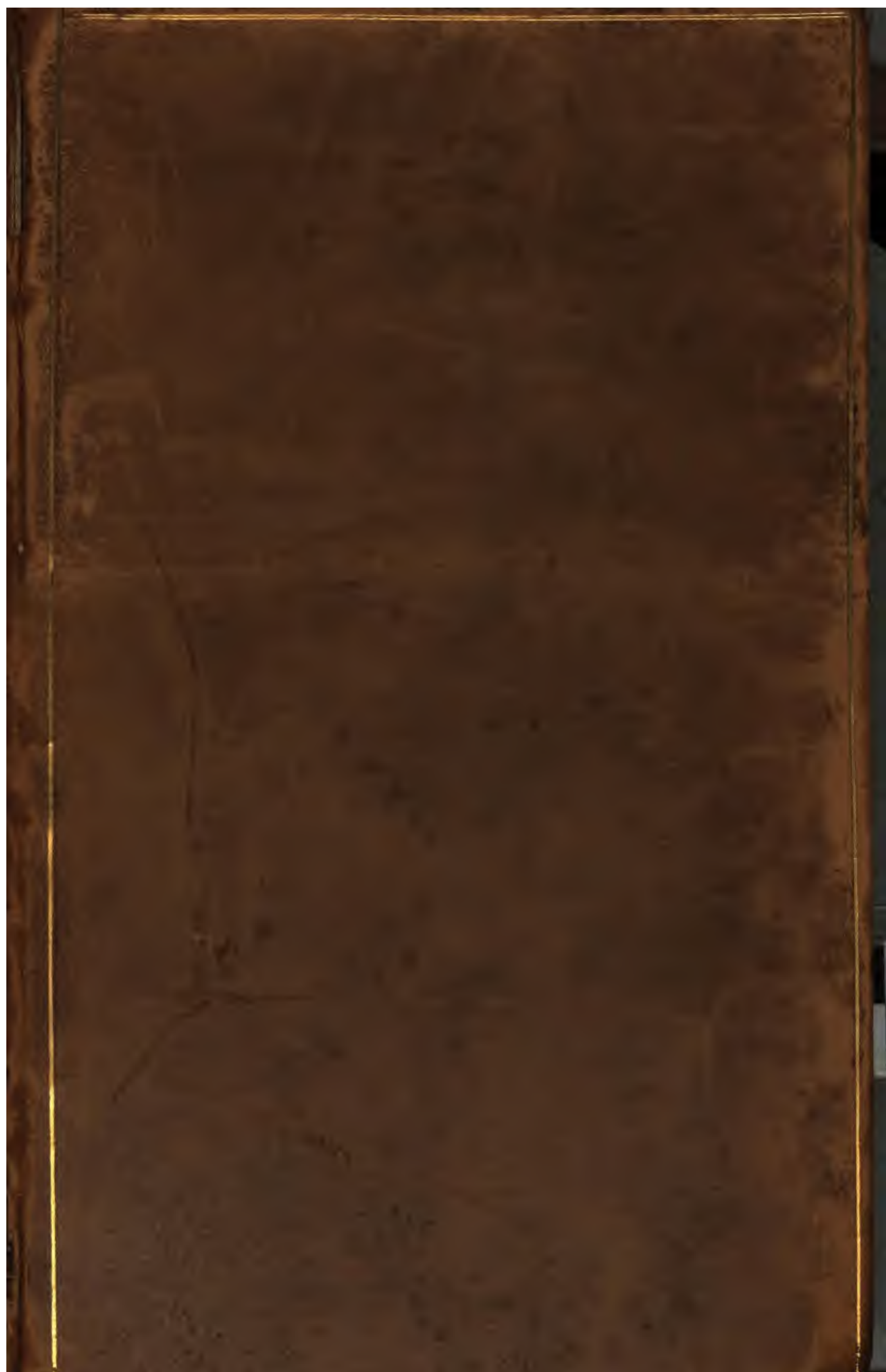


L'ÉGLISE DE BRETAGNE,

DEPUIS SES COMMENCEMENTS JUSQU'A NOS JOURS,

POUR FAIRE SUITE

AUX VIES DES SAINTS DE BRETAGNE

de Dom Lobineau,

PUBLIÉES ET AUGMENTÉES

PAR M. L'ABBÉ TRESVAUX.

Propriété de l'Éditeur.

Application de la loi du 19 *juillet* 1793, *relative à la propriété littéraire.*

« Cette loi s'étend aux recueils, aux compilations et aux » autres ouvrages de cette nature, lorsque ces ouvrages ont » exigé, dans leur exécution, le discernement du goût, le choix » de la science, le travail de l'esprit; lorsque, en un mot, loin » d'être la simple copie d'un ou de plusieurs autres ouvrages, » ils ont été tout à la fois le produit de conceptions étrangères » à l'auteur, et de conceptions qui lui ont été propres, et » d'après lesquelles l'ouvrage a pris une nouvelle face et un » caractère nouveau. »

Arrêt de la Cour de Cassation, 2 *décembre* 1814.

PARIS, IMPRIMERIE DE DECOURCHANT, RUE D'ERFURTH, 1.

L'ÉGLISE

DE

BRETAGNE,

DEPUIS SES COMMENCEMENTS JUSQU'A NOS JOURS,

OU

HISTOIRE

DES SIÉGES ÉPISCOPAUX, SÉMINAIRES

ET COLLÉGIALES,

ABBAYES ET AUTRES COMMUNAUTÉS RÉGULIÈRES ET SÉCULIÈRES
DE CETTE PROVINCE;

Publiée d'après les matériaux

DE DOM HYACINTHE MORICE DE BEAUBOIS,
Religieux bénédictin de la Congrégation de Saint-Maur,

PAR M. L'ABBÉ TRESVAUX,
CHANOINE, VICAIRE-GÉNÉRAL ET OFFICIAL DE PARIS.



A PARIS,
CHEZ MÉQUIGNON JUNIOR,
LIBRAIRE DE LA FACULTÉ DE THÉOLOGIE,
Rue des Grands-Augustins, 9.

M DCCC XXXIX.

AVERTISSEMENT.

En offrant au public le tableau historique de l'Eglise de Bretagne, depuis ses commencements jusqu'à nos jours, nous n'avons pas la prétention de lui présenter un ouvrage entièrement neuf. D'autres écrivains se sont, avant nous, occupés de cette matière, et l'ont traitée avec plus ou moins de succès. Dom Morice, auteur de l'*Histoire de Bretagne*, et dont les *recherches* sur ce point ont été publiées par Dom Taillandier, a, par son exactitude et sa critique, surpassé tous ceux qui l'avaient précédé; aussi avons-nous largement profité des fruits des veilles de ce laborieux érudit, et souvent, nous l'avouons sans peine, nous nous sommes bornés à les reproduire. Cependant on aurait une fausse idée de notre travail, si on le regardait comme une simple reproduction du sien. Dom Morice a commis des erreurs, nous les avons corrigées. Il paraît avoir ignoré certains faits, nous les avons connus et consignés. Plusieurs de ses articles sont trop courts, secs et sans intérêt; nous avons cherché à les rendre plus complets. Il n'a pu ou voulu presque rien dire des évêques qui vivaient de son temps; nous avons donné des notices sur ces prélats. Enfin, il y a près d'un siècle qu'il écrivait, et, depuis cette époque, que d'événements sont venus bouleverser l'Eglise de France, dont celle de Bretagne fait partie, et en changer la face! Quelle ma-

tière abondante pour l'historien que la vie des évêques qui occupaient les siéges de notre province à la fin du XVIII[e] siècle! Quand il n'y aurait que cette différence entre le docte Bénédictin et nous, il semble que nous pouvons avec quelque confiance encore mettre au jour le tableau qu'il nous a aidé à faire, et que nous avons voulu tracer avec toute l'exactitude dont nous sommes capables.

Mais ce n'est pas le seul avantage que le temps nous donne sur nos devanciers. La littérature s'enrichit chaque jour de nouvelles productions historiques. Nous avons pu consulter plusieurs ouvrages de ce genre, qui n'existaient pas il y a un siècle; par exemple, les derniers volumes de l'important recueil connu sous le titre de *Gallia christiana nova*. Ils nous ont fourni des matériaux utiles. Nous pouvons en dire autant de divers autres livres récents qui traitent de la Bretagne. Mais ces productions nouvelles ne nous ont pas fait oublier les anciens auteurs; et nous les avons examinés avec soin. Nous croyons devoir indiquer ici les principaux ouvrages, soit anciens, soient modernes, dont nous nous sommes servis dans notre recueil, afin qu'on puisse bien connaître les sources où nous avons puisé.

Le P. Albert le Grand, de Morlaix, nous a été d'un grand secours par les catalogues qu'il a dressés des évêques de Bretagne. Cet écrivain adopte sans aucun discernement les faits anciens les moins vraisemblables; mais il est exact pour ceux dont il a pu avoir une connaissance certaine[1].

Le *Gallia christiana* des frères Sainte-Marthe, surnommé maintenant *Antiqua*, pour la distinguer de

[1] Nous avons suivi la première édition de cet auteur, la seule qu'il a donnée et qu'on aurait dû reproduire dans celle qu'on a récemment publiée.

celle des Bénédictins, renferme de bons articles sur plusieurs évêques de Bretagne, et nous en avons profité.

La France sacrée, manuscrit en sept gros volumes *in*-8°, appartenant à la bibliothèque d'une respectable maison ecclésiastique de Paris, n'est qu'une traduction du *Gallia christiana* dont nous venons de parler; mais comme le traducteur est plus récent d'un demi-siècle que l'ouvrage latin, il a ajouté à son travail plusieurs notices qui nous ont été utiles.

Nous avons recueilli dans les *Mémoires pour servir à l'histoire de Bretagne*, par Dom Morice, trois volumes in-folio, divers détails précieux.

Les *Mémoires du clergé* nous ont appris plusieurs faits relatifs aux divers diocèses de Bretagne.

La belle collection du Recueil périodique connu *sous* le nom d'*Ami de la Religion*, que l'estimable M. Picot rédige avec tant de sagesse depuis 1814, nous a fourni plus d'une notice curieuse sur des évêques de Bretagne qui ont vécu de nos jours.

L'*Histoire ecclésiastique de Bretagne*, par l'abbé Déric, ne nous a pas été inutile; cependant, on apprend peu de chose de la partie précisément historique de cet auteur, car il n'a guère fait que classer par ordre chronologique les faits des Vies des Saints de Dom Lobineau.

Nous eussions trouvé un grand secours dans l'histoire des évêchés, si chacun d'eux avait eu la sienne; mais, il faut bien l'avouer, la Bretagne est sur ce point une des plus pauvres provinces de France. Ainsi, les églises de Rennes, de Vannes et de Quimper n'ont aucun monument historique qui leur soit particulier, quoique ces siéges aient de tout temps été assez célèbres. L'église de Nantes est plus heureuse;

secourir l'indigence. Il déplorera la spoliation de ces biens consacrés à Dieu depuis tant de siècles, le patrimoine des pauvres, respecté par tant de générations, et dont l'aliénation n'a servi qu'à enrichir quelques hommes cupides.

L'amateur des arts déplorera la perte de tant d'édifices élégants ou curieux, de tant de statues, vitraux et inscriptions qui les ornaient, et dont la vue, en reportant l'esprit au moyen âge, rappelait des souvenirs historiques aussi précieux pour la province que pour les familles dont ces monuments attestaient l'illustration.

Au moins tout lecteur réfléchi pourra tirer de notre livre ce grave enseignement : c'est que la religion édifie, conserve et perpétue, tandis que l'impiété ne sait qu'abattre, bouleverser et détruire.



L'ÉGLISE

DE

BRETAGNE.

DIOCÈSES.

Les apôtres ayant porté la lumière de l'Évangile jusqu'aux extrémités de la terre, on ne peut douter que les Gaules n'aient eu le même avantage que les autres provinces de l'empire romain, et que les nations qui n'en faisaient pas partie. Les persécutions que l'homme ennemi suscita à l'Église naissante purent bien renverser ses principales colonnes; mais elles n'étouffèrent pas toute la semence que le père de famille avait jetée dans son champ. Les apôtres laissèrent des disciples, qui continuèrent leurs travaux et les arrosèrent de leur propre sang. Ce sang fut une source féconde de Chrétiens, que la violence des persécutions épura, comme l'or l'est dans la fournaise, et dont la bonne odeur se répandit d'abord dans les villes et ensuite dans les campagnes.

Les ravages que les Barbares firent dans les Gaules vers la fin du IVe siècle et dans le suivant nous ont enlevé presque tous les monuments nécessaires pour bien constater ces vérités. Tous les fastes des premières Églises ont disparu. Les actes des premiers évêques ont été altérés ou par l'ignorance des copistes, ou par la vanité de ceux qui ont voulu élever leur Église au-dessus des autres. Mais Dieu, toujours fidèle dans ses promesses, toujours attentif à en faire connaître la vérité, a consigné dans la tradition des preuves authentiques de ce que j'ai avancé.

Jésus-Christ avait ordonné à ses apôtres d'enseigner toutes les nations. Saint Marc déclare qu'ils ont exécuté ce commandement. *Illi autem profecti prædicaverunt ubique*

cooperante [a]. Les Pères grecs et latins nous apprennent que l'apôtre saint Paul prêcha l'Évangile dans les Espagnes. Si la sollicitude d'un grand nombre d'Églises ne lui a pas permis de passer dans les Gaules, il y a fait prêcher l'Évangile par ses disciples. Les Églises d'Arles, de Vienne et de Narbonne reconnaissent pour leurs premiers évêques Trophime, Paul et Crescent, disciples de l'apôtre saint Paul. Eusèbe de Césarée, interprétant le verset 10 du chapitre IV de la seconde épître à Timothée, dit nettement que Crescent alla dans les Gaules pour y prêcher l'Évangile : il est vrai que la Vulgate porte *in Galatiam;* mais si l'exemplaire dont s'est servi Eusèbe n'avait pas marqué le passage de Crescent dans les Gaules, il n'eût pas privé la Galatie de l'avantage d'avoir eu pour apôtre un disciple de saint Paul pour le donner aux Gaules. Une preuve évidente que le sentiment d'Eusèbe sur la mission de Crescent dans les Gaules était le sentiment commun des Orientaux, c'est que saint Épiphane et Théodoret se sont expliqués de la même manière.

Saint Justin, qui vivait vers l'an 140, reproche au Juif Triphon que sa nation n'était pas encore dispersée depuis l'orient jusqu'à l'occident. « Il y a quelques contrées, dit » ce saint martyr, où aucun Juif ne s'est encore établi; mais » il n'y a aucune nation, soit barbare, soit grecque, dans » laquelle on ne fasse des prières et des actions de grâces à » Dieu père et créateur de toutes choses au nom de Jésus » crucifié. » Si cette vérité n'eût été notoire, de quel front saint Justin eût-il pu la proposer à Triphon, qui était prêt à lui enlever cet avantage? Mais il faudrait être peu équitable pour excepter les Gaulois des peuples dont parle saint Justin, puisque saint Irénée et les autres Pères les y ont compris.

Saint Irénée était contemporain de Justin, quoique beaucoup plus jeune que ce saint martyr. Il avait étudié dans

[a] Ch. XVI, v. 20. Cyril. Jerosol., *Cateches.*, 17. Epiphanius, *liber adversùs hæreses*, cap. 27. Sanctus Chrysost., *Præf. in ep. ad Hebræos; hom.* 7, *in laud. Pauli, et hom.* 76, *in Matth.* Theodoretus, *in ep.* 2 *Pauli ad Timot.* Gregorius M. lib. 31 *Moral.*, cap. 51. Eusèbe, liv. 3 de son Hist., ch. 4. Epiphanius, *Hær.*, 51. Theodoretus, *in ep.* 2 *ad Timot.*, IV, 10.

sa jeunesse sous saint Polycarpe, évêque de Smyrne et disciple de saint Jean l'Évangéliste [a]. Écrivant contre les hérésies anciennes et modernes, il assure que l'Église, répandue dans tout l'univers et jusqu'aux confins de la terre, avait reçu des apôtres et de leurs disciples la profession qu'elle faisait de croire en un seul Dieu, Père tout-puissant, et en un seul Christ; que c'était la foi et la tradition des Églises d'Allemagne, d'Espagne, des Gaules ou des Celtes et de l'Orient.

Tertullien, presque contemporain de saint Irénée, s'explique de la même manière sur la publication de l'Évangile, dans son livre contre les Juifs, chapitre 7. Dans le dénombrement qu'il fait, en cet endroit, des nations soumises à Jésus-Christ, il y comprend non-seulement les Gaules, mais encore la Bretagne, quoiqu'elle fût inaccessible aux Romains. C'est donc le sentiment des Pères grecs et latins que les Gaules ont reçu la lumière de l'Évangile des apôtres ou de leurs disciples.

Nonobstant le poids de ces autorités respectables, on a vu des auteurs soutenir que l'Évangile n'avait pas été prêché dans les Gaules avant le IIIe siècle. Ils se fondaient sur le témoignage de Grégoire de Tours, qui semble mettre ce grand événement sous l'empire de Dèce, créé Auguste l'an 251, et sur le témoignage de Sulpice-Sévère, qui rapporte la première persécution contre les chrétiens des Gaules à l'empire d'Aurèle, fils d'Antonin. Mais les Pères Sirmond et Ruinard ont fait voir, dans leurs savantes notes sur Grégoire de Tours, que ce saint n'a jamais nié qu'il y eût eu des évêques dans les Gaules avant les martyrs de Lyon et les sept évêques envoyés sous l'empire de Dèce. Pour ce qui est de Sulpice-Sévère, son autorité ne doit pas l'emporter sur celle des Pères grecs et latins que nous venons de citer.

Je sais qu'on forme des difficultés sur ce système. Les intervalles qui se trouvent entre les hommes apostoliques, que quelques Églises regardent comme leurs fondateurs et leurs successeurs connus, ont déterminé plusieurs savants à retarder la publication de l'Évangile dans les Gaules; mais cette objection perd beaucoup de sa force, si l'on fait

[a] Liv. 1, ch. 10.

attention que les persécutions, les guerres et les Barbares qui ont désolé ce pays ont fait périr la plupart des monuments qui pourraient nous instruire de la suite des premiers pasteurs qui ont fondé dans les Gaules l'Église de Jésus-Christ.

Les fastes de l'Eglise de Bretagne, que j'entreprends d'éclaircir, ont subi le même sort que ceux des Gaules : ce qui nous en reste a même le défaut d'avoir été corrompu par des copistes ignorants, qui ont altéré les noms propres et souvent les ont dérangés. C'est un malheur auquel il n'est pas possible de remédier entièrement. Du reste, je n'avancerai rien qui ne soit tiré des conciles généraux et particuliers, des vies des saints, des chartes et titres des Eglises, et autres monuments authentiques. Sans vouloir élever une Eglise au-dessus d'une autre, je suivrai l'ordre que la notice des provinces donne aux cités de la troisième Lyonnaise, qui sont : Rennes, Nantes, Quimper, Vannes, Saint-Malo, Dol, Saint-Brieuc et Treguier. (DOM MORICE.)

DIOCÈSE DE RENNES [1].

Cette ville tire son nom des peuples qui habitaient son territoire et que Jules César appelle *Rhedones*. Elle est située dans la haute Bretagne, au confluent des rivières de Vilaine et d'Ille. L'ancienne notice des provinces et des villes de la Gaule, rédigée au IVe siècle, place Rennes au nombre des villes de la troisième province Lyonnaise, et lui donne le titre de cité, titre qui prouve son antiquité et qui montre quelle était alors son importance. Un écrivain du XIe siècle, Rodolphe Glaber, religieux de Cluny, l'appelle la métropole de la nation bretonne. Elle a été effectivement regardée comme la capitale de la province, surtout depuis que le roi Henri II y eut établi le parlement en l'année 1553. Cette ville était autrefois murée et flanquée de grosses tours; il s'y trouvait une forte-

[1] En latin *Condate*, et *Rhedones* en breton; *Razon* et *Raon*. Le diocèse de Rennes : *Diœcesis Rhedonensis*.

resse nommée la tour de Rennes, qui plus d'une fois servit de demeure aux ducs de Bretagne; mais elle fut détruite sous le règne de François Ier, par les soins d'Alain Marec, sénéchal de la ville. Depuis l'établissement de la religion chrétienne dans l'Armorique, Rennes a possédé un siége épiscopal, qui est suffragant de l'archevêché de Tours. Le diocèse de Rennes, autrefois borné au nord par ceux de Dol et d'Avranches, à l'est par ceux du Mans et d'Angers, au midi par celui de Nantes, et à l'ouest par celui de Saint-Malo, renfermait deux cent vingt et une paroisses, trois collégiales, quatre abbayes, dont deux d'hommes, celles de Saint-Melaine et de Rillé, et deux de femmes, Saint-Georges et Saint-Sulpice, et vingt-trois prieurés à nomination royale. La ville épiscopale possédait dix paroisses, savoir : Saint-Étienne, Toussaint, Saint-Germain, Saint-Pierre-et-Saint-Georges, Saint-Martin, Saint-Laurent, Saint-Aubin, Saint-Hélier, Saint-Jean et Saint-Sauveur; deux séminaires, dix prieurés, deux abbayes, l'une d'hommes et l'autre de femmes; sept communautés d'hommes et treize de filles. L'ancienne église cathédrale, commencée en 1541 et démolie en 1755, à l'exception des deux tours, était dédiée à saint Pierre; et la nouvelle, construite sur le même emplacement, porte aussi le nom de ce saint apôtre. L'anniversaire de la dédicace de la cathédrale de Rennes se célébrait le dimanche qui suivait la fête de la Toussaint. L'évêque de Rennes était censé ne jouir d'un revenu que de trente-deux mille francs, et ses bulles n'étaient taxées à Rome qu'à mille florins; mais ce revenu, estimé à l'époque du concordat passé en 1517 entre le pape Léon X et le roi François Ier, avait sans doute éprouvé depuis ce temps une grande augmentation. Il prétendait avoir le privilége de sacrer le duc de Bretagne, lorsque la province avait des souverains, et il était conseiller né du parlement [1]. Le chapitre de la cathédrale de Rennes était

[1] L'évêque de Rennes était porté, lors de sa première entrée et à son installation dans sa ville épiscopale, par les sires de Vitré, de La Guerche, d'Aubigné et de Châteaugiron. Il en était ainsi de presque tous les évêques de Bretagne, et dans chaque diocèse il y avait quatre barons ou autres gentilshommes chargés de ces fonctions, auxquelles étaient attachés pour eux certains droits; mais depuis plusieurs siècles cet usage est tombé en désuétude.

composé de cinq dignitaires, qui étaient le trésorier, le grand chantre, l'archidiacre de Rennes, celui du Désert et le scolastique; de seize chanoines et de quatre semi-prébendés. Les dignités et les canonicats étaient à la nomination du pape et de l'évêque alternativement.

Lorsque l'Assemblée nationale osa tenter de bouleverser l'Eglise de France, par cette entreprise criminelle, connue sous le nom de constitution civile du clergé, elle voulut, à la place des anciennes métropoles, en créer de nouvelles, et désigna Rennes pour être le siége de celle du nord-ouest. Le diocèse, perdant le nom qu'il portait depuis tant de siècles, devait s'appeler évêché d'Ille-et-Vilaine. Cet établissement illicite, réprouvé par le saint Siége et par le corps épiscopal de France, n'eut qu'une existence éphémère; il disparut bientôt, avec ceux qui l'avaient formé. L'intrus qui avait envahi le siége de Rennes, et n'avait pas eu de prédécesseurs, fut aussi sans successeurs.

Le concordat du 15 août 1801, qui supprima tant de siéges épiscopaux de France, conserva celui de Rennes, et le nouveau diocèse se vit considérablement augmenté. Il possède celui de Dol en entier, à l'exception néanmoins de certaines paroisses, enclavées dans d'autres diocèses; une partie de celui de Saint-Malo avec la ville épiscopale; le canton de Redon, qui était du diocèse de Vannes, et quelques paroisses de celui de Nantes. Il est borné au nord par le diocèse de Coutances, à l'est par celui du Mans, au midi par celui de Nantes, et à l'ouest par ceux de Vannes et de Saint-Brieuc. Il renferme maintenant trois cent soixante-deux paroisses, dont cinquante-neuf sont cures, et trois cent trois sont succursales.

La ville de Rennes est aujourd'hui divisée en sept paroisses, qui sont celles de Saint-Pierre, desservie dans l'église de Saint-Melaine, Saint-Etienne, Toussaint, Saint-Sauveur, Saint-Aubin, Saint-Hélier et Saint-Germain.

Elle possède encore un grand séminaire, une maison d'Eudistes et une de missionnaires diocésains, trois maisons de religieuses cloîtrées, et plusieurs autres communautés de femmes.

SÉMINAIRES.

Le grand séminaire de Rennes fut établi, en 1670, par M. de La Vieuxville, évêque de cette ville. Ce prélat, touché des vertus du père Eudes et des succès qu'il avait obtenus dans une mission qu'il venait de donner à Rennes, voulut confier l'éducation ecclésiastique des clercs de son diocèse à la congrégation que ce serviteur de Dieu a instituée et qui porte son nom. Les Eudistes prirent, au mois de mars 1670, possession de la maison qui leur était destinée. Ils l'occupèrent jusqu'en 1791, qu'ils en furent chassés pour avoir refusé de prêter le serment schismatique, exigé par la constitution civile du clergé. Les bâtiments du grand séminaire, envahis aussitôt par les agents du pouvoir qui gouvernait alors la France, n'ont point été rendus à leur destination primitive : ils servent aujourd'hui d'hôpital militaire. En 1808, le séminaire diocésain fut rétabli, placé dans l'ancien couvent des Dames du Refuge, nommé la Trinité, et mis sous la direction de M. l'abbé Morin, qui gouvernait l'ancien séminaire en 1791. Il a été transféré, en 1820, dans l'ancienne maison des Carmelites, et c'est dans ce local qu'il se trouve maintenant.

Le petit séminaire avait pour fondateur M. de Lavardin, évêque de Rennes, qui, en 1708, forma cet établissement en faveur des écoliers pauvres. Il les plaça dans la rue Saint-Hélier; mais le bâtiment qu'ils occupaient ayant été cédé en 1770 pour former un dépôt général des mendiants de la province, la maison des religieuses Dominicaines de Sainte-Catherine, qui venaient d'être supprimées, fut affectée au petit séminaire. M. Blanchard, membre distingué de la congrégation des Eudistes à l'époque de la révolution, releva cet établissement dès que les circonstances le lui permirent, et le plaça dans l'ancien couvent des Cordeliers. Ce couvent ayant été détruit, deux petits séminaires furent formés en deux lieux différents : l'un à Vitré, et l'autre dans l'ancienne abbaye de Saint-Meen. Ce dernier subsiste seul aujourd'hui.

COLLÉGIALES [1].

Le chapitre de Notre-Dame de La Guerche était le plus ancien ; il fut fondé en 1206 par Guillaume, seigneur du lieu, et il était composé d'un chefcier et de onze chanoines. Le baron de La Guerche nommait à tous les canonicats.

André, seigneur de Vitré, fonda en 1209 la collégiale de la Madeleine de cette ville. Ce chapitre, qui avait pour chef un trésorier, était composé de douze chanoines. Le duc de La Trémouille nommait à dix canonicats, en sa qualité de baron de Vitré, et l'évêque de Rennes aux deux autres.

La collégiale de la Madeleine de Champeaux, fondée en 1441, devait son établissement aux seigneurs de L'Épinay, qui avaient leur château dans cette paroisse. Un doyen, six canonicats réunis à des cures et neuf chapelains formaient ce chapitre.

CATALOGUE HISTORIQUE DES ÉVÊQUES DE RENNES.

Il nous paraît impossible de fixer d'une manière précise l'époque à laquelle la foi fut prêchée à Rennes, et de dire quand cette ville devint le siége d'un évêché. On ne connaît pas davantage le nom du premier évêque qui a occupé ce siége et dans quel temps il vivait. S'il était possible de s'en rapporter au témoignage du P. Albert le Grand, et à celui de quelques autres écrivains, il faudrait admettre que la religion chrétienne aurait été établie dès le Ier siècle dans cette partie de la Bretagne, et qu'au moins l'un des disciples de l'apôtre saint Philippe, nommé Maximin, y aurait, dès cette époque, annoncé l'Évangile; mais l'assertion de cès auteurs n'est appuyée d'aucune preuve satisfaisante. Un historien assez récent rapporte qu'il se trouve, dans l'église métropolitaine de Vienne en Dauphiné, une chapelle dédiée à saint Juste, lequel, après avoir été archevêque de cette ville, serait allé prêcher la foi dans l'Armori-

[1] On appelle collégiale une église desservie par des chanoines séculiers formant un chapitre, et dans laquelle il n'y a pas de siége épiscopal. Toutes les collégiales de France ont été détruites au commencement de la révolution.

que, et y aurait souffert le martyre, dans le IIe siècle [1].

FEBEDIOLUS est le premier évêque de Rennes de l'existence duquel la tradition fournit des preuves [a]. Il souscrivit par procureur au concile tenu à Fréjus, vers l'an 439 [2].

ARTHEMIUS, ATHEMIUS ou ATHENIUS [b] assista au concile de Tours en 461, et à celui de Vannes en 465.

Saint AMAND gouverna l'Eglise de Rennes immédiatement avant saint Melaine, qu'il désigna pour son successeur. On ignore l'année de sa mort. Sa fête se célébrait le 14 novembre dans l'abbaye de Saint-Melaine, dont l'église conserve encore une partie de ses reliques. Il est regardé comme le patron de la ville, et c'est à lui que les fidèles ont recours dans les calamités publiques.

[1] Il y avait autrefois effectivement à Rennes une chapelle dédiée à saint Juste, martyr, qui, suivant le P. Albert le Grand, a eu la tête tranchée pour Jésus-Christ pendant la persécution de Marc-Aurèle; mais est-ce bien un martyr de Rennes? est-ce bien le saint pontife de Vienne qui serait devenu évêque en Bretagne et y aurait fini sa carrière? Nous sommes très-éloigné de vouloir l'affirmer. Des historiens de la province mettent en tête du catalogue qu'ils ont dressé des évêques de Rennes, saint Moderan Ier, saint Justin, le même sans doute que saint Juste dont nous venons de parler, saint Riothime, saint Electrammes, et saint Jean, surnommé le Blanc; mais comme ils ne donnent aucune preuve de l'existence de ces saints prélats, dont ils ont sans doute trouvé les noms dans quelque ancien catalogue de l'Eglise de Rennes, nous n'en ferons pas autre mention.

Si l'on voulait s'en rapporter au catalogue qui se trouve dans le *Dictionnaire historique et géographique de Bretagne*, par Ogée, il faudrait admettre un Moderan Ier dès l'an 358. Cet écrivain ne paraît pas avoir apporté une bien grande attention à cette partie de son travail. Il prétend que l'existence de Moderan dans le IVe siècle est prouvée; mais il n'indique pas la source où il a puisé cette assertion. Il assure que Dom Lobineau reconnaît comme évêques de Rennes saint Justin, Electran et Riothime ou Riothisme, et cet auteur parle de ces personnages comme s'ils n'avaient jamais existé. Ogée est si peu exact pour les dates, qu'il n'indique pas même l'époque de la mort de M. de La Muzanchère, décédé évêque de Nantes sept ans seulement avant la publication de son Dictionnaire, et qu'il ne marque pas plus la translation de M. Desnos de Rennes à Verdun, effectuée en 1770.

[a] Martène, t. 4, *Anecdot.*, p. 57.

[2] Dom Morice se trompe ici; il n'y a pas eu de concile à Fréjus dans le Ve siècle, mais bien à Riez, autre ville de Provence, en 439. Voyez l'*Analyse des conciles*, par le P. Richard, Dominicain, t. Ier. C'est un ouvrage estimé.

[b] Labbe, t. 4, *Conc.*, et *in Biblioth. Ms.*

Saint MELAINE était originaire du diocèse de Vannes et d'une famille noble. Dès sa plus tendre jeunesse il fit profession de la vie monastique. Ses progrès dans la vertu et dans les sciences lui méritèrent d'être élevé sur le siége de Rennes après la mort de saint Amand. Il se conduisit dans ce redoutable ministère avec tant de sagesse, que sa réputation vola jusqu'à la cour de France. Clovis, maître du pays de Rennes, admit saint Melaine dans ses conseils les plus secrets. Le nom de ce saint prélat se lit dans les souscriptions du concile tenu à Orléans l'an 511, et dans celles du concile d'Angers en 530. L'année de sa mort n'est pas connue [1]; mais le jour en est marqué dans les calendriers des abbayes de Saint-Melaine et de Saint-Meen au 6 novembre [a]. L'ancien martyrologe, qui porte le nom de saint Jérôme, met son ordination et la translation de ses reliques au 6 janvier.

FEBEDIOLUS [b], IIe du nom, que quelques auteurs nomment Fidiolus, et d'autres Ebediolus, souscrivit au cinquième concile d'Orléans, tenu en 549.

VICTORIUS ou VICTURUS [c] assista, en 567, au concile de Tours et à la dédicace de l'église de Nantes, faite par Euphronius, archevêque de Tours. Il est fait mention de ce prélat dans une épître de sainte Radegonde, rapportée par Grégoire de Tours.

DURIOTORUS [d] souscrivit par procureur au concile tenu à Châlons en 650.

DIDIER [e] assista au concile tenu à Reims en 682 [2].

[1] Nous avons montré, *Vies des Saints de Bretagne*, t. 1er, p. 124, que saint Melaine est mort en 530. Il n'y eut pas cette année-là de concile à Angers, comme le dit Dom Morice, mais seulement une simple réunion de quelques évêques pour la consécration de l'église du Ronceray.

[a] Labbe, t. 5, *Concil.* Martène, t. 3, *Anecdot.*, p. 1551.

[b] Labbe, t. 5, *Conc.*

[c] L. 9, ch. 39, et liv. 8, p. 406. Fortunat, *Cap. in Dedicat. ecclesiæ Nannetensis*, et Labbe, t. v, *Concil.*

[d] Labbe, t. 5, *Concil.*

[e] Bollandus *in notis ad Vitam sancti Ausberti*, *Rotomag. arch.*, t. 2; februarii.

[2] Il n'y eut pas de concile à Reims en 682, mais bien à Rouen en 693, ainsi que nous l'avons montré *Vies des Saints de Bretagne*, t. 2, p. 179.

Bollandus croit que ce prélat fut martyrisé au territoire de Besançon avec Rainfroi, son archidiacre, en un lieu qui porte encore son nom. L'évêché fut usurpé par le comte Agathée, ainsi que celui de Nantes.

SAINT MODERAN [a], nommé aussi quelquefois saint Moran, monta sur le siége de Rennes du temps de Chilpéric, roi de France. Ayant obtenu de ce prince la permission de visiter le tombeau des apôtres, il alla d'abord à Reims, où il reçut quelques portions de l'étole, du cilice et du suaire de saint Remi. Il déposa ces précieuses reliques dans l'abbaye de Berzetto, au diocèse de Parme, en Italie. De retour de Rome, il se fit donner un successeur, et distribua son bien aux pauvres. Ayant ensuite pris congé de son troupeau, il se retira au monastère de Berzetto, où il mourut en odeur de sainteté, le 22 octobre de l'an 731, selon Ferrarius. Il fut inhumé dans l'église de ce monastère, qui était dédiée à saint Abundius, martyr, et qui a pris depuis le nom de saint Moderan.

On trouve ici, dans le catalogue des évêques de Rennes, une lacune de plus d'un siècle. Le P. Albert le Grand la remplit, et donne les noms des prélats qu'il prétend avoir occupé ce siége depuis 702 jusqu'en 822; mais comme il ne fournit aucune preuve authentique des faits qu'il avance, nous sommes forcés de les rejeter.

GERNOBRE [b] souscrivit au concile assemblé à Quiercy, en 849, par Hincmar, archevêque de Reims.

WARNAIRES [c] gouverna l'Eglise de Rennes sous le règne d'Erispoé, roi de Bretagne. Il est fait mention de ce prélat dans une charte de Redon, datée de l'année 858.

ELECTRAN [d] fut sacré, le 29 septembre 866, par Hérard, archevêque de Tours, assisté de Robert, évêque du Mans, et d'Actard, évêque de Nantes. Ce fut lui qui reçut les pénitents Fromond et ses frères, venus en pèlerinage à Redon pour vénérer le corps de saint Marcellin, pape, et

[a] Flodoard, lib. 1, cap. 20.
[b] Joannes Maan, p. 58.
[c] Cartulaire de Redon.
[d] Sirmond, *Concil. Galliæ*, cart. de Redon.

qui pourvut charitablement à leurs besoins [a]. Il vivait encore en 871, selon une charte de l'abbaye de Redon.

NORDOARD [b] souscrivit, vers l'an 954, à la charte donnée par Ragenfroi, évêque de Chartres, pour le rétablissement de l'abbaye de Saint-Père-en-Vallée.

THÉOBALD, THIBAUD, THÉOTBALDUS ou DÉOTBALDUS est indiqué comme évêque de Rennes dans une charte du Mont-Saint-Michel, datée du 28 juillet 990. MM. de Sainte-Marthe nous apprennent que ce prélat s'était démis, quelque temps auparavant, de son évêché, et qu'il s'était retiré dans le monastère de Saint-Melaine, dont il avait été abbé.

WARIN ou GUÉRIN souscrivit à la donation de Villamée, faite au Mont-Saint-Michel en 990, par Conan, comte de Rennes; à une autre de ce prince à la même abbaye en 1009; au droit de bouteillage accordé en 1008 par les bourgeois de Rennes au chapitre de Saint-Pierre; au rétablissement de l'abbaye de Saint-Meen, fait la même année par la duchesse Havoise et les princes ses enfants; à la fondation de l'abbaye de Saint-Georges, faite en 1032, et à celle du prieuré de Saint-Cyr, faite en 1037. Il mourut la même année ou la suivante.

Dans le même temps on trouve un autre évêque de Rennes, nommé Vautier ou Gautier, que les historiens font père de Guérin, dont nous venons de parler, mais sans en donner des preuves. Ce qui nous paraît vraisemblable, c'est que ce prélat se sera démis dans un âge avancé, et aura survécu plusieurs années à sa démission. Ainsi on peut le regarder comme le prédécesseur de Guérin. Dom Lobineau dit que l'évêque de Rennes fonda, vers l'an 1035, un maître d'école, et mit des chanoines dans son église.

MAIN ou MAINO [c] succéda à Varin. Il est fait mention de cet évêque dans la fondation du prieuré de Quiberon, datée de 1027; mais cette date est fausse, ainsi que les caractères

[a] *Vies des Saints de Bretagne*, t. 2.
[b] *Ex seculo* V *SS. Benedict.*
[c] Martène, t. 3, *Anecd.*, p. 1032. Act. SS. Benedict.

qui l'accompagnent. Henri I[er], roi de France, sous le règne duquel elle est dressée, ne parvint à la couronne qu'en 1033. Guérin était encore évêque en 1037. Ainsi, le pontificat de Main ne peut commencer qu'à la fin de l'an 1037; et c'est aussi à cette époque qu'il faut rapporter la fondation du prieuré de Quiberon, au diocèse de Vannes. Main souscrivit au concile tenu à Rome, par le pape saint Léon IX, en 1049; à celui de Tours, en 1055; et à celui de Rennes, en 1079 [1]. Sa mort est marquée sous l'an 1076, dans la chronique de Saint-Melaine, insérée dans celle de Nantes.

SILVESTRE DE LA GUERCHE [a], seigneur de Pouancé et chancelier de Bretagne, épousa d'abord N..., dont il eut Guillaume et Geoffroi de La Guerche, mentionnés dans une charte de Saint-Melaine, datée de l'an 1115. Son épouse étant morte, il embrassa l'état ecclésiastique, et fut sacré évêque de Rennes en 1076. C'est en cette qualité qu'il fit don, l'an 1087, à l'abbaye de Saint-Serge, de l'église de Brièles. Il fut du nombre des commissaires nommés en 1087, par le duc Alain Fergent, pour juger le différend que ses chapelains avaient avec les religieux de Redon. Ce prélat eut pour coopérateur, en qualité d'archiprêtre, le célèbre Robert d'Arbrissel, qui fut ensuite le fondateur de l'ordre de Font-Evrault. La mort de Silvestre est marquée au 18 janvier 1096, dans l'ancien *Gallia Christiana*.

MARBODE [b], archidiacre d'Angers, fut élu en 1096 [c]. Il était originaire d'Anjou, et avait étudié avec beaucoup de succès. Destiné à l'état ecclésiastique, il entra dans le chapitre d'Angers, dont il fut successivement chanoine, scolastique et archidiacre. Son évêque le mit à la tête de l'école publique établie dans sa ville épiscopale; Marbode y enseigna avec tant de succès, qu'il est regardé comme le restaurateur de cette école. Il se conduisit dans tous ses

[1] Ce concile fut tenu en Bretagne par Amé, évêque d'Oleron et légat du saint Siége; mais il n'est pas bien certain que ce soit à Rennes. On y condamna un abus alors commun en Basse-Bretagne, celui d'absoudre les pécheurs publics qui persévéraient dans leurs désordres. Voyez l'*Analyse des Conciles*, par le P. Richard, t. 5.

[a] *Hist. de Sablé*, l. 4, p. 119, 120, 133.

[b] *Spicilegium*, t. 6, p. 24 et 25.

[c] Labbe, t. 10, *Concil. Acta Ep. Cenoman.*, t. 3. *Analec.*, p. 320.

emplois avec tant de sagesse et de prudence, que le clergé de Rennes le choisit pour son pasteur, après la mort de Silvestre de La Guerche. Quelque répugnance qu'eût Mardobe pour l'épiscopat, on le contraignit de consentir à son élection [1]. Il fut sacré à Tours, en 1096, par le pape Urbain II, qui y tenait un concile. Après la dissolution de cette assemblée, il se rendit dans son diocèse, qu'il gouverna pendant vingt-sept ans. Il souscrivit au concile de Troyes en 1104, et à celui de Loudun en 1107 [2]. Appesanti par le poids des années et des infirmités ordinaires à la vieillesse, il se démit de l'épiscopat et se retira dans l'abbaye de Saint-Aubin d'Angers, où il mourut le 11 septembre 1123. Il fut enterré dans l'église de Saint-Aubin, où l'on voyait encore son tombeau dans le dernier siècle [3].

[1] Indépendamment de son humilité, il avait peut-être encore pour autre motif l'opinion défavorable qu'il s'était formée de la ville et du peuple de Rennes. On a de lui une épigramme latine dans laquelle il fait un portrait peu flatteur de cette ville et de ses habitants.

[2] Le P. Richard, *Analyse des Conciles*, t. 4, place celui-ci en 1109. Il fut assemblé au sujet d'un différend survenu entre les religieux de Marmoutier et ceux de Tournus.

[3] Ulger, chanoine d'Angers, composa pour lui l'épitaphe suivante :

Si quis quantus erat Marbodus noscere quærat,
Postulat hoc quod ego dicere posse nego.
In toto mundo non invenietur eundo,
Ullus compar ei nominis atque rei,
Omnes facundos sibi vidimus esse secundos,
Nullus in ingenio par, nullus in eloquio.
Cessit ei Cicero, cessit Maro junctus Homero;
Ut dicam breviter, vicit eos pariter.
Per cunctas metas per quas sua se tulit ætas,
Nulla sibi placuit res, nisi quæ decuit,
Curans ut fieret virtutem quod redoleret,
Transtulit huc studium, transtulit ingenium.
Illi sic noto dedit, ejus sed sine voto,
Christi judicium, pontificis solium.
Hic præsul sanctus nolens licet atque coactus,
Effecit melius quæ bona cuncta prius.
Ab quâ mensurâ mensurus singula jura,
Lenis erat placidis, et rigidus tumidis,
Jugiter orabat, jejunabat, vigilabat,
Quodque sibi minuit, pauperibus tribuit,
Hic tam laudari dignus, quam dignus amari,
Sorte cadens hominum, transiit ad Dominum.
Omnes personæ, quæ sunt in relligione,
Ingemuêre nimis planctibus et lacrymis.

Marbode laissa plusieurs ouvrages qui ont été recueillis par les soins du vénérable Yves Mayeuc, et imprimés à Rennes, en 1524, chez Bauduin. Le P. Beaugendre, religieux de la congrégation de Saint-Maur, a revu cette collection sur les manuscrits, et l'a fait réimprimer à la fin des œuvres de Hildebert, archevêque de Tours.

ROTALD [a] succéda à Marbode, et mourut le 21 novembre 1126. suivant le nécrologe de l'abbaye de Saint-Serge. Il est fait mention de ce prélat dans la permission accordée par Hamelin, évêque de Rennes, à deux particuliers, de terminer par le duel les différends qu'ils avaient ensemble.

HAMELIN, abbé de Saint-Aubin d'Angers, fut élu le 15 mai 1127, suivant la chronique de cette abbaye. Il assista la même année au concile tenu à Redon par Hildebert, archevêque de Tours, pour la réconciliation de l'église de Saint-Sauveur [1]. L'année suivante, il se trouva à la translation des reliques de saint Aubin, faite le 17 octobre par Girard, évêque d'Angoulême et légat du saint Siége en France. On lit son nom dans les souscriptions du concile, tenu à Reims, en 1131, par le pape Innocent II, et auquel assista saint Bernard, et dans celui tenu à Redon, en 1133

Nobilitas flevit, nec plebs à flendo quievit,
Tùm gemit et plorat, cùm bona commemorat.
In cunctis annis nova mors erat ista Britannis,
Quæ vivens tenuit, quos aluit, docuit.
Præcipuè Rhedoni, proprii quæ morte patroni
Est velut ægra jacens, factaque muta tacens.

Autre épitaphe, par Rivallon, archidiacre de Rennes.

Reddidit ingenium sapientem, lingua disertum,
Mens memorem, vigilem, sollicitudo gregis,
Ætas longa senem, jucundum gratia moris,
Ordo pontificem, relligioque sacrum,
Sobrietas parcum sibi, munificentia largum
Pauperibus, rectum regula justitiæ.
Hic basis Ecclesiæ pondus portabat, et idem
Mansuetudine bos, et feritate leo.

[a] Lob., t. 2, p. 204. *Vide et notas Sirmundi ad lib.* 3; *Goffredi Vindocinensis.*

[1] Il n'est pas bien certain que cette assemblée de Redon puisse être regardée comme un concile; il paraît que ce fut seulement une réunion de l'archevêque de Tours et de ses suffragants, uniquement pour la cérémonie de la réconciliation.

ou 1136, par Hildebert, archevêque de Tours, pour défendre les droits de cette abbaye et frapper d'excommunication Raoul de Montfort, qui en avait envahi les biens[1]. Hamelin mourut le 2 février 1141, selon les chroniques de Nantes et de Saint-Aubin d'Angers. On trouve une lettre de ce prélat publiée par le P. Sirmond dans ses notes sur Geoffroy de Vendôme. Il rapporte dans cette lettre qu'il y eut en sa présence un combat singulier sur le bord de la rivière d'Ille et dans le pré de l'évêque, et qu'après que les champions eurent vaillamment combattu, on s'occupa de les réconcilier. Le nom d'Hamelin se lit, ainsi que celui de Rotald, son prédécesseur, dans une charte de Guillaume, seigneur de Fougères, datée de l'an 1150, laquelle fait mention de la donation d'une église à une autre église ; donation approuvée par Guillaume, seigneur de Fougères, et successivement confirmée par les deux prélats. Cette charte, qui est en faveur de l'abbaye de Savigny, est, comme on voit, postérieure à l'époque à laquelle Hamelin vivait [2]. On remarque dans cet acte que Rotald y est nommé Roald.

ALAIN fut élu l'an 1141, et souscrivit la même année à la fondation du temple de Nantes, faite par le duc Conan III. Le grand nombre de chartes que l'on trouvait de cet évêque dans les abbayes de Marmoutier, de Saint-Melaine, de Savigni, de Saint-Georges et de Saint-Sulpice, prouvait l'estime qu'il faisait de l'ordre monastique. En 1151, il assista, avec plusieurs autres évêques de Bretagne, à la translation du corps de saint René à Angers. Il mourut le 1er mai 1156, suivant la chronique de Normandie et celle de Robert, abbé du Mont-Saint-Michel.

ETIENNE DE LA ROCHEFOUCAULD fut, suivant la chronique de Saint-Florent, sacré en 1156. Il était né à Angoulême, d'une famille honnête ; mais, comme l'ont

[1] L'Histoire de Bretagne de Dom Morice place cette assemblée en 1133, et dans les Actes qu'il a publiés, il la met en 1135 ou 1136.

[2] Quelques auteurs lui ont donné le titre de chancelier de Bretagne ; mais l'acte sur lequel ils se sont fondés est daté de l'an 1158, temps auquel Hamelin ne vivait plus. Le chancelier Hamelin, présent à cet acte, n'est point désigné comme évêque; mais il pouvait être trésorier de l'Eglise de Rennes, car on trouve un Hamelin trésorier à cette époque.

fait observer MM. de Sainte-Marthe, différente de l'illustre famille de La Rochefoucauld, qui subsiste encore aujourd'hui. Prévenu dès ses plus tendres années de la grâce céleste, il embrassa la vie monastique dans l'abbaye de Saint-Florent-lès-Saumur. Il venait d'en être élu abbé, lorsque le clergé de Rennes le choisit pour son évêque. Il fit paraître une grande habileté à manier les affaires civiles et ecclésiastiques pendant son épiscopat; mais la mort l'enleva trop tôt à un troupeau auquel il était très-cher. Elle arriva le 4 septembre 1166, selon la chronique de Saint-Florent et l'obituaire de Rillé. Son corps fut inhumé dans le cloître de Saint-Melaine, auprès de la porte de l'église, lieu que son humilité lui avait fait choisir pour sa sépulture.

ROBERT, chanoine de Saint-Pierre de Rillé, succéda à Étienne de La Rochefoucauld, et ne tint le siége qu'un an, étant mort le 9 décembre, suivant l'obituaire de Rillé.

ÉTIENNE DE FOUGÈRES, chapelain de Henri II, roi d'Angleterre, fut élu en 1168. Il était né avec beaucoup d'esprit, et avait cultivé les belles-lettres dans sa jeunesse. Il s'appliqua surtout à la poésie, et composa plusieurs pièces qui lui acquirent une grande réputation. Dieu lui ayant fait connaître dans une vision qu'une telle occupation ne convenait pas à un évêque, il y renonça entièrement. Pour réparer le passé, il composa la Vie de saint Firmat, évêque; et celle de saint Vital, premier abbé de Savigni. Il reçut dans son église, en 1169, Godefroi, fils de Henri II, roi d'Angleterre. Son palais épiscopal ayant été détruit par un incendie, il le reconstruisit à ses frais. De son temps, Barthélemi, archevêque de Tours, tint, en 1176, un concile provincial à Rennes [1]. Etienne mourut deux ans après cette assemblée, c'est-à-dire le 23 décembre 1178, suivant Robert, abbé du Mont-Saint-Michel, auteur contemporain et ami du défunt.

[1] Ce ne fut pas précisément un concile, aussi ne le trouve-t-on pas dans les catalogues des conciles du XIIe siècle; c'était une assemblée provinciale, tenue par l'archevêque de Tours, Barthélemi de Vendôme, avec ses suffragants, pour chercher les moyens de s'opposer à la fureur des Albigeois, qui dévastaient le midi de la France.

PHILIPPE [a], religieux de l'ordre de Cîteaux, fut élu en 1179. Il avait d'abord été abbé de Notre-Dame-des-Fontaines au diocèse de Tours, d'où il avait été transféré à l'abbaye de Clairmont dans le Maine. Il passa de ce dernier siége à celui de Rennes, dont l'église menaçait alors ruine. Philippe, n'ayant pas de fonds pour la faire réparer, s'adressa à Dieu, qui lui fit connaître qu'il y avait un trésor caché dans son église. Plein de confiance en la Providence, il fit démolir cet ancien édifice et le rebâtit avec l'argent qu'il avait trouvé dans les fondements. Le duc Geoffroi lui confia les sceaux; mais il n'exerça pas longtemps les fonctions de chancelier, étant mort le 8 avril 1182, selon le nécrologe du Ronceraí.

JACQUES ne nous est connu que par une charte de l'abbaye de Saint-Melaine, dans laquelle cet évêque ratifie la donation de l'église de Moulins, faite par Blain et Etienne, ses prédécesseurs. Il mourut vers la fin de l'an 1183, ou au commencement du suivant.

HERBERT, abbé de Clairmont dans le Maine, fut élu et sacré en 1184. L'année suivante il assista au règlement fait par le comte Geoffroi pour le partage des fiefs de Haubert et de Chevalerie. Il obtint en 1197, de l'abbé de Marmoutier, le patronage de l'église d'Antrain et la moitié des oblations. Il mourut le 11 décembre 1198, et fut inhumé dans le chœur de son église. MM. de Sainte-Marthe disent qu'il opéra des miracles après sa mort.

PIERRE DE DINAN, fils de Roland, seigneur de Montafilant, chanoine et archidiacre de l'église d'Yorck, en Angleterre, fut élu l'an 1199, suivant Roger de Houveden. La duchesse Constance lui confia les sceaux, et le fit chancelier de Bretagne. Il ratifia, en 1207, la fondation de l'église collégiale de La Guerche, faite par Guillaume, seigneur de cette ville. Sa mort arriva le 24 janvier 1210, selon le nécrologe de son église.

PIERRE DE FOUGÈRES [b], neveu de l'évêque Etienne,

[a] Sigebert, *ad annum* 1181. T. 10. *Spicilegii : de prælatis Claromon.*
[b] Vol. c, p. 155.

succéda à Pierre de Dinan. Du Paz assure qu'il fut sacré par Jean de Faye, archevêque de Tours, dans un concile tenu à Rennes au mois de mars 1210; mais il ne donne aucune preuve de ce concile [1]. Ce qui est plus certain, c'est que Pierre de Fougères, en qualité d'évêque de Rennes, confirma, le 1er juillet 1210, la fondation d'un chapitre de chanoines érigé dans l'église de la Madeleine de Vitré. Il mourut le 10 juillet 1222, et fut inhumé dans son église.

JOSSELIN DE MONTAUBAN fut élu à la place de Pierre de Fougères. Il assista, en 1224, à la dédicace de l'église de l'abbaye de Villeneuve, où se trouvèrent presque tous les évêques de la métropole et les seigneurs du pays. Un acte de l'an 1234 nous apprend que ce prélat fonda un anniversaire dans les églises de Saint-Pierre, de Saint-Melaine et de Saint-Georges de Rennes, pour être célébré tous les ans, le vendredi avant la Toussaint. Il mourut le 30 octobre 1234, selon le nécrologe de Saint-Jacques de Montfort, où il fut inhumé.

JEAN GICQUEL confirma, en 1247, les chanoines de Montfort dans la possession du patronage de l'église de Bourg-des-Comptes, comme avait fait Josselin son prédécesseur. Joinville nous apprend que cet évêque fit le voyage de la Terre-Sainte en 1250, et qu'il se signala dans les combats que les Croisés livrèrent aux Sarrasins. Il fit son testament, en 1258, le vendredi après l'Epiphanie, et fonda un anniversaire dans son église cathédrale. Sa mort est marquée au 15 janvier dans le nécrologe de la même église.

GILLES ratifia, au mois d'octobre 1258, le testament de Jean Gicquel, son prédécesseur. Il mourut le 26 septembre 1259, selon le nécrologe de son église, et eut pour successeur Maurice qui suit.

MAURICE DE TRELIDI [a] ou DE TRESIGUIDI, con-

[1] L'historien des archevêques de Tours, Jean Maan, ne dit pas un mot de ce concile supposé de Rennes. En 1210, Jean de Faye était occupé à se défendre contre les prétentions d'un compétiteur qui lui disputait le siége de Tours.

[a] Labbe, t. 3. *Concil. Spondanus, ad annum* 1263.

firma, en 1260, une transaction passée entre Gilles, son prédécesseur, et Roger, abbé de Saint-Florent-lès-Saumur, pour le prieuré de Livré. Gui, comte de Laval, prit la croix en 1265, et nomma Maurice, évêque de Rennes, son exécuteur testamentaire. Il y eut deux conciles provinciaux tenus à Rennes sous le pontificat de Maurice : l'un en 1263[1], et l'autre en 1273. Sa mort est marquée au 18 septembre 1282, dans le nécrologe de son église.

GUILLAUME DE LA ROCHE-TANGUI, docteur en théologie, fut élu vers la fin de l'année 1282. Il scella, l'année suivante, un traité passé entre le duc Jean le Roux et Henri d'Avaugour, seigneur de Goello. Exécuteur testamentaire du premier, il rendit en 1288, aux habitants du Gavre, l'usage de leur forêt, dont le feu duc les avait privés. En 1294, il unit à la chambrerie de Saint-Melaine l'église de Noyal sur Vilaine, union qui fut confirmée en 1298 par son successeur. Il mourut en 1297, le 28 septembre, selon le nécrologe de son église.

FRÈRE JEAN DE SAMOIS, religieux franciscain, succéda au précédent, suivant les annales de Vading et l'acte cité ci-dessus. Il était né dans un village du diocèse de Sens, dont il portait le nom, et embrassa l'institut des Frères-Mineurs. Élu évêque de Rennes, il occupa le siége pendant deux ans seulement, car le pape Boniface VIII le transféra à Lisieux en 1299. Il assista au concile provincial tenu dans l'église de Notre-Dame-du-Pré, près de Rouen, et mourut en 1302, le 30 octobre, selon le nécrologe de l'église de Rennes, ou le 5 décembre, suivant le nécrologe de Lisieux [2].

YVES occupait le siége épiscopal en 1304, suivant un acte du chapitre. Il mourut la même année ou la suivante.

GILLES fit serment de fidélité au duc en 1306, au mois

[1] Dom Morice se trompe, lorsqu'il prétend qu'il s'est tenu un concile à Rennes en 1263 : cette ville n'en eut point dans le XIIIe siècle d'autre que celui de 1273, présidé par Jean de Montsoreau, archevêque de Tours.

[2] Aucun des écrivains bretons qui ont publié le catalogue des évêques de Rennes ne paraît avoir connu les détails que nous donnons ici touchant Jean de Samois, qu'ils nomment par erreur de Semois; nous les avons tirés du *Gallia christiana nova*, t. 11, imprimé en 1759.

de mars, et mourut quelques mois après. Son temporel, saisi par les officiers du duc, fut affermé en 1307 pour la somme de mille francs.

ALAIN DE CHATEAUGIRON, fils de Geoffroy, seigneur de Châteaugiron, était trésorier de l'église de Rennes et secrétaire du duc Artur II, lorsqu'il fut élu en 1306. Mais il y a apparence que son élection se trouva défectueuse et que l'archevêque de Tours y suppléa par la nomination d'un autre sujet. En effet, le pape Clément V écrivit, en 1310, au duc de Bretagne pour lui recommander Guillaume, évêque de Rennes ; et ce Guillaume conféra, la même année, la chapellenie de Saint-Louis. Ces raisons nous donnent lieu de penser que l'élection d'Alain de Châteaugiron n'eut lieu qu'après la mort de ce Guillaume. Alain fut extrêmement zélé pour l'honneur du clergé, auquel il procura plusieurs priviléges pendant son épiscopat. Il fit son testament en 1327, et mourut le 12 avril de la même année. Jacques de Châteaugiron, son frère, fut l'exécuteur de ses dernières volontés, et termina sa carrière quelques années après, revêtu de la dignité de trésorier.

ALAIN DE CHATEAUGIRON, archidiacre de Rennes, succéda à son oncle, et ne tint le siége qu'environ dix-sept mois. Son décès arriva le 21 novembre 1328, et il fut inhumé dans son église, derrière le grand autel, où l'on voyait cette épitaphe : *Hic jacet D. Alanus de Châteaugiron, dum viveret episcopus Rhedonensis, qui decessit anno* 1328.

GUILLAUME OUVROIN fit sa soumission à la chambre apostolique au mois de juin 1328, en qualité d'élu de Rennes. Il assista au concile provincial tenu à Château-gontier en 1339, et fonda son anniversaire le samedi après la Pentecôte, en 1341.

YVES DE ROSMADEC, d'une famille noble de Bretagne, succéda au précédent en 1345. Il n'occupa que deux ans le siége de Rennes [a], et mourut en 1347, le 14 octobre, suivant le nécrologe de son église.

ARTAUD paya les droits de la chambre apostolique, en

[a] *Gallia christiana nova*, t. 7, p. 595.

qualité d'évêque de Rennes, le 27 octobre 1348. Du Paz met sa mort en 1354.

PIERRE DE LAVAL est indiqué comme évêque de Rennes dans un acte de son église daté du premier samedi de mai 1354. Il mourut le 11 janvier 1357, suivant MM. de Sainte-Marthe.

GUILLAUME fut élu en 1357, et paya les droits de la chambre apostolique le 14 octobre 1358. Il ratifia, cette dernière année, la fondation de l'hôpital de Saint-Yves, de Rennes, faite par Eudon le Bouteiller, prêtre du diocèse de Tréguier.

PIERRE DE GUÉMENÉ fit son entrée solennelle à Rennes le 3 novembre 1359, et consacra le même jour son église cathédrale. Il paya, le 27 janvier 1361, les droits dus à la chambre apostolique, et mourut deux ans après.

RAOUL DE TRÉAL fit sa soumission à la chambre apostolique le 28 janvier 1364 [a]. Il était chanoine de Rennes et d'une famille distinguée dans la province. Riche en patrimoine, il en employa les revenus aux réparations de son église et au soulagement des pauvres. Savant théologien et très-versé dans la connaissance des saints canons, il travailla beaucoup à la réformation de son diocèse et à soutenir les droits de son siége. Il assista, en 1365, au concile d'Angers, où il eut un très-grand différend avec l'évêque du Mans pour la préséance. De retour dans son diocèse, il s'appliqua à y faire observer les canons des conciles tenus dans la métropole. Cette application lui attira bien des traverses, même de la part de Jean IV, duc de Bretagne ; mais il les surmonta par sa patience et par sa charité. Il mourut en 1383, et fut inhumé dans son église.

GUILLAUME DE BRIS fit sa soumission à la chambre apostolique le 8 juillet 1384, et obtint mainlevée de son temporel au mois de septembre suivant. Il ne fit cependant son entrée solennelle à Rennes qu'au mois de juin 1385; il la commença, comme ses prédécesseurs, par l'abbaye de Saint-Melaine; mais au lieu d'y prendre un repas, il transi-

[a] Joan. Maan., p. 151.

gea avec l'abbé pour la somme de soixante francs d'or, sans tirer à conséquence pour l'avenir. Il mourut en 1386.

ANTOINE DE LOVIER[a], natif de Revel en Dauphiné, docteur en droit civil et canonique, doyen de l'église de Vienne, fut pourvu en 1386, et fit sa soumission à la chambre apostolique le 15 octobre de la même année. Il ratifia, le 18 avril 1387, le douaire accordé par le duc Jean le Vaillant, à la duchesse de Navarre, son épouse. Le pape Urbain IV, qui, selon toutes les apparences, l'avait placé sur le siége de Rennes, le transféra, en 1389, à celui de Maguelone, où il mourut le 23 octobre 1405.

ANSELME DE CHANTEMERLE fit sa soumission à la chambre apostolique le 18 octobre 1389, et son entrée solennelle à Rennes en 1390. Les belles qualités de l'esprit et la piété remarquable que Dieu avait données à ce prélat le mirent en grand crédit auprès des souverains de Bretagne, surtout auprès du connétable de Richemont, dont il fut l'ami intime. Il établit dans son église la fête de la Présentation de la sainte Vierge, et légua, par son testament, à toutes les paroisses de son diocèse, un calice de la valeur de vingt francs. Il fut inhumé dans son église le 1er septembre 1427 [1].

GUILLAUME BRILLET, natif de Vitré, homme doux et pieux, fut, après avoir possédé l'évêché de Saint-Brieuc, transféré à Rennes en 1427. Le concile de Bâle lui donna commission, en 1433, de lever un impôt sur le clergé de Bretagne. Il se démit, en 1447, en faveur de Robert

[a] *Gallia christ.*, t. 6, p. 796.

[1] On mit sur son tombeau de marbre l'inscription suivante :

Hic jacet Anselmus clarus præsul Rhedonensis,
De Cantumerulæ, patiens, pius atque benignus,
Quem verus papa pallio sacro decoravit
Martinus Quintus, sumpto de corpore Petri,
Dumque præsentat Virgo, festum celebravit,
Per quem fundantur missæ, sancti venerantur:
Anno milleno cùm C. quater XXVII.
Septembris primâ cadaver defertur ad ima :
Parcat ei Dominus, qui regnat trinus et unus. Amen [b].

[b] D'Argentré, *Gal. christ.* De Sainte-Marthe; Hevin sur Frain, p. 36, *Add.*

de Rivière, son neveu; et le pape lui donna le titre d'archevêque de Césarée en Palestine. D'Argentré, garant de cette démission, nous assure qu'il mourut en 1470, dans une grande vieillesse; mais le P. Du Paz met sa mort en 1448, au 1er février.

ROBERT DE LA RIVIÈRE [a], fils de Jean, seigneur de La Rivière, chambellan du duc François Ier, chancelier de Bretagne, et de Jeannette Brillet, fut d'abord chanoine et chantre de Saint-Pierre de Rennes. Guillaume Brillet, son oncle, s'étant démis en sa faveur, il obtint ses bulles le 7 juin 1447. L'année suivante il assista au concile provincial tenu à Angers par l'archevêque de Tours. Il fut député en 1449 vers le roi de France pour lui demander du secours contre les Anglais, qui avaient surpris la ville de Fougères. Il mourut le 18 mars 1450, et fut enterré dans le chœur de son église, sous une tombe d'airain.

JEAN DE COETQUIS, archidiacre du Désert, fut élu à la place du précédent; mais le pape Nicolas V le nomma à l'évêché de Saint-Malo, et transféra Jacques d'Espinai à Rennes, par bulles datées du 4 mars 1450. Le duc Pierre II n'agréa pas ces nominations, et pour en empêcher l'effet, il accusa Jacques d'Espinai d'avoir fomenté la division dans sa maison, et d'avoir eu part à la mort de M. Gilles de Bretagne. Le pape écrivit au duc le 1er janvier 1451, pour justifier l'évêque de Saint-Malo sur les crimes dont il était accusé; mais le duc persista dans ses préventions, et reçut le serment de fidélité que lui fit Jean de Coëtquis. Cependant il agréa Jacques d'Espinai en 1454, et consentit à la translation de Jean de Coëtquis sur le siége de Tréguier.

JACQUES D'ESPINAI, fils de Robert, seigneur d'Espinai, grand-maître de Bretagne, et de Marguerite de La Courbe, se fraya un chemin à l'épiscopat par le crédit d'une famille distinguée dans l'Etat, et encore plus dans l'Eglise. Il fut d'abord nommé à l'évêché de Saint-Malo le 9 janvier 1449, et sacré à Tours la même année. Le siége de Rennes ayant vaqué quelques mois après, le pape Nicolas V l'y trans-

[a] Labbe, t. 13, *Concil.*

féra le 4 mai 1450, et nomma à l'évêché de Saint-Malo Jean de Coëtquis, que le clergé de Rennes avait choisi pour son pasteur. Ces changements, comme nous l'avons vu, ne plurent pas au duc Pierre II; il persista dans son sentiment, malgré les raisons que nous avons rapportées plus haut, et reçut le serment de fidélité que lui fit Jean de Coëtquis. Ainsi, Jacques d'Espinai se trouva sans siége, celui de Saint-Malo ayant été rempli par Jean L'Espervier. N'ayant rien à attendre de la part du duc, il fit le voyage de Rome, où il sut si bien plaider sa cause, qu'il obtint du pape un bref justificatif. Muni de cette pièce, il revint en Bretagne, et se conduisit avec tant d'artifice qu'il recouvra les bonnes grâces du duc. La mort de l'évêque de Tréguier facilita l'accommodement entre eux. Par cette translation, Jacques d'Espinai demeura paisible possesseur du siége de Rennes, sur lequel il monta enfin, le 10 avril 1450.

Après tant de traverses et d'accusations, il semble que ce prélat n'aurait dû s'occuper que de son troupeau; mais, né avec un esprit vif et brouillon, il forma des entreprises séditieuses contre l'autorité de son souverain, et il excommunia plusieurs de ses officiers. Le duc en porta ses plaintes au pape, qui commit le cardinal de Sainte-Praxède pour examiner l'affaire. Après quelques informations, le cardinal donna pouvoir aux abbés de Quimperlé, de Saint-Meen et de Bégard, d'absoudre les officiers du duc, et d'informer secrètement sur la vie et les mœurs du prélat. Il fut assez heureux pour ne pas succomber à cette première attaque; mais il se ménagea si peu dans la suite, qu'il donna de nouveau prise sur lui. Ses ennemis en profitèrent pour l'accuser encore à Rome d'avoir trempé dans la mort de Gilles de Bretagne, et d'avoir formé plusieurs entreprises contre les deux derniers ducs et le duc régnant. Le pape Pie II commit, en 1461, l'archevêque de Tours et l'évêque du Mans pour faire les informations nécessaires en pareil cas. Jacques trouva encore moyen de se tirer d'un si mauvais pas; il profita même de cette seconde disgrâce pour se conduire avec plus de précaution; mais les disgrâces changent rarement les caractères. Après quelques années de ménagements, Jacques forma de nouvelles entreprises, et

commit quelques violences dans son diocèse. Le trésorier Landais, qui avait fait nommer son neveu coadjuteur de Rennes, profita de l'occasion pour lui faciliter la possession de ce siége, et pour en faire descendre Jacques d'Espinai. Il porta ses plaintes à Rome contre ce prélat, et obtint, en 1479, une commission adressée aux abbés de Bégard et de Prières pour informer de sa conduite. Après une longue enquête, les commissaires déclarèrent le prélat suspens de ses fonctions, au mois d'octobre 1481, et nommèrent Jacques Troussier, chantre de Saint-Malo, grand vicaire de Rennes. Son temporel, et même son patrimoine, furent saisis par ordre du duc. Jacques ne put survivre à un si grand affront, et mourut au mois de janvier 1482. Il fut inhumé dans l'église collégiale de Champeaux, près le château d'Espinai, où il s'était retiré après sa disgrâce. La saisie fut mise sur le temporel de l'évêché vacant, le 26 janvier de la même année.

Michel GUIBÉ, fils d'Adenet Guibé et d'Olive Landais, sœur du trésorier, évêque de Dol, fut transféré à Rennes en 1482, et fit serment de fidélité au duc le 29 juillet de la même année. Les ornements dont ce prélat décora son église furent des preuves de sa magnificence et de son zèle pour la décoration des temples. Il mourut en 1502, et fut enterré dans la chapelle qu'il avait fait bâtir. Après sa mort, le chapitre élut pour évêque Gui le Lyonnais, frère de Jean, abbé de Saint-Melaine. L'acte de cette élection fut dressé, le 13 mars 1502, sous le bon plaisir de la reine Anne ; mais cette princesse n'agréa pas ce choix, et nomma à l'évêché de Rennes Robert Guibé, frère du défunt. Du Paz, p. 258, dit que cette princesse donna l'évêché à Pierre Le Baud, son aumônier ; mais si Le Baud a été nommé à l'évêché de Rennes, il ne l'a point accepté, et il fut donné à Robert Guibé, qui en jouit paisiblement jusqu'en 1507, qu'il fut transféré à Nantes.

Robert GUIBÉ [a], évêque de Tréguier, prêta serment de fidélité au roi pour l'évêché de Rennes, le 21 mai 1502.

[a] Voyez son histoire à l'article des évêques de Nantes.

Le pape Jules II l'honora de la pourpre et le transféra en 1507 à Nantes. Ce prélat mourut à Rome le 9 septembre 1513.

Yves MAYEUC [a], confesseur de la reine Anne, succéda au cardinal de Sainte-Anastasie. Il était natif du diocèse de Léon, et avait embrassé l'état religieux dans le couvent des Dominicains de Morlaix. Sa probité et sa vertu lui acquirent une si haute réputation, que la reine Anne et les rois ses époux le choisirent pour leur confesseur. Cet emploi le conduisit à l'évêché de Rennes, dont le pape Jules II lui donna les provisions, le 29 janvier 1507. Revêtu de la plénitude du sacerdoce, il ne changea rien dans son habit, ni dans sa manière de vivre. Dieu ayant disposé du roi Louis XII, il prononça son oraison funèbre dans l'église de Notre-Dame de Paris. Il se retira ensuite dans son diocèse, d'où il ne paraît être sorti que pour assister aux états de la province. Son amour pour les pauvres fut si grand qu'il leur distribua tous ses biens dès son vivant. Il mourut en odeur de sainteté, le 20 septembre 1541, âgé de soixante-dix ans, dont il avait passé trente-cinq dans l'épiscopat. Après sa mort on trouva des gouttes de sang répandues en forme de croix sur sa poitrine. Il fut inhumé, le 20 septembre, dans son église, hors le chœur, et son tombeau a toujours été fréquenté par le peuple.

Claude DODIEU [b], seigneur de Velly, dans le Lyonnais, et maître des requêtes au conseil de Bretagne, fut fait coadjuteur de Rennes en 1540, et prit possession l'année suivante. Né pour les grandes affaires, il fut successivement ambassadeur de France auprès du pape Paul III, de l'empereur Charles V, et des Pères du concile de Trente. De retour dans sa patrie, il assista au sacre et au couronnement de la reine Catherine de Médicis, qui eurent lieu à l'abbaye de Saint-Denis en 1549, et aux états généraux tenus à Paris en 1557. Il mourut dans la même ville en 1558, et fut inhumé dans l'église des Célestins.

Bernardin BOCHETEL, originaire de Bourges, fils de

[a] Voyez sa vie, t. 3 des *Vies des saints de Bretagne.*
[b] Martène, t. 8. *Collect.* M. p. 1139. Sammartan, t. 3. *Gal. christ.*

Guillaume, seigneur de Sassi, fut nommé à l'évêché de Rennes en 1558, et le tint pendant sept ans. Il avait été secrétaire du roi François I[er], et l'était aussi du roi Henri II. Les ambassades et les négociations dont il était chargé lui firent juger qu'il ne pouvait pas servir Dieu et le roi en même temps : aussi se démit-il, en 1565, sans avoir été sacré.

Bertrand DE MARILLAC, fils de Gilbert, seigneur de Saint-Genest et de Marguerite Genest, était d'Auvergne et appartenait à une famille noble, dévouée depuis longtemps aux Bourbons, auxquels elle avait été attachée. Il avait d'abord embrassé la règle des Frères-Mineurs, chez lesquels il avait pris le bonnet de docteur en théologie et s'était distingué par ses prédications. Après avoir passé quarante ans dans cet ordre, il le quitta pour des raisons qui ne nous sont pas connues. Charles de Marillac, archevêque de Vienne, son frère, le choisit pour grand vicaire et le chargea d'aller, en son nom, prendre possession de son nouveau siége. Le roi lui avait donné précédemment l'abbaye de Thiers, et il la posséda, quoique dans le diocèse de Clermont. Enfin il fut nommé à l'évêché de Rennes, vacant par la démission de Bernardin Bochetel. La cérémonie de son sacre fut faite le 27 décembre 1565, dans la chapelle de l'archevêché de Paris. Cette nouvelle dignité ne ralentit point son zèle pour le salut des âmes : il continua ses prédications, et Dieu bénit ses travaux par la conversion de plusieurs hérétiques, qui rentrèrent dans le sein de l'Église. Plein de jours, il mourut à Rennes le 29 mai 1573, et fut inhumé dans le chœur de son église [1].

[1] L'épitaphe qui se lisait sur son tombeau était conçue en ces termes :

Mentem, Christe, tibi, tellari corpus, egenis
Cætera do, moriens hæc Marillacus ait.
Mentem Christus habet, corpus venerabile servat
Tellus, arca inopum [illegible] condit opes.
Inclyta mens cœli corpus cœleste meretur.
Ipsa suis solidum tunc fruitura bonis.
Præsulis hæc meruit pietas, hæc inclyta virtus,
Commissi hæc meruit sedula cura gregis.

[2] Sammarthe [illegible]

Aimar HENNEQUIN[a], chanoine de Notre-Dame de Paris, et abbé de Saint-Martin d'Épernai, fut sacré vers la fin de l'année 1573, par le cardinal de Lorraine, assisté de Pierre de Gondi, évêque de Paris, et d'Antoine Le Cirier, évêque d'Avranches, en présence de trois archevêques, de douze évêques, de son aïeul, de six frères et de cinq sœurs. Il prit séance au parlement de Bretagne, comme conseiller-né, le 21 mars 1575. Député par les trois ordres de la province de Bretagne, il assista aux états généraux tenus à Blois en 1580. Quelque triste que fût la conjoncture des temps, il ne négligea point son troupeau, et il suivit exactement les traces de son prédécesseur. Persuadé que toute l'espérance d'un diocèse est fondée sur la jeunesse, il se donna tout entier à son éducation. Il composa en sa faveur un excellent catéchisme. Les réponses de cet ouvrage sont ordinairement tirées des paroles de l'Ecriture sainte, des conciles et des saints Pères. Il corrigea le bréviaire du diocèse, et le fit imprimer, en 1589. Enfin il traduisit en français les Confessions de saint Augustin et les lettres de saint Jérôme, qu'il enrichit de notes pieuses et savantes. Mûr pour le ciel, il rendit son âme à Dieu, le 13 janvier 1596, et fut enterré dans son église à côté d'Yves Mayeuc, son prédécesseur, comme il l'avait ordonné par son testament.

Arnaud D'OSSAT[b], né, en 1537, dans un village du diocèse d'Auch, de parents pauvres et obscurs, ne dut sa fortune qu'à sa vertu, à son mérite et à sa rare capacité pour les affaires. Orphelin dès l'âge de neuf ans, il fut obligé de se mettre en service. Il se trouvait dans la maison de ses maîtres un enfant aussi jeune que lui. Arnaud profita si bien des leçons qu'il entendait donner à cet enfant, qu'il en devint bientôt l'émule et ensuite le précepteur. Il se rendit à Paris à l'âge de vingt-deux ans, y soigna l'éducation de trois jeunes gens, et suivit ensuite les cours de l'université avec tant de succès, qu'il fut choisi pour y enseigner. Il alla étudier le droit à Bourges, sous le célèbre Cujas, et, de retour à Paris, il y obtint la place de conseiller au pré-

[a] Labbe, t. 15, *Concil.* Sammart., tom. 3. *Gal. christ.*

[b] Ciaconius, *Hist. rom. Pont.*, l. 28, p. 322. *Lettres du cardinal d'Ossat.*

sidial de Melun. A la persuasion de Paul de Foix, il quitta cette charge pour embrasser l'état ecclésiastique. M. de Foix ayant été nommé ambassadeur de France à Rome, y amena avec lui, en qualité de secrétaire, d'Ossat, qui survécut à son protecteur, et se trouva chargé de traiter, avec le pape Clément VIII, de la réconciliation de Henri IV avec le saint Siége. Il était doyen de Varen, au diocèse de Rodez, lorsqu'il fut nommé à l'évêché de Rennes, le 15 janvier 1596, et sacré, le 27 octobre suivant, à Rome, où il résidait pour les affaires de France. Tout le monde connaît les talents supérieurs de ce prélat et les services qu'il rendit au roi Henri IV dans l'affaire de sa réconciliation avec l'Eglise. Le pape Clément VIII l'ayant revêtu de la pourpre en 1599, il fut transféré à Bayeux, sans avoir vu son premier diocèse. Il ne vit pas davantage le second, ayant été obligé de rester à Rome, où il était retenu par des affaires importantes pour le bien de l'Eglise. Ennuyé de ne pouvoir résider, il donna au roi sa démission de son siége, qui fut acceptée peu de jours avant sa mort. Il termina à Rome son honorable carrière, à l'âge de soixante-sept ans, le 14 mai 1604, et fut inhumé dans l'église de Saint-Louis des Français.

On a du cardinal d'Ossat des lettres plusieurs fois réimprimées; elles sont regardées comme des chefs-d'œuvre de bonne politique.

Séraphin OLIVIER [a] était né à Lyon, d'un père français et d'une mère italienne. Après avoir fait ses premières études, il passa en Italie pour étudier le droit dans l'université de Bologne. Instruit à fond de cette science, il l'enseigna ensuite aux autres avec tant de succès, que le pape Pie IV le nomma auditeur de Rote [1]; Clément VIII lui donna la Daterie, le doyenné de la Rote et le patriarcat d'Alexandrie. Nonce en France, il fut nommé à l'évêché de Rennes en 1569, par le roi Henri IV; mais il ne prit point possession de son siége, et s'en démit en 1602, en faveur de François Larchiver. Il fut fait cardinal le 9 juin 1604, à la nomina-

[a] *Gallia purpurat.*, p. 680. Sammart., t. 3. *Gal. christ.*

[1] Tribunal ecclésiastique établi à Rome pour juger toutes les causes civiles et bénéficiales de la ville et des Etats Ro ains. Il est composé de douze prélats de diverses nations.

tion du roi de France, et mourut à Rome, le 9 mars 1609.

François LARCHIVER, natif de Plouezoc'h, paroisse de l'ancien diocèse de Tréguier, aujourd'hui de celui de Quimper, et grand pénitencier des Bretons en cour de Rome, fut pourvu sur la résignation du précédent, et sacré le 24 juin 1602. Il fit son entrée solennelle à Rennes le 1er septembre suivant, et prit séance au parlement le 9 du même mois. Député des trois ordres de la province, il assista aux états généraux tenus à Paris en 1614. Il mourut le 22 février 1619, et fut inhumé dans le chœur de son église. Le P. Camart, célèbre prédicateur et général de l'ordre des Minimes, prononça son oraison funèbre, et le loua surtout d'avoir partagé son temps entre les offices divins, la prédication, le confessionnal et la visite des malades [1].

Pierre CORNULIER [a], d'une famille noble de Bretagne, était du comté nantais et de la maison de La Touche. Ayant embrassé l'état ecclésiastique, il fut successivement pourvu des abbayes de Saint-Meen et de Blanche-Couronne, puis nommé, en 1617, évêque de Tréguier. Louis XIII le transféra à Rennes en 1619. Dans ces deux siéges il fit briller toutes les vertus d'un bon pasteur; l'assemblée générale du clergé qui se tint à Paris, et ensuite à Poitiers, en 1621, choisit M. Cornulier pour aller faire ses remontrances au roi, alors occupé au siége de Montauban. Ce prélat, accompagné des cardinaux de Retz et de La Valette, ainsi que de plusieurs archevêques et évêques, se rendit au camp du monarque, et lui adressa le 18 octobre un discours qui a été conservé [2]. Ce discours, en langage suranné, renferme force citations, suivant le goût de son temps; mais il est écrit d'une manière sage et ferme, qui prouve un esprit judicieux. Il y fait surtout un tableau déplorable des ravages et des cruautés des protestants, qui dans leur fureur profanaient tout ce qu'il

[1] Son épitaphe est conçue en ces termes :

Me Britones genuere, inter capitolia crevi,
Suscepit mores inclyta Roma meos.
Ad Rhedonum ascendi Romano è colle thiara
Ad cœlum hinc, jam non altius, ire volo.

[a] Sammarthan, t. 3. *Gal. christ.*
[2] *Mémoires du clergé*, édition de 1771, in-4°, t. 14.

y a de plus sacré, et devenaient les bourreaux des catholiques [1]. De retour à Rennes, il y fonda un couvent de Minimes en 1622, et eut la consolation de voir plusieurs pieuses communautés de femmes s'établir dans sa ville épiscopale. Il ne tint pas à lui que la cause de la canonisation de l'un de ses prédécesseurs, le vénérable Yves Mayeuc, ne fût entreprise. Son église cathédrale éprouva les effets de sa libéralité, et lui dut une partie des réparations que l'on fit de son temps à cet édifice. La peste, qui pendant dix ans désola son troupeau, lui fournit de fréquentes occasions de faire briller sa charité. Après avoir pendant vingt ans gouverné son diocèse avec zèle, M. Cornulier mourut le 22 juillet 1639, emportant au tombeau la réputation d'un prélat d'une vertu éminente. Le souvenir de sa piété s'est conservé jusqu'ici par tradition dans sa famille, qui tient encore un rang distingué en Bretagne.

Henri DE LA MOTTE-HOUDANCOURT [a], fils de Philippe de La Motte-Houdancourt en Picardie, et de Louise-Charles Du Plessis-Piquet, frère des évêques de Mende et de Saint-Flour, docteur et proviseur du collége de Navarre, théologal de Paris, abbé de Saint-Martial-de-Limoges et de Souillac, fut nommé à l'évêché de Rennes en 1639. Il en prit possession par procureur le 4 août 1641, et fut sacré le 16 janvier 1642, dans l'église de Saint-Germain-des-Prés, par son métropolitain, Victor Le Bouteillier, archevêque de Tours. En 1653, il fut pourvu de la charge de premier aumônier de la reine Anne d'Autriche, vacante par la démission du cardinal Barberin. L'assemblée du clergé de 1655 le choisit pour un des commissaires qui furent chargés par elle d'examiner dans quel sens on devait entendre les constitutions d'Innocent X et d'Alexandre VII, touchant la condamnation du jansénisme, et ce prélat eut la gloire de concourir à la conservation de la saine doctrine, qui courait des dangers à cette époque en France,

[1] Il rapporte que les Huguenots s'étant emparés de Clapiers, près de Montpellier, ils se saisirent du curé du lieu, lui coupèrent le nez, et le précipitèrent du haut en bas du clocher de son église. Quelle humanité dans ces prétendus réformateurs !

[a] T. I, c. 2, *Nova Gal. christ.*

par les subtilités des sectaires. Il fut nommé en 1661 commandeur des ordres du roi, et transféré à Auch le 1er juillet 1662. Son nouveau diocèse lui dut un grand séminaire, dans lequel il fonda plusieurs places gratuites, et sa cathédrale des embellissements si considérables, qu'il y dépensa plus de quatre cent mille francs. Ennemi de la morale relâchée, M. de La Motte se montra sévère contre les casuistes qui la défendaient. La reine-mère étant décédée en 1666, il en fit les funérailles dans l'église de Saint-Denis, le 22 février. Il mourut à Mazères, le 24 février 1684, et fut enterré sous la tour de son église, selon qu'il l'avait ordonné par son testament. Lorsque le pape Innocent XI apprit sa mort, il s'écria qu'une des colonnes de l'Eglise était tombée. Ce prélat avait voulu faire lui-même son épitaphe, qui est un monument de son humilité[1].

CHARLES-FRANÇOIS DE LA VIEUVILLE[a], fils de Charles, duc de La Vieuville, et de Marie Bounier, devint abbé commendataire de Savigni, en Normandie, de l'Esterp et de Saint-Martial, au diocèse de Limoges. Par ses soins la stricte observance fut rétablie dans le premier de ces monastères, et il mit la réforme dans le second, en y introduisant les chanoines réguliers de la congrégation de France. Il permuta cette abbaye de Saint-Martial contre l'évêché de Rennes, dont il prit possession en 1664. Il mourut à Paris le 29 janvier 1676, et fut inhumé dans son église. C'était un homme savant et d'une érudition très-profonde, dit un auteur contemporain.

DENIS-FRANÇOIS BOUTHILLIER DE CHAVIGNY, fils du comte de Chavigny et d'Anne Phelipeaux, docteur de Sorbonne, ecclésiastique très-remarquable par sa science, et

[1] Voici cette épitaphe :

Hic jacet Henricus de la Mothe-Houdancour, indignus archiepiscopus Auxitanus, expectans resurrectionem mortuorum, obiit 1684, die 24 februarii.

On lit ce qui suit sur la muraille voisine :

Quod Henrici meritis detraxit humilitas, id reddit veritas, illum pietate, doctrinâ et nobilitate clarissimum venturis retrò seculis commendans, 1684.

[a] *Gallia christ.*, t. 2, p. 565.

surtout par la profonde connaissance qu'il avait du droit canonique et du droit civil, abbé commendataire de plusieurs abbayes, fut nommé à l'évêché de Rennes, après la mort de M. de La Vieuville; mais il ne prit pas possession de ce siége, et avant d'avoir été sacré, il passa à celui de Troyes en 1679. Après avoir gouverné ce diocèse pendant dix-huit ans, il se démit en 1697, et se retira dans la maison des Chartreux de Troyes. Il fut nommé membre du conseil de régence pendant la minorité de Louis XV, et mourut à Paris, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans, le 15 septembre 1731.

Jean-Baptiste DE BEAUMANOIR DE LAVARDIN, fils de Claude et de Renée de la Chapelle, fut nommé en 1677, et sacré le 20 février 1678. Il devint, en 1696, abbé commendataire de Moutier-Ramey, ainsi que de Beaulieu, et mourut le 23 mai 1711, emportant avec lui au tombeau la réputation d'un évêque des plus recommandables de son temps. Il fut enterré dans son église cathédrale. Le séminaire des pauvres écoliers de la ville de Rennes devait son établissement à la charité et à la bonne économie de ce prélat, qui donna en 1709 une ordonnance à ce sujet.

Christophe-Louis TURPIN-CRISSÉ DE SANZAI, d'une ancienne famille du Poitou, né en 1670, docteur en théologie de la Faculté de Paris, abbé de Moreaux, au diocèse de Poitiers, et doyen de Saint-Martin de Tours, fut nommé évêque de Rennes le 15 octobre 1712. Il fit son entrée solennelle dans sa ville épiscopale, le 31 décembre de la même année, et prit séance au parlement le 12 janvier 1713. Le roi ayant uni le doyenné de Saint-Martin de Tours à cet archevêché, il s'en démit en 1717, et obtint à la place l'abbaye de Sainte-Croix de Quimperlé. C'est au zèle de ce prélat que la paroisse de Saint-Sauveur de Rennes doit la construction de son élégante église. Il ne se contenta pas d'élever des temples matériels au Seigneur; il soulagea avec beaucoup de sollicitude les membres souffrants de Jésus-Christ. Ce fut son active charité qui soutint un grand nombre d'établissements ruinés par suite du système

de Law. Lors du terrible incendie, arrivé dans sa ville épiscopale en 1720, M. de Sanzai se montra comme un véritable pasteur, et n'épargna aucun des moyens qui étaient en son pouvoir pour soulager les victimes de ce déplorable événement. Doux, affable et plein de charité, ce prélat était chéri de son troupeau, lorsqu'il fut transféré à Nantes en 1723, et pourvu, quelques mois après, de l'abbaye de la Chaume, dans le même diocèse. Nous parlerons plus bas de tout le bien qu'il fit dans le diocèse de Nantes.

Charles-Louis-Auguste LE TONNELLIER DE BRETEUIL, frère du marquis de Breteuil, secrétaire d'état et ministre de la guerre, fut nommé le 17 octobre 1723, et sacré le 15 juillet 1725. Le nouveau prélat ne tarda pas à manifester son opposition au jansénisme, par la fermeté qu'il montra, surtout à l'égard du P. Mellet, dominicain, professeur de théologie dans son ordre. Ce religieux, janséniste prononcé, avait, dans une thèse imprimée, soutenu deux propositions erronées, qu'il ne voulut jamais rétracter. M. de Breteuil, n'ayant pu vaincre son obstination, publia, le 20 juillet 1726, un mandement par lequel il condamna solennellement ces deux propositions, et interdit non-seulement le P. Mellet, mais aussi tous ses confrères, qui lui donnèrent bientôt satisfaction : plus heureux que ce professeur, qui continua de résister à son évêque, et se retira en pays étranger. Ce prélat publia des statuts synodaux en 1726, et mourut d'une attaque d'apoplexie, le 24 avril 1732. Il fut enterré dans son église. Outre cet évêché, il tenait l'abbaye de Saint-Pierre de Chaume, dans le diocèse de Sens, et la charge de maître de la chapelle-musique du roi.

Louis Guy GUÉRAPIN DE VAURÉAL, fils de Michel-Antoine, comte de Belleval, et de Françoise Frétel de Bazoche, né en 1690, reçut à l'âge de vingt-quatre ans le titre de docteur de la Faculté de théologie de Paris. Le cardinal de Bissy, évêque de Meaux, le choisit pour son grand-vicaire. En 1718 il fut nommé maître de l'oratoire du roi, puis abbé commendataire de Molesmes, et enfin évêque de Rennes en 1732. En même temps il devint maî-

tre de la chapelle-musique du roi. Envoyé en Espagne comme ambassadeur en 1740, il y retourna de nouveau, en 1745, pour y négocier le premier mariage du dauphin, fils de Louis XV. Ce fut dans cette dernière ambassade, qu'ayant su se concilier la bienveillance du roi d'Espagne, il obtint de lui le titre de grand de première classe de ce royaume. L'Académie française ouvrit ses portes à M. de Vauréal en 1749; il y remplaça le cardinal Armand Gaston de Rohan, évêque de Strasbourg, dont il fit un éloge mérité dans son discours de réception [1]. Ce prélat publia un Catéchisme et donna, en 1752, un nouveau Propre des saints de son diocèse. Ce sont presque les seuls actes un peu remarquables d'administration que nous connaissions de lui. Chargé de diverses missions diplomatiques et attaché à la cour par un emploi assez important, il ne paraît pas avoir pu bien exactement résider dans son diocèse; cependant il ne s'en éloignait que par nécessité, faisait régulièrement ses visites pastorales, pendant lesquelles, pour être moins à charge aux curés chez lesquels il allait, son usage était de se faire suivre par un fourgon rempli de vivres. Nous devons dire aussi à sa louange qu'il veilla constamment à la conservation de la pureté de la foi parmi son troupeau, travaillé alors avec activité par les intrigues des jansénistes. Secondé par ses vicaires généraux, et surtout par l'un d'eux, nommé l'abbé Perrin, très-zélé contre les nouvelles erreurs, M. de Vauréal arrêta les entreprises des sectaires, et montra contre eux une louable fermeté; ainsi il frappa d'interdit tous les Carmes déchaussés de Rennes, qui avaient confessé un avocat appelant; fit refuser les derniers sacrements au sieur Leloué, recteur de Saint-Etienne de Rennes, janséniste fanatique, et réussit à éloigner de son diocèse quelques brouillons qui y entretenaient le trouble et propageaient la mauvaise doctrine. Du nombre de ces derniers était le P. de Gennes, ancien oratorien, appartenant à une bonne famille de Vitré, caractère ardent et esprit inquiet, qui, après sa sortie de l'oratoire, s'agita beaucoup pour

[1] Le célèbre Fontenelle, alors âgé de quatre-vingt-quinze ans, était à cette époque directeur de l'Académie; il reçut l'évêque de Rennes et répondit à son discours.

défendre et soutenir le jansénisme. M. de Vauréal s'était démis de son siége en 1758; mais il conserva en commende les abbayes de Molesme, de Joui et de Saint-Aubin d'Angers, qui lui donnaient environ cinquante mille francs de revenu annuel. Parvenu à l'âge de soixante-onze ans, il termina sa carrière à Nevers, le 17 juin 1760. Les pauvres de Rennes, auxquels il distribuait d'abondantes aumônes, le pleurèrent comme un père.

Ce prélat s'exprimait avec grâce et facilité; il possédait aussi le talent de bien écrire, et, lorsqu'il était ambassadeur, on regardait ses dépêches comme des modèles dans leur genre. Son discours de réception à l'Académie se fit remarquer par sa noblesse et sa simplicité. La Bretagne lui dut l'établissement de la commission intermédiaire, utile institution qui subsista jusqu'à l'époque du bouleversement révolutionnaire. Pendant vingt-huit ans que dura son épiscopat, il présida plusieurs fois les Etats de la province; le crédit qu'il avait à la cour le rendait propre à remplir avec succès cette mission assez difficile.

Le fameux d'Alembert, dans ses *Eloges des Académiciens*, t. 5, a consacré quelques pages à la mémoire de M. de Vauréal.

J. Antoine DE BEAUMONT DES JUNIES, né dans le diocèse de Cahors en 1705, était vicaire général et grand archidiacre de Tours lorsqu'il devint le successeur de M. de Vauréal. Nommé évêque le 3 février 1759, il fut sacré le 13 mai suivant, dans la chapelle du séminaire de Saint-Sulpice, par M. Dillon, alors archevêque de Toulouse, assisté de MM. Marthonie de La Caussade, évêque de Meaux, et de Roquelaure, évêque de Senlis. Le nouveau prélat ne fit en quelque sorte que paraître à Rennes; car il se démit de son siége dès le commencement de l'année 1761. Nous n'avons pu connaître l'époque de sa mort.

Henri-Louis-René DESNOS, né à Ernée, diocèse du Mans, en 1716, d'une famille honorable, qui subsiste encore dans ce pays, obtint en 1747 l'abbaye de Redon en commende. Il remplaça sur le siége de Rennes M. de Beaumont des Junies, et fut sacré par M. de Beaumont, archevêque de Paris,

dans la chapelle de l'archevêché, le 16 août 1761. La situation d'un évêque était alors délicate et difficile dans la capitale de la province. Le parlement, affectant une indépendance à peu près entière, était en mésintelligence avec le gouvernement. M. Desnos, qui avait reçu des marques flatteuses de la confiance de Louis XV, et que ce monarque avait plusieurs fois choisi pour présider les Etats de Bretagne, crut devoir soutenir les intérêts de la cour dans les querelles des parlements contre l'autorité souveraine. Il n'en fallut pas davantage pour lui susciter un grand nombre d'ennemis, parmi ceux qui partageaient les passions de ces corps remuants. Les désagréments que M. Desnos éprouva lui firent désirer de quitter Rennes, quoiqu'il y eût conquis toute l'affection du clergé. Le roi, qui l'honorait de sa confiance, lui proposa l'archevêché de Bordeaux; mais il ne l'accepta pas, parce que cette ville avait aussi un parlement. L'évêché de Verdun, l'un des plus riches de France, étant venu à vaquer, il y fut nommé en 1770, et se démit aussitôt de plusieurs riches abbayes qu'il possédait en commende, et qui lui avaient été données pour fournir aux dépenses qu'il était obligé de faire pendant la tenue des Etats de Bretagne. A Verdun comme à Rennes, M. Desnos se fit chérir de son clergé, et se montra plein de compassion pour les pauvres. Son nouveau siége mettant à sa disposition de grands revenus, il en profita surtout pour multiplier ses aumônes. Elles se montaient à vingt mille francs chaque année, sans compter les secours extraordinaires qu'il donnait aux hôpitaux. Sa ville épiscopale lui dut une maison de Filles de la Charité, dont l'établissement lui coûta cent trente mille francs. Il augmenta de nouvelles salles pour les malades l'hôpital de Saint-Hippolyte dans la même ville, et lui assura des revenus plus abondants. Les pauvres des campagnes de son diocèse n'étaient pas étrangers à ses bienfaits, il en répandait par les mains de leurs curés. Pendant le rigoureux hiver de 1782 à 1783, le charitable prélat épuisa ses ressources pour soulager les indigents, et vendit même toute son argenterie pour subvenir à leurs besoins.

Telle était la conduite vraiment pastorale que tenait

M. Desnos, et le noble usage qu'il faisait depuis vingt ans de ses richesses à Verdun, lorsque la révolution éclata. Il en prévit de bonne heure les affreuses conséquences, et en éprouva bientôt les déplorables effets. Le refus qu'il fit de prêter le serment sacrilége, dit de la Constitution civile du clergé, l'obligea en 1791 de quitter son palais épiscopal et le sol de sa patrie. Il se retira à Trèves, où l'électeur archevêque de cette ville l'accueillit avec toute la considération que méritaient son rang, son mérite et la sainteté de la cause pour laquelle il souffrait. Du lieu de son exil l'évêque de Verdun entretenait des relations avec les nombreux membres de son clergé, qui étaient restés fidèles, et gouvernait encore son diocèse. L'entrée des troupes alliées en France dans l'année 1792 lui permit de revenir dans sa ville épiscopale ; mais sa satisfaction ne fut pas de longue durée ; et la retraite des armées coalisées le força de nouveau à s'éloigner de son troupeau. Pénétré de douleur, il retourna à Trèves, et, bientôt après, l'invasion des Français le força de se réfugier à Coblentz. Il y mourut à l'âge de soixante-dix-sept ans, en 1793. L'électeur de Trèves fit rendre à sa dépouille mortelle les honneurs funèbres dus à un comte palatin et à un prince de l'empire, parce que l'évêque de Verdun avait ces titres par le droit de son siége.

François BAREAU DE GIRAC, né à Angoulême en 1732, fit ses études ecclésiastiques à Paris, au séminaire de Saint-Sulpice, et de retour dans sa ville natale, il fut nommé grand-vicaire et ensuite élu doyen du chapitre de la cathédrale. Il assista, en qualité de député de la province ecclésiastique de Bordeaux, à l'assemblée du clergé de 1765. La supériorité de son esprit, la sagesse, la prudence et l'aménité de son caractère, fixèrent sur lui les regards de cette assemblée et ceux des ministres du roi. La Bretagne était alors agitée ; le siége de Saint-Brieuc étant devenu vacant en 1766, par la mort de M. Thépault du Brignou, Louis XV, qui avait voulu voir l'abbé de Girac et avait apprécié son mérite, le nomma à cet évêché en 1766. M. de Beaumont, archevêque de Paris, assisté des évêques d'Orléans et de Béziers, sacra le nouveau prélat dans l'é-

France, il crût devoir chercher un asile dans un pays étranger, et se fixa d'abord à Bruxelles; mais les progrès des armées républicaines, qui bientôt envahirent ce pays, l'obligèrent à s'avancer davantage dans l'Allemagne. La Bohême et Vienne furent les lieux qu'il habita successivement. Le dernier roi de Pologne, retiré à Saint-Pétersbourg, et qui connaissait le mérite de l'évêque de Rennes, voulut l'avoir auprès de lui. M. de Girac se rendit aux désirs du monarque, devint pour lui un ami précieux et un instrument de salut; il l'aida puissamment à passer les dernières années de sa vie dans la pratique de la religion, et à mourir en parfait chrétien. Il était en même temps pour la cour impériale de Russie, et pour la ville, un objet d'édification.

Lorsqu'en 1801 le pape Pie VII crut devoir demander aux évêques de France la démission de leurs siéges, M. de Girac s'empressa de lui adresser la sienne, en lui exposant que son âge, ses infirmités, et trente-cinq années d'épiscopat étaient les graves motifs qui le déterminaient à cette démarche. Il ne craignit pas dans sa réponse, datée du 21 décembre 1801, de représenter au pape combien était insolite dans l'Eglise cette demande générale de démission de siéges, et finissait par le prier de convoquer les évêques catholiques de France, afin qu'ils pussent délibérer sur les besoins de l'Eglise gallicane et chercher les moyens de détruire le schisme qui la désolait. Ce désir ne fut pas réalisé: le saint Siége vit sans doute une impossibilité réelle à réunir les évêques. M. de Girac rentra bientôt après en France, et fut remarqué par Bonaparte, qui, ne tardant pas à connaître son mérite, voulut le nommer à un nouvel évêché; mais le vénérable prélat refusa toutes les offres qu'on lui fit, et n'accepta qu'un canonicat de Saint-Denis, faible dédommagement de la fortune dont la révolution l'avait dépouillé. Il passa le reste de ses jours à Paris, entouré des soins de l'amitié et jouissant de la considération que lui donnaient

de soixante-quatorze ans, avec la triste réputation de schismatique obstiné. Il est auteur de plusieurs ouvrages dont le premier n'avait pour but que de soutenir l'erreur; quelques autres ont pour objet la défense de la religion.

ses vertus, ses lumières et la sagesse de ses conseils. Il termina son honorable carrière à l'âge de quatre-vingt-huit ans, le 23 novembre 1820. On publia à cette époque une notice assez incomplète sur sa vie ; elle fut imprimée chez Dentu, et n'a que vingt-quatre pages format in-8°; cependant elle nous a été utile.

Jean-Baptiste-Marie **DE MAILLÉ DE LA TOUR LANDRY** remplaça M. de Girac dans le siége de Rennes. Il était né le 6 décembre 1743 au château d'Entrames dans le diocèse du Mans, et commença par être vicaire général du vénérable M. de Hercé, évêque de Dol, son compatriote. Elevé à l'épiscopat en 1778, il occupa d'abord le siége de Gap, d'où il passa, en 1782, à celui de Saint-Papoul. C'était un évêché dépendant de la métropole de Toulouse, peu important par son étendue, car on n'y comptait que quarante-quatre paroisses, mais d'un revenu assez considérable. La révolution vint, au bout de quelques années, en dépouiller M. de Maillé. Obligé de quitter sa ville épiscopale, il se retira à Paris, où son zèle le rendit bientôt célèbre ; il fut à peu près le seul prélat resté en France qui ne cessât pas de remplir ses fonctions épiscopales. C'était lui qui, pendant les temps les plus orageux, faisait les ordinations. Retiré à Passy, pendant la terreur, avec un ancien ami, il sut éviter alors le sort cruel qui attendait tous les ministres de Jésus-Christ lorsqu'ils tombaient entre les mains des révolutionnaires ; mais il finit par être leur victime. On l'arrêta immédiatement après le 18 fructidor, et on l'envoya en détention à l'île de Rhé, en attendant son transport à la Guyane, moyen que le Directoire avait inventé pour faire périr lentement les prêtres fidèles qu'on n'osait plus mettre à mort avec autant de facilité qu'on l'avait fait du temps de la terreur. Le voyage de l'évêque de Saint-Papoul, pour se rendre dans le lieu de son exil, fut accompagné de circonstances atroces. Il était enchaîné, n'eut d'autre voiture qu'une mauvaise charrette découverte dans laquelle il était couché sur de la paille, et il n'avait qu'une méchante couverture pour s'envelopper dans la saison la plus rigoureuse de l'année. La Providence ne l'abandonna pas dans son

malheur ; des personnes charitables pourvoyaient à ses besoins dans les lieux qu'il traversait, et une, entre autres, lui jeta par une fenêtre une couverture. Il supporta les rudes épreuves qu'on lui fit subir avec une patience et une dignité qui ne se démentirent pas un seul instant, et prouva par sa conduite qu'il est plus facile de maltraiter un évêque que de l'avilir. Son séjour à l'île de Rhé se prolongea jusqu'à la fin de 1799, époque à laquelle Bonaparte, arrivé au pouvoir, rendit la liberté aux prêtres déportés. Il fit plus pour M. de Maillé; après avoir signé en 1801 le concordat avec Pie VII, il le nomma en 1802 au siége de Rennes. L'ancien évêque de Saint-Papoul ne tarda pas à se rendre dans son nouveau diocèse ; mais de grandes tribulations l'y attendaient. Si le parti des jureurs n'était pas nombreux dans un pays si catholique, ceux qui le composaient suppléaient à leur nombre par leur obstination et leur audace. Parmi eux se trouvait surtout un fameux janséniste ; il était frère d'un homme que la révolution avait tiré d'une position modeste pour en faire un personnage important. L'appui de ce frère, qui partageait ses opinions erronées, le rendait exigeant, d'autant plus qu'il était aussi soutenu par l'autorité civile. On ne parlait rien moins que de lui faire donner une des cures de la ville de Rennes, et M. de Maillé eut beaucoup de peine à empêcher ce scandale. Il y parvint cependant, et à organiser son diocèse d'une manière convenable; mais les efforts qu'il fit dans cette lutte devinrent funestes à sa santé. Malade de corps, d'esprit et de cœur, comme il le disait lui-même, il se rendit à Paris en 1804. Là, s'apercevant que son mal empirait, il voulut que le vénérable M. Emery, supérieur général des Sulpiciens, fût le dernier dépositaire des secrets de sa conscience, et il lui fit sa confession. Sa mort suivit de près cet acte de piété; il rendit son esprit à Dieu le 27 novembre 1804, n'étant âgé que de soixante-deux ans. Quelques jours après ses obsèques, les curés de Paris, en témoignage de leur reconnaissance, célébrèrent pour lui un service très-solennel, auquel assistèrent presque tous les évêques qui se trouvaient dans la capitale.

Etienne-Célestin ENOCH, né à Henin-Liétard le 22 novembre 1742, devint le successeur de M. de Maillé. Il avait fait ses études à l'université de Douai, sa théologie à Louvain, et était entré dans la congrégation de l'Oratoire. Lorsque la révolution éclata, il gouvernait le grand séminaire de Grenoble en qualité de supérieur. A cette époque désastreuse, il eut le malheur de faire le serment; mais il le rétracta bientôt, et chercha dans les Etats du roi de Sardaigne un asile contre la persécution. On croit que ce fut le préfet d'Ille-et-Vilaine qui, connaissant le mérite de cet ecclésiastique, l'indiqua à M. de Maillé, et engagea ce prélat à se l'attacher en qualité de vicaire général. M. Enoch n'en remplit pas longtemps les fonctions : Bonaparte le nomma en 1805 à l'évêché de Rennes, et il reçut dans l'église métropolitaine de Paris, le 21 avril de la même année, la consécration épiscopale de M. le cardinal de Belloy, assisté des anciens évêques de Mende et de Quimper. Le choix qu'il fit de M. Morin pour vicaire général parut un trait de prudence propre à lui gagner l'affection du clergé; car cet ecclésiastique, ancien supérieur des Eudistes de Rennes, jouissait de l'estime générale. Son diocèse lui dut bientôt un grand séminaire, dont il était jusqu'alors privé[1]; plusieurs communautés de femmes se rétablirent pendant son épiscopat et sous sa protection. Chargé de gouverner un diocèse dans des temps difficiles, il sut joindre au zèle la prudence, et se préserver des rigueurs d'un gouvernement ombrageux. Il assista au concile convoqué à Paris en 1811, et s'en retira un des premiers. Diverses infirmités, et notamment la perte de la vue, ne lui permettant plus de remplir la plupart des fonctions épiscopales, il se décida en 1819 à donner sa démission, qui fut acceptée. Il obtint alors un canonicat de Saint-Denis, et se fixa dans cette ville. Depuis cette époque il vécut dans la retraite jusqu'à

[1] Il n'y avait dans le diocèse que des écoles particulières dans lesquelles on formait les jeunes gens à l'état ecclésiastique. Elles étaient au nombre de trois : celle que M. Blanchard, ancien Eudiste, tenait à Rennes dans le couvent des Cordeliers; celle du Loup, tenue par M. Texier, aussi Eudiste, et celle de Saint-Malo, qui était sous la direction de M. Viel, maintenant chanoine de Saint-Brieuc, et de M. La Mennais aîné. L'Université détruisit plus tard tous ces établissements.

sa mort, arrivée le 19 mai 1825. Le séminaire de Rennes reçut de M. Enoch une somme de plus de cinquante mille francs fruit de ses économies.

CHARLES MANNAY, né le 14 octobre 1745, à Champeix, diocèse de Clermont, succéda en 1820 à M. Enoch. Il avait fait ses premières études ecclésiastiques au séminaire de Saint-Sulpice, puis en Sorbonne, et avec tant de succès qu'il fut le premier de sa licence. Il prit le bonnet de docteur en 1775; c'était alors la coutume que les jeunes ecclésiastiques appartenant à de grandes familles eussent un directeur de leurs études sous le nom de théologien. A la sortie de sa licence, M. Mannay devint celui de l'abbé de Talleyrand-Périgord, depuis évêque d'Autun. Cet emploi temporaire le fit connaître de M. le cardinal de Talleyrand-Périgord, alors archevêque de Reims, qui le choisit pour vicaire général, et lui donna ensuite un canonicat de sa métropole. Il était chanoine depuis quelques années, lorsque la révolution arriva. Plus heureux que son ancien élève, il ne fit pas comme lui naufrage dans la foi, et se retira en Angleterre; puis il passa en Ecosse, où il fut accueilli de la manière la plus généreuse par un grand seigneur de ce pays. Revenu en France à l'époque de la publication du concordat, M. Mannay fut nommé par Bonaparte à l'évêché de Trèves, et en cette qualité sacré à Paris dans l'église dite des *Carmes*, le 18 juillet 1802, par M. Maynaud de Pancemont, évêque de Vannes, assisté des évêques de Digne et de Nice. Ce ne fut pas sans peine que le nouveau prélat parvint à organiser un diocèse jusqu'alors étranger à la France, et dont la langue ainsi que les mœurs étaient différentes des nôtres; aussi son administration éprouva-t-elle plus d'une fois des difficultés; mais la douceur, la prudence et la circonspection qui formaient son caractère surmontèrent une partie des obstacles qu'il avait à vaincre. A l'époque où Napoléon persécuta si rigoureusement et si injustement le pape Pie VII, on reprocha à l'évêque de Trèves de se montrer beaucoup trop complaisant pour les volontés du persécuteur. Il fut un des membres du conseil ecclésiastique formé à Paris en 1809, lors de l'arrestation du souverain pontife;

deux fois en 1811 il fit, comme député de Bonaparte, le voyage de Savone pour tenter de décider le chef de l'Eglise à se rendre aux désirs impérieux de l'usurpateur. Il participa au Concordat provisoire de Fontainebleau, qui causa tant de regrets à Pie VII, et à cette occasion il devint conseiller d'Etat; mais la chute de Bonaparte apporta au bout de quelques années du changement dans sa situation. En 1814 il se vit séparé de la France, le pays de Trèves ayant été réuni au royaume de Prusse. Le gouvernement prussien ayant inquiété M. Mannay pendant les Cent-Jours, ce fut sans doute la raison qui l'engagea aussitôt après à donner sa démission, et à rentrer dans sa patrie. Louis XVIII le nomma à Auxerre en 1817; mais ce siége n'ayant pas été rétabli, ce monarque lui donna en 1820 l'évêché de Rennes. Il y gagna les cœurs par son aménité, sa sagesse, et son zèle pour le bien. C'est à lui que ce diocèse doit l'établissement du petit séminaire de Saint-Meen, et d'une société de missionnaires qui subsiste encore dans la ville épiscopale, ainsi que le rétablissement du Refuge pour les repenties, et de la maison des Retraites de Rennes. Un prêtre constitutionnel, connu depuis longtemps comme janséniste, le même qui avait causé tant de souci à M. de Maillé, continuait de donner du scandale par son attachement à l'erreur, l'évêque de Rennes l'obligea de s'éloigner, et prouva dans cette circonstance qu'il savait joindre à l'occasion la fermeté à la douceur. Une opération qu'il subit en 1824 produisit une plaie qui finit par devenir mortelle. Il termina sa carrière, à l'âge de soixante-dix-neuf ans, le 5 décembre 1824.

Mgr. Claude-Louis DE LESQUEN a succédé à M. Mannay. Né d'une ancienne famille noble, le 23 février 1770, à Trégon, paroisse de l'ancien diocèse de Saint-Malo, aujourd'hui de Saint-Brieuc, il suivit d'abord la carrière des armes, et mérita la croix de l'ordre de Saint-Louis. Ayant ensuite embrassé l'état ecclésiastique, il fut ordonné prêtre à Saint-Brieuc en 1806, et remplit avec zèle dans cette ville les fonctions du saint ministère. Il devint successivement curé de Pommeret, vicaire général de Rennes et chanoine de Saint-Brieuc. Louis XVIII le nomma en 1823 au siége de

Beauvais, et il fut sacré le 13 juillet de la même année dans la chapelle du séminaire d'Issy, près Paris, par M. de Beausset, ancien évêque de Vannes, alors archevêque d'Aix, assisté des évêques de Nevers et de Gap. L'évêché de Beauvais, supprimé depuis plus de vingt ans, venait d'être rétabli. Tout y était à créer; cependant M. de Lesquen, dès l'année qui suivit celle de son sacre, eut, grâce à ses soins, la consolation de voir son chapitre reconstitué, ses grand et petit séminaires organisés, et l'un des plus illustres siéges épiscopaux de France reprendre une partie de son ancien lustre. Le nouvel évêque visita son diocèse, et réveilla par sa présence les sentiments de religion parmi les habitants des pays qu'il parcourait. Son séjour à Beauvais ne fut pas long; le siége de Rennes étant devenu vacant, et Charles X l'ayant, en 1825, choisi pour le remplir, il en prit possession dans la même année. Très-exact à observer la résidence, ce digne prélat consacre tous ses instants au soin de son troupeau, qu'il édifie par ses vertus, et qu'il sanctifie par son zèle.

DIOCÈSE DE NANTES.

Cette ville, l'une des plus considérables et des plus belles de France, est appelée par les anciens géographes *Condivicum*, et par les historiens *Nannetum*, du nom des peuples qui habitaient cette partie de la troisième Lyonnaise[1]. Son origine se perd dans la nuit des temps. Située sur la Loire, près de l'embouchure de ce fleuve, elle est remarquable par son heureuse position, la fertilité de son sol et les facilités qu'elle possède pour le commerce, soit intérieur, soit extérieur. Les ducs de Bretagne la regardaient comme une des clefs de leurs Etats; ils y avaient fait con-

[1] On nomme Nantes en breton *Nanvnet* et *Naonet*. Le diocèse de Nantes est, en latin : *Diœcesis Nannetensis*.

struire pour sa défense un très-beau château [1] dans lequel ils passaient une partie de l'année. A la fin du IVe siècle, Nantes devint la capitale d'un Etat particulier qui a subsisté pendant plus de six cents ans sous le nom de comté Nantais. C'est là sans doute ce qui est cause que les habitants de ce pays ne se regardent presque pas comme Bretons, quoique ce comté ait toujours fait partie intégrante de la Bretagne.

Le siége épiscopal de Nantes est très-ancien, puisque son établissement remonte au IIIe siècle, époque à laquelle cette église eut dans saint Donatien et saint Rogatien deux martyrs célèbres. Il paraît que le territoire de ce diocèse s'étendait primitivement jusqu'en Poitou. A l'époque du concordat de 1801, il était borné au nord par le diocèse de Rennes, à l'est par celui d'Angers, au midi par celui de Luçon, et par la mer qui, avec le diocèse de Vannes, lui servait aussi de limites à l'ouest. Il renfermait deux cent quarante paroisses et vingt annexes ou trèves [2], trois collégiales, huit abbayes d'hommes, celles de Blanche-Couronne, la Chaume, Saint-Gildas-des-Bois, Buzay, Mellerai, Villeneuve, Geneston et Pornic; quarante prieurés à nomination royale. Les paroisses de la ville épiscopale étaient au nombre de douze, savoir : Sainte-Croix, Saint-Nicolas, Saint-Similien, Saint-Clément, Saint-Jean-Baptiste-dans-Saint-Pierre [3], Saint-Laurent, Saint-Saturnin, Sainte-Radegonde, Notre-Dame, Saint-Denis, Saint-Léonard et Saint-Vincent. Les huit dernières ont été supprimées en 1802, et depuis cette époque on a formé trois nouvelles paroisses, celles de la cathédrale, de Notre-Dame et de Saint-Jacques.

[1] Ce château fut en partie détruit, le 25 mai 1800, par une explosion qui fit périr un assez grand nombre d'habitants et en blessa beaucoup d'autres. Le curé constitutionnel de Sainte-Croix célébrait à ce moment la messe. Son servant fut tué au pied de l'autel.

[2] C'est une étonnante chose de voir combien les écrivains qui ont parlé du diocèse de Nantes ont varié sur le nombre de paroisses dont il était composé. *La France ecclésiastique* de 1790, que nous avons suivie, porte ce nombre à deux cent quarante ; Ogée, à deux cent cinquante-six ; Le Boyer, à deux cent trente-sept ; le volume des arrêts du parlement de Bretagne concernant les paroisses, et un ancien almanach de la province, à deux cent vingt et un.

[3] Elle était desservie à l'un des autels de la cathédrale, et n'avait que quelques maisons pour territoire.

La paroisse de Saint-Donatien, qui était autrefois de la banlieue, est aujourd'hui comptée parmi celles de la ville, qui est ainsi divisée en huit cures. Nantes possédait aussi un grand séminaire, deux prieurés d'hommes appartenant à l'ordre de Saint-Benoît : Sainte-Croix et Saint-Jacques-de-Pirmil; onze communautés d'hommes et dix de femmes. La cathédrale de Nantes, dédiée à l'apôtre saint Pierre, a été plusieurs fois reconstruite ; elle le fut d'abord avec la plus grande magnificence, dans le VIe siècle, par l'évêque saint Félix, qui en fit une merveille de l'art ; les Normands la brûlèrent en 843, et on ne la rétablit qu'à la fin du xe siècle, mais beaucoup moins belle qu'elle ne l'était autrefois. Le duc Jean V la fit démolir, puis il en entreprit la reconstruction sur un plan plus vaste, et y plaça la première pierre en 1434, ainsi qu'on l'apprend par une inscription placée dans l'intérieur de l'église près de la porte principale. L'anniversaire de sa dédicace était autrefois fixé au 22 septembre ; mais la fête n'était d'obligation que dans la cathédrale seulement. Pendant la révolution, cette église fut transformée en temple décadaire et en parc d'artillerie, puis rendue en 1802 au culte divin. On y célébra la messe pour la première fois le 15 août de la même année [1].

Le revenu de l'évêché de Nantes était, en 1740, estimé trente-cinq mille francs ; mais, à l'époque de la révolution, il était porté à quarante-quatre mille francs, et la taxe était de deux mille florins. L'évêque était seigneur d'une partie de sa ville épiscopale, conseiller-né au parlement de Bretagne et chancelier-né de l'Université. Le chapitre de la cathédrale était composé d'un doyen, de deux archidiacres, celui de Nantes et celui de la Mée, d'un chantre, d'un trésorier, d'un scolastique et de seize chanoines. Le pape et l'évêque nommaient alternativement aux six dignités et aux canonicats, suivant les mois dans lesquels vaquaient ces bénéfices.

Nantes conserva son évêché à l'époque de 1801, et la circonscription de ce diocèse éprouva peu de change-

[1] Deux membres du chapitre de Nantes périrent en 1793 victimes de la barbarie du trop fameux Carrier : M. de La Tullaie, archidiacre, qui mourut en prison, et M. Douaud, chanoine, qui fut noyé dans la Loire. Avec ce dernier périrent également plus de soixante-dix curés et autres prêtres du diocèse de Nantes.

ments. Il perdit néanmoins la ville de la Roche-Bernard et cinq paroisses voisines, qui furent réunies au diocèse de Vannes. Il est maintenant composé de deux cent vingt paroisses, dont cinquante ont le titre de cures et les autres sont succursales. La ville de Nantes possède un grand et un petit séminaire, une communauté pour les philosophes, une maison destinée aux prêtres occupés des missions du diocèse, une nombreuse communauté de Frères des écoles chrétiennes, quatre maisons de religieuses cloîtrées, une de Filles de la Charité, trois de Filles de la Sagesse et une de Filles de la Providence.

UNIVERSITÉ.

Cet établissement a droit d'être compté parmi ceux qui appartenaient à l'Eglise, puisqu'il lui devait son existence. Ce fut le pape Jean XXIII qui, par sa bulle du 1er août 1414 donnée à Bologne, créa cette Université. Il destina, pour la fonder, le tiers du produit d'une année des décimes que le saint Siége percevait alors en Bretagne. Le pape Martin V, à la prière du duc Jean V, donna une nouvelle bulle à ce sujet, celle de Jean XXIII n'ayant pas été mise à exécution. Cette bulle de Martin V fut confirmée, en 1448, par Nicolas V, à la demande du duc François Ier ; mais elles restèrent encore l'une et l'autre sans effet. Enfin, le duc François II ayant envoyé au pape Pie II une grande ambassade en 1459, ce pontife donna, le 8 avril 1460, une bulle qui établit d'une manière réelle et solide la nouvelle Université. Il lui accorda les mêmes priviléges qu'à celles de Paris, de Bologne, d'Avignon, de Sienne et d'Angers, priviléges dont elle a joui jusqu'à sa destruction.

L'Université de Nantes ne paraît pas avoir jamais jeté un très-grand éclat. Elle perdit une partie de son importance par la translation qui se fit, en 1736, de la Faculté de droit à Rennes. Celle de théologie eut d'abord le malheur de se laisser entraîner par le torrent du jansénisme, et d'appeler au futur concile par un acte du 10 mars 1717; mais plus tard elle sortit du sentier de l'erreur, et se montra fidèlement attachée à la saine doctrine pendant que durèrent ces déplorables querelles. Afin de manifester

son opposition à cette secte, elle refusa d'assister, en 1756, à un service fait pour l'un de ses membres, le sieur Moreau, recteur de Thouaré, l'un des plus obstinés Jansénistes du pays, et mort en exil chez les Cordeliers de Montjau en Anjou. Dès avant cette époque, la Faculté de théologie avait manifesté ces mêmes sentiments à l'occasion d'un ouvrage rempli d'erreurs, publié par Nicolas Travers [1], vicaire de Saint-Saturnin de Nantes. Ce livre avait pour titre : *Pouvoirs légitimes du premier et du deuxième ordre dans l'administration des sacrements et le gouvernement de l'Eglise*. Un volume in-4°. Elle censura, le 19 avril 1746, quatre-vingt-dix-neuf propositions extraites de ce livre, et qui avaient déjà été condamnées l'année précédente par l'assemblée du clergé. La Faculté de théologie tenait ordinairement ses séances dans le couvent des Cordeliers.

SÉMINAIRES.

C'est au vénérable M. Olier, fondateur de la compagnie des prêtres de Saint-Sulpice, que le séminaire de Nantes doit son premier établissement. Ce grand serviteur de Dieu, se trouvant dans cette ville en 1648, traita cette affaire importante avec M. Gabriel de Beauveau, qui occupait alors le siége épiscopal de Nantes. Ce prélat fit construire le bâtiment sur un terrain nommé *Malvoisine*, situé près de la communauté des religieuses de Sainte-Ursule, et peu éloigné du palais épiscopal. M. Olier y envoya un de ses plus chers disciples, M. de Hurtevent, avec quelques-uns de ses confrères ; mais ils n'y restèrent pas bien longtemps, et au bout de douze ans ils se retirèrent. Le séminaire fut ensuite gouverné par des prêtres du diocèse, et eut, pendant plusieurs années, au nombre de ses professeurs, M. de La

[1] Nicolas Travers fut un prêtre instruit, mais qui eut le malheur d'adopter les erreurs du jansénisme ; il les soutint avec tant d'opiniâtreté, qu'il attira sur lui l'attention de l'autorité, qui le fit enfermer chez les Cordeliers de Savenay, où il passa plusieurs années. Il en sortit ensuite et mourut à Nantes, le 15 octobre 1750. Son Histoire des évêques de Nantes est un ouvrage précieux pour ce pays. Restée longtemps manuscrite, elle a été publiée en 1836 par un éditeur qui n'a pas même respecté le titre du livre, et qui y a joint des notes que certainement l'abbé Travers aurait désavouées. On a un abrégé de cette Histoire, inséré dans le t. 7 des Mémoires du P. Desmolets, Paris, 1729.

Noë-Ménard, ecclésiastique instruit dont nous avons déjà parlé [a], et que M. de Sanzai, évêque de Nantes, se vit dans la nécessité d'expulser de cette maison à cause de son jansénisme. Affligé de l'esprit de nouveauté qui s'était introduit dans son séminaire, le même prélat, en 1728, rappela les MM. de Saint-Sulpice; il traita avec eux et les remit en possession de l'établissement, qu'ils gouvernent encore avec la piété qui les distingue. Ils n'habitent plus la maison qu'ils occupaient autrefois, et qui avait été reconstruite en 1701, de fond en comble, par les soins de M. Desonchère Couperie, archidiacre de la Mée. L'ancien séminaire, après avoir servi de caserne pendant la révolution, appartient aujourd'hui au collége royal. Le grand séminaire actuel est, depuis l'année 1807, placé dans l'ancienne communauté de Saint-Charles, et près de là se trouve la communauté des Philosophes, établissement formé en 1827 pour les étudiants ecclésiastiques qui suivent le cours de philosophie.

Nantes avait eu autrefois un petit séminaire établi sous l'épiscopat de M. Gilles de Beauveau par M. Fourré, chanoine janséniste; mais il ne paraît pas que cette maison ait eu une longue durée; ce n'est que depuis l'année 1807 que celui qui subsiste maintenant a été établi près du grand séminaire. Cette maison est gouvernée par des prêtres du diocèse.

La ville de Nantes possédait encore un autre séminaire, celui des Irlandais. La persécution que les catholiques éprouvaient en Irlande depuis la prétendue réforme les avait déterminés à envoyer sur le continent et dans diverses villes des jeunes gens qui y vivaient en communauté, y faisaient leurs études ecclésiastiques, y recevaient le sacerdoce, et retournaient ensuite dans leur patrie pour y soutenir la foi et exercer les fonctions du saint ministère. Ce séminaire des Irlandais à Nantes fut établi en 1690 et placé d'abord dans la rue du Chapeau-Rouge. Les religieuses de Sainte-Catherine, qui possédaient la maison de la Touche, ayant été obligées de se dissoudre en 1694, faute de lettres patentes, on donna leur couvent aux Irlandais, qui y trans-

[a] *Vies des Saints de Bretagne*, t. 5.

férèrent leur séminaire et l'ont habité jusqu'en 1791. Cette maison leur appartient encore, mais ils ne l'occupent plus.

La communauté de Saint-Clément, autre établissement ecclésiastique, situé dans le faubourg de ce nom, était précieuse pour Nantes. Cette maison avait été fondée par un vertueux prêtre, disciple de M. Olier et nommé René L'Évêque, qui était aussi fondateur du couvent des Filles-Pénitentes-de-la-Madeleine, au port Communeau. M. L'Évêque réunit, en 1671, plusieurs prêtres pour vivre avec lui en communauté. Son but était de s'occuper avec eux à faire des missions à la campagne, et de recevoir dans sa maison les ecclésiastiques et les laïques qui voulaient se livrer aux exercices de la retraite. Dieu bénit son pieux dessein et fit réussir l'entreprise ; mais le jansénisme ne tarda pas à se glisser dans cette communauté, et il finit par y régner, surtout après la mort de M. L'Évêque, arrivée en 1704. M. de Sanzai, évêque de Nantes, désolé de voir que l'erreur s'y était établie, fit sortir de la maison les prêtres qui l'habitaient, et la donna, en 1729, à MM. de la Compagnie de Saint-Sulpice, qui l'ont possédée jusqu'à leur sortie en 1791. Non contents de travailler aux missions et de recevoir chez eux des retraitants, ils donnaient aussi chaque semaine des conférences publiques pour les ecclésiastiques.

COLLÉGIALES.

L'église de Notre-Dame, dans la ville de Nantes, fut érigée en collégiale par l'évêque Daniel, vers l'an 1325. Pierre II, duc de Bretagne, époux de la vénérable Françoise d'Amboise, fit reconstruire, en 1454, le chœur de cette église dans laquelle il choisit sa sépulture. Elle a été en partie démolie en 1801, et l'on détruisit alors son élégant clocher, qui était un des ornements de la ville. Le chapitre de cette église était composé d'un chevecier, d'un chantre et de dix-sept chanoines. M. Matisse, membre de ce chapitre, fut une des victimes de Carrier qui, en 1790, le fit périr au milieu de la Loire.

Guerrande possédait aussi une collégiale fondée en 857 par Salomon III, duc de Bretagne, qui fit cette fondation pour offrir un asile convenable à Gislard, intrus dans le

siége de Nantes et forcé de quitter ce siége qu'il avait usurpé. Ce faux prélat s'établit à Guerrande, où il continua d'exercer les fonctions épiscopales, et il étendit sa prétendue juridiction sur les paroisses qui formèrent depuis l'archidiaconé de La Mée. La nouvelle collégiale devint son chapitre. Gislard n'eut pas de successeurs ; mais la collégiale de Guerrande a subsisté jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle. Elle était composée d'un prévôt, d'un chantre, d'un théologal, de douze chanoines et de deux prébendés. L'église, d'une construction très-ancienne, et dans laquelle on voyait plusieurs insignes épiscopaux, tels que des crosses et des mitres sculptées sur les murs, était dédiée à saint Aubin, évêque d'Angers.

Notre-Dame de Clisson était une collégiale fondée dans cette petite ville en conséquence des dernières volontés du célèbre connétable Olivier de Clisson, exprimées dans son testament du 5 février 1406. Ce seigneur laissa, pour la dotation de ce chapitre, la terre et la châtellenie de Montfaucon qui étaient situées dans le voisinage. Un doyen, six chanoines, quatre sémi-prébendés, formaient le clergé de cette collégiale. A l'époque de la révolution, les canonicats étaient à la présentation du prince de Soubise, comme héritier des anciens seigneurs de Clisson. Le dernier doyen, M. Hallouin de La Pénissière, et MM. Mongis, Noël de Querbodec, Le Sapeulx et Loquet, chanoines, n'avaient pas été, à cause de leur âge avancé, soumis, en 1792, à la loi tyrannique de la déportation ; mais ils ne purent éviter les fureurs du barbare Carrier. Emprisonnés à Nantes avec un grand nombre d'autres prêtres âgés et infirmes, ils furent tous, par l'ordre de ce monstre, embarqués sur la Loire et noyés dans ce fleuve vers la mi-novembre 1793.

CATALOGUE HISTORIQUE DES ÉVÊQUES DE NANTES.

Saint CLAIR est regardé comme le premier évêque de Nantes ; on croit qu'il vivait vers l'an 280, sous l'empereur Probus, et qu'il mourut à Reguini, dans le diocèse de Vannes [a]. L'abbé Travers pense que ce saint est le même que celui qui a été l'un des apôtres de l'Aquitaine, et qui, après avoir

[a] *Voyez* son article, *Vies des Saints de Bretagne*, t. I[er], p. 16.

évangélisé cette contrée, pénétra jusqu'en Bretagne. Il y a cependant une petite difficulté dans ce système, c'est que le même ajoute que saint Clair passa de Rennes à Nantes; cette route n'est pas la plus directe lorsqu'on vient d'Aquitaine en Bretagne.

ENNIUS ou ERMIUS vivait vers l'an 290, sous le règne de Dioclétien et de Maximien. Ce fut aussi vers cette époque que saint Donatien et saint Rogatien souffrirent le martyre dans la ville de Nantes [1]. Cet évêque y bâtit la première église chrétienne que cette ville ait possédée.

Saint SIMILIEN, connu aussi sous le nom de saint Sambin, vivait au commencement du IVe siècle. Du temps de Clovis il y avait à Nantes une église dédiée à saint Similien, et une autre aux saints martyrs Donatien et Rogatien, comme on l'apprend de Grégoire de Tours [a].

EUMELIUS ou EUMERUS, EMMERUS ou EVEMERUS, assista au premier concile tenu à Valence, sur le Rhône, en 374. C'est le premier évêque de Nantes dont l'époque soit certaine. Il était pauvre et recevait du trésor public les moyens de subsister [2]. Sous son épiscopat le territoire du pays Nantais, séparé du Poitou par la Loire, reçut une nouvelle démarcation.

MARCUS, MARSUS ou MARCIUS, n'est connu que par les catalogues. On prétend qu'il abdiqua l'épiscopat, et qu'il se retira dans une solitude à Bais, diocèse de Rennes. Nous sommes persuadés que saint Mars de Bais est différent de l'évêque de Nantes; mais nous croirons volontiers que cet évêque a reçu autrefois un culte religieux dans son diocèse, et que c'est lui qui a donné son nom aux diverses paroisses de Saint-Mars que renferme le diocèse de Nantes. Ce culte ayant été ou abandonné ou défendu, on a substitué, comme patron de ces paroisses, saint Médard à saint

[1] Travers regrette que Dom Ruinart n'ait pas vu les anciens Bréviaires de Nantes avant de publier les Actes de ces saints martyrs. « Lours Actes sont bons, dit-il; mais ils seraient beaucoup plus corrects et plus entiers, si ce savant avait eu cette ressource. »

[a] *Voyez* son article, *Vies des Saints de Bretagne*, t. Ier, p. 19.

[2] On dit qu'il fut un des évêques qui firent partie du concile de Rimini en 359; mais on ne peut en avoir la preuve, car les noms des Pères de ce concile ne se trouvent pas à la fin de ses Actes.

Mars. Le nom abrégé de ce premier n'est pas saint Mars, c'est saint Mard[1].

ARISIUS ou ARISTUS fut le successeur de Marsus. Le P. Albert le Grand prétend que cet évêque, qui paraît avoir vécu jusqu'au commencement du ve siècle, établit les paroisses d'Oudon, Donges et Cordemais; mais cet écrivain n'en fournit aucune preuve.

DESIDERIUS tenait le siége de Nantes vers le milieu du ve siècle; c'est à lui que Léon de Bourges, Eustochius de Tours et Victurus du Mans adressèrent une lettre circulaire[2].

LÉON assista au concile tenu à Angers par l'archevêque Eustochius, pour l'ordination de Talasius.

EUSÈBE souscrivit au concile tenu à Tours, en 461, par l'archevêque saint Perpet. Travers croit Eusèbe l'auteur d'homélies publiées par un évêque des Gaules de ce nom.

NONNECHIUS Ier ou NUNECHIUS[a] assista au concile assemblé à Vannes pour l'ordination de saint Patern. Les uns mettent ce concile en 463, les autres en 465[3]. Saint Sidoine donne à Nonnechius la qualité de pape, et en parle comme d'un prélat de grand mérite.

CARMUNDUS, ou KARIUNDUS, ou CARMUDUS. On croit qu'il était Saxon ou Breton d'origine.

CERIMIUS ou CERNICIUS. Il fonda l'église de Saint-Clément de Nantes. Il paraît que ce fut sous son épiscopat que les Saxons, sous la conduite de Chilon, firent le siége de Nantes.

[1] Le Martyrologe de Paris fait mention au 21 juin d'un saint Mars, évêque de Nantes, et le place au milieu du VIe siècle; mais c'est une erreur : Nantes n'a pas eu d'évêque de ce nom à cette époque.

[2] Le P. Sirmond croit que cette lettre est le résultat d'un concile tenu à Angers en 453. Travers pense au contraire que ce concile fut tenu à Bourges en 451. En effet, le P. Petau en marque un dans les Gaules sous l'an 451, et il conjecture que ce fut à Arles; mais Léon de Bourges étant à la tête des évêques qui écrivirent la lettre circulaire, il est plus naturel de penser que ce concile fut tenu à Bourges; cependant Tillemont suppose qu'il fut tenu à Arles en 453, et présidé par Ravenne, évêque de cette ville, quoiqu'il n'eût signé que le dernier.

[a] Labbe, t. 4, *Conc.*

[3] C'est cette dernière date qui a été adoptée par le savant P. Richard, auteur de l'*Analyse des Conciles*.

CLEMENT, CLEMATIUS, CLEMARIUS ou CLEMANUS, n'est presque pas connu. On dit qu'il fonda l'église de Saint-Saturnin de Nantes. Picrou remplaça, dit-on, Clément, et assista au concile d'Agde, tenu en 506; mais son existence comme évêque de Nantes n'est nullement certaine.

EPIPHANE fut placé sur le siége épiscopal vers l'an 509. Il souscrivit au premier concile d'Orléans, tenu en 511 [a]. Il joignait à une naissance illustre une vie régulière; il était très-charitable, et donnait l'exemple de la piété.

EUMERIUS, ou mieux EVHÉMERUS, assista aux conciles d'Orléans assemblés en 533, 538 et 541 [b]. Fortunat de Poitiers fait un grand éloge de ce prélat dans l'épitaphe qu'il lui a dressée, et qui se trouve au livre 4e de ses poésies. Ce fut Evhémerus qui entreprit la construction de sa cathédrale, que son successeur acheva.

Saint FÉLIX succéda à Eumerius, suivant Fortunat de Poitiers, auteur contemporain. Il fut sacré en 550, et mourut le 8 janvier 583, la trente-troisième année de son épiscopat, comme l'a remarqué Grégoire de Tours. Le P. Le Cointe ne lui donne cependant que trente ans d'épiscopat. Félix était originaire du diocèse de Bourges, et d'une famille distinguée. L'innocence et l'intégrité de ses mœurs, sa science, son amour pour les pauvres, et son zèle pour le salut des âmes, lui acquirent l'estime de tout le monde, même de l'impie Canao. Il sauva la vie à Macliau, que ce tyran voulait faire mourir. Son nom se lit dans les souscriptions du concile de Tours, en 567, et dans celles du concile de Paris de l'an 573. Fortunat a fait plusieurs pièces de vers à la louange de saint Félix [c].

NONNECHIUS ou NONNICHIUS II fut le successeur de Félix, suivant Grégoire de Tours [d]. Il était cousin de ce saint, et l'on croit qu'il fut nommé par Childebert, roi de France, qui était alors maître de la ville de Nantes. La peste désola Nantes sous son épiscopat; mais Grégoire de Tours assure

[a] Labbe, t. 4, *Conc.*

[b] Labbe, t. 4 et 5, *Conc.* Greg. Turon., t. 5, *Conc.* Martène, t. 5, *Collect. Ms.*, p. 935.

[c] *Voyez* sa vie parmi celles des *Saints de Bretagne*, t. 1.

[d] Greg. Turon., p. 361.

qu'elle cessa dès qu'on eut fait les processions que Nonnechius avait ordonnées pour obtenir la fin de ce fléau.

SOPHRONIUS ou EUPRONIUS tenait le siége de Nantes en 599 et en 610[a], lorsque saint Colomban y vint pour passer en Irlande. Il reçut très-mal ce saint abbé, par ménagement pour le roi Théodoric; mais deux femmes de piété suppléèrent au défaut de leur évêque, et exercèrent l'hospitalité envers le serviteur de Dieu.

LEOBARDUS ou LEOPARDUS fut promu à l'épiscopat en 625, selon Jean Maan[b], et assista au premier concile de Reims[c], tenu la même année[1], et auquel se trouvèrent, entre autres, onze métropolitains, du nombre desquels on comptait Modégisile de Tours, dont Léobardus était suffragant.

TAURINUS, autrement THURINUS, fut le successeur de Léobardus dans le siége de Nantes. Il paraît qu'il l'occupa peu de temps.

SERAPIUS ou SALAPIUS souscrivit à la charte donnée, l'an 631, à saint Eloi pour Solignac. Ne pouvant assister au concile indiqué à Châlons l'an 650, il y envoya son archidiacre Chaddon, qui souscrivit en son nom. Il y eut un concile à Nantes, l'an 658, sur la discipline ecclésiastique; mais il ne nous reste aucune souscription de cette assemblée.

HAIRCO, HARCO ou HAITTO, n'est connu que par les catalogues.

Saint PASCARIUS, PASCHASIUS ou POSCHERIUS[d], nommé communément Pascaire et Pasquier, est honoré le 10 juillet[e]. Les modernes le font vivre sous le règne du roi Dagobert; mais Bollandus prétend qu'il vivait sous Thierri. Ce saint prélat fonda le monastère d'Aindre sur

[a] Adrian. Vales., liv. 2, p. 547.
[b] *Historia Ecclesiæ Turonensis.*
[c] T. 5, *Conc.*
[1] Le P. Richard place ce concile en 625, et nous croyons que cette date est la meilleure.
[d] Labbe, t. 5 et 6, *Concil. Gall. christ.*, t. 2, p. 187, *inter instrum.*
[e] Bollandus, *in notis ad vitam S. Ansberti*, t. 2 *februarii*, *Acta S. Hermelandi.*

les bords de la Loire un peu au-dessous de Nantes, et y établit pour abbé saint Hermeland [1]. Cette abbaye fut détruite par les Normands au IXe siècle [a]. Le saint évêque de Nantes mourut vers l'an 680 [2].

TAURIN succéda à saint Pasquier, suivant Bollandus [a], et assista au concile de Rouen l'an 682.

AGATHÉE [b], comte de Nantes et de Rennes, fut du nombre de ces évêques d'épée que les rois de France gratifièrent de revenus ecclésiastiques en reconnaissance des services qu'ils leur avaient rendus. C'était un abus que toutes les lois condamnaient, mais qui ne fut que trop commun sous le règne de Charles Martel, comme l'a remarqué Flodoard.

AMELON, AMNON ou AMITHON, succède à Agathée dans tous les catalogues ; mais il n'eut pas d'autre caractère que son prédécesseur, suivant un manuscrit de la bibliothèque de la reine de Suède : *Amelo vocatus, sed non episcopus.*

Saint EMILIEN, nommé aussi saint MILLAN, paraît avoir été le successeur d'Agathée dans le siége épiscopal de Nantes. Il était natif du pays, bien fait et avait la parole douce. Il s'était rendu recommandable par sa tendre com-

[1] *Voyez* la vie de saint Hermeland, *Vies des Saints de Bretagne*, t. 2. Nous venons d'apprendre, depuis l'impression de ce second volume, que les reliques de ce saint sont encore conservées dans l'ancienne église collégiale, aujourd'hui paroissiale de Loches, diocèse de Tours.

[2] *Voyez* la vie de saint Pasquier, parmi celles des *Saints de Bretagne*, t. 2, p. 242.

[3] C'est par erreur que nous avons fixé, *Vies des Saints de Bretagne*, t. 2, la mort de saint Pasquier à l'année 749 ; nous voulions mettre 689 ; mais, quoique le bréviaire actuel de Nantes indique cette date, nous la croyons fausse, car le monastère d'Aindre ne fut fondé par saint Pasquier qu'en 676, suivant Mabillon et Baillet : il avait donc prolongé sa carrière jusqu'à cette époque. Ce qui prouve que la date adoptée par ces savants est la véritable, c'est que saint Hermeland ne mourut qu'en 720 environ, quarante-quatre ans après la fondation de son monastère, et qu'il était déjà un peu âgé lorsqu'il se rendit à Nantes, ayant été sur le point de se marier à la cour avant sa retraite, et ayant passé ensuite plusieurs années dans le monastère de Fontenelle.

[a] Bollandus, in notis ad vitam S. [illegible], t. 2 *februarii*, *Acta S. Hermelandi.*

[b] Lib. 2, cap. 12, *Acta S. Hermelandi.*

passion, son affabilité, ses mœurs irréprochables et son zèle pour la conservation de la foi. Ayant appris l'invasion des Sarrasins en Bourgogne, ce saint prélat réunit les principaux habitants de son diocèse, et les décida, par ses paroles éloquentes, à marcher contre les ennemis de la religion et de la France. Il se mit à leur tête, et, s'étant trouvé dans un engagement contre ces barbares, il y périt vers l'an 726 [a]. La cause pour laquelle il mourut étant celle de la religion, on l'honore comme martyr le 25 juin.

SALVI [b] se trouva à la bataille donnée par Charles Martel aux Sarrasins, l'an 731.

DEOMARD ou DEOTMARD assista au concile de Compiègne en 757.

ODILHARD [c] ou ODILARD est nommé dans une donation faite au monastère de Prum par Charlemagne, en 797. Ce prélat jouissait d'une certaine considération auprès du monarque, qui l'employa dans quelques négociations. Quelques auteurs donnent à Odilard le titre de saint, et l'abbé Chastelain, qui place sa mort à l'an 814 environ, met sa fête au 14 septembre; mais il ne paraît pas qu'il ait jamais reçu aucun culte en Bretagne; néanmoins ce titre est une preuve de sa vertu.

ALAIN, ALMAM ou ALMAIN [d], est connu par la réception bienveillante qu'il fit à saint Benoît de Marcerac, venu d'Orient pour chercher une solitude en Bretagne. Travers croit que cet évêque est le même qu'on honorait autrefois comme saint à Quimper, sans connaître rien de son histoire, et qu'on honore encore en Anjou sous le nom de saint Alman.

ATTON souscrivit au concile de Paris en 829, et à celui de Sens en 833 [1]. Il était originaire d'Allemagne et très-attaché à l'empereur Louis le Débonnaire; aussi resta-t-il étranger aux intrigues dont ce prince devint la victime.

DRUTEARD ou TRUTGARD tenait le siége de Nantes en 834 et 835.

[a] Voyez sa vie, tome 2, p. 218 des *Vies des Saints de Bretagne.*
[b] Travers, *Histoire des évêques de Nantes.*
[c] Martène, *Collect.*, *Ms.*, p. 51.
[d] Sirmund., *Conc. Galliæ. Acta SS. Ben. sæculo IV*, part. 1, p. 578.
[1] Il n'y eut pas de concile à Sens à cette époque.

ADON [a] occupait le siége de Nantes en 837. On trouve sa signature entre celles de quelques autres évêques qui souscrivirent une charte donnée cette année par Adelbert, évêque de Troyes, en faveur de l'abbaye de Moutier-Ramey, maison religieuse de son diocèse. On ne connaît aucune autre circonstance de l'épiscopat d'Adon, qui ne fut pas de longue durée [2].

Saint GOHARD, GUNTARD et GUNHARD, auquel les principaux martyrologes de France donnent le titre de martyr [a], était évêque de Nantes depuis environ l'an 838 ou 839 [1]. Les Normands, attirés à Nantes par la perfidie du comte Lambert, ayant pris cette ville d'assaut et pénétré dans la cathédrale, où le clergé et le peuple s'étaient réfugiés, il y fut tué le 24 juin 843 par ces barbares, tandis qu'il célébrait le sacrifice de la messe ; la plus grande partie des clercs et du peuple subit le même sort, les autres furent emmenés captifs. Ceux qui échappèrent à la fureur des Normands travaillèrent à rétablir la ville et l'église qui fut réconciliée par Susan, évêque de Vannes, le 30 septembre suivant [2].

ACTARD, issu d'une noble famille de Touraine et prêtre de l'église de Tours, fut sacré vers la fin de 843. Ce ne fut pas le clergé de Nantes qui l'élut, mais Amauri, archevêque de Tours, à qui les Nantais avaient demandé un bon pasteur. Amauri fit confirmer son choix par Charles le Chauve qui était maître du comté Nantais. Actard, ayant

[a] *Gallia christiana nova*, t. 12, *inter instrumenta*.

[1] Nous croyons être les premiers à parler de cet évêque, n'ayant trouvé son nom dans aucun des catalogues que nous avons consultés.

[b] Martène, t. 3, *Anecdot.* p. 831. Sammarthani, t. 3, *Gall. christ.*

[2] D. Morice fait remonter l'épiscopat de saint Gothard jusqu'en 836, mais aucun monument à notre connaissance ne prouve son assertion ; nous avons même la preuve qu'elle est fausse, puisque la charte relative à Moutier-Ramey, dont nous avons parlé plus haut, est de 837.

[3] L'abbé Travers croit que saint Agoard et ses compagnons martyrs de Paris, et de la mort desquels on ne connaît pas l'époque, ne sont autres que saint Gohard et ses compagnons dont on aura transporté les reliques à Creteil, près Paris. C'est à notre connaissance le seul érudit qui émette cette opinion. Ce qui pourrait peut-être lui donner quelque poids, c'est que le martyre des uns et des autres se trouve indiqué au même jour, c'est-à-dire au 24 juin, dans le Martyrologe parisien.

pris possession de son église, travailla à réparer les maux que les Normands y avaient faits. Il est probable qu'il assista au concile tenu en 843 ou à Loiré en Anjou ou à Liré, paroisse qui était alors du diocèse de Nantes ; les canons de ce concile, au nombre de quatre, ont pour objet la fidélité que doivent les sujets à leur souverain [1]. Comme Lambert, usurpateur du comté de Nantes, avait été l'instigateur des Normands, Actard alla trouver le roi, à qui il rendit un fidèle compte de la conduite de Lambert. Sur cet avis, le roi manda à Nominoé, son lieutenant en Bretagne, de chasser le comte Lambert. Nominoé menaça Lambert, qui se retira à Craon, où il continua ses pillages et ses vexations. L'éloignement de Lambert procura la tranquillité à Actard, mais elle ne fut pas de longue durée.

Lambert étant mort sur ces entrefaites, Nominoé se souleva contre Charles le Chauve, et s'empara des comtés de Nantes, de Rennes, d'Anjou et du Maine. Résolu de devenir prince indépendant, il fit déclarer simoniaques plusieurs évêques bretons dans une assemblée tenue à Coëtlou, et les chassa de leurs siéges. Il mit en leur place des hommes disposés à exécuter toutes ses volontés, et, pour ne plus dépendre de la France en aucune manière, on prétend qu'il diminua les diocèses de Vannes, de Quimper, de Léon et d'Aleth, pour en former trois nouveaux dont il fixa le siége à Dol, Saint-Brieuc et Tréguier; ce qui n'est nullement prouvé. Il se fit couronner roi des Bretons par l'évêque de Dol, à qui il donna le titre d'archevêque. Actard, persuadé que la fidélité au souverain légitime doit être une des vertus des évêques, désapprouva tous ces changements, et, n'ayant pas voulu reconnaître le nouveau roi, il fut chassé de son siége. Il se retira à Tours, où il séjourna jusqu'à la mort de l'évêque de Thérouanne, auquel il succéda.

Après la retraite d'Actard, Nominoé lui substitua Gislard, prêtre du diocèse de Vannes, qui tint le siége de Nantes cinq ans. Nominoé étant mort en 851, Actard quitta le siége de Thérouanne et retourna à sa première

[1] Les évêques réfugiés en Angleterre invoquèrent l'autorité de ces canons dans les réclamations qu'ils adressèrent en 1803 au pape Pie VII, pour faire valoir les droits de Louis XVIII contre l'usurpation de Bonaparte. L'abbé Travers avait trouvé deux nouveaux canons de ce concile; mais ils n'ont pas été publiés.

épouse. A son arrivée, Gislard se retira à Guerrande, où il continua ses fonctions épiscopales sur toutes les paroisses situées entre les rivières d'Erdre et de Vilaine. Le pape et les évêques l'excommunièrent, mais il méprisa leurs censures jusqu'à sa mort.

Cependant Actard [a] s'attacha à Hérard, archevêque de Tours, et ne voulut jamais reconnaître celui de Dol. Cet attachement lui attira de nouvelles persécutions qui l'obligèrent une seconde fois à se réfugier à Tours. Dégagé du soin de son troupeau, il assista à tous les conciles assemblés de son temps. Celui qui fut célébré à Soissons en 866 ne paraît avoir eu d'autre vue que de faire rentrer les évêques bretons dans l'obéissance de l'archevêque de Tours. Actard fut chargé d'en porter les actes à Rome. Le pape Nicolas Ier lui donna une lettre pour Salomon, roi de Bretagne ; mais ce prince n'y eut aucun égard, et soutint l'établissement fait à Dol par Nominoé. Actard, n'ayant rien à espérer du côté de la Bretagne, retourna à Tours. Il succéda à Hérard en 871, et ne tint le siége de Tours que deux ans, étant mort en 873.

ARMENGAUD fut élu en 871, et reçut d'Actard, son prédécesseur, la consécration épiscopale, si l'on en croit la Chronique de Nantes. Il sacra, le 11 juin 878, Alain le Grand, comte de Vannes, qui fut reconnu duc ou roi de Bretagne. Cette cérémonie fut faite au bourg d'Allaire dans le diocèse de Vannes.

LANDRAN [b] ou LANDERAU gouvernait l'Eglise de Nantes pendant les ravages que les Normands firent sur la Loire à la fin du IXe siècle. Il fut obligé de fuir et de se retirer à Angers avec son clergé. Charles le Gros, touché de sa triste situation, pourvut abondamment à sa subsistance. Les Normands ayant été chassés entièrement du pays en 889, Landran retourna à son église désolée. Alain le Grand lui rendit une partie des terres qui avaient été usurpées sur le patrimoine de l'Eglise. Après avoir fait tous ses efforts pour en réparer les ruines, il mourut le 5 février 896.

[a] Martène, t. 1, *Anecdot.*, p. 63. *Spicilège*, t. 4, p. 380. Labbe, p. 326, Biblioth. Ms.

[b] Martène, t. 3, *Anecdot.*, p. 843. *Chronicon Briocense*.

FOULCHER, homme sage et éclairé, fut élu en 896 suivant la Chronique de Saint-Brieuc. Il acheva les réparations de son église et il l'augmenta considérablement. Le duc Alain lui donna la petite abbaye de Saint-André de Nantes [1], qu'il unit à son chapitre. On prétend aussi qu'il réunit à son église l'archidiaconé de la Mée, qui en avait été séparé par Gislard.

ISAIE souscrivit à une charte de l'abbaye de Marmoutier, datée de la quinzième année du règne de Charles le Simple, c'est-à-dire de l'an 914.

ADALARD était évêque de Nantes, lorsque les Normands y vinrent pour la quatrième fois, et la ruinèrent entièrement. On rapporte cet événement à l'an 919 ou 920. Adalard se retira en Bourgogne avec son clergé, et il ne paraît pas qu'il soit jamais retourné à Nantes.

HOCTRON, OCTRO ou OCTREO, évêque de Saint-Paul-de-Léon, tenait le siége de Nantes en 939 et les années suivantes, si l'on en croît MM. de Sainte-Marthe.

HESDREN [a] ou ESDEN est indiqué comme évêque de Nantes dans la charte de fondation du prieuré de Batz, faite par le duc Alain Barbetorte vers l'an 950. Il porta à Fleuri le corps de saint Maur, martyr de Rome, et y embrassa la vie monastique sous le règne de Lothaire.

WALTER ou GAUTIER gouvernait l'église de Nantes lorsque les Normands la prirent pour la cinquième fois. Il eut même le malheur d'être fait prisonnier par ces barbares; mais il fut délivré par la libéralité de ses diocésains, qui payèrent sa rançon.

WERECH ou GUERECH, fils naturel d'Alain Barbetorte, fut élevé dans l'abbaye de Saint-Benoît-sur-Loire. Il en sortit en 981, et revint à Nantes, où il se chargea de l'administration de l'église vacante par la mort de Gautier. Hoël, son frère aîné, étant mort quelques mois après, il succéda au comté de Nantes et épousa Aremberge. On

[1] Elle était située auprès du cours qui porte encore le nom de ce saint apôtre.

[a] Duchesne, t. 3, p. 343, *Hist. Franc.*

prétend qu'il ne fut jamais ordonné, et qu'il employa les revenus de l'évêché aux réparations de l'église. Il mourut en 990, et laissa un fils nommé Alain.

JUDICAEL, fils naturel de Hoël et neveu de Gurech, lui succéda dans le comté et dans l'évêché de Nantes. Mais il fut obligé de se démettre du spirituel pour défendre son comté, qui lui était disputé par Conan, comte de Rennes. Il laissa deux enfants, savoir : Budic, qui lui succéda, et Judith, femme d'Alain Cagnard, comte de Cornouaille.

HUGUES était évêque de Nantes sous le règne de Conan le Tort, qui se rendit maître de cette place après la mort de Guerech, et la perdit avec la vie en 992.

HERVÉ ou HERVIEU[a] mourut à Blois en 1005. Fulbert, évêque de Chartres, lui reproche d'avoir béni Megenard, abbé de Saint-Père-en-Vallée, qui avait été élevé à cette dignité contre toutes les règles.

WALTER[b] ou GAUTIER IIe du nom fut sacré en 1005, et mourut en 1042. Né soldat plutôt qu'évêque, il eut toujours les armes à la main contre Budic, comte de Nantes, et diminua considérablement les revenus de son église par les présents qu'il fit aux seigneurs de son parti. Il avait assisté à la dédicace de l'église de Saint-Hilaire de Poitiers en 1025; il se trouva aussi à celle de Saint-Florent de Saumur en 1041. Son nom se lit dans les souscriptions des fondations de Saint-Gidas-des-Bois et de Saint-Georges de Rennes. Budic avait provoqué cette guerre en pillant la maison et les biens de Gautier pendant un voyage que ce prélat fit à Rome avec Geoffroi, comte de Rennes.

BUDIC[c] succéda à son père en 1042. Il était né d'un légitime mariage qui avait précédé l'épiscopat d'Hervé; mais ayant été accusé d'avoir obtenu l'épiscopat par simonie, il fut déposé au concile de Reims en 1049. Cette disgrâce lui causa tant de chagrin, qu'il en mourut la même année.

[a] *Epistola* 13.

[b] Martène, t. 3, *Colbert. Ms.*, p. 1124. Labbe, *in biblioth. Ms.*, p. 206.

[c] *Histoire des Card.* par Duchesne, t. 1, p. 10. *Gallia christ.*, t. 2, p. 433. Martène, t. 1er, *Anecdot.*, p. 172.

AERARD, AIRARD ou ERARD, abbé de Saint-Paul de Rome, fut nommé par le pape Léon IX qui avait présidé au concile de Reims. Quelque irrégulière que fût cette élection, le clergé ne s'y opposa pas; mais ayant connu par expérience l'incapacité d'Erard, il le chassa de son siége en 1051, et écrivit au pape pour lui rendre compte de cette démarche. Erard vivait encore en 1090, selon une charte de Redon.

QUIRIACE [a], WAROCH, WERECH ou GUERECH II[e] du nom, frère de Hoël, comte de Cornouaille et de Nantes, fut élu l'an 1052 en la place d'Erard. Mais soit qu'il fût trop jeune ou que le pape eût défendu de le sacrer durant la vie d'Erard, il ne reçut la consécration épiscopale qu'en 1065. Il assista en 1059 au sacre du roi Philippe I[er] du nom. En 1064, il ratifia toutes les donations faites à son chapitre par Hervieu et Gautier ses prédécesseurs. Le prieuré de Lanchaillou, dans la paroisse de Saint-Donatien, le reconnaissait pour fondateur. Quiriace fit cette fondation en 1076, et se montra très-généreux envers les religieux, auxquels il donna plusieurs églises paroissiales. C'était un prélat d'un caractère ferme; il eut à soutenir plusieurs grandes affaires qui ordinairement lui réussirent. Son nom se trouve dans les souscriptions du concile tenu à Bordeaux en 1068. Une ancienne chronique marque sa mort en 1076. Celle de Quimperlé la met en 1078.

BENOIT DE CORNOUAILLE succéda à son frère Quiriace en 1079. Il avait d'abord embrassé la vie monastique dans l'abbaye de Landevenec, d'où il avait été fait abbé de Sainte-Croix de Quimperlé en 1066. Il monta sur le siége de Nantes sans quitter son abbaye, et fut sacré à Issoudun en 1081. Cette multiplication de bénéfices donna lieu à Hildebert, évêque du Mans, de faire les vers suivants :

Ars asino submisit equam, mixturaque malum
Lascivam sobolem prodigiosa dedit.
Sic tibi mixtus honor, sic ex abbate simulque
Præsule, nescio quis dicitur esse gradus.

[a] Labbe, *in biblioth. Ms.*, p. 288. Martène, t. 4, *Anecdot.*, p. 96. Duchesne, t. 4, p. 162.

Benoît[a] était actif, laborieux et aimait le bien. Il obtint, en 1092, une sentence du légat du pape qui lui adjugea la cure de Saint-Donatien, et débouta Audebert, abbé de Déols, de ses prétentions sur cette église. Son nom se lit dans les souscriptions du concile de Tours en 1096, et dans celles du concile de Loudun en 1109. Deux conciles se tinrent à Nantes sous son épiscopat; le premier en 1105 dans l'église de Saint-Laurent, le second en 1107, présidé par Gérard d'Angoulême, légat du saint Siége. On n'en a pas les canons, mais on sait que les Pères de ce concile accordèrent une indulgence à ceux qui visiteraient l'église de Doulon le jour de l'anniversaire de sa dédicace. Au reste, nous ne parlons de ces conciles que sur le témoignage de l'abbé Travers, car aucun autre auteur, à notre connaissance, n'en a fait mention. Benoît se démit de ses deux bénéfices en 1113, selon la chronique de Mellerai, ou en 1114, si l'on suit celle de Quimperlé, et mourut quelques mois après.

BRICE[b] est nommé aussi FRANCO, FRANCEIS ou FRANÇOIS, soit qu'il fût Français d'origine, ou que ce fût un surnom. Archidiacre de Vannes, il fut fait évêque de Nantes en 1113 ou 1114. Il confirma, l'année suivante, toutes les donations faites à l'abbaye de Marmoutier dans son diocèse. En 1119, il assista à la dédicace de Notre-Dame du Roncerai, faite par le pape Calixte II. Gérard d'Angoulême, légat du saint Siége, tint en faveur de l'abbaye de Marmoutier un concile, à Nantes, en 1120, et Hildebert, archevêque de Tours, en présida un autre devant le duc Conan, en 1127. Une autre cérémonie attira Brice à Redon la même année : ce fut la réconciliation de l'église de Saint-Sauveur qui avait été profanée par les impiétés des seigneurs de Pontchâteau. En 1128, il se trouva à la translation des reliques de saint Aubin faite par Gérard, évêque d'Angoulême et légat du saint Siége. Ce fut sous son épiscopat, c'est-à-dire en 1135, que l'illustre saint Bernard vint à Nantes pour la fondation de l'abbaye de Buzai, et qu'il y opéra un miracle, en guérissant une femme d'un rang élevé. Brice mourut le 29 octobre 1139, selon

[a] T. 6 *Spicilegii*, p. 24.
[b] Labbe, *in biblioth. Ms.*, p. 277. *Vita Roberti d'Arbrissel.*

la chronique de saint Aubin. Celle de Ruis met cet événement en 1140. On lui doit le premier palais épiscopal qui ait été construit à Nantes.

ITIER fut sacré l'an 1142, et mourut le 28 décembre 1147. Le nom de ce prélat se lit dans les souscriptions de la fondation de Buzai. C'est cette époque qu'on assigne à l'établissement des Templiers à Nantes, et ce fut aussi dans ce temps que mourut un personnage fameux de ce pays, Abailard, célèbre par ses égarements et ses erreurs.

BERNARD Ier [a], natif d'Escoublac près de Guerrande, fut d'abord chanoine de l'église de Nantes et ensuite religieux de Clairvaux. Sa vertu et sa science lui méritèrent le titre de père et de pasteur dans son église, dont il avait été l'enfant. En 1151, il assista, ainsi que plusieurs autres prélats, à la cérémonie de la translation des reliques de saint René qui eut lieu à Angers. Bon et généreux, il fit du bien à tous ceux qui eurent recours à sa charité. Juge intègre et éclairé, il fut l'arbitre de tous les différends qui s'élevèrent de son temps dans le clergé. Mûr pour le ciel, il rendit son âme à Dieu en 1169.

ROBERT [b] succéda à Bernard, son oncle. Il était archidiacre de Nantes et fut élu le jour de Noël 1170, en présence et du consentement de Henri II, roi d'Angleterre. L'année suivante, il donna à son chapitre les deux tiers de la dîme des paroisses de Blain et de Héric. En 1180, il assista au traité fait à Gisors entre les rois de France et d'Angleterre. Trois ans après, il consacra l'église de Notre-Dame de Mellerai. Cette cérémonie finie, il partit pour la Terre-Sainte, qu'il eut la satisfaction de visiter; mais il mourut en revenant à son église. Toutes les chroniques marquent sa mort en 1184.

MAURICE DE BLAZON [c] fut élu en 1184, et transféré à Poitiers en 1198, par le pape Innocent III. Ce prélat assista, en 1185, à l'assise du comte Geoffroi, et signa, en

[a] T. 3, *Analect. de Pont. cenoman.*

[b] Robert de Monte. Sigebert, t. 5, *Hist. franç.*, p. 650. Rymer, t. 1, p. 54.

[c] Roger de Houveden, p. 642. Innocentius III, lib. 1, epist. 284, 490. *Gallia christ*, p. 1182.

1188, le plan dressé par Henri II, roi d'Angleterre, pour le voyage d'outre-mer. Attentif aux besoins des pauvres clercs de son église, il ordonna que toutes les chapellenies dépendantes du chapitre leur seraient présentées préféra blement à tous autres clercs. Maurice mourut à Poitiers en 1214.

GEOFFROI succéda au précédent en 1198, et mourut le 10 février 1213. Son nom se lit dans la relation des obsèques de la duchesse Constance, morte en 1201, et dans l'acte de fondation du prieuré de la Primaudière, fait au mois de mars 1207. Il obtint de Gui de Thouars sept livres de rente sur les revenus de la prévôté de Nantes, en dédommagement du terrain de son église qui avait été pris pour les fossés de la ville.

ÉTIENNE DE LA BRUÈRE fut sacré en 1213, et mourut le 8 févier 1227, après quatorze ans de pontificat. Il joignit à une admirable simplicité un grand zèle pour la défense des droits et libertés de son église. Cette fermeté lui attira, avec le duc Pierre Mauclerc, plusieurs différends pour lesquels il fit quelques voyages à Rome. Mauclerc méprisa les menaces de l'évêque, détruisit les églises de Saint-Clément et de Saint-Cyr, et fit des fossés sur les terres de l'église. Etienne mourut au milieu de ces brouilleries, et fut inhumé dans son église, devant l'autel de saint Michel. On a de lui de longs statuts synodaux propres à faire connaître la discipline de son siècle. On jeûnait alors les jours de saint Marc et des Rogations. On ne donnait pas l'extrême-onction aux enfants âgés de moins de quatorze ans. Chaque curé devait une fois dans l'année se confesser à son évêque.

CLÉMENT DE CHATEAUBRIANT fut élu en 1227, et mourut le 9 septembre de la même année, suivant les obituaires de Geneston et du Roncerai.

HENRI Ier du nom fut sacré en 1228 ou même plus tôt et décéda le 15 octobre 1234, la huitième année de son épiscopat. Il légua trois cents marcs d'argent à son chapitre pour l'augmentation des prébendes; mais il n'eut pas la satisfaction de terminer ses différends avec Pierre Mauclerc

ROBERT, natif de Saintonge et évêque d'Aquilée, fut transféré en 1235 à Nantes par le pape Grégoire IX. Il trouva son église affligée par les vexations du duc Pierre Mauclerc. Les remontrances qu'il fut obligé de faire à ce prince n'amollirent point la dureté de son cœur, il fallut en venir à l'excommunication. Mauclerc, irrité des censures, persécuta ce prélat à outrance, ainsi que les clercs qui lui étaient attachés. Le prélat partit pour Rome en 1238, et y demeura jusqu'en 1240 qu'il fut nommé patriarche de Jérusalem.

Quelques actes du temps font mention de *Gui* [a] et de *Daniel*, évêques de Nantes, l'un en 1236 et l'autre en 1238. Le premier fut fait patriarche de Jérusalem en 1241, et succéda, selon les apparences, à Robert, qui tint ce siége peu de temps.

GALERAND, doyen du chapitre de Saint-Gatien à Tours, reçut en 1240 la consécration épiscopale de Juhel, archevêque de Tours, et mourut le 21 septembre 1263, suivant l'obituaire de Geneston. Après avoir eu, pendant tout son épiscopat, de grands différends avec les ducs de Bretagne, il transigea, en 1258, avec le duc Jean le Roux, et fit exempter les vassaux de son église du service militaire. Ce fut du temps de Galerand qu'Elie, grand chantre de Nantes, rédigea en 1263 un ordinaire des offices et des rites que l'on observait dans le cours de l'année et dans les grandes solennités. Nous pensons que c'est le premier ouvrage de ce genre en Bretagne dont le souvenir se soit conservé [1].

JACQUES DE GUÉRANDE [b], doyen de l'église de Tours, fut élu en 1264, et mourut le 11 février 1268. Il eut beaucoup à souffrir de la part du duc Jean le Roux, qu'il fut enfin obligé d'excommunier. Vincent, archevêque de Tours, tint un concile à Nantes en 1264, sur la dis-

[a] Duchesne, *Hist. de Joinville*, p. 62.

[1] On voit encore ce manuscrit à la bibliothèque de Sainte-Geneviève à Paris. Il est de format in-8; mais il s'y trouve tant d'abréviations, et l'écriture en est si gothique, qu'il est presque indéchiffrable.

[b] Labbe, t. 11, *Conc.* Joannes Maan, p. 139.

cipline ecclésiastique. M. Travers met ici un Gautier qu'il dit avoir été sacré après la Chaire de saint Pierre de l'an 1264, et être mort quelques mois après.

GUILLAUME DE VERN, élu au mois de mars 1268, commit son official pour informer contre le duc qui avait usurpé la régale pendant la vacance, et pour lui faire des monitions canoniques. Cette démarche eut un bon effet, et détermina enfin le duc à entrer en accommodement avec l'église de Nantes. Il reçut le serment de fidélité de son nouvel évêque qui n'était pas encore sacré, et il le satisfit relativement aux terrains que Pierre Mauclerc avait pris pour faire les fossés de la ville. Guillaume augmenta les revenus de son église, et mourut le 14 octobre 1277, suivant le nécrologe de Geneston.

DURAND donna, en 1279, l'absolution au sénéchal du duc qui avait violé les droits de son église et s'était attiré par là une excommunication. Il baptisa en 1285, dans l'église de Saint-Florent-le-Vieux, Jean de Bretagne, fils aîné du duc Artur II et de la duchesse Alix de Limoges. Sage, économe, il acquit de ses épargnes les dîmes de la paroisse de Vallet, trente livres de rente sur les dîmes de Saint-Cyr, et tout ce que Guillaume de La Ferrière possédait en la paroisse de Chessail, aujourd'hui de Sainte-Luce. Il mourut le 6 mai 1292, suivant l'obituaire de son église.

HENRI DE CALESTRIE IIe [a] du nom, natif du diocèse de Tréguier, fut élu en 1292, et sacré l'année suivante par Renaud, archevêque de Tours. Il mourut le 15 mai 1294.

HENRI IIIe [b] du nom succéda au précédent en 1294, et mourut l'an 1304. Il assista au concile tenu à Château-gontier, le mercredi avant la Chaire de saint Pierre, en 1298, par Renaud, archevêque de Tours : les évêques de Rennes, d'Angers, de Quimper, de Tréguier, de Saint-Brieuc, de Léon et de Saint-Malo s'y trouvèrent. Il eut dispute avec le dernier pour la troisième place à la droite de l'archevêque : elle fut occupée par l'évêque de Saint-Malo,

[a] Jean Maan, p. 144.
[b] Martène, t. 4, *Anecdot.*, p. 950.

contre lequel Henri se contenta de faire sa protestation pour ne pas troubler l'assemblée et pour la conservation de ses droits. Il publia plusieurs statuts synodaux, qui furent renouvelés par Daniel, son successeur.

DANIEL VIGIER [a], natif de Guémené-Penfau, selon le nécrologe de Geneston, fut sacré en 1304. Il érigea, en 1306, la prébende de Pierre d'Evigné en dignité de doyen, érection qui rendit le doyen curé du bas chœur pour les sacrements. Les autres dignitaires ne voulurent pas le reconnaître, et se retirèrent peu à peu du chapitre, auquel ils avaient présidé de tout temps. Daniel obtint en 1311, du pape Clément V, l'union de la cure de Saint-Cyr de Clais à son évêché, qui ne valait alors que mille quarante livres petits tournois. Il permit, en 1331, aux Carmes de s'établir dans la ville de Nantes, au lieu où ils ont été jusqu'à la révolution. Sa mort est marquée dans les chroniques et les nécrologes au 14 février 1337. Il nous reste de ce prélat quelques statuts synodaux, qui ont été publiés par Dom Martène.

BONABES DE ROCHEFORT fit sa soumission à la chambre apostolique le 17 juillet 1338, en qualité d'évêque de Nantes, et mourut quelques mois après.

OLIVIER SALADIN [b], ou SALHASIN, la gloire des prélats de son siècle, fit sa soumission à la chambre apostolique le 3 août 1339. Nous avons de ce prélat quelques statuts synodaux, qui ont été donnés au public par Dom Martène. Il prêcha devant le pape Clément VI, à Avignon, pour la canonisation de saint Yves. Il visita le tombeau des apôtres le 17 octobre 1353, et ratifia, l'année suivante, une fondation faite en l'église de l'abbaye de Villeneuve, par Louis de Machecoul, seigneur de la Benaste. Sa mort est marquée dans les obituaires de Nantes et de Geneston au 23 août 1354.

ROBERT PAINEL, évêque de Tréguier, fut transféré à Nantes par le pape Innocent VI, et paya les droits de la chambre apostolique le 12 janvier 1355. Le chapitre avait

[a] Martène, t. 4, *Anecd.*, p. 958.
[b] *Ibid*, *Anecd.*, p. 985.

élu Hugues de Montrelais, que le pape transféra à Tréguier. Robert mourut le 23 février 1366, suivant les obituaires de Nantes et du Roncerai.

SIMON[a], religieux Dominicain du diocèse de Langres, maître en théologie et provincial de la province de France, fut élu général de son ordre dans le chapitre tenu à Castres en 1352. Sa science, sa vertu et sa bonne conduite lui acquirent l'estime du pape, des cardinaux, de l'empereur et de tous les princes chrétiens. Chargé par le pape Innocent VI de négocier la paix entre le roi d'Angleterre et le roi de France, il s'acquitta parfaitement de cette honorable commission. Pour l'en récompenser, le pape lui offrit l'évêché de Nevers; mais il le refusa par un désintéressement rare. Il visita pendant son généralat presque toutes les maisons de son ordre. Le pape Urbain V le nomma, en 1366, à l'évêché de Nantes, et lui enjoignit de l'accepter; Simon, craignant de résister à la volonté de Dieu, se soumit, et fut sacré à Tours, le dimanche dans l'octave des saints Apôtres. Revêtu de cette dignité, il se démit en 1367 du généralat de son ordre, qu'il avait exercé pendant quatorze ans, et qui était incompatible avec le soin d'un grand diocèse. Nous avons plusieurs statuts synodaux de ce prélat, qui ont été confirmés par ses successeurs et publiés par D. Martène[1]. On ignore les raisons qui le portèrent à permuter, en 1381 ou 1382, avec Jean de Montrelais, évêque de Vannes. Ses infirmités corporelles et l'affaiblissement de son esprit ne lui permirent pas de conserver longtemps ce dernier siége. Il s'en démit, en 1384, entre les mains du légat du pape en Bretagne, en faveur de Henri le Barbu.

[a] Martène, t. 4, *Anecd.*, p. 961, 978, et t. 6, *Collect. Ms.*, p. 342, 416.

[1] L'estimable auteur des *Annales de Nantes*, M. Meuret, prétend, en s'écartant de l'abbé Travers, que Simon resta peu de temps à Nantes, que dès l'année 1373 il quitta son siége pour celui de Vannes, en permutant avec Jean, qui était évêque de cette dernière ville, et qu'après la mort de celui-ci, arrivée en 1376, il revint à Nantes et permuta de nouveau avec Jean de Montrelais. Nous croyons qu'il se trompe, en admettant cette double permutation. Le savant Baluze, cité par le P. Echard : *Scriptores ordinis prædicatorum*, ne parle que de la permutation faite en 1382, et est suivi ici par D. Taillandier. Voyez Baluze, *in Vitis papar. Avenion.*, et le P. Echard dans l'ouvrage cité ci-dessus, t. 1er.

Il paraît que Simon survécut peu à sa démission. Il fut inhumé dans l'église des Dominicains de Nantes, près du maître-autel, du côté de l'évangile. Il fut, par son mérite et sa capacité, un des hommes les plus remarquables de son temps. On a de lui, outre les statuts synodaux, les actes de ses négociations restés manuscrits, et des sermons avec d'autres discours. On le trouvait si éloquent, qu'on le nommait ordinairement le pêcheur d'hommes.

JEAN DE MONTRELAIS[a], évêque de Vannes, fut transféré à Nantes en 1381, en conséquence de sa permutation avec Simon, dont on vient de parler. Il fit son entrée à Nantes, le 4 avril 1384, *more gallico:* c'était le mardi de la semaine sainte de l'année 1383, ce qui revient à l'an 1384. Il prêta serment de fidélité au duc le 4 mai 1385, différant ainsi un mois après son entrée solennelle. Il nous reste quelques statuts synodaux de cet évêque, publiés en 1385, 1387 et 1389. On croit qu'il mourut au mois de septembre 1391.

BONABES DE ROCHEFORT fit sa soumission à la chambre apostolique le 4 septembre 1392, et prêta serment de fidélité au duc en 1393. Il souscrivit l'acte de fondation de la Chartreuse de Saint-Michel-du-Champ, près d'Auray, le 25 février 1396, et mourut la même année.

BERNARD DU PEIRON ou BERTRAND[b], natif de Gascogne, fut d'abord pourvu de l'évêché de Tarbes, d'où il fut transféré à Nantes par l'antipape Benoît XIII. L'église était alors divisée par un funeste schisme, dont les chefs étaient Benoît XIII et Boniface IX. Ce dernier conféra aussi l'évêché de Nantes à un nommé Pierre, qui paya les droits de la chambre apostolique en 1396. Quelque bien fondés que parussent les droits de Boniface, les Nantais ne crurent pas devoir reconnaître le pasteur qu'il leur donnait, et ils prirent le parti de se soustraire à toute obéissance jusqu'à ce qu'il y eût un pape reconnu de toute l'Eglise. Les choses demeurèrent en cet état jusqu'en 1399, que le duc reçut le serment de fidélité de Bernard Du Peiron. Alors les Nantais ne firent plus difficulté de se

[a] Martène, t. 4, *Anecdot.*, p. 968 et seq.
[b] Registre consistorial.

soumettre à ce prélat, sans peut-être reconnaître l'obéissance de celui qui l'avait nommé. Quoi qu'il en soit, Bernard fut encore transféré, en 1404, sur le siége de Tréguier, dont il ne paraît pas avoir jamais été paisible possesseur, le schisme n'étant pas encore terminé.

HENRI LE BARBU[a], d'abord religieux de Cîteaux, puis abbé de Prières, évêque de Vannes et chancelier de Bretagne, fut transféré à Nantes par l'antipape Benoît XIII, le 2 mai 1404. Il prêta serment de fidélité au duc, le 20 avril 1405, et se donna ensuite tout entier au gouvernement de son diocèse. Pour corriger les abus qui s'y étaient glissés à la faveur du schisme, il renouvela les statuts synodaux de ses prédécesseurs, et il en publia de nouveaux en 1405, 1406, 1408 et 1410. Il assista par procureur au concile de Pise en 1409, et à celui de Constance en 1415. Ce fut lui qui reçut à Nantes saint Vincent Ferrier, lorsque ce célèbre prédicateur, à la prière du duc Jean V, se rendit en Bretagne. Il jeta cette année les fondements du clocher de son église, dont il ne vit pas la fin. Sa mort arriva le 17 avril 1419.

JEAN DE MALESTROIT[b], évêque de Saint-Brieuc, fut transféré à Nantes, le 20 août 1419, par le pape Martin V. Le duc lui donna en même temps les sceaux et le titre de chancelier de Bretagne. C'est en ces qualités que Jean de Malestroit assista aux états en 1420, et qu'il fut envoyé en Angleterre pour y solliciter la délivrance du connétable de Richemont. Philippe de Coetquis, Breton de naissance et archevêque de Tours, tint en 1431 un concile provincial à Nantes, auquel Jean assista[1]. Il eut ensuite le malheur d'être arrêté prisonnier par le duc d'Alençon en 1432, et d'être conduit à La Flèche. Le duc de Bretagne, piqué de l'affront fait à son chancelier, assiégea le château de Pouencé, dans lequel les dames d'Alençon faisaient leur résidence. Il

[a] Martène, t. 4, *Anecdot.*, p. 993, 994. *Spicilegium*, t. 6, p. 363.

[b] *Hist. de Bretagne*, t. 1 et 2.

[1] On ne trouve ce concile ni dans la collection de Labbe ni dans celle d'Hardouin. Maan l'a fait imprimer à la fin de son *Hist. ecclesiæ Turonensis*, mais sur un manuscrit très-fautif. L'abbé Travers en avait vu un plus correct, que sera-t-il devenu ? Ce concile défendit de pousser des cris et de faire des gestes immodérés en prêchant.

pressa la place si vivement qu'il força son adversaire à lui demander la paix, à rendre le chancelier, et à payer tous les frais de la guerre. Le chancelier, après sa délivrance, fut commis par le concile de Bâle pour la levée de quelques impôts sur le clergé de Bretagne. C'est sous son épiscopat que Jean V, duc de Bretagne, posa la première pierre du portail de l'église de Nantes. Ce prélat fut un des juges qui firent le procès à Gilles de Retz, maréchal de France, accusé et convaincu des crimes les plus énormes. Jean de Malestroit mourut le 4 septembre 1443, après avoir résigné son évêché à son neveu, et avoir fondé dans sa cathédrale un assez grand nombre d'anniversaires, entre autres pour Jeanne, reine d'Angleterre, Charles VII, roi de France, et pour le connétable Olivier de Clisson. Ce même prélat institua dans son église la fête de la Présentation de la sainte Vierge.

GUILLAUME DE MALESTROIT [a], doyen de l'église de Saint-Malo, fut pourvu le 14 juin 1443, sur la démission faite par son oncle entre les mains du pape. Il fit, en 1455, la cérémonie des fiançailles du comte d'Etampes avec Marguerite de Bretagne, et, en 1458, les funérailles du duc Artur III. Nommé en 1462 à l'archevêché de Thessalonique, il résigna son évêché à Amauri d'Acigné. On prétend que le refus qu'il avait fait de prêter le serment de fidélité au duc Artur avait causé un tel chagrin à ce prince, qu'il en était mort. Il nous reste quelques statuts synodaux de Guillaume de Malestroit, qui ont été donnés au public par Dom Martène. Guillaume de Malestroit mourut le 17 août 1491, et fut inhumé dans l'église de Saint-Nicolas du Mans, où jusqu'à l'époque de la révolution on voyait son tombeau [1].

AMAURI D'ACIGNÉ, chanoine de Nantes, fut pourvu le 29 mars 1462, sur la résignation de son prédécesseur. Il prit possession de son siége sans avoir fait le serment de fidélité au duc, selon l'usage. Le duc, piqué de la démarche de ce nouveau prélat, fit saisir son temporel, et envoya des officiers à Nantes qui le chassèrent de son palais, et empri-

[a] T. 4, *Anecdot.*, p. 1008. T. 13, *Concil.*

[1] Cette église, qui était paroissiale, fut détruite en 1793.

sonnèrent ceux qui voulurent leur résister. Amauri, dépouillé de tous ses revenus, et réduit à la dernière extrémité, produisit les lettres du pape Innocent IV, qui avait défendu aux ducs de Bretagne de connaître de la régale de l'église de Nantes, et aux évêques de leur présenter leurs provisions; mais les officiers n'eurent aucun égard aux remontrances du prélat, ni aux bulles alléguées pour sa justification. Amauri, résolu de soutenir sa démarche, mit l'église de Nantes en interdit, et différa, par respect pour le duc, de procéder à d'autres censures. Il se retira ensuite à Angers pour se mettre à couvert des insultes qui pouvaient lui être faites par les officiers du duc.

Cependant Guillaume de Malestroit, qui avait commencé cette brouillerie, alla à la cour de France pour y porter ses plaintes au roi contre le duc[a]. Le roi était alors trop occupé pour prendre connaissance de cette querelle. Il se contenta d'exhorter l'archevêque à ne rien précipiter et à suspendre toutes les procédures jusqu'à la Saint-Martin. Le duc, de son côté, envoya des ambassadeurs à Rome pour prévenir le pape et le disposer en sa faveur. Le pape donna commission aux abbés de Villeneuve et de Buzai pour examiner cette affaire et rendre bonne justice aux parties. Les deux commissaires, après avoir pris connaissance de ce qui s'était passé, sommèrent le duc de restituer à l'évêque sa juridiction temporelle et les dîmes de Guerrande. Le duc, attentif à ménager le pape, se soumit à la sentence des commissaires, et l'exécuta par un mandement daté du 19 mars 1463. Il semble que ce jugement aurait dû rendre la paix à l'église de Nantes; mais le duc avait trop d'ennemis pour pouvoir l'espérer. Louis XI, son plus redoutable adversaire, profita de l'occasion pour lui disputer non-seulement la régale de Nantes, mais encore celle des autres églises de Bretagne, et nomma le comte du Maine pour juge de cette affaire.

La sentence que le comte du Maine rendit le 31 octobre 1464 ne satisfit pas le duc. Persuadé que le roi cherchait à le dépouiller des prérogatives annexées à sa souveraineté, il se ligua avec le duc de Bourgogne et tous les princes mé-

[a] *Hist. de Bretagne*, t. 2. *Gall. christ.*, t. 2, p. 143.

contents pour faire la guerre au roi. Cette ligue donna lieu à la guerre dite du Bien public. Elle fut terminée par les traités de Saint-Maur-des-Fossés et de Caen, en 1465. Dans le dernier, le roi reconnut que la régale des églises de Bretagne, le serment de fidélité des évêques et le ressort de leurs juridictions appartenaient au duc.

Ce traité ne rendit pas les deux prélats nantais plus soumis à leur souverain. Persuadés que leur église ne relevait que du pape, ils s'attachèrent au roi de France, dans l'espérance d'obtenir par sa faveur ce qu'ils prétendaient. Ils jetèrent un second interdit sur le diocèse de Nantes, qui ne servit qu'à irriter davantage le duc et les Nantais contre eux. Le duc les déclara rebelles et ennemis de l'Etat par ses lettres du 16 juillet 1471, et défendit à tous ses sujets, sous peine d'être réputés traîtres envers la patrie, de leur donner aucun conseil ni secours. Il n'en demeura pas là : il engagea encore les habitants de Nantes et de Guerrande à demander au pape la déposition d'Amauri d'Acigné, comme d'un évêque séditieux et traître à son prince. Amauri alla à Rome pour y défendre sa cause, mais il ne trouva pas le pape disposé à seconder ses vues. Il mourut dans cette ville au mois de janvier 1476, sans avoir presque joui des revenus de son évêché[1]. Il tira sa principale subsistance de l'abbaye de la Grenetière, au diocèse de Luçon dont il était abbé commendataire. Il y eut à Nantes, en 1467, et sous l'épicopat d'Amauri d'Acigné, un concile provincial que tint Girard de Crussol, archevêque de Tours. C'est le dernier que l'on ait vu dans cette ville.

JACQUES D'ELBIEST, chanoine scolastique de Nantes, fut élu par ses confrères en 1477 ; mais Dieu en disposa

[1] Le fait de la mort d'Amauri d'Acigné est rapporté d'une manière bien diverse par les historiens. Albert le Grand assure que ce prélat finit ses jours à Chasseil, maison de campagne qui lui appartenait près de Nantes, et qu'il avait fortifiée pour sa sûreté. Cet écrivain ajoute qu'il fut inhumé dans une des chapelles de la cathédrale, celle de Saint-Clair. M. Meuret affirme qu'il mourut à l'abbaye de Trizai, au diocèse de Luçon, le 23 février 1479, et enfin l'on voit ici qu'il termine sa carrière à Rome. Nous croyons que l'assertion d'Albert le Grand est la plus conforme à la vérité. Elle est d'ailleurs appuyée par le témoignage de MM. de Sainte-Marthe, *Gallia christiana*, t. 3.

quelques jours après son élection, et l'appela à une meilleure vie.

PIERRE PROUFILT DU CHAFFAULT [a], docteur en droit civil et canonique, d'une ancienne famille de Bretagne, homme très-recommandable par ses vertus, fut élu le 10 mars 1477 ; mais il n'accepta l'épiscopat qu'à condition qu'on terminerait avant son sacre le différend survenu pour la régale. Le duc et le chapitre promirent de travailler sérieusement à cette affaire. Elle fut heureusement terminée le 28 novembre 1477, par un traité qui porte en substance que l'évêque de Nantes reconnaîtra le duc pour son souverain, fondateur et protecteur de son église ; qu'il lui fera serment de fidélité, et qu'il reconnaîtra le ressort de son parlement, dont il ne relèvera appel qu'au saint Siége. Après ce traité, Pierre reçut la consécration épiscopale et fit serment de fidélité au duc. Il renouvela, en 1478, tout les statuts de ses prédécesseurs, et s'appliqua à les faire observer dans son diocèse. On avait une si haute idée de la vertu de ce prélat, qu'après sa mort on lui rendit pendant quelque temps un culte public comme à un saint, et qu'on fit imprimer un office en son honneur. On voyait autrefois le tombeau de ce prélat à la cathédrale de Nantes, dans la chapelle de saint Félix, avec ce reste d'épitaphe : *Pierre, prélat prudent, précieux près Dieu, aiant prins....* Son église lui doit un bréviaire, le premier qui ait été imprimé en Bretagne, et qui le fut à Vannes, en 1480 [1]. Sa mort est marquée, dans l'obituaire de Geneston, au 6 novembre 1487. La saisie fut mise sur le temporel de l'évêché le 12 du même mois. De son temps, tout le clergé et le peuple communiaient à l'office du vendredi saint.

ROBERT D'ESPINAI [b], d'une famille noble de Bretagne,

[a] Martène, t. 4, *Anecdot.*

[1] M. Meuret, ordinairement si exact, ne l'est pas, lorsqu'il dit, à l'occasion du bréviaire de Nantes qui fut imprimé à Vannes, que les prêtres, avant l'invention de l'imprimerie, ne pouvaient que difficilement réciter l'office divin, ou s'en dispensaient. Il se trompe. Ils avaient des bréviaires manuscrits ; mille monuments de cette époque le prouvent.

[b] *Gall. christ.*, t. 1.

fils de Richard, seigneur de Saudrecourt, et frère du cardinal André d'Espinai, archevêque de Lyon, fut transféré de Lescar à Nantes, en 1488, par le pape Innocent VIII, à la sollicitation du roi de France. Il mourut en 1493, et son temporel fut saisi par ordre du roi la même année.

JEAN D'ESPINAI [a], frère du président, fut d'abord placé, en 1486, sur le siége épiscopal de Mirepoix en Languedoc par le pape Innocent VIII, puis transféré à Nantes par bulle du 4 novembre 1493. Il obtint mainlevée de son temporel le 12 avril 1494, et un délai de trois ans pour prêter le serment de fidélité [1]. Dom Martène a fait imprimer quelques statuts synodaux de ce prélat, qui sont datés de l'an 1499. Il fut transféré à Saint-Paul-de-Léon par le pape Alexandre VI, le 25 septembre 1500.

GUILLAUME GUEGUEN, né dans les environs de Lamballe, archidiacre de Penthièvre, dans l'église de Saint-Brieuc, abbé commendataire de Redon, conseiller du duc François II, et son président en la Chambre des comptes, homme très-capable et très-versé dans la connaissance des affaires, fut élu évêque de Nantes après la mort de Pierre Du Chaffant. Le duc écrivit au pape Innocent VIII, le 3 mars 1488, pour le prier d'accorder des bulles à Guillaume Gueguen, et de n'avoir aucun égard aux sollicitations qui pourraient lui être faites soit pour le cardinal de Foix, soit en faveur de Louis, protonotaire de Rohan. Le pape, sans égard à la lettre du duc, transféra l'évêque de Lescar à Nantes, comme nous l'avons dit ci-dessus. Il écrivit cependant au duc pour lui rendre compte de sa conduite, mais le duc mourut avant l'arrivée de cette lettre. La duchesse, l'ayant reçue, refusa l'investiture à Robert d'Espinai, qui lui était suspect à cause de son attachement à la cour de France. La même faveur qui avait procuré à Robert d'Espinai l'évêché de Nantes, le procura aussi à Jean, son frère, contre la volonté de la duchesse. Enfin cette

[a] Martène, t. 4, *Anecdot.*, p. 1017.

[1] C'est parce qu'il ne put apparemment obtenir plus tôt cette mainlevée, qu'il ne quitta pas tout de suite Mirepoix. On voit qu'il ne prit possession du siége de Nantes qu'en 1497. *Gal. christ.*, t. 13.

princesse ayant stipulé dans son second contrat de mariage que l'on solliciterait des bulles pour Guillaume Gueguen, élu de Nantes, il les obtint le 25 septembre 1500. Il est qualifié dans ses bulles du titre de chanoine de Nantes, archidiacre de la Mée, vice-chancelier de Bretagne, confesseur du roi et de la reine. Son décès arriva le 29 novembre 1506. Mathurin de Pledran et Jean de Pledran, doyen de Nantes, fondèrent pour lui, dans l'église de Saint-Brieuc, un anniversaire qui se célébrait le 24 de janvier. Guillaume avait, en 1502, reconstruit son palais épiscopal. On voyait autrefois dans la cathédrale de Nantes la statue de ce prélat placée sur son tombeau.

ROBERT GUIBÉ [a], né à Vitré, évêque de Rennes et cardinal du titre de sainte Anastasie, fut transféré à Nantes, le 24 janvier 1507, par le pape Jules II. Il était fils d'Adenet Guibé et d'Olive Landais, sœur du trésorier de ce nom [1]. Une naissance aussi avantageuse lui procura toutes les faveurs de la cour de Bretagne, et l'éleva aux premières dignités de l'Eglise, avant qu'il eût atteint l'âge requis par les saints canons. Il était encore mineur lorsqu'il fut nommé à l'évêché de Tréguier. Le pape Sixte IV lui accorda des provisions; mais en même temps il nomma un administrateur du diocèse jusqu'à ce que le titulaire fût en âge de gouverner par lui-même. Robert fit serment de fidélité au duc, le 20 mars 1484, pour l'évêché de Tréguier, et fut envoyé à Rome l'année suivante, en qualité d'ambassadeur. Après la mort du duc François II, il s'attacha au service de la reine Anne, qui lui donna des commissions honorables. Soutenu de la faveur d'une si grande princesse, il fut transféré à Rennes

[a] Labbe, t. 14, *Conc. Gal. christ.*, t. 1er.

[1] Landais, si fameux dans l'histoire de Bretagne par sa fortune et par sa chute, était un garçon tailleur originaire de Vitré. Dévoré d'ambition et d'un caractère rusé, il parvint à s'introduire à la cour de François II, duc de Bretagne, et finit par en être le favori, en flattant les passions de ce prince. Il se fit détester par son orgueil et sa tyrannie. Les choses allèrent si loin, que les seigneurs de la province prirent les armes contre lui et exigèrent qu'il leur fût livré. Son procès ne traina pas en longueur; il fut condamné à être pendu, et exécuté à Nantes le 19 juillet 1485, laissant une nouvelle preuve des maux que cause l'ambition.

en 1502, et revêtu de la pourpre en 1506. L'année suivante, le pape Jules II le nomma évêque de Nantes. Ce prélat se démit de cet évêché en faveur de son neveu, en 1510, et fut transféré pour la dernière fois sur le siége d'Albi[1]. Il remplit les fonctions de légat d'Avignon en 1511, et assista, l'année suivante, au concile de Latran. Les caresses du pape l'ayant gagné jusqu'au point de trahir les intérêts de la France, il fut privé par le roi du revenu de son archevêché et des abbayes de Saint-Victor-de-Marseille et de Saint-Melaine, du doyenné de Fougères et autres bénéfices. Cette privation le réduisit à une telle misère, qu'il n'aurait pu qu'à peine subsister s'il n'avait été généreusement secouru par les autres cardinaux. Il mourut à Rome, le 9 septembre 1513, et fut inhumé dans l'église de Saint-Yves.

François HAMON[a], neveu du cardinal Guibé, obtint les bulles de l'évêché de Nantes le 28 juin 1511, et prit possession par procureur le 14 février 1512. Obligé d'assister au concile de Latran, il confia le soin de son diocèse à André Hamon, son frère, nommé à l'évêché de Vannes. Il fit son entrée solennelle à Nantes en 1515, et y mourut le 6 janvier 1532. Outre l'évêché de Nantes, il possédait l'abbaye de la Grenetière au diocèse de Luçon, celle de Saint-Meen-de-Gaël, la prévôté de Vertou et le prieuré de Lehon.

Louis D'ACIGNÉ, de la famille de La Roche-Jagu, dans le diocèse de Tréguier, chanoine de Nantes, abbé du Relec, doyen de Notre-Dame de Lamballe, prieur de Lehon et de Combourg, fut pourvu le 10 avril 1532 en conséquence de la nomination du roi. Ayant obtenu mainlevée de son temporel, il prit possession par procureur le 31 mai de la même année. On ignore les raisons qui retardèrent son entrée solennelle à Nantes ; il ne la fit que le 4 novembre 1541, et séjourna peu dans son diocèse. Il mourut le 13 fé-

[1] D. Morice se trompe ici visiblement. Jamais Robert Guibé n'a été placé sur le siége d'Albi, qui était en 1510 occupé par Charles Robertet, mort en 1515; aussi Albert le Grand, le *Gallia christiana* et M. Meuret ne disent-ils pas un mot de cette prétendue translation.

[a] *Gall. christ.*, t. 2, p. 431.

vrier 1542, au château de Fontenai, et fut enterré dans le chœur des Jacobins de Rennes.

JEAN DE LORRAINE, de l'illustre maison de Lorraine, fils du duc René II et de Philippe de Gueldres, morte en odeur de sainteté, naquit en 1498. Ayant été destiné dès sa naissance à l'état ecclésiastique, il n'avait que sept ans lorsqu'il fut nommé à l'évêché de Metz. Peu de temps après, il devint cardinal du titre de saint Onuphre. Le pape Paul III, le 18 août 1542, lui donna l'administration perpétuelle de l'évêché de Nantes, sur la nomination du roi François Ier dont il était le favori. Par un abus qu'on ne saurait trop déplorer, ce cardinal, qui était d'une famille souveraine, posséda jusqu'à douze siéges épiscopaux à la fois en France, sans compter les abbayes. Il se réduisit plus tard à six, et fit un noble usage de ses immenses revenus. Dès qu'il eut été mis en possession des biens de son évêché, il ne pensa qu'à en recueillir les fruits, et il n'observa aucune formalité. Le chapitre garde le silence pendant deux ans, quoiqu'il fût en droit de jouir des fruits *sede vacante*. Mais il protesta de nullité, le 20 mai 1545, contre tout ce qui avait été fait et pourrait être fait à l'avenir par les officiers du cardinal. Cette protestation détermina le cardinal à faire publier ses bulles, le 27 juillet, par Christophe Brecel, sénéchal de Nantes. Le chapitre, en ayant entendu la lecture, se désista de sa protestation, et reconnut le cardinal pour son légitime pasteur[a]. Ce prélat revenait du conclave dans lequel le pape Jules III fut élu, lorsqu'il fut frappé à Nogent-le-Roi, près de Langres, d'une attaque d'apoplexie, dont il mourut à l'âge de cinquante-deux ans, en 1550. Il fut inhumé avec beaucoup de pompe chez les Cordeliers de Nancy.

CHARLES DE BOURBON, dit le cardinal de Vendôme, tint pendant quelques années l'évêché de Nantes en commende. Titulaire de plusieurs siéges, il est bien à croire qu'il ne parut jamais dans sa ville épiscopale. L'absence du pasteur fut funeste au troupeau. Les premiers prédicants calvinistes commencèrent à cette époque à dogmatiser dans le diocèse.

[a] *Histoire ecclésiastique et civile de Verdun.*

Carmel, surnommé Fleury, fut le premier qui se donna le titre de ministre à Nantes. Il alla ensuite à la Roche-Bernard et à Blain, où l'erreur jeta des racines qu'on eut plus tard bien de la peine à extirper. Le cardinal de Vendôme obtint du pape Jules III un indult pour présenter les bénéfices, admettre les résignations, et recevoir les permutations dans le diocèse de Nantes pendant tous les mois. Il exerçait encore ce droit au mois d'août 1557 pour les bénéfices vacants dans les mois du pape, selon Travers.

ANTOINE DE CRÉQUI, premier du nom, fils de Jean, seigneur de Canaples, prince de Poix, et de Marie d'Acigné, noble bretonne, abbé de Saint-Julien de Tours et chancelier de l'ordre de Saint-Michel, fut, n'étant encore que diacre, nommé par le roi Henri II à l'évêché de Nantes, en 1552, et sacré deux ans plus tard, le 22 avril, après avoir été ordonné prêtre le même jour. Il prêta serment de fidélité au roi le 24 février 1556[1]. Il prit séance au parlement quelques jours après. Ses grandes occupations ne lui permettant pas de résider continuellement à Nantes, il choisit pour son grand vicaire Gilles de Gands, qu'il fit sacrer évêque de Rouannez[2]. Il fut transféré à Amiens en 1552[a], et résigna l'évêché de Nantes à Antoine de Créqui, son oncle[3]. Le roi Charles IX, qui estimait ce prélat, demanda pour lui au pape Pie IV le chapeau de cardinal, et le lui obtint. Il fut revêtu de la pourpre romaine en 1565, et eut le titre de saint Triphon. Plusieurs bénéfices qu'il possédait, et sa fortune personnelle qui était considérable, le mettant dans l'opulence, il en fit un bon usage, et se montra constamment généreux envers son église et les pauvres. La carrière d'Antoine de Créqui ne fut pas longue : il mourut à l'âge de quarante-trois ans, le 20 juin 1574, après avoir fait plusieurs fondations pieuses.

[1] L'inventaire des comptes met ce serment au 9 juin 1554, p. 176.

[2] Il est certain qu'il y a eu, à cette époque, un évêque de Rouannez ; mais nous ne connaissons dans l'Eglise aucun siége de ce nom.

[a] *Histoire des évêques d'Amiens.*

[3] Il publia un *Manuale ecclesiæ Nannetensis*, dont il se trouve un exemplaire à la bibliothèque Sainte-Geneviève à Paris. Cet ouvrage fut imprimé en 1556.

ANTOINE DE CREQUI, second du nom, ou l'ancien, fut pourvu à l'évêché de Nantes par le pape Pie IV, le 10 octobre 1561. Il en prit possession le 29 juin 1572, et le permuta, le 4 décembre 1564, pour des bénéfices simples qui lui furent cédés par l'évêque de Vannes. Ce traité fut ratifié à Rome en 1566.

PHILIPPE DU BEC[a], évêque de Vannes, fut transféré à Nantes le 6 septembre 1566. Il prit séance au parlement le 15 septembre 1567, et présida aux états de Nantes en 1568 et 1572. Son nom se lit dans les souscriptions du concile provincial tenu à Angers en 1583, et dans celles de l'assemblée de Chartres en 1591. Il assista au sacre du roi Henri IV, en 1594, et fut transféré à Reims la même année. Pendant son séjour à Nantes, il avait essayé de substituer le rite romain à l'ancien rite de son église. Pour atteindre ce but, il avait, en 1588, cherché à ajuster le missel de Nantes avec le missel romain; mais il ne put y réussir. Son successeur en vint à bout. Philippe ne put avoir promptement ses bulles pour Reims, parce que Henri IV n'était pas encore absous. Ce fut le parlement de Paris qui, par arrêt, mit ce prélat en possession des biens de son archevêché. Il fut enfin installé au mois d'octobre 1598. Deux ans plus tard les Jésuites fondèrent leur collége de Reims avec sa permission. Le grand âge de Philippe l'ayant déterminé à prendre un coadjuteur, il choisit Louis de Lorraine. Il tomba bientôt après en paralysie, et mourut à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, le 12 janvier 1605, et fut inhumé dans son église métropolitaine. On a de lui des sermons imprimés à Paris en 1596, et une traduction du livre des Veuves de saint Ambroise.

CHARLES DE BOURGNEUF, fils de René, seigneur de Cucé, premier président au parlement de Bretagne, et de Louise Marquer, fut transféré du siége de Saint-Malo à celui de Nantes, le 31 août 1598, en vertu de la permutation qu'il avait faite deux ans auparavant avec Jean Du Bec, nommé à l'évêché de Nantes après la translation de son oncle à Reims. Ce fut lui qui changea l'ancien rite de son église pour adop-

[a] T. 15, *Conc.*

ter le romain, et qui fit imprimer un Propre des saints ainsi qu'un Processionnal. En conséquence, vers l'année 1610, on introduisit dans la cathédrale de Nantes l'office et le chant romains. Il assista aux états tenus à Rennes en 1598 et 1604. Député en cour pour la même compagnie, il mourut à Chartres, le 17 juillet 1617. Les états, ayant appris cette triste nouvelle, envoyèrent trois députés à Chartres pour accompagner son corps jusqu'à Nantes, et lui firent faire un service solennel dans l'église des Dominicains de Rennes. Guillaume Le Gouverneur, évêque de Saint-Malo, parle avantageusement de Charles de Bourgneuf dans la préface de son Rituel, imprimé en 1617. Il le représente comme un saint prélat et comme une des grandes lumières du clergé de France.

Henri DE BOURGNEUF[a], conseiller-clerc au parlement de Bretagne, succéda à son oncle, et prêta serment de fidélité en 1618. Il garda son siége pendant près de trois ans sans être sacré, et s'en démit ensuite vers la fin de 1620 [1].

Philippe COSPEAN, docteur de Sorbonne et l'un des plus habiles prédicateurs de son temps, succéda dans le siége de Nantes à Henri de Bourgneuf. M. Cospean n'était pas Français de naissance; il était né à Mons en Hainaut, en 1568. Etant venu faire ses études à Paris, après avoir été disciple du fameux Juste Lipse, il s'y fit remarquer par sa piété, son mérite et son talent pour la chaire; c'est ainsi qu'il se fraya la route à l'épiscopat. Il fut d'abord nommé à l'évêché d'Aire, et sacré par de Gondy, évêque de Paris, le 18 février 1607. Il prononça, en 1617, l'oraison funèbre de Henri IV dans l'église de Notre-Dame, en présence de Louis XIII, et au nom du clergé de France, qui tenait alors une de ses assemblées. Il prit séance au parlement de Bretagne le 17 août 1622, en qualité d'évêque de Nantes, où il avait été transféré au mois de janvier 1621. Le

[1] D. Morice dit que Henri de Bourgneuf fut transféré à Saint-Malo, mais c'est une erreur qu'il réfute lui-même par le fait, dans le catalogue des évêques qui ont occupé ce siége, car il n'y dit rien de ce prélat.

[a] *Gall. christ.*, t. 1er.

roi le nomma, en 1635, à l'évêché de Lisieux. En 1643, il assista Louis XIII à la mort, et ferma les yeux à ce monarque. Zélé pour l'observation de la discipline ecclésiastique, M. Cospean publia une ordonnance pour obliger tous les curés de son diocèse à la résidence. Il rendit de grands services à la congrégation des religieuses du Calvaire, qui venait d'être établie, et en fut longtemps le supérieur. Ce digne évêque mourut le 8 mai 1646. Il expira en prononçant ces paroles, qui prouvent bien sa piété : *Viximus in Christo, moriamur in Christo.* Ses contemporains lui ont donné de grands éloges. M. Grillet, évêque d'Uzez, prononça son oraison funèbre devant l'assemblée du clergé, et le P. Lemée, Cordelier, publia sa vie à Saumur.

GABRIEL DE BEAUVAU [a], fils de Louis, seigneur de Rivarennes, et de Charlotte Brillouet, d'abord militaire, puis abbé de Turpenay au diocèse de Tours et doyen de Nîmes, fut nommé à l'évêché de Nantes en 1635, et sacré à Paris le 23 mai 1636. Il tint un synode en 1638, dans lequel il réprima quelques entreprises des Réguliers, et assista aux états tenus à Vannes en 1643. Ce prélat, remarquable par sa piété, l'était aussi par son amour pour les pauvres et les abondantes aumônes qu'il distribuait aux indigents. Cette charité si généreuse parut de la prodigalité au marquis de Beauvau, son frère, qui eut le crédit, par ses intrigues et pour satisfaire sa cupidité, de le faire interdire pour l'administration de son temporel. Non content de ce succès, cet indigne frère obtint, en 1666, une lettre de cachet au moyen de laquelle ce bon évêque fut arrêté et conduit au prieuré de Grammont, dans le diocèse de Tours. Ses diocésains, affligés de son absence, firent, pour le délivrer de sa prison, des efforts qui furent inutiles. On le retint captif le reste de ses jours, et on le força à donner sa démission ; il survécut peu à cet acte, et, après avoir montré une parfaite résignation, il mourut tristement dans ce même monastère de Grammont, au commencement de janvier 1668 [1].

[a] *Gall. christ.*, t. 6, p. 468.

[1] La succession de l'évêque de Nantes ne prospéra pas entre les mains du marquis de Beauvau ; il ne tarda pas à la dissiper par ses prodigali-

GILLES DE LA BAUME LE BLANC DE LA VALIÈRE, doyen de l'église de Tours, fut nommé à l'évêché de Nantes, en conséquence de la résignation que fit en sa faveur Gabriel de Beauvau, son oncle, et en prit possession le 12 juin 1668. Il assista aux états de Dinan en 1669. Il se démit en 1677, pour entrer dans la compagnie de Jésus. Bientôt après il demanda un coadjuteur, et manifesta le désir de rétracter sa démission. Dans sa nouvelle situation il se montra plein de zèle, se livrant à la prédication, à la direction des fidèles dans le tribunal de la pénitence et au travail des missions. Il résida successivement à Tours, à Périgueux et à Tulle, où il finit ses jours en 1709, dans un état assez voisin de la misère. Il avait passé trente ans dans la compagnie de Jésus, mais sans en avoir porté l'habit, par une dispense spéciale du saint Siége. Ce fut lui, qui par son mandement du 1er février 1671, établit dans le diocèse de Nantes l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement, qu'il étendit à toutes les paroisses, assignant à chacune d'elles un mois pour cette pratique de dévotion. Il publia aussi un Propre des saints de son diocèse; un catéchisme pour la confirmation, et un livre qui a pour titre : *Lumière du chrétien*, imprimé d'abord à Nantes et ensuite à Paris. Quelques propositions hasardées, auxquelles on fit attention, obligèrent l'auteur à retirer de la circulation l'édition de Paris.

GILLES-JEAN-FRANÇOIS DE BEAUVAU DU RIVAU, fut nommé en 1677, et prit possession le 1er septembre 1669. Il était neveu des deux précédents, dont le dernier se repentit d'avoir donné sa démission et voulut la révoquer. Cet incident retarda les bulles du neveu, et donna lieu à une contestation entre l'ancien évêque et le chapitre pour l'administration du diocèse. Gilles de Beauvau fut un prélat pieux et zélé. Le P. Champion, de la compagnie de Jésus, dans une épître qu'il lui adressa, en lui dédiant un livre dont il était l'éditeur [a], assure que M. de Beauvau était naturel-

tés, et tomba bientôt dans la misère, juste punition de sa cruauté envers son frère et un évêque.

[a] Epître dédicatoire de *la Doctrine spirituelle du P. Louis Lalle-*

lement bon, d'un accès facile et très-charitable; si judicieux dans ses décisions, que ses diocésains aimaient à le prendre pour arbitre de leurs différends; attentif à maintenir le bon ordre dans son diocèse, détaché des choses de la terre et très-adonné à l'oraison. Il mourut à Nantes le 7 septembre 1717. Ses obsèques furent une cérémonie qu'on n'avait pas vue à Nantes depuis près de deux cents ans, ses prédécesseurs étant tous morts depuis cette époque hors du diocèse.

Louis DE LA VERGNE DE TRESSAN, comte de Lyon, abbé commendataire de l'Espau, de Bonneval et de Longpont, premier aumônier du duc d'Orléans, régent du royaume, fut d'abord nommé à l'évêché de Vannes, pour lequel il n'eut point de bulles. Le duc-régent le nomma à celui de Nantes au mois de septembre 1717. Il fut sacré à Dinan, le 10 juillet 1718, par M. Jégou de Kervilio, évêque de Tréguier, en présence des états. Son séjour à Nantes ne se prolongea pas au delà de cinq ans; il fut transféré à Rouen le 17 octobre 1723. Ce fut pendant ce temps qu'il assista avec Massillon le cardinal de Rohan, pour la cérémonie de la consécration du fameux cardinal Dubois. Dans son nouveau siége, il fit un établissement utile en faveur des prêtres infirmes, sous le nom de séminaire de Saint-Louis; il fonda aussi un hospice pour les captifs qui revenaient des États barbaresques. Après dix années d'épiscopat à Rouen, M. de Tressan mourut à son château de Gaillon, le 16 avril 1733, et fut inhumé chez les Chartreux de cette résidence. Il était d'un caractère très-bienveillant, avait des talents remarquables, et se montra fortement opposé aux entreprises des Jansénistes.

Christophe-Louis TURPIN DE CRISSÉ DE SANZAI, évêque de Rennes, fut transféré à Nantes le 17 octobre 1723, et pourvu, la même année, des abbayes de Quimperlé et de la Chaume, en place du doyenné de Saint-Martin-de-Tours, qu'il avait remis au roi.

Nantes ne tarda pas à être témoin de son zèle, comme Rennes l'avait été de sa charité: pasteur vigilant, il eut bien-

mant. Nous savons que ces épîtres sont ordinairement suspectes d'exagération; mais le P. Champion était un bon religieux qui n'aurait pas voulu donner des louanges aux dépens de la vérité.

tôt dans son nouveau siége à lutter contre le jansénisme, qui s'était étendu dans le diocèse de Nantes, et qui comptait un certain nombre de partisans. Le mandement qu'il donna pour la publication du jubilé fut pour lui une occasion favorable de manifester son opposition à l'erreur : il priva de cette grâce tous les appelants de son diocèse, et refusa aux curés non soumis à la bulle *Unigenitus* les pouvoirs extraordinaires qui s'accordent dans ces sortes d'occasions. Trois chanoines de sa cathédrale, MM. Despinoze, Dumoulin et Fourré[1], se montraient Jansénistes, il les fit exclure des assemblées capitulaires. La même cause conduisit en exil les curés de Saint-Denis et de Nantes. Le sieur Litoust, curé de Saint-Saturnin de la même ville, passait pour un saint aux yeux de son parti, et n'était qu'un sectaire obstiné. Ce curé mourut en 1729, dans son aveuglement; ses partisans voulurent le donner comme un personnage à miracles; mais M. de Sanzai défendit de lui accorder même les prières de l'Eglise. Ce ne furent pas les seules occasions dans lesquelles il montra de la fermeté. Instruit que dans les environs de Clisson il se trouvait des prêtres jansénistes, et qui, par une sévérité outrée, privaient les fidèles des sacrements, il se rendit inopinément sur les lieux, et en écarta les curés de Cugan et de Gétigné, comme de mauvais pasteurs. Il eut la consolation d'obtenir la soumission à l'Eglise de celui du Pallet. Ce prélat publia un nouveau catéchisme qui est encore en usage dans le diocèse.

Ce ne fut pas seulement en combattant l'erreur que M. de Sanzai montra son zèle, il travailla sans relâche à faire régner la régularité dans le clergé du diocèse de Nantes, et à procurer aux enfants du peuple le bienfait d'une

[1] M. Fourré, chanoine de la cathédrale de Nantes, aurait été un homme de bien, s'il n'avait pas été infecté de jansénisme. Il était adonné aux bonnes œuvres et contribua à l'établissement du petit séminaire; mais il montra une si grande obstination dans ses erreurs, qu'il se fit plus d'une fois exiler. Il le fut d'abord à Vendôme, puis à Tours, et, lorsqu'il revint à Nantes, son évêque lui défendit d'assister aux offices de la cathédrale. Il était encore forcément éloigné de la ville lorsqu'il mourut, le 24 décembre 1731, victime de ses préjugés, et d'autant plus malheureux qu'il n'avait aucune consolation réelle qui pût adoucir sa peine. Triste sort, réservé à tout catholique assez aveugle pour préférer l'autorité d'un docteur particulier à celle du corps des premiers pasteurs.

éducation chrétienne. Son clergé répondit à ses vues et devint très-édifiant. Les pauvres de Nantes lui durent l'établissement des Frères des écoles chrétiennes. Il visita exactement son diocèse, et s'embarqua un jour dans un frêle canot, pour se rendre à l'île de Bouin, qui depuis quarante ans n'avait pas vu d'évêque. Ce fut lui qui contribua le plus, peut-être, à obtenir que le concours pour les curés dans les mois réservés au pape, eût lieu désormais en Bretagne. Il serait difficile de faire connaître toutes les aumônes de ce charitable pasteur, tant elles étaient abondantes. Les pauvres honteux surtout y eurent une grande part. Son affection pour les malheureux était si vive, qu'il s'occupait en détail de tout ce qui pouvait les soulager. Il les accueillait avec bonté, écoutait leurs plaintes, les ranimait et les consolait, visitait les malades dans les hôpitaux, et veillait avec soin à l'administration de ces établissements. Exact observateur de la résidence, il ne sortit de son diocèse que lorsque la nécessité l'exigea, et se montrait toujours disposé à remplir ses fonctions épiscopales. Il prouva son affection pour la maison de Dieu, par le soin qu'il mit à décorer la cathédrale et la collégiale de Notre-Dame. Aussi bon maître que bon pasteur, il était pour ses domestiques un véritable père. Tel fut M. de Sanzai pendant trente-cinq ans, que le diocèse de Nantes eut le bonheur de le posséder. A l'âge de soixante-seize ans, il tomba malade à Chassais, maison dépendante de son évêché ; il y reçut les derniers sacrements en donnant des marques de sa soumission parfaite à la volonté divine. La connaissance et le jugement l'accompagnèrent jusqu'à son dernier soupir. Il régla ses affaires temporelles avec une présence d'esprit qui marquait la tranquillité dont il jouissait. Son testament, qu'il dicta peu de temps avant de mourir, renfermait un assez grand nombre de legs pieux. Il rendit son âme à son Créateur, le 29 mars 1746. Le souvenir de ses vertus s'est longtemps conservé dans son diocèse [1].

[1] Cet article est tiré d'un *Mémoire sur la vie et la mort de M. Turpin de Crissé de Sanzai*, par un négociant de Bretagne. Ce Mémoire, bien écrit, se trouve dans le *Journal chrétien* de l'abbé Joannet, janvier 1759, t. 23.

PIERRE MAUCLERC DE LA MUZANCHÈRE, né en 1700 dans le diocèse de Luçon, ayant embrassé l'état ecclésiastique, devint doyen du chapitre de l'église cathédrale de Luçon, et fut nommé par Louis XV à l'évêché de Nantes. Il reçut la consécration épiscopale à Paris dans l'église de la maison professe des Jésuites, le 9 octobre 1746. Le zèle de M. de Sanzai n'avait pu entièrement détruire le jansénisme dans le diocèse de Nantes; l'erreur comptait encore dans ce pays plusieurs partisans obstinés. Un des premiers soins du nouveau prélat fut de recommander au clergé d'éloigner des fidèles tous les livres qui renfermaient des maximes dangereuses. Il eut bientôt à sévir contre des prêtres rebelles à l'Eglise et connus sous le nom d'Appelants; il fit refuser les derniers sacrements au sieur Despinose, prêtre de Saint-Nicolas, qui était de ce nombre. Il usa de la même sévérité à l'égard de l'abbé Dumoulin, chanoine de la cathédrale et archidiacre, qui mourut en 1748 dans un âge avancé, sans avoir voulu rétracter son appel. Ce ne furent pas les seules peines de ce genre qu'éprouva le respectable prélat. Un sieur Moreau, recteur de Thouaré, montra jusqu'à ses derniers moments le même attachement au jansénisme. Pressé par son évêque de se soumettre aux jugements de l'Eglise, il le refusa avec persévérance, et fut assez impudent pour le sommer par des huissiers de lui faire administrer les sacrements. M. de La Muzanchère, qui était allé s'établir au château de Thouaré et qui desservait la paroisse, parce que les bons prêtres étaient en fuite, s'y étant refusé, le présidial de Nantes, par un étrange abus de pouvoir, voulut le contraindre de déférer à cette sommation et le condamna à payer une amende de six mille francs, s'il persistait dans son refus; ce qui arriva. Déjà les huissiers se disposaient à saisir le mobilier de l'évêché et à le vendre, lorsque l'un des vicaires généraux et l'official payèrent la somme exigée pour l'amende. Une sentence du parlement de Rennes vint bientôt confirmer celle du présidial, et condamner encore le prélat à une nouvelle amende de six mille francs. Heureusement la cour, plus équitable que la magistrature,

fit enlever le curé qui causait tant de bruit. M. de Lamoignon, chancelier de France à cette époque, écrivit à M. de La Muzanchère une lettre d'encouragement, dans laquelle il l'engageait à tenir ferme dans ses combats pour la religion, lui faisant espérer que l'oppression dans laquelle se trouvaient alors les évêques ne durerait pas toujours. La suite fait voir combien cette espérance était peu fondée, puisque ces injustes empiétements du pouvoir civil sur l'autorité spirituelle ont préparé la révolution qui a renversé les autels.

L'Université de Nantes n'avait pu se préserver des erreurs du temps et favorisait le jansénisme. Elle avait la prétention d'examiner les cahiers des professeurs du grand séminaire ; l'évêque s'y opposa, et quoiqu'il eût retiré aux Oratoriens du collége le pouvoir de confesser, ces Pères, qui représentaient la Faculté des arts, se montrèrent néanmoins assez équitables pour ne pas se joindre, dans cette circonstance, aux autres Facultés, et furent cause que celles-ci ne purent poursuivre cette affaire ; mais si les Jansénistes ne réussirent pas alors, ils en suscitèrent une autre dont ils espérèrent plus de succès. Le P. Dedessus-le-Pont, supérieur des Jésuites de Nantes, donnant avec deux de ses confrères une mission à la paroisse de Maisdon, y porta un exemplaire de la théologie de Busambaum, laquelle renferme quelques propositions peu exactes touchant la souveraineté des rois. Il n'en fallut pas davantage pour faire dénoncer ce Père, et le présidial, accueillant cette délation, le décréta de prise de corps comme accusé du crime de lèse-majesté. M. de La Muzanchère, indigné d'une pareille conduite de la part des magistrats, évoqua cette cause et la renvoya devant son officialité, qui ne tarda pas à reconnaître l'innocence de ce prétendu criminel, tandis que le présidial le condamnait au bannissement hors du ressort du parlement de Bretagne. M. de La Muzanchère, qui, comme tous ces bons évêques de cette époque, chérissait et soutenait les Jésuites, prit la défense de l'accusé, et se montra dans cette occasion son zélé défenseur.

Ce prélat, si ferme contre les entreprises de l'erreur et si courageux pour défendre la vérité ainsi que les lois de

l'Eglise, mourut à Nantes le 1er avril 1775, et fut inhumé dans sa cathédrale, où nous avons vu son épitaphe gravée sur une table de marbre qui a disparu.

JEAN-AUGUSTIN FRÉTAT DE SARRA fut choisi pour remplacer M. de La Muzanchère sur le siége de Nantes. Il était né en Auvergne le 9 février 1726, d'une famille distinguée qui avait déjà donné un évêque à la Bretagne dans la personne de M. de Frétat de Boissieu. Le jeune de Sarra commença son éducation chez M. le marquis de Boissieu son oncle, où il fit la connaissance de M. Le Franc de Pompignan, alors évêque du Puy. Il continua ensuite ses études à Paris, au collége de Louis-le-Grand, et comme il s'était décidé de bonne heure à entrer dans l'état ecclésiastique, il alla faire sa philosophie au séminaire de Saint-Sulpice, puis sa théologie à celui de Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Les relations qu'il eut alors avec un de ses parents, le marquis de Boiges, qui avait une place à la cour, lui inspirèrent l'amour du monde, et, sans oublier entièrement les devoirs de son état, il se livrait trop à la société. M. l'évêque du Puy l'ordonna prêtre et le choisit le même jour pour son vicaire général. L'abbé de Sarra continua au Puy le genre de vie qu'il avait eu à Paris. Nommé par le roi, en 1755, abbé commendataire de Ferrières en Poitou, il trouvait dans les revenus de cette abbaye les moyens de satisfaire ses habitudes de luxe ; mais Dieu, qui avait sur lui des desseins particuliers de miséricorde, le visita par des afflictions salutaires qui sont si propres à détacher une âme du monde et à la convertir. Il perdit d'abord tous ses plus proches parents, et fut bientôt atteint d'une maladie grave qui le conduisit aux portes du tombeau. Ces épreuves et les bons exemples de son évêque lui firent ouvrir les yeux sur son état et lui inspirèrent la résolution de vivre désormais en saint prêtre. Après avoir passé quelque temps dans son abbaye, pour y rétablir sa santé, il alla faire une retraite chez les Récollets de Saumur, et se montra au Puy tout différent de ce qu'il avait été jusqu'alors. Il vendit tous ses meubles de prix, cessa de donner des repas somptueux, et s'appliqua particulièrement à soulager les pau-

vres, auxquels il distribuait si généreusement l'aumône, qu'il se réservait à peine le nécessaire. Tandis qu'il édifiait ainsi le public par la vie la plus régulière, le roi Louis XV jeta les yeux sur lui pour remplir le siége de Tréguier, vacant par la translation de M. de Royère à Castres. M. de Sarra fut sacré le 22 janvier 1774; et la sainte frayeur avec laquelle il reçut la consécration épiscopale, frayeur qu'il exprimait à ses amis, prouve bien qu'il sentait tout le poids du fardeau qui lui était imposé. Les pauvres du Puy, dont il était le père, le virent partir avec douleur, tandis que tous les gens de bien se réjouissaient de son élévation. Empressé de se rendre dans son diocèse, le nouvel évêque commença, dès qu'il y fut arrivé, à se montrer tel qu'il fut toujours dans la suite, c'est-à-dire un véritable pasteur, et donna à son peuple l'exemple de toutes les vertus. Modeste et réglé dans sa maison, sa table et sa personne, il évitait tout ce qui tenait du luxe et de l'éclat. « Il était, dit l'abbé de Borie » qui avait été son vicaire général, si pénétré des grands » sentiments de la religion, qu'on le voyait tout ému et » comme ravi hors de lui-même dans la prière, et surtout » dans la célébration des saints mystères et dans les fonc» tions sacrées de l'épiscopat. Il montait tous les jours à » l'autel ; il passait des heures entières devant le saint sa» crement dans sa cathédrale : son recueillement, sa com» ponction, sa ferveur au-dessus de toute expression fai» saient assez connaître la vivacité de sa foi et l'ardeur de » sa charité. »

Un des premiers soins de M. de Sarra en prenant l'administration de son diocèse fut de le visiter, et il le fit de la manière la plus apostolique, allant souvent à pied, se montrant rempli de zèle, et prêchant par ses exemples l'esprit de pénitence. Tréguier ne devait pas posséder longtemps un si excellent pasteur. Il n'y avait guère plus d'un an qu'il y était, lorsqu'il fut choisi pour remplacer M. de La Muzanchère que Nantes venait de perdre. Trois fois il refusa ce nouveau siége ; mais le cardinal de La Roche-Aymond, chargé de la feuille des bénéfices, lui annonça qu'on lui enverrait incessamment des ordres, et il lui fallut se rendre à Paris. Les regrets que causa son départ de Tré-

gnier furent universels [1]. Les pauvres surtout manifestèrent les leurs vivement, et allèrent en pèlerinage à la chapelle de Saint-Yves de Kermartin pour obtenir de Dieu qu'ils conservassent leur bon évêque. Leurs vœux ne furent pas exaucés, et M. de Sarra, transféré à Nantes, prit possession de son nouveau siége vers la fin de 1775. Tel il s'était montré à Tréguier, tel il parut à Nantes, un pasteur selon le cœur de Dieu, ne respirant que la gloire de son maître et le salut des âmes ; d'une vie très-mortifiée, détaché de tout et si charitable pour les pauvres, qu'il ne savait rien leur refuser [2]. Il affectionnait son clergé et témoignait un tendre intérêt aux jeunes ecclésiastiques de son séminaire ; il les voyait avec un grand plaisir sous la direction des vénérables prêtres de la compagnie de Saint-Sulpice, dont il avait été lui-même le disciple et dont il connaissait le mérite. Les communautés religieuses de son diocèse trouvèrent toujours en lui un protecteur zélé et un père plein d'une affectueuse sollicitude. Pasteur vigilant, il parcourut son diocèse, annonçant la parole de Dieu dans tous les lieux où il faisait sa visite, et répandant partout la bonne odeur de Jésus-Christ. Lorsqu'après des courses pénibles, M. de Sarra revenait dans sa ville épiscopale, il n'y demeurait pas oisif ; au contraire, il s'y appliquait sans relâche à l'administration de son diocèse et au soulagement des pauvres. Son église lui doit une nouvelle édition du Rituel et un nouveau Propre des saints, mieux rédigé que les anciens ; ce Propre ne parut qu'en 1783, année de sa mort. Il fut un des prélats de la métropole de Tours qui composèrent l'assemblée provinciale tenue dans cette ville en 1780, et qui signèrent le 8 mai une ordonnance de suppression de plusieurs fêtes jusqu'alors chômées. De retour à Nantes après cette assemblée, il continua d'édifier ses diocésains par sa fidélité à remplir tous ses devoirs, sur-

[1] Nous tenons ce fait d'anciens prêtres du clergé de Tréguier qui avaient connu M. de Sarra.

[2] Si on pouvait lui reprocher un défaut qui est presque un éloge, c'est d'avoir été trop confiant et d'avoir quelquefois donné l'aumône à des indignes qui abusaient de ses bienfaits.

tout par son exactitude à faire ses visites pastorales : ce fut dans l'exercice de cette fonction, si importante pour les évêques, qu'il trouva le terme de ses travaux. Quoique la fièvre l'eût saisi, il n'en poursuivit pas moins en 1783 le cours d'une visite qu'il avait commencée. Mais bientôt le mal faisant des progrès, il fut obligé de rentrer à Nantes et de se mettre au lit. Il y manifesta les sentiments de la soumission la plus entière à la volonté divine. Sa maladie ne paraissait avoir rien d'inquiétant ; mais bientôt des accidents successifs lui causèrent une grande défaillance qui le fit passer sans agonie du temps à l'éternité, le 20 septembre 1783, à l'âge de cinquante-six ans révolus.

Le mort de ce digne prélat causa dans son diocèse une douleur universelle ; on le regardait comme un saint, et l'on sentait vivement la grandeur de cette perte. Le chapitre de Nantes fit placer dans la cathédrale une table de marbre, sur laquelle l'épitaphe de M. de Sarra était gravée. Cette épitaphe, écrite en style lapidaire, fait de lui un bel éloge [1].

Charles-Eutrope DE LA LAURENCIE fut le successeur de M. de Sarra. Il était né au château de Villeneuve-la-Comtesse, dans le diocèse de Saintes, le 30 avril 1740, et lorsque l'infortuné Louis XVI le nomma au siége de Nantes, il avait le titre de vicaire général de Poitiers. Il reçut la consécration épiscopale le 11 janvier 1784. Ce prélat ne tarda pas à s'occuper de rendre à son église l'usage d'un privilége reconnu par les souverains pontifes, et commun à toutes les anciennes églises, celui d'avoir une liturgie particulière. Un ecclésiastique habile rédigea à sa demande un nouveau Bréviaire de Nantes, qui parut en 1790, et qui devait être suivi d'un Missel. Le mandement que M. de La Laurencie joignit au Bréviaire exprime le dessein qui l'avait occupé, dit-il, dès le commencement de son épiscopat, de rendre à son église son ancienne liturgie. Il n'eut pas le temps de mettre entièrement son projet à exécution ; d'autres soins vinrent bientôt l'occuper. L'Assemblée nationale démolissait alors pièce à pièce l'édifice

[1] Cet article est tiré des *Modèles du clergé*, par l'abbé Carron, t. 1er.

antique de l'Eglise de France; M. de La Laurencie publia, le 16 octobre 1790, une protestation contre la suppression du chapitre de sa cathédrale et celui de la collégiale de Notre-Dame. Il adopta et recommanda à son clergé l'Instruction pastorale de M. de La Luzerne, évêque de Langres, contre le serment; adressa au directoire du département de la Loire-Inférieure une réponse dans laquelle il se justifiait de ne pouvoir, dans les circonstances, résider à Nantes, et enfin il fit paraître, le 12 mai 1791, quatre ordonnances contenant une déclaration de principes et une protestation contre l'intrus Minée[1]. Les fureurs révolution-

[1] Le siége épiscopal de Nantes fut, en 1791, envahi par un intrus nommé Julien Minée. Il était né dans cette ville d'une famille honnête, et son père y exerçait la profession de pharmacien, et avait été, dit-on, d'abord matelot et ensuite comédien *. Plus tard, il fit à Paris ses études ecclésiastiques, y reçut les ordres et devint curé d'une des paroisses de Saint-Denis en France, celle des Trois-Patrons. Il occupait ce poste lorsque la révolution arriva. En ayant embrassé les principes avec empressement, il prêta le serment sacrilége imposé aux ecclésiastiques par la constitution civile du clergé, et mérita, par son apostasie, de devenir curé constitutionnel de la nouvelle paroisse de Saint-Thomas-d'Aquin **; puis évêque intrus de la Loire-Inférieure. C'est en cette qualité qu'il fut sacré à Paris, le 10 avril 1791. Son épiscopat n'eut pas une longue durée; poussé par le flot révolutionnaire auquel il s'était confié, il en vint bientôt à quitter ses fonctions. Cette conduite, en harmonie avec les idées de cette époque, lui mérita d'être placé, en qualité de président, à la tête de l'administration départementale de la Loire-Inférieure, pendant le règne de la terreur. Alors il renonça au sacerdoce, d'abord au département, et ensuite à l'assemblée populaire, dont il devint membre. On a conservé le discours qu'il fit à ce club, où il fut présenté par Carrier le 18 novembre 1793; on y trouve la preuve évidente de son apostasie. En qualité d'administrateur, Minée eut de fréquentes relations avec ce même Carrier, si fameux par ses crimes, à la barbarie duquel il chercha quelquefois à s'opposer. Il parut comme témoin dans le procès instruit après la terreur, par le tribunal révolutionnaire de Paris, contre ce représentant du peuple et ses complices. Ce fut le dernier acte de sa vie publique, après lequel il rentra dans l'obscurité de laquelle il n'aurait jamais dû sortir. Nous ignorons l'époque de sa mort. On dit qu'il était devenu épicier à Paris, et qu'il y finit ses jours vers l'année 1803.

* Nous tenons ces détails d'une personne qui avait très-bien connu Minée et sa famille.

** Cette paroisse fut établie dans l'église du noviciat des Dominicains, au faubourg Saint-Germain, à Paris.

naires le forcèrent de pourvoir à sa sûreté et d'émigrer dans le courant de l'année 1791. Il passa en Angleterre, y résida jusqu'à son retour en France, et gouvernait son diocèse par des vicaires généraux qui s'étaient dévoués à tous les dangers qui à cette époque menaçaient les prêtres fidèles [1]. Il accompagna Charles X, alors Monsieur, et le duc de Bourbon dans l'expédition de l'Ile-Dieu, en 1795. Lorsque le pape Pie VII, pressé par la plus impérieuse nécessité, crut devoir demander, en 1801, aux évêques catholiques de France la démission de leurs siéges, l'évêque de Nantes se rangea parmi ceux qui la refusèrent et qui, au nombre de trente-huit, adressèrent au saint Père des réclamations canoniques et très-respectueuses, datées du 6 avril 1803. Il prit part à la suite de ces réclamations que douze de ces mêmes évêques firent parvenir à Rome l'année suivante, et continua de résider en Angleterre jusqu'à la restauration. A cette heureuse époque, il lui fut permis de revoir sa patrie, dont il était éloigné depuis vingt-quatre ans. Il se fixa à Paris, et y termina sa carrière à la suite d'une longue maladie, le 13 mai 1810.

Le pape Pie VII ayant, par sa bulle du 29 novembre 1801, supprimé tous les anciens siéges épiscopaux de France, celui de Nantes se trouva vacant, quoique son véritable titulaire ne se fût pas démis. En vertu de la faculté qu'il avait obtenue du souverain pontife, Bonaparte, alors premier consul, nomma à ce siége

Jean-Baptiste DUVOISIN. Ce prélat, né à Langres le 19 octobre 1744, de parents obscurs, fit avec succès ses premières études dans le collége des Jésuites de cette ville. M. de Montmorin, son évêque, frappé du talent que montrait ce jeune homme et instruit de son penchant pour l'état ecclésiastique, voulut lui en ouvrir lui-même la carrière; il le plaça à ses frais à la petite communauté de Saint-Sulpice pour y faire ses cours de philosophie et de

[1] MM. Chévigné de Bois-Chollet et Le Flo de Trémelo. Le premier fut nommé à l'évêché de Séez en 1802, par Bonaparte, auquel il déplu bientôt, et qui le força de se retirer à Nantes, où il mourut en 1813.

théologie. Lorsque M. Duvoisin les eut achevés, il fut jugé capable d'enseigner ces deux sciences au séminaire de Saint-Nicolas-du-Chardonnet. Agrégé à la maison et société de Sorbonne, il commença son cours de licence en 1768, étant à peine âgé de vingt-quatre ans. Il brilla tellement dans ce cours, qu'il fut nommé premier de licence, honneur qui lui était disputé par des rivaux d'un grand mérite. Sa réputation, qui s'étendit bientôt, lui valut une chaire en Sorbonne. Il fut ensuite nommé successivement promoteur diocésain de Paris, censeur royal, chanoine d'Auxerre et vicaire général de Laon. Il était dans cette ville lorsque les troubles de la révolution commencèrent. Il passa en Angleterre, se rendit ensuite en Belgique, et rejoignit à Bruxelles M. de Sabran, son évêque. Obligé de fuir lors de l'invasion de ce pays par les troupes françaises, en 1792, il se retira à Brunswick, où il trouva dans ses talents les moyens de subsister d'une manière honorable et indépendante. Le duc de Brunswick, qui connut bientôt son mérite, lui donna des marques de l'estime qu'il lui avait inspirée. Rentré en France en 1801, au moment où le concordat venait d'être conclu, M. Duvoisin fut nommé à l'évêché de Nantes. Son sacre eut lieu dans l'église de Saint-Thomas-d'Aquin, à Paris, le dimanche 1er août 1802. M. André, évêque de Quimper, assisté de MM. Montonier de Belmont, évêque de Saint-Flour, et Mannay, évêque de Trèves, fit cette cérémonie. Le nouveau prélat arriva à Nantes à la fin de septembre, et fut bientôt après installé avec beaucoup de solennité. Ses vertus et sa sagesse lui concilièrent promptement tous les esprits. Il remplissait avec zèle les fonctions épiscopales, prêchait dans sa cathédrale, avant la grand'messe, à toutes les fêtes solennelles [1], et s'appliqua à réparer les pertes du clergé en rétablissant son séminaire. Bonaparte ne tarda pas à connaître ses lumières et sa capacité; dès lors il eut en lui la plus grande confiance, et l'évêque de Nantes fut un de

[1] Nous avons plusieurs fois assisté à ses prédications. Il parlait d'une manière très-agréable et se faisait surtout remarquer par sa pureté d'élocution.

ceux qu'il consulta le plus souvent sur les affaires qui concernaient la religion. Il se trouva du nombre des quatre évêques nommés pour résider auprès du pape Pie VII pendant sa captivité à Savonne et à Fontainebleau, et fit partie d'une commission composée de cardinaux et d'évêques chargés de donner leur avis sur des questions relatives à la discipline ecclésiastique. On accusa dans le temps M. Duvoisin de s'être montré trop complaisant pour l'usurpateur, et de n'avoir pas assez défendu les droits de l'Eglise et ceux du saint Siége contre les prétentions de cet ambitieux, qui voulait que tout fléchît devant ses volontés [1]. Cependant on entendit toujours ce prélat blâmer les mesures violentes prises contre le souverain pontife, et la lettre suivante, qu'à ses derniers moments il écrivit à Bonaparte, prouve que ce n'était pas la première fois qu'il osait lui faire des représentations à ce sujet : « J'ai eu l'honneur de vous dire » plusieurs fois, lui mandait-il, combien cette captivité » (celle du saint Père) affligeait toute la chrétienté, et combien il y avait d'inconvénients à la prolonger; il serait » nécessaire, je crois, au bonheur de Sa Majesté, que Sa » Sainteté retournât à Rome. » L'évêque de Nantes mourut dans sa ville épiscopale, à l'âge de soixante-treize ans, le 9 juillet 1813, d'une fluxion de poitrine qui l'enleva après soixante heures seulement de maladie. Il fut inhumé dans sa cathédrale. La liste des ouvrages qu'il a composés est assez nombreuse ; nous la donnons ici :

1° Dissertation critique sur la vision de Constantin, in-12;

2° L'autorité des livres du Nouveau Testament contre les incrédules, in-12;

3° L'autorité des livres de Moïse, établie et défendue contre les incrédules, in-12;

[1] Les faiseurs de jeux de mots prétendaient à cette époque que le pape captif disait, en parlant des évêques de Trèves et de Nantes et de l'archevêque de Tours qui était, autant que les deux premiers, dévoué à Bonaparte : « Je ne veux point de *Trèves*, je me défie du *Voisin*, je crains les *Tours* ; » faisant allusion aux noms des siéges des prélats ou à leur nom propre.

4° Essai polémique sur la religion naturelle, in-12;

5° *De vera religione ad usum theologiæ candidatorum*, in-8;

6° Examen des principes de la révolution française, in-8;

7° Défense de l'ordre social contre les principes de la révolution française, in-8;

8° Démonstration évangélique, in-8 et in-12. A la suite de l'édition de 1805 se trouve un *Traité de la tolérance*, qui, lorsqu'il parut, ne plut pas à tout le monde.

La mort de M. Duvoisin fut suivie d'une longue vacance du siége épiscopal de Nantes. C'était l'époque où Bonaparte, ayant levé le masque, ne gardait plus de retenue, et se montrait ouvertement persécuteur de l'Église dans la personne de son vénérable chef qu'il retenait prisonnier. Il n'y avait plus de nominations d'évêques, et l'Église de France était en deuil. La restauration qui s'opéra en 1814 vint faire cesser cet état violent, et donna l'espoir de voir bientôt tous les siéges remplis ; mais les intentions bienveillantes de Louis XVIII furent loin d'être secondées, et des ennemis secrets de la religion s'appliquèrent à retarder le moment qui devait donner de nouveaux pasteurs aux églises veuves. Nantes eut enfin un évêque dans la personne de

Louis-Jules-François D'ANDIGNÉ DE MAYNEUF, d'une famille distinguée de l'Anjou, qui fut le successeur de M. Duvoisin. Avant la révolution, il était vicaire général de Châlons-sur-Marne, et, depuis le concordat, il avait le même titre à Troyes. Bonaparte le força de cesser ses fonctions, lorsqu'en 1811 il enferma à Vincennes M. de Boulogne, évêque de Troyes, et voulut l'empêcher d'administrer son diocèse. Depuis ce temps, M. d'Andigné vivait dans la retraite à Paris. En 1817, Louis XVIII le nomma au siége de Nantes, et il fut préconisé le 1er octobre de la même année; mais les obstacles qu'éprouva dans son exécution le concordat de 1817 furent cause qu'il ne reçut que deux ans plus tard la consécration épiscopale. Cette cérémonie, qui eut lieu dans l'église des Carmélites de la rue de Vaugirard à Paris, le 17 octobre 1819, fut faite par M. de Clermont-Tonnerre, ancien évêque de Châlons-sur-Marne,

depuis archevêque de Toulouse et cardinal, assisté de MM. de Salamon, alors évêque d'Orthosie, et Saussol, évêque de Séez. Peu de temps après avoir été sacré, le nouveau prélat se rendit à Nantes et prit possession de son siége; mais il ne put guère s'occuper de l'administration de son diocèse, car sa mauvaise santé devint plus d'une fois un obstacle au bien qu'il voulait faire. Cependant il établit à Nantes la maison des Missions, et il prenait un vif intérêt à cette œuvre. Une attaque qu'il essuya peu de temps avant sa mort, acheva de l'abattre. Il reçut alors les derniers sacrements; mais on ne regardait pas sa maladie comme mortelle, et l'on croyait même que son état s'améliorait, lorsqu'il mourut le 2 février 1822.

JOSEPH-MICHEL-JEAN-BAPTISTE-PAUL-AUGUSTIN MICOLON DE GUÉRINES remplaça dans le siége de Nantes M. d'Andigné de Mayneuf. Né à Ambert, diocèse de Clermont, le 8 septembre 1760, d'une famille ancienne et respectable, M. de Guérines fit ses études ecclésiastiques à Paris, au séminaire de Saint-Sulpice, prit les degrés en Sorbonne [1], et, retourné ensuite dans son pays, il ne tarda pas à devenir chanoine de la cathédrale de Clermont, puis vicaire général de M. de Bonal, évêque de cette ville, qui avait pour lui l'affection d'un père tendre pour son fils. M. de Guérines méritait l'estime et l'amitié de ce vénérable prélat, l'un des plus distingués du clergé de France par son beau caractère au commencement de la grande révolution. Quoique jeune encore, il obtint toute la confiance de son évêque qui le chargea de missions importantes. Bientôt la tempête révolutionnaire devenant plus furieuse, il crut devoir chercher un asile en pays étranger, et se retira en Suisse avec sa famille. Si les émigrés n'avaient pas à craindre hors de leur patrie la prison et l'échafaud, d'autres peines leur étaient souvent réservées et ils n'étaient pas toujours à l'abri du besoin. M. de Guérines en fit lui-même l'expérience, et il se vit dans la nécessité de se servir de son in-

[1] Il y eut pour professeur M. Duvoisin, qui fut son prédécesseur presque immédiat dans le siége de Nantes.

dustrie pour trouver des moyens de subsister. Rentré en France, lorsque la persécution contre le clergé se fut un peu ralentie, il s'occupa de nouveau de l'administration du diocèse de Clermont, et quoiqu'il résidât à douze lieues de la ville épiscopale, son zèle l'y conduisait chaque semaine pour assister au conseil de l'évêché, et il faisait ce voyage à pied. M. de Dampierre, placé en 1802 sur le siége de Clermont, s'empressa de continuer à M. de Guérines ses pouvoirs de vicaire général, et celui-ci répondit à la confiance de son premier pasteur par les nouveaux soins qu'il donna au diocèse. Ce fut à lui surtout qu'on dut le rachat des séminaires, le rétablissement de plusieurs communautés et l'acquisition d'un nouveau palais épiscopal. Sa charité se montra d'une manière remarquable pendant une maladie contagieuse qui se manifesta dans les hôpitaux de Clermont, et elle lui suggéra des ressources précieuses pour assister les pauvres malades.

Le concordat de 1817, qui malheureusement ne fut pas exécuté, avait promis le rétablissement de plusieurs anciens siéges épiscopaux. Celui de Castres était de ce nombre, et M. de Guérines y fut nommé; mais on le transféra ensuite à Nantes, et il reçut, dans la chapelle du séminaire d'Issy, de M. Duvalk Dampierre, évêque de Clermont, assisté de MM. de Villèle, alors évêque de Soissons, et de Pins, alors évêque de Limoges, la consécration épiscopale, le 9 novembre 1822. Installé dans le courant du même mois, il ne tarda pas à se montrer véritable pasteur et administrateur habile. Tout ce qui pouvait contribuer au bien spirituel de ses diocésains devint aussitôt l'objet de sa sollicitude continuelle. C'est dans ce but qu'il favorisa l'établissement des Sœurs de Pont-Château et de Saint-Gildas-des-Bois, destinées à donner une éducation chrétienne aux enfants pauvres de leur sexe; qu'il acquit à son diocèse le petit séminaire de Guerande, et forma la communauté des philosophes à Nantes; qu'il rétablit les retraites et les conférences ecclésiastiques; qu'il fit donner de nombreuses missions dans les diverses parties de son diocèse, et des retraites dans la ville épiscopale; qu'il ouvrit à Saint-Similien une

nouvelle maison ecclésiastique composée de prêtres auxiliaires pleins de zèle et de capacité. Son diocèse lui doit l'uniformité dans la liturgie ; il publia en 1635 une nouvelle édition du Bréviaire de Nantes, bientôt suivie de celle du Missel. Son église cathédrale fut aussi l'objet de ses soins ; il l'embellit et conçut la pensée d'achever ce monument, qui sera un jour d'une beauté remarquable. Mais la décoration du temple matériel ne fit pas oublier à ce charitable pasteur le soulagement des pauvres, qui sont les temples vivants de Jésus-Christ ; il leur distribuait d'abondantes aumônes, et pourvoyait surtout à leurs nécessités, lorsque l'hiver leur faisait sentir ses rigueurs. Cet amour du devoir, ces bonnes œuvres si fécondes, étaient produits par une piété sincère et solide qui l'accompagnait dans toutes ses fonctions. Chaque jour il célébrait la messe, et il y puisait cette ardeur pour le bien qui s'est soutenue jusqu'à la fin de sa carrière. Dans les positions difficiles où il se trouva plus d'une fois, il montra une modération et une prudence qui obtinrent toujours l'approbation des hommes sages. Au reste, cette prudence n'était produite par aucune faiblesse de caractère. M. de Guérines était pour cause de santé en Auvergne lorsque la révolution de 1830 éclata ; elle ne se montra guère moins violente à Nantes qu'à Paris ; il en apprend la nouvelle, aussitôt il presse son retour à Nantes : « S'il y a danger, dit-il, la place du pasteur est au milieu du troupeau. »

La santé chancelante du vénérable prélat ne lui permettait plus de remplir, comme il l'aurait désiré, ses devoirs d'évêque dont il connaissait toute l'étendue : il sollicita et obtint un coadjuteur qu'il choisit, qu'il sacra lui-même, et auquel il communiqua son esprit. Tranquille désormais sur le sort futur de son troupeau, il s'occupa de sanctifier par sa patience les douloureuses infirmités qui vinrent l'accabler. Après avoir jusqu'à ses derniers moments donné de grands exemples de vertu, il a terminé son honorable carrière à l'âge de près de soixante-dix-huit ans, le 12 mai 1838, emportant avec lui dans le tombeau tous les regrets de son clergé et de son peuple.

Mgr. JEAN-FRANÇOIS DE HERCÉ a succédé à M. de Guérines. Né à Mayenne le 13 février 1776, il porte un nom qu'on ne prononce qu'avec vénération depuis plus d'un demi-siècle en Bretagne, où les vertus du saint évêque de Dol, son oncle, ont jeté un vif éclat. Poussé par la tempête révolutionnaire sur une terre étrangère, M. de Hercé y conserva sa foi dans un temps où tant d'autres parmi nous perdaient ce précieux trésor. De retour dans sa patrie, il se fixa à Laval, et il en devint le maire à une époque où ces charges étaient confiées aux hommes les plus honorables. Son administration toute paternelle lui mérita l'estime et l'affection de ses concitoyens. Sans connaître alors les services qu'il devait plus tard rendre à l'Église, il s'appliquait à une partie importante de la science théologique, l'étude des Pères grecs, qu'il lisait dans leur propre langue. Dieu ayant rompu les liens qu'il avait formés, il embrassa l'état ecclésiastique et fut promu au sacerdoce à Rennes le 18 décembre 1830. Nommé aussitôt à la cure de la Trinité de Laval, il y remplit tous les devoirs d'un bon pasteur, et se montra surtout le père des pauvres. Appelé à la coadjutorerie de Nantes, dignité qu'il n'accepta qu'après une assez longue résistance, il fut préconisé par le pape Grégoire XVI le 1er février 1836, et sacré dans la cathédrale de Nantes par M. de Guérines, assisté des évêques de Saint-Brieuc et du Mans, le 17 avril 1836. Il est devenu titulaire du siége de Nantes par la mort de son vénérable prédécesseur. Jaloux de marcher sur ses traces, en héritant de sa dignité, il a aussi hérité de son zèle et de sa tendresse pour le troupeau qui lui est confié.

—

DIOCÈSE DE QUIMPER[1].

Cette ville est située au confluent de deux rivières, dont la principale se nomme Odet. C'est de cette situation qu'elle a pris son nom; car *Quimper*, en langue celtique, est la même chose que *confluent* en français. Elle est nommée *Civitas Corisopitum* dans la petite Notice des provinces, et tient rang entre les cités de la troisième Lyonnaise. En effet, elle était la principale ville des Ossismiens, qui habitaient l'extrémité de l'Armorique, et ses pasteurs se qualifiaient évêques des Ossismiens. Les premiers rois armoricains y firent leur demeure; et, comme l'Armorique était appelée par les géographes *Cornugallia*, ou la corne des Gaules, le domaine des princes armoricains fut aussi nommé *Cornugallia*, ou *Cornubia*, noms que porte encore aujourd'hui le diocèse de Quimper. Quelques auteurs ont encore appelé ses habitants *Curiosolites*, mais par inadvertance; car les *Curiosolites*, dont il est parlé dans les anciennes géographies, n'habitaient point cette partie de l'Armorique, mais le territoire de Cortseul, entre Dinan et Saint-Malo.

On regarde le siége de Quimper, jadis nommé aussi Cornouaille, comme un des plus anciens de la Bretagne, et il doit l'être en effet, s'il est vrai que saint Corentin, son premier évêque, ait été sacré par saint Martin de Tours, mort en 397 ou, au plus tard, en 400. Ce diocèse était autrefois borné au nord par celui de Tréguier, à l'est par ceux de Saint-Brieuc et Vannes, au midi par la mer, et au nord-ouest par le diocèse de Léon. Lors de la circonscription faite par le saint Siége en 1801, il perdit une partie considérable de son ancien territoire, connue sous le nom de Haute-Cornouaille; mais il acquit tout l'ancien diocèse de Léon et vingt-sept paroisses de celui de Tréguier.

[1] En latin, *Cornubia* et *Corisopitum;* en breton, *Qemper.* Le diocèse de Quimper, *diœcesis Corisopitensis.*

L'ancien diocèse de Quimper était composé de cent soixante-treize paroisses et de quatre-vingt-dix trèves ; il renfermait dans son territoire trois collégiales, cinq abbayes d'hommes : Landevenech, Langonet, Saint-Maurice de Carnoet, Bon-Repos et Coetmaloen ; une de femmes, celle de Kerlot, et sept prieurés à nomination royale. La ville épiscopale était divisée en sept paroisses, savoir : Saint-Sauveur, Notre-Dame-de-la-Chandeleur, le Saint-Esprit, Saint-Ronan et Saint-Julien, desservies à des autels de la cathédrale, Saint-Matthieu et Locmaria. Toutes ces paroisses ont été supprimées ; il n'y a plus qu'une seule cure en titre à Quimper, celle de la cathédrale, et l'ancienne paroisse de Saint-Matthieu est devenue succursale. Le nouveau diocèse comprend deux cent trente-trois succursales et quarante-cinq cures.

Quimper avait autrefois un grand séminaire, deux couvents d'hommes, une abbaye de femmes et cinq autres communautés. Sa cathédrale, dédiée à saint Corentin, et l'une des plus belles de la Bretagne, était, dit-on, surtout dans son origine, un édifice magnifique. Elle fut reconstruite dans le xve siècle par l'évêque Bertrand de Rosmadec, qui en posa la première pierre le 26 juillet 1424. Cependant, malgré tout son zèle, ce saint prélat ne put l'achever, et elle resta imparfaite jusqu'en l'année 1501, que le pape Alexandre VI, ayant accordé à cette église les mêmes indulgences que celles du jubilé de Rome, il fut fait tant d'offrandes, que le clergé put de leur produit achever l'édifice. L'anniversaire de la dédicace se célébrait le dernier dimanche après la Pentecôte. Elle est dédiée à la sainte Vierge et à saint Corentin. Le chapitre de cette église était composé d'un grand archidiacre, d'un grand chantre, d'un trésorier, d'un second archidiacre et de seize chanoines[1]. Le pape et l'évêque nommaient alternativement aux dignités et aux canonicats. Le revenu de l'évêché était évalué

[1] Ce chapitre se distingua surtout au commencement de la révolution par sa résistance courageuse aux innovations qu'on voulait alors faire prévaloir dans l'Eglise de France. Voyez la *Collection ecclésiastique* de l'abbé Barruel.

à vingt et un mille francs de rente par an. L'évêque était seigneur de la ville de Quimper.

GRAND SÉMINAIRE.

Ce fut aux soins de M. Picot, recteur de Plouguernevel, que le diocèse de Quimper dut, vers la fin du XVIIe siècle, ce précieux établissement. Ce digne prêtre, « qui était un homme d'un grand zèle et d'une piété solide[a], » trouva dans M. de Coetlogon, son évêque, un protecteur qui favorisa sa sainte entreprise et qui en assura la réussite. Ce prélat confia la direction du séminaire à des prêtres du diocèse qui n'appartenaient à aucune congrégation, et c'est de cette manière qu'il a été gouverné jusqu'ici.

Le séminaire n'est plus dans le local qu'il occupait autrefois. La révolution l'en a privé; il est maintenant placé dans la maison des religieuses Bénédictines du Calvaire.

SÉMINAIRE DE PLOUGUERNEVEL.

Outre le grand séminaire diocésain, le diocèse de Quimper en possédait encore un autre, celui de Plouguernevel, établi dans la paroisse de ce nom, qui est aujourd'hui réunie au diocèse de Saint-Brieuc. M. Picot, dont nous venons de parler, fut encore le promoteur de cette bonne œuvre, au succès de laquelle concourut un autre bon prêtre, M. Galerne, recteur de Mur. Il se démit de sa cure, qui lui valait deux mille livres de rente, somme considérable dans ce temps-là, et forma une petite société, composée de cinq prêtres, destinés à donner des missions et des retraites aux ecclésiastiques et aux laïques, et à instruire la jeunesse. MM. de Coetual, gentilshommes du pays, dotèrent le séminaire par acte du 9 janvier 1668. Cette maison subsista dans son état primitif jusqu'à l'époque de la révolution, qu'elle fut détruite comme tant d'autres qui avaient une pareille destination. En 1821, un autre M. Galerne, arrière-neveu du premier, alors recteur de Plouguernevel, aujourd'hui curé de Goarec, la racheta, et M. de La Roma-

[a] *Vie du P. Maunoir*, liv. 4.

gère, évêque de Saint-Brieuc, la fit sortir de ses ruines. C'est maintenant un des petits séminaires de ce diocèse.

COLLÉGIALES.

Trois petites villes du diocèse, celles de Rostrenen, Carhaix et Ponteroix, possédaient chacune un chapitre. L'origine de celui de Rostrenen[1] n'est pas connue, et les historiens de Bretagne ne nous apprennent rien touchant l'époque de sa fondation. Il est à croire qu'il était dû à la piété des seigneurs de Rostrenen, qui étaient d'une famille puissante et si ancienne, qu'un de leurs membres fut, dit-on, connétable de France sous Louis le Débonnaire, et mourut en 834. Ce chapitre, sous l'invocation de Notre-Dame, était composé d'un doyen et de quatre chanoines, tous à la nomination de la famille de Rohan-Guémené.

La collégiale de Carhaix avait remplacé un prieuré de Bénédictins fondé en 1108 sous le titre de Saint-Nicolas, par Tangui, comte de Poher, en faveur des religieux de l'abbaye de Redon. Un prieur, qui jouissait des revenus du prieuré de la Coarde dans le diocèse de Vannes, et quatre chanoines, formaient ce chapitre. L'évêque de Quimper nommait au prieuré ainsi qu'aux canonicats. Saint Trémeur, jeune martyr de Bretagne, était le patron de cette collégiale. L'église, construite dans le XVIe siècle, subsiste encore et offre plusieurs curiosités[2].

Pontcroix avait aussi une collégiale ; mais on ne peut indiquer l'époque de son établissement. On sait seulement qu'elle avait été fondée sous le titre de Notre-Dame-de-Roscudon par les seigneurs du pays. C'était un chapitre peu important, et dont il n'est même fait aucune mention dans les Catalogues les plus récents des collégiales de

[1] Le mot *Rostrenen* de paraît venir de *ros* et de *dreinen*, deux mots bretons qui, réunis, signifient tertre de la ronce.

[2] M. de Fréminville en parle dans son ouvrage sur les antiquités du Finistère, t. 2 ; mais il estropie le nom de saint Trémeur en l'appelant Tromeur ; puis il prétend qu'un bas-relief sculpté sur une des portes représente l'ordination de ce saint à la prêtrise ; c'est une erreur manifeste de sa part ou de celle du sculpteur : on sait que saint Trémeur fut massacré dans son enfance.

France. Peut-être avait-il été supprimé avant la révolution.

CATALOGUE HISTORIQUE DES ÉVÊQUES DE QUIMPER.

Saint CORENTIN[a] est reconnu pour le premier évêque de Quimper, ville capitale des Ossismiens, suivant les actes de saint Menulphe ou Menou. Il fut établi par Grallon, comte de Cornouaille, et sacré par saint Martin, archevêque de Tours, sur la fin du IV[e] siècle. M. Gallet estime que Corentin, ou Chourentin, est le Cariaton qui assista au concile tenu à Angers l'an 453 pour l'ordination de Thalasius[b] ; c'est aussi le sentiment de M. l'abbé Chastelain dans son Martyrologe de France[1].

L'ancien Catalogue des évêques de Quimper, autrefois conservé dans les archives de cette église, faisait succéder à saint Corentin saint Allor, Bundic, Gunthebed, Harnotaoten, Morgueten, Tremerun, Ragan, Salaun, Abaret et Golohet, sur lesquels la tradition ne nous fournit rien de certain, et qui ne nous sont connus que par les Catalogues[2]. Il n'en est pas de même des suivants.

[a] Labbe, t. 2, *Biblioth. Ms.*, p. 433.

[b] Voyez ce que nous disons de saint Corentin, *Vies des saints de Bretagne*, t. 1[er].

[1] Le P. Lelarge est d'un sentiment différent, et regarde Chariaton comme un évêque d'Aleth dont on a transformé le nom en celui de saint Careuc.

[2] Voici la suite des premiers évêques de Quimper, selon M. Gallet :

Charaton ou Corentin, premier évêque de Quimper, vers l'an 400.

Guennuc, que les Catalogues font succéder à saint Corentin, était évêque d'un autre siége.

Saint Vénérand, dont il est parlé dans le concile de Tours, en 461. Il est le même que Venécan, Guenégau ou Conogan, que le P. Albert et M. de Missirien font succéder à saint Corentin.

Albinus, qui souscrivit au concile de Vannes en 465, est le même que Guennuc, second ou troisième évêque de Quimper*; car *guen* est

* Il faut bien distinguer ce Guennuc de celui dont il est fait mention plus haut, autrement D. Morice se contredirait. Il faut aussi regarder celui-ci comme troisième, et non comme second évêque de Quimper, s'il est vrai que le Vénérand pour lequel Jocondinus signa au premier concile de Tours, soit le même que saint Venecan ou Conogan, et différent de saint Guenegan.

HUARWETHER [a] tenait le siége de Quimper sous le règne du roi Audren. Il fut témoin d'une donation faite au monastère de Landevenec, par Hepwon, fils de Rivelen et de Riantis. Ce prélat n'a pu vivre, suivant la charte d'Hepwon, que vers la fin du IXe siècle.

LITHARÈDE souscrivit en qualité d'évêque des Ossismiens au premier concile d'Orléans, tenu l'an 511. L'évêché de Léon n'étant pas encore établi, ou l'étant nouvellement, Litharède ne pouvait occuper d'autre siége que celui de Quimper ou de Séez, qu'on veut aussi avoir été nommé Oximum [1].

FELIX fut du nombre de ces infortunés prélats que Nominoé fit déposer vers l'an 847. Il entreprit le voyage de Rome avec Susan, évêque de Vannes, pour y défendre la cause des évêques accusés de simonie ; mais il apprit du pape Léon IV des devoirs qu'un bon pasteur ne doit pas ignorer, et dont l'infraction contribua beaucoup à la définition de l'assemblée de Coetlou. Il ne paraît pas qu'il soit remonté sur son siége après la mort de Nominoé.

ANAUVETEN ou ANAWETEN est indiqué comme évêque de Cornouaille dans le privilége accordé par Erispoé aux religieux de Redon, de pouvoir se donner un abbé. Il vivait encore le 5 mars 860.

SALVATOR [b] fut témoin d'une donation faite à l'abbaye de Landevenec, sous le règne de Budic, comte de Cor-

un mot breton qui signifie *blanc* en français et *albus* en latin. Il y avait dans l'ancien diocèse de Quimper une paroisse, maintenant réunie à celui de Saint-Brieuc, qui porte le nom de cet évêque, et est nommée Saint-Guen.

Saint Renan ou Ronan, dont il est fait mention dans le vénérable Bède, l. 3, cap. 25, et dans les *Annales bénédictines*, lib. 15, p. 474.

Saint Corentin, IIe du nom, vivait sous Grallon, comte de Cornouaille.

Saint Menou vivait sous Dagobert ; le P. Labbe nous a donné sa vie, au t. 2 de sa *Biblioth. Ms.*, p. 433. Voy. *Vies des Saints de Bretagne*, t. 2.

Saint Alain.

David.

[a] *Act. de Bret.*, t. 2, col. 337.

[1] Le P. Longueval, *Hist. de l'Église gallicane*, t. 2, assure que Litharède était évêque de Séez.

[b] Lob., t. 2, col. 80, 81.

THIBAUD, religieux de Sainte-Croix de Quimperlé, se qualifie élu de Quimper dans un acte de l'an 1187. Il mourut le 18 mai 1292, selon MM. de Sainte-Marthe.

GUILLAUME ratifia une donation faite à l'église de Saint-Renan par quelques personnes nobles. Ses lettres sont datées du 21 avril 1203, qui était le dixième de sa consécration épiscopale. Il transigea, en 1209, avec Gui de Thouars pour une maison que ce comte avait fait bâtir sur le fonds de Saint-Corentin. Une ancienne chronique met sa mort en 1218, l'obituaire de Landevenec en marque le jour au 15 décembre.

RAINAUD, Français d'origine, fut élu en 1219, et sacré au mois de février 1220. A la demande d'Olivier, vicomte de Rohan, il ratifia, en 1222, une donation faite par ce seigneur à l'abbaye de Bonrepos. L'année suivante, il fonda trois prébendes dans son chapitre, qui n'avait été composé jusqu'alors que de douze chanoines. Il fonda aussi un anniversaire pour le repos de son âme, en 1228, étant sur le point de faire le pèlerinage de Saint-Nicolas-de-Bari. A son retour, il reçut les Frères-Mineurs à Quimper, six ans seulement après la mort de saint François leur fondateur, et leur fit bâtir une maison, qui fut la première de l'ordre en Bretagne. Une plus grande entreprise l'occupa le reste de ses jours : ce fut la reconstruction de son église qui menaçait ruine. Pour fournir à cette dépense, il établit les annates sur tous les bénéfices de sa nomination, le règlement fut approuvé par le chapitre, le 23 août 1239, et ensuite annulé en 1508 par le roi Louis XII. Rainaud mourut le 3 mai 1245, et fut inhumé dans l'église des Cordeliers, qu'il avait fondée. Leur nécrologe s'explique ainsi sur son article : *III Noas maii anno Domini* 1245, *obiit reverendus pater et dominus Rainaldus, episcopus Corisopitensis, fundator hujus conventûs, pater et amor fratrum, sepultus coram majori altari sub capsâ ligneâ.*

HERVÉ DE LANDELAU, natif du diocèse et du bourg de ce nom, fut élu en 1245. Il ratifia, la même année, une transaction passée entre son chapitre et Guillaume de Polgelou, chevalier. En 1246, il unit au même chapitre l'é-

glise de la paroisse de Plouguernevel. La mort l'ayant enlevé le 9 août 1261, il fut enterré dans le chœur de son église, sous une table d'airain[1]. On le regardait comme un saint évêque, et une femme recouvra, dit-on, la vue à son tombeau en 1313.

GUI DE PLOUNEVEZ succéda au précédent, et transigea, l'an 1262, avec Even, abbé de Quimperlé, pour le pâtronage des églises de la même ville. Il mourut le 12 juillet 1266, suivant l'obituaire des Cordeliers de Quimper, et fut enterré devant le maître-autel de leur église.

YVES CABELLIC tenait le siége en 1267, suivant un acte de son église. Il confirma, en 1274, la fondation de l'abbaye de Saint-Maurice, et mourut le 11 mars 1276, selon le nécrologe de Daoulas. Le siége vaqua sept ans.

JEAN DE LA FOREST fut sacré à Tours en 1283, le dimanche après la fête de saint Clément. L'ancien catalogue des évêques de Quimper donne à ce prélat le titre de véritable pasteur et défenseur de l'Eglise. Il passa de ce monde à une meilleure vie le 14 mars 1290, suivant le nécrologe de Daoulas, et fut inhumé dans la partie de son église qu'on appelait la chapelle de la Trinité.

ALAIN MOREL ou MOREAU [a], nommé aussi ALAIN DE RIEC, fut élu et sacré en 1290. On croit qu'il avait d'abord été religieux. Il assista, l'année suivante, au sacre de Guillaume le Maire, évêque d'Angers, fait dans l'église de Saint-Aubin, le dimanche avant la Pentecôte. Son nom se trouve dans un très-grand nombre d'actes du temps. Les obituaires de Landevenec et de Quimperlé marquent sa mort au 1er décembre. Son épitaphe, qu'on lisait sur son tombeau dans la cathédrale de Quimper, nous apprend qu'il mourut en 1299.

RAINAUD fut, suivant le P. Albert le Grand et MM. de

[1] On lisait sur cette table l'inscription suivante :
Hic jacet magister Hervæus de Laudelau, quondàm episcopus Corisopitensis, qui decessit in vigiliâ B. Laurentii martyris, anno Domini 1261.

[a] Martène, t. 3, *Anecdot.*, p. 970. *Spicil.*, t. 10, p. 292. Du Puy, *Hist. de la majorité de nos rois*, p. 180.

Sainte-Marthe, le successeur d'Alain Morel dans le siége de Quimper. Le premier de ces auteurs dit que ce prélat avait été religieux de l'ordre de Saint-Dominique, et qu'il fut élu en 1290. Le P. Albert se trompe, lorsqu'il assure que Rainaud ne mourut qu'en 1320. Nous croyons au contraire qu'il termina sa carrière en 1315 ou 1316.

ALAIN remplaça Rainaud vers l'an 1316. Il ne nous est connu [a] que par la commission qu'il donna, en 1317, à l'official de Poher et Quintin pour terminer un différend qui s'était élevé entre Olivier, vicomte de Rohan, le grand chantre de l'église de Quimper et le vicaire de Merliac, au sujet des revenus de la chapelle de Saint-Jacques, située dans cette paroisse [b]. Il paraît qu'il tint peu de temps le siége de Quimper, et qu'il mourut vers la fin de l'année 1319 [1].

THOMAS D'ANAST, doyen de l'église d'Angers, fit son entrée solennelle à Quimper le 12 avril 1321, et mourut le 19 juin 1322. Il fut inhumé dans l'église paroissiale de Maure [2].

BERNARD, IIe du nom [c], religieux de l'ordre des Frères Mineurs, fit sa soumission à la chambre apostolique le

[a] *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire de Bretagne*, t. 1er.

[b] Cette paroisse se nomme aujourd'hui Merléac.

[1] D. Morice ne dit pas un mot des deux prélats dont nous venons de parler, et laisse dans son catalogue une lacune de 1299 à 1321.

[2] On mit sur son tombeau l'inscription suivante :

Pontificis Thomæ, lector, præconia prome;
Fama probat castum, cui dat cognomen Anastum,
Justum, facundum, sine fastu, jure profundum.
Judex Lemovicus fuit hic, et pacis amicus,
Sobrius, urbanus, pius, Andegavis decanus.
Hinc sublimatus est ad thronum pontificatus
Corisopitensis fuit in grege pastor et ensis.
Aspera mors talis notis dolor est generalis,
Patria quem plangit, quia multos mors sua tangit :
Dux dolet et Britones, Cornubia tota, barones,
Anno milleno bis quater octuageno,
Gervasii festo tumulatus funere mæsto,
Ad veniam præsto, Deus, illi, te precor, esto *.

[c] *Gal. christ.*, t. 6, p. 449.

* Sammarth., *Regista consistorialia*.

16 août 1322, en qualité d'élu de Quimper. Transféré à Nîmes, le 22 juin 1324, par le pape Jean XXII, il ne survécut que quelques années à cette translation, et mourut en 1331.

GUI DE LAVAL, fils de Gui VII du nom, comte de Laval, et de Thomasse de Matefelon, fit sa soumission à la chambre apostolique le 19 juin 1324, comme élu de Quimper, et fut transféré au Mans en 1326. Il tint ce dernier siége treize ans, et pendant ce temps il approuva et confirma diverses fondations qui furent faites dans son diocèse. Il se disposait à sa visite épiscopale, lorsqu'il fut surpris par une fluxion de poitrine à laquelle il succomba le 7 avril 1337. Il avait souvent à la bouche ce mot du pape saint Pierre Célestin, qu'un jour passé dans le désert vaut mieux que mille ans dans la cour des princes.

JACQUES, religieux de l'ordre des Frères-Prêcheurs, fut élu en 1326, fit sa soumission à la chambre apostolique dans la même année, et son entrée solennelle à Quimper le dimanche avant la Madeleine. Il fut transféré à Toulon le 31 août 1330, par le pape Jean XXII. Sa mort arriva en 1341.

YVES DE BOISBOISSEL [a], évêque de Tréguier, ayant été transféré à Quimper en 1330, il fit sa soumission à la chambre apostolique le 10 octobre de la même année, puis il fut transféré une seconde fois à Saint-Malo en 1333, et il y finit ses jours en 1348.

ALAIN GONTIER, natif de Cornouaille, habile professeur de théologie à l'Université de Paris, chanoine de Saint-Quentin et grand-maître du collége de Navarre, fit sa soumission à la chambre apostolique le 10 juillet; mais il tint peu de temps le siége épiscopal, étant mort en 1335, suivant la Chronique de Nantes.

ALAIN LE GAL, natif de Riec, fut sacré en 1336, et mourut en 1358. Les troubles qui affligèrent le pays pendant son épiscopat ne servirent qu'à faire éclater sa vertu. Les Anglais, venus au secours de Jean de Montfort, assiégèrent Quimper le 10 août 1345, et la réduisirent à la dernière extrémité; mais elle fut miraculeusement délivrée

[a] *Acta consist.*

de leurs attaques par les prières de l'évêque et du clergé.

GEOFFROI DE COETMOISAN paya les droits de la chambre apostolique, pour l'évêché de Quimper, le 23 décembre 1358. La guerre durait encore entre Charles de Blois et Jean de Montfort. Ce dernier demeura maître du duché par le gain de la bataille d'Aurai. Quimper, ayant suivi le parti de Charles, fut assiégée au mois de novembre 1364. Geoffroi, dans cette triste conjoncture, assembla les habitants pour délibérer sur ce qu'il y avait à faire. Il fut arrêté unanimement qu'on ouvrirait les portes au conquérant. Pour marque d'une parfaite soumission, Geoffroi permit au nouveau duc de lever la dîme de toutes les denrées et marchandises de ses terres, excepté de la ville de Quimper. Il approuva, le 3 septembre 1372, la fondation d'une chapelle faite par Hervé, seigneur du Pont-l'Abbé, en son château du Pont. Les registres consistoriaux nous apprennent que ce prélat fut transféré à Dol en 1373 ou 1374.

GEOFFROI LE MARHEC ou LE MAREC, docteur en théologie, fut sacré évêque de Quimper en 1374. Il termina, en 1377, le différend qu'Alain le Gal, son prédécesseur, avait eu avec Hervé, seigneur de Juels. Ce fut pendant son épiscopat que le collége de Cornouaille fut établi à Paris. Galeran Nicolas, dit de La Grève, avait par son testament, daté de l'année 1317, fondé cinq bourses pour de pauvres écoliers du diocèse de Quimper; mais ils n'avaient pas de maison. Jean de Guistré, chanoine de Paris, de Nantes et de Quimper, docteur en médecine, leur en donna une, en 1380, dans la rue du Plâtre-Saint-Jacques, et y fonda quatre nouvelles bourses. Sa mort est marquée sous l'an 1383, dans une ancienne Chronique.

THIBAUD DE MALESTROIT, évêque de Tréguier, fut transféré à Quimper en 1383, et fit serment de fidélité au duc le 3 mars 1384. Zélé pour les droits de son église, il publia, le 7 février 1399, une sentence d'excommunication contre les officiers du duc qui levaient des droits sur les marchandises de son diocèse, et il enjoignit à tous les curés de publier cette sentence au prône de leurs grand'-messes. La duchesse, Jeanne de Navarre, qui tenait alors

rênes du gouvernement, appela de ce mandement à chevêque de Tours. On ne sait pas quelle fut la fin de e contestation qui durait encore en 1405. Ce prélat un des témoins en présence desquels Jean de Montfort, eau duc de Bretagne, ratifia, le 5 février 1395, la fon-ion qu'il avait faite de la chapelle de Saint-Michel, bâtie le lieu même où il remporta la célèbre bataille dans elle périt Charles de Blois son compétiteur. Thibaud urut en 1408 suivant Du Paz.

GATIEN DE MONCEAUX [a], natif de Nantes, conseiller ducs Jean IV et Jean V, fut en 1408 sacré évêque de mper, et envoya la même année un député au concile Pise. Ne pouvant assister à celui de Constance en 1415, donna sa procuration à Etienne, évêque de Dol. Il urut à Fougères le 13 octobre 1416, et fut enterré dans église cathédrale [1].

BERTRAND DE ROSMADEC, d'une famille noble et an-nne de Bretagne, fut élu et confirmé l'an 1416. Il était de Guillaume, sire de Rosmadec, et de Marguerite Du istel. Ses premiers emplois furent ceux de conseiller et iônier des ducs Jean IV et Jean V. Elevé à l'épiscopat 1416, il se donna tout entier au gouvernement des âmes fiées à ses soins. Zélé pour la beauté de la maison du gneur, il forma le dessein de renverser son église et construire une plus vaste et plus magnifique. Dans e vue, il jeta, en 1424, les fondements d'un nouveau tail, dont il posa la première pierre le 26 juillet, con-itement avec Jean de Languenoez, chevalier, procureur duc pour cette cérémonie. Cet ouvrage n'est pas le seul

a Spicil., t. 6, p. 363.

1 On y voit encore son tombeau dans la chapelle de Victoire, avec inscription :

Omnibus urbanus de Moncellis Gatianus
Præsul Cornubiæ jacet hìc, servusque Mariæ.
Sagax, facundus, de Nannetis oriundus,
Ipse chori vostas fieri fecit magis altas :
Rexit subjectos octo cùm mense per annos
Post hæc milleno bis et octo C. quater anno,
Octobris sexta decima migravit ad alta,
Quisque Deum poscat cùm sanctis pace quiescat,
Ac felix agmen sanctorum concinat, amen.

dont le chapitre de Quimper soit redevable à Bertrand de Rosmadec ; il fit encore faire les deux tours, la nef de l'église, la sacristie, la bibliothèque, les orgues, les statues d'argent qui accompagnaient le grand crucifix, et la psallette qu'il fonda pour l'entretien d'un maître et de six enfants de chœur [1]. Les pauvres ne furent pas oubliés dans les largesses de ce prélat ; il leur assigna un fonds de deux cent soixante livres de rente, qui devait leur être distribuée tous les ans par deux personnes notables au choix du chapitre. Bertrand gouverna l'église de Quimper pendant vingt-huit ans, et la résigna, en 1443, à Alain de l'Espervez, évêque de Dol. Il mourut en odeur de sainteté le 27 février 1445, et fut enterré dans la chapelle qui porte son nom [2].

Le pape n'admit pas la résignation de Bertrand, et conféra l'évêché à Jacques, abbé de Landevenec. Il écrivit au duc François I[er] pour le prier d'agréer sa collation ; mais le duc la refusa. Quelques auteurs font mal à propos succéder le cardinal de Coëtivi à Bertrand de Rosmadec. Le nom de ce prélat ne se trouve ni dans l'ancien Catalogue des évêques de Quimper, ni dans les registres du Vatican.

Alain DE LESPERVEZ, évêque de Dol, fut transféré à Quimper le 22 août 1444, et à l'archevêché de Césarée le 16 janvier 1451, selon les registres consistoriaux. Il mourut le 17 mars 1455, et fut inhumé dans le chœur des Cordeliers de Quimper.

Jean DE LESPERVEZ, fils de Charles, seigneur de Perzquen, premier président de la Chambre des comptes de Bretagne, et de Guillemette Painel, fut pourvu le 16 janvier 1451, sur la résignation d'Alain, son oncle. Il était protonotaire du saint Siége, et très-instruit des droits de son siége. Il en donna des preuves dans le différend qu'il

[1] Dans la province ecclésiastique de Tours, on appelle psallette la maison destinée à recevoir les enfants de chœur, et qui porte ailleurs le nom de maîtrise.

[2] L'inscription mise sur son magnifique mausolée est conçue en ces termes :

Hic jacet reverendus pater in Domino Bertrandus de Rosmadec quondàm episcopus Corisopotensis per 28 annos, qui mortuus est 27 februarii 1445. Orate Deum pro eo.

eut avec le duc Pierre II pour un château que ce prince entreprit de bâtir dans la ville de Quimper. N'ayant pu faire désister le duc de ses prétentions, il porta cette cause devant le saint Siége [1]. Le pape ordonna que le château commencé serait continué, et que le duc dédommagerait l'église de la perte qu'elle faisait dans cette entreprise. Jean de Lespervez mourut en 1472, et son temporel fut saisi par les officiers du duc, le 18 mai de la même année.

Thibaud DE RIEUX fut pourvu le 16 juillet 1472, et fit serment de fidélité au duc le 22 janvier 1473. Il décéda au mois de janvier 1479. Après sa mort, le chapitre élut en sa place Jean Le Bailli, chanoine de Quimper. Le duc, qui n'avait pas été consulté, désapprouva le choix, et nomma son vice-chancelier qui suit :

Gui DU BOUCHET, trésorier de la Madeleine de Vitré, conseiller du duc et son vice-chancelier, fut élu le 30 mars 1479, et prêta serment de fidélité le 18 mai suivant. Confirmé par les bulles du pape Sixte IV, il fit son entrée solennelle à Quimper le 14 octobre 1480. La peste désola le diocèse en 1483, et dispersa le pasteur et les brebis. Le synode se tint cette année, le 19 octobre, dans l'église de Saint-Colomban, à Quimperlé. Gui se retira ensuite à Nantes, où il joignit ses plaintes à celles que les évêques de Nantes et de Saint-Malo et de plusieurs autres membres du clergé de Bretagne adressèrent, le 4 janvier 1481, au pape Sixte IV contre la conduite du nonce Bargi, qui, venu à Nantes, avait mis une rigueur extrême dans la perception des décimes, et avait agi contre les usages de la province. Ces plaintes, rédigées avec modération, expriment le vif attachement que le clergé de Bretagne professait pour le saint Siége [a]. Gui mourut à Nantes le 10 janvier 1484. Le chapitre, ayant appris cette nouvelle, s'assembla dans l'église de Coré pour nommer des grands vicaires.

[1] Pour bien comprendre cette conduite de l'évêque, il faut se rappeler qu'il était seigneur de la ville de Quimper ; qu'elle appartenait à son siége, et que c'était par conséquent un bien ecclésiastique dont il devait défendre l'intégrité, en empêchant toute entreprise qui tendait à la diminuer.

[a] *Mémoires pour servir de preuves à l'histoire de Bretagne*, t. 3.

Alain LE MAOUT, évêque de Léon, fut transféré à Quimper le 7 mars 1484. Il fit serment de fidélité au duc le 3 juin suivant, fut employé par ce prince en diverses négociations, et envoyé, en 1490, par la duchesse Anne, au congrès de Tournai. Sa mort arriva le 2 novembre 1493, et il fut inhumé dans son église en la chapelle de la Madeleine.

Raoul LE MOEL, dit le Chauve[1], chanoine de Poitiers et aumônier du roi Charles VIII, fut élu le 22 novembre 1493, et prêta serment de fidélité au roi le 28 avril 1494. Il fit son entrée solennelle à Quimper le 18 octobre 1496, et assista aux obsèques du roi en 1498. Le roi Louis XII le nomma second président de la Chambre des comptes de Bretagne en 1500. Il avait été un des signataires du contrat de mariage de la duchesse Anne avec ce monarque. Il passa de cette vie à une meilleure, le 31 mai 1501, et fut enterré dans son église en la chapelle de la Trinité.

Claude DE ROHAN, fils de Jean, IIe du nom, vicomte de Rohan, et de Marie de Bretagne, fut élu le 25 juin 1501. Il n'avait que la tonsure et les moindres, n'étant âgé que de vingt-deux ans ; cependant il était déjà doyen rural de Porhoët, au diocèse de Vannes, et titulaire d'autres bénéfices. Il vivait dans un siècle où la doctrine des saints canons était inconnue : la naissance et la faveur tenaient lieu à cette époque de tout le mérite requis par les conciles. Claude de Rohan fut sacré le 6 avril 1510, dans la chapelle du château de Blain, et il fit son entrée solennelle à Quimper le 6 juin 1518. Devenu héritier de sa maison en 1527, il employa ses grands revenus à achever son église cathédrale et à bâtir un palais dans le lieu où est aujourd'hui celui de ses successeurs. Il était né avec un heureux naturel et des inclinations portées au bien ; mais il était si simple, qu'on pouvait facilement le tromper. Les dames de Fontenay et de Guémené, ses sœurs, craignant qu'on n'abusât de sa bonté, lui firent nommer un conseil par le roi François Ier. Ce prince écrivit même au pape, en 1532, pour lui obtenir un coadjuteur. Le sujet proposé pour cette

[1] Soit qu'il le fût réellement, soit plutôt parce que *moel* et *moal*, en breton, signifient *chauve* en français.

place fut Jean de La Motte, archidiacre de Nantes, abbé de Ruis et de Boquen : mais le pape ne jugea pas à propos de lui donner des bulles. Cet abbé n'ayant pas eu l'agrément de la cour de Rome, on lui en proposa dans la suite un autre qui fut plus heureux que le premier. Claude de Rohan mourut au château de Guémené dans le mois de juillet 1540, et fut inhumé dans l'église collégiale du même lieu. Ses entrailles furent portées à la chapelle du château de Corlai.

GUILLAUME EDER, abbé de Saint-Gildas-des-Bois et de Boquen, obtint, en 1539, des bulles de coadjuteur de Claude de Rohan, et fut sacré le 25 décembre 1541, dans la chapelle du château de Goulaine. Il fit son entrée solennelle à Quimper le 29 avril 1543, et mourut le 22 mai 1546.

PHILIPPE DE LA CHAMBRE, dit le cardinal de Bologne, était fils de Louis, comte de la Chambre en Savoie, et d'Anne de Bologne, mariée en premières noces à Alexandre Stuart, duc d'Albanie. Ce prélat, religieux bénédictin de Cluni, avait été d'abord prieur de Léhon près de Dinan, puis élu abbé de Saint-Pierre-de-Corbie. Il posséda aussi les abbayes de Saint-André de Clermont et de Manlieu. Le pape Clément VII, étant à Marseille, le revêtit de la pourpre et lui donna le titre d'évêque de Tusculum. Paul III le nomma à l'évêché de Quimper le 9 juillet 1546. Il mourut à Rome le 21 février 1550 [1], après avoir résigné son abbaye de Corbie à son neveu, qui fut le premier abbé commendataire de cette maison, et fut enterré chez les Minimes du mont Pincio.

NICOLAS CAJETAN SERMONETTA [2] fut le successeur de Philippe de La Chambre. Il naquit à Rome le 24 avril 1526, et était fils de Pierre-Louis Farnèse et de Janelle Cajetan. Appartenant à la famille du pape Boniface VIII, il fut de bonne heure élevé aux dignités ecclésiastiques, et il

[1] Le *Gall. christ. nova*, t. 10, met sa mort au 23 mai, et ne parle pas de sa nomination à l'évêché de Quimper.

[2] D. Morice, égaré par MM. de Sainte-Marthe, s'est tout à fait trompé au sujet de Sermonetta. Il le nomme Simonetta et le fait naître de Camille, duc de ce nom. La vérité est qu'il n'y a pas eu de cardinal Simonetta qui soit mort en 1585. Albert le Grand n'a pas commis cette erreur; il donne bien à l'évêque de Quimper le nom de Sermonetta.

n'avait encore que onze ans, lorsque le pape Paul III, qui portait aussi le nom de Farnèse, l'éleva au cardinalat. A la mort de Philippe de La Chambre, en 1550, le pape Jules III lui donna l'évêché de Quimper, dont il ne paraît pas qu'il ait jamais pris possession personnelle, se contentant d'avoir un vicaire général qui le représentait et qui était chanoine de la cathédrale de Quimper, nommé Jean Du Tivalès. Il paraît qu'il se démit en 1560; il devint ensuite évêque de Bisignano dans les Etats romains, et archevêque de Capoue dans le royaume de Naples. S'il eut plusieurs bénéfices, il sut faire un bon usage de ses revenus, et son palais à Rome fut longtemps un asile ouvert aux pauvres Irlandais persécutés pour la foi. Sermonetta mourut dans la capitale du monde chrétien, à l'âge de cinquante-neuf ans, le 1er mai 1585, et fut enterré dans la célèbre église de Lorette.

Etienne BOUCHER, natif de Troyes en Champagne, et abbé de Saint-Ferme au diocèse de Bazas, fut pourvu, le 5 avril 1560, de l'évêché vacant par la démission du cardinal Sermonetta. Il fit son entrée solennelle à Quimper le 23 février 1561, et assista ensuite à la conclusion du concile de Trente; aussi trouve-t-on son nom parmi ceux des Pères de ce concile. Outre l'abbaye de Saint-Ferme, il possédait encore celle de Saint-Sauveur de Vertus dans le diocèse de Châlons-sur-Marne, et les auteurs du *Gallia christiana nova* [a] l'accusent d'en avoir peu ménagé les biens. Sa mort est marquée dans MM. de Sainte-Marthe au 20 août 1571.

François DE LA TOUR, fils de Guillaume, seigneur de Penarstans, et de Jeanne de Goaqriant, embrassa d'abord la vie monastique dans l'abbaye du Relec, ordre de Cîteaux. Nommé à l'évêché de Quimper, il fut sacré à Saint-Brieuc, le 20 décembre 1573, par Nicolas Langelier, assisté des évêques de Léon et de Tréguier. Il prêta serment de fidélité au roi Henri III le 1er mars 1575, et obtint mainlevée de son temporel le 15 janvier suivant. Il fut transféré sur le siége de Treguier en 1583, et il y mourut en 1593.

[a] *Gallia christ. novæ edit.*, t. 1. Labbe, *Concil.*, t. 14.

CHARLES DU LISCOET[a], d'une famille distinguée de Basse-Bretagne, assista au concile d'Angers en 1583 et aux états de 1586, 1598 et 1604. Il avait fait un voyage à Rome, peut-être pour recevoir la consécration épiscopale, et il en rapporta le goût pour les cérémonies romaines. Les évêques de Quimper avaient conservé l'ancien usage de l'Eglise gallicane, observé encore aujourd'hui à Paris et ailleurs, de dire le jeudi saint, avec deux concélébrants, la messe pendant laquelle se fait la bénédiction des saintes huiles. Cette cérémonie attirait à la cathédrale une foule de peuple. Lorsqu'on en parla en 1585 à M. Du Liscoet, à son retour de Rome, il la supprima pour des raisons assez frivoles[1]. Les commencements de son épiscopat furent troublés par la guerre civile de la Ligue, dont les funestes effets se firent surtout sentir dans la Cornouaille, et particulièrement à Quimper qui soutint un siége en 1594. Le palais épiscopal fut en 1592 détruit par un incendie. Charles Du Liscoet mourut le 14 mars 1614, et fut inhumé dans la chapelle de Victoire.

GUILLAUME LE PRÊTRE, fils de Louis, seigneur de Lezonnet, gouverneur de Quimper et de Concarneau, fut nommé, en 1614, évêque de Quimper, et assista, en cette qualité, aux états de Rennes en 1616. Il favorisa les travaux apostoliques du célèbre M. Le Nobletz dans son diocèse, et contribua ainsi à combattre l'ignorance et le vice que les désordres des guerres civiles avaient enracinés dans la Basse-Bretagne. Les Capucins, les Ursulines, les Calvairiennes et les Filles de Sainte-Elisabeth s'établirent à Quimper pendant son épiscopat. Ce fut aussi lui qui procura à la jeunesse de son diocèse une instruction pure et solide, en favorisant l'établissement, dans sa ville épiscopale, d'un collége tenu par les Jésuites, et qui fut ouvert en 1624. Il décéda le 8 novembre 1640, âgé de cinquante-trois ans, et fut enterré dans le sanctuaire de son église, du côté de l'épître[2].

[a] Labbe, t. 15, *Concil.*

[1] Voyez, touchant ce fait, *l'Histoire de ce qui s'est passé en Bretagne durant les guerres de la Ligue*, par Morand, chanoine de Quimper. Il parle avec humeur de cette suppression.

[2] Entre les pieux personnages qui fleurirent en Bretagne pen-

RENÉ DU LOUET succéda, en 1642, à Guillaume Le Prêtre. Né en 1584 à Loperchet, dans le diocèse de Quimper, d'une famille noble et très-distinguée, connue sous le nom de Du Louet de Coatjunval, ce prélat se distingua de bonne heure par les belles qualités qu'il possédait. Aux dons de l'esprit il joignait les avantages corporels. Naturellement judicieux, sincère, affable et éloquent, il était en outre très-instruit, s'étant livré avec ardeur à l'étude dès sa jeunesse. L'Ecriture sainte fut surtout l'objet de sa science, et il en citait fréquemment des textes avec beaucoup de facilité. La tendre piété dont il était rempli lui inspira le dessein d'entrer dans un ordre religieux, et il en demanda l'habit; mais ce projet n'eut pas de suite, et l'un de ses amis sollicita pour lui, à son insu, trois bénéfices qui lui furent accordés en même temps. M. Du Louet, connu alors sous le nom d'abbé de Kerguilliau, résigna à de

dant le VIIe siècle, il faut compter le Frère Arsène de Quimper, religieux distingué par son mérite et plus encore par l'éminence de ses vertus. Il était né dans la ville dont il porte le nom, le 7 février 1595, et s'appelait dans le monde Alain Loya. Ayant, dès son enfance, donné des indices de la vivacité de son esprit et de sa sainteté future, il inspira de l'intérêt à M. Du Liscoët, alors évêque de Quimper, qui lui fit commencer ses études et l'envoya ensuite les continuer au collége des Pères Jésuites de La Flèche. Appelé de bonne heure à l'état religieux, il entra chez les Pères du Tiers-Ordre de Saint-François, du couvent de Picpus, à Paris. Sa mère fit tous ses efforts et employa mille moyens pour le déterminer à changer de résolution, elle l'obligea même de revenir à Quimper; mais il demeura inébranlable dans le pieux dessein qu'il avait formé de se consacrer à Dieu, et il prononça ses vœux le 15 mars 1615. Possédant un talent remarquable pour la chaire, il prêcha en divers lieux avec succès, et entre autres à Quimper, où l'évêque voulut le retenir. Partout le P. Arsène se montra, dans ses prédications, un homme apostolique, et ses paroles produisaient des fruits abondants de salut. A peine sorti de son cours de théologie, il fut choisi pour être supérieur du couvent de Rouen. Bientôt après il devint définiteur général, et on lui confia la direction du couvent de Lyon. C'est dans cette ville qu'il termina sa courte et fervente carrière. La peste s'y étant manifestée, il se dévoua entièrement au service des malades, jusqu'à ce qu'en ayant été lui-même atteint, il mourut, martyr de sa charité, le 9 septembre 1628, n'étant âgé que de trente-trois ans. Le P. Vincent Mussart, réformateur et supérieur général de l'ordre, fit publiquement l'éloge de cet excellent religieux devant tous les Frères du couvent de Picpus. Nous regrettons de n'avoir pas connu assez tôt la vie du P. Arsène pour l'insérer parmi celles des Bretons illustres en piété que nous avons publiées. Voyez *Tertii ordinis sancti Francisci annales perpetui*, par le P. Jean-Marie de Vernon.

du pape Innocent X pour la condamnation des propositions de Jansénius, écrivirent, le 15 juillet 1653, collectivement à ce pontife pour adhérer à cette condamnation. Il fut aussi un des signataires de la lettre adressée le même jour par l'assemblée du clergé aux évêques de France sur cette matière importante. M. de Visdelou prit également part à l'adoption du formulaire prescrite par l'assemblée du clergé de 1661, et à tous les actes qui en furent la suite. Transféré à Léon en 1665, il y mourut le 18 mai 1671.

FRANÇOIS DE COETLOGON, né le 3 juin 1631 dans le diocèse de Saint-Brieuc [1], et peut-être au château de Coetlogon, dans la paroisse de Plumieux, était fils de Louis vicomte de Méjussaume et de Louise Lemeneust. Il remplaça en 1665, comme coadjuteur de M. Du Louet, M. de Visdelou, transféré à Léon, et fut sacré évêque de Madaure *in partibus*, le 18 avril 1666. Il paraît que cette cérémonie se fit à Quimper. Le premier soin de M. de Coetlogon après son sacre, fut de visiter tout le diocèse, accompagné du célèbre P. Maunoir. Devenu titulaire en 1668, par la mort de M. Du Louet, il s'appliqua constamment à suivre les traces de son vénérable prédécesseur, et parut bientôt un pasteur selon le cœur de Dieu, remarquable surtout par son zèle pour le salut du peuple confié à sa sollicitude. C'est à lui que le diocèse de Quimper doit l'établissement d'un grand séminaire et d'une maison pour les retraites. Il était trop persuadé de l'utilité des missions pour ne pas les favoriser; aussi le P. Maunoir, qu'on peut appeler le nouvel apôtre de la Bretagne, travailla-t-il pendant seize ans sous ses ordres à la sanctification de la Cornouaille. Il mourut dans le diocèse de Quimper. Lors de l'affaire du livre des *Maximes des Saints*, de Fénelon, l'évêque de Quimper se rendit à Tours, et assista, au mois de juillet 1699, à l'assemblée des évêques de cette province ecclésiastique, dans laquelle cet ouvrage fut solennellement condamné. Après avoir gouverné son diocèse avec beaucoup de douceur pendant quarante et un ans, il mourut à l'âge de soixante-quinze

[1] Un biographe breton récent assure que ce prélat était né à Rennes; mais l'abbé Ruffelet, auteur des *Annales Briochines*, le met au nombre des évêques nés dans le diocèse de Saint-Brieuc.

ans, le 6 novembre 1706, et fut inhumé dans son église sous une pyramide de marbre blanc qui porte son épitaphe [1].

On a de M. de Coetlogon un livre qui a pour titre : *Réflexions, sentences et maximes sur divers sujets de piété, et principalement sur l'amour de Dieu, tirées des œuvres de saint François de Sales;* in-12, Paris, Barbin, 1698. Dans l'avertissement qui précède ces réflexions et qui est bien écrit, on trouve un éloge abrégé du saint évêque de Genève. M. de Coetlogon nous apprend qu'il n'avait formé ce recueil que pour son utilité, et que c'est à la prière des Dames de la Visitation qu'il se décide à le publier. On y voit un homme tout pénétré d'estime et d'admiration pour saint François de Sales.

François Hyacinthe DE PLOEUC DU TIMEUR, né le 16 avril 1662, d'une famille ancienne et noble de Bretagne, était fils du seigneur de Guelguifin en Landudec. Il étudia à Paris et revint ensuite à Quimper, où son mérite n'étant pas connu, il se trouva pendant assez longtemps sans bénéfice et dans une position peu aisée. Le P. Lachaise ayant entendu parler de lui d'une manière avantageuse, le désigna à Louis XIV, qui le choisit pour successeur de M. de Coetlogon. Sacré évêque de Quimper le 26 décembre 1707, il fit son entrée solennelle dans sa ville épiscopale au mois d'août de l'année suivante. Il se montra par son zèle digne de remplacer le vertueux prélat dont il occupait le siége, et qui avait laissé après lui une mémoire si honorable. Afin de rendre plus fructueux son ministère pastoral, il publia en 1710 des statuts qui sont encore en vigueur dans

[1] Voici cette épitaphe :

« Hic jacet illustrissimus et reverendissimus D. D. Franciscus de » Coëtlogon, natus tertio junii 1631. Episcopus Madaurensis illustrissimi » et reverendissimi D. D. Renati Du Louët, episcopi Cornubiensis coadjutor inauguratus 18 aprilis 1666. Mox in ejusdem præsulis locum » suffectus est 1668. Ecclesiam Cornubiensem in proprium decus, » privatum familiæ nobilis honorem, in publicam diœceseos et toti » Armoricæ utilitatem, ad majorem Dei gloriam, domibus ascetic » Xenodochiis, seminario clericorum instauratis, virorum apostoli » rum laboribus, munificencia et exemplo adjutis, anno 41 et amp » mitissime rexit. Obiit sexto novembris 1706.

» Memento, Domine, David, et omnis mansuetudinis ejus.»

ce diocèse. Mais il ne se contenta pas de donner à son clergé des règles de conduite, il lui servit en même temps de modèle. Le culte divin fut l'objet particulier de sa sollicitude, et il en augmenta la pompe. Attentif aux besoins spirituels de son troupeau, il le visita assidument pendant toute la durée de son épiscopat, et s'appliqua surtout à donner aux paroisses de bons pasteurs. Le séminaire de Quimper lui dut une belle église qui manquait à cet établissement. Comme MM. Du Louet et de Coetlogon, M. de Plœuc favorisa les missions et augmenta les bâtiments de la maison de retraite de Quimper. Sa tendresse pour les pauvres se manifesta par l'intérêt qu'il portait aux hôpitaux et par ses abondantes aumônes. Chéri de son clergé et de son peuple, estimé de Louis XV, qui connaissait son mérite, ce vénérable prélat passa du temps à l'éternité le 6 janvier 1739, à l'âge de soixante-dix-sept ans. Il fut inhumé dans son église, et l'on plaça sur sa sépulture un obélisque, qu'on y voit encore et qui porte son épitaphe.

Auguste-François-Annibal DE FARCY DE CUILLÉ, d'une famille noble de Bretagne, né au château de Cuillé en Anjou le 13 juin 1706, remplaça M. de Plœuc sur le siége de Quimper, après avoir été chanoine et ensuite trésorier du chapitre de Tréguier. Il fut sacré le 8 novembre 1739, n'ayant que trente-trois ans, et prit possession de son siége le 15 décembre de la même année. Marchant sur les traces de ses prédécesseurs, il s'appliqua comme eux à procurer le bien spirituel de son troupeau et à le soutenir par de fréquentes visites. M. de Farcy fut surtout attentif à conserver la pureté de la foi dans son diocèse, à une époque où tant d'églises étaïent agitées en France par les intrigues des jansénistes. Ces novateurs tentèrent, en 1753, d'attirer à leur parti le peuple de Merléac, paroisse qui était alors du diocèse de Quimper, et, pour y réussir, ils distribuèrent des livres de piété dans lesquels ils avaient glissé leur mauvaise doctrine. Un M. de Princé, gouverneur de l'île de Rhé et seigneur de Merléac, s'était, avec son épouse, chargé de cette distribution. Le prélat, informé de cette dangereuse tentative, se trouvant au Bodéo, où plu-

sieurs paroisses, et entre autres celle de Merléac, étaient convoquées pour la visite, il s'éleva avec force au pied de l'autel contre cette coupable manœuvre, et signala ensuite, dans la sacristie, à son clergé, les deux apôtres du jansénisme, M. de Princé et M. de Moutier son frère. Il n'en fallut pas davantage pour irriter ceux-ci, qui s'en plaignirent au ministre. Quoique peu favorable aux évêques, le gouvernement de cette époque ne put cependant blâmer M. de Farcy, qui, dans cette circonstance, n'avait fait que remplir un devoir, celui de chercher à préserver son peuple de l'erreur. Le ministre répondit aux plaignants que l'évêque de Quimper s'était élevé avec un peu trop de chaleur contre la distribution des livres en question; mais qu'on blâmait cette distribution, parce qu'un seigneur de paroisse n'était pas chargé de l'instruction chrétienne de ses vassaux. Plein de zèle pour le salut des âmes et adonné aux bonnes œuvres, M. de Farcy avait choisi dans sa cathédrale un confessionnal où il recevait tous les pénitents qui voulaient s'adresser à lui; et le nombre en était grand. Il aimait à présider les retraites et les missions qui se donnaient à Quimper et dans les autres villes du diocèse. Sa coutume était d'examiner lui-même les jeunes gens qui se préparaient aux saints ordres. Il était fort spirituel, vif, actif, et d'un zèle pour la discipline ecclésiastique qui allait jusqu'à la sévérité. Le trait suivant fait honneur à sa piété et à sa charité. Une femme, tombée, après de longs désordres, dans une misère profonde, était atteinte d'une maladie si horrible et si dégoûtante, que la supérieure de l'hôpital avait refusé de l'y recevoir, ne pouvant se résoudre, disait-elle, à infecter sa maison. M. de Cuillé n'eut pas de peine à vaincre les répugnances de la supérieure; mais il ne se contenta pas d'avoir fait ouvrir l'hôpital à la malheureuse malade : tant que celle-ci vécut, il alla très-fréquemment la voir, la consoler, l'exhorter à la patience, à la résignation, à la pénitence; enfin il entendit sa confession générale et lui administra lui-même les derniers sacrements. L'Eglise de Quimper perdit le 28 juin 1771 ce respectable prélat, qui mourut à Lorient, où il était allé consulter des médecins. Son corps fut inhumé dans sa ca-

thédrale, et son cœur déposé dans la chapelle du séminaire.

EMMANUEL-LOUIS DE GROSSOLLES DE FLAMARENS, né dans le diocèse d'Angers en 1735, succéda à M. de Farcy de Cuillé. Il était vicaire général de Chartres, lorsqu'il fut nommé à l'évêché de Quimper le 8 juillet 1771. M. de Royère, alors évêque de Tréguier, le sacra dans l'église paroissiale de Saint-Mathieu de Morlaix, le 18 janvier 1772, en présence des États de Bretagne, qui étaient alors assemblés et où M. de Royère présidait le clergé [1]. Le séjour de M. de Flamarens à Quimper ne fut pas de longue durée. Dès l'année suivante, il devint évêque de Périgueux. Au commencement de la révolution, il manifesta son opposition aux coupables innovations que l'impiété voulait introduire dans l'Eglise de France; il passa alors en Angleterre, et il établit sa résidence à Londres. M. l'évêque de Périgueux fut du nombre des évêques qui refusèrent au pape Pie VII la démission de leurs siéges, et lui adressèrent, en 1803, des réclamations canoniques; mais il se borna à ces seuls actes, et ne signa point la suite de ces mêmes réclamations, envoyées au souverain pontife en 1804. Ses infirmités ne lui permirent pas de revenir en France à l'époque de la Restauration. Il mourut à Londres au mois de mai 1815, à l'âge de quatre-vingts ans. L'illustre et infortunée duchesse d'Angoulême, depuis dauphine, qui se trouvait alors dans cette capitale [2], assista à ses obsèques.

TOUSSAINT-FRANÇOIS-JOSEPH CONEN DE SAINT-LUC fut appelé à remplir le siége de Quimper, après la translation de M. de Flamarens à Périgueux. Il était né à Rennes, le 17 juillet 1734, de parents honorables, qui lui inspirèrent, dès sa plus tendre enfance, la crainte de Dieu et l'amour de la vertu dont ils étaient eux-mêmes pénétrés. A l'âge de sept ans il reçut la tonsure de M. de Vauréal, son évêque. Après avoir fait ses humanités au collége des Jésuites de Rennes, et s'être rendu le modèle

[1] C'était en sa qualité d'évêque diocésain : Morlaix était alors du diocèse de Tréguier, et depuis 1620 il était de règle que ce fût l'évêque dans le diocèse duquel se tenaient les Etats, qui présidât l'ordre du clergé.

[2] C'était pendant les Cent-Jours.

de ses condisciples par une conduite constamment régulière, il fut envoyé à Paris au séminaire de Saint-Sulpice, et, dans cette maison si respectable, son attrait pour la piété et son goût pour l'état ecclésiastique se fortifièrent de plus en plus. Forcé de revenir à Rennes, n'étant encore que bachelier en théologie, parce que la délicatesse de sa santé causait à ses parents de vives inquiétudes, il y reçut la prêtrise, et ne tarda pas à se livrer avec zèle à l'exercice du saint ministère. Il n'avait que vingt-huit ans, lorsqu'il fut nommé chanoine de la cathédrale, et pendant les cinq années qu'il posséda ce bénéfice, il donna constamment à ses confrères l'exemple de l'exactitude et de la régularité. Le roi l'ayant nommé en 1767 abbé commendataire de Langonet, M. de Saint-Luc, rempli de l'esprit ecclésiastique et ne voulant pas posséder deux bénéfices à la fois, se démit de son canonicat, malgré toutes les instances qu'on lui fit pour qu'il le gardât.

Plus libre dans l'emploi de son temps, dès qu'il eut cessé d'être chanoine, il s'appliqua avec une nouvelle ardeur à travailler au salut des âmes et à soulager les pauvres avec lesquels il partageait les revenus de son abbaye. Une conduite si édifiante devait, ce semble, lui assurer l'affection de tous et ne pas lui attirer un seul ennemi; mais on était à l'époque des troubles qui éclatèrent à la fin du règne de Louis XV, et qui furent assez violents, surtout en Bretagne. La famille de Saint-Luc se montrait fortement attachée au gouvernement; aussi le respectable abbé faillit-il devenir la victime de cet attachement, qui, aux yeux de certaines gens, paraissait alors criminel. On lui tira, en plein jour, dans une rue de Rennes, un coup de fusil qui heureusement ne l'atteignit pas. Disciple fidèle de celui qui pardonna à ses bourreaux, il ne chercha point à faire punir cette tentative, et ne forma même aucune plainte.

Le 1er mai 1773, M. de Saint-Luc fut nommé à l'évêché de Quimper. Loin de montrer aucun empressement pour cette dignité, il eut besoin d'être pressé pour se déterminer à l'accepter, et il se rendit à Paris avec l'intention de refuser; mais ses efforts ayant été inutiles, il reçut de M. de Royère, évêque de Tréguier, assisté de M. de Hercé, évê-

que de Dol, et de M. Le Quien de La Neuville, évêque d'Acqs, la consécration épiscopale dans la chapelle des Bénédictines de Conflans, le 29 août 1773. Un des premiers soins du nouveau prélat avait été de remettre au roi, dès avant son sacre, son abbaye de Langonet; mais l'évêché de Quimper avait de grandes charges à supporter; cette considération empêcha le ministre chargé de la feuille des bénéfices de recevoir cette démission. A peine M. de Saint-Luc eut-il pris possession, qu'il se convainquit par lui-même de l'insuffisance des revenus de son siége. Afin d'en augmenter la dotation, il sollicita et obtint l'union à sa mense épiscopale de la mense abbatiale de Landevenec; union qui fut effectuée en 1781. A l'exception du voyage qu'il fit à Paris, peu de temps après avoir été sacré, et pour suivre cette affaire, il résida constamment dans son diocèse, y remplit avec édification tous les devoirs d'un bon pasteur, et s'acquit par ses vertus une réputation de sainteté que le temps n'a pas démentie. Assidu à faire ses visites pastorales, M. de Saint-Luc s'y montrait comme un véritable apôtre. Dans l'intérieur de son palais, il avait la régularité d'un bon religieux. Il se levait de grand matin, donnait un long temps à l'oraison, célébrait tous les jours la messe, récitait son office avec son aumônier et son secrétaire, allait passer chaque soir une demi-heure en oraison devant le Saint-Sacrement dans sa cathédrale, et faisait ensuite à ses domestiques une lecture de piété ou une instruction familière, suivie de la prière. Ne respirant que la gloire de Dieu et le salut des âmes, il veillait avec une attention particulière à la sanctification et à l'instruction de son clergé. Ce fut dans ce but qu'il imposa aux prêtres qui n'étaient pas curés l'obligation de faire chaque année une retraite au séminaire, et qu'il établit l'usage de traiter l'Écriture sainte dans les conférences ecclésiastiques. En 1776, il donna une grande mission à Quimper, et se chargea d'y parler lui-même de la franc-maçonnerie, qui comptait alors beaucoup d'adeptes dans cette partie de la Bretagne. La force avec laquelle il s'éleva contre cette œuvre de ténèbres irrita ceux qui la soutenaient et la propageaient. Par la plus coupable connivence, le présidial servit leur passion et l'assigna pour

répondre sur le second sermon qu'il avait prêché à la clôture de la mission contre la franc-maçonnerie. M. de Saint-Luc se rendit au tribunal, dit aux magistrats qu'il était le seul juge de la doctrine dans son diocèse, et protesta contre leur procédure. Ayant informé de cette affaire le garde des sceaux, celui-ci manda à Paris le lieutenant criminel, l'y retint longtemps, et ne le renvoya à ses fonctions que sur les instances de son évêque. Ce ne fut pas la seule peine que lui causa le présidial ; mais ce généreux prélat ne se vengea de toutes les injures qu'il eut à souffrir que par des politesses et des bienfaits.

Quoique M. de Saint-Luc chérît tous ses diocésains, il affectionnait d'une manière plus particulière son clergé et les communautés religieuses. Ses relations avec ses prêtres étaient amicales ; il les traitait avec simplicité et les recevait avec plaisir à sa table. Les jeunes gens qui montraient de la vocation pour l'état ecclésiastique trouvaient en lui un protecteur, un père, et il les aidait dans leurs études, lorsque leur défaut de fortune ne leur permettait pas d'en supporter les frais. Il encourageait les jeunes personnes qui se sentaient appelées à l'état religieux, et il eut la consolation de voir se consacrer généreusement à Dieu, dans la maison de retraite de Quimper, une de ses nièces, qui était une âme d'élite, et qu'on pourrait appeler une martyre, puisque ce fut la haine de la religion qui la fit périr, à Paris, sur l'échafaud pendant la terreur. Les pauvres étaient aussi les objets de sa prédilection : il s'occupait avec intérêt de leurs besoins, et leur faisait des aumônes d'autant plus abondantes, qu'il s'était réduit lui-même pour la nourriture, le vêtement et l'ameublement, au plus strict nécessaire, et qu'il se regardait plutôt comme le distributeur que comme le possesseur des revenus de son évêché. Ces vertus étaient rehaussées par une vive piété qui se montrait dans toutes ses actions. Chaque fois qu'il allait aux États de Bretagne [1] ou qu'il en revenait, sa coutume était de s'arrêter à la Chartreuse d'Auray, pour y passer quelques jours dans le recueillement et la retraite. C'était là surtout qu'il puisait de

[1] Ils se tenaient tous les deux ans.

nouvelles forces dans la prière, et qu'il s'enflammait d'un nouveau zèle pour sa sanctification et l'augmentation de la gloire de Dieu, objets constants de ses désirs.

Tandis que M. de Saint-Luc remplissait ainsi son diocèse de la bonne odeur de ses vertus, une révolution terrible, depuis longtemps préparée par le vice et l'impiété, se disposait à éclater et à bouleverser l'Eglise de France. Ses premiers symptômes se manifestèrent en 1789, et les esprits imprévoyants les saluèrent comme l'aurore d'une ère de liberté qui devait ramener l'âge d'or parmi nous. Le vertueux prélat, doué d'un esprit juste et solide, comprit promptement les dangers qu'allaient bientôt courir dans le royaume très-chrétien la religion et la monarchie; aussi ne voulut-il prendre aucune part aux premières assemblées des notables, et rejeta-t-il toutes les dangereuses innovations qu'on cherchait à introduire dans l'État. Une longue maladie qu'il eut la même année, et qui le conduisit aux portes du tombeau, servit à montrer toute sa patience, et son rétablissement lui fournit une preuve touchante du vif attachement qu'avait pour lui le chapitre de Quimper. A peine relevé de sa maladie, M. de Saint-Luc eut à souffrir les persécutions des prétendus patriotes, qui voulurent exiger de lui des actes opposés à sa conscience et à ses sentiments politiques; mais, malgré leurs violences, ils ne purent le faire fléchir. Sa fermeté les irrita tellement, lors de l'arrivée du drapeau tricolore qu'il refusa d'aller recevoir dans sa cathédrale, qu'outrés de dépit, ils excitèrent une émeute dans laquelle on criait à haute voix qu'il fallait le pendre. Retiré dans sa chapelle pendant ce tumulte, le vénérable évêque conservait le calme et se tenait prêt à tout souffrir; il en fut quitte pour des menaces, qu'il pardonna si généreusement, que dès le même soir il reçut à souper chez lui plusieurs de ceux qui les lui avaient faites.

Le 23 septembre 1790, M. de Saint-Luc fut saisi de la fièvre, après avoir pris lecture d'une lettre dans laquelle le confesseur du vénérable Benoît-Joseph Labre disait que ce serviteur de Dieu avait annoncé d'affreux malheurs qui devaient accabler la France. Le 25 du même mois, on lui signifia la

fameuse Constitution civile du clergé, qui a été si désastreuse pour l'Eglise gallicane. Cette signification fut pour lui un coup de foudre ; et, en parlant de cette production impie, il dit plusieurs fois : « Voilà notre arrêt de mort. » Malgré son accablement, il voulut protester tout de suite contre cette usurpation du pouvoir spirituel dont s'était rendue coupable l'Assemblée nationale. Il le fit, et donna ainsi un exemple qui fut imité par plusieurs autres évêques. Sa maladie ne tarda pas à faire des progrès ; bientôt ils furent tels qu'il perdit la connaissance et qu'il fallut lui administrer le sacrement d'extrême-onction, après la réception duquel il entra en agonie et rendit tranquillement son âme à Dieu, le 30 septembre 1790. Il était âgé de soixante-six ans. Malgré le malheur des temps, ses obsèques, qui eurent lieu le 5 octobre, furent très-solennelles. Il s'y trouva un nombreux clergé et beaucoup de peuple qui, dans cette triste circonstance, lui donna un dernier et éclatant témoignage de sa vénération. Son corps fut inhumé au bas de l'église cathédrale et près de la porte principale, ainsi qu'il l'avait demandé par humilité [1].

Privée de son pasteur, l'Eglise de Quimper ne tarda pas à être livrée à un loup ravissant. Le chapitre, composé généralement d'hommes fermes et capables, les vicaires généraux surtout, firent tous leurs efforts pour le repousser; mais ils ne purent y réussir. M. de Saint-Luc n'avait pas eu avant sa mort le temps d'adresser sa protestation au procureur syndic du département ; ils se hâtèrent de remplir ses intentions et d'envoyer cette pièce importante ; elle était propre à éclairer des hommes qui eussent cherché la vérité; mais ceux qui la reçurent ne voulaient pas être éclairés. Le chapitre ne se rebuta pas néanmoins ; il fit une protestation le 19 octobre 1790. Les vicaires généraux adressè-

[1] Cet article est tiré d'un abrégé manuscrit de la vie de M. de Saint-Luc par M. Boissière, son secrétaire, mort chanoine de Quimper depuis le concordat de 1802. Cet ecclésiastique, à la prière de M. l'abbé Carron de Rennes, auteur bien connu, avait rédigé des Mémoires étendus sur son évêque. A l'époque de la déportation des prêtres il laissa ces Mémoires en France, et il est bien à croire qu'ils ont été perdus. Pendant son séjour en Espagne, et en consultant ses souvenirs, M. Boissière fit l'abrégé dont nous parlons. Nous devons cet abrégé à madame de Silgny, propre nièce de M. de Saint-Luc.

le 26 octobre de la même année, une circulaire aux urs qui, contre toutes les règles canoniques, étaient is à élire un évêque constitutionnel ; et, lorsque cette ication fut consommée, ils écrivirent, le 17 novembre t, à l'élu schismatique pour lui représenter la nullité élection ; mais ils ne purent persuader un homme qui touffé le cri de sa conscience pour n'écouter que la e son ambition [1].

faux pasteur était Louis-Alexandre Expilly, prêtre du diocèse . Né à Brest le 24 février 1742, il avait étudié à Paris et pris le le licencié en théologie. De retour en Bretagne, il fut nommé Saint-Martin de Morlaix. Ayant entrepris de reconstruire son il y réussit, en s'imposant des sacrifices personnels et en obtes secours du Parlement de Bretagne, ou peut-être plutôt des e la province. On le regardait comme un pasteur zélé ; mais les clairvoyants remarquaient en lui un air composé qui leur paêtre celui d'un homme qui cherchait à se faire une réputation. ni trouvaient rien de cette simplicité chrétienne que produit la e d'intention. Député de Morlaix aux Etats généraux, il ne sut s préserver de l'influence des mauvais principes qui ne tardès à prévaloir dans cette assemblée. Une fois engagé dans une route, il ne recula pas ; au contraire, il suivit le torrent révolure, devint membre du Comité ecclésiastique, et s'y montra pares innovations. Le 31 octobre 1790, les électeurs du département istère le choisirent, comme s'ils en avaient eu le droit, pour oc- siége de Quimper. Il fut le premier des évêques constitutionnels it la consécration épiscopale. Cette cérémonie sacrilége eut lieu dans l'église de l'Oratoire de la rue Saint-Honoré, le 24 février la prélat, fameux de plus d'une manière, ne craignit pas de son ministère pour cet acte criminel qui consomma le schisme glise de France. Expilly, qui avait le titre d'évêque du Finistère, it à Quimper, bientôt après son sacre ; il y fut froidement acet ne put compter dans son troupeau que les révolutionnaires différents. On le plaça plus tard à la tête de l'administration du ment du Finistère, et il occupait ce poste, lorsque cette admiion crut devoir se déclarer en faveur du fédéralisme, association it pour but de renverser Robespierre et les autres terroristes, parti connu alors sous le nom de *la Montagne*. Cette tentative pas réussi, ceux-ci se vengèrent de leurs adversaires en les périr. Tous les membres de l'administration départementale du re, au nombre de quatorze, furent traduits devant le tribunal ionnaire de Brest, qui les condamna à mort *. Leur exécution le 21 juin 1794. Moins heureux que plusieurs autres prêtres atiques qui périrent à cette époque victimes de la révolution avaient encensée, et qui, au moment de leur mort, rétracurs erreurs, Expilly persista dans son égarement. On dit qu'en

r perte était si bien résolue, que leurs fosses et leurs bières étaient faites e leur sentence fût prononcée.

Pendant près de douze ans, le diocèse de Quimper se trouva privé d'un évêque catholique. Enfin le concordat

montant à l'échafaud, il s'écria qu'il voyait les cieux ouverts *. Déplorable illusion ! qui ne tarda pas à être dissipée, si son cœur, au dernier moment, resta fermé au repentir !

Le schisme ne fut pas éteint dans le diocèse de Quimper par le trépas de celui qui l'y avait fait naître. Lorsque, après la terreur, ceux d'entre les constitutionnels qui n'avaient pas entièrement abjuré le christianisme et le sacerdoce purent se réunir, ils songèrent à soutenir leur parti chancelant, en envoyant de nouveaux évêques intrus dans les villes qui avaient perdu les leurs. Yves-Marie Audrein fut, en 1798, choisi pour entretenir le schisme dans son pays ; car il était né dans ce diocèse en 1741. Après avoir été professeur au collége de Quimper, il devint préfet du collége de Louis-le-Grand à Paris, et ensuite vice-gérant de celui des Grassins. Avant la révolution, il avait débuté à Paris dans la prédication d'une manière à fixer sur lui l'attention de quelques membres distingués du clergé et à leur inspirer un intérêt dont il se rendit bientôt indigne. Ayant embrassé avec ardeur les idées révolutionnaires, il devint vicaire épiscopal de l'évêque intrus du Morbihan, député de ce département à la Convention, après avoir été membre de l'Assemblée législative. Associé comme tel à des hommes qui, pour la plupart, étaient ennemis jurés de la religion, il partagea leurs idées et seconda leurs projets. En 1791, il proposa à l'Assemblée de retirer les colléges et l'instruction publique aux corporations enseignantes, afin d'obtenir un système d'éducation nationale. Son zèle patriotique le rendit dénonciateur de l'ambassadeur d'Espagne en France à cette époque ; il le signala à l'Assemblée comme étant lié avec les ennemis de la constitution. Non-seulement cet ambassadeur fut l'objet de ses déclamations, mais il invectiva aussi contre les prêtres insermentés, les appela perturbateurs et voulut les faire priver d'une partie de leur traitement. Envoyé avec quelques autres députés aux prisons pour y arrêter les massacres des 2 et 3 septembre 1792, il en revint, ainsi que ses collègues, sans avoir pu ou voulu remplir leur mission. Audrein, oubliant tout à fait le caractère sacré dont il était revêtu, vota la mort de Louis XVI avec sursis. Il fut choisi pour examiner les papiers trouvés aux Tuileries. Après le règne de la terreur, ce mauvais prêtre parut revenir à des sentiments plus humains, et contribua, dit-on, à faire mettre en liberté l'illustre et infortunée princesse Marie-Thérèse de France, depuis madame la dauphine, qui, depuis trois ans, était privée de sa liberté. Le vote sanguinaire d'Audrein ne fut pas pour les constitutionnels un obstacle qui les empêchât de l'élever à l'épiscopat. Dans un conciliabule qu'ils tinrent à Paris en 1798, ils le nommèrent au siége de Quimper et le sacrèrent en cette qualité. Soit qu'il craignît pour ses jours dans un pays dont la masse de la population était loin d'être révolutionnaire, soit qu'il remarquât peu d'empressement à le posséder, et qu'il sût bien qu'il ne trouverait en Basse-Bretagne qu'un très-petit nombre d'adhérents, il différa pendant deux ans de se rendre au poste que les schismatiques lui avaient assigné. S'y étant enfin déterminé, il se mit en route. Il se

* Nous avons appris cette particularité à l'époque même de la mort d'Expilly.

publié en 1802 fit cesser cette trop longue vacance du siége. Bonaparte nomma en 1802 à l'évêché de Quimper.

CLAUDE ANDRÉ. Il était né à Montluel, en Dauphiné, le 30 mai 1743, d'une famille honorable. Après avoir fait ses études ecclésiastiques avec succès et être parvenu au doctorat, il devint chanoine de l'église de Troyes et vice-gérant de l'officialité de ce diocèse. Il ne se souilla point à l'époque de la révolution par un serment sacrilége. On le désigna comme un ecclésiastique de mérite à Bonaparte, qui le choisit pour remplir le siége de Quimper. Il semble que M. André avait un pressentiment des peines qui l'attendaient dans l'épiscopat; ce qui est certain, c'est qu'il ne l'accepta qu'avec répugnance. Le 9 mai 1802, il fut sacré à Paris, dans l'église de Saint-Roch, par M. Cambacérès, archevêque de Rouen et depuis cardinal, assisté de MM. de Barral, évêque de Meaux, et de Duvalk-Dampierre, évêque de Clermont. Le nouveau prélat, ayant pris possession de son siége, ne tarda pas à éprouver les contrariétés les plus pénibles de la part de certains membres de l'autorité civile. A cette époque, les plus chauds partisans de la révolution occupaient encore presque toutes les places. Les circonstances avaient un peu comprimé la haine dont ils étaient animés contre la religion et ses ministres, et dont ils avaient donné tant de preuves; mais elle était loin d'être éteinte, et ils laissaient rarement échapper l'occasion de la satisfaire. Ils s'appliquèrent donc à paralyser les bonnes intentions qu'avait M. André pour le bien de son diocèse.

trouvait entre Morlaix et Quimper, lorsque la diligence dans laquelle il était fut arrêtée par une troupe de royalistes armés; le chef pria le prélat constitutionnel d'en sortir, et lui demanda s'il n'était pas cet Audrein, député, qui avait voté la mort du roi. Celui-ci répondit fièrement oui. « Vous allez subir la peine du talion, » lui dit alors le chef; et en même temps il le fusilla. Cet événement arriva le 21 novembre 1800.

Cet homme, que la révolution égara et conduisit à sa perte, n'était pas dépourvu de talent. Il avait fait imprimer, sous le titre de *Recueil de discours à la jeunesse*, ceux qu'il avait prononcés pendant qu'il était attaché au collége de Louis-le-Grand, et ce recueil est assez estimé. Il est auteur d'une *Apologie de la religion contre les prétendus philosophes*, publiée en 1797. On a aussi de lui un Mémoire sur l'éducation, et un autre pour la défense de l'Eglise constitutionnelle.

Rebuté de tant de difficultés, il donna sa démission en 1804, et se retira à Paris. Le zèle dont il était animé ne lui permit pas d'être oisif dans sa nouvelle situation; il rendit de nombreux services au diocèse de Paris, qui, en 1807, fut privé de son premier pasteur, et qui resta de longues années sans archevêque. D'autres diocèses qui se trouvaient dans la même position eurent aussi recours à la complaisance de l'ancien évêque de Quimper. Dès la création du chapitre de Saint-Denis, en 1806, M. André en était devenu membre; mais il ne profitait guère pour lui-même des revenus attachés à ce canonicat. Vivant très-simplement, il distribuait en aumônes tout ce qui ne lui était pas rigoureusement nécessaire, et s'imposait même des privations pour soulager les pauvres; aussi, à sa mort, ne laissa-t-il rien. Invité fréquemment à remplir diverses fonctions épiscopales, il s'y prêtait volontiers et avec beaucoup de complaisance. C'était lui qui faisait les ordinations à Paris. Il alla aussi à Bourges en 1818 pour le même objet, quoique sa santé fût déjà très-affaiblie; elle devint bientôt de plus en plus chancelante; enfin, après quelques jours de maladie, il mourut à Paris, à l'âge de soixante-quatorze ans, le 25 août 1818.

Pierre-Vincent DOMBIDEAU DE CROUSEILHES devint le successeur de M. André dans le siége de Quimper. Il était né à Pau, dans le diocèse de Lescar, le 19 juillet 1751. Il fit ses études à Paris, et fut ordonné prêtre par M. de Plan Desaugiers, évêque de Die, le 23 décembre 1775. M. de Boisgelin, archevêque d'Aix, se l'attacha, lui donna un canonicat de sa cathédrale, le choisit pour un de ses vicaires généraux, et lui confia la charge de syndic du diocèse. Ce prélat, devenu depuis cardinal, ayant été transféré d'Aix à Tours en 1802, à l'époque de la publication du concordat, M. Dombideau le suivit avec le titre de vicaire général, et lui ferma les yeux en 1804. Il avait conservé beaucoup d'affection pour le cardinal de Boisgelin, et les relations aussi longues qu'intimes qu'il avait eues avec lui furent sans doute les motifs qui l'engagèrent à publier une notice assez étendue sur sa vie, notice qui avait été écrite par le cardinal de Bausset, ancien vicaire

général de ce même cardinal, et qui parut l'année de la mort de M. de Boisgelin. Il était du nombre des prêtres insermentés désignés à Bonaparte, en 1802, comme propres à l'épiscopat. Nommé évêque de Quimper peu d'années après cette désignation, il reçut du cardinal de Belloy, archevêque de Paris, assisté de M. de Chabot, ancien évêque de Mende, et de M. André, ancien évêque de Quimper, la consécration épiscopale dans l'église métropolitaine de Notre-Dame, le 21 avril 1805, en même temps que MM. Maurel de Mons, évêque de Mende, de Faudoas, évêque de Meaux, et Enoch, évêque de Rennes. Formé à l'administration des diocèses par un homme aussi habile que l'était M. de Boisgelin, M. Dombideau devait être un évêque capable, et le fut, en effet, par son esprit, son activité, son aptitude aux affaires, la sagesse de ses vues, son caractère conciliant dans ses rapports avec les autorités. Plusieurs maisons religieuses lui durent leur rétablissement ou leur conservation; et il parvint à assurer la stabilité à son séminaire. Il fit partie des prélats qui composèrent le concile de 1811. C'était un homme d'un extérieur avantageux, et qui, à un air grave, joignait beaucoup d'aménité dans le caractère. On dit que, peu de temps avant sa mort, l'archevêché de Rouen lui avait été offert et qu'il l'avait refusé. Le diocèse de Quimper perdit presque subitement ce respectable prélat. Depuis quelque temps il était sujet à des attaques qui faisaient craindre pour ses jours. Enfin, il fut frappé d'apoplexie dans la nuit du 28 au 29 juin 1823, et mourut aussitôt, à l'âge de soixante-quatorze ans.

Mgr. Jean-Marie-Dominique DE POULPIQUET DE BRESCANVEL, né au château de Lesmel le 4 août 1759, d'une famille noble de Bretagne, a remplacé dans le siége de Quimper M. Dombideau de Crouseilhes. Ce prélat a fait ses études ecclésiastiques au séminaire de Saint-Sulpice, et est docteur de Sorbonne. Il a été chanoine de la cathédrale de Léon et vicaire général de ce diocèse. A l'époque de la révolution il se retira en Angleterre, et en 1795 il fut du nombre des prêtres zélés qui se dévouèrent pour

donner les secours spirituels à l'expédition royaliste qui débarqua à Quiberon. Au moment du désastre de cette expédition, M. de Poulpiquet fut assez heureux pour se sauver et pour échapper ainsi à la mort cruelle que subirent bientôt ses respectables confrères. Rentré en France à l'époque du concordat, il devint membre du clergé de Quimper, diocèse auquel celui de Léon venait d'être réuni. M. Dombideau de Crouseilhes le choisit pour son vicaire général, et il a, pendant tout l'épiscopat de ce prélat, occupé ce poste important, que lui confia également le chapitre pendant la vacance du siége. Louis XVIII le nomma à l'évêché de Quimper le 12 septembre 1823. Le pape Léon X le préconisa le 4 mai 1824, et Mgr. de Quelen, archevêque de Paris, assisté de MM. Frayssinous, évêque d'Hermopolis, et Millaux, évêque de Nevers, le sacra dans son église métropolitaine le 13 juin suivant. Lorsque en 1827 on eut conçu le projet de rendre à la Sorbonne une partie de son ancien éclat en y rétablissant les études ecclésiastiques telles qu'elles étaient autrefois, M. l'évêque de Quimper fut appelé à Paris à cause de sa qualité de docteur, et fit partie de la commission qui devait s'occuper de réaliser ce projet. Il officia à la fête célébrée à Quiberon à l'époque de l'inauguration du monument élevé à la mémoire des victimes qui périrent, soit dans ce lieu, soit à Auray et à Vannes. Il est l'objet de la vénération de son diocèse, qu'il gouverne avec douceur. Quoiqu'il ait été battu par les orages révolutionnaires, et qu'il soit déjà avancé en âge, il conserve ses forces, et l'on peut lui appliquer l'éloge que l'Esprit saint fait de Caleb au livre de l'Ecclésiastique [a] : *In senectute bona permansit illi virtus.*

[a] *Eccli.*, ch. 46, v. 11.

DIOCÈSE DE VANNES [1].

Cette ville est appelée par quelques anciens géographes *Dariorigum*, et par d'autres *Venetum*. Elle était la plus puissante de toutes les villes de l'Armorique, tant par les richesses que par la valeur de ses habitants. C'est le jugement qu'en a porté Jules César, qui ne dut qu'à sa bonne fortune la victoire qu'il remporta sur elle. Tout ce que les historiens en ont dit nous fait juger qu'elle n'était pas située à l'extrémité du Morbihan, comme elle l'est aujourd'hui, mais à l'entrée du Morbihan même, dans le lieu nommé Loc-Maria-Ker. Sa situation agréable et la bonté de son air lui ont souvent procuré la présence de nos ducs et de leurs parlements généraux.

Il paraît hors de doute que la foi a été prêchée dans le pays de Vannes dès le IIIe siècle, puisqu'une tradition certaine nous apprend que saint Clair, premier évêque de Nantes, est mort à Reguini dans le cours de ses travaux apostoliques. Mais la ville de Vannes fut-elle dès lors le siége d'un évêché, ou dépendit-elle d'abord de celui de Nantes? c'est une question qu'il est impossible de résoudre, faute de monuments historiques. Cependant il nous semble bien plus probable de fixer l'établissement de ce siége à la première moitié du Ve siècle. C'est l'opinion la plus généralement répandue et que nous avons déjà adoptée ailleurs [2], fondés sur l'autorité du savant abbé Gallet, et du dernier Propre de Vannes.

Le diocèse de Vannes était autrefois borné au nord par ceux de Quimper et de Saint-Brieuc, à l'est par ceux de

[1] En breton *Gwenet* et *Gouenet*. Le diocèse de Vannes, *diœcesis Venetensis*.

[2] Voyez la vie de saint Patern, *Vies des Saints de Bretagne*, t. 1er.

Saint-Malo et de Nantes, au midi par la mer, et à l'ouest par celui de Quimper. Lors de la nouvelle circonscription faite en 1801, il perdit tout le canton de Redon, réuni à Rennes, et trois paroisses attachées à Saint-Brieuc; il acquit toute la partie méridionale du diocèse de Saint-Malo, entre autres, les villes de Josselin et Ploermel, plusieurs paroisses de Quimper, et de plus La Roche-Bernard, ainsi que les paroisses environnantes. L'ancien diocèse de Vannes avait cent soixante cures et trente-neuf trèves ou succursales; il comptait dans son territoire deux collégiales, quatre abbayes d'hommes, Redon, Langonet, Prières et Lanvaux, une de femmes, celle de la Joie, et quatorze prieurés à nomination royale. La ville de Vannes était divisée en quatre paroisses qui étaient celles de Saint-Pierre dans la cathédrale, de Saint-Patern, de Notre-Dame-du-Mené et de Saint-Salomon; les deux dernières sont aujourd'hui supprimées. Elle renfermait dans son enceinte un grand séminaire, quatre couvents d'hommes, six de femmes et deux hôpitaux, celui de Saint-Nicolas pour les malades, et celui de la Garenne pour les enfants et les vieillards. L'église cathédrale, dédiée à saint Pierre, a été construite à différentes époques; elle représente une croix latine et n'a qu'une nef sans bas-côtés; elle n'a été voûtée que dans le XVIIIe siècle, aux frais d'un évêque de Vannes, M. Fagon, qui donna une forte somme pour cet objet. Au chevet de cet édifice est une belle chapelle de construction moderne, dédiée à saint Vincent Ferrier. Un autre autel, placé dans la croisée du côté de l'Evangile, est aussi dédié au même saint, et devant cet autel on voit son tombeau de marbre noir, élevé d'environ cinq pieds au-dessus du sol. L'église cathédrale de Vannes célébrait autrefois le troisième dimanche d'octobre l'anniversaire de sa dédicace. Son chapitre était composé d'un archidiacre, d'un trésorier, d'un grand chantre, d'un scolastique, de quatorze chanoines et d'un bas chœur dans lequel se trouvaient quatre archiprêtres. Les dignités et les canonicats étaient à la nomination alternative du pape et de l'évêque. Celui-ci était seigneur d'une partie de sa ville épiscopale et jouissait d'un

revenu annuel d'environ quarante mille livres. Le nouveau diocèse de Vannes est borné au nord par celui de Saint-Brieuc, à l'est par ceux de Rennes et de Nantes, au midi par la mer, et à l'ouest par celui de Quimper. Il comprend trente-sept cures et deux cent trois succursales.

GRAND SÉMINAIRE.

Ce fut le zèle de deux grands serviteurs de Dieu, qui, dans le XVIIe siècle, procura au diocèse de Vannes le séminaire qu'il possède. M. Eudo de Kerlivio, vicaire général, avait, dès l'année 1665, provoqué cet établissement, dans une réunion du clergé, à la suite de laquelle on avait acheté de M. Gibon, seigneur du Grisso, la maison noble de Couessial, avec son jardin et un pré, pour la somme de sept mille livres. Plus tard, ce vertueux prêtre, secondé par le P. Huby, célèbre jésuite, ayant construit le séminaire, il en fit l'ouverture en 1680. Cette maison fut d'abord dirigée par des prêtres du diocèse, et M. de Kerlivio y eut le premier le titre de supérieur. M. Blanchet, docteur de la Faculté de Paris et chanoine de la cathédrale de Vannes, lui succéda en cette qualité, et rendit au séminaire de grands services tant pour le spirituel que pour le corporel. Après lui vint M. Lecamp, également chanoine de la cathédrale. En 1702 M. d'Argouges confia la direction du séminaire à la congrégation de la mission de Saint-Lazare, qui l'a conservée jusqu'en 1833, époque à laquelle les membres de cette respectable société ont cessé de le diriger. Depuis ce moment cet établissement est tenu par des prêtres du diocèse. L'église de Notre-Dame-du-Mené, qui y est attenante, et qui lui sert de chapelle, était autrefois une église paroissiale, et c'était toujours un lazariste qui en était le curé.

COLLÉGIALES.

Celle de Rochefort devait son établissement au célèbre maréchal de Rieux, tuteur de la reine Anne, qui fit célébrer l'office canonial d'une manière régulière dans l'église de la Tronchaie, succursale de cette petite ville, autrefois dé-

pendante pour le spirituel de la paroisse de Pluherlin. Le fils du maréchal continua cet acte de piété, et afin de lui donner une stabilité qu'il n'avait pas eue jusqu'alors, il fonda, le 1er juin 1527, une collégiale composée d'un doyen, un chantre, cinq chanoines, quatre chapelains et deux enfants de chœur. Il ne se réserva que la présentation du doyenné, et laissa la collation des prébendes au chapitre qu'il dota.

Celle de Guémené eut pour fondatrice Marie de Rohan, dame de Guémené et de Montbazon, secondée par Louis de Rohan son fils. Cette dame érigea en 1529, en vertu d'une bulle du pape Clément VII, l'église paroissiale de Guémené, nommée Notre-Dame-de-La-Fosse, en collégiale, lui donna un prévot, six chanoines, quatre chapelains et six manuels. Cette érection fut approuvée et confirmée par le vicaire général de Laurent Pucci, alors évêque de Vannes.

Il y a eu une troisième collégiale dans le diocèse de Vannes; c'était celle de Saint-Michel-du-Champ, fondée en 1380 par Jean de Montfort sur le lieu même où il triompha de Charles de Blois dans la bataille qui se donna entre les armées des deux princes près d'Aurai le 29 septembre 1364. Cette collégiale était composée de huit chanoines. Ils furent remplacés par les Chartreux en 1480.

CATALOGUE HISTORIQUE DES ÉVÊQUES DE VANNES.

Saint PATERN, Ier du nom, appelé aussi TATHÉE, mot qui signifie en breton la même chose que *Paternus* en latin, est le fondateur de l'église de Vannes. Il fut tiré de la solitude dans laquelle il vivait pour monter sur ce siége récemment établi par Conan Mériadec. Ce saint prélat eut beaucoup à souffrir de la persécution des méchants, et se vit contraint de quitter sa ville épiscopale. Il retourna dans sa solitude, et y mourut dans un âge avancé, environ l'an 448.

Saint PATERN, IIe du nom, fut sacré en 465, dans sa propre église, par saint Perpétue, archevêque de Tours. Les évêques assemblés pour cette cérémonie dressèrent,

sur la discipline ecclésiastique, quelques canons qui ont été publiés sous le nom de concile de Vannes. Saint Patern mourut vers la fin du ve siècle, après avoir eu, comme son prédécesseur, de grandes contradictions à souffrir de la part de quelques-uns de ses diocésains.

Les anciens catalogues lui donnent pour successeurs :

Saint DOMINIQUE,
Saint CLÉMENT,
Saint AMAND,
Saint SATURNIN,
Saint GUINNIN,
Saint IGNOROC,
RENAUD,
SUSANNUS,
JUNGUEHEL,
BUDOC,
Saint HINGUETEN,
Saint MÉRIADEC,
Saint MELDROC,
HAMON,
MABON,
Saint COMMEAN,
DILES,
KENMONOC,
Saint JUSTOC,
JAGU,
GALGON,
BILI,
LUCTHUARN,
CUNADAN,
BLINLIVET,
Et AURISCAND, qui vivait sur la fin du xe siècle.

Mais il est évident, par ce que nous allons rapporter, que ce catalogue est très-défectueux, et qu'il a été altéré par les copistes ; ainsi nous nous arrêterons seulement à ceux dont il nous reste quelques vestiges dans la tradition.

MODESTUS souscrivit, en qualité d'évêque de Vannes, au concile tenu à Orléans en 511 [a].

Saint GUENNIN nous est connu par les anciens catalogues et par le Propre de son église, qui fait sa fête le 19 d'août.

MACLIAU tint le siége de Vannes par nécessité plutôt que par vocation [b]. Fils de Hoël, Ier du nom, roi de Bretagne, il embrassa d'abord l'état du mariage et eut deux

[a] Labbe, t. 4, *Concil.*

[b] Greg. Turon., lib. 4, cap. 4 ; lib. 5, cap. 16. Martène, t. 6, *Coll. Ms.* p. 935.

enfants. Menacé d'une mort certaine par Canao, son frère, il abandonna son épouse et se retira à Vannes, où il se fit couper les cheveux. Le siége ayant vaqué, il eut assez de crédit pour se faire élire et sacrer évêque ; mais Canao étant mort en 560, il s'empara de ses États et reprit son épouse. Cette démarche scandalisa tous ses sujets, et surtout les évêques, qui l'excommunièrent. Macliau méprisa leurs censures, et joignit le parjure à l'impiété. Il avait juré une fidélité inviolable à Bodic, son frère, et à ses descendants. Bodic avait été tué par Canao et avait laissé un fils nommé Théodoric. Macliau, devenu maître du pays, chassa Théodoric et s'empara de son apanage. Théodoric, après avoir longtemps erré, trouva du secours, attaqua Macliau et le fit mourir avec son fils Jacob, en 577. Telle fut la fin de ce prince, qui n'avait embrassé l'état ecclésiastique que pour sauver sa vie.

ENNIUS, EUNIUS ou ERNIUS, paraît avoir été le successeur de Macliau dans le siége de Vannes [a]. Il fut député par Waroch, fils de Macliau, vers le roi Chilpéric, qui, bien loin de l'écouter, l'envoya en exil. Les Bretons, piqués de la conduite du roi de France, s'emparèrent du comté de Rennes. Chilpéric, pour arrêter les conquêtes des Bretons, rappela Ennius et l'envoya à Angers, à condition qu'il ne retournerait point à son église. Cette conduite ne satisfit point les Bretons, qui continuèrent la guerre et ravagèrent le comté de Nantes. Après cette expédition, Ennius alla à la cour de France pour y solliciter la permission de retourner à son église. La Chronique de Tours, qui nous fournit cet article, ne nous en apprend point la suite.

REGALIS est indiqué comme évêque de Vannes par Grégoire de Tours [b], lorsqu'il parle du traité de paix fait vers l'an 590, entre Waroch, comte de Vannes, et Ebrachaire, comte des Marches de Bretagne.

JUDOC ou BUDOC est honoré comme saint le 9 dé-

[a] Martène, t. 5, *Collect. Ms.*, p. 939. Greg. Turon., lib. 5, cap. 25.
[b] Greg. Turon., lib. 1, cap. 9. Le P. Albert. *Mém. de Bret. Ms.*

cembre dans son église. Le martyrologe parisien en fait aussi mémoire au même jour, et fixe à l'an 657 l'époque de sa mort; mais il n'a pour garant de la vérité de cette date que le P. Albert le Grand, qui n'est pas une autorité irréfragable.

Saint HINGUETEN gouverna l'église de Vannes vers le commencement du VIIe siècle. Ce fut lui qui admit dans le clergé saint Mériadec, son successeur. On croit que saint Hingueten est le même que saint Guenganton; il ne reçoit aucun culte dans le diocèse de Vannes; mais il est patron d'une paroisse du diocèse de Rennes nommée Saint-Ganton.

Saint MÉRIADEC tient un rang distingué parmi les saints évêques de Vannes. Sa fête est marquée au 6 juin dans le Propre moderne de cette église. Le P. Albert a mis la mort de saint Mériadec en 656; si ce n'est pas la véritable époque de sa mort, c'est au moins le siècle où il vivait [a].

Saint GOBRIEN mourut le 3 novembre 725, suivant le Propre de son église. Il pourrait bien être le même que saint *Chomeanus*, dont il est parlé dans les anciens catalogues [b].

Saint CADOC [c] est nommé évêque et martyr dans le Propre de son église. Sa fête se célèbre le 21 septembre.

Saint BILI ou BILCI est reconnu pour évêque de Vannes dans le Propre de son église. On en fait mémoire comme d'un martyr, le 23 juin.

AGUS [d] gouvernait l'église de Vannes sous le règne de Charlemagne, selon une charte de l'abbaye de Redon.

ISAAC [e] était évêque de Vannes la trentième année du règne de Charlemagne, c'est-à-dire en 797, et vivait encore en 814, selon quelques actes insérés dans le Cartulaire de Redon.

[a] Voy. *Vies des Saints de Bretagne*, t. 2.
[b] *Ibid.*
[c] Greg. Turon., l. 1, c. 9. Le P. Albert. *Mém. de Bretagne Ms.*
[d] Cartul. de Redon.
[e] *Ibid.*

WINHAELHOC [a] tenait le siége de Vannes en 820, et mourut la même année.

RAGMARD succéda au précédent, et fut sacré en 820. Saint Convoion, célèbre fondateur de l'abbaye de Redon, embrassa, par ses sages conseils, l'état ecclésiastique et il lui conféra le diaconat. Ce prélat souscrivit à une donation faite en 834 au monastère de Redon par le comte Nominoé.

SUSAN [b] occupait le siége de Vannes la vingt-cinquième année du règne de Louis le Débonnaire, c'est-à-dire en 838. Il réconcilia, le 30 septembre 443, l'église de Saint-Pierre de Nantes, qui avait été profanée par les Normands. Accusé en 847 de simonie, il fit le voyage de Rome avec Félix, évêque de Quimper, et saint Convoion, abbé de Redon, pour consulter le pape Léon IV sur plusieurs questions. Le pape répondit à tout conformément aux saints canons, et déclara que les évêques qui recevaient de l'argent ou des présents pour les ordinations devaient être déposés par le concile provincial. Comme les deux prélats n'avouèrent point leur faute devant le pape, le jugement rendu par le saint Siége ne fut que conditionnel. A leur retour, Nominoé, instruit par Convoion de ce qui s'était passé à Rome, assembla tous les évêques à Coetlou. Les simoniaques, pressés par les remords de leur conscience et par les menaces, avouèrent leur faute devant tout le monde, quittèrent les marques de leur dignité, et sortirent de l'assemblée. Après cet aveu public de leur faute, ils se retirèrent en France, où ils finirent leurs jours. Susan vivait encore lors de la tenue du concile de Soissons, c'est-à-dire en 865.

COURANTGEN [1] fut nommé en la place de Susan, ou par Nominoé, ou par le clergé de Vannes. Fait prisonnier par les Normands en 854, il ne recouvra sa liberté qu'au printemps suivant. Une charte de Redon nous apprend

[a] Cart. de Redon.

[b] Martène, t. 3. *Anecdot.*, p. 833-840. *Mém. de Bret. Ms.*

[1] Il paraît s'être démis, suivant un acte imprimé, col. 300 du t. 1er.

qu'il vivait encore en 869, lors de la mort de la reine Vembrit.

DILES fut le successeur de Courantgen, selon un acte du Cartulaire de Redon.

KENMONOC ou KEMUNOC gouvernait l'église de Vannes en 878 et 888. Le pape Jean VIII lui écrivit une lettre, qui s'est conservée jusqu'à nos jours, pour lui apprendre qu'un homicide ne pouvait pas exercer les fonctions du sacerdoce. Cela suppose que notre prélat n'était pas fort instruit de la doctrine des saints canons.

BILI succéda à Kenmonoc. Il est fait mention de cet évêque dans les actes de Redon datés de 891, 895 et 908.

BLENLIVET ou BLENLIGUET [a] souscrivit à la fondation du prieuré de Batz, faite par le duc Alain Barbetorte, en faveur de l'abbaye de Landevenec. Il mourut en odeur de sainteté, et son corps fut transporté à Saint-Julien de Tours pendant les dernières guerres des Normands.

AURISCAND ou ORSCAND [b] fit, en 970, le voyage d'Angers pour y conférer avec le comte Geoffroi de plusieurs affaires. Après les avoir terminées, il visita le tombeau de saint Aubin, dans un faubourg de la ville, et fit présent à ce saint d'une saline située à Saillé, dans le diocèse de Nantes.

JUDICAEL permit, en 1008, à Félix, religieux de Fleuri, de rétablir les monastères de Ruis et de Locminé. Il était fils de Conan le Tort, comte de Rennes, et d'Hermengarde d'Anjou, frère de Geoffroi, Ier du nom, duc de Bretagne, et de Catuallon, abbé de Redon. Ce fut sans doute en considération de ce dernier que Judicael rendit aux religieux de Redon la juridiction épiscopale qui leur avait été donnée par Susan et Courantgen, ses prédécesseurs, mais qu'ils avaient perdue pendant les ravages des Normands. Il souscrivit à la fondation de Saint-Georges de Rennes en 1032, et mourut le 13 juin 1037.

[a] *Sæc.* V, *Benedictin.*, p. 134.
[b] *Act. de Bret.*, t. 1er, col. 368.

BUDIC fut sacré en 1037, et se trouva, la même année, témoin de la donation de l'île nommée Tanguethen, que fit aux religieux de Quimperlé Huelin, seigneur de Hennebond. Ce prélat mourut en 1065, suivant MM. de Sainte-Marthe.

MAINGUI [a], fils de Josselin, comte de Porhoët, était évêque de Vannes en 1066, selon plusieurs chartes datées de cette année. Il fut présent à l'acte de fondation du prieuré de Sainte-Croix de Josselin, faite par Josselin, vicomte de Porhoët. Il donna aux religieux de l'abbaye de Quimperlé tout ce qu'il possédait dans la paroisse de Rademac comme évêque de Vannes, en échange d'un cheval et de soixante sous, à la condition que ces mêmes religieux lui donneraient à dîner ou à souper une fois chaque année. Il souscrivit au concile tenu à Bordeaux en 1068, et vivait encore en 1082, année dans laquelle il souscrivit une charte contenant plusieurs donations faites par le comte Hoel aux religieux de Quimperlé.

MORVAN [b], archidiacre de Vannes, monta sur le siége de cette église après la mort de Maingui. Il fut un des juges du différend que les religieux de Redon eurent en 1089 avec les chapelains du duc Alain Fergent, pour la célébration des divers offices en la présence de ce prince. On le voit au nombre des évêques et des abbés qui assistèrent aux funérailles d'Emme, comtesse de Porhoët, morte en 1092. On lit son nom dans l'acte d'une fondation faite par Eudon, vicomte de Porhoët, pour augmenter le prieuré de Sainte-Croix de Josselin. Il fut un des prélats auxquels Gérard, évêque d'Angoulême et légat du saint Siége, écrivit en 1117 pour leur annoncer l'excommunication de l'abbé de Redon, qui refusait de rendre Belle-Ile à l'abbé de Quimperlé; et lorsque le duc Conan, qui soutenait l'abbé de Redon, restitua cette île, Morvan en fut un des témoins. Le pape Callixte II lui adressa, ainsi qu'à l'évêque de Nantes, un bref relatif à cette affaire. Il souscrivit au concile tenu à Tours, en 1096, par le pape Urbain II, et à

[a] Martène, t. 4. Anecdot., p. 35.
[b] Act. de Bret., t. 1er, passim. Spicil., t. 6, p. 24.

la fondation des chanoines réguliers de Saint-Médard de Doulon en 1105. Le dernier acte connu de son épiscopat est la fondation du prieuré de la Nouée, qu'il conseilla à Alain, vicomte de Rohan, de faire dans ses domaines. La Chronique de Ruis met sa mort en 1128.

JACQUES [a] fut sacré en 1128, et mourut en 1132, suivant la Chronique de Ruis. On voit dans les archives de Marmoutier une charte de cet évêque, qui ratifia la donation des dîmes de Querdin [1], faite aux Bénédictins de Josselin par Morvan, son prédecesseur. Elle est datée de 1129.

YVES [b] fut élu l'an 1132. Il assista, en 1135, au concile tenu à Redon par Héribert, archevêque de Tours, et plusieurs évêques de Bretagne, pour s'opposer aux entreprises iniques de Raoul, baron de Montfort. Ce prélat mourut l'an 1137.

EVEN est désigné comme évêque de Vannes dans une charte de Marmoutier, datée du 31 décembre 1137. Cette charte fut dressée dans le chapitre même de l'abbaye, où le prélat était présent. Il y a apparence qu'il s'était transporté à Tours pour y recevoir la consécration épiscopale des mains de l'archevêque. Sa mort est marquée sous l'an 1143, dans la Chronique de Ruis.

RUAUD ou ROUAUD, religieux de Cîteaux et premier abbé de Lanvaux, fut élu et sacré en 1143. Il assista quelques mois après à la fondation de l'abbaye de Buzai et à la dédicace de l'église de Saint-Julien du Mans. En 1158, il donna l'absolution à Eudon de La Rochebernard, pour l'excommunication que ce seigneur avait encourue en enlevant les hommes et les bestiaux de l'abbaye de Redon. Il mourut le 26 juin 1177, selon le Nécrologe de son église et la Chronique de Nantes. C'était un homme d'une grande sainteté et d'une régularité remarquable. Il fut enterré dans

[a] *Act. de Bret.*, t. 1er.

[1] Nous pensons que ces dîmes sont celles de Crédin, paroisse du diocèse de Vannes.

[b] *Mém. de Bret. Ms.*

le sanctuaire de l'église de Lanvaux, qu'il avait fait bâtir [1].

GEFFROI succéda dans le siége de Vannes au vénérable Rouaud, et mourut la même année, suivant la Chronique de Ruis. Après la mort de Geffroi, le siége vaqua pendant cinq ans, sans qu'on en sache la raison. Il ne nous reste sur cette matière qu'une lettre écrite à Juhel, archevêque de Tours, par Alain, trésorier de Vannes, pour lui demander un bon évêque.

GUITHENOC ou GUEHENOC [2], archidiacre de Rennes, reçut la consécration épiscopale en 1011, selon la Chronique de Robert, abbé du Mont-Saint-Michel. Il est nommé entre les prélats qui assistèrent à la dédicace de l'église de Mellerai, en 1183; à l'assise du comte Geoffroi, en 1185; et aux obsèques de la duchesse Constance, en 1203. Dans le règlement qu'il fit pour son chapitre, en 1218, il ordonna que les fruits des prébendes vacantes seraient employés à payer les dettes des chanoines défunts, et que le reste serait distribué aux pauvres. Il mourut le 18 avril 1222, suivant la Chronique de Ruis; mais, si son auteur ne s'est point trompé, il faut que Guethenoc se soit démis quelque

[1] L'inscription mise sur son tombeau est conçue en ces termes :

> Hàc sunt in Fossâ Rozandi præsulis ossa,
> Dùm vixit gentis curam Venetensis habentis.
> Fratribus in parte vixit, hìc illius arte,
> Quando Christum laudat, cœlica concio laudat.

Ce tombeau fut, en 1740, couvert d'un parquet sur lequel on mit l'inscription suivante :

> Hic jacet
> Beatus in Christo pater
> Dominus Rotaldus, vir summæ sanctitatis
> Et rigidæ justitiæ,
> Hujus cœnobii primus abbas et rector,
> Episcopus tùm Venetensis,
> Qui post multa virtutum monumenta
> Laudabiliter edita
> Anno Domini 1177, die verò 26 junii
> Obdormivit in Domino
> Et in hàc, quam condiderat, ecclesiâ
> Sepeliri voluit.

[2] *Act. de Bret.*, t. 1er, *passim*.

temps avant sa mort, car on trouve un autre évêque de Vannes en 1222.

ROBERT tenait le siége de Vannes en 1220, suivant quelques notes des abbayes de Marmoutier et de Lanvaux. Il confirma, l'an 1222, la fondation de l'abbaye de Bonrepos à la prière d'Olivier, vicomte de Rohan. Ce seigneur ayant pris la croix en 1226, contre les Albigeois, fit son testament, dont il laissa l'exécution aux évêques de Vannes et de Quimper. On ignore le jour et l'année de la mort de Robert. Il y a apparence qu'il se démit quelques années avant sa mort, et qu'il se retira dans l'abbaye de Landais, au diocèse de Bourges. Il y était en 1232, selon une charte de cette abbaye : *Actum præsente Roberto episcopo Venetensi, qui tunc in monasterio commorabatur* [a].

GUILLAUME, évêque de Vannes, et Guillaume, archidiacre de Penthièvre, jugèrent, en 1232, le différend que Guillaume, seigneur de Pouencé, avait avec Raoul de Montfort et Domette de Pouencé, son épouse, touchant les quarante livres de rente promises en mariage à cette dame par Geoffroi de La Guerche, leur père.

CADIOC fut élu et sacré en 1232 [b]. Un des premiers actes de son épiscopat qui soient connus fut d'accepter la fondation d'un hôpital à Pontscorf. Il en donna acte sur le lieu même le samedi après la fête de saint Turiaf 1135. On le choisit en 1136 pour être l'un des arbitres du différend qui s'était élevé entre l'évêque de Quimper et l'abbé de Landevenec. Il baptisa, en 1238, Jean de Bretagne, fils aîné du duc Jean le Roux et de la duchesse Blanche de Champagne. Ce prince travaillait alors à renverser les immunités ecclésiastiques, entreprise qui lui attira l'indignation du clergé. Les évêques s'en plaignirent au pape, qui menaça le duc d'excommunication. Le duc méprisa ces menaces, et fit saisir, en 1249, les regaires de l'évêque de Vannes ; mais il les lui rendit l'année suivante pour l'engager à approuver la fondation d'un nouveau monastère

[a] *Gallia christ.*, t. 2, p. 202.
[b] *Act. de Bret.*, etc. *Mém. Ms.*

dans son diocèse : c'était l'abbaye de Prières que le duc et la duchesse firent bâtir dans la paroisse de Belair. Les édifices ayant été achevés en 1252, Cadioc y introduisit les religieux de Buzai, la veille de la Toussaint. Il fit son testament en 1254, et légua quinze sols de rente à son chapitre pour la rétribution d'un anniversaire. Sa mort est marquée au 15 mai 1254, dans les obituaires de Landevenec et de Daoulas.

GUILLAUME DU QUELENEC [1], diacre de l'église de Vannes, fut élu le lundi avant la fête de saint Jean-Baptiste, en 1254. Il ne tint le siége que deux mois, étant mort le 26 août de la même année, suivant le nécrologe de son église.

ALAIN approuva et ratifia en 1261 une donation faite à l'abbaye de Bonrepos par Josselin de Rohan.

GUI DE CONLEU [a] consacra, le 31 mai 1265, l'église des Frères-Mineurs de Vannes, et mourut le 31 octobre 1270.

Le siége vaqua près de cinq ans ; il n'était pas encore rempli en 1274, suivant une transaction passée entre l'abbé des Prières et Nicolas de La Haye-Derrien, en présence de l'official de Vannes, *sede episcopali vacante*.

PIERRE [b] est indiqué comme évêque de Vannes dans une charte de l'abbaye de Marmoutier, datée de 1276.

HERVÉ BLOC occupait le siége en 1281, époque à laquelle il munit de son sceau un accord passé entre l'abbesse de la Joie et Hervé de Léon. Il est désigné entre les exécuteurs testamentaires du duc Jean le Roux, et mourut le 22 mars 1287. Des actes lui donnent le nom de Hervé ; mais il est nommé Henri dans le testament du duc et dans le nécrologe de son église, où sa mort est rapportée en ces termes : *XI. Kalendas Aprilis anno* 1286, *obiit Henricus dictus Bloc, homo miræ simplicitatis qui dedit canonicis* 20 *solidos super terrâ de Keraer*.

[1] D. Morice le nomme de Quelen ; mais c'est une erreur. Il est appelé du Quelenec par le P. Albert le Grand, qui donne à cet évêque des armoiries différentes de celle de la famille de Quelen.

[a] *Mém. Ms.*

[a] *Gal. christ.*, Sammart.

HENRI TORE fut élu en 1287, au mois de juin, et subrogé à son prédécesseur pour l'exécution des dernières volontés du duc Jean le Roux. On ignore l'année de sa mort; il vivait encore en 1306, suivant une quittance conservée au château de Nantes.

YVES est indiqué comme évêque de Vannes dans la présentation d'une chapelle, dont l'acte est daté de l'an 1310.

JEAN LE PARISI tenait le siége en 1312, et fut un des exécuteurs testamentaires du duc Artur II. Jean III, fils et successeur de ce duc, porta contre lui et les autres exécuteurs testamentaires des plaintes au pape Clément V, qui résidait à Avignon, parce qu'ils surchargeaient, dit-il, le testament de dépenses superflues et exorbitantes. Le souverain pontife en écrivit en 1312 à Robert d'Harcourt, évêque de Coutances, et à Geoffroy, archidiacre, pour qu'ils eussent à s'informer de la vérité des faits et à accorder les parties. Jean mourut le 20 janvier 1334, suivant l'obituaire de Vannes. Silvestre le Parisi, son frère et son archidiacre, fonda un anniversaire pour le repos de son âme.

GEOFFROI DE SAINT-GUEN fit sa soumission à la chambre apostolique le 13 mars 1339. Il était évêque dès l'an 1334, suivant le testament de Guillaume de Marsen, fondateur de la chapelle du même nom.

ALAIN ratifia, en 1356, une donation faite à l'abbaye de Prières par Olivier de La Roche, chevalier.

GAUTIER DE SAINT-PÈRE visa, en 1357, une donation faite au prieuré de Montreuil, membre de l'abbaye de Saint-Meen. On ignore l'année de sa mort; le jour en est marqué le 1er juin dans le nécrologe de Saint-Pierre de Rennes.

JEAN DE LOCMINÉ, archidiacre de Vannes, et élu de la même église, obtint, en 1359, l'investiture du roi d'Angleterre, qui était alors maître de la Bretagne, comme protecteur de Jean de Montfort.

GEOFFROI DE ROHAN [a], fils d'Olivier, vicomte de Rohan,

[a] *Mém. Ms.*

et de Jeanne, vicomtesse de Léon, paya les droits de la chambre apostolique le 3 novembre 1361. Il donna quittance au duc et à ses officiers, le 11 janvier 1362, pour tous les dommages et dégâts qu'ils avaient faits sur les biens de son église C'est le premier évêque de Vannes qui se soit intitulé : *Dei et sanctæ sedis apostolicæ gratia episcopus*. Il fut transféré à Saint-Brieuc en 1391.

Jean DE MONSTRELAIS[a], chanoine de Tours, fut élu en la place de Geoffroi de Rohan. Il signa le traité de Guerrande, fait en 1380 entre Charles VI, roi de France, et Jean IV, duc de Bretagne, et fut un des témoins devant lesquels ce duc fit serment de garder ce traité. Jean de Montrelais permuta l'année suivante avec l'évêque de Nantes.

Simon DE LANGRES[b], évêque de Nantes, fut, en conséquence de sa permutation, transféré à Vannes, en 1382. Il fit sa soumission à la chambre apostolique le 27 février 1383, et se démit, en 1384, en faveur de Henri le Barbu, à cause de ses infirmités.

Henri LE BARBU, abbé de Prières, fut mis en possession du siége de Vannes, l'an 1384, par Thomas, archevêque de Naples et légat du saint Siége en Bretagne. On le voit, dès la même année, au nombre des conseillers du duc, lorsque ce prince saisit les biens de Jeanne, comtesse de Penthièvre, qui l'avait si indignement traité. Il ratifia, en 1387, le douaire accordé à la duchesse Jeanne de Navarre, et assista aux Etats de Nantes en 1389. Pourvu de la charge de chancelier, il accompagna le duc à Tours en 1391, et fut témoin de l'accord fait entre ce prince et le connétable de Clisson. Transféré à Nantes au mois de mai 1404, il tint quinze ans ce dernier siége, et mourut le 17 avril 1419.

Hugues LESTOQUER, évêque de Treguier, fut transféré à Vannes en 1404, par l'antipape Benoît XIII, et obtint mainlevée de son temporel le 18 novembre de la même année. Il reçut, quelques mois après, une lettre du

[a] Maan, p. 151. *Act. de Bret.*, t. 2, col. 302.
[b] *Regist. consist.*

pape qui le priait de se rendre auprès de sa personne pour l'aider à extirper le schisme; mais il s'excusa de faire ce voyage. Il est indiqué comme chancelier de Bretagne et confesseur du duc dans un registre de la chancellerie, qui commence au 10 mars 1406. Sa mort arriva le 10 octobre 1408.

AMAURI DE LA MOTTE [a] fut élu à la place du précédent et sacré par Hamelin Du Breuil, archevêque de Tours. Le pape Alexandre V le recommanda au duc par un bref daté de la première année de son pontificat, c'est-à-dire de l'an 1409. Ce fut lui qui reçut à Vannes saint Vincent Ferrier. Amauri assista aux funérailles de ce saint le 5 avril 1418, et fut transféré à Saint-Malo en 1432.

JEAN VALIDIRE, né dans la paroisse de Merléac, près d'Uzel, religieux dominicain du couvent de Morlaix, devint confesseur du duc Jean V, puis évêque de Léon, et fut transféré à Vannes le 18 novembre 1433 par le pape Eugène IV. Son église tombant en ruines, il en fit réparer la meilleure partie, et construire les chapelles de Notre-Dame et de Saint-Léon, de concert avec le chapitre. Ce prélat, surnommé aussi de Saint-Léon, éleva auprès de la maison de ses parents, une chapelle en l'honneur du grand pape dont il portait le nom. Ce fut lui qui bénit à Aurai, en 1442, le mariage de François Ier, duc de Bretagne, avec la princesse Isabeau d'Ecosse. Il mourut en 1444, et fut inhumé dans la chapelle de Notre-Dame, où l'on voit encore son tombeau.

YVES DE PONTSAL [b], issu d'une famille noble de la paroisse de Plougouvelen, dans le diocèse de Vannes, embrassa d'abord la règle de saint Dominique. Jean de Validire, ou de Saint-Léon, l'admit dans son chapitre et lui confia la trésorerie. Il succéda à ce prélat en 1444, et fit les funérailles du duc François Ier dans l'église de Redon, en 1449. Le grand nombre de miracles que Dieu opérait au tombeau du bienheureux Vincent Ferrier l'ob-

[a] Maan, p. 158.
[b] *Hist. de Bret.*, t. 2.

ligea à demander au pape Callixte III la canonisation de ce grand serviteur de Dieu. Le pape lui accorda sa demande en 1456, et commit le cardinal de Coëtivi pour lever de terre le corps du saint. Yves de Pontsal mourut le 7 janvier 1475, selon l'ancien calcul, c'est-à-dire en 1476.

PIERRE DE FOIX[a], dit le jeune, infant de Navarre, naquit à Pau le 7 février 1449. Il était fils de Gaston IV, comte de Foix, et d'Eléonore d'Arragon. Après avoir fait ses études à Padoue, il prit le bonnet de docteur à Ferrare. L'ordre de Saint-François le comptait au nombre de ses membres. La candeur de ses mœurs et les grands progrès qu'il fit pendant sa jeunesse dans les sciences divines, le conduisirent à l'épiscopat. Le pape Sixte IV le nomma évêque de Vannes et administrateur d'Aire en 1476. Ce souverain pontife écrivit au duc pour lui faire part de cette nouvelle, et pour lui marquer que, dans la première promotion, il honorerait de la pourpre le nouveau prélat. Pierre fit serment de fidélité au duc, son beau-frère, le 13 mai, et ne tarda pas à être admis dans le sacré collége, sous le titre de Saint-Côme et de Saint-Damien. Son nom se trouve dans les lettres d'abolition données aux barons qui, en 1485, avaient voulu se saisir du trésorier Landais. Mais cette amnistie ne fut pas capable de le rassurer; il se retira à Rome, où il mourut le 10 août 1490, et fut enterré dans la basilique de Notre-Dame *del Popolo*. Tous les auteurs qui ont écrit l'histoire des cardinaux ont parlé très-avantageusement de Pierre de Foix.

Après la mort du cardinal de Foix, le chapitre élut pour son pasteur Robert le Borgne, chanoine et chantre de Nantes, premier président de la chambre des comptes; mais le pape cassa son élection, et nomma le cardinal de Bénévent, son neveu, pour administrateur de Vannes.

LAURENT CIBO[b], Génois, archevêque de Bénévent et cardinal du titre de Sainte-Cécile, fut fait administrateur du

[a] Auberi, *Hist. des cardinaux*, t. 2, p. 483. Martène, t. 2, *Collect. Ms.*, p. 1530.

[b] *Gall. christ.*, Sammarth.

diocèse de Vannes en 1490, par le pape Innocent VIII, son oncle. Il en prit possession, sous le bon plaisir de la reine Anne, le 15 octobre de la même année, par Louis des Allemans, son procureur et son grand vicaire. Son administration fut de peu de durée, la mort l'ayant enlevé le 22 décembre 1503. Il fut inhumé dans l'église de Notre-Dame *del Popolo*, où l'on voit encore son tombeau [1].

JACQUES DE BEAUNE[a], frère de Martin, archevêque de Tours, fils de Jacques, seigneur de Semblançai, trésorier de l'épargne, et de Jeanne de Ruzé, fut nommé à l'évêché de Vannes en 1504, par la reine Anne, duchesse de Bretagne. Il était archidiacre de Porhoët, au diocèse de Saint-Malo, et trésorier de l'église de Vannes. Le cardinal de Bénévent étant mort en cour de Rome, le pape nomma le cardinal d'Albret à l'évêché de Vannes. Mais ayant su que la reine avait choisi Jacques de Beaune, il lui accorda des provisions pour ne pas désobliger cette princesse. Il en avait déjà accordé au cardinal d'Albret, qui, n'ayant pu avoir l'agrément de la reine, donna procuration le 11 septembre 1504, pour renoncer en son nom aux provisions qu'il avait obtenues de Sa Sainteté. Celles de Jacques de Beaune sont datées du 14 octobre 1504. Il prêta serment de fidélité au roi le 30 novembre suivant, et mourut au mois de janvier 1511.

ROBERT GUIBÉ, successivement évêque de Treguier, de Rennes et de Nantes, fut fait administrateur de l'évêché de Vannes le 26 février 1511, à la prière de la reine Anne. Il mourut en cour de Rome l'an 1513, comme on l'a marqué ci-dessus.

Depuis l'an 1475 jusqu'en 1533, on trouve dans les actes du temps quatre évêques suffragants de Vannes; savoir :

[1] On lit sur son tombeau l'inscription suivante :

Laurentius Cibo Genuensis, episcopus Prænestinus, sancti Marci cardinalis Beneventanus, Innocentii VIII, pont. max., nepos, religionis cultor, ita inter vivos constantissime gessit, ut amplissimæ dignitatis memor à justitia, fide et pietate nunquàm desciverit, qui tertium et 50 agens annum sanctissime, ut vixit, moritur. Reverendissimi executores G. Portuensis, A. Prænestinus, episcopi, etc. N. de Flisco presbyteri cardinales pientissimi posuerunt. Anno salutis Christi 1503.

[a] *Gall. christ.*, t. 6, p. 476-593.

un évêque de Sinope, qui consacra l'église cathédrale après la mort d'Yves de Pontfal; Jean, évêque titulaire de Vannes, abbé commendataire de Daoulas, et curé de Gloméel en 1511; Geoffroi le Borgne, évêque de Tibériade, pourvu par résignation de l'évêché de Vannes, et mort en 1524; et un évêque suffragant de Vannes en 1533.

LAURENT PUCCI, originaire de Florence, fut successivement protonotaire du saint Siége, clerc de la chambre apostolique et dataire. Le pape Léon X le nomma son légat près des Florentins, et le fit cardinal du titre des Quatre-Couronnés. Après la mort du cardinal Guibé il fut gratifié de l'administration de l'évêché de Vannes, dont il prit possession le 30 juillet 1514. Il céda son droit, le 11 décembre suivant, à André Hamon, protégé par le roi et la reine; mais il se réserva le titre d'évêque de Vannes avec la faculté de nommer les grands vicaires et de conférer les bénéfices. Comme il s'était encore réservé le droit de regrès, il céda, par acte du 8 décembre 1518, son évêché à frère Geoffroi le Borgne, prieur du Bondon et évêque de Tibériade, en se réservant une pension. Nonobstant ces cessions, le cardinal paraît avoir gouverné par des grands vicaires jusqu'à sa mort, arrivée le 26 septembre 1531.

ANDRÉ HAMON, frère de François, évêque de Nantes, chanoine de Rennes et abbé de Saint-Gildas de Ruis, fut élu à la sollicitation du roi et de la reine Claude. La même faveur lui procura des bulles de Rome et une espèce de cession de la part du cardinal Pucci; mais les droits que cette éminence se réserva ne laissèrent à André que l'ombre d'une grande dignité. Aussi n'est-il nommé ordinairement qu'André, élu de Vannes. Il vivait encore le 12 avril 1527.

ANTOINE PUCCI, cardinal, grand pénitencier de l'église romaine et évêque de Sabine, fut pourvu, en 1531, de l'évêché de Vannes, vacant par la mort de Laurent Pucci, son oncle, et mourut en 1544. L'évêque de Tibériade fit les fonctions épiscopales sous l'épiscopat d'Antoine, ainsi qu'il l'avait fait sous le précédent, en qualité de suffragant et vice-président du diocèse.

LAURENT PUCCI, neveu d'Antoine, fut fait coadjuteur de son oncle le 10 juin 1541, quoiqu'il n'eût que dix-huit ans. Il lui succéda en 1544, et mourut en 1548, suivant les registres consistoriaux.

CHARLES DE MARILLAC [a], né en 1510, d'une famille noble dans le diocèse de Clermont, mérita, par son esprit et sa science, les bonnes grâces du roi François Ier. Il avait commencé par faire ses études avec beaucoup d'ardeur et un succès surprenant. Il exerça d'abord la profession d'avocat au parlement de Paris. Son mérite y excita l'envie de ceux qui suivaient la même carrière que lui. Quelques opinions un peu hardies qu'il avait exprimées touchant la réforme de l'Eglise lui faisant craindre que ses ennemis n'en profitassent pour lui nuire, il prit le parti de suivre en Turquie M. de La Forest, son cousin, qui s'y rendait en qualité d'ambassadeur. Charles y donna plus d'une preuve de sa capacité pour les affaires. Propre aux négociations, il remplit les fonctions d'ambassadeur en Turquie et en Angleterre. De retour en France, il fut admis dans les conseils et pourvu d'une charge de maître des requêtes. Il obtint également l'estime du roi Henri II, qui lui donna l'évêché de Vannes après la mort du jeune Pucci. Le pape agréa cette nomination par ses bulles, datées du 20 octobre 1550. Il ne paraît pas que Charles de Marillac ait jamais résidé, mais il confia le soin de son diocèse à Bertrand de Marillac, son frère et son grand vicaire, qui fut ensuite évêque de Rennes. Transféré à l'archevêché de Vienne le 24 mars 1557, il ne put y résider, à cause des affaires dont il était chargé. Les maux de l'Etat, dont il était témoin, sans qu'il lui fût possible d'y remédier, lui causèrent une profonde mélancolie dont il mourut dans son abbaye de Melun le 2 décembre 1560, n'étant âgé que de cinquante ans. C'était un prélat ferme, intrépide, docte, bien intentionné pour l'Eglise et pour l'État.

SÉBASTIEN DE L'AUBESPINE [b], clerc du diocèse de

[a] Le Laboureur, t. 1er, p. 498. Histoire de l'Eglise de Vienne, par Charvet, p. 550.

[b] *Gall. christ.*, t. 2, p. 144.

Paris, maître des requêtes et abbé de Massai, au diocèse de Bourges, fut pourvu de l'évêché de Vannes le 21 juin 1557, et transféré à celui de Limoges le 1er octobre 1558, suivant les registres consistoriaux. Ce prélat s'acquitta avec beaucoup d'honneur de diverses ambassades dont il fut chargé par les rois François Ier, Henri II, François II et Henri III; mais en servant l'Etat il ne négligea rien de ce qu'il devait à son diocèse, et il fit à sa cathédrale des dons considérables. Sa mort arriva le 22 août 1582.

PHILIPPE DU BEC [a], doyen de Saint-Maurice d'Angers, et abbé de Pontron au même diocèse, fut nommé à l'évêché de Vannes le 17 avril 1559, et prit possession la même année. Il était fils puîné de Charles du Bec, seigneur de Bourg, chevalier de l'Ordre du roi, vice-amiral de France, et de Magdeleine de Beauvilliers-Saint-Aignan. Son nom se trouve dans les souscriptions des sessions du concile de Trente, tenues sous Paul IV, et on l'a toujours regardé comme un des plus capables d'entre les prélats de l'Eglise gallicane qui assistèrent à cette assemblée. Il fut transféré à Nantes par bulles du 13 mars 1566, et de Nantes à Reims, en 1594, par le roi Henri II, auquel il s'était toujours montré très-attaché. Après avoir gouverné pendant près de dix ans cette église avec sagesse, il mourut en 1605.

JEAN LE FEUVRE [b], chanoine et chantre de l'église de Vannes, fut pourvu, le 14 mars 1566, et prit possession le 14 août suivant. Il résida toujours dans son diocèse, où il mourut en 1570.

PIERRE DE SAINT-MARTIN, originaire de Gascogne, obtint l'évêché par la faveur du sieur de Sainte-Colombe, capitaine des gardes du roi Charles IX. Il fit serment de fidélité à ce prince le 8 juin 1572, mais il ne put obtenir l'agrément du saint Siége, ce qui l'obligea de résigner au suivant.

JEAN DE LA HAYE, natif de Gascogne, religieux bé-

[a] Le Laboureur, t. 2, p. 459. Martène, t. 8, *Ampliss. collect.*
[b] Sammarth.

nédictin, docteur en théologie et grand vicaire de Pierre de Saint-Martin, obtint les bulles de l'évêché de Vannes, le 21 avril 1573, du pape Grégoire XIII. Il prit possession le 31 mai 1574, et fut empoisonné dans le mois d'août suivant, par un garçon apothicaire, qui fut exécuté peu après par arrêt du parlement de Bretagne.

LOUIS DE LA HAYE [a], conseiller-clerc au présidial de Bazas, et frère de Jean, fut nommé à sa place par le crédit du sieur de Sainte-Colombe. Ce fut sous son pontificat que fut bâti et fondé le collége que tinrent ensuite les Jésuites. Il assista au concile d'Angers en 1583 et mourut en 1588. Il était si pauvre, que le chapitre fut obligé de faire les frais de ses funérailles. On le déposa dans la chapelle de Notre-Dame, auprès de son frère.

GEORGES D'ARADON, fils de René, seigneur d'Aradon, et de Claude de Queho, naquit en 1562. Après avoir fait ses études avec succès, il fut reçu conseiller au parlement de Bretagne, le 14 août 1587. Le parti de la Ligue, dont il se montra l'un des plus zélés sectateurs, lui procura l'évêché de Vannes. Il fut élu par le chapitre le 13 février 1590, et le duc de Mercœur lui obtint des bulles du pape Clément VIII. Ces provisions sont datées du 10 mars 1592. Il reçut la consécration épiscopale la même année à Paris, dans la chapelle du collége de Navarre, par Philippe, évêque de Plaisance et cardinal du titre de Saint-Onuphre. Après son sacre, il assista aux Etats généraux tenus à Paris au mois de février 1593, en qualité de député de la province de Bretagne. Il prit possession de son évêché le 6 d'août suivant, et fit serment de fidélité au duc de Mercœur le 20 septembre 1594. La mort l'ayant enlevé le 1er juin 1596, il fut enterré dans une chapelle de son église, dédiée à saint Jean.

Le siége vaqua trois ans et quelques mois, c'est-à-dire depuis le 1er juin 1596 jusqu'au 8 décembre 1599.

JACQUES MARTIN, natif de Bordeaux, fils de M. Martin, trésorier général des finances dans la même ville, fut nommé

[a] Labbe, t. 1, *Conc.*

à l'évêché de Vannes par le roi Henri IV, à la recommandation du sieur de Sainte-Colombe, capitaine de ses gardes. Le pape Clément VIII agréa cette nomination par ses bulles du 8 décembre 1599, quoique Jacques Martin n'eût encore que vingt ans. Il prit possession par procureur le 4 janvier 1600, et en personne en 1601. Après avoir assisté aux états tenus à Quimper la même année, il se donna tout entier au gouvernement de son diocèse. Il établit dans son église cathédrale la récitation de l'office divin selon l'ordre prescrit par le concile de Trente, et lui fit présent de plusieurs livres de chœur, d'une riche tapisserie et d'un aigle de cuivre. L'expérience lui ayant fait connaître que la pauvreté empêchait plusieurs clercs d'étudier la théologie, il donna à son diocèse quinze cents livres de rente pour l'entretien de quinze clercs qui étudieraient la théologie dans l'Université de Paris. Il fit un pareil établissement pour l'éducation de quinze pauvres filles. Dégoûté enfin des affaires qui se rencontrent dans le gouvernement d'un grand diocèse, il permuta avec Sébastien de Rosmadec, abbé de Painpont, et se retira à Paris en 1622, pour ne plus penser qu'à son salut. Il se disposait à faire le pèlerinage de Rome, lorsqu'il fut attaqué de la maladie dont il mourut, le 12 janvier 1624. Son corps fut inhumé dans l'église des Célestins, près la chapelle d'Orléans [1].

SÉBASTIEN DE ROSMADEC, d'une noble et ancienne famille de Bretagne [2], était abbé commendataire de Painpont,

[1] On y voyait l'inscription suivante :

D. O. M. Hic jacet reverendus in Christo pater Dominus Jacobus Martin de Belleassise, Venetensis episcopus, insignis dùm, viveret, pietate vir, qui relictis intrà diœcesis illius fines alteriusque suæ virtutis insignibus, ut cultui divino commodiùs inserviret, orationique vacaret, episcopalem dignitatem deposuit. Sed dùm hoc anno Romam iter facere loco sacra invisendi gratiâ denuò meditabatur, immaturâ morte præreptus decessit, ibique sepultus, fundationibus perpetuis testamento suo ordinatis, post mortem præclaræ religiosæ vitæ vestigia felicisque obitûs ab omnibus imitanda reliquit. Obiit 12 die mensis januarii anno 1624. Requiescat in pace. Amen.

[2] La famille de Rosmadec fut encore plus remarquable par sa piété que par le rang distingué qu'elle tenait en Bretagne. Elle a fourni quatre évêques à la province, savoir : Yves, évêque de Rennes au

lorsqu'il fut pourvu du siége de Vannes, sur la résignation de son prédécesseur, admise en cour de Rome. Bertrand Deschaux, archevêque de Tours, assisté des évêques d'Angers et de Rennes, le sacra dans l'église de Saint-Germain-des-Prés, le 11 février 1624. Après avoir prêté le serment de fidélité au roi, il fit son entrée solennelle à Vannes la même année, et présida les Etats de la province. C'est sous son pontificat que les Capucins, les Carmes de Sainte-Anne près d'Aurai, les Jésuites, les Carmes-Déchaussés, les Ursulines, les Hospitalières, les Filles de Sainte-Marie et les Calvairiennes s'établirent dans le diocèse. Il mourut le 29 juillet 1646, et fut inhumé dans la chapelle de Saint-Vincent-Ferrier [1].

Charles DE ROSMADEC, fils de Mathurin, seigneur de Saint-Jouan, et de Jeanne de Trogo, abbé du Tronchet, au diocèse de Dol, fut nommé à l'évêché de Vannes en 1647, et sacré le 11 octobre 1648, par Réné de Rieux, évêque de Léon, assisté des évêques de Dol et de Saint-Brieuc. Prélat plein de zèle pour le salut des âmes, il choisit d'abord pour son vicaire général un des plus fervents disciples de saint Vincent de Paul, M. Eudes de Kerlivio d'Hennebond. Il se montra le protecteur des grands serviteurs de Dieu que possédait alors son diocèse, et favorisa de tout son pouvoir les bonnes œuvres que ces hommes de bien y entreprirent. Les retraites pour les hommes et les femmes, établies à Vannes et qui furent les premières de Bretagne, durent à M. de Rosmadec leur affermissement et leurs succès. Il assista à l'assemblée du clergé tenue en 1656, et à celle qui fut tenue à la fin de 1660 contre le jansénisme. Son mandement du 11 janvier 1664, en fa-

XIV[e] siècle ; Bertrand, évêque de Quimper, mort en odeur de sainteté le 27 février 1445 ; Sébastien, dont il est question, et Charles, son neveu, qui lui succéda.

[1] Ce fut aussi pendant son épiscopat qu'eut lieu, en 1625, la découverte de l'image miraculeuse de sainte Anne, près d'Aurai, et que commença ce pèlerinage si célèbre dans toute la Bretagne. Il ne négligea aucun des moyens que la prudence suggérait pour s'assurer de la vérité des apparitions faites à Yves Nicolazie qui donna commencement au pèlerinage de sainte Anne, et n'approuva cette dévotion qu'après en avoir examiné avec soin l'origine.

veur des retraites, prouve toute l'importance qu'il attachait à ces saints exercices, et le désir qu'il avait de voir ses diocésains en profiter. Transféré à Tours en 1671, il n'occupa que peu de temps ce siége, et mourut aux eaux de Bourbon au mois d'avril 1672.

Louis CASSET DE VAUTORTE, fils d'un président au parlement de Bretagne, et frère du comte de Vautorte, ambassadeur extraordinaire à la Diète de Ratisbonne, fut nommé par Louis XIV à l'évêché de Lectoure le 9 février 1655. Le célèbre Pierre de Marca, alors archevêque de Toulouse, le sacra le 21 septembre de la même année dans l'église des Jésuites de Pontoise, assisté des évêques de Tulles et de Montpellier. Après avoir occupé ce siége pendant seize ans, M. de Vautorte succéda dans celui de Vannes à M. de Rosmadec en 1671, et assista dès la même année aux Etats de la province tenus à Vitré. Il ne parut pas d'abord suivre les traces de son respectable prédécesseur; car il défendit les retraites, révoqua les pouvoirs de vicaire général qu'il avait donnés au vénérable abbé de Kerlivio, et suspendit la construction du séminaire. Mais comme c'était un homme d'un esprit supérieur et qui avait beaucoup de jugement, il finit par revenir des préventions qu'on lui avait données. Il pria, en 1677, M. de Kerlivio de reprendre ses lettres de vicaire général, permit les retraites, et s'affectionna autant à son séminaire qu'il s'était montré précédemment opposé à cette utile institution. Après avoir dignement gouverné son diocèse, il mourut à Vannes le 27 décembre 1687.

François D'ARGOUGES remplaça à Vannes M. de Vautorte, et fut nommé à ce siége en 1688. Il était fils de M. d'Argouges, premier président au parlement de Rennes. Sa mère jouissait en Bretagne d'une grande considération, qu'elle devait surtout à sa piété et à son zèle pour le bien. Les difficultés survenues entre le saint Siége et la France ayant duré plusieurs années, M. d'Argouges, nommé en 1688 à l'évêché de Vannes, ne put prendre possession avant l'année 1692. A cette époque il fut sacré dans l'église de Sorbonne par M. de La Roquette, évêque d'Autun.

Son diocèse eut bientôt à s'applaudir de le posséder. En effet, il se montra le protecteur des pieuses institutions qui avaient été établies à Vannes, et les affermit par son autorité. Ayant, en 1693, assemblé ses curés en synode, il leur donna des statuts rédigés avec sagesse. Il se trouva, en 1699, à l'assemblée extraordinaire des évêques de la province de Tours, réunis pour l'acceptation du bref du pape Innocent XII, portant condamnation du livre *des Maximes des Saints*, par Fénelon. Les fêtes étaient extrêmement multipliées dans le diocèse de Vannes. Touché de la misère du peuple, il en supprima seize en même temps, par son ordonnance du 26 décembre 1708. Entre ces fêtes se trouvaient celles de saint Marc, de saint Yves, de la translation de saint Patern et de saint Nicolas. Ce prélat possédait en commende, avant sa promotion à l'épiscopat, l'abbaye de la Valasse, ordre des Chanoines réguliers, située dans le diocèse de Rouen; mais il paraît qu'il s'en démit dès l'année 1684. Il termina sa carrière le 15 mars 1716, et fut inhumé dans sa cathédrale, où l'on voit encore son tombeau et sa statue.

Louis DE LA VERGNE DE TRESSAN, premier aumônier du duc d'Orléans, régent, fut nommé à l'évêché de Vannes au mois de mars 1716, mais il n'obtint pas ses bulles et ne peut être compté parmi les prélats qui ont occupé ce siége. Transféré à Nantes au mois de septembre 1717, sans avoir été sacré, il y resta jusqu'en 1723, qu'il devint archevêque de Rouen. Il mourut le 18 avril 1731. (*Voyez* Nantes.)

Jean-François-Paul LEFÈVRE DE CAUMARTIN, né le 16 décembre 1668, d'une famille distinguée, devint le successeur de M. de La Vergne de Tressan dans le siége de Vannes. Destiné d'abord à l'ordre de Malte, il y fut admis dès l'âge d'un an; ayant ensuite embrassé l'état ecclésiastique, il devint abbé commendataire de Buzai, par la résignation que lui en fit le fameux cardinal de Retz, qui était son parrain. L'Académie française le mit au nombre de ses membres en 1694, et celle des inscriptions lui donna en

1701 le titre de membre honoraire. Il avait, en 1697, reçu le bonnet de docteur. Il était doyen du chapitre de Tours et vicaire général pendant la vacance de ce siége, lorsqu'il fut nommé à l'évêché de Vannes. Son sacre, que fit M. Desmarets, évêque de Saint-Malo, eut lieu à Dinan, en présence des Etats de la province, le 17 juillet 1718. M. de Caumartin ne resta pas longtemps à Vannes; dès le 27 août de l'année suivante, il se vit appelé à succéder à M. de Berthier, premier évêque de Blois[1]. Il se montra, dans ce nouveau siége, plein de zèle pour le salut de son troupeau. Il visita son diocèse, publia des statuts et un Rituel, et se disposait à donner à son clergé un Bréviaire, lorsqu'il fut frappé de mort subite, à l'âge de soixante-cinq ans, le 30 août 1733. Sa perte fut vivement sentie et causa de l'affliction à tous les gens de bien.

Antoine FAGON, fils du célèbre Fagon, premier médecin de Louis XIV, devint docteur en théologie en 1696, et fut successivement pourvu des abbayes de Saint-Meen, de Bohéries, de Chatries et de la Vieuxville. Nommé à l'évêché de Lombez en 1711, il attendit pendant trois ans ses bulles. Le cardinal de Noailles le sacra dans la chapelle de l'archevêché le 22 mai 1714. Après avoir occupé son siége pendant cinq ans, il passa à celui de Vannes au mois de novembre 1719. Les Etats de Bretagne le députèrent vers le roi en 1722, et le chargèrent de haranguer ce monarque. Sous l'épiscopat de M. Fagon, le jansénisme compta à Vannes plusieurs partisans; mais il a depuis entièrement disparu de ce pays. On ne peut pas dire que ce prélat ait favorisé le schisme; il avait même, dès 1714, accepté la bulle *Unigenitus;* mais aussi il ne combattit pas l'erreur avec le zèle d'un pasteur jaloux de conserver à son troupeau le précieux trésor de la foi. Ses vicaires généraux et plusieurs curés de son diocèse étaient jansénistes. Les premiers persécutèrent plusieurs bons prêtres, uniquement à cause de leur attachement à la saine doctrine. Dès l'année 1722, il défendit

[1] Ce siége ne fut érigé qu'en 1697.

n mandement, aux prêtres de son diocèse, et sous d'interdit, d'inquiéter personne dans le tribunal de itence, au sujet de la bulle *Unigenitus*. Il restreignit uites de Vannes à leur seule église pour la prédicat fit cesser toutes leurs relations avec les communaufemmes. Le sieur Viquel, prêtre, ardent janséniste, rgé par lui de l'examen des étudiants qui désiraient dmis au séminaire, et bientôt après ce même prêtre recteur de Plescop, paroisse dans le territoire de le se trouvait la maison de campagne de l'évêque. ignifier par son promoteur un interdit au P. Gautier, r du collége de Vannes, pour avoir, en confession, gé une personne sur le fait du jansénisme. Le sieur , official, condamna par son ordre quatre jeunes s à rester trois mois au séminaire, parce qu'ils n'apas voulu assister au service célébré pour un de leurs res, mort dans le schisme[1]. M. Dondel, quoique viénéral, ne fut pas mieux traité que les Jésuites, et ssi du prélat la défense de paraître dans aucune nauté. Il est vrai que ce digne ecclésiastique, qui ensuite évêque de Dol, ne dissimulait pas son attant à la saine doctrine. M. Fagon assista, en 1740, à blée du clergé, et y présida l'un des bureaux. Il mous son château de Kerango, à l'âge de soixante-dix-s, le 16 février 1742, laissant après lui une réputaez équivoque, quant à la soumission aux décisions lise. Le prieur des Dominicains de Vannes prononça ison funèbre. Ce prélat reconstruisit le séminaire nes ainsi que le château de Kerango, donna à son , une somme considérable pour voûter la cathéet augmenta la dotation des chanoines par l'acquiu'il fit de marais salants.

JOSEPH DE SAINT-JEAN DE JUMILHAC, né dans èse de Limoges en 1706, était vicaire général de ea et abbé de Bonneval, dans le même diocèse, lorst sacré évêque de Vannes, le 12 août 1742. Il n'oc-

[1] ugier, depuis Eudiste, était du nombre de ces quatre bons Voyez sa vie, *Vies des saints de Bretagne*, t. 5.

cupa que peu de temps ce siége; mais, pendant son court séjour en Bretagne, le Parlement lui suscita une affaire désagréable. Il avait, par un mandement, enjoint aux curés de son diocèse de lui dénoncer, dans ses visites pastorales, les pécheurs publics et scandaleux. Cette injonction parut une entreprise contre la juridiction séculière, comme s'il avait été question d'empiéter sur les droits des juges civils, et elle fut déférée au Parlement par le procureur général, qui appela comme d'abus du mandement. Cette cour rendit en conséquence, le 27 juin 1744, un arrêt pour supprimer ce mandement; mais le Conseil d'Etat cassa, le mois suivant, ce jugement passionné, et défendit au Parlement de Bretagne d'en rendre à l'avenir de semblables. L'archevêché d'Arles étant venu à vaquer par la translation de M. Gigault de Bellefont à Paris, M. de Jumilhac devint le successeur de ce prélat. Le roi Louis XV le fit commandeur de l'ordre du Saint-Esprit. Les Jansénistes ne se plaignirent point de lui, et il ne paraît pas avoir eu beaucoup d'énergie contre les erreurs de son époque. Il assista à l'assemblée du clergé en 1755, et après un long épiscopat, il mourut à Paris le 21 février 1775, à la suite, dit-on, d'un désagrément qu'il avait éprouvé à la cour.

CHARLES-JEAN BERTIN, né à Périgueux en 1712, frère de M. Bertin, ministre secrétaire d'Etat sous Louis XV, vicaire général de Périgueux, remplaça M. de Jumilhac dans le siége de Vannes, et fut sacré le 27 septembre 1746. Prélat instruit et d'une saine doctrine, il fut, en 1749, choisi, avec d'autres évêques, pour examiner la fameuse instruction de M. de Rastignac, archevêque de Tours, sur *la justice chrétienne*, instruction dans laquelle on remarque plusieurs passages répréhensibles, et se trouva aux conférences qui se tinrent au Louvre à ce sujet. L'année suivante, il fit partie de la commission formée à Paris pour censurer l'*Histoire du peuple de Dieu*, par le P. Berruyer. Il était encore dans la capitale, lorsqu'un fait, auquel l'esprit de parti voulut donner de l'importance, vint troubler la tranquillité de son diocèse. Un janséniste obstiné, nommé Lepicart, recteur de Carnac, mourut sans avoir

voulu reconnaître ses erreurs. Son vicaire, bon catholique, l'inhuma sans aucune cérémonie, et refusa de célébrer pour lui un service. On s'en plaignit au Parlement, qui, au lieu de regarder cette affaire comme purement spirituelle, et par conséquent hors de ses attributions, telle qu'elle l'était en effet, ordonna de célébrer un service pour le mort et de l'annoncer au prône. Aucun des prêtres de la paroisse n'ayant voulu se soumettre à cet ordre, tous furent obligés de prendre la fuite, et le peuple de Carnac demeura sans secours spirituels. Un nouvel ordre du Parlement prescrivit aux vicaires généraux de Vannes de pourvoir à la desserte de cette paroisse ; ceux-ci, à leur tour, refusèrent d'exécuter les injonctions qui leur étaient faites, et se résignèrent à tous les maux dont ils étaient menacés. M. Boutoullic de La Ville-Gonan, l'un d'eux, fut condamné au bannissement pour cinq ans. M. Bertin, trop juste et trop ferme pour ne pas soutenir ses vicaires généraux, qui défendaient la cause de la foi, eut aussi sa part de la persécution. Le Parlement n'eut pas honte de le condamner à six mille francs d'amende et de prononcer la saisie de son temporel. Louis XV, plus équitable que ces magistrats, arrêta l'effet de ces jugements iniques, en accordant une amnistie à tous ceux qui avaient été mis en cause.

M. Bertin donna à son diocèse, en 1757, un nouveau Propre des Saints, rédigé avec soin. Il établit, en 1761, l'adoration perpétuelle dans l'église des religieuses du Père éternel à Vannes, et publia un mandement à cette occasion. Les Jésuites possédaient son estime et son affection ; il eut la douleur de les voir chasser du collége de Vannes cette même année, et partagea l'affliction que cette injustice criante causa à tous les vrais fidèles de son diocèse, accoutumés depuis longtemps à trouver dans les membres de la Compagnie de Jésus des guides spirituels aussi sûrs que zélés. Dans une lettre pastorale publiée en 1763, il réclama vivement contre les assertions attribuées à des écrivains de la Compagnie de Jésus, et dont les ennemis de cette sainte société voulaient se prévaloir contre elle. Il fit exécuter le projet déjà

12

conçu de voûter sa cathédrale. Enfin, après vingt-huit ans d'épiscopat, pendant lesquels il sut se rendre cher à son clergé et à son peuple, ce prélat mourut dans sa maison de campagne de Kerango, à l'âge de soixante-deux ans, le 23 septembre 1774, et fut inhumé dans une des chapelles de son église, où l'on voit encore sa statue en marbre blanc. M. Pasco, principal du collége de Vannes, fit son oraison funèbre.

Sébastien-Michel AMELOT naquit à Angers, le 5 septembre 1741, d'une famille honorable qui a donné à l'Église un archevêque de Tours dans le XVIIe siècle, et à l'État, des magistrats, des ambassadeurs et des ministres. Son père, le marquis de Chailloux, était colonel d'un régiment d'infanterie. Sébastien-Michel, qui était le second des garçons, se destina de bonne heure à l'état ecclésiastique, entra au séminaire d'Angers, et prit des degrés dans la faculté de théologie de cette ville. S'étant attaché à M. de Boisgelin, prélat qui jouissait alors d'une grande réputation dans le clergé, et sous lequel beaucoup de jeunes ecclésiastiques aspiraient à se former aux affaires, M. l'abbé Amelot devint son grand vicaire à Lavaur et le suivit ensuite à Aix. Il fut, ainsi que lui, membre de l'assemblée du clergé de 1772, où il parut comme député de la province ecclésiastique d'Aix[1].

Les députés de M. de Boisgelin ordinairement ne tardaient guère à être promus à l'épiscopat, et M. Amelot n'avait pas besoin de la faveur pour attirer sur lui l'attention du ministre de la feuille des bénéfices. Il n'avait que trente-trois ans lorsqu'il fut nommé à l'évêché de Vannes, en remplacement de M. Bertin. Son sacre eut lieu le 23 avril 1775, à Passy, près Paris. M. de Boisgelin, assisté de MM. de La Ferronays, alors évêque de Bayonne, et Champion de Cicé, alors évêque de Rodez, fut son consécrateur. Le roi le pourvut en 1780 de l'abbaye de Saint-Vincent, au diocèse de Besançon, et le chargea, en 1787, de surveiller la di-

[1] Le procès-verbal de cette assemblée lui donne les titres de docteur en théologie et de recteur de la chapellenie de Sainte-Madeleine, fondée et desservie dans l'église de Lambesc : c'était apparemment un bénéfice simple que l'archevêque lui avait donné, comme un moyen d'arriver à la députation.

rection du collége de la Marine qu'on venait d'établir à Vannes.

Le prélat gouvernait son diocèse avec un esprit de modération et de sagesse qui lui concilia l'estime de tout son clergé. Exact observateur de la résidence, il ne suivit pas l'usage qui s'était introduit parmi plusieurs de ses collègues de passer une partie de l'hiver à Paris. Il veillait à tous les détails de l'administration, et entretenait avec ses ecclésiastiques des relations amicales. La révolution vint troubler un ordre de choses si heureux et si paisible. M. Amelot adhéra à l'exposition des évêques sur la Constitution civile du clergé, et montra ainsi son opposition aux faux principes à l'aide desquels des impies entreprirent de bouleverser l'Eglise de France. Fidèle à suivre les enseignements de son évêque, le clergé du diocèse de Vannes sut se préserver de l'erreur, et l'on remarqua que dans les cent soixante paroisses dont ce diocèse était composé, il ne se trouva qu'une vingtaine de prêtres séculiers qui prêtèrent le serment. Le prélat ayant constamment refusé de le faire, on nomma à sa place M. Guégan, curé de Pontivy, qui consulta le pape, et qui en reçut un bref à la suite duquel il ne balança plus à repousser le titre d'évêque intrus qu'on lui offrait [1]. Un autre curé fut moins délicat que lui [2].

[1] M. Guégan eut le malheur de prêter d'abord le serment ; mais bientôt se relevant de sa chute, par une honorable rétractation, il revint à l'unité catholique, et, sachant que les électeurs du Morbihan l'avaient choisi pour leur évêque constitutionnel, il en écrivit tout de suite au pape Pie VI, pour le consulter à ce sujet, et lui exprima son éloignement pour l'intrusion. Le souverain pontife lui répondit par un bref daté du 30 mars 1791, et, en le louant de ses sentiments, il lui recommanda d'être ferme dans son refus.

[2] Le malheureux prêtre qui fut assez téméraire pour se rendre coupable de cette usurpation se nommait Charles Le Masle. Né à Guérande en 1723, il était, au commencement de la révolution, curé d'Herbignac, paroisse du diocèse de Nantes, réunie invalidement à celui de Vannes par l'Assemblée nationale M. Guégan, recteur de Pontivy et membre de cette assemblée, obtint d'abord les suffrages de ceux qui prirent part à l'élection sacrilége d'un évêque constitutionnel ; mais ce curé n'ayant pas voulu se souiller par un acte de schisme, les suffrages se portèrent sur Le Masle, qui ne craignit pas de devenir intrus. Sa nomination fut annoncée à l'Assemblée nationale le 9 mars 1791. Habile à sauver les apparences, il avait un extérieur régulier qui prévenait en sa fa-

Le parti dominant fòrça bientôt M. Amelot de quitter son diocèse. Obligé d'abord de se retirer à quelques lieues de Vannes, le prélat apprit, peu de jours après, qu'il était mandé à la barre de l'Assemblée. Il revint la nuit à Vannes, et fut conduit à Paris par la gendarmerie. Il est probable qu'on avait voulu seulement le séparer de son troupeau. On lui donna son propre logement pour prison, en l'astreignant seulement à se présenter dès qu'il en serait requis.

Il resta ainsi jusqu'à la fin de la session de l'Assemblée constituante ; alors, profitant de l'amnistie accordée pour toutes les poursuites antérieures, il passa en Suisse avec M. le marquis de Guépéan, son frère. Il ne s'éloigna point dans les premières années, dans l'espérance de rentrer prochainement dans son diocèse. La nouvelle de l'expédition de Quiberon lui fit croire qu'il pourrait réaliser son désir, et il se disposait à rejoindre son troupeau lorsqu'il apprit le désastre de l'expédition. Il revint donc en Suisse, et y resta jusqu'à l'invasion de ce pays par les Français. Il habita tour à tour Rokehac sur le lac de Constance, et Gotluben près Constance.

M. Amelot fut un des signataires de l'instruction sur les

veur; mais c'était un homme sans piété et même sans foi *. Dès qu'il eut connu son élection, il se rendit à Paris, et là, consommant son apostasie, il reçut la consécration épiscopale le 8 mai 1791. Le pays dans lequel il venait introduire le schisme était rempli de catholiques très-fermes dans leur foi, et il fut un des faux pasteurs de cette malheureuse époque qui compta le moins de partisans ; mais si ses efforts pour pervertir les fidèles furent presque sans succès, il n'en resta pas moins obstiné dans ses erreurs. Le renversement de l'Eglise constitutionnelle par ceux qui l'avaient édifiée ne put lui faire ouvrir les yeux ; au contraire, les évêques intrus ayant voulu, après la terreur, tâcher de ranimer leur secte, ils adressèrent, en 1795, deux lettres encycliques à leurs adhérents ; Le Masle les signa l'une et l'autre. Il députa au conciliabule de 1797, participa, le 7 avril 1799, comme prélat assistant, au sacre de Dorlodot, évêque schismatique de Laval, prit part au faux concile de 1801, donna sa démission la même année, et mourut le 2 octobre 1803 **.

* Nous tenons de très-bonne source que ses confrères, voisins de sa paroisse, ayant voulu, à l'époque du serment, essayer de le ramener à son devoir par le moyen de son confesseur, on trouva qu'il n'en avait pas et qu'il y avait vingt ans qu'il ne s'était approché du tribunal de la pénitence.

** Des plaisants prétendaient que les catholiques du diocèse de Vannes ne disaient plus dans le *Pater* : Délivrez-nous du mal, mais délivrez-nous du Masle.

atteintes portées à la religion, qui fut adressée aux fidèles par quarante-huit évêques français, la plupart réfugiés en Allemagne. Cette instruction, datée du 15 août 1798, était destinée à prémunir à la fois les fidèles contre le schisme et l'impiété. Lors de l'invasion de la Suisse, M. Amelot se retira à Augsbourg, où il choisit pour asile le couvent des Récollets; et quand les armées françaises pénétrèrent en Allemagne, il prit le parti de passer en Angleterre. Il arriva à Londres dans les premiers jours d'août 1800. Il habitait cette ville lors du concordat de 1801 et de la demande des démissions. Les évêques français qui se trouvaient alors à Londres délibérèrent entre eux sur la conduite qu'ils avaient à tenir. Cinq seulement envoyèrent leurs démissions; treize autres, à la tête desquels était M. de Dillon, archevêque de Narbonne, écrivirent au pape le 27 septembre 1801, et le prièrent de suspendre jusqu'à ce qu'ils lui eussent exposé leurs motifs. Ils insinuaient qu'il serait à propos de convoquer tous les évêques de France. M. Amelot était un des signataires de cette lettre.

Plus tard, lui et vingt-trois autres évêques adhérèrent à la lettre adressée au pape le 26 mars 1802 par le cardinal de Montmorency, l'archevêque de Reims, et les évêques de Limoges, de Seez, de Digne et de Boulogne. Depuis, M. l'évêque de Vannes prit part à tous les actes des évêques non démissionnaires, aux réclamations du 6 avril 1803, à la suite de ces réclamations du 15 avril 1804, et à la déclaration sur les droits du roi le 8 du même mois. Cependant il était bien loin des intentions du prélat de chercher à exciter des divisions dans l'Eglise. Il s'abstint constamment de tout exercice de juridiction, et ne détourna point les ecclésiastiques de son diocèse du dessein qu'ils avaient de revenir en France et de s'y soumettre au concordat; son plan fut à la fois et de ne prendre aucune part à cette grande mesure, et de n'y point apporter d'obstacles.

Il ne se pressa pas, à l'époque de la restauration, de rentrer en France. M. de Beausset, évêque de Vannes, lui écrivit, en 1814, pour lui offrir sa démission, et l'en-

gager à venir reprendre son siége. Nous ne savons pas quelle réponse M. Amelot fit à cette lettre; mais il jugea sans doute qu'il ne pouvait accepter la proposition de M. de Beausset, quelque généreuse qu'elle fût; et en effet, une telle mesure ne pouvait être que le résultat d'un arrangement général. A la fin de 1815, M. de Talleyrand, grand-aumônier, écrivit de la part du roi à tous les évêques non démissionnaires, pour leur annoncer que Sa Majesté, négociant avec le saint Siége, verrait avec plaisir qu'ils levassent tout obstacle à un accommodement en donnant la démission de leurs siéges. Ces prélats envoyèrent, en effet, tous leur démission, tant ceux qui étaient rentrés en France que ceux qui se trouvaient encore en Angleterre. M. Amelot, qui, à cette époque, habitait Londres, agit dans cette circonstance comme ses collègues, et il donna aussi la sienne, revint en France en septembre 1815, et assista à plusieurs réunions d'évêques qui eurent lieu vers ce temps; mais il ne signa pas la lettre écrite au pape par quelques évêques le 8 novembre 1816. Il voulut rester étranger à toutes les démarches qui se faisaient alors.

Nous n'avons pas besoin de dire que M. Amelot ne partagea point les idées d'opposition de quelques esprits passionnés. Un prélat si éclairé ne pouvait approuver ces excès des partisans du schisme. Il ne dissimulait point ses sentiments à cet égard; et en parlant des anti-concordataires, il disait nettement : Ce sont des insensés. Si les infirmités du prélat ne lui permirent pas d'officier dans les églises, il ne se dispensait pas de les fréquenter. Il entendait la messe avec une grande piété, toujours à genoux, et approchait souvent des sacrements. Ce prélat avait déjà perdu un œil en Angleterre; il devint tout à fait aveugle peu après son retour en France. Ce pénible état n'altéra pas la sérénité de son caractère. Il vivaitdans une retraite profonde, s'occupant de la prière, se faisant lire quelquefois, et se contentant de la société d'un très-petit nombre d'ecclésiastiques. Il observait, malgré son âge, toutes les règles de l'Eglise sur l'abstinence. Son ancien diocèse était toujours l'objet de ses affections, et il fit passer à son successeur une somme assez considérable, tant pour les pau-

vres que pour favoriser l'éducation des jeunes ecclésiastiques; mais il eut soin que l'on ignorât d'où était parti ce don. Il conserva jusqu'à la fin sa présence d'esprit, son jugement et sa mémoire, et mourut le 2 octobre 1829, après une très-courte maladie, pendant laquelle il reçut tous les sacrements de l'Eglise. Son neveu, M. le marquis du Guépéan, qui lui rendait tous les soins d'un fils tendre, recueillit son dernier soupir, et suivit religieusement ses dernières intentions. Les obsèques eurent lieu à Saint-Sulpice. M. l'évêque de Vannes fit célébrer dans sa capitale un service en l'honneur du vénérable vieillard, marque de souvenir qui lui était doublement due, car on avait appris sa générosité en faveur du séminaire et des pauvres de Vannes.

Antoine-Xavier MAYNAUD DE PANCEMONT, né d'une famille honorable à Digoing-sur-Loire, diocèse d'Autun, le 6 août 1753, fut choisi en 1802 par Bonaparte pour remplir le siége de Vannes, que le pape Pie VII avait déclaré vacant. M. de Pancemont avait fait ses études ecclésiastiques au séminaire de Saint-Sulpice, s'était attaché ensuite à la paroisse du même nom, et en devint le curé en 1788. Il remplissait avec zèle les fonctions de son ministère, et s'était déjà fait connaître par ses abondantes aumônes, lorsque la révolution arriva. Loin d'en partager les erreurs, il se montra constamment opposé aux innovations criminelles que les ennemis de la religion inventaient pour la détruire en France. Ils attachaient un grand prix à ce que le curé de Saint-Sulpice prêtât le serment sacrilége de la Constitution civile du clergé. Le dimanche 9 janvier 1791, jour fixé pour le lui demander, ainsi qu'à son clergé, son église fut envahie par la populace, et lorsqu'après avoir fait le prône il se disposait à descendre de chaire, on lui cria avec fureur: « Le serment ou la lanterne[1]! » Entouré de tous ses prêtres, qui partageaient ses sentiments, il déclara, ainsi qu'eux, qu'il ne le prêterait pas. La fureur de ces bandits fut alors à son comble, et il ne

[1] Expression dont on se servait pour signifier qu'il fallait pendre un homme à un réverbère, ainsi que le furent plusieurs des premières victimes de la révolution.

put qu'avec peine regagner sa sacristie. Obligé de fuir pour éviter la persécution, qui devenait chaque jour plus menaçante, M. de Pancemont quitta Paris, et s'en tint éloigné jusqu'au moment où la tranquillité y fut un peu rétablie. Il se hâta alors de rentrer dans sa paroisse. Les intrus avaient envahi son église; une chapelle de communauté, voisine de Saint-Sulpice, lui servit à rassembler ses paroissiens, et il s'y trouvait encore lorsqu'il reçut sa nomination à l'évêché de Vannes. Le cardinal Caprara, alors légat en France, le sacra dans l'église de Notre-Dame, le 11 avril 1802, huit jours avant la publication du concordat. Dès son arrivée dans son diocèse, il se hâta d'organiser le clergé, tâche difficile, surtout dans un pays où l'on avait la plus vive répugnance pour les prêtres constitutionnels. M. de Pancemont surmonta tous les obstacles, et en moins de trois mois, les paroisses furent pourvues de pasteurs. Bientôt il ouvrit des cours de théologie, et dès qu'il eut recouvré l'ancien séminaire, il fit réparer cette maison à ses dépens, et la mit, au mois d'août 1804, à la disposition de M. Le Gall, lazariste qui l'avait déjà gouvernée avant la révolution, et qui y rentra avec quarante étudiants. Le zélé prélat épuisa la même année sa santé en parcourant les villes de son diocèse à l'occasion du jubilé, et les plus heureux succès couronnèrent ses efforts. Dès son arrivée à Vannes, il avait favorisé le rétablissement du pèlerinage de sainte Anne. Il rétablit dans sa cathédrale et dans d'autres églises de grands catéchismes à l'imitation de ceux de Saint-Sulpice. Ce fut avec son concours que deux dames plus illustres encore par leur piété que par leur naissance, mesdames de Lamoignon et Molé, instituèrent à Vannes une nouvelle société religieuse dont les membres unissent les soins de la vie active aux pratiques de la vie contemplative, et s'occupent surtout de l'éducation des enfants de leur sexe. Il donna commencement à un petit séminaire, en réunissant autour de lui une soixantaine de jeunes gens qui montraient du goût pour l'état ecclésiastique, et qui, étant exercés aux cérémonies de l'Eglise, contribuaient à donner plus de pompe aux offices de sa cathédrale. Les aumônes de M. de Pancemont étaient abondantes; il se montrait le père des pauvres, et surtout la

ressource des prêtres indigents. Cependant, malgré cette précieuse qualité, il éprouva des peines dans son diocèse. Il habitait un pays où l'on était généralement très-attaché à l'ancien ordre de choses, et le prélat manifestait en toute occasion son dévouement à Bonaparte. On le lui fit payer bien cher. Le 23 août 1806, il allait donner la confirmation à Monterblanc, paroisse distante d'environ quatre lieues de la ville épiscopale, lorsque sa voiture fut subitement entourée d'hommes armés qui s'emparèrent de sa personne ainsi que de son secrétaire. On les emmena, comme otages, dans l'intérieur des terres, parce que deux royalistes avaient été depuis peu saisis et mis dans les prisons de Vannes. Un vicaire général, qui était du voyage, eut ordre d'aller porter au préfet un billet dans lequel on lui disait que si les deux prisonniers n'étaient pas relâchés dans un délai assez court, ou si l'on mettait la gendarmerie en mouvement, l'évêque et son secrétaire seraient fusillés. Le préfet, mu par le désir de sauver la vie à ce vénérable prélat, rendit la liberté aux deux prisonniers, et M. de Pancemont fut délivré à son tour, mais à des conditions très-dures, entre autres celle de payer tout de suite la somme de vingt-quatre mille fr. pour l'acquittement de laquelle le secrétaire avait été retenu et courait risque de périr. La somme ne tarda pas à être comptée, et le secrétaire recouvra aussitôt sa liberté. Le premier soin de l'évêque en rentrant à Vannes, fut d'aller à l'église pour y rendre à Dieu ses actions de grâces; mais il avait éprouvé une émotion si forte, qu'avant d'arriver à la cathédrale il eut un évanouissement. Depuis cette époque, sa santé s'altéra insensiblement, tant sa catastrophe avait fait sur lui une impression profonde. Ayant été, le 5 mars 1807, frappé de paralysie de toute la moitié du corps, il perdit à l'instant la parole et la connaissance. Il resta neuf jours dans ce triste état, et mourut, à l'âge de cinquante-deux ans, le 13 mars 1807. Les larmes des pauvres et des étudiants du séminaire qui l'accompagnèrent jusqu'au tombeau firent la plus belle pompe de ses obsèques.

PIERRE-FRANÇOIS-GABRIEL-IGNACE-FERDINAND-RAYMOND DE BAUSSET ROQUEFORT, d'une famille distinguée et qui

a donné plusieurs évêques à l'église de France, remplaça M. de Pancemont dans le siége de Vannes. Il naquit à Béziers, le 31 décembre 1757. Il fit ses études à Paris au séminaire de Saint-Sulpice, et, après avoir été ordonné prêtre, il devint d'abord chanoine d'Aix, puis vicaire général d'Orléans et sous-chantre de la cathédrale. Au commencement de la révolution son attachement aux bons principes le força de s'expatrier. L'Angleterre fut le pays où il chercha d'abord un asile; mais il y resta peu de temps, et alla rejoindre en Italie son oncle Emmanuel-François de Bausset Roquefort, évêque de Fréjus. Il habita successivement Trieste, Ferrare et d'autres villes. Rentré en France après la terreur, il se fixa dans la ville d'Aix, en Provence, et M. de Cicé, lorsqu'il prit possession de ce siége en 1802, le nomma premier chanoine et membre de son conseil. Bonaparte choisit M. de Bausset pour remplir le siége de Vannes, et le nouveau prélat fut sacré le 29 mai 1808 dans l'église métropolitaine d'Aix par M. de Cicé, assisté de MM. de Mons, alors évêque de Mende, et Colonna, évêque de Nice. A son arrivée dans son diocèse, M. de Bausset publia une lettre pastorale dans laquelle il fit un bel éloge de son prédécesseur. Bonaparte, pendant qu'il fut sur le trône, trouva en lui un évêque dévoué à sa cause [1]; mais il fut cependant loin de trahir sa conscience, surtout au concile de 1811 auquel il assista. A l'époque de la restauration, il se montra assez généreux pour offrir à M. Amelot de lui remettre son siége. La Bretagne doit de la reconnaissance à M. de Bausset pour l'intérêt qu'il prit au rachat d'une église chère aux Bretons, celle de Sainte-Anne près d'Auray, rachat qui fut fait avec son approbation en 1814. L'année suivante, il établit son petit séminaire dans l'ancien couvent des Carmes, dépendant de cette église, et en confia la direction aux PP. Jésuites, qui ne tardèrent pas à le rendre très-florissant. Transféré à l'archevêché d'Aix en 1817, il s'y montra tel qu'il avait paru à Vannes, c'est-à-dire plein

[1] Il avait établi, dans son diocèse, l'obligation de faire chaque année au 2 décembre, dans l'office divin, mémoire du sacre de l'empereur par une antienne et une oraison : ce qui était pour le moins insolite.

de douceur et de piété. Le siége de Marseille n'était pas encore rétabli lors de son retour en Provence, et cette ville célèbre était alors sous sa juridiction ; M. de Bausset y passait trois ou quatre mois chaque année pour l'utilité de cette partie de son diocèse. Il en agit ainsi jusqu'en 1823 que Marseille eut un évêque. Ses aumônes étaient très-abondantes, et dans moins de six mois il donna plus de vingt mille francs aux pauvres. Il affectionnait surtout l'œuvre dite de la Miséricorde. Le titre de pair de France, qu'il avait reçu, l'amena chaque hiver à Paris les dernières années de sa vie, pour la session des Chambres. D'un tempérament naturellement très-faible et d'une santé délicate, M. de Bausset était parvenu à sa soixante-douzième année, et venait d'assister de la manière la plus édifiante à sa retraite pastorale, donnée en octobre 1828, lorsqu'il tomba malade. Il se montra dans cette occasion rempli de foi et de courage, ordonna avec un grand sang-froid les apprêts de sa sépulture, et adressa les plus tendres adieux à son clergé dans l'allocution qu'il prononça le 19 janvier, jour où il reçut les derniers sacrements. Il vécut encore dix jours, au bout desquels il rendit son âme à son Créateur le 29 janvier 1828. On a une oraison funèbre de M. de Bausset par M. Ginoux, curé de son diocèse, et imprimée à Aix en 1828.

Henri-Marie-Claude DE BRUC fut, en 1817, nommé par Louis XVIII à l'évêché de Vannes, lors de la translation de M. de Bausset à Aix. Il appartenait à une famille noble et ancienne de la Bretagne qui avait déjà donné d'autres évêques aux églises de la province. Né à Valet, diocèse de Nantes, le 19 juillet 1751, il était vicaire général de M. de La Laurencie, lorsque la révolution arriva. Il passa alors en Espagne, et n'en revint qu'à l'époque du concordat. M. Duvoisin le nomma, en 1802, curé de Guérande. Il avait depuis quelques années reçu de nouveau le titre de vicaire général de Nantes, lorsqu'il fut promu à l'épiscopat en 1817. Le concordat passé la même année entre le pape Pie VII et Louis XVIII n'ayant pas été mis à exécution, M. de Bruc attendit longtemps ses bulles. Enfin son sacre

eut lieu dans la chapelle des Carmélites de la rue de Vaugirard à Paris, en même temps que celui de MM. d'Andigné, évêque de Nantes, et de La Romagère, évêque de Saint-Brieuc, le 17 octobre 1819. Quoique déjà âgé de soixante-huit ans, lorsqu'il reçut la consécration épiscopale, il ne s'en livra pas avec moins de zèle au soin de son diocèse. Ses infirmités ne l'arrêtaient pas dans ses travaux. Il passa ainsi plusieurs années à Vannes, tout occupé du bien spirituel de son troupeau. En 1826, il entreprit encore, malgré son âge avancé, ses visites épiscopales. Il administrait le 14 juin la confirmation à Pontivy, ville située à douze lieues de Vannes, lorsqu'il fut atteint de douleurs si vives, qu'elles le forcèrent à se retirer. Il venait de confirmer plus de huit cents fidèles, et témoignait son chagrin de ne pouvoir satisfaire la piété de tous. On le conduisit au presbytère, où il fut obligé de se mettre au lit le lendemain de cet accident ; il s'informa du nombre des personnes qui n'avaient pas été confirmées, et comme on lui dit qu'il en restait cinquante, il ordonna qu'on les fît venir et leur administra le sacrement. Le 16, il demanda à retourner à Vannes, où il arriva le 17 au soir. Le lendemain de son retour, comme on s'aperçut que le mal augmentait, le supérieur du séminaire, qui était vicaire général, accompagné de tout le clergé, lui apporta le saint viatique que le mourant reçut avec de grands sentiments de piété. Il conserva jusqu'au dernier moment l'usage de ses facultés intellectuelles, et rendit son âme à Dieu le 18 juin 1826, à l'âge de soixante-quinze ans, laissant de vifs regrets dans tout son clergé et parmi les fidèles.

Simon GARNIER, né à Langres en 1761, fut le successeur de M. de Bruc. Il fit ses études à Paris, au séminaire des Trente-Trois, et remplit pendant quelque temps les fonctions de catéchiste à l'église paroissiale de Saint-Jacques-du-Haut-Pas. Lorsqu'il eut été promu au sacerdoce, M. de La Luzerne, évêque de Langres, qui l'avait protégé et aidé pendant le cours de ses études, le choisit pour secrétaire. Il l'emmena avec lui, quand il fut obligé de sortir de France au commencement de la révolution, et ils habitè-

rent assez longtemps en Autriche. Vers l'année 1798, M. Garnier, qui avait toujours montré une tendre piété, se joignit à une colonie de Trappistes, chassés par les Français de la Val-Sainte en Suisse, où ils s'étaient réfugiés à leur sortie de l'abbaye de la Trappe en 1792, et qui traversaient l'Allemagne pour se rendre en Russie. Il resta plus d'un an parmi eux, et s'y distingua par sa ferveur et son attrait pour les austérités; mais la délicatesse de son tempérament ne lui permit pas de faire profession. En quittant les Trappistes, il s'attacha à un évêque polonais, et rentra en France en 1802. M. Mannay, alors évêque de Trèves, le nomma chanoine et le choisit ensuite pour son vicaire général. M. Garnier était son commensal, et l'accompagnait dans ses voyages. Il suivit depuis ce prélat à Rennes, et devint premier vicaire général du diocèse. Sa piété aimable, la douceur de ses mœurs, son zèle pour le bien, son talent pour la prédication, lui gagnèrent tous les cœurs; aussi le demanda-t-on pour évêque de Rennes à la mort de M. Mannay; mais il était destiné à un autre siége, et le roi Charles X le nomma à l'évêché de Vannes, le 28 juin 1826. Il fut sacré à Paris, dans l'église de Saint-Germain-des-Prés, le 12 novembre 1826, par M. Le Pappe de Trevern, alors évêque d'Aire et aujourd'hui de Strasbourg, assisté de MM. Dubourg, évêque de Montauban, et de La Châtre, évêque d'Iméria *in partibus*. Il ne tarda pas à se rendre dans son diocèse, où il publia à son arrivée une lettre pastorale, qui exprimait bien les pieux sentiments dont il était animé. Tout annonçait en lui un pasteur selon le cœur de Dieu; mais il semble que le Seigneur ne voulut que le montrer à son peuple. Il n'y avait pas cinq mois que M. Garnier était arrivé à Vannes, lorsqu'il éprouva une maladie grave, dont il se remit un peu; il eut ensuite une rechute, qui le réduisit bientôt à un état désespéré. Les fidèles qui, ainsi que le clergé, prirent un vif intérêt à sa santé, cherchèrent à fléchir le ciel en sa faveur et firent des prières ferventes pour obtenir sa conservation. On entreprit même à cette intention des pèlerinages à Saint-Anne d'Auray; mais Dieu, voulant sans doute récompenser ses vertus, l'appela

à lui le 8 mai 1827. On trouva après sa mort divers instruments de pénitence qui furent la preuve de la rigueur avec laquelle il traitait son corps.

Mgr. Charles-Jean DE LA MOTTE DE BROONS ET DE VAUVERT remplit aujourd'hui le siége de Vannes. Il est né au château de Launoy, dans le diocèse de Rennes, le 13 août 1782. Après avoir suivi pendant quelque temps le parti des armes, il entra dans l'état ecclésiastique, et il était chanoine de Rennes, lorsqu'il fut promu à l'épiscopat. Mgr. de Quelen, archevêque de Paris, assisté de MM. Brulley de La Brunière, évêque de Mende, et de Sagey, ancien évêque de Tulle, le sacra dans l'église des Carmélites de la rue de Vaugirard, le 28 octobre 1827. Exact observateur de la résidence, Mgr. de La Motte ne s'éloigne pas de son diocèse, et travaille sans relâche à la sanctification de son troupeau, qu'il édifie par ses vertus.

DIOCÈSE DE LÉON [1].

Cette ville est située au nord de la Bretagne, à l'extrémité d'un golfe de l'Océan. Elle paraît avoir été la seconde ville des Ossismiens, que tous les anciens placent aux extrémités de l'Armorique. Les Romains y ont eu longtemps des légions en garnison, et il y a apparence que c'est de ces légions que le pays a pris son nom. En effet, *Léon* est un abrégé de *légion*, d'où est venu le nom de *Legionenses* que les anciens historiens donnent aux habitants de Léon. Ces peuples ont eu pendant plusieurs siècles des comtes héréditaires, dont la puissance a souvent fait ombrage aux souverains de Bretagne. Leur postérité s'est fondue, en 1350, dans la maison de Rohan. Depuis ce temps les évêques de Léon prirent le titre de comtes de Léon, comme seigneurs spirituels et temporels de la ville de Saint-Paul;

[1] En latin, la ville se nomme *Leonia*, en breton *Castel Paol*. Le diocèse de Léon, *diœcesis Leonensis*; en breton, *escopti Leon*.

juridiction qu'ils tenaient sans doute de la libéralité des anciens comtes de Léon ou des ducs de Bretagne, qui avaient acquis cette seigneurie.

On ne sait pas au juste à quelle époque la foi fut prêchée dans ce pays; mais il paraît que ç'a été antérieurement à l'arrivée de saint Paul; car il est certain que Withur, comte de Léon, qui le reçut à son arrivée dans le pays, était un seigneur pieux, et l'île de Batz, dans laquelle il faisait sa résidence habituelle, était toute chrétienne. Cependant on assure que les habitants de la côte étaient encore en partie livrés aux superstitions païennes, et que ce fut saint Paul qui les convertit au christianisme.

Le diocèse de Léon était borné au nord et à l'ouest par la mer, à l'est par le diocèse de Tréguier, et au midi par celui de Quimper. Il renfermait cent huit paroisses et un assez grand nombre de trèves; trois collégiales et deux abbayes d'hommes, le Relecq et Daoulas. Ce diocèse est supprimé depuis 1801, et son territoire a été en entier réuni à celui de Quimper. La ville de Saint-Paul n'avait qu'une seule paroisse, celle du Minihy. On trouvait dans cette ville un grand séminaire, un collége, deux couvents d'hommes, un de femmes et un hôpital. L'église cathédrale, bâtie dans le XVe siècle, et l'une des plus vastes de la province, était dédiée à saint Paul Aurélien. On célébrait le second dimanche de juillet l'anniversaire de sa dédicace. Cette église est aujourd'hui paroissiale. Le chapitre était composé d'un grand chantre, et de trois archidiacres dont le premier portait le titre de Léon, le second celui d'Ack, et le troisième de Kemilidili : c'étaient les dignités de ce chapitre, qui avait aussi quinze chanoines et six vicaires. Le pape et l'évêque nommaient alternativement aux dignités et aux canonicats. Les revenus de l'évêché de Léon étaient de quinze mille francs.

GRAND SÉMINAIRE.

Cet établissement devait ses commencements à M. Le Néboux de La Brosse, évêque de Léon, et il était dirigé

par des prêtres de la congrégation de la Mission de Saint-Lazare. Il avait pour chapelle celle de Notre-Dame du Creisker dont le clocher est le plus élégant qui soit en France. Les bâtiments de ce séminaire subsistent encore et sont devenus la propriété des religieuses Ursulines qui les occupent.

COLLÉGIALES.

La plus célèbre des collégiales du diocèse de Léon était celle de Notre-Dame du Folgoet, fondée en 1422. Son église, devenue paroissiale depuis 1802, est très-remarquable par la beauté de sa construction et les nombreux ornements dont elle est enrichie. Son chapitre était autrefois composé d'un doyen et de six chapelains; mais il fut supprimé sous Louis XIV, et l'on affecta les biens qui en dépendaient au séminaire de la Marine, établi à Brest et tenu par les Jésuites [a].

Lesneven, petite ville du pays de Léon, avait une collégiale dont l'église était dédiée à sainte Anne, et probablement assez ancienne. Sept chanoines formaient le chapitre. Le duc Jean IV fit en 1448 rebâtir entièrement cette église, et l'ériger en collégiale.

Kersaint-Tremasan était une chapelle fondée par les seigneurs de Tremasan dans la paroisse de Plouzin et à peu de distance de leur château. Elle fut ensuite changée en collégiale. Il y avait un doyen et cinq chanoines. Les canonicats étaient à la présentation du duc de Gontault et à la collation de l'évêque de Léon.

CATALOGUE HISTORIQUE DES ÉVÊQUES DE LÉON.

Saint PAUL, surnommé AURÉLIEN, est reconnu pour le premier évêque de Léon. Il quitta la Grande-Bretagne vers l'an 511, et se retira vers l'Armorique pour éviter la fureur des Saxons et des Anglais. Les vents l'ayant conduit sur les côtes de Léon, il demanda à Withur, maître de ce pays, une retraite où il pût servir Dieu. Withur lui donna

[a] Voyez l'histoire de la fondation du Folgoet, *Vies des Saints de Bretagne*, t. 3.

Batz, où il bâtit un oratoire et quelques cellules.
utation de ce nouveau solitaire s'étant répandue
pays, Withur ne crut pouvoir rien faire de mieux
l'établir pasteur de ses sujets. Il prit toutes les me-
ui lui parurent propres pour l'exécution de son pro-
is il y trouva un obstacle invincible dans l'humilité
t homme. Pour vaincre cet obstacle, il l'engagea à
ı voyage à la cour de France, sous prétexte de por-
oi Childebert des lettres de la plus haute importance.
ait trop d'obligation à Withur pour ne pas se rendre
ohaits. Il part donc pour la cour, et remet à Chil-
les lettres dont il était chargé. Ces lettres ne con-
t autre chose qu'une supplique des Bretons au roi,
uelle ils le priaient de leur donner Paul pour évêque.
es ayant lues, fit sacrer Paul par les prélats qui se
ent à sa cour; et comme le nouvel évêque n'avait
e revenus, il lui assigna des terres dont on prétend
successeurs jouirent jusqu'à la spoliation du clergé,
du XVIIIe siècle. Tels furent les commencements de
 de Léon, qui doit son érection au roi Childebert,
consentement au moins tacite de l'Eglise; car on
 même qu'il y eut une bulle du pape Jean II pour
sement de ce siége.

étant retourné dans l'Armorique [a], s'appliqua à in-
les peuples que la Providence venait de confier à
s. Il les gouverna pendant plusieurs années avec
rité vraiment apostolique. La vieillesse l'ayant mis
état d'agir autant que sa charge le demandait, il
a à sa place un de ses disciples.

JOEVIN fut celui que saint Paul choisit pour le
er; mais le nouveau prélat ne gouverna l'église de
ne pendant un an. Il mourut au bout de ce temps,
a 562 [b].

INOMAEL succéda à saint Joevin par la volonté
t Paul son maître, qui lui donna la consécration

oth. *Floriac.* p. 421.
t ce que nous en sons, *Vies des Saints de Bretagne*, t. 1er.

épiscopale, et qui eut la douleur de le voir aussi mourir au bout d'une année d'épiscopat.

Saint Paul reprit, après la mort de ses deux disciples, le gouvernement de son église, qu'il conserva pendant quelques mois. Les forces lui manquant, il ordonna un autre disciple, nommé Cétomerin, et se retira dans son monastère de Batz, où il mourut plein de jours et de mérite en 570[1].

CETOMERIN, dont nous venons de parler, succéda à saint Paul dans le siége de Léon. Le P. Albert le Grand dit que ce prélat mourut en 602.

Saint TENENAN occupa le siége de Léon après Cétomerin[2]. Il était Breton insulaire, et passa en Armorique pour y pratiquer avec plus de liberté la vie solitaire. Il se fixa dans les environs de Landerneau. Son mérite inspira au clergé de Léon de le choisir pour son premier pasteur, et il se montra aussi saint évêque qu'il avait été fervent religieux. On fixe l'époque de sa mort à l'année 635[a].

Saint HOUARDON paraît avoir succédé immédiatement à saint Tenenan. On ne sait rien de sa vie, si ce n'est qu'il consacra l'église du monastère dont saint Gouesnou, dont nous allons parler, était alors abbé. On ignore l'époque de la mort de saint Houardon. Sa fête se célébrait le 24 novembre dans le diocèse de Léon.

Saint GOUESNOU, natif du pays de Léon, devint abbé d'un monastère et en fut tiré pour remplacer saint Houardon. Le propre de ce diocèse assure qu'il fut sacré par l'archevêque de Dol, qui se prétendait alors métropolitain de Bretagne. Le nouveau prélat se montra un modèle accompli de toutes les vertus pastorales, et gouverna longtemps son église avec édification. Étant allé à Quimperlé,

[1] D. Morice place après saint Paul, un évêque appelé Budoc; et il affirme que la Chronique de Saint-Brieuc fait ce Budoc évêque de Léon; c'est une erreur, ce siége n'a pas eu d'évêque de ce nom. Le chroniqueur parle de saint Budoc, archevêque de Dol.

[2] D. Morice ne fait, dans son catalogue des évêques de Léon, aucune mention des trois saints dont nous allons parler; mais ce que la tradition nous en apprend, et leur culte bien établi dans leur église, ne nous permettent pas de les passer sous silence.

[a] Voyez sa vie, *Vies des saints de Bretagne*, t. 2.

il y fut blessé mortellement, et rendit bientôt après son âme à Dieu, en 675 [a].

Après ces saints évêques il se trouve une lacune de près de deux cents ans dans le catalogue des évêques de Léon; non que ce siége ait été vacant pendant un si long espace de temps; mais parce que l'histoire ne nous a rien conservé touchant les prélats qui l'ont occupé.

LIBÉRAL fut du nombre de ces prélats que Nominoé fit déposer pour crime de simonie dans le synode de Coëtlou. Il ne paraît pas qu'il soit remonté dans la suite sur son siége.

Saint GOULVEN [b] était originaire de la paroisse de Plouider, au diocèse de Léon. Ses parents étaient pauvres et incapables de cultiver les belles qualités de son esprit. Un homme riche, nommé Godien, se chargea de son éducation, et n'épargna rien pour en faire un sujet utile à l'Eglise. Goulven, instruit des maximes de l'Evangile, quitta le monde, et se retira dans le lieu qu'on nomme aujourd'hui le *Peniti* de saint Goulven. L'odeur de ses vertus attira dans ce désert plusieurs personnes qui voulurent profiter des exemples et des discours du saint ermite. Even, comte de Léon, étant sur le point d'en venir aux mains avec les Normands, qui avaient fait une descente dans le pays, alla le trouver et se recommanda à ses prières. Dieu l'ayant rendu victorieux, il donna à Goulven le lieu où il demeurait, avec quelques terres aux environs. Cet événement augmenta encore la réputation de Goulven, qui fut élu quelque temps après évêque de Léon. On ne sait pas combien d'années il tint ce siége, ni en quel temps il mourut. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il était contemporain du comte Even, qui vivait sur la fin du IXe siècle. L'auteur de ses actes nous apprend qu'il termina ses jours à Rennes, et qu'il fut inhumé dans l'abbaye de Saint-Melaine.

CONAN mourut sous le règne d'Alain Barbetorte, et eut

[a] Voyez sa vie, *Vies des saints de Bretagne*, t. 2.

[b] Martène, t. 3, *Anecdot.*, p. 837.

pour successeur Jacob, abbé du monastère de Saint-Mesmin, près d'Orléans.

JACOB[a] était originaire de la Grande-Bretagne, où il avait professé la vie monastique. Il passa en France sous le règne de Louis d'Outremer, et demeura quelque temps dans une solitude du Berri. Il habita ensuite le monastère de Saint-Mesmin, dont il fut abbé. Alain Barbetorte le fit élire évêque de Léon après la mort de Conan. Jacob consentit à son élection et fut sacré évêque ; mais il ne put se résoudre à quitter son abbaye, où il passa le reste de ses jours, suivant Létalde. Il y mourut en 950 [b].

MABBON [c] transporta le corps de saint Paul à l'abbaye de Fleuri-sur-Loire pour le soustraire à la fureur des Normands. Il y fut reçu par Vulfade, célèbre abbé de cette maison, qui lui donna l'habit monastique et le reçut au nombre de ses religieux. Cette translation fut faite sous le règne de Lothaire, qui monta sur le trône en 954. Mabbon ne revint point à son église. Il souscrivit, vers l'an 954, à la charte de Ragenfroi, évêque de Chartres, pour le rétablissement de l'abbaye de Saint-Père-en-Vallée, et mourut dans l'abbaye de Fleuri.

HOCTRON ou HOSTRON était évêque de Léon, lorsqu'il alla féliciter le duc Alain de la victoire que ce prince venait de remporter sur les Normands. Ce prince, de son autorité privée, lui donna en commende le siége de Nantes, que la mort récente d'Actard, qui en était évêque, faisait vaquer en ce moment. Hostron, peu scrupuleux, se prêta en 939 au désir d'Alain. C'était un temps de trouble et de confusion.

PAULIN ou PAULINIEN, fut évêque de Léon avant 974. Il est auteur de l'histoire de la translation des reliques de saint Mathieu [d].

SALOMON souscrivit à la fondation de l'abbaye de Saint-Georges, faite par le duc Alain III, en 1032.

[a] *Act. Bened. sæc.* V, p. 360, t. 1, p. 560.
[b] *Gallia christiana nova*, t. 8.
[c] *Act. Bened. sæc.* IV, t. 2, p. 385. *Sæc.* V. Duchesne, t. 3, p. 343.
[d] *Voyez* M. Gallet sur le règne de Salomon Ier.

OMNES est indiqué comme évêque de Léon dans une donation faite à l'abbaye de Quimperlé par la comtesse Judith, épouse d'Alain Cagnart [1].

GALON [a], religieux de Landevenec, fut élu évêque de Léon sur la fin du XI[e] siècle, ou au commencement du suivant. Il souscrivit au concile tenu à Vienne en 1112; à l'acte de la dédicace de l'église de l'abbaye du Roncerai à Angers, faite par le pape Calixte II en 1119; à la réconciliation de l'église de Redon en 1127, et au concile tenu à Dol en 1128 par Girard, évêque d'Angoulême et légat du saint Siége. On ignore l'année de sa mort : le jour en est marqué au 9 septembre dans le nécrologe de Landevenec.

GUI succéda à Galon, et souscrivit, en 1145, aux lettres accordées par Alain, comte de Richemont, à Hervé, abbé de Saint-Melaine. Ces lettres confirment toutes les donations faites à Saint-Melaine par les comtes de Penthièvre.

SALOMON, II[e] du nom, fut témoin d'une donation faite à l'abbaye de Saint-Sulpice, en 1149, par Hoël, comte de Nantes.

HAMON [b] de Léon ratifia, le 10 juillet 1157, les priviléges accordés par Hervé, vicomte de Léon, son père, à l'abbaye de Saint-Mathieu. Il prit les armes, en 1163, pour venger l'affront fait à son père et à son frère par les vicomtes du Fou. Aidé par le duc Conan IV, il leur rendit la liberté, et prit à son tour les vicomtes du Fou, qu'il renferma au château de Daoulas. Hervé son père étant mort en 1169, il se brouilla avec Guyomarch, son frère, qui le chassa de son siége. Il se retira auprès du duc Conan, qui, en 1170, déclara la guerre à Guyomarch et à son fils de même nom. Conan ayant vaincu les deux vicomtes, rétablit l'évêque sur son siége; mais ce prélat ne jouit pas longtemps de la paix; son neveu le fit cruellement assassiner à la sortie de l'office le 25 janvier 1171. Pour réparer cette faute, Guyomach fonda, en 1173, l'ab-

[1] On le nomme *Omnis* dans cet acte, qui est rédigé en latin.

[a] Martène, t. 8, *Collect. Ms.*, p. 67. Michael Cosnier, *in Vitâ Roberti de Arbrissel.*

[b] Duchesne, t. 5, p. 71, 652.

baye de Daoulas suivant les conseils de Geoffroi, évêque de Quimper.

Trois ans après la mort de Hamon [a], le chapitre élut un de ses archidiacres pour remplir le siége vacant; mais l'élection ayant été déclarée simoniaque, il ne fut pas sacré. Robert, abbé du Mont-Saint-Michel, qui nous apprend ce fait, nous dit que les clercs de Tours firent une nouvelle élection [1].

BARTHÉLEMI, appartenant à une famille noble, et doyen de l'église de Tours, fut élu évêque de Léon en 1174. Il paraît qu'il occupa peu de temps ce siége.

EUDON [b], nommé aussi GUY, souscrivit en qualité d'évêque de Léon au troisième concile général de Latran, tenu l'an 1179 par le pape Alexandre III.

YVES, surnommé Tovill par le P. Albert le Grand, gouverna l'église de Léon sous le règne de Geoffroi, fils de Henri, roi d'Angleterre. Il jugea le différend que les officiers de ce prince avaient avec les religieux de Saint-Melaine, pour la banalité du four de Saint-Melaine de Morlaix, auquel tous les paroissiens étaient obligés de faire cuire leur pain. Il mourut à Rennes en 1186.

JEAN était évêque de Léon en 1204, si l'on en croit l'auteur de la Chronique de Saint-Mahé. Il donna, en 1216, l'église de Saint-Michel de Lesneven, à l'abbaye de Saint-Sulpice, de Rennes.

DERRIEN tenait le siége de Léon en 1234, selon l'auteur de la Chronique de Saint-Mahé. Il assista en 1237 à la fondation du couvent des Dominicains de Morlaix, et y contribua par ses aumônes.

GUI, II[e] du nom, fut sacré en 1238, suivant la Chronique de Daoulas. Eudon, comte de Penthièvre, ayant en 1245 donné à l'abbaye de Saint-Melaine l'église de Saint-Sauveur de Guingamp et quelques autres, il fit lui-même

[a] Robert de Monte, ad ann. 1174.

[1] D. Morice fait dire à Robert précisément le contraire; mais il se trompe, comme on peut le voir aux *Preuves de l'histoire de Bretagne*, t. 1[er], p. 134.

[b] Martène, t. 8, *Collect. Ms.*, p. 84. Labbe, t. 10, *Concil.*

don à l'abbaye de Marmoutier, en 1246, du patronage de Notre-Dame de Morlaix.

YVES, II[e] du nom, d'abord chanoine de la cathédrale, scella, en 1265, le traité passé entre le duc Jean le Roux, et Hervé, vicomte de Léon, pour les coutumes de Saint-Mahé. En 1272, il conféra la cure de Notre-Dame de Morlaix, sur la présentation du prieur de Lehon.

GUILLAUME DE LÉON est indiqué comme évêque de cette ville dans l'obituaire de Nantes ; mais tout ce qu'on en sait, c'est qu'il mourut le 27 juin. Il était encore sur le siége en 1306, selon le sceau gravé par Lobineau [a]. Le nom de cet évêque n'est entré jusqu'ici dans aucun catalogue.

GUILLAUME DE KERSAUSON occupait le siége de Léon en 1324. Il mourut, suivant MM. de Sainte-Marthe, en 1327, et fut inhumé dans son église en la chapelle de Kersauson.

PIERRE DE GUEMENÉ, natif du diocèse de Nantes, fit sa soumission à la chambre apostolique le 10 juin 1328, en qualité d'élu de Léon. Il approuva et ratifia en 1332 une lettre d'association de prières donnée par l'abbé de Saint-Mahé dans son diocèse à Hervé de Léon, sire de Noyon. Il fut exécuteur testamentaire de Jean, seigneur de Derval, mort en 1337, et de Daniel, évêque de Nantes, décédé l'année suivante. On ignore l'époque de sa mort; il vivait encore en 1343, selon l'auteur d'une préface mise en tête du cartulaire de Saint-Mahé. Cependant nous voyons en 1343 un évêque de Léon, nommé Gui, et oncle de Hervé de Léon.

Quelques auteurs font succéder à Pierre de Guemené Yves de Tresiguidi et Guillaume Ouvroin; mais nous n'avons découvert aucune preuve de leur existence.

GUILLAUME DE ROCHEFORT fit sa soumission à la chambre apostolique le 25 juin 1349, en qualité d'élu de Léon. Il vivait encore en 1373, suivant une charte de l'abbaye de Saint-Melaine. On ignore l'année de sa mort;

[a] Tome 1, n° 197.

le jour en est marqué au 15 mars de l'obituaire de Nantes, et au 23 avril dans celui de Landevenec.

Quelques auteurs font encore succéder à Guillaume de Rochefort Jean du Juch et Pierre Ouvroin, mais nous n'avons rien trouvé qui concerne ces deux personnes.

GUI LE BARBU [a], III[e] du nom, de la maison de Guilio, frère de Henri, évêque de Vannes, fit sa soumission à la chambre apostolique le 17 avril 1385. Il fut envoyé, en 1390, en ambassade vers le roi de France, pour la restitution des terres de Nevers et de Rethel. Par acte daté du 3 avril 1396, il donna procuration à Jean le Jeune, tant en son nom qu'en celui de son chapitre, pour rendre foi et hommage au vicomte de Léon, seigneur temporel de son Eglise. Il assista, par procureur, au concile de Pise en 1409, et mourut le 5 décembre 1410.

ALAIN DE LA RUE [b], chanoine de Nantes et docteur en droit civil et canonique, fut élu évêque de Léon le 2 janvier 1411, selon les registres consistoriaux. Il assista au concile de Constance en 1415, et fut transféré à Saint-Brieuc le 18 septembre 1419, par le pape Martin V. Il y mourut en 1424.

PHILIPPE DE COETQUIS, appartenant à une famille noble du pays de Léon, étudia avec beaucoup de succès les sciences sacrées et profanes, et passait pour le plus éloquent personnage de son temps. Il était chanoine de Tournai, docteur en droit civil et canonique, lorsqu'il fut pourvu de l'évêché de Léon en 1422, suivant les registres déjà cités. Il fit son entrée solennelle à Saint-Paul le 17 mars 1422, et fut transféré à Tours en 1427, après avoir été nommé à Embrun. Il prit possession de son nouveau siége le 29 mai 1428, et bientôt après il eut à interroger Jeanne, si connue sous le nom de la Pucelle d'Orléans, lorsqu'elle se présenta devant le roi Charles VII, en arrivant de son village à l'armée. Philippe envoya un procureur pour le représenter au concile de Bâle, ne pouvant y aller lui-même, à cause de son titre de conseiller

[a] *Spicil.*, t. 6, p. 363.
[b] Martène, t. 2, *Anecd.*, p. 1550. Labbe, t. 12, *Concil.*

du roi qui le retenait en France. Ce monarque le choisit pour orateur à l'assemblée du clergé tenue à Bourges en 1438, et dans laquelle la Pragmatique sanction fut publiée. Ce prélat mourut à Tours en juillet 1441. Auber l'a mis au nombre des cardinaux français; mais Philippe ne fut élevé à cette dignité que par l'antipape Félix V.

Jean VALIDIRE, dit de Saint-Léon, était religieux dominicain, docteur en théologie de l'Université de Paris, et confesseur du duc Jean V. Ces qualités le conduisirent sur le siége de Léon, dont il fut élu évêque le 30 juillet 1427. Il assista au concile provincial tenu à Nantes le 23 avril 1431, par Philippe de Coëtquis, archevêque de Tours, et fut transféré à Vannes le 28 novembre 1433. Il y mourut en 1444.

Olivier DU TILLAI[a], chanoine de Saint-Malo, fut élu le 18 novembre 1433, selon les registres du Vatican. Il fut du nombre des ambassadeurs envoyés par le duc au concile de Bâle, l'an 1434, et fut transféré à Saint-Brieuc le 4 juillet 1436.

Jean PREGENT, archidiacre dans l'église de Saint-Paul, fut pourvu, le 4 juillet 1436, et transféré à Saint-Brieuc le 27 février 1439, selon les registres du Vatican.

Guillaume LE FERRON, archidiacre de la Mée, dans l'église de Nantes, fut pourvu le 20 mars 1439, et assista la même année au concile de Florence. Il mourut en cour de Rome, l'an 1472, et son temporel fut saisi, le 26 mars, par les officiers du duc.

Vincent DE KERLÉAU obtint ses provisions du pape Sixte IV, le 1er juin 1472, et fit serment de fidélité au duc un mois après. Il était de la maison de Lisle, au territoire de Goëllo, et abbé régulier de Bégar. Le duc lui confia les sceaux et le chargea de plusieurs négociations importantes. Il mourut en 1476, suivant les registres de la chancellerie, qui lui donnent le titre de président à la chambre des comptes.

Michel GUIBÉ, chanoine de Nantes, fut élu le 24 janvier 1477, par le crédit du trésorier Landais, son oncle.

[a] Labbe, t. 13, *Concil.*

Il fit serment de fidélité au duc le 16 avril suivant, et fut transféré à Dol l'an 1478, puis à Rennes, où il mourut en 1501.

Thomas JAMES, natif de Saint-Aubin-du-Cormier, docteur en droit civil et canonique, archidiacre de Penthièvre, dans l'église de Saint-Brieuc, fut élu en 1478, et fit serment de fidélité au duc le 4 juillet de la même année. Il fut transféré à Dol par le pape Sixte IV, en 1482.

Alain LE MAOUT, chanoine de Quimper et conseiller du duc François II, fut élu le 28 mars 1482, et prêta serment de fidélité au mois d'août suivant. On l'envoya, la même année, à Angers, pour représenter aux ambassadeurs de Charles VIII les maux que les officiers de ce prince faisaient aux sujets du duc. En 1484, il fut chargé de renouveler les trèves entre l'Angleterre et la Bretagne. A son retour, il fut transféré à Quimper, sa patrie.

Antoine DE LONGUEIL obtint les provisions de l'évêché de Léon le 12 mai 1484, et fit serment de fidélité au duc, le 15 juillet suivant. Il était fils de Jean de Longueil, président du parlement de Paris, et de Marie de Morvilliers. Les églises de Paris et de Beauvais le comptèrent d'abord au nombre de leurs chanoines. Après sa promotion à l'épiscopat, il fut envoyé par François II, duc de Bretagne, vers l'empereur Maximilien, en 1487; il devint ensuite grand aumônier de la duchesse Anne de Bretagne. Le roi Louis XII, dont il avait négocié le mariage avec la duchesse Anne, veuve de Charles VIII, le choisit à son tour pour son aumônier, et le chargea de diverses négociations dans les cours de Vienne, d'Espagne, de Savoie, d'Angleterre, et dans les Pays-Bas. Il mourut le 25 août 1500, à Maisons-sur-Seine, et fut inhumé aux Cordeliers de Paris, où l'on voyait autrefois son tombeau surmonté de sa statue.

Jean D'ESPINAI, évêque de Nantes, fut transféré à Léon le 25 septembre 1500, par le pape Alexandre VI, et mourut en 1505.

Jean DE CARMAN[a] ou de KERMAOUAN succéda au précédent, et obtint, le 23 mars 1504, des lettres de sur-

[a] Sammart.

séance pour le serment de fidélité qu'il devait au roi. Il mourut en 1514, et fut inhumé dans l'église paroissiale de Ploenevez.

GUI LE CLERC, abbé de Saint-Jacques de Montfort et de la Roë, aumônier de la reine Claude, obtint l'évêché de Léon en 1514. Il fit son entrée solennelle à Saint-Paul le 15 mai 1520, et se démit l'année suivante. On croit qu'il se retira dans son abbaye de la Roë, où il mourut le 11 mai 1525.

CHRISTOPHE DE CHAUVIGNÉ, d'une famille noble de Bretagne, abbé de Boquen, fut nommé, le 3 juin 1521, à l'évêché de Léon, vacant par la démission de Gui Le Clerc. Il se démit lui-même dans l'année 1554 en faveur de son neveu.

ANTOINE DE GRIGNAUX est désigné comme évêque de Léon dans le procès-verbal dressé l'an 1536, pour la réformation de la coutume; mais on ne doit le regarder que comme un évêque suffragant.

ROLLAND DE CHAUVIGNÉ, clerc du diocèse du Mans, fut nommé, le 6 avril 1554, sur la démission de son oncle, et se démit aussi en 1562, suivant les registres consistoriaux.

ROLLAND DE NEUFVILLE, noble Breton, puîné de la maison du Plessis-Bardoul, né en 1530, fut nommé à l'abbaye de Saint-Jacques de Montfort en 1551, et à l'évêché de Léon en 1562. Il souscrivit au concile tenu à Angers en 1583, et au serment ordonné par l'édit de 1588 pour la pacification des troubles. Ce prélat, recommandable par sa vertu, fut un pasteur zélé pour la discipline et la réforme des mœurs. Sa vigilance fut si grande qu'il purgea son diocèse des erreurs des protestants, et qu'à sa mort il ne se trouvait pas un seul de ces sectaires dans le pays de Léon, tandis qu'ils se montraient en nombre dans d'autres parties de la province. Son épitaphe nous apprend qu'il décéda à Rennes le 5 février 1613[1]. On conserve à la bibliothèque

[1] Elle est ainsi conçue :

Cy git Messire Rolland de Neufville, puîné de la maison du Plessis-Bardoul, en son vivant évêque de Léon, lequel décéda en la ville de

publique de Lyon un superbe manuscrit in-folio orné de miniatures, qui a appartenu à Rolland de Neufville; c'est une sorte de pontifical, en tête duquel on voit cet évêque à genoux devant saint Paul Aurélien, fondateur de son église. Au bas de la miniature se trouvent ses armes surmontées d'une devise.

RENÉ DE RIEUX, abbé de Notre-Dame de Relec, d'Orbais et de Daoulas, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, grand-maître de sa chapelle et musique, et maître de l'oratoire de Sa Majesté, était issu d'une des premières maisons de la province, et qui a donné des maréchaux de France et de Bretagne d'une haute réputation. Il était fils puîné de René de Rieux, marquis d'Oixant, seigneur de Sourdéac et chevalier des ordres du roi, son lieutenant général au gouvernement de Bretagne et gouverneur des ville et château de Brest, et maréchal des camps et armées de Sa Majesté, et de Susanne de Saint-Melaine, dame de Boulenesque. Il avait pour frère et sœur Guy de Rieux, marquis de Sourdéac, premier écuyer de la reine Marie de Médicis, mère de Louis XIII, et Anne, religieuse bénédictine du Calvaire, supérieure générale de son ordre, dite la mère Madeleine de la Passion, morte le 15 avril 1663, en haute réputation de vertu. René de Rieux ayant été nommé à l'évêché de Léon en 1613, par la reine régente, Marie de Médicis, et ayant été sacré, il prit possession de son siége, et gouverna son diocèse avec beaucoup de prudence et de zèle. Il assista à l'assemblée du clergé de France tenue à Fontenay-le-Comte en Poitou, en 1628. Ce prélat eut deux affaires qui firent dans le temps beaucoup de bruit, et auxquelles le clergé de France prit une grande part. La première fut en 1625, à l'occasion des Carmelites de Morlaix de la réforme de sainte Thérèse, lesquelles ayant refusé de se soumettre à l'exécution du bref du pape Urbain VIII, qui les assujettissait pour leur conduite aux Pères de l'Oratoire, au préjudice de l'évêque de Léon, don-

Rennes, le cinquième jour de février 1613, âgé de 83 ans, et fut enterré le dix-septième jour de mars, ayant possédé l'abbaye de Saint-Jacques de Montfort 61 ans et ledit évêché 51, le laissant, par sa vigilance, sans hérétiques.

nèrent occasion à une entreprise qui eut beaucoup d'éclat, car Etienne Louytre, docteur de Sorbonne et doyen de l'église de Nantes, commissaire du saint Siége, comme subdélégué des cardinaux de La Rochefoucauld et de La Vallette, pour l'exécution du bref de Sa Sainteté, rendit une sentence, le 12 avril 1625, contre lesdites Carmelites, et incidemment contre René de Rieux, évêque de Léon, qui soutenait ces religieuses, interdisant son église cathédrale et sa maison, le menaçant d'irrégularité, lui faisant des commandements, le déclarant indigne de l'entrée de son église, et même le suspendant de ses fonctions épiscopales pour quelque temps[a]. Un procédé si plein de témérité et si injurieux à l'épiscopat étant venu à la connaissance des principaux prélats du clergé de France, qui étaient alors réunis à Paris, cette illustre assemblée donna une déclaration le 18 juin de la même année, par laquelle elle regardait comme abusif, nul et de nul effet tout ce que cet Etienne Loüytre avait fait et prononcé contre la maison, l'église cathédrale et la personne de l'évêque de Léon, comme ayant été fait par attentat, sans pouvoir et contre les saints canons. Cette déclaration ayant été lue et signée par les prélats députés et non députés extraordinairement appelés, l'assemblée l'adressa à l'évêque de Léon, aux doyen et chanoines de son église, avec une lettre circulaire aux autres prélats, et spécialement à l'évêque de Nantes, de l'église cathédrale duquel ledit Loüytre était doyen, pour les informer de sa témérité, et les prier de ne pas le recevoir dans leurs diocèses dans la communion des fidèles, jusqu'à qu'il eût fait satisfaction convenable. Mais cette affaire, après quelques procédures faites tant à Rome qu'en France, de la part du clergé et du doyen de Nantes, fut entièrement terminée, et ce scandale, qui pouvait avoir des suites fâcheuses, fut réparé par la satisfaction que fit ledit Loüytre de cet attentat commis par lui contre l'église cathédrale de Léon, en présence des évêques d'Orléans et de Chartres, et qu'il réitéra encore dans l'assemblée du clergé, le 1er décembre de la même année. Mais

[a] *Abrégé des mémoires du clergé*, par Borjon, t. 1er, ch. 1er, art. 14 et suiv.

l'autre affaire fut plus fâcheuse pour M. de Rieux, et dura plus longtemps; car les divisions qui survinrent entre Louis XIII et sa mère, ayant troublé le calme de la cour en 1632, le pape Urbain VIII fut comme contraint, par les instances réitérées de la cour de France, d'accorder un bref daté du 8 octobre 1632, portant pouvoir à l'archevêque d'Arles, aux évêques de Boulogne, de Saint-Flour et de Saint-Malo, de faire et parfaire le procès à toutes personnes ecclésiastiques, même abbés, évêques et archevêques, qui se trouveraient avoir attenté contre la personne du roi et contre son Etat; l'évêque de Léon fut, à la sollicitation du cardinal de Richelieu, premier ministre, accusé devant ces prélats d'avoir servi la reine Marie de Médicis dans sa retraite, et de s'être réfugié en Flandre [a]. Ayant été cité, il comparut, sa conscience ne lui reprochant aucun des crimes qu'on lui imputait; mais malgré son innocence, ses ennemis poussèrent les choses si loin, que ces quatre prélats furent obligés, après quelque forme de procédure, de déclarer René de Rieux privé de son évêché par leur sentence du 31 mai 1635; ce qui pourtant n'était pas conforme aux saints décrets [1]. Aussi l'évêque de Léon, qui était innocent, et d'ailleurs fort versé dans les matières ecclésiastiques, fit-il des poursuites auprès du pape Urbain, afin d'obtenir un nouveau bref et d'autres juges pour lui faire droit sur ses prétentions; mais l'ambassadeur du roi auprès du saint Siége ayant formé, par ordre exprès de la cour de France, son opposition à l'expédition de ce nouveau bref, les choses restèrent en cet état jusqu'en 1645. Louis XIII nomma un autre évêque, qui fut confirmé par le pape à la place de René de Rieux. Celui-ci demeura tranquille le reste du règne de ce prince, qui s'était laissé prévenir, malgré sa bonté naturelle, par les ennemis de ce prélat, gens qui avaient alors beaucoup de crédit à la cour. Mais le clergé, assemblé à Paris en 1645, ayant entrepris la

[a] Le même Borjon en son *Abrégé des mémoires du clergé*.

[1] Particulièrement au concile de Carthage et au décret du pape Léon IV qui ont voulu que l'évêque ne pût être condamné par un moindre nombre que celui de douze évêques, et le quatrième canon du concile de Sardique, qui ordonne que les juges soient de la province ou du moins de la voisine de l'accusé.

nse de M. de Rieux, fit supplier par ses députés la reine
e d'Autriche, régente en France pendant la minorité de
s XIV son fils, de vouloir bien faciliter l'obtention du
que l'évêque de Léon demandait en cour de Rome
is dix ans, et d'en faire lever tous les empêchements.
Majesté y ayant consenti, ordonna d'écrire à Rome au
Gueffier, conseiller d'Etat et agent des affaires de la
onne, qui fit entendre au pape Innocent X, successeur
bain VIII, que les poursuites de René de Rieux, évêque
éon, avaient lieu sans qu'il l'ignorât, et même avec son
ment. Le clergé, de son côté, écrivit aussi au pape
lettre pleine de force et d'érudition, et très-avanta-
e pour cet évêque, mais en même temps très-res-
neuse. Le souverain pontife, pleinement informé de
affaire, acquiesçant à la prière du clergé de France,
ésirant conserver l'honneur qui est dû à l'épiscopat,
le saint Siége a toujours été le protecteur, accorda
ref daté du 23 décembre 1645, par lequel elle com-
ait l'archevêque de Sens et les évêques d'Evreux, de
is, de Laon, d'Angoulême, de Maillesais et du Mans.
juger l'appel de l'évêque de Léon. Et comme deux
s prélats, l'archevêque de Sens et l'évêque d'Evreux,
nt décédés dans le cours des poursuites de cette affaire,
eur substitua les évêques d'Amiens et de Vabres en
. Ainsi, le roi ayant accordé sur ce bref ses
es patentes du 12 mars 1646, ces sept prélats, qui
ent accepté cette commission du saint Siége, faisant
t sur l'appel interjeté par René de Rieux, évêque de
, de la sentence rendue contre lui par les quatre
ts le 31 mai 1635, infirmèrent ladite sentence, au
d contentement du clergé, et déclarèrent ledit évêque
us de ladite accusation, et rétabli dans son évêché par
sentence du 6 septembre 1646. Ensuite de quoi René
Rieux ayant voulu rentrer dans la possession de son
, trouva quelque opposition de la part de Robert Cu-
qui en était canoniquement pourvu. Mais le roi ayant
cette opposition, par la nomination de M. Cupif à l'é-
de Dol, l'évêque revint à Léon, et y fut accueilli
joie par son clergé et tout son diocèse. Il y fut reçu

Il en publia les conférences sur l'office divin et le saint sacrifice, et lui donna un Bréviaire. Il mourut le 22 novembre 1693, âgé de soixante-quatorze ans. Son corps fut inhumé dans la chapelle de l'hôpital Saint-Louis qui avait été établi de son temps. Il était docteur de Sorbonne et avait, avant d'avoir été promu à l'épiscopat, permuté l'abbaye de Perray-Neuf pour le doyenné de Saint-Martin de Tours.

En 1661, le 1er juillet, Louis XIV nomma à l'évêché de Léon Claude Joly, alors curé de Saint-Nicolas-des-Champs, à Paris, et qui s'était rendu très-recommandable par sa piété et ses prédications ; mais avant qu'il eût reçu la consécration épiscopale, le roi le transféra au siége d'Agen. Il en fut sacré évêque en 1665 et y mourut en 1678.

François DE VISDELOU, fils de Jean de La Goublaye, gentilhomme breton, et de Françoise de Guellonde, fut d'abord prédicateur de la reine Anne d'Autriche, chanoine et grand chantre de la cathédrale de Quimper, puis, sous le titre d'évêque de Madaure, il devint coadjuteur de M. René Du Louet, évêque de la même ville, et reçut en cette qualité la consécration épiscopale le 7 mai 1661. Le choix que fit de lui un si digne évêque que M. Du Louet suffirait pour son éloge. Le siége de Léon se trouvant vacant en 1665, il y fut nommé et en prit possession dans la même année. M. de Visdelou se fit remarquer par sa sagesse et son amour du bien. Il se déclara le protecteur du vénérable P. Maunoir, le défendit contre les attaques des calomniateurs, et favorisa ses travaux. Son épiscopat fut assez court. Il mourut dans son diocèse le 18 mai 1668, et fut inhumé en dehors du chœur de sa cathédrale, où l'on voit encore, du côté de l'épître, son tombeau surmonté de sa statue. Il est représenté à demi couché, en chappe, appuyé sur le coude et tenant un livre entre ses mains. Ce monument, tout en marbre blanc et d'une belle exécution, est dû au ciseau d'un artiste nommé de La Colonge. On dit qu'il a fidèlement rendu les traits du prélat.

Jean DE MONTIGNY, né en 1636, fils d'un avocat

au parlement de Bretagne, remplit pendant plu-
nnées les fonctions d'aumônier de la reine Marie-
d'Autriche, épouse de Louis XIV. Il succéda dans
le Léon à M. de Visdelou, et bientôt après sa nomi-
l devint membre de l'Académie française, distinc-
orable qu'il dut à son mérite. Sa réception eut lieu
de janvier 1670. Il ne prit possession de son évêché
671, et un historien assure qu'il n'était pas encore
[. de Montigny étant allé cette même année aux
la province qui se tenaient à Vitré, il y fut saisi
nsport au cerveau, dont il mourut le 26 septembre
l n'était âgé que de trente-cinq ans. Suivant le por-
e nous en trace un écrivain célèbre [a], il était petit
; mais il renfermait dans un corps faible un esprit
ur. Il s'était surtout livré à l'étude de la philosophie
adopté le système de Descartes; « mais cette étude
avait pas ôté le goût de la poésie et de l'éloquence,
auteur [b]; sa prose est correcte, élégante, nom-
e; sa versification coulante, noble, pleine d'images.
ues années de plus, où n'allait-il pas? »
de M. de Montigny deux lettres imprimées, l'orai-
èbre d'Anne d'Autriche, imprimée à Rennes en 1666,
pièce de vers publiée dans un recueil de poésies chré-
, t. 2.

RE LE NEBOUX DE LA BROSSE fut nommé en
et sacré l'année suivante. Il assista aux États de
en 1673; de Dinan, en 1675; de Vannes, en 1691.
élat avait fait la connaissance de M. de Kerlivio,
général de Vannes, et professait pour ce vénéra-
ître la plus haute estime. Il eut aussi des relations
té avec la vertueuse madame Le Houx; il la pro-
comme un modèle de perfection pour les personnes
e. Il mourut le 18 septembre 1701.

-LOUIS DE LA BOURDONNAYE, docteur en
gie de la Faculté de Paris, vicaire général de Nantes,
mmé le 31 octobre 1701 et sacré le 25 avril 1702.

dame de Sévigné, *Lettre du 20 octobre 1671 et suiv.*
isson, *Histoire de l'Académie française*, t. 1er.

Son diocèse lui dut des statuts synodaux qu'il publia en 1706, et un nouveau Propre des saints, imprimé à Saint-Paul en 1738. Il mourut à Brest le 22 février 1745, et y fut inhumé.

JEAN-LOUIS GOUYON DE VAUDURAND, né en 1702, à Vannes, d'une famille noble et ancienne de Bretagne, était vicaire général de Coutances, lorsqu'il fut nommé le 24 avril 1745 à l'évêché de Léon. Son sacre eut lieu le 12 octobre de la même année. En 1758 il assista à l'assemblée provinciale de Tours, qui le nomma député pour représenter cette province ecclésiastique à l'assemblée du clergé. Les Jansénistes, à cette occasion, publièrent que ce prélat était le plus pacifique de tous ceux de sa métropole. Cet éloge de la part de ces sectaires n'en est pas un aux yeux des bons catholiques. Il paraît que M. Vaudurand se montra trop indulgent pour les partisans de l'erreur; aussi se trouva-t-il de son temps des Jansénistes obstinés dans le diocèse de Léon. On peut citer au moins le P. Pacifique de Saint-Jean-Baptiste, prieur des Carmes déchaussés de Brest, qui mourut le 4 avril 1766, et que le parti estimait tellement, qu'il en fit écrire la vie et l'inséra dans *le Nécrologe des* prétendus *défenseurs de la vérité* [a]. Après dix-huit ans d'épiscopat, M. de Vaudurand quitta son siége en 1763, et continua de posséder en commende l'abbaye de Saint-Mahé, dans le diocèse de Léon, à laquelle il avait été nommé en 1739. Il mourut en 1780.

JEAN-FRANÇOIS DANDIGNÉ DE LA CHASSE, né à Rennes le 29 janvier 1724, d'une famille ancienne, originaire d'Anjou; aumônier de la reine, et grand archidiacre, vicaire général de Rouen, fut sacré évêque de Léon dans la chapelle supérieure de l'archevêché de Paris, le 21 août 1763, par M. de Beaumont, assisté de M. de Gouyon de Vaudurand et de M. de La Muzanchère, évêque de Nantes. Il gouverna ce diocèse pendant neuf ans. La sagesse et la modération de son gouvernement lui gagnèrent tous les cœurs. Transféré à Châlons-sur-Saône, en 1772, il n'y fut pas moins aimé et estimé à cause de son zèle éclairé et de sa charité généreuse envers les pauvres. Ayant donné

[a] T. 6.

sa démission en 1781, il emporta tous les regrets de ses diocésains. Depuis l'année 1773 il était pourvu en commende de l'abbaye de Notre-Dame d'Eu, dans le diocèse de Rouen, et il possédait encore ce bénéfice lors de la spoliation du clergé au mois de novembre 1789. Il paraît qu'il ne fut pas inquiété pendant la révolution. Il mourut à Paris le 12 juillet 1806, dans la quatre-vingt-troisième année de son âge.

JEAN-FRANÇOIS DE LA MARCHE, successeur de M. Dandigné, appartenait à une famille noble et ancienne du diocèse de Quimper. Il naquit au château de Lezergué, dans la paroisse d'Ergué-Gaberic, en 1729, et suivit d'abord la carrière militaire. Il se trouva au combat de Plaisance en 1747, dans lequel il resta, dit-on, seul de sa compagnie. Il obtint le grade de capitaine d'infanterie au régiment de la Reine; mais après le traité d'Aix-la-Chapelle il renonça au service, reprit ses études, et entra ensuite dans un séminaire. Il fit sa licence à Paris, et fut ordonné prêtre à Conflans par M. de Beaumont, le 6 avril 1756, avec M. de Girac, depuis évêque de Rennes. Bientôt après, il devint chanoine écolâtre et grand vicaire de Tréguier, poste dans lequel il édifia beaucoup par la régularité de sa conduite, et fut pourvu en 1764 de l'abbaye de Saint-Aubin-des-Bois, au diocèse de Saint-Brieuc. Nommé en 1772 à l'évêché de Saint-Pol-de-Léon, il remit son abbaye, et se livra au soin de son troupeau. Son diocèse lui dut un beau collége, bâti à ses frais, et de plus un petit séminaire avec des fonds suffisants pour élever des jeunes gens pauvres[1]. Le prélat faisait chaque année sa visite épiscopale, présidait les retraites ecclésiastiques, et trouvait dans une sage dispensation de son revenu le moyen de suffire à d'abondantes aumônes. Plusieurs demoiselles sans fortune, de Bretagne et même de Paris, recevaient de lui des pensions. Il menait en quelque sorte dans son palais la vie de communauté, sans cesser d'être accessible pour tout le monde, et surtout pour son clergé. Assidu dans son diocèse, il en sortait fort

[1] La dépense que lui occasionnèrent le collége et le séminaire s'éleva à plus de quatre cent mille francs.

rarement : la seule assemblée du clergé où il assista fut celle de 1788. La révolution survint, et il en vit les commencements avec effroi ; aussi n'y eut-il pas de députés du clergé de son diocèse aux Etats généraux. On supprima son siége, et l'on prétendit lui interdire ses fonctions. L'évêque crut devoir instruire ses curés sur l'incompétence des décrets de l'Assemblée, et il affermit si bien son clergé, qu'il n'y eut dans son diocèse que dix-sept prêtres à faire le serment. Le 23 octobre 1790 il fit une réponse à la fois ferme et modérée aux significations des administrateurs du district de Morlaix, qui avaient eu l'impertinence de le traiter par écrit d'ancien évêque de Léon, et continua ce qu'il regardait comme le devoir de sa charge. Un décret du 16 février 1791 le manda à la barre, ainsi que les évêques de Tréguier et de Nantes ; en même temps on échauffait contre lui les esprits de la multitude dans un pays qu'il vivifiait par ses bienfaits. Averti qu'on venait pour le saisir, M. de La Marche crut devoir se soustraire aux recherches ; et après avoir erré quelque temps, il s'embarqua à Roscoff, en mars 1791, sur un bateau qui le conduisit en Angleterre. Il n'avait rien emporté avec lui, et se serait trouvé dans le plus grand dénûment, si des personnes généreuses n'eussent pris soin de pourvoir à ses besoins. Lord Arundel, le marquis de Buckingham, et d'autres illustres Anglais, lui vouèrent une estime et un attachement durables. Le 20 août 1791, l'évêque de Léon donna de Londres une lettre pastorale et une ordonnance pour prémunir ses diocésains contre le schisme. Cependant le nombre des prêtres français qui se réfugiaient en Angleterre croissait tous les jours ; le prélat proposa une souscription en leur faveur : cette idée fut adoptée avec empressement, et le célèbre Burke seconda ce projet. De riches Anglais s'assemblèrent, et l'évêque anglican de Londres se trouva même à la réunion. L'évêque de Léon y exposa la détresse de ses compatriotes. Ce ne fut point en vain : des secours abondants furent prodigués, et beaucoup d'Anglais reçurent chez eux des prêtres français. La pieuse hôtesse de M. de La Marche, madame Silburne, en accueillit successivement un assez grand nombre. Ces procédés généreux furent

l'objet d'une lettre que l'évêque adressa, le 30 décembre 1792, aux prêtres de sa nation réfugiés en Angleterre; elle a été imprimée, et respire des sentiments de reconnaissance et de charité. Le pape Pie VI lui adressa, le 2 septembre 1793, un bref pour le féliciter de son zèle, et Louis XVIII, alors Monsieur, lui écrivit de Hamm, le 10 février de la même année, pour lui témoigner combien il était touché de ses soins. Mais bientôt les progrès de la terreur en France ayant porté à plusieurs milliers le nombre des prêtres et des émigrés qui avaient abordé en Angleterre, les secours particuliers devinrent insuffisants : on fit une motion au parlement pour consacrer une somme annuelle au soulagement de ces honorables proscrits; les membres l'adoptèrent unanimement, et l'on établit un mode régulier de secours. L'évêque de Léon fut chargé de présider à la distribution : beaucoup d'Anglais le rendaient de plus dépositaire de leurs offrandes, qui se montaient encore par an à une somme considérable. Le prélat obtint pour les prêtres français le château de Winchester, où l'on en recueillit jusqu'à huit cents; il pourvut aussi aux besoins des prisonniers de notre nation, qui, par l'effet de la guerre, se trouvaient en grand nombre dans les prisons d'Angleterre. Des prêtres français envoyés par lui portaient à ces malheureux les secours spirituels en même temps qu'ils leur distribuaient les corporels. Les prêtres déportés à la Guyane lui durent également d'être soulagés dans leur misère. Il remplit jusqu'à sa mort, avec autant d'assiduité que de bonté, les fonctions de charité qu'on lui avait confiées. Lorsqu'en 1801 Pie VII demanda les démissions des évêques de France, M. de La Marche assista aux assemblées que tinrent à Londres ceux de ses collègues qui se trouvaient en Angleterre. On dit qu'il hésita quelque temps, mais enfin il adhéra à l'avis du plus grand nombre de ces prélats, et signa leurs lettres et leurs réclamations contre le concordat. Il adressa de plus en son propre nom, le 15 mars 1803, une lettre du pape; du reste, nous savons que, peu avant de mourir, il déclara qu'il était loin de partager l'exagération de plusieurs des antagonistes du concordat de 1801. Atteint d'une maladie grave, il fut visité

deux fois par Monsieur, frère du roi, qui voulut recevoir sa bénédiction. Le pieux évêque mourut à Londres le 25 novembre 1806, laissant à peine de quoi fournir aux frais de son inhumation, et après avoir instamment recommandé qu'elle se fît sans pompe et sans que rien y rappelât sa dignité d'évêque. Il avait rédigé lui-même son épitaphe, où ses titres sont également omis. La succession des évêques de Léon finit avec ce respectable prélat.

M. de La Marche fut inhumé dans le cimetière de Saint-Pancrace à Londres, auprès de M. Le Mintier, dont il avait été l'ami. Son oraison funèbre fut prononcée le 27 janvier 1807, dans la chapelle française de Conway-Street, par M. Du Châtellier, aujourd'hui évêque d'Evreux. Elle a été imprimée à Londres, in-8°.

DIOCÈSE D'ALETH ET SAINT-MALO.

La ville d'Aleth[1] subsistait dès le temps des Romains; elle était située en terre ferme, près du rocher sur lequel se trouve aujourd'hui Saint-Malo. Elle avait un commandant particulier sous les ordres du général dont le district s'étendait sur toute la région maritime appelée *Tractus armoricanus* et *nervicanus* [a]. On voit l'emplacement de cette ancienne ville sur le territoire de Saint-Servan. Les Bretons la nommaient autrefois *Guic Alet* ou *Quidalet*, ce qui veut dire bourg d'Aleth. Elle n'était pas en effet primitivement au rang des cités; ce ne fut que depuis qu'elle posséda un siége épiscopal, qu'elle reçut le titre de ville. L'époque de la fondation de ce siége est bien incertaine. Si l'on en croit le P. Lelarge [b], elle remonterait au milieu du v[e] siècle. D'autres, et avec peut-être plus de raison, disent que l'évêché d'Aleth ne fut établi qu'au vi[e] siècle. Ce qu'il y a de bien certain, c'est que ce siége

[1] En latin, *Alethum*. Saint-Malo, *Maclovium* et *Maclovíopolis*; en breton, *Sant-Malo*. Le diocèse de Saint-Malo, *diœcesis Macloviensis*.

[a] *Notice de l'ancienne Gaule*, par D'Anville.

[b] Auteur des *Mémoires sur les évêques de Saint-Malo*, mis en corps d'histoire par le P. Deshayes.

d'Aleth subsista jusqu'en 1141. A cette époque, Jean de Châtillon, surnommé de La Grille, qui en était évêque, s'apercevant que plusieurs habitants de la cité allaient habiter le rocher où est aujourd'hui Saint-Malo, et qu'on nommait alors l'île d'Aaron, il y transféra son siége qui a été supprimé en 1801, époque à laquelle il fut partagé entre les diocèses de Rennes, Saint-Brieuc et Vannes. Il y avait dans cette île un prieuré dont l'église, dédiée à saint Vincent, martyr, devint la cathédrale. On célébrait l'anniversaire de sa dédicace le second dimanche d'octobre ; mais il était primitivement fixé au 11 du même mois. L'édifice, qui est du style gothique, et, dit-on, très-ancien, n'a rien de remarquable, ni pour la régularité, ni pour l'élégance. On y a joint un portail dans le genre moderne, qui ne contribue pas à son embellissement.

Le diocèse de Saint-Malo était borné au nord par la mer et celui de Dol, à l'est par celui de Rennes, au midi par celui de Vannes, et à l'ouest par celui de Saint-Brieuc. Il renfermait cent soixante et une paroisses et vingt-quatre trèves, cinq abbayes d'hommes, Saint-Meen, Beaulieu, Saint-Jacques-de-Montfort, Saint-Jean-des-Prés et Painpont, une de femmes, celle de la Joie, et douze prieurés à nomination royale. Lors de la translation du siége à Saint-Malo, le chapitre de la cathédrale avait été formé de chanoines réguliers, tirés de l'abbaye de Saint-Victor de Paris; ils furent sécularisés en 1319 par le pape Jean XXII; mais jusqu'au XVIe siècle, ce chapitre, pour conserver sans doute un vestige de son ancienne institution, faisait encore, aux suffrages de Laudes et de Vêpres, mémoire de saint Augustin dont tous les chanoines réguliers suivent, comme on sait, la règle. Le même chapitre était exempt de la juridiction épiscopale, et relevait immédiatement du saint Siége. Il était composé d'un doyen, de deux archidiacres dont le premier avait le titre de Dinan et l'autre celui de Porhoët, d'un chantre et de dix-sept chanoines, y compris le curé de la cathédrale, en faveur duquel on avait, peu de temps avant la grande révolution, formé une nouvelle prébende. L'évêque était seigneur temporel de la ville de Saint-Malo, par indivis avec le chapitre, et nommait alter-

nativement avec ce corps aux charges et offices publics. Il jouissait d'un revenu de trente-cinq mille francs, et de la baronie de Beignon, paroisse de son diocèse où se trouvait sa maison de campagne et une officialité.

Après seize années de suppression, l'évêché de Saint-Malo parut devoir renaître; il avait été formellement rétabli à l'époque du concordat de 1817, par la bulle de Pie VII, du 27 juillet de cette année, et ce pontife lui avait assigné pour territoire son arrondissement et celui de Fougères; mais ce concordat n'ayant point été mis à exécution, et Pie VII n'ayant pas en 1822 fait mention de cet évêché parmi ceux qu'il érigeait de nouveau, ce siége antique est resté supprimé, malgré l'importance de la ville épiscopale et le vœu presque unanime de ses habitants pour son rétablissement.

La ville de Saint-Malo n'avait qu'une paroisse qui se desservait à la cathédrale. On y comptait quatre couvents, deux d'hommes, deux de femmes et un hôpital.

GRAND SÉMINAIRE.

M. Achille de Harlay, évêque de Saint-Malo, possédant en commende l'abbaye de Saint-Meen, située dans son diocèse, il conçut le projet d'établir un séminaire dans cette maison. Après en avoir obtenu la faculté, il en proposa la direction à saint Vincent de Paul, qui gouvernait alors la congrégation de la mission qu'il avait fondée; ce grand saint, ayant accepté cette offre, fit un voyage en Bretagne pour visiter les lieux et aplanir les difficultés qui pouvaient se présenter. Il y en eut effectivement quelques-unes de la part des Bénédictins, auxquels l'abbaye appartenait, et qui se voyaient avec peine privés d'une de leurs plus importantes maisons; mais enfin ils consentirent à l'établissement du séminaire, qui fut ouvert en 1645 et a été constamment gouverné par les prêtres de la congrégation de Saint-Lazare jusqu'en 1791, époque à laquelle les révolutionnaires les en chassèrent. Ce séminaire a été le premier établi en Bretagne, et l'on ne peut dire tous les biens qu'il y produisit dès ses commencements. La vie ré-

gulière et édifiante que menaient les membres de cette communauté; les secours pour la piété et la science que les ecclésiastiques y trouvèrent, exercèrent sur eux une heureuse influence, et contribuèrent puissamment à la réforme du clergé de Bretagne [a].

Les bâtiments de l'ancien séminaire de Saint-Meen sont maintenant occupés par l'Ecole ecclésiastique du diocèse de Rennes que gouvernent des prêtres vivant en communauté. Un autre séminaire du diocèse se trouvait à Saint-Servan.

Ce n'était pas le seul établissement consacré à l'étude de la science ecclésiastique que possédât le diocèse de Saint-Malo. Un de ses derniers évêques, M. Deslaurents, avait fondé à Dinan un collége dans lequel se trouvait une école de théologie, et cette école a compté jusqu'à cent étudiants qui en suivaient les cours en même temps.

Cette maison, dirigée par les missionnaires de Saint-Lazare, dut ses commencements à la protection de M. Desmaretz, évêque de Saint-Malo. Elle fut établie dans l'année 1707, et obtint des lettres patentes en 1712. On y recevait, pour la philosophie, des élèves qui avaient obtenu des bourses au concours, et l'on y donnait des retraites aux ecclésiastiques ainsi qu'aux laïques. La révolution a détruit cette œuvre de zèle et changé ce séminaire en caserne.

CATALOGUE HISTORIQUE DES ÉVÊQUES D'ALETH ET DE SAINT-MALO.

Suivant le P. Le Large, que nous avons déjà cité, saint Malo n'aurait pas été le premier évêque d'Aleth. Cet auteur croit que Cariaton, qui souscrivit au concile tenu à Angers en 453, occupa ce siége dans le v[e] siècle. Il lui donne aussi le nom de Cadreuc, et assure que cet évêque est sous ce nom honoré comme saint dans plusieurs paroisses de Bretagne.

MANSUET est, selon le P. Le Large, un évêque des Bretons qui a dû avoir son siége à Aleth.

[a] Voyez la Vie de saint Vincent de Paul, par Abelly, liv. 2, ch. 5.

RIOCAT succéda, suivant le même auteur, à Mansuet dans le siége de cet évêque des Bretons. On trouve son nom dans les litanies anglaises du VIII[e] siècle, publiées par Mabillon.

ADUMAL fut, dit le P. Le Large, le successeur de Riocat. Le même auteur assure qu'on trouve le nom de ce prélat dans deux chartes de l'église du Mans.

Saint **LUNAIRE** est compté par le P. Le Large au nombre des évêques d'Aleth, quoique rien dans la vie de ce saint n'indique qu'il ait occupé ce siége.

Saint **SAMSON**, si l'on en croyait le même auteur, n'aurait été qu'abbé du monastère de Dol et aurait exercé les fonctions épiscopales dans le diocèse d'Aleth dont il prétend que Dol dépendait alors [1].

Saint **MALO** [a] est reconnu pour le premier évêque d'Aleth. Il était originaire de la Grande-Bretagne, et avait été élevé par saint Brandan dans les pratiques de la vie monastique [2]. Sacré évêque, il passa en Armorique dans le VI[e] siècle, soit pour y exercer les fonctions apostoliques, soit pour y visiter les saints qui éclairaient cette région par l'éclat de leurs vertus. Le roi Alain I[er], ayant reconnu son mérite, l'honora d'une bienveillance particulière et consentit en sa faveur, selon les apparences, à l'érection du siége d'Aleth. Saint Malo n'eut pas les mêmes avantages sous le règne de Hoël III, qui le persécuta et l'obligea à quitter ses États. Il se retira auprès de Léonce, évêque de Saintes, où il passa quelques années. Hoël étant mort, il retourna à son église, qu'il édifia par la sainteté

[1] Nous rapportons ici l'opinion de cet auteur ; mais comme elle n'est appuyée par aucun monument authentique et qu'elle ne repose que sur des conjectures, nous nous garderons bien de la présenter comme certaine. Nous laissons au jugement du lecteur à prononcer si elle doit être adoptée ou rejetée.

[a] Sigebert, *ad ann.* 561, *Gal. christ.*, t. 2, p. 1060. *Act. S. Maclovii.*

[2] Nous sommes obligés de nous écarter ici du sentiment de D. Morice ; mais nous prions qu'on lise la Vie de saint Malo, t. 2 des *Saints de Bretagne*, où nous exposons les motifs qui nous ont fait adopter un ordre chronologique différent de celui de cet auteur.

de ses mœurs et par plusieurs miracles. Sa mort arriva en 627; le jour en est marqué dans les calendriers au 15 novembre. Les catalogues lui donnent pour successeurs :

Saint GURVAL, honoré comme saint le 6 janvier. Il ne gouverna l'église d'Aleth que pendant deux ans, et se retira ensuite dans une solitude à Guer, lieu de son diocèse, où il mourut en 640 [a].

Saint COLAPHIN. Son véritable nom était Coalfinit. Il était Breton insulaire, et fut choisi par saint Gurval pour le remplacer sur le siége d'Aleth. Son zèle fit de nombreuses conquêtes à la foi; mais son épiscopat fut d'une durée assez courte, car il ne s'étendit pas au delà de six années. On met la mort de ce saint évêque en 655. Il ne reçoit aucun culte en Bretagne.

Saint ARMAEL [b], à qui fut dédié la première Vie de saint Samson, est placé par le P. Le Large après saint Geifroi.

Saint ENOGAT a, suivant le P. Le Large, précédé saint Malo.

Saint MAELMON, conseiller et ami de saint Judicaël, suivant les actes de ce prince, fut évêque d'Aleth et se distingua par sa charité. On prétend qu'il mourut en 638; mais nous croyons qu'il a vécu plus longtemps.

Saint GODEFROI ou GEIFROI succéda à saint Maëlmon. On ne connaît aucun détail touchant sa vie et son épiscopat. On sait seulement que son corps fut porté à Paris en 965, par Salvator, un de ses successeurs, qu'il était honoré dans la capitale sous le nom de saint Ciférien. Le martyrologe de Paris met sa mort au VII[e] siècle et sa fête au 13 novembre.

OEDMAL. NOEDI.

HAMON. RITUAL.

TUTAMÈNE eut la douleur de voir les Français ravager son diocèse.

RAVILI.

[a] *Vies des Saints de Bretagne*, t. 2.

[b] Bolland., *in com. prævio ad* t. 3. *Martii*, p. 455.

BILI est auteur de la Vie de saint Malo, si elle n'est pas d'un diacre du même nom.

MOENE.	GUIBOND.
EBON.	

CADOCANAM[a]. Bollandus croit que ce prélat souscrivit au concile tenu à Reims en 682, sous le nom de Cadoenus. Il souscrivit aussi à celui qui futassemblé à Rouen en 693.

RIVALON.	BENOIT.
JUDICAEL.	IDOMEL.
REGIMOND.	JEAN.
MENFENIC.	GAUTIER.

HAELOCAR ou HELOGARD, abbé de Saint-Meen et évêque d'Aleth, obtint un diplôme de l'empereur Charlemagne pour le rétablissement de son église et de celle de Saint-Meen, qui avaient été pillées et brûlées par des ennemis. Cette charte fut confirmée en 817 par Louis le Débonnaire, à la requête du même prélat.

ERMOR vivait sous le règne de Louis le Débonnaire. Il est fait mention de ce prélat dans deux chartes de l'abbaye de Redon, datées de 833 et de 834. La qualité de Mactiern, qui lui est donnée dans une de ces chartes, prouve qu'il était d'une famille très-illustre.

JARNUVALT tint le siége d'Aleth, depuis l'an 835 jusqu'en 840, suivant quelques actes du cartulaire de Redon.

MAEN ou MAHEN était évêque d'Aleth en 840 et 846.

SALACON gouvernait l'église d'Aleth, lorsqu'il fut accusé de simonie et déposé dans l'assemblée tenue à Coetlou en 848; il ne fut pas rétabli. Il ne faut pas confondre cet évêque avec un autre de Dol qui portait le même nom.

RETUVALART souscrivit au privilége accordé par le roi Erispoé aux religieux de Redon pour l'élection de leurs abbés; il vivait encore l'an 863.

RATUILI tenait le siége d'Aleth en 868 et 872. Il sous-

[a] Sourdan, *Hist. de France*, t. 3, p. 562.

crivit à la fondation du monastère de Plelan, faite par le roi Salomon pour l'abbaye de Redon. On trouve son nom dans plusieurs donations faites à l'abbaye de Redon, et dans des reconnaissances des biens de ce monastère, en 868 et 869. Salomon, roi de Bretagne, le chargea d'annoncer au peuple de Vern une donation que ce prince avait faite à la même abbaye, et Ratuili la publia un jour de dimanche. Ce fut Ratuili qui rendit les derniers devoirs à saint Convoyon, abbé de Redon, mort à Plelan en 868. Après Ratuili il se trouve une lacune de près d'un siècle dans le catalogue des évêques d'Aleth.

SALVATOR [a] était évêque d'Aleth lorsque la guerre éclata entre le duc de Bretagne et le comte de Chartres, qui appela des barbares du nord à son secours. Voulant éviter la fureur des Danois, qui entrèrent en Bretagne après la mort d'Alain le Grand, il transporta le corps de saint Malo au monastère de Lehon. Il y trouva plusieurs ecclésiastiques qui avaient apporté les reliques et les ornements de leurs églises. Juvan, qui gouvernait cette maison, reçut Salvator avec joie; mais lui ayant représenté que leurs trésors n'étaient pas en sûreté dans le pays, ils prirent le parti de se retirer en France. Sur la route, ils rencontrèrent les évêques de Dol et de Bayeux qui portaient les corps de saint Samson, de saint Sénateur, de saint Paterne et d'autres saints. Ils se rendirent, en 966, à Paris, où ils déposèrent leurs trésors dans l'église de Saint-Barthélemi. La paix ayant été faite entre les Français et les Danois, quelques-uns des réfugiés retournèrent en Bretagne, d'autres allèrent en divers lieux de France. L'évêque d'Aleth et l'abbé de Lehon demeurèrent à Paris, en attendant que la tranquillité fût rétablie en Bretagne. Pour les consoler dans leur exil, Hugues de France fit dédier l'église de Saint-Barthélemi en l'honneur de cet apôtre et de saint Magloire, archevêque de Dol. Il y établit une communauté de religieux, auxquels il permit de se choisir un abbé. Salvator et Juvan moururent sous le règne du roi Robert, et furent inhumés dans l'église de

[a] Duchesne, *in fragmen. Histor. à Ludovic. pio ad Robert. regem. Hist. de Bret.*, t. 1er, note 44, col. 974.

Saint-Georges et de Saint-Magloire, hors les murs de Paris. C'est le seul évêque d'Aleth que l'on trouve dans le xe siècle.

RAOUL souscrivit à la charte donnée par la duchesse Havoise et les princes ses enfants, pour le rétablissement de l'abbaye de Saint-Meen en 1008.

HAMON souscrivit à la fondation de l'abbaye de Saint-Georges, faite par le duc Alain III, l'an 1032.

MARTIN [a] assista à la dédicace de l'église de l'abbaye de Cormeri en Touraine, faite par l'archevêque de Tours en 1054, et au concile tenu à Châlons en 1056, par Hildebrand, légat du saint Siége en France.

Après la mort de Martin, l'église d'Aleth fut divisée en deux parties, comme l'a observé le P. Le Large dans son Histoire du diocèse de Saint-Malo [1]. Cette division paraît avoir été occasionnée par l'excommunication lancée par le pape Léon IX contre les évêques simoniaques. Les Bretons n'étaient pas exempts de ce vice : Budic, évêque de Nantes, avait assisté au concile tenu à Reims par le pape, en 1049, et avait été déposé pour crime de simonie. Soit qu'il ait voulu se justifier sur l'exemple de ses comprovinciaux, ou que leur conduite fût notoire, le pape les cita tous au concile qu'il indiqua à Rome pour le mois d'avril 1050. Ils n'y comparurent point, et furent tous excommuniés. Le pape écrivit à Eudon, comte de Penthièvre, alors régent du duché, pour lui notifier cette sentence. On ignore l'usage que le prince en fit, et les ordres qu'il donna en conséquence. Ce qui nous paraît certain, c'est que cette affaire fut suivie de plusieurs divisions en Bretagne. Eudon, accoutumé à gouverner, ne pouvait envisager son neveu comme souverain, quoiqu'il fût fils et héritier du duc Alain III. Les

[a] *Gal. christ.*, t. 1er. Martène, t. 4, *Anecd.*, p. 90.

[1] M. l'abbé Manet n'admet pas l'existence de ce schisme, et prétend que les évêques d'Aleth ont, dans ce siècle, tantôt pris le nom de leur siége et tantôt celui de Saint-Malo, parce qu'ils avaient de grandes possessions à Saint-Malo de Beignon. Si cette supposition était admise, il faudrait dire que ces évêques ont fait une chose inouïe dans l'Eglise, en changeant le nom de leur siége pour celui de leurs terres. Peut-être pourrait-on plus facilement admettre qu'ils ont pris par respect le nom du fondateur de leur siége.

barons, ayant pénétré les vues d'Eudon, s'assurèrent de la personne du jeune duc, et déclarèrent la guerre à Eudon. Ce dernier avait ses partisans qui lui fournirent des troupes ; mais ils furent tous vaincus, et Eudon fut fait prisonnier. Geoffroi, son fils, continua la guerre, qui ne se termina pas à son avantage.

Le siége d'Aleth vaqua pendant ces funestes divisions. Cette ville était de l'apanage d'Eudon ; mais il la perdit par sa révolte. Nonobstant cette perte, il eut assez de crédit pour mettre sur le siége d'Aleth un homme qui lui était dévoué, et pour le faire sacrer par l'archevêque de Dol. Le duc, prévoyant les suites de cette élection, s'y opposa, et nomma un autre sujet qu'il fit sacrer par l'archevêque de Tours. Pour concilier les deux partis, on ne trouva point d'autre expédient que d'établir un nouveau siége à Saint-Malo de Baignon. Voilà ce qui nous a paru de plus vraisemblable sur l'origine du schisme qui paraît dans l'église d'Aleth pendant soixante ans. Comme il n'est pas facile de distinguer les évêques de Baignon, excepté Rainaud, d'avec ceux d'Aleth, nous les plaçons ici selon l'ordre qu'ils tiennent dans les actes du temps.

RAINAUD est indiqué comme évêque de Saint-Malo de Baignon dans une notice de Marmoutier, datée de 1062. Il mourut en 1081, selon les Chroniques de Nantes et de Ruis.

DANIEL, évêque de Saint-Malo, mourut en 1085, suivant la Chronique de Ruis.

BENOIT, à qui les actes donnent le titre d'évêque d'Aleth ou celui d'évêque de Saint-Malo, assista, en 1092, aux obsèques d'Emme, vicomtesse de Porhoët ; confirma, en 1099, un accord fait entre les seigneurs de Combourg et les religieux de Marmoutier ; donna, en 1108, l'église de Saint-Malo de Dinan aux mêmes religieux, et mourut en 1111, selon la Chronique de Nantes.

JUDICAEL [a], frère de Geoffroi, archevêque de Rouen, est nommé tantôt évêque d'Aleth, tantôt évêque de Saint-Malo. Son nom se trouve dans l'acte de fondation du prieuré

[a] Oderic Vital, l. 10, p. 770.

de Loheac, daté de l'an 1101; dans celui des chanoines réguliers de Saint-Médard de Doulon, fait en 1105; et dans une charte de l'abbaye de Saint-Serge, datée de 1108. La Chronique de Ruis met sa mort en 1112.

RIVALLON, archidiacre de Loheac, fut sacré en 1112 par l'archevêque de Tours. C'était un homme de naissance et de mérite : les éloges que Marbode lui a donnés ne permettent pas d'en douter. Deux chartes de Marmoutier faisaient mention de ce prélat : la première est un accord fait par son avis entre les vicomtes de Porhoët et les Bénédictins de Josselin en 1116, touchant le testament du vicomte Joscius; la seconde regarde le vicomte Geoffroi, à qui Rivallon administra les derniers sacrements en 1118. La Chronique de Nantes marque la mort de Rivallon en 1116, mais l'acte dont on vient de parler prouve son erreur.

DANIEL, II[e] du nom, religieux de Redon, fut sacré évêque d'Aleth vers l'an 1112, et mourut le 23 juin 1120. Il est fait mention de ce prélat dans une charte de l'abbaye de Painpont, datée du 28 avril 1114.

DONOAL[a] fut assez heureux pour réunir les deux siéges qui subsistaient depuis soixante ans. Il avait embrassé la règle de saint Benoît dans l'abbaye du Mont-Saint-Michel, d'où il avait été tiré en 1116 pour gouverner l'église de Saint-Malo, à la demande expresse du clergé et du peuple de cette ville. Baldric, archevêque de Dol, venait d'être interdit par un légat du saint Siége pour n'avoir pas voulu restituer une prébende à un de ses chanoines. Cette conjoncture obligea Donoal d'aller à Tours, où il fut sacré en 1120. Pendant son séjour dans cette ville, il confirma les religieux de Marmoutier dans la possession des églises de Saint-Malo de l'Ile et de Saint-Malo de Dinan, qui leur avaient été données par Benoît, son prédécesseur. Il leur donna aussi les églises de Notre-Dame de Combourg, d'Ifendic, de Miniac, de Plouasne et autres. Il n'oublia pas le monastère de Saint-Melaine dont il avait été

[a] Martène, t. 3, *Anecdot.*, et t. 4, p. 130. *Analecta*, t. 3, p. 350.

abbé. Convaincu qu'on leur avait enlevé mal à propos l'église de Plelan, il la leur rendit, et ratifia toutes les donations qui leur avaient été faites dans son diocèse. Il assista au concile de Redon en 1127, et à celui de Reims en 1132. Son nom se trouve dans la liste des prélats qui furent présents à la translation des reliques de saint Julien du Mans, faite le 17 octobre 1137. Il mourut en 1144, suivant la Chronique de Nantes.

Saint JEAN [a], surnommé DE LA GRILLE, à cause des grilles de fer qui environnent son tombeau, était chanoine régulier de l'abbaye de Bourgmoyen dans la ville de Blois, lorsqu'il fut fait premier abbé de Sainte-Croix de Guingamp en 1134. Cette dernière abbaye venait d'être fondée par Etienne, comte de Penthièvre, et fut aussitôt occupée par des chanoines de Bourgmoyen. La sagesse qu'il fit paraître dans le gouvernement de cette colonie lui donna une grande réputation dans le pays. Les siéges d'Aleth et de Tréguier ayant vaqué en 1144 dans l'espace de huit jours, il fut choisi pour les remplir. Il opta pour le premier, et alla à Rome pour y recevoir la consécration. Les archevêques de Tours et de Dol se disputaient alors vivement la juridiction sur les évêchés de Bretagne. Jean de La Grille assista au jugement que le pape Luce III rendit à ce sujet en faveur de l'archevêque de Tours.

A son retour, il transféra son siége épiscopal dans l'île d'Aaron, où les habitants d'Aleth commençaient à s'établir. L'église de cette île appartenait aux religieux de Marmoutier. Ils se pourvurent à Rome contre l'entreprise du prélat. Le pape nomma Geoffroi, archevêque de Bordeaux, Geoffroi, évêque de Chartres, et Lambert, d'Angoulême, pour juger ce procès. Les commissaires, après avoir vu les pièces produites par les parties, et entendu la déposition de trois prêtres qui attestèrent par serment qu'ils avaient vu le siége épiscopal dans l'église de Saint-Malo de l'Ile, déboutèrent les religieux de leur opposition. Le pape Eugène III, à la sollicitation de saint Bernard, confirma cette sentence, par une bulle donnée à Viterbe le 16 août.

[a] Martène, t. 3, *Anecdot.*, p. 898. Labbe, t. 10, *Concil.*

Cette affaire terminée, Jean s'appliqua à la réformation de son diocèse, et, pour lui donner un modèle qu'il pût suivre, il mit des chanoines réguliers dans son chapitre. Cet établissement fut confirmé, en 1157, par le pape Adrien IV, qui ordonna que l'évêque de Saint-Malo serait aussi régulier. Jean consacra, le 16 octobre 1156, l'église de Saint-Jacques de Montfort, et souscrivit, en 1162, au concile de Montpellier. Il mourut en 1163, suivant la Chronique de Nantes. C'était un homme éclairé pour son siècle et d'une grande régularité. L'église de Saint-Malo l'honorait comme saint et célébrait sa fête le 1er février, par permission du pape Léon X [1].

ALBERT, archidiacre dans l'église de Saint-Malo, fut élu en 1163, et sacré par Joscius, archevêque de Tours. Il termina, la même année, le dernier différend que son prédécesseur avait eu avec les religieux de Marmoutier pour les églises de Taden et de Plouasne. Afin de les dédommager du tort que Jean de La Grille leur avait fait dans la translation de son siége, il leur donna en 1164 l'église de Notre-Dame de Becherel. En 1169 il reçut à Rennes, avec l'évêque de cette ville, le fils de Henri II, roi d'Angleterre, nommé Geoffroy. On choisit ce prélat en 1178 pour un des arbitres du différend qui s'était élevé entre les abbés du Mont-Saint-Michel et de La Luzerne. Il ratifia en 1182 la cession qui fut faite du monastère de Lehon, aux religieux de Marmoutier, par l'abbé de Saint-Magloire de Paris [2]. Mais l'obituaire de Saint-Jacques de Montfort retarde cet événement de deux ans, l'ayant mis au 5 juillet 1184.

PIERRE GIRAUD, chanoine de Rennes, fut élu en 1184 et sacré l'année suivante. Il obtint en 1197, de la duchesse Constance, la permission d'établir un marché à Saint-Malo le vendredi de chaque semaine. En 1203, il assista aux obsèques de la même princesse, qui fut inhumée dans

[1] Bollandus a inséré sa vie dans son premier tome du mois de février. Voyez les *Vies des Saints de Bretagne*, t. 2.

[2] Sigebert met sa mort la même année, en ces termes :
Anno 1182 obiit venerabilis vir Albertus, episcopus Aletensis, quem moderni de sancto Maclovio vocant, cujus episcopatus antiquitùs civitas Aleta vocabatur.

l'abbaye de Villeneuve. Il souscrivit en 1207 à la fondation de l'église collégiale de la Guerche. Ce fut de son temps que le prieuré de Painpont, membre de l'abbaye de Saint-Meen, fut érigé en abbaye de chanoines réguliers par bulle du pape Innocent III. Ce prélat mourut le 11 septembre 1218.

RAOUL fut sacré en 1218 et conféra, la même année, la cure de Plumeliau. Il adjugea en 1221 le patronage de la Gouvennière à son chapitre. Un acte de l'abbaye de la Vieuxville, daté de 1226, fait connaître que Raoul prit la croix contre les Albigeois, et qu'il confirma avant son départ tous les biens de ce monastère. Il mourut le 8 octobre 1230, suivant la Chronique de Nantes et l'obituaire de Montfort.

GEOFFROI, évêque de Saint-Malo, transigea en 1231 avec Hamon de Guer pour les dîmes de la paroisse de Brons. Il fit une autre transaction en 1237 avec Rolland de Plouer pour le patronage de cette église. En 1252 il érigea l'hôpital de Saint-Malo, dont il est regardé comme le fondateur. Les différends que les évêques de Bretagne avaient alors avec le duc l'obligèrent à faire le voyage de Rome pour y défendre ses droits et ceux de ses collègues; mais l'affaire tirant en longueur, il remit en 1255 son évêché entre les mains du pape. Il mourut le 17 septembre 1259, suivant l'obituaire de Painpont. Olivier de Pontual fonda un anniversaire pour ce prélat, et donna au chapitre toutes les dîmes de Saint-Briac.

NICOLAS, archidiacre de Caux dans l'église de Rouen, fut nommé en 1255 sur la résignation du précédent, ou même plus tôt, car il transigea en 1252 avec l'abbé du Mont-Saint-Michel pour les droits de visite et de procuration qui lui étaient dus dans les églises de sa dépendance. Il conféra en 1262 la cure de Saint-Brieuc-des-Vifs sur la présentation de l'abbé de Saint-Melaine, et mourut le 11 octobre de la même année.

SIMON DE CLIÇON[a], religieux de l'ordre de Saint-Domi-

[a] *Monasticon Cisterciense*, p. 447. Martène, t. 3, *Anecdot.*, p. 961.

nique et prieur du couvent de Paris, fut nommé en 1263, sur la démission de Philippe de Bouchalampe, religieux de l'ordre de Cîteaux et abbé de Clairvaux. Après la mort de Nicolas, le chapitre s'était divisé sur le choix de deux sujets. L'amour de la paix engagea l'un et l'autre parti à se démettre de leurs droits entre les mains du pape Urbain IV. Ce souverain pontife, par un bref daté d'Orviette, le 18 octobre 1263, nomma l'abbé de Clairvaux. Cet abbé n'accepta point l'évêché, et alla à Rome pour y faire ses remontrances au pape. Elles furent si vives et si touchantes, qu'Urbain lui permit de retourner à son monastère. Après son départ, ce pontife nomma Simon de Cliçon, qui accepta et fut sacré par l'archevêque de Tours, le dimanche dans l'octave des apôtres. Il décéda le 3 février 1285, et fut inhumé aux Jacobins de Dinan.

ROBERT DU PONT[a] transigea en 1287 avec Jean Du Plessis pour les dîmes de Ploubalai; assista en 1291 à l'élection de Renaud de Montbason, archevêque de Tours, et mourut en 1309, suivant le P. Le Large.

RAOUL ROUSSELET[b], de la maison de Limoelan, dans la paroisse de Sévignac, fut sacré vers l'an 1310. Il était clerc et conseiller du roi Philippe le Bel, lorsqu'il fut élevé à cette dignité. On ne sait pas précisément en quelle année, mais il est constant qu'il était évêque de Saint-Malo en 1312. Transféré à Laon en 1317, il fut appelé à Paris la même année par le roi Philippe V pour juger comme pair de France Robert, comte de Flandre. Il se trouva ensuite chargé d'apaiser le différend qui existait entre Isabelle de Castille, duchesse de Bretagne, et Guy de Bretagne; puis on l'envoya avec le comte de Forez en Languedoc pour réformer cette province et corriger les excès des gens de justice. Philippe V le choisit pour l'un de ses exécuteurs testamentaires. Ce prélat mourut le 16 octobre 1323, après avoir fondé dans le collége de Laon à Paris deux bourses pour des étudiants en théologie.

ALAIN GONTHIER fit sa soumission à la chambre apo-

a Chron. de la Baud., p. 199.
b *Gesta Guillelmi, in Spicilegio*, l. 4, p, 341. Labbe, *Eloges historiques*, p. 228. Rimer, t. 3, p. 558.

stolique le 17 juin 1317, en qualité d'élu de Saint-Malo. Les chanoines réguliers, introduits par Jean de La Grille dans le chapitre, ayant souhaité la sécularisation, Alain la demanda au pape et l'obtint. Il fut transféré à Quimper en 1333, et mourut en 1335.

YVES DE BOISBOISSEL, évêque de Quimper, fut transféré à Saint-Malo en 1333. On le trouve employé en qualité de président aux enquêtes, dans le rôle des officiers nommés pour la tenue du parlement de Paris en 1336. En 1347 il transigea avec son chapitre pour deux chapelles fondées par Raoul Rousselet et Alain Gonthier, ses prédécesseurs. Il passa de cette vie à une meilleure en 1348.

GUILLAUME MAHÉ fit sa soumission à la chambre apostolique le 19 novembre 1348, et présida la chambre des enquêtes la même année. Il était chanoine de Rennes, et mourut le 20 mars 1348.

PIERRE BENOIT fit sa soumission à la chambre apostolique le 14 juillet 1349. Il tint l'année suivante son synode, dans lequel il publia plusieurs statuts que l'on conservait manuscrits dans l'abbaye de Painpont. Cet ouvrage se trouvait à la fin du martyrologe et portait pour titre : *Liber officiorum*. On y remarquait surtout une défense faite aux clercs de son diocèse de porter la barbe longue et des moustaches tombantes. Ce prélat eut de la peine à vaincre sur ce point l'opiniâtreté de plusieurs ecclésiastiques. Après cette assemblée, il se rendit à Paris, où il présida la chambre des enquêtes, comme avaient fait ses deux prédécesseurs. Il mourut vers 1360.

GUILLAUME POULART, fils de Pierre, seigneur de Kergoalen en Goello et de Constance de Kerraoul, paya les droits à la chambre apostolique pour l'évêché de Saint-Malo, le 1er février 1360. Il assista au concile provincial d'Angers en 1365. La même année, de concert avec le chapitre de sa cathédrale, il fit avec Jean de Montfort, duc de Bretagne, un traité pour la levée des droits sur les marchandises dans le port de Saint-Malo. Sa mort arriva en 1384, et se trouve marquée au 17 septembre dans le nécrologe de Montfort.

JOSSELIN DE ROHAN, chanoine de Saint-Malo, fut élu en 1375, et fit sa soumission à la chambre apostolique le 7 juillet. Imbu des maximes de quelques-uns de ses prédécesseurs qui, pour le temporel, prétendaient dépendre immédiatement du saint Siége, il ne voulut jamais prêter le serment de fidélité au duc de Bretagne. Cet entêtement lui attira bien des vexations de la part des officiers de ce prince, et la saisie de son temporel, dont il ne recueillit aucun fruit pendant les dernières années de sa vie. Il mourut le 21 mars 1388, et fut enterré dans le sanctuaire de son église, sous un mausolée qui subsiste encore.

ROBERT DE LA MOTTE fit sa soumission à la chambre apostolique le 8 janvier 1390. Fondé sur les mêmes principes que son prédécesseur, il refusa pendant quelques années de reconnaître le duc pour son souverain, refus qui lui attira la saisie de son temporel. Enfin il se soumit, et rendit aveu au duc, qu'il reconnut pour fondateur et seigneur de son église. Il tint plusieurs synodes, dont les principaux furent ceux de 1402 et de 1406. En 1420, il permit à un prêtre, nommé Raoul Boisserel, de bâtir une chapelle dans l'île de Sezambre, qui était déserte, et d'y vivre en solitaire. Il mourut le 5 août 1423, suivant le nécrologe de Painpont, où l'on faisait un anniversaire pour lui et pour Amauri de La Motte, son frère.

GUILLAUME DE MONTFORT[a], fils de Raoul, sire de Montfort, et de Gaël, fut pourvu de l'évêché de Saint-Malo le 13 octobre 1423, par le pape Martin V. Il fut transféré le 28 juin 1424 à Saint-Brieuc, mais il n'accepta pas ce nouveau titre. Le pape Martin V lui donna, le 23 avril 1431, une commission pour dissoudre le mariage de Louis, fils du roi de Sicile, et d'Isabeau de Bretagne. Il était encore occupé de cette affaire lorsqu'il fut fait cardinal du titre de Sainte-Anastasie par le pape Eugène IV. Il mourut à Sienne le 27 septembre 1432, et fut inhumé aux Cordeliers de la même ville.

Après la mort du cardinal de Montfort, le chapitre élut

[a] Auberi, *Hist. des card. de France*, p. 158. Martène, t. 8, *Coll. Ms.*, p. 782.

Guillaume Boutier, abbé de Beaulieu, conseiller et aumônier du duc Jean V; mais le cardinal étant mort en Italie, le pape Eugène IV n'eut aucun égard à l'élection du chapitre, et transféra l'évêque de Vannes à Saint-Malo.

Amauri DE LA MOTTE, évêque de Vannes et frère de Robert, fut transféré à Saint-Malo en 1433 par le pape Eugène IV. Il fit son testament à Baignon le 5 octobre 1433, et mourut l'année suivante. Son anniversaire se célébrait le 6 août.

Après le décès d'Amauri, le chapitre élut pour la seconde fois Guillaume Boutier, abbé de Beaulieu [a]; mais le pape n'eut pas plus d'égard à cette élection qu'il n'en avait eu à la première, et transféra l'évêque de Tréguier à Saint-Malo. Le duc en porta plainte au concile de Bâle, et le pria de vouloir bien ratifier l'élection de l'abbé de Beaulieu. Il engagea aussi le roi de France à écrire sur le même sujet, le 27 février 1437; mais le concile se sépara sans avoir rien statué sur cette affaire, et la nomination du pape eut lieu.

Pierre PIEDRU [b] était fils de Guillaume Piedru, bourgeois de Nantes, et de Jeanne de Mauléon; frère d'Aiguisse Piedru, mariée à Jean Chauvin, seigneur de l'Espronnière. Ces alliances, soutenues par un certain mérite, furent le commencement de sa fortune. Il fut d'abord pourvu d'un canonicat dans l'église de Nantes et admis au conseil du duc. Pour servir ce prince assidûment, il obtint du pape Martin V la permission de toucher les revenus de ses bénéfices, quoiqu'il n'y résidât pas et qu'il fût toujours à la suite de la cour. Il fut nommé à l'évêché de Tréguier en 1430, et député au concile de Bâle en 1434. A son retour, il fut transféré à Saint-Malo par bulles du 27 août 1435. Il eut quelques différends avec son chapitre pour la juridiction temporelle dans la ville de Saint-Malo; mais Guillaume, abbé de Saint-Jacut, les réconcilia en 1439. Pierre Piedru souscrivit au concile tenu à Angers en 1448, et mourut le 24 novembre 1449.

[a] Martène, t. 8, *Collect. Ms.*, p. 751, 753, 762, 810, 891.
[b] Labbe, t, 13. *Concil.*

Jacques D'ESPINAI, protonotaire du saint Siége, fut élu le 7 janvier 1450; mais ayant été refusé par le duc de Bretagne, quoiqu'il eût déjà reçu ses bulles, il ne put prendre possession de son siége. Le pape Nicolas V le transféra à Rennes le 25 avril de la même année, selon les registres du Vatican. Il y mourut au mois de janvier 1482.

Jean L'ESPERVIER, évêque de Saint-Brieuc, fut transféré à Saint-Malo le 15 juillet 1450. Il rendit aveu au duc le 21 septembre 1451, et le reconnut pour souverain seigneur de la ville de Saint-Malo. Deux ans après, il fut commis par le pape Nicolas V pour faire les informations préliminaires de la canonisation de saint Vincent Ferrier. Son diocèse lui dut d'excellents règlements qu'il fit dans le synode de 1452. Il fut député à Rome en 1459 pour porter au pape Pie II l'acte d'obéissance filiale du duc François II. Il profita de son titre d'envoyé pour solliciter avec instance auprès de ce pontife l'érection de l'université de Nantes, et il l'obtint en 1460. Le pape l'honora des titres de référendaire et d'assistant du trône. En 1474 il fut fait président de la chambre des comptes à la place de Vincent de Kerleau, évêque de Léon. Son décès arriva en 1486. Il avait un suffragant nommé Yves Glen, chanoine de Dol et de Saint-Malo, qui est indiqué comme évêque de Dromore et qui testa le 19 mars 1492[1].

Pierre DE LAVAL, fils de Gui, XIVe du nom, comte de Laval, et d'Isabeau de Bretagne, obtint d'abord l'évêché de Saint-Brieuc, et ensuite celui de Saint-Malo en commende après la mort de Jean L'Espervier. Il en rendit aveu au duc le 14 novembre 1486; il avait été tranféré, en 1473, de Saint-Brieuc à Reims. Son séjour dans sa ville archiépiscopale ne fut pas de longue durée. Afin de ne donner au-

[1] Pendant l'épiscopat de Jean L'Espervier, un de ses diocésains, nommé Pierre Morin, dont on n'a pas su la profession, passait à Guignen, lieu de sa naissance et de sa sépulture, pour un homme puissant en œuvres et en paroles. Il marqua beaucoup de zèle contre les déréglements de son siècle, et il soutint si bien sa conduite par l'uniformité d'une vie pénitente et édifiante, que le peuple de Guignen se croit encore aujourd'hui bien fondé à lui attribuer des miracles. Ce lieu est un gros bourg situé sur les confins du diocèse de Saint-Malo.

cun soupçon au roi de France, qui était sur le point de voir le roi d'Angleterre et le duc de Bretagne lui déclarer la guerre, le prélat prit le parti de se retirer à Angers, jusqu'au rétablissement de la paix. Lorsqu'elle se fit, Pierre de Laval retourna à son siége, et y sacra à Reims le roi Charles VIII en 1484. Ce fut en 1486 qu'il eut en commende l'évêché de Saint-Malo. Il possédait en même temps les abbayes de Saint-Aubin et de Saint-Nicolas d'Angers et celle de Saint-Meen, et mourut à Angers le 14 août 1493. Son corps fut inhumé dans l'église de Saint-Aubin devant le maître-autel, avec une inscription [1].

GUILLAUME BRIÇONNET[a], fils de Jean, trésorier de l'épargne, et de Jeanne Berthelot, épousa d'abord Raoulette de Beaune, dont il eut Jean Briçonnet II, président en la chambre des comptes de Paris; Guillaume, évêque de Meaux, et Denis, évêque de Lodève. Ayant perdu son épouse, il embrassa l'état ecclésiastique, et fut pourvu d'un canonicat de Saint-Martin de Tours. Le roi l'admit dans ses conseils, le créa chef et surintendant des finances, et lui donna les abbayes de Saint-Germain-des-Prés, de Saint-Nicolas d'Angers et de Grandmont. Il fut d'abord nommé à l'évêché de Toulon, d'où il fut transféré à Saint-Malo le 10 octobre 1493. Le pape Alexandre VI le fit cardinal du titre de Sainte-Potentienne le 16 janvier 1495. Guillaume prit à cette occasion le titre de cardinal de Saint-Malo. Robert, archevêque de Reims, son frère, étant mort en 1497, il fut désigné pour remplir cette place; mais il la quitta en 1507 pour prendre l'archevêché de Narbonne, que lui céda François de Clermont. Le roi et le pape ratifièrent cette cession par leurs lettres du 15 juillet et du

[1] Voici cette inscription :

Hic jacet R. in Christo pater et dominus D. Petrus, filius D. Guidonis Lavallensis, Dei gratiâ archiepiscopus-dux Remensis, primus par Franciæ, sedis apostolicæ legatus natus, episcopatûsque Macloviensis, et præsentis monasterii, nec non monasteriorum B. Nicolai propè muros hujus civitatis ac sancti Mevenni de Gadelo, Macloviensis dictæ diœcesis commendatarius perpetuus, qui obiit 14 mensis augusti, anno Domini 1493, cujus anima in pace requiescat.

[a] *Gall. christ.*, t. 6, p. 110.

17 décembre 1507. Le cardinal ayant encouru la disgrâce du pape Jules II, pour avoir mal parlé de ce pontife au concile de Pise, fut dégradé de la pourpre le 24 octobre 1511, et privé de l'évêché de Tusculum, qu'il avait eu après celui d'Albe. Léon X, successeur de Jules, le rétablit dans sa dignité de cardinal, et lui donna l'évêché de Préneste le 7 avril 1513. Il céda, le 18 avril de la même année, l'évêché de Saint-Malo à Denis Briçonnet, son fils. Sa mort arriva le 14 décembre 1514, et il fut enterré dans son église de Narbonne. Ses contemporains le regardèrent comme un grand homme qui avait trouvé le secret d'allier très-bien le service de Dieu avec le service de son prince. On dit que ce fut lui qui composa le premier ces recueils de prières connus sous le nom de *livres d'Heures*.

Denis BRIÇONNET[a], fils du précédent, fut reçu chanoine de Saint-Malo le 1er novembre 1502. Son père lui donna ensuite un archidiaconé dans l'église de Reims, et lui en procura un second dans celle d'Avignon. Il succéda à son père dans le siége de Toulon, où il fit son entrée solennelle le 1er février 1512. En vertu d'une semblable démission, il fut pourvu de l'évêché de Saint-Malo le 18 août 1513, et de celui de Lodève en 1516. Le roi François Ier le nomma son ambassadeur à Rome, où il séjourna trois ans. Il fit admirer dans cette cour la pénétration de son esprit et sa vigilance sur les affaires de son maître. Le pape Léon X lui accorda la permission de faire l'office du bienheureux Jean de La Grille, quoiqu'il n'eût point été canonisé. Ce fut un scrupule de la part du prélat et de ses chanoines; car la bulle porte qu'on en faisait l'office depuis un temps immémorial. De retour en France, Denis se donna tout entier au gouvernement de son diocèse, pour lequel il fit imprimer en 1518 un rituel très-estimé. Enfin il demanda François Bohier pour son coadjuteur, et l'obtint en 1534 du roi et du pape. Assuré d'un bon successeur, il se retira dans son abbaye de Cormery en Touraine, où il passa le reste de ses jours dans toutes les pratiques de la plus austère pénitence. Il y mourut le 15 décembre 1535.

[a] *Gall. christ.*, t. 1, p. 6.

François BOHIER[b] fut d'abord doyen de la cathédrale de Tours, et prévôt de Normandie dans l'église de Chartres, abbé de Bernai, conseiller et aumônier ordinaire du roi François Ier. Il obtint de ce monarque les provisions de la coadjutorerie de Saint-Malo le 31 décembre 1534, prêta serment de fidélité le 3 janvier 1535, et fit enregistrer son brevet au conseil de Bretagne le 3 avril suivant. Il était frère de Gilles Bohier, évêque d'Agde, et d'Antoine Bohier, gouverneur de Touraine, tous enfants de Thomas Bohier, baron de Saint-Cirque, seigneur de Chenonceau, trésorier de l'épargne, et de Catherine Briçonnet. François Ier l'envoya en Allemagne avec le titre d'ambassadeur. Il assista au colloque de Poissy en 1561, et mourut à Paris au mois de septembre 1569. C'est à ce prélat que Joachim Périon dédia ses traductions des Morales d'Aristote. Nous avons de lui une traduction de la conjecture du cardinal Cusa sur les derniers temps, qu'il publia en 1562.

Guillaume RUZÉ était frère de Martin, secrétaire d'Etat, tous deux petits-fils de Guillaume, conseiller au parlement, et de Catherine Briçonnet. Après avoir achevé ses études, il enseigna la rhétorique et la philosophie dans le collége de Navarre. Ses grands talents lui acquirent l'estime du roi Henri II, qui le choisit pour son conseiller. Il fut maintenu dans le même emploi sous les rois Charles IX et Henri III. Le premier de ces monarques le nomma à l'évêché de Saint-Malo en 1570, mais il ne fut point sacré. Deux ans après, il se démit en faveur de François Thomé, abbé de la Vieuxville et gentilhomme du diocèse de Vannes, en se réservant une pension de cinq mille livres. Le roi le nomma ensuite à l'évêché d'Angers, qu'il gouverna jusqu'à sa mort, arrivée en 1587.

François THOMÉ, abbé de la Vieuxville, obtint ses bulles le 16 novembre 1573, prêta serment de fidélité au roi le 3 février 1574, et fut commis, en 1575, pour la réformation de la coutume. Comme il jouissait d'un grand crédit, il assista aux états-généraux de Blois en 1577, comme

[b] *Gal. christ.*, t. 6. *Mém. de Ribier*, p. 454.

chargé d'y soutenir les droits de la province. Ce fut pendant son épiscopat, en 1582, que fut publiée en Bretagne la bulle de Grégoire XIII pour la réformation du calendrier. Le jeûne des Quatre-Temps de l'avent se fit cette année dès les premiers jours de décembre, et l'année, qui avait jusqu'alors commencé au mois de mars, commença de cette époque au 1er janvier, ainsi qu'elle est encore aujourd'hui. François Thomé, voyant la Bretagne très-agitée par les troubles de la Ligue, se démit de son évêché en 1586. On dit qu'il s'en repentit ensuite, et qu'il continua à gouverner son diocèse comme vicaire général de M. de Bourgneuf. Il mourut à Baignon le 17 février 1591, et est enterré dans cette paroisse.

Charles DE BOURGNEUF, fils de Réné, seigneur de Cucé et président au parlement de Bretagne, fut pourvu, le 6 décembre 1586, sur la démission du précédent, et prit possession par procureur le 25 février 1587. Il permuta avec Jean Du Bec, nommé à l'évêché de Nantes au mois de décembre 1596, et, après avoir dignement occupé ce dernier siége, il mourut à Chartres le 17 juillet 1617.

Jean DU BEC, d'une famille noble de Normandie et neveu de Philippe Du Bec, évêque de Nantes, devint d'abord abbé de Mortemer. Nommé en 1596, il fut sacré à Paris en 1599 par le cardinal de Gondi, assisté des évêques de Paris et de Maillezais. Les églises de Bretagne se ressentaient alors des désastres causés par la guerre civile. Ce prélat se conduisit avec toute la prudence d'un sage pilote. Attaché à ses devoirs, il s'appliquait surtout à la lecture de l'Ecriture sainte, et publia une paraphrase française de tous les psaumes. Un prêtre de son diocèse ayant été condamné à mort par le parlement de Bretagne, il fut obligé d'aller le dégrader à Rennes avant son exécution, et cette dégradation eut lieu dans l'église de Saint-Yves. Jean Du Bec fit son testament à Saint-Malo de Baignon le 16 janvier 1610, et ordonna que son corps fût transporté à l'abbaye de Mortemer. Sa mort arriva le 20 du même mois.

Guillaume LE GOUVERNEUR, doyen de l'église de Saint-Malo, fut nommé le 29 janvier 1610, et obtint ses

bulles le 30 août suivant. Il était issu d'une ancienne famille bourgeoise de la ville, et fut sacré, le 20 février 1611, par le cardinal de Joyeuse, assisté des évêques d'Angers et de Nantes. Son entrée solennelle à Saint-Malo eut lieu le 20 mars de la même année. Il fit travailler aussitôt à une collection des anciens statuts synodaux du diocèse, qu'il publia le 25 octobre 1612. Outre cette collection, il publia, en 1620, de nouveaux statuts qui sont très-estimés. Il assista aux états-généraux de 1614, en qualité de député de Bretagne. C'est à ce prélat que les religieuses Ursulines doivent leur premier établissement en Bretagne. Il permit aussi aux Bénédictins anglais de s'établir à Saint-Malo, et aux Dominicaines de fonder un monastère à Dinan. En 1626, il donna à son église cathédrale une statue d'argent dans laquelle on fit enchâsser une côte de saint Malo qu'il avait reçue des religieux de Saint-Magloire de Paris. Il mourut le 25 juin 1630 à la suite d'une longue maladie.

Après la mort de Guillaume Le Gouverneur, le roi Louis XIII nomma à l'évêché de Saint-Malo le P. Michel de Paris, Capucin. Il se nommait dans le monde Octavien de Marillac, et était fils de Michel de Marillac, surintendant des finances et garde des sceaux, célèbre par sa haute piété et par son éclatante disgrâce. Le jeune de Marillac entra dans l'état religieux en 1618. Il se distingua entre ses frères par une vie très-sainte, et surtout par son humilité. On prétend que le fameux P. Joseph Du Tremblay, aussi Capucin, et, de plus, confident du cardinal de Richelieu, contribua à faire nommer le P. Louis à l'évêché de Saint-Malo; mais on ne put vaincre la modestie de ce bon religieux. Ses parents et ses amis firent des efforts inutiles pour le déterminer à accepter le siége qui lui était offert; il se montra constamment ferme dans sa résolution, et dit qu'il aimait mieux mourir que de consentir à se charger de la conduite des âmes d'un diocèse. La disgrâce de son père, arrivée en 1630, rendit moins pressantes les sollicitations qu'on lui faisait; mais néanmoins on ne nomma point à sa place, et le siége de Saint-Malo resta vacant pendant qu'il vécut. Dieu le trouva sans doute mûr de bonne heure pour le ciel, car il mourut assez jeune, le 31 juillet 1631,

dans le couvent des Capucins de la rue Saint-Honoré, à Paris.

ACHILLE DE HARLAY, d'une famille illustre, fils de Nicolas de Harlay de Sanci, surintendant des finances, montra dès son enfance les plus heureuses dispositions pour la vertu et pour l'étude. Il embrassa d'abord l'état ecclésiastique, et fut pourvu, l'an 1597, de l'abbaye de Villeloin en Touraine. Le roi Henri IV le nomma ensuite à l'évêché de Lavaur, mais, par délicatesse de conscience, il ne l'accepta point, et quitta l'état ecclésiastique pour prendre le titre de marquis de Morainvilliers. C'est sous ce nom qu'il fut envoyé à la Porte en qualité d'ambassadeur. Il y étudia avec succès les langues orientales, et se procura de précieux manuscrits de la Bible, qu'il donna ensuite aux Pères de l'Oratoire de la rue Saint-Honoré. Ayant séjourné dix ans dans cette cour, il revint à Paris, où il fut si touché des grands exemples du P. de Bérulle, instituteur de l'Oratoire, qu'il se détermina à entrer dans cette congrégation. Il en était supérieur général, lorsque le roi l'envoya à la cour de Savoie pour y négocier quelques affaires. A son retour, il partit pour l'Angleterre, où il fut quelque temps confesseur de la reine. Enfin, le roi le nomma, en 1631, à l'évêché de Saint-Malo, dont il prit possession par procureur le 27 février 1632. Il fit son entrée solennelle à Saint-Malo le 29 mai suivant, et, dès le lendemain, qui était le jour de la Pentecôte, il annonça la parole de Dieu à son peuple au milieu de la messe, qu'il célébra pontificalement. Un de ses premiers soins fut d'appeler auprès de lui, en qualité de vicaires généraux, deux de ses anciens confrères de l'Oratoire, qui édifièrent le diocèse de Saint-Malo par leur piété et leur zèle. M. de Harlay, dans toute sa conduite, se montra un véritable pasteur, accessible à tous, et animé d'un grand désir de procurer le salut des âmes. Il présida les états de Dinan en 1634. Plusieurs communautés religieuses, qui commencèrent de son temps, trouvèrent en lui un protecteur. Les Lazaristes lui durent leur établissement dans l'abbaye de Saint-Meen-de-Gael, ainsi que nous l'avons dit plus haut. Ce prélat mourut à Saint-Malo le 20 novembre 1646, et

fut inhumé dans son église [1]. Il avait, en 1644, obtenu l'un

[1] Le diocèse de Saint-Malo perdit, pendant l'épiscopat de M. de Harlay, un prêtre d'une vertu très-remarquable. Il se nommait René Richard et était né près de Bécherel. Son dessein avait été dans sa jeunesse d'entrer chez les Capucins; mais n'ayant pu l'exécuter, il s'imposa les jeûnes et les austérités que pratiquent ces religieux, et fut toute sa vie fidèle à les accomplir. Il fit plus, car il s'assujettit à porter habituellement la haire et à se flageller trois fois la semaine avec une discipline de fer. Un peu de paille lui servait de lit, et une pierre d'oreiller. Tout en se livrant ainsi à une mortification continuelle, il avait une extrême défiance de lui-même, et veillait sur ses sens avec le plus grand soin. Sa coutume était de réciter à genoux son office; il y joignait souvent celui de la sainte Vierge et les sept Psaumes de la pénitence.

Quoique toujours attentif à la présence de Dieu, il en paraissait encore bien plus profondément pénétré lorsqu'il célébrait la messe. Son extérieur avait alors quelque chose d'angélique; mais si sa piété brillait d'un plus vif éclat pendant cette sainte action, c'était bien contre sa volonté; car il ne désirait rien tant que d'être caché au monde, et loin de se croire digne de l'estime des créatures, il se regardait comme un très-grand pécheur. Dans cette persuasion, il cherchait à se rendre favorables les pauvres, que sa foi lui représentait comme les amis de Dieu. On peut dire que la charité de M. Richard pour eux parut inimitable; car, non content de les visiter dans leurs maladies et de les secourir dans leurs besoins spirituels et temporels, il les faisait venir chez lui, afin d'en prendre un soin plus particulier, et souvent il se dépouilla de ses habits pour les donner à ceux qui en manquaient.

La peste, qui à cette époque désola le diocèse de Saint-Malo, ne put affaiblir la charité de ce digne prêtre; au contraire, il se dévoua au service de ceux qui furent frappés de ce terrible fléau, et malgré tout ce que ce service avait de pénible, il le continua avec l'ardeur d'un cœur rempli de l'amour du prochain. Dieu se hâta de récompenser son fidèle ministre. M. Richard mourut à Bécherel le 1er décembre 1637, n'étant âgé que de quarante-deux ans, et son corps fut inhumé dans l'église paroissiale. La confiance que les fidèles avaient en ses mérites était si grande, qu'ils réclamèrent bientôt son assistance, visitèrent son tombeau comme celui d'un saint, et lui donnèrent le titre de bienheureux. On assure que plusieurs faveurs signalées, qu'on regardait comme miraculeuses, ont été obtenues par son intercession, et l'on en dressa des procès-verbaux. On assure aussi que son tombeau ayant été ouvert environ cinquante ans après sa mort, parce qu'on voulut y mettre un autre corps, le sien fut trouvé entier et qu'il rendit du sang. La pierre qui couvrait ses précieux restes, et sur laquelle une croix était gravée, ayant été enlevée pendant la révolution, on ignore maintenant l'endroit précis de sa sépulture; mais on croit qu'elle est dans le sanctuaire.

Si nous avions connu plus tôt la vie de ce vénérable prêtre, nous n'eussions pas manqué de l'insérer parmi celles des saints de Bretagne.

Tiré de l'histoire manuscrite des évêques de Saint-Malo, par le P. Lelarge.

Villemontée dans le siége de Saint-Malo. Il était Breton, fils de Thomas de Guémadeuc, gouverneur de Ploermel. Ayant de bonne heure embrassé l'état ecclésiastique, il alla continuer à Paris ses études, qu'il avait commencées en Bretagne. Doué d'un esprit vif, il acquit des connaissances, et se rendit surtout recommandable par une conduite constamment sage. Sa prudence, jointe à ses autres qualités, lui mérita l'estime de personnes considérables, qui le firent connaître à la reine Anne d'Autriche, mère de Louis XIV. Cette princesse choisit l'abbé de Guémadeuc pour un de ses aumôniers, titre qui lui donna entrée à la cour. Il y porta cette régularité de mœurs qu'il avait montrée jusqu'alors, et s'acquit ainsi la bienveillance de la reine, qui le fit nommer abbé commendataire de Saint-Jean-des-Prés, bénéfice qu'il conserva étant évêque, et dans lequel il passait assez souvent la belle saison. Il avait continué d'étudier avec succès; aussi fut-il reçu docteur de la maison de Navarre, le 17 août 1664. L'année suivante il devint agent général du clergé. Louis XIV, témoin de son mérite, le nomma, en 1670, à l'évêché de Lavaur, puis, presque aussitôt après, à celui de Saint-Malo: mais son sacre n'eut lieu qu'en 1671. M. de Harlay, archevêque de Paris, fit cette cérémonie le 5 juillet, dans la chapelle du château de Vincennes, assisté des évêques de Nantes et de Dol. Le nouveau prélat ayant pris possession de son siége, donna d'abord ses soins à son diocèse, puis s'occupa, au bout de quelques années, de faire ériger en abbaye le prieuré des religieuses Bénédictines du Mont-Cassin près de Josselin. Le roi, par une faveur spéciale, lui ayant accordé le privilége d'en nommer les deux premières abbesses, il choisit pour cette dignité Suzanne de Guémadeuc, sa sœur aînée, et plus tard sa propre nièce, Suzanne-Eléonore de Guémadeuc. Le marquis de Guémadeuc, son neveu, obtint à sa sollicitation la place importante de gouverneur de Saint-Malo, et se montra digne d'occuper ce poste de confiance. Cet évêque assista aux assemblées du clergé tenues en 1680 et en 1682, et l'on trouve son nom parmi les signataires des quatre articles qui furent adoptés dans cette dernière. Sa ville épiscopale fut de son temps deux fois attaquée et bombar-

dée par les Anglais, qui, malgré tous leurs efforts, ne purent s'en emparer. Après trente ans d'épiscopat, M. de Guémadeuc mourut à Baignon, le 4 mars 1702, dans la soixante-seizième année de son âge. Il fut inhumé dans l'église de cette paroisse, où se trouvait la maison de campagne des évêques de Saint-Malo, et un religieux Carme prononça son oraison funèbre[1].

VINCENT FRANÇOIS DESMARETZ succéda à M. de Guémadeuc. Il était fils de Jean Desmaretz, intendant de Soissons, et de Marie Colbert, sœur du grand ministre de ce nom. Son frère aîné devint contrôleur général des finances et ministre d'Etat; son autre frère était évêque de Riez en Provence. Vincent suivit d'abord la carrière des armes, et fit quelques campagnes pendant lesquelles il servit avec honneur dans le régiment des gardes françaises. Il était parvenu au grade de capitaine, lorsqu'il embrassa l'état ecclésiastique. Nicolas Colbert, archevêque de Rouen, et son cousin germain, le nomma bientôt chanoine de sa métropole et vicaire général de Pontoise; il devint ensuite agent général du clergé, charge dont il s'acquitta parfaitement. Il travailla en même temps dans les missions, et s'y fit remarquer par sa piété, son zèle et ses connaissances théologiques. Louis XIV le choisit, le 15 avril 1702, pour remplacer M. de Guémadeuc à Saint-Malo. M. Desmaretz fut sacré à Paris le 17 septembre de la même année dans l'église de Saint-Magloire, par le cardinal de Noailles, assisté des évêques de Riez et de Blois. Le clergé de Paris était divisé en deux camps : l'un, fortement attaché au saint Siége, recevait avec respect toutes ses décisions, l'autre partageait les erreurs du jansénisme. Le cardinal de Noailles, homme sans caractère, soutenait les novateurs, parmi lesquels on comptait surtout les Oratoriens. Le choix que le nouveau prélat fit pour son sacre de l'église de Saint-Magloire, desservie par les Pères de l'Oratoire, était assez significatif, et montrait qu'il partageait les nouvelles opinions. En effet, dès son arrivée dans

[1] Ce fut sous l'épiscopat de M. de Guémadeuc que naquit, le 3 janvier 1673, à Montfort-la-Canne, dans son diocèse, le vénérable serviteur de Dieu, Louis-Marie Grignon de Montfort, prêtre, dont la cause pour la béatification a été introduite à Rome le 1er septembre 1838.

son diocèse, il favorisa ouvertement les Jansénistes et s'associa à divers actes de rébellion, auxquels se portèrent quelques évêques égarés. Cette conduite coupable produisit des fruits amers dans un pays qui jusqu'alors avait conservé la foi dans toute sa pureté. Une partie du clergé et les fidèles fut infectée du venin de l'hérésie, et, plus tard, l'on eut, dans les environs de Saint-Malo, le triste spectacle des convulsions et autres extravagances de la secte. Il était d'autant plus fâcheux de voir M. Desmaretz engagé dans cette mauvaise voie, qu'il possédait d'excellentes qualités et qu'il portait un vif intérêt à la prospérité de sa ville épiscopale; mais il avait été, dans l'assemblée du clergé de 1715, entraîné, par l'exemple du cardinal de Noailles et de quelques autres évêques, dans une opposition coupable au sujet de la bulle *Unigenitus* [a]. Il vécut ainsi l'espace de sept ans, donnant un déplorable exemple de la résistance aux lois de l'Eglise; enfin il eut le bonheur de reconnaître son égarement et de revenir sincèrement à l'unité en 1727. Il écrivit à cette époque, au pape Benoît XIII, une lettre dans laquelle il témoignait au saint Père son repentir « d'avoir tant différé à rendre au décret apostolique l'obéis- » sance qui lui est due, » et il finissait par protester de sa soumission la plus entière ainsi que de son zèle pour faire accepter la bulle dans son diocèse sans restriction ni condition [1]. Il travailla, en effet, à réparer le mal que sa con-

[a] *Hist. de la constitution* Unigenitus, par Lafiteau, t. 1er.

[1] Nous croyons devoir rapporter ici un fragment de cette lettre, bien propre a édifier le lecteur :

« Très-saint Père, qu'il me soit permis de vous ouvrir mon cœur avec confiance, de vous exposer les sentiments et les dispositions où je suis maintenant, et d'implorer humblement les effets de votre clémence. Je me reproche toutes les démarches que mon imprudence m'a fait faire dans ce temps de trouble. Elles m'ont toujours causé depuis de l'inquiétude, et je sens combien il est triste d'avoir déplu au siége de Rome, avec lequel toutes les églises doivent s'accorder. J'espérais que ceux qui avaient le plus contribué à m'engager dans leur parti reviendraient sur leurs pas et me faciliteraient les moyens de rentrer avec eux dans les voies d'une juste obéissance. Puisse leur conduite, sur ce point, répondre à mes vœux et à leurs bonnes intentions! Pour moi, je ne veux plus de retardement. L'autorité suprême du vicaire de Jésus-Christ et de son Eglise, mon grand âge et mes infirmités me persuadent qu'il ne faut pas différer davantage à abandonner la cause des appelants.

duite passée avait produit ; mais il ne fut pas assez heureux pour le détruire entièrement. Il n'eut pas plus de bonheur dans ses relations avec le chapitre de sa cathédrale, contre lequel il eut à soutenir deux procès qu'il gagna. En 1731, M. Desmaretz renouvela son acceptation de la bulle *Unigenitus*, publia un nouveau catéchisme, et, pendant tout le reste de son épiscopat, il n'omit aucun des moyens qui étaient en son pouvoir pour éteindre entièrement le schisme. Sa mort arriva le 25 septembre 1739. Il était alors âgé de quatre-vingt-un ans. Il avait, dans sa dernière maladie, reçu tous les sacrements avec une piété exemplaire. « Ses aimables qualités, dit un estimable écrivain de son époque [a], sa droiture, sa candeur, son affabilité, sa douceur, sa tendre et efficace charité, son zèle pour la religion et l'exacte régularité de ses mœurs, le font justement regretter de son troupeau. » Il fut inhumé dans son église cathédrale.

JEAN-JOSEPH DE FOGASSES DE LA BASTIE, né à Avignon le 23 janvier 1704, d'une famille noble, dans laquelle la piété semblait héréditaire, fut le prélat que la Providence suscita pour réparer les maux que le schisme avait produits dans le diocèse de Saint-Malo. Il était chanoine de la cathédrale de Chartres et vicaire général du pieux M. de Mérinville, évêque de cette ville, lorsque Louis XV le nomma à cet évêché le 14 novembre 1739. Son sacre, qui se fit à Paris, n'eut lieu que le 27 du même mois de l'année suivante. M. de La Bastie était, dit un

Je proteste donc avec toute la sincérité d'un prêtre et d'un évêque qui veut remplir tous ses devoirs et se tenir prêt à rendre compte de son administration au souverain Pasteur, je proteste, dis-je, à Votre Sainteté, que j'ai une vraie douleur d'avoir tant différé à rendre au décret apostolique l'obéissance qui lui est due. Je reçois aujourd'hui la constitution *Unigenitus* sans aucune restriction ni condition. Je révoque tout ce que j'ai dit, fait et écrit de contraire à cette bulle. Je promets de la faire publier dans mon diocèse, en usant des mêmes termes, aussitôt que les affaires qui me retiennent à Paris me permettront de m'y rendre. Avec de telles dispositions, j'espère que Votre Sainteté voudra bien m'accorder, et à tous mes diocésains, la précieuse grâce du jubilé. »

[a] Le P. Patouillet, jésuite, *Supplément aux nouvelles ecclésiastiques*, année 1739.

biographe malouin [a], théologien profond, canoniste éclairé, et très-habile logicien. Aussi le regardait-on comme une des lumières de l'Eglise gallicane. Il joignait à un esprit vif et solide un cœur plein de droiture et de bonté. Pour mieux s'assurer de la foi de son clergé, il voulut, à son arrivée dans son diocèse, renouveler tous les pouvoirs de prêcher et de confesser, afin de n'en donner qu'aux prêtres qui étaient sincèrement soumis aux décisions de l'Eglise. Ayant tenu son premier synode, il obligea tous les curés à rétracter l'appel contre la bulle *Unigenitus*, qu'un grand nombre d'entre eux avait interjeté vingt-sept ou vingt-huit ans auparavant. Le seul curé de Paramé résista à l'injonction de son évêque. Cette conduite ferme du prélat et ces sentiments si catholiques ne pouvaient manquer d'irriter les Jansénistes. Aussi l'attaquèrent-ils dans leurs libelles; mais leurs clameurs ne l'intimidèrent pas, et il continua de se montrer sévère envers les rebelles à la voix de l'Eglise. Une dame des Bassablons, célèbre janséniste de Saint-Malo, fut, par son ordre, privée des sacrements à l'heure de la mort, en punition de son obstination. Il agit de la même manière à l'égard de quelques religieuses de Sainte-Catherine de Dinan qu'on n'avait pu ramener à des sentiments catholiques. A l'occasion de la fête instituée, en 1757, par les évêques de Bretagne, en l'honneur des anges gardiens du roi et du royaume, M. de La Bastie publia une excellente instruction pastorale sur les saints anges. La même année il prononça au synode un discours sur les vertus théologales qui fut jugé digne de l'impression [b]. Les pauvres étaient les objets constants de sa sollicitude, et il distribuait en aumônes les deux tiers de son revenu. L'étude à laquelle il se livrait avec ardeur et les austérités qu'il pratiquait contribuèrent peut-être à altérer sa santé. Après avoir souffert avec beaucoup de résignation les douleurs d'une longue maladie, il mourut, dans un âge peu avancé, le 29 janvier 1767, jour de la fête de saint François de Sales qu'il avait pris pour modèle de son administration. On avait

[a] M. l'abbé Manet.

[b] L'Instruction et le Discours furent imprimés ensemble à Saint-Malo en 1758, et forment un petit volume in-12.

une si haute idée de sa vertu, que le peuple se porta en foule à son palais pour le vénérer. On coupait des morceaux de ses vêtements, et l'on fut obligé de mettre des gardes autour du corps pour comprimer les pieux excès de la multitude.

Outre les ouvrages dont nous avons parlé, on a encore de M. de La Bastie un mandement étendu sur les vertus de M. de La Garaye.

Antoine-Joseph DES LAURENTS, né près d'Avignon, en 1718, était, depuis l'année 1748, vicaire général de M. de La Bastie lorsqu'il fut appelé à lui succéder. Son sacre eut lieu à Paris le 21 août 1767. Animé du même zèle que son digne prédécesseur, il marcha sur ses traces, et fit, comme lui, tous ses efforts pour détruire le jansénisme dans son diocèse. Les partisans de l'erreur ne tardèrent pas à se plaindre de lui; mais, malgré leurs plaintes, il n'en continua pas moins de travailler à faire triompher la vérité. Dieu bénit enfin ses efforts. « Sous M. Desmaretz, presque » tout le clergé de Saint-Malo fut infecté des nouvelles » erreurs, dit un auteur contemporain [a]. La haute piété et » les lumières de son digne successeur M. de La Bastie, ne » purent l'en purger entièrement. Cette gloire était réser» vée à M. Des Laurents... En 1778 il eut la satisfaction de » voir tous ceux de ses prêtres qui étaient encore attachés à » l'erreur, la rétracter solennellement et se soumettre sincè» rement à toutes les décisions de l'Eglise. » M. de La Bastie avait rédigé un nouveau catéchisme qu'il n'avait pas publié. M. Des Laurents le donna à son diocèse en 1769. L'année précédente, il avait fait paraître un nouveau Propre des saints de son église sous le titre de *Sanctorale*. En 1779, il promulgua de nouveaux statuts, et, à la même époque, il établit l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement dans toutes les paroisses de son diocèse. Ce pieux prélat consacra, d'une manière spéciale et solennelle, son troupeau à la sainte Vierge, et mit en usage la pratique salutaire de la préparation à la mort. Le 15 octobre 1784, il fit l'ouver-

[a] Le P. de Clorivière, de la compagnie de Jésus, *Vie de M. de Montfort*.

ture du tombeau de saint Jean de la Grille. Il se rendit à Paris en 1785 pour y assister à l'assemblée du clergé. A son retour, et lorsqu'il fut arrivé sur le sillon, il mit pied à terre auprès d'une croix, qui y avait été placée en 1774, à la suite d'une mission qu'il avait fait donner à sa ville épiscopale, et s'écria : « Je te revois donc encore une fois, mon » cher Saint-Malo. » Frappé au même instant d'une apoplexie foudroyante, il expira sur-le-champ, le 15 octobre 1785, à l'âge de soixante-sept ans. M. Des Laurents fut un pasteur selon le cœur de Dieu, tout occupé à procurer la gloire de son divin maître et le salut des âmes. Son affection pour les pauvres était très-grande, et il leur distribuait d'abondantes aumônes. On rapporte de lui un trait qui nous paraît peindre bien sa charité. Il soulageait une famille honnête, tombée dans l'indigence. Une personne jalouse lui dit un jour que cette famille n'était pas si malheureuse qu'il le croyait, qu'elle se permettait des douceurs, et entre autres l'usage du café. « Je vous re» mercie de m'en avoir averti, répondit le bon évêque, j'en » profiterai pour augmenter mes aumônes en faveur de ces » pauvres gens, afin qu'il ne soient pas exposés à être privés » de leur café. »

Gabriel CORTOIS DE PRESSIGNY fut nommé par Louis XVI à l'évêché de Saint-Malo, vacant par la mort de M. Des Laurents. Il était né à Dijon le 11 décembre 1745, d'une famille honorable et qui comptait déjà deux évêques parmi ses membres. Il fut élevé sous les yeux de M. Cortois de Quincey, son oncle, d'abord conseiller clerc au parlement de Dijon, et ensuite évêque de Belley, qui jouissait d'un grand crédit et de l'estime universelle. Peu de temps après sa promotion au sacerdoce, M. de Pressigny devint vicaire général du célèbre cardinal de La Luzerne, évêque de Langres, nommé en 1780 abbé commendataire de Saint-Jacques, diocèse de Béziers, puis sacré évêque de Saint-Malo le 15 janvier 1786. Son administration, quelque courte qu'elle ait été dans le premier diocèse qu'il gouverna, laissa d'heureux souvenirs dans sa ville épiscopale; le prélat, par son affabilité, son esprit et ses charités,

gagna l'affection de ses diocésains. Lorsque la trop fameuse Constitution civile du clergé vint mettre le trouble dans l'Église de France, il adhéra à *l'Exposition des principes*, souscrite par les évêques qui étaient membres de l'Assemblée nationale. Il crut devoir faire davantage pour l'instruction de son troupeau, et publia deux lettres pastorales, qu'il adressa aux fidèles de son diocèse. Dans la première, datée de Quincey le 24 avril 1791, il avertit les fidèles de ne point reconnaître les nouveaux pasteurs qui prétendraient exercer sur eux la juridiction. La seconde, datée de Chambéri le 6 avril 1792, avait pour objet de publier le bref de Pie VI, du 19 mars précédent. Il y rappela en même temps sommairement les règles de l'Eglise. De Chambéri, M. l'évêque de Saint-Malo passa en Suisse avec son frère, M. Cortois de Balore, évêque de Nîmes. Ils ne se quittèrent pas pendant que dura leur déportation, et résidèrent d'abord à Constance, puis à Landshut en Bavière. C'est de là que les deux prélats revinrent en France à la fin de 1800. La persécution n'était pas entièrement calmée ; aussi se cachèrent-ils d'abord ; mais ensuite ils jouirent de plus de liberté. Ils donnèrent leur démission en 1801, et vécurent dans la retraite, ce qui n'empêcha pas néanmoins M. de Pressigny de remplir les fonctions d'administrateur de son ancien diocése, fonctions qui lui avaient été confiées par le saint Siége, jusqu'au moment de la publication du concordat. M. l'évêque de Nîmes, prélat universellement aimé à cause de la douceur et de l'aménité de son caractère, mourut le 19 octobre 1812. A l'époque de la Restauration, M. l'évêque de Saint-Malo devint membre d'une commission formée pour traiter les affaires de l'Eglise de France, et composée d'évêques et d'ecclésiastiques. Nommé ambassadeur à Rome, il partit pour remplir ce poste le 7 juillet 1814, et fut bientôt obligé de quitter la capitale du monde chrétien pour suivre le pape Pie VII à Gênes, lors de la rentrée de Bonaparte en France, au mois de mars 1815. De retour dans son ambassade, il y fut continuellement entravé par les changements qui eurent lieu dans le ministère français, et les vues diverses de ceux qui se trouvaient à la tête des affaires. Il ne quitta pas la ville

sainte sans s'occuper de son ancienne cathédrale, et il envoya à Saint-Malo le corps de saint Célestin martyr. Malgré ses bonnes intentions, il n'avait pu obtenir aucun résultat, lorsqu'il revint de Rome en avril 1816. Louis XVIII le nomma alors pair, et l'année suivante, archevêque de Besançon; mais les difficultés suscitées pour empêcher l'exécution du concordat de 1817 ne lui permirent pas de prendre possession de son nouveau siége, avant le 31 octobre 1819. La position de M. de Pressigny était délicate, car il succédait à Lecoz, ancien intrus de Rennes, prélat qui n'avait été rien moins que catholique. Sa sagesse et le bon esprit de la majeure partie de son clergé aplanirent les difficultés qui pouvaient s'élever. En 1821, l'affaiblissement de sa santé lui fit désirer d'avoir un coadjuteur, et il obtint M. Frère de Ville-Francon, l'un de ses vicaires généraux, qui fut sacré sous le titre d'archevêque d'Adana. Etant revenu à Paris pour la session de la Chambre des pairs, il y fut retenu par ses infirmités et ne put plus retourner dans son diocèse. Il s'en occupait néanmoins, et il adressa à son troupeau, à l'époque des carêmes de 1822 et de 1823, deux mandements aussi remarquables par leur solidité que par l'importance des matières qu'il y traitait. La cérémonie du sacre de M. Ramond de La Lande, à laquelle il assista, lui causa une fatigue si grande qu'il fut obligé de se mettre au lit. L'infirmité dont il était atteint augmentant, il succomba à l'âge de soixante-dix-huit ans, le 2 mai 1823. Ses obsèques eurent lieu dans l'église de Saint-Roch. M. de Pressigny était d'une haute stature et avait la figure sévère; mais il était plein de bonté. Il a laissé une mémoire précieuse; son esprit, ses connaissances, la sûreté de son commerce, sa capacité pour les affaires, ses principes d'honneur et de religion, sa piété vive et sincère lui avaient concilié l'estime et l'attachement de tous ceux qui le connaissaient. Son oraison funèbre fut prononcée à Besançon, par M. Tharin, depuis évêque de Strasbourg, et l'on fit pour lui un service solennel dans son ancienne cathédrale de Saint-Malo.

En 1821, il publia un écrit qui avait pour titre : *Le Placement de l'argent à intérêt distingué de l'usure*. Il soute-

nait ordinairement avec chaleur cette distinction. Il fut aussi l'éditeur du premier volume de la Dissertation du cardinal de La Luzerne sur le prêt de commerce.

L'évêché de Saint-Malo ayant été rétabli par le concordat de 1817, Louis XVIII y nomma CHARLES-SIMÉON L'ARCHANT DE GRIMOUVILLE, né à Saint-Lô le 18 février 1751. Cet ecclésiastique était, avant la grande révolution, chanoine de la cathédrale de Lisieux. A cette déplorable époque, il quitta la France et se retira à Jersey, où il se fixa ; il y passa le reste de ses jours, et y mourut le 20 septembre 1821. M. de Grimouville possédait toutes les vertus qui font les saints évêques, et il aurait honoré le siége de Saint-Malo, si Dieu avait permis qu'il en eût pris possession.

ORIGINE DU DIOCÈSE DE DOL.

—

Cet évêché a pris son nom du monastère de Dol, bâti par saint Samson avant le milieu du VIe siècle, et où il s'est formé peu à peu une ville. Quelques modernes prétendent que cet évêché fut érigé, pour la première fois, par Nominoé, prince des Bretons, vers l'an 848. Leur sentiment est fondé sur une pièce publiée par le P. Sirmond, et qui est un fragment de la Chronique de Nantes. Nominoé, dit l'auteur de cette Chronique, de quatre évêchés en forma sept, dont le premier fut établi dans le monastère de Dol avec le titre d'archevêché. Il changea les monastères de Saint-Brieuc et de Saint-Tugdual en deux siéges épiscopaux, et laissa les quatre autres dans les anciennes villes. C'est ce qu'il faut examiner en peu de mots, ainsi que le droit de métropole, prétendu autrefois par les évêques de Dol.

Que saint Samson, évêque ou archevêque, ait établi son siége à Dol dans le VIe siècle, et ait eu pour successeurs saint Magloire, saint Budoc et saint Thuriau, c'est une vérité constante par les actes de ces saints évêques. Le clergé de Dol, fondé sur la lettre du pape Innocent III, soutenait

que Restovald et Junemene avaient été reconnus pour archevêques dans le VIII[e] siècle et revêtus du *pallium* par les papes Sirice et Adrien. Dans le long différend qu'ont eu entre eux les archevêques de Tours et de Dol, touchant le droit métropolitain, jamais les premiers n'ont allégué pour la défense de leur droit, que le siége de Dol avait été érigé par Nominoé, quoique cette affaire ait été agitée avec beaucoup de chaleur de la part des Français en présence de plusieurs papes et dans les conciles de Tours et de Soissons. Une érection si récente aurait suffi pour terminer le différend en faveur de l'archevêque de Tours. Si l'église de Dol alléguait sa longue possession qu'elle prouvait par les actes des saints évêques, par la lettre du pape Innocent III et par la conduite du pape Nicolas I[er], qui donna le pallium à Festimen, celle de Tours se fondait aussi sur une possession immémoriale : mais elle n'a jamais avancé que l'église de Dol ne fût pas un ancien siége épiscopal.

Enfin Salacon, que la Chronique de Nantes fait, mal à propos, évêque d'Aleth, était du nombre de ceux que Nominoé chassa de leurs siéges : il était donc véritablement évêque de Dol, et on n'en peut pas douter après ce qu'en ont dit Hugues de Flavigni et les Pères du concile de Soissons en 866. Cette assemblée était composée de trente évêques, dont il y en avait plusieurs qui pouvaient connaître Salacon. Dans leur lettre au pape Nicolas I[er], ils disent que Salacon, quoique chassé de son siége, était encore vivant, et qu'on lui avait donné deux successeurs sans la participation du métropolitain.

Ces considérations ne nous permettent pas de rapporter l'érection du siége de Dol à Nominoé ; c'est un honneur qui n'est dû qu'au roi Childebert, qui fonda et dota cette église en faveur de saint Samson, si nous en croyons le pape Alexandre III. Pour ce qui est de la Chronique de Nantes, l'auteur fait paraître trop d'aigreur contre les Bretons. Il écrivait dans un temps où les comtes de Nantes et de Rennes se faisaient la guerre à outrance, et sa narration paraît suspecte par cette circonstance [a]. Tout ce qui peut la

[a] Martène, t. 3, p. 906, *Anecdot.*

notifier, c'est la nouvelle forme que Nominoé donna au diocèse de Dol et à sa juridiction. Ce prince érigea en évêchés les monastères de Saint-Brieuc et de Saint-Tugdual, où ces deux saints avaient exercé les fonctions épiscopales et avaient peut-être eu des successeurs [1]. Il y a apparence que du temps de Nominoé les territoires de Saint-Brieuc et de Tréguier étaient gouvernés par l'évêque de Dol, qui y possédait des églises et pouvait facilement veiller sur tout le pays.

De là vient que les lieux qui appartenaient en propre à l'église de Dol, lors de l'érection des évêchés de Saint-Brieuc et de Tréguier, sont demeurés jusqu'en 1801 sous la juridiction des évêques de Dol [2]. Ils ont eu jusqu'à la fin du XVIIIe siècle deux officiaux, l'un à Lanmeur et l'autre à Lannion, qui jugeaient les causes des paroisses enclavées dans le diocèse de Tréguier, mais soumises à leur siége. L'official de Lanmeur avait sous sa juridiction les paroisses de Lanmeur et de Lanvelec; celui de Lannion avait les paroisses de Loguivi, de Perros et le Trévou. L'évêque de Dol avait pareillement un official à Lanvolon, qui exerçait sa juridiction sur les paroisses de Saint-Quai, de Lanloup, de Keriti, de Lannevez et de Bréhat, situées dans le diocèse de Saint-Brieuc. C'est pour la même raison que dans le territoire de Rouen les paroisses de Saint-Samson, sur la rivière de Lizaire, et celle de la Roque étaient soumises à l'évêché de Dol. C'était un bien donné par Childebert à saint Samson, ainsi que les îles de Jersey, de Grenezey, et le lieu nommé Pentale-Saint-Samson, comme on l'apprend des actes de ce saint. Il faut attribuer au même principe la possession où était l'église de Dol d'avoir sous sa juridiction plusieurs autres églises dans les enclaves du diocèse de Saint-Malo : ces églises dépendaient du monastère de Saint-Samson, et y étaient demeurées annexées par respect pour le saint prélat, lorsqu'on érigea les nouveaux

[1] Il s'en faut beaucoup que cette érection par Nominoé soit certaine; nous pensons le contraire. *Voyez* SAINT-BRIEUC.

[2] D'après ce sentiment, qui paraît très-fondé, il faut conclure que les paroisses de Dol enclavées dans les autres diocèses sont très-anciennes.

évêchés. Quelle autre raison pourrait-on donner d'une telle dispersion d'églises dans un seul et même évêché [1]?

Nominoé, ayant donc pris la résolution d'augmenter le nombre des évêchés de son domaine, restreignit celui de Dol au seul territoire de Dol, et lui laissa le gouvernement des églises qu'il tenait en propriété dans les évêchés de Saint-Malo, de Saint-Brieuc et de Tréguier. Car il ne convenait pas que l'église de Dol fût soumise aux évêques ses suffragants. Si donc Nominoé fit sept évêchés de quatre, comme l'a écrit l'auteur de la Chronique de Nantes, ce ne fut qu'en réunissant une partie du diocèse de Vannes à ceux de Saint-Brieuc et de Tréguier, car l'évêché de Vannes n'a jamais été soumis à celui de Dol. Examinons maintenant et à quel titre le siége de Dol s'est attribué le droit de métropole sur les évêchés de Bretagne contre les archevêques de Tours.

L'ancien droit observé dans les Gaules était pour le siége de Tours; car, suivant la dernière divison de l'Empire, toute la Bretagne Armorique, qui était de la troisième Lyonnaise, reconnaissait Tours pour sa métropole : et c'est principalement pour cette raison que plusieurs conciles de France ont soumis les Bretons au siége de Tours. Cependant les Bretons ne manquaient pas de raisons pour se soustraire aux archevêques de Tours; car la loi des empereurs, qui ordonnait que l'Eglise suivrait dans son gouvernement la distribution des provinces de l'Empire, n'était pas observée partout, et elle ne l'était pas en Bretagne, dont les habitants, devenus un peuple particulier, ne se croyaient pas obligés de se conformer aux lois faites par les évêques de France.

D'ailleurs les Bretons révéraient dans les évêques de Dol la sainteté de saint Samson, et ils ne jugeaient pas qu'un peuple très-éloigné de Tours, qui faisait un Etat séparé, qui avait sa langue et ses mœurs particulières, et qui était

[1] On en donne une autre. C'est, dit-on, que plusieurs évêques de Bretagne, voyant l'évêché de Dol beaucoup moins étendu que les leurs et d'un revenu modique, lui cédèrent chacun d'eux quelques-unes de leurs paroisses. Cette raison ne paraît pas fondée. Jamais il n'a été libre aux évêques de démembrer leur territoire.

déjà pourvu de six évêchés, dût reconnaître pour le spirituel un chef étranger.

Quant à la possession réelle du droit de métropolitain que les deux parties s'attribuaient, il est très-probable que dès le commencement les Bretons négligèrent le métropolitain de Tours. Il n'est personne qui n'ait cette idée en lisant le décret des évêques français assemblés à Tours en 567, et qui fut dressé, suivant les apparences, sur les plaintes de l'archevêque de Tours.

« Nous défendons aussi, disent ces Pères, qu'un Breton » ou Romain ordonne un évêque dans l'Armorique sans le » consentement du métropolitain ou de ses suffragants. »

Ajoutez à cela que depuis saint Samson on ne trouve point d'évêques bretons dans les conciles de France; ce qui fait assez voir qu'ils avaient peu de relations avec les archevêques de Tours.

Mais on n'eut pas recours à ces principes lorsqu'on décida ce différend à Rome. Sans parler de l'intérêt des princes, il ne fut question que de savoir si les papes avaient accordé l'usage du pallium et la dignité de métropolitain aux évêques de Dol. Ces derniers soutinrent que Restovald et Junemenus avaient obtenu ces priviléges; mais ils ne purent le prouver. D'où il arriva que l'église de Dol fut couverte de confusion, comme l'assure le pape Innocent, qui soumit l'évêque de Dol et les autres évêques de Bretagne à la métropole de Tours en 1199.

Il faut cependant observer que les évêques de Rennes et de Nantes, qui avant Nominoé étaient sujets des rois de France, ont toujours été soumis au métropolitain de Tours, comme il paraît par l'exemple d'Electran, qui fut sacré en 866 par Airard, archevêque de Tours. On peut dire la même chose des évêques de Vannes avant Nominoé, saint Patern ayant été sacré dans le concile tenu à Vannes par Perpétue, archevêque de Tours. Mais les évêques des autres siéges de Bretagne paraissent avoir été établis sans la participation des archevêques de Tours. Aussi voyons-nous ces prélats pendant plusieurs siècles reconnaître l'archevêque de Dol comme leur métropolitain, et vivre dans sa dépendance. Ce qui prouve qu'ils regardaient les droits de

ce siége comme certains, droits qui ne furent peut-être pas assez examinés à Rome, lorsque Innocent III rendit sa sentence.

DIOCÈSE DE DOL [1].

La ville et le siége épiscopal de Dol [a] doivent, ainsi qu'on vient de le dire, leur origine à saint Samson, qui, dans le VIe siècle, y établit un monastère. Dol est situé sur un ruisseau, dans une contrée marécageuse, mais très-fertile. Son évêché n'était composé que de quatre-vingt-dix paroisses et de cinq trèves ou annexes : il avait aussi des enclaves dans les évêchés de Saint-Malo, de Saint-Brieuc, de Tréguier et de Léon. Ce diocèse [b] était borné au nord par l'Océan, au levant par ceux de Rennes et d'Avranches, au midi et au couchant par celui de Saint-Malo. L'évêque de Dol prenait le titre de comte de sa ville épiscopale ; il avait le pas sur tous les autres évêques de la Bretagne, et jouissait du droit de faire porter devant lui la croix dans toute l'étendue de son diocèse, reste de dignité archiépiscopale qui fut autrefois attachée à ce siége. Les revenus annuels de l'évêque s'élevaient à vingt mille francs. La cathédrale, qui subsiste encore et sert aujourd'hui d'église paroissiale, est dédiée à la sainte Vierge et à saint Samson. On célébrait l'anniversaire de sa dédicace le dimanche qui suivait la fête de la Toussaint. Le chapitre était composé de quatre dignitaires qui étaient le grand chantre, l'archidiacre, le scolastique et le trésorier, et de seize chanoines. Le pape seul conférait la dignité de grand chantre ; les autres dignités et les canonicats étaient à la nomination du pape et de l'évêque, suivant les règles établies pour la Bretagne. Le

[1] En latin, *Dolum*. Le diocèse, *diœcesis Dolensis*.

[a] *Voyez*, sur l'étymologie du mot *Dol*, les *Vies des Saints de Bret.*, t. 1er, p. 224.

[b] *Voyez*, sur l'antiquité du siége de Dol, une lettre critique d'un abbé de Bretagne établi depuis peu à Paris, à un provincial de ses amis, *Mercure* de mai 1703 ; les preuves en sont très-concluantes.

diocèse de Dol renfermait trois abbayes d'hommes : Saint-Jacut, le Tronchet et la Vieuxville, et un prieuré à nomination royale. Ce siége antique a été supprimé en 1801, et son territoire fait aujourd'hui partie de l'évêché de Rennes, à l'exception de plusieurs des enclaves qui sont réunies à d'autres diocèses. La ville épiscopale n'avait qu'une paroisse, desservie à la cathédrale ; elle renfermait de plus un grand séminaire, un couvent de Carmes, un monastère de Bénédictines, un hôpital desservi par les Dames hospitalières de Saint-Thomas-de-Villeneuve, et une maison de charité tenue par les Filles de la Sagesse.

SÉMINAIRE.

C'était à M. de Chamillart, évêque de Dol, que le diocèse devait cet établissement. Il en confia la direction aux Eudistes qu'il appela en 1701, et qu'il plaça dans une ancienne abbaye située à une petite distance de la ville épiscopale. La révolution a détruit ce séminaire, mais les bâtiments subsistent, et l'on y a transféré l'hôpital, que desservent les Dames de Saint-Thomas-de-Villeneuve.

CATALOGUE HISTORIQUE DES ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES DE DOL.

Saint SAMSON est reconnu pour le fondateur de l'évêché de Dol. Il naquit dans la Grande-Bretagne, et fut élevé dès sa plus tendre jeunesse sous la discipline de saint Iltut. Ayant fait profession de la vie monastique, il fut établi abbé en Cambrie, et ordonné évêque par saint Dubrice. Mais Dieu l'ayant destiné pour être le père d'un grand peuple, il quitta sa patrie et passa dans l'Armorique, où il bâtit le monastère de Dol. Là il exerça les fonctions épiscopales, et prouva sa mission par la sainteté de sa vie, le fruit de ses travaux et l'éclat de ses miracles.

Quelques auteurs[a] prétendent que saint Samson était ar-

[a] Goffredus, *Monum.*, l. 7, cap. 3, et l. 3, cap. 9. Pseudo Gildas, *apud Usserium ant.*, p. 39. Girard. Cambrius, l. 2. *Itinerar.*, cap. 1, et *Dial. ad Innocent. III.* Labbe, t. 5, *Conc.* Martène, t. 3, *Anecdot.*, p. 984. *Annal. Bolorum*, p. 102. Sigebert, *ad annum* 566.

chevêque d'York ou de Ménévie. Le clergé de Dol, pour donner plus d'importance à son église, avait adopté ce sentiment, et soutenait, devant le pape Innocent III, que ce saint avait apporté d'York les marques de la dignité métropolitaine. Sans entrer ici dans une discussion qui nous mènerait au delà des bornes que nous nous sommes prescrites, qu'il nous suffise de dire que cette prétention n'a d'autre fondement que les fables et les prophéties de Merlin, rapportées par Geoffroi de Monmouth et le faux Gildas. Les anciens actes de saint Samson ne disent pas que ce saint ait été archevêque d'York, ni qu'il ait succédé à Dubrice dans le siége de Ménévie; mais seulement qu'il a été sacré évêque par Dubrice. Baldric a écrit que Samson avait été consacré archevêque de Dol par l'autorité de Childebert et de Judual, prince breton. Quoi qu'il en soit de ce sentiment, il est certain que Samson souscrivit au troisième concile de Paris, tenu vers l'an 557. Le saint, après avoir édifié la Bretagne et la Normandie par ses vertus, et bâti plusieurs églises, mourut à Dol en 565. Les miracles qu'il fit avant et après sa mort établirent son culte dans son église. Sa fête se célèbre le 28 juillet [a], jour où son nom se trouve dans le martyrologe.

Saint MAGLOIRE [b], disciple et compagnon de saint Samson, fut son successeur dans le siége de Dol. L'auteur de ses actes marque qu'il reçut l'investiture de l'archevêché de Dol, du roi Childebert. Le saint prélat éclaira tout le pays par ses prédications, ses bons exemples et ses miracles; mais l'amour de la solitude lui fit quitter cette église, dont il ordonna évêque saint Budoc, son disciple. Il se retira ensuite dans l'île de Jersey, où il bâtit un monastère, et assembla soixante religieux. C'est dans ce lieu qu'il termina sa vie le 24 octobre 585, jour auquel on célèbre sa fête. Son corps fut transféré, vers le milieu du IX[e] siècle, au monastère de Lehon, d'où on le porta à Paris pendant les ravages des Danois en Bretagne. On y bâtit en son honneur une église qui, après avoir été longtemps desservie par les Bénédic-

[a] *Voyez* sa vie, *Vies des Saints de Bretagne*, t. 1[er].
[b] Sæculum 1, Benedict. Duchesne, t. 3, p. 344.

tins, fut donnée aux Pères de l'Oratoire, qui l'ont possédée jusqu'en 1792[a].

Saint BUDOC fut le disciple et le successeur de saint Magloire. Il mourut le 8 décembre; mais sa fête ne se célèbre que le lendemain, à cause de celle de la sainte Vierge. On prétend que saint Guingalois fut disciple de saint Budoc, archevêque de Dol; mais à tort, comme on le dira dans l'article de cette abbaye[b].

Saint LEUCHERUS ou LEUCHER est indiqué comme évêque dans les actes de saint Samson, où l'on apprend que le feu ayant pris à l'église de Dol, pendant que les fidèles y chantaient none, le vénérable évêque Leucher apaisa l'incendie par l'application de la croix et du bâton de saint Samson. Les reliques de ce saint furent transportées à Paris avec celles de saint Samson et de saint Magloire, selon un fragment d'histoire imprimé dans Duchesne[1].

TIGÉRINOMAL, auquel les actes de saint Samson sont dédiés, n'est pas le même que Tiernomailus, successeur de saint Paul de Léon, comme quelques-uns l'ont cru : mais on doit le regarder comme le Tiarmail ou Tiarmamaul, évêque de Dol, qui éleva saint Thuriau, et le choisit pour son successeur. D'où vient que l'auteur des actes de saint Samson n'étant pas plus récent que le VII[e] siècle, il faut placer ici nécessairement Tiarmail et Thuriau.

Saint THURIAN ou THURIAU[c] naquit dans un village voisin du monastère de Vallon, et sous la juridiction de saint Samson. Dès sa plus tendre jeunesse il quitta ses parents et les grands biens qu'ils possédaient, pour se retirer dans le monastère de Dol. Instruit des lettres divines et humaines, il fut établi chef de tous les clercs que l'on formait dans le monastère, et enfin sacré évêque. Ce fut sous son pontificat que le tyran Rivallon brûla le monastère

a *Voyez* sa vie, *Vies des Saints de Bretagne*, t. 1[er].

b *Voyez* sa vie, *Vies des Saints de Bretagne*, t. 2.

1 Nous n'avons point parlé de saint Leucher dans les *Vies des Saints de Bretagne*, parce que nous n'avons rien trouvé touchant la vie de ce saint évêque.

c *Lectionarium Trecorense. Vetus Breviarium Briocense.*

de Saint-Malo, distant de Dol d'environ vingt mille pas. Saint Thuriau, accompagné de douze religieux, alla trouver le tyran, et lui fit sentir si vivement l'énormité de sa faute, que Rivallon se retira dans le monastère de Lankafrut ou Kanfrut pour y faire pénitence. Saint Thuriau termina saintement sa carrière vers l'an 749 [1].

Saint GENEVÉ succéda à saint Thuriau dans le siége de Dol. Sa fête se célèbre le 29 juillet, suivant les Mémoires de Du Paz. Les Bretons ont conservé la Vie de saint Genevé, comme il paraît par le catalogue des évêques de Dol, dressé par Baldric, et inséré dans la collection manuscrite de Nantes, que cite ordinairement Le Baud. Il y a apparence que c'était le corps de ce saint que l'on conservait au château de Loudun, sous le nom de saint Guvenel, évêque de Dol.

RESTOALD [2] fut honoré du pallium, si l'on en croit le catalogue dont Baldric est l'auteur. Mais Festinien, évêque de Dol, ayant cité ce fait dans le différend qui s'éleva entre lui et l'archevêque de Tours, on eut recours aux registres des papes Sirice et Adrien [3], dans lesquels on ne trouva rien de ce qu'avait avancé Festinien. C'est sur ce fondement que nous plaçons ici l'épiscopat de Restoald, qui paraît avoir vécu du temps du pape Sirice, c'est-à-dire vers l'an 710.

ARMAEL succéda à Restoald dans le siége de Dol et dans les honneurs attachés à la dignité archiépiscopale. Sa vie et ses mérites le rendirent égal à son prédécesseur. Ses vertus sont connues de tout l'Occident, dit Baldric dans le catalogue qu'il a publié.

JUMAEL ou JUNEMENUS fut, suivant le catalogue déjà cité, honoré du pallium, par le pape Adrien, qui tint le saint Siége depuis l'an 762 jusqu'en 775. Le catalogue

[1] La mort de saint Thuriau est marquée en ces termes dans les Martyrologes de Quimper et de Landevenec :

« III Idus julii in minori Britanniâ sancti Thuriani, episcopi et con« fessoris, miræ simplicitatis et innocentiæ viri. »

[2] Le *Lectionnaire de Dol* de 1769 lui donne le titre de saint ; mais nous n'avons nulle part trouvé aucune trace de son culte.

[3] Epist. Innocentii III.

attribué à Baldric porte qu'il manque ici plusieurs évêques dont les noms sont perdus.

SALACON [a], que la Chronique de Nantes fait évêque d'Aleth, fut du nombre des évêques que Nominoé fit déposer vers l'an 847, soit qu'il ne fût pas favorable aux desseins de ce prince, ou qu'il se soit opposé au démembrement de son diocèse pour former ceux de Saint-Brieuc et de Tréguier. Il se retira donc auprès de Jonas, évêque d'Autun, dont il fut coadjuteur pendant quelque temps. Enfin, il prit l'habit monastique dans l'abbaye de Flavigni, où il mourut si inconnu l'an 864, que les Pères du concile tenu à Soissons deux ans après le croyaient encore vivant [1]. On ne sait quel fut le successeur de Salacon sur le siége de Dol, quoiqu'on lui substitue

FASTCAIRE, dont il est parlé dans une lettre du concile tenu à Toul en 859, et adressée à *Fastcario, Wernario, Garurbrio et Felici, episcopis Britonum*. Le concile ordonne à ces prélats de rendre à Hérald, archevêque de Tours, l'obéissance et le respect qui lui sont dus, de peur qu'ils n'encourent l'excommunication lancée par les papes Léon et Benoît, du temps de Nominoé. Il leur défend de sacrer dans leur pays aucun évêque sans la présence ou le consentement du même archevêque. Le concile de Tours, de l'an 849, écrivant à Nominoé, se plaint aussi très-fortement de ce que les évêques bretons avaient abandonné l'archevêque de Tours : mais il peut se faire qu'on ait lu dans les manuscrits Fastcarius pour Fastianus.

FESTIEN, FESTIAN ou FESTINIEN [b] est indiqué comme évêque occupant le siége de saint Samson, dans une charte de l'abbaye de Redon, datée de l'an 859. C'est l'acte d'adoption que fit Roiandrech du roi Salomon pour son héritier. Il est parlé de cet évêque dans la lettre du pape Inno-

[a] Martène, t. 3, *Anecdot.*, p. 340. *Chron. Virud. in Bibliotheca Labbeana.*

[1] C'est par erreur que nous avons compté Salacon au nombre des évêques d'Aleth, croyant qu'il se trouvait à cette époque deux prélats du même nom. Il paraît certain qu'il n'y en a qu'un et qu'il était évêque de Dol.

[b] Martène, t. 3, *Anecdot.*, p. 862, 884, 948.

cent III, qui rapporte fort au long tout ce qui se passa de son temps pour l'affaire de la métropole. Le roi Salomon écrivit au pape Nicolas, et lui envoya des ambassadeurs pour demander le pallium en faveur de Festinien : mais le pape le refusa. Après la mort de Salomon, Festinien l'obtint du pape Adrien.

MAINON ou MAHEN [a], évêque de Dol, transporta, en 878, le corps de saint Samson à Orléans pour éviter la fureur des Normands. Il le déposa dans l'église de Saint-Symphorien, qui prit dans la suite le nom de Saint-Samson, et qui appartenait aux Jésuites. On croit que ce précieux dépôt y est encore caché. Il nous reste une lettre du pape Jean VIII, écrite en 878 à Mahen, évêque de Dol, dans laquelle ce pontife lui reproche d'avoir abandonné l'archevêque de Tours, et il se plaint que les évêques bretons faisaient les sacres de leurs comprovinciaux, et leur ordonne de retourner à leur ancien métropolitain s'ils ne veulent être séparés de sa communion. Baldric dit que Mahen fut le vingtième archevêque de Dol.

AGAN [b], évêque de Saint-Samson, fut gratifié par le comte Hugues de l'abbaye de Saint-Symphorien d'Orléans, la septième année du roi Raoul, c'est-à-dire vers l'an 930.

Un évêque de Dol fut suffoqué dans son église en 944, par les Normands [c], qui avaient surpris la ville de Dol, et qui obligèrent le peuple à se réfugier dans l'église où plusieurs périrent avec l'évêque. On croit que c'était Agan lui-même.

WICOHEN ou JUTHOVEN [d] devint archevêque de Dol après la mort de ce prélat. Il partageait avec Bérenger, comte de Rennes, la moitié des revenus de la ville et du comté Nantais, dont ils avaient fait hommage à Thibaud, comte de Blois, exécuteur testamentaire du duc Alain Barbetorte, et tuteur de Drogon son fils, vers l'an 952. Il est nommé Juthoven dans une charte de Landevenec, dressée

[a] Martène, t. 3, *Anecdot.*, p. 867. Mabillon, *in notis ad acta SS. Benedictin. in Vita sancti Samsonis.*

[b] Sammarthan, *de Epist. Aurelian.*

[c] Flodoard.

[d] *Chron. Nannet.*

vers l'an 950. Le partage qu'il fit avec Bérenger donne lieu de croire qu'il était son parent ; et on ne peut attribuer qu'à cette parenté la grande autorité dont il jouissait dans la province. Mais Bérenger étant devenu vieux, Conan le Tort, son fils, se retira de la tutelle de Wicohen, le borna à son diocèse, et travailla à recouvrer tous ses domaines.

MAIN est indiqué comme archevêque de Dol dans une donation faite au Mont-Saint-Michel en 990, par Conan, comte de Rennes ; donation qu'il signa [1].

GINGONE, JUNGUÈNE ou JUNKÈNE souscrivit à deux donations faites au Mont-Saint-Michel par le duc Alain III, l'une en 1030 et l'autre en 1032. L'auteur de la Chronique de Nantes parle de cet archevêque comme du plus grand prélat de son temps et d'un fidèle conseiller du duc. Il fut un des témoins d'une donation faite par deux frères à l'abbaye du Mont-Saint-Michel, en présence d'Alain, comte de Bretagne, qui en signa la charte. Il réconcilia Budic, comte de Nantes, avec Gautier, évêque de la même ville. L'enquête faite à Dol en 1181 nous apprend que Junguène avait pour frères Ruellen, surnommé *Capra canuta,* Josselin de Dinan et Salomon le Bâtard ; qu'il bâtit de ses propres deniers le château de Combourg, et qu'il en fit présent à son frère Ruellen. Il se trouva au nombre des témoins de l'acte qui fut rédigé pour la fondation de l'abbaye de Saint-Georges de Rennes, vers l'an 1030. Il signa aussi la donation faite à cette abbaye de l'île d'Ars et de la dîme de la paroisse de Pleubihan.

ROLLAND I[er], religieux du Mont-Saint-Michel, succéda à Main sur le siége de Dol, et ne l'occupa que peu de temps, car il mourut en 1004. Il voulut être inhumé dans le monastère auquel il appartenait avant d'être évêque.

JUTHAEL, JUHAEL ou JUHEL fut sacré par les évêques bretons contre la volonté du pape. Parvenu à cette dignité par les présents qu'il fit au duc, il prit une femme dont il eut une fille, qu'il maria à un seigneur nommé

[1] C'est sur une fausse date de la même année qu'on place ici Gingone ou Guiomarch. On ne peut non plus admettre Lanfranc, dont il n'est parlé dans aucun acte.

Guihenoc. Il lui donna pour dot tout ce qu'Alain, fils de Brient, tenait dans le territoire de Dol, et tout ce que les héritiers de Geldouin, fils de Hamon, avaient dans le marais de Dol. Ce ne furent pas les seuls biens de son église que Juhel aliéna; mais tous ceux qui les retinrent furent excommuniés dans la suite.

Le procès de la métropole, interrompu depuis longtemps, fut repris sous le pontificat de Juhel et vivement agité dans le concile tenu à Reims en 1049, en présence du pape Léon IX [a]. On y accusa l'évêque de Dol de s'être soustrait avec ses suffragants à la juridiction de l'archevêque de Tours. Il y fut réglé que ce faux archevêque et ses prétendus suffragants se trouveraient au concile indiqué à Rome pour l'an 1050, afin de se justifier non-seulement sur cet article, mais encore sur la simonie dont ils étaient accusés. Juhel n'alla point à Rome, et fut excommunié avec tous les évêques qui lui étaient attachés.

Les catalogues et les historiens font succéder à Juhel Jehone ou Jehove, qu'ils accusent d'être monté par simonie sur le siége de Dol, et d'avoir dissipé les biens de cette église, ce qui lui attira une honteuse déposition. Ils ajoutent qu'on élut en sa place Gilduin, que le pape Grégoire VII trouva trop jeune pour gouverner une église, et à la place duquel il sacra Even, abbé de Saint-Melaine. Mais si l'on examine sérieusement ce qui est dit de Juhel dans l'enquête de l'an 1181, et ce que les historiens rapportent de Jehone, on conviendra que Juhel et Jehone ne sont qu'un même homme.

1° Dans l'enquête faite sur la dissipation des biens de l'église de Dol, on attribue toutes ces profusions à Juhel ou Juthael, et on n'y fait aucune mention de Jehone, dont le nom ne se trouve dans aucun ancien monument.

2° Grégoire VII écrivant à Henri, roi d'Angleterre, marque positivement que l'évêque dont il s'agissait entre eux avait envahi par simonie l'église de Dol; qu'il avait fait, pour y parvenir, des présents considérables à Alain, comte

[a] Epist. Innocent. III. Leonis IX *in appendic.* Ep. Hincmar. Martène, t. 3, *Anecd.*, p. 871.

de Bretagne; qu'en se mariant publiquement il avait plutôt pris une concubine qu'une femme légitime, et qu'il avait doté des revenus de son église les filles issues d'un mariage illicite, ce qui lui avait attiré une sentence d'excommunication. Toutes ces accusations, rapportées dans l'enquête de 1181, ne peuvent certainement convenir qu'à Juhel.

Enfin, Alain III [a] étant mort en 1040, il n'y a que Juhel qui ait pu obtenir l'épiscopat de Dol par des présents faits à ce prince. Juhel ayant donc été excommunié pour sa mauvaise conduite, abandonna le siége de Dol, et se retira au Mont-Saint-Michel. Le chapitre élut en sa place Gilduin qui suit.

GILDUIN [b], fils de Rivallon de Dol et neveu de l'archevêque Junkene, fut destiné pour remplir la place de Juhel, qui fut chassé vers l'an 1076. Il entreprit le voyage de Rome avec Even, abbé de Saint-Melaine, pour y être sacré par le pape Grégoire VII. Ce pontife trouva dans Gilduin une piété et une capacité suffisantes pour son âge; mais le jugeant trop jeune pour porter le fardeau de l'épiscopat, il ordonna l'abbé de Saint-Melaine archevêque de Dol, à la prière de Gilduin et des personnes de sa suite. Après cela Gilduin se retira dans l'abbaye de Saint-Pierre de Chartres, où il embrassa la vie monastique et mourut en odeur de sainteté. Du Paz avait recueilli ses actes, mais il ne les a pas publiés [1].

EVEN ou YVON [c], abbé de Saint-Melaine, homme sage et prudent, très-instruit des vérités de la religion et d'un âge mûr, fut sacré archevêque de Dol en 1076 par le pape Grégoire VII, malgré sa répugnance pour un fardeau si pesant. Une charte du Mont-Saint-Michel lui donne la qualité d'archevêque de Dol dès l'an 1075, mais c'est une erreur qui doit être corrigée par la lettre du pape Grégoire VII au chapitre de Dol; cette lettre a pour date :

[a] *Act. Turon. Eccles.* Epist. 23, lib. 6, Gregorii VII, *ad comites Britonum.*

[b] Labbe, t. 10, *Conc.* Martène, t. 3, *Anecdot.*, p. 872.

[1] Voyez sa vie : *Vies des Saints de Bretagne*, t. 2.

[c] Epist. Gregor. VII *ad Guillem. regem et ad comites britonum.* Epist. Innocent. III.

V kal. indictione incipiente XV, et cela ne convient qu'à l'an 1076. Le pape dans cette lettre rend compte au chapitre des motifs qui l'ont porté à ordonner Even plutôt que Gilduin. Il lui déclare ensuite qu'il a accordé à Even l'honneur et l'usage du pallium par amitié pour lui; mais à condition qu'il se trouvera à Rome en temps convenable pour y discuter le différend qu'il a avec Raoul, archevêque de Tours, pour le droit métropolitain. Il accorde le même honneur aux successeurs d'Even, pourvu que leur entrée et leur conduite n'aient rien de répréhensible : mais en exemptant l'église de Dol du joug de la soumission, il lui ordonne de respecter toujours celle de Tours. Cependant Juhel, portant avec impatience son expulsion, gagna la protection de Guillaume, roi d'Angleterre, et demanda au pape que son affaire fût examinée. Cette démarche obligea Even de faire un second voyage à Rome en 1077 pour y répondre à sa partie. Pour faciliter le jugement de cette affaire, le pape commit Hugues, évêque de Die, sous-diacre de l'Eglise romaine, et le moine Lieuson pour examiner les choses sur les lieux et faire justice aux parties. Il écrivit en même temps au roi d'Angleterre pour le prier de ne pas donner sa protection à un scélérat, et aux comtes de Bretagne pour fournir de bons témoins de la conduite de Juhel. On ne voit pas que l'affaire ait eu d'autres suites.

Mais Even trouva un adversaire plus redoutable dans l'archevêque de Tours. Après de longues procédures faites en 1080, les deux prélats allèrent à Rome pour y défendre leurs droits dans le concile qui y avait été indiqué. Le pape, après avoir écouté leurs raisons, ordonna que les Bretons reconnaîtraient l'église de Tours pour leur mère, à moins qu'ils ne prouvassent leur exemption par des titres authentiques et ratifiés par le saint Siége. Il réserva l'usage du pallium à l'élu de Dol, de manière cependant qu'aucun de ses successeurs ne pourrait aspirer à cet honneur. Pour mieux éclaircir l'affaire, il envoya des légats en France, qui tinrent un concile à Saintes. Un clerc de l'église de Dol produisit dans cette assemblée les lettres du pape Adrien, que l'évêque de Dol reconnut lui-même

être falsifiées dans l'endroit qui concernait le pallium. Sur cet aveu, les Pères du concile ordonnèrent à tous les évêques bretons de reconnaître l'archevêque de Tours pour leur métropolitain, comme Even l'avait promis au pape Grégoire VII. Ce pieux évêque et abbé mourut quelques mois après ce jugement, c'est-à-dire le 17 novembre 1081. Pierre Frison et Biaconius l'ont mis au nombre des cardinaux.

JEAN, de Dol, succéda à Even et fut sacré en 1082. Il avait été marié et l'était peut-être encore, car Rivallon, seigneur de Dol, est nommé fils de Jean l'archevêque dans une charte de Marmoutier datée de l'an 1095. Quoi qu'il en soit, Jean, archevêque de Dol, Silvestre, évêque de Rennes, et Gervais, abbé de Saint-Melaine, furent les arbitres du différend que les religieux de Saint-Serge eurent avec ceux de Saint-Jouin pour la chapelle de Brael. Silvestre étant mort en 1093, on ne peut se dispenser d'admettre un Jean archevêque entre Even et Rolland. Il nous reste une lettre de ce prélat à Roger, abbé du Mont-Saint-Michel, par laquelle il lui accorde dix sous monnaie sur le moulin de Sainz. Il fut en 1115 et 1118 témoin de donations faites aux premiers. On ignore l'année de sa mort; le jour en est marqué au 27 janvier dans l'obituaire du Mont-Saint-Michel.

ROLLAND II [a], religieux du Mont-Saint-Michel, fut élu vers l'an 1093, et fut sacré par Raoul, archevêque de Tours, si l'on en croit l'historien Jean Maan. Il fit la même année le voyage de Rome pour demander au pape Urbain II l'usage du pallium. Le pape le lui accorda, sauf les droits de l'archevêque de Tours sur les églises de Bretagne. Dans les lettres que ce pontife écrivit à ce sujet aux princes bretons et au chapitre de Dol, il donne le titre d'archevêque à Rolland. Raoul, archevêque de Tours, ayant su la démarche du pape, ne tarda pas à se rendre à Rome. Il y plaida si bien sa cause, qu'il détermina le pape à la juger en sa faveur. Mais comme Rolland était en possession du pallium, le pape lui permit d'en user le reste de ses jours,

[a] Maan, p. 26. Martène, t. 3, *Anecd.*, p. 879. Labbe, t. 10, *Concil.*

et il en défendit l'usage à ses successeurs. Rolland assista au concile de Saintes en 1096 et à celui de Bordeaux en 1098. L'année de sa mort est inconnue; cependant nous croyons qu'il termina sa carrière en 1107, ainsi que le dit le P. Albert le Grand; le jour en est marqué au 12 mars dans l'obituaire du Mont-Saint-Michel[1].

JEAN DE DOL [a], II[e] du nom, fils de Rivallon, seigneur de Combourg, et frère de Gilduin, dont nous avons parlé plus haut, fut élu en 1096, suivant la Chronique de Nantes; mais l'auteur de cette compilation s'est trompé, Rolland ayant souscrit au concile de Bordeaux en 1098. Jean avait fondé dans sa jeunesse le prieuré de Saint-Florent, près de Dol; il avait ensuite renoncé au monde, et s'était mis sous la discipline de Guillaume, abbé de Saint-Florent de Saumur, son oncle. Le chapitre de Dol l'ayant élu pour son pasteur, il fit le voyage de Rome pour demander au pape le pallium : mais il mourut avant que d'être sacré, et fut inhumé dans l'église de Sainte-Sophie[2].

VULGRIN [b], chancelier de l'église de Chartres, fut élu en 1107 à la place de Jean de Dol. Le chapitre écrivit

[1] Nous pensons que c'est ce Rolland que l'on honorait comme saint dans la cathédrale de Saint-Paul-de-Léon le 31 octobre avec office double, mais sans leçons propres.

[a] *Chron. Nannet. Acta sancti Florentii ad ann.* 1086.

[2] Baldric lui a dressé l'épitaphe suivante :

Splendidus ex atavis, atavorum splendor et ipse,
Gente Britannus, homo conditur hoc tumulo.
Hic armis, patriâ, natis cùm matre relictis,
Dux modo, continuo de duce fit monachus.
Metropolitanæ sedi, quia vixit honestè,
Cui Dolus est nomen, præsul hic eligitur.
Ut quibus extiterat consul, de consule præsul,
Præsul quam consul consuleret melius.
Ad papam venit, sacrari poscit ab ipso;
Quod dùm differtur, in Domino moritur.
Ponitur hìc cultor et religionis amator,
Quemque dolent Britones sancta Sophia fovet.
Si quæras nomen, nomen sibi scito Johannem;
Si quis diem mortis, da decimam decimi.

[b] Epist. Yvonis Carnot. Lettres ordin. ad Pascalem papam et ad Dolenses, n° 176, 178.

au pape Pascal II pour lui donner avis de cette élection, et lui en demander la confirmation. Le pape, qui était alors au concile de Troyes, souhaitait que la chose eût lieu : mais il céda à l'humilité de Vulgrin et aux prières d'Yves de Chartres, qui craignait de perdre son chancelier.

BALDRIC ou BAUDRI [a], né vers le milieu du XIe siècle, à Meung-sur-Loire, fit de très-bonnes études à Angers, dont l'école était alors célèbre. Il embrassa la vie monastique à Bourgueil en Anjou, et en devint abbé en 1079. Son goût pour la poésie fut cause qu'il négligea d'abord les devoirs que lui imposait la charge de supérieur, et qu'il ne travailla pas à rétablir dans sa maison la régularité qui y était très-affaiblie. Ce tort n'est pas le seul qu'on ait à lui reprocher. Yves de Chartres l'accuse d'avoir cherché à obtenir, à prix d'argent, l'évêché d'Orléans, en mettant, en 1097, la reine Bertrade dans ses intérêts. Supplanté par un concurrent, il ne put réussir, et le roi Philippe Ier, auquel il s'en plaignait, lui répondit : « Laissez-moi maintenant profiter de l'argent de votre concurrent; faites-le ensuite déposer, et j'aurai égard à votre requête. » On croit que cette mortification, jointe aux grands exemples de pénitence qu'il avait presque sous les yeux dans le nouvel établissement de Fontevrault, qui n'était qu'à trois lieues de son abbaye, le fit rentrer en lui-même; car, depuis cette époque, sa vie ne présente plus rien que d'édifiant, et les historiens de son temps assurent que ce fut en considération de sa vertu et de sa piété qu'on l'éleva en 1107 sur le siége de Dol. Le pape Pascal II lui accorda, deux ans après, le pallium qu'il alla recevoir à Rome. Il en revint par Saumur, y trouva Jean, évêque de Saint-Brieuc; et après avoir prêché dans l'abbaye de Saint-Florent, il confirma toutes les possessions que les religieux de ce monastère avaient dans son diocèse. Jean en fit autant. Baldric travailla avec zèle à la

[a] Sammarth. Martène, t. 3, *Anecd.*, p. 882, 920, 944. Labbe, t. 10, *Conc.*

sanctification du peuple dont il était le pasteur [1]. Il fit un voyage en Angleterre pour s'y édifier de la régularité qui régnait dans les monastères de ce pays. Rentré en France par la Normandie, il retrouva le même spectacle et l'accueil le plus favorable dans les grandes abbayes de cette province. En 1112 il avait assisté à une donation faite par Henri I[er], roi d'Angleterre, à l'abbaye de Savigny, et l'on voit son nom avec le titre d'archevêque dans l'acte de cette donation, ainsi que dans plusieurs autres actes. Vers la fin de ses jours il se fixa dans une terre dépendante de son évêché, et située en Normandie ; il s'y livra à l'instruction des peuples du voisinage, y construisit deux églises, et y mourut dans un âge avancé, le 6 janvier 1130, après plus de vingt-deux ans d'épiscopat [2].

Baldric fut appelé et assista à presque tous les conciles de son temps. Il en tint un lui-même à Dol en 1128, en présence de Gérard, évêque d'Angoulême, légat du saint Siége. Il composa en latin les ouvrages suivants :

1° *Historiæ hierosolymitanæ libri quatuor ;*
2° *Gesta pontificum Dolensium ;*
3° *Vita B. Roberti de Arbrissello.*

On trouve dans la Collection des historiens de France de D. Bouquet une lettre de Baldric aux religieux de Fécamp,

[1] Denoual de La Houssaie et Tabaraud, auteurs de l'article de Baldric dans la *Biographie universelle* que nous suivons ici, disent que ce prélat voulut prêcher les Bas-Bretons, dont ils font un portrait très-peu flatteur, mais que nous croyons infidèle. Il n'avait que quelques paroisses isolées en Basse-Bretagne ; il n'en savait sans doute pas la langue. Nous croyons donc que ces écrivains se trompent.

[2] On voyait dans l'église paroissiale de Saint-Samson-sur-Rille une épitaphe de ce prélat, ainsi conçue :

Notum sit præsentibus et futuris, quòd Baldricus bonæ memoriæ, Dolensis archiepiscopus, dedicavit hanc ecclesiam in honorem beatæ Virginis Mariæ et beati Petri, apostolorum principis, et sancti Samsonis, beatissimi confessoris, VIII idus decembris anno ab Incarnatione Domini 1129. Eòdem anno dedicavit ecclesiam Sancti Laurentii de Marisco, VI idus decembris, quæ sunt juris sanctæ Dolensis ecclesiæ. Qui Baldricus rexit Dolensem ecclesiam 22 annis et 44 diebus. Trigesimo autem die post consecrationem hujus præsentis ecclesiæ obiit in Christi confessione, et Pratellis dormit, cujus anima æternam requiem possideat.

sur les mœurs des Bretons et l'état des monastères d'Angleterre et de Normandie.

On conserve à la Bibliothèque du roi le fragment d'un grand poëme de ce prélat sur la conquête de l'Angleterre par Guillaume le Bâtard, duc de Normandie.

GEOFFROI LE ROUX[a] fut élu en 1130, suivant une charte de Marmoutier, qui concerne l'église de la Fresnaie, près de Dol; il assista, l'année suivante, au concile de Reims avec les évêques de Saint-Brieuc et de Tréguier, ses suffragants. Le pape Innocent II, qui présidait cette assemblée, lui donna le pallium : mais il le cita au concile indiqué à Pise en 1134, pour y répondre aux plaintes de l'archevêque de Tours contre sa prétendue métropole. Le pape Célestin II fit la même citation en 1143, sans qu'il paraisse que ces deux papes aient rien décidé sur cette matière. Enfin le pape Luce II fit venir les deux prélats à Rome, écouta leurs raisons, confirma la sentence portée par le pape Urbain II, son prédécesseur, et soumit les églises de Bretagne à celle de Tours, en donnant au pasteur de cette dernière un bâton que l'on a conservé jusqu'à la fin du XVIII[e] siècle. Le pape réserva cependant à l'évêque de Dol l'usage du pallium pendant sa vie, et ordonna qu'il ne reconnaîtrait point d'autre supérieur que le souverain pontife : mais il déclara en même temps que les évêques de Dol n'auraient plus, après Geoffroi, l'usage du pallium. Il dispensa les évêques de Saint-Brieuc et de Tréguier de l'obéissance qu'ils avaient promise à l'archevêque de Dol, et les soumit à celui de Tours, en recommandant aux princes bretons de ne point s'opposer à ce jugement. Comme Geoffroi le Roux aspirait à l'archevêché de Capoue, il fut soupçonné d'avoir mal défendu les droits de l'église de Dol, et plusieurs crurent qu'il y avait eu de la connivence entre lui et l'archevêque de Tours. Ce soupçon fut confirmé, lorsqu'on vit tous les clercs qui étaient à sa suite s'établir dans la Pouille. Pour ce qui est de Geoffroi, il revint en Bretagne et souscrivit à une charte

[a] Epist. Innocent. III. Martène, t. 3, *Anecd.*, p. 889, 890, 897, 919, 920, 945.

relative à l'abbaye de La Vieuville, datée de 1145. Il avait approuvé la fondation de cette abbaye faite en 1137 par Gilduin, fils de Hamon, et il ne paraît avoir quitté sa patrie qu'en 1146.

OLIVIER [a], successeur de Geoffroi, conserva ses suffragants, nonobstant la sentence du pape Luce II. Cette conduite obligea le pape Eugène III à charger saint Bernard, abbé de Clairvaux, du soin de terminer ce différend. L'église de Tours, si l'on en croit le clergé de Dol, ne voulut pas se soumettre au règlement dressé par ce saint abbé, et elle fit confirmer dans la suite les sentences portées par les papes Luce II, Eugène III et Anastase IV. Eugène III confirma de plus la sentence d'excommunication lancée par Engelbaud, archevêque de Tours, contre le clergé de Dol et de Saint-Brieuc, qui ne voulait pas le reconnaître pour métropolitain, si l'on en croit l'église de Tours; car nous n'avons plus ces actes. Olivier mourut vers l'an 1154.

Après la mort de ce prélat le chapitre élut Guillaume, religieux de Cîteaux; mais son élection fut cassée par le chapitre de cet ordre, à la requête de l'archevêque de Tours, parce que Guillaume n'avait pas observé les usages de son ordre dans l'acceptation des dignités ecclésiastiques.

HUGUES LE ROUX [b], prieur de Sainte-Croix de Nantes, fut élu archevêque de Dol vers l'an 1154. Comme il était peu versé dans les belles-lettres, il n'osa se présenter devant le pape; mais ayant pris le chantre de son église avec quatre chanoines, il alla trouver à Angers Engelbaud, archevêque de Tours, dans le dessein de s'accommoder avec lui. Le chantre et un des chanoines s'opposèrent à l'accommodement qui fut conclu; les trois autres chanoines, gagnés par les bénéfices qu'on leur donna, s'engagèrent, par serment, à observer tout ce qui avait été arrêté; et en conséquence Hugues fut sacré par l'archevêque de Tours. Les lettres dressées dans cette occasion furent regardées comme fausses et abusives, attendu qu'on y

[a] Epist. Innocent. III.
[b] Martène, t. 3, *Anecdot.*, p. 920.

avait mis le doyen à la tête des chanoines, honneur dû au seul chantre, qui était le premier dignitaire du chapitre de Dol. Les chanoines n'ayant pas voulu par cette raison recevoir Hugues, il se retira au Mont-Saint-Michel, où il séjourna quelque temps. Enfin il alla à Rome, où il fut absous par le pape Adrien IV de l'obéissance qu'il avait promise à l'archevêque de Tours.

Satisfait par cette démarche, le clergé de Dol demanda au pape le pallium pour son archevêque, en vertu de l'accord qu'ils avaient fait avec Engelbaud et de la coutume de tout temps [a]. Les députés de l'église de Tours demandèrent en même temps au pape la confirmation d'un accord fait entre les deux églises par l'abbé de Fontaines, et par lequel celle de Dol avait renoncé à ses suffragants. Le pape Adrien cassa ce dernier accommodement, accorda à Hugues l'usage du pallium, et ordonna à Engelbaud ou de convenir avec Hugues du nombre de leurs suffragants, ou de se trouver à Rome pour la fête de saint Michel prochaine, lui défendant cependant d'excommunier personne. Il ne paraît pas qu'Engelbaud ait obéi à cet ordre; car le clergé de Rome a soutenu depuis que Hugues, après son retour de Rome, se soumit à Engelbaud, et qu'il assista à ses synodes; mais que Hugues, ayant violé son serment, fut excommunié par Joscius, successeur de Hugues; qu'étant devenu aveugle, il reconnut sa faute, et confessa son parjure; et qu'il en reçut l'absolution du même Joscius, à qui il remit son anneau. Hugues se démit, suivant Robert, abbé du Mont-Saint-Michel, en 1160, après avoir gouverné son église pendant près de six ans et y avoir fait beaucoup de réparations; il avait donné, en 1158, l'église du Mont-Dol au Mont-Saint-Michel, avec le consentement de son chapitre.

Richard D'HUMEZ ou DU HOMMET [b], archidiacre de Bayeux, fut élu en 1161, et mourut en 1164, selon la Chronique de Robert, abbé du Mont-Saint-Michel. Mais son successeur étant contemporain de Jean, évêque de Saint-Malo, et ce dernier étant mort en 1163, on ne

[a] Epist. Innocent. III. Martène, t. 3, *Anecdot.*, p. 897, 912. *Chron. norm. apud* Du Chesne, t. 5, p. 997.

[b] Epist. Innocent. III. *Rerum anglic. script.*, p. 352.

peut se dispenser de mettre la mort de Richard dans la même année. Le pape Alexandre III, qui monta sur le saint Siége en 1159, examina tout ce qui avait été fait avant son pontificat sur le différend des églises de Tours et de Dol. Les droits de la première lui parurent si bien établis, qu'il les réserva, et manda au chapitre de Dol, que s'il trouvait un sujet propre à le gouverner, il le présentât à l'archevêque de Tours pour être confirmé et sacré.

JEAN est indiqué comme archevêque de Dol dans une transaction passée entre les religieux de Marmoutier et ceux de Saint-Florent, touchant une chapelle située à Lande-Hugues, en présence de Jean, évêque de Saint-Malo. Ce dernier fut élu en 1143 et mourut en 1163. On ne peut donc mettre plus tard la date de cette transaction et l'élection de Jean, archevêque de Dol. Il fit confirmer, par le pape Alexandre III, en 1174, toutes les donations faites à son église.

ROLLAND III[a], doyen de l'église d'Avranches, fut élu, l'an 1177, en présence des évêques de Bayeux et d'Avranches et de Robert de Thorigny, célèbre abbé du Mont-Saint-Michel, qui jouissait alors d'un grand crédit et qui persuada aux chanoiues de faire ce choix.

Rolland était originaire de Pise, selon l'enquête qu'il fit faire en 1181 pour soutenir les droits de son église et pour recouvrer les biens aliénés ou usurpés. Le pape Luce III l'envoya en Ecosse, en 1182, pour y terminer la question de l'épiscopat de saint André. Roger de Houveden, qui nous apprend cette particularité, donne à Rolland le titre de sous-diacre de l'église de Rome, et d'évêque élu de Dol. Cependant le procès de la métropole se poursuivait, et les deux contendants se rendirent à Rome sur la fin du pontificat d'Alexandre III. Barthelemi, archevêque de Tours, n'y vint que pour éviter l'excommunication dont il était menacé. Rolland demanda une enquête sur plusieurs articles proposés; le pape y consentit, et commit Guy de Noyers, archevêque de Sens, Henri, évêque de Bayeux,

[a] Epist. Innocent. papæ III. Roger de Houveden, *ad ann.* 1182, p. 617. Robert de Monte, *ad ann.* 1184. Martène, t. 3, *Anecd.*, p. 905.

l'abbé de Sainte-Geneviève et le doyen de Bayeux, pour recevoir les dépositions des témoins, non-seulement sur la soumission de l'église de Dol envers celle de Tours, mais encore sur la franchise dont se flattait l'élu de Dol. Le pape Luce III, qui succéda à Alexandre III en 1181, nomma d'autres commissaires, et cependant sacra, en 1184, Rolland archevêque de Dol, qui devint plus tard cardinal diacre du titre de Sainte-Marie *in Porticu*. On ignore l'année de la mort de cet évêque ; le jour en est marqué au 4 mars dans le nécrologe de son église.

HENRI [a] succéda à Rolland, si l'on en croit Roger de Houveden. Il fit le voyage de Rome, comme ses prédécesseurs, pour y recevoir la consécration épiscopale : mais il y mourut d'une maladie contagieuse, en 1188, avec tous ceux de sa suite. C'est vers ce temps que Harsculphe de Soligné, seigneur de Combourg, fit une donation aux religieux de Marmoutier, dans laquelle il se qualifie porte-enseigne de Saint-Samson et régent de l'archevêché vacant.

Jean DE VAUNOISE, abbé de Saint-Jacques de Montfort, fut le successeur de Henri ; mais son épiscopat dura peu de temps, car ayant été sacré en 1188, il termina sa carrière en 1190, et fut inhumé au milieu de la nef des chanoines de Montfort, selon le nécrologe de cette église. On ne peut se dispenser de lui donner pour successeur Jean de La Mouche, élu de Dol, suivant une charte de La Vieuxville, au lieu de Jean de Lizannet, nommé dans une charte de l'an 1220, parce que Jean de La Mouche s'est toujours qualifié élu, procureur ou humble ministre de l'église de Dol, même après le décret du pape Innocent III, et Jean de Lizannet est le premier qui n'a pas trouvé mauvais qu'on ne lui donnât que le titre d'évêque. Peut-être est-il le premier, après Hugues, qui se soit fait sacrer par l'archevêque de Tours : mais comme les évêques mettent rarement leur surnom, il est assez difficile de distinguer les trois Jean.

Jean DE LA MOUCHE ou JEAN [b], élu de Dol, est nommé dans des actes datés de 1190, 1195 et 1197. Il alla

[a] Rog. de Houveden, p. 649.
[b] Martène, t. 3, *Anecdot.*, p. 922.

à Rome muni d'une lettre de son chapitre, qui priait Innocent III, alors assis sur le siége de saint Pierre, de le consacrer et de lui donner le pallium : mais le pape, au contraire, profita de l'occasion pour mettre fin au procès de la métropole, qui durait depuis plus de trois cents ans. Avant l'énoncé de la sentence, Jean voulut se démettre de son droit à l'archevêché de Dol entre les mains du pape; ce pontife ne voulut point admettre sa démission, et, à l'instance de Barthelemi, archevêque de Tours, il ordonna que l'église de Dol serait à jamais soumise à celle de Tours, comme à sa véritable métropole; que tous les évêques de Bretagne rendraient à l'archevêque de Tours l'obéissance qu'ils lui devaient; que les évêques de Dol ne pourraient jamais prétendre au pallium; et afin de leur ôter toute ressource, il fut réglé que quelques actes qu'ils pourraient retrouver et produire, on n'y aurait aucun égard. Cette sentence fut rendue en l'église de Latran au mois de mai 1199. Jean de La Mouche mourut quelques mois après ce jugement, et ne paraît pas avoir été jamais sacré.

Jean de Lizannet [a] reçut de Barthelemi, archevêque de Tours, la consécration épiscopale en présence d'A, cardinal et évêque de Véronne, qui revenait d'Angleterre, où il avait visité le tombeau de saint Thomas de Cantorbéry. On conservait le certificat de ce cardinal, qui porte que le nouvel évêque de Dol avait promis l'obéissance à l'église de Tours. Jean de Lizannet fut, en 1207, témoin d'un accord fait entre les chanoines de la cathédrale d'Avranche et les religieux de l'abbaye de La Luzerne, relatif au revenu des prébendes vacantes. Ce prélat en signa l'acte, dans lequel il ne prit que le titre d'évêque. Il porta toujours ce titre ou celui d'humble ministre de l'église de Dol, et mourut le 13 novembre 1231, suivant l'obituaire de son église.

Clément de Coetquen [b], chanoine et archidiacre de Dol, fut élu évêque de cette église en 1231. Le chapitre en conséquence écrivit à Juhel, archevêque de Tours, pour le prier de confirmer cette élection. Leur lettre est datée du

[a] Martène, t. 3, *Anecdot.*, p. 956, 957.
[b] Martène, *ibid.*

mardi après la fête de sainte Luce. Clément reconnut, en 1236, que le patronage de l'église de La Fresnaie appartenait à l'abbaye de Marmoutier. Il tenait encore le siége de Dol en 1241, mais il ne tarda pas à se retirer dans l'abbaye de Saint-Pierre de Chartres, où il finit ses jours. L'année de sa mort n'est pas connue; le jour en est marqué au 9 octobre dans l'obituaire de Dol.

ÉTIENNE, évêque de Dol, conféra, l'an 1243, la cure de Saint-Quai sur la présentation du prieur de Lehon. Son nom se trouve dans les actes, depuis cette année jusqu'en 1265. Il écrivit en 1264 à Vincent, archevêque de Tours, pour s'excuser de ne pouvoir assister au sacre de l'élu de Saint-Malo. Son décès arriva le 16 novembre 1265.

JEAN MAHÉ, chanoine de Dol et archidiacre d'Outre-Loire en l'église de Tours, fut élu au mois de janvier 1266. Le chapitre écrivit en conséquence pour lui notifier cette élection, et le prier de la ratifier. Jean Mahé mourut, en 1279, le 13 mai, jour auquel on a fait pendant longtemps son anniversaire dans l'église de Dol.

THIBAUD DE POUENCÉ[a], fils du seigneur de La Guerche, chanoine de Dol et doyen de l'église de Bayeux, fut élu le mardi avant la fête de sainte Marguerite 1279 ou 1280; car toutes les lettres écrites à ce sujet sont datées de 1280. Thibaud assista, en 1283, au jugement rendu entre le roi Philippe III et Charles, roi de Sicile, sur la propriété du comté de Poitou, qui fut adjugée au premier. Il écrivit la même année à Juhel, archevêque de Tours, pour s'excuser de ne pouvoir assister au sacre d'Even de La Forest, élu de Quimper. En 1284 il devint un des exécuteurs du testament de Philippe le Hardi, roi de France. Son diocèse lui dut un recueil de statuts synodaux qu'il publia en 1302. En 1292 il fonda une nouvelle prébende dans son chapitre, et assista au concile de Lyon. Il obtint, en 1299, une bulle du pape Boniface VIII, qui ordonne à l'archevêque de

[a] Spond., *ad ann.* 1296, n° 4. Martène, t. 3, *Anecdot.*, p. 967, 969, 972. *Gall. christ.*, t. 6, p. 81. *Spicilegium*, t. 10, p. 292.

Tours, lors des assemblées, d'y convoquer l'évêque de Dol par une lettre particulière, et non par une lettre commune à tous les suffragants. Sa mort arriva le 30 mars 1301, selon l'obituaire de son église et la lettre écrite par le chapitre à l'archevêque de Tours.

THIBAUD DE MORÉAC fut élu et sacré en 1301. Il tint son chapitre général le lundi après la fête de la Trinité 1302, dans lequel il fut réglé que la moitié des gros fruits des églises vacantes, appliqués par ses prédécesseurs à la fabrique de l'église de Dol, serait partagée entre l'évêque et les chanoines résidents. Son décès arriva le vendredi après la fête de saint Hilaire en 1312. Cette époque est constatée par la lettre que le chapitre de Dol écrivit dans le même temps à l'archevêque de Tours pour obtenir la permission de procéder à une élection, et par des actes de 1312 qui marquent la vacance du siége. Ainsi il faut corriger l'obituaire de Vannes, qui met la mort de Thibaud en 1322, et celui de Nantes, qui la rapporte en 1324.

JEAN DU BOSQ ou DU BOIS, natif du Mans, docteur en droit civil et canonique, avocat du roi au parlement de Paris, fut élu et sacré en 1312. Il permit à ses chanoines, en 1314, de vendre leurs blés, quand bon leur semblerait, et de corriger les clercs de l'église, lorsqu'ils seraient en faute. La dévotion qu'il avait pour saint Julien, apôtre du Maine, le porta, en 1322, à fonder un office solennel le jour de la fête de ce saint, et à augmenter les rétributions de ce jour. Il mourut le 25 janvier 1324, et fut inhumé dans la chapelle de saint Samson, sous un tombeau de marbre [1].

GUILLAUME MELCHIN ou MESCHIN fut élu en 1324, et fit sa soumission à la chambre apostolique le 24 avril 1325. Il traita en 1328 avec le duc Jean III, pour les redevances et prérogatives de son église. Sa mort arriva un mois après

[1] On y voit cette inscription :

Hic jacet Joannes de Bosco, quandam episcopus Dolensis, de Cenommaniâ natus, utriusque juris doctor excellens, et fuit in parlamento regis advocatus, qui obiit anno Domini 1323, die Mercurii, in festo Conversionis sancti Pauli. Orate pro eo.

ce traité, c'est-à-dire le 15 mars, jour auquel on faisait son anniversaire à Dol.

JEAN D'AVAUGOUR fit sa soumission à la chambre apostolique le 8 juin 1328, en qualité d'élu de Dol. Il écrivit en 1335 au chapitre de Tours, le siége vaquant, pour s'excuser de ne pouvoir assister au sacre de Gui, élu de Saint-Brieuc. Son décès arriva le 8 mai 1340, suivant la lettre écrite par le chapitre à l'archevêque de Tours, pour avoir la permission de procéder à une élection.

HENRI DU BOIS, archidiacre de Dol, fut élu en 1340. Il n'était encore que diacre, et son élection, quoique faite avec unanimité, fut rejetée à Tours : mais le pape écrivit à l'archevêque, et le pria de ratifier ce qui avait été fait. L'archevêque obéit. Henri traita au mois de février 1348 avec Guillaume de Monferrand, pour les dîmes de la Ville-Artur. L'année de sa mort ne nous est pas connue ; le jour en est marqué au mois de juin dans le nécrologe de Saint-Meen.

SIMON LE MAIRE[a], abbé de Marmoutier, fut en 1351 élu à la place de Henri Du Bois[1]. Il visita le tombeau des apôtres le 25 février 1355, suivant le registre du pape Innocent VI. Simon fut transféré à Chartres en 1357, paya les droits de la chambre apostolique le 27 juin de la même année pour l'église de Dol, étant sur le siége de Chartres. Après avoir gouverné pendant trois ans cette dernière église, il mourut le 21 juin 1360, et fut inhumé à Marmoutier.

NICOLAS succéda à Simon Le Maire selon le registre des provinces accordées sous le pontificat du pape Urbain V. Il mourut le 16 mars 1366, selon le même registre.

JEAN DES PAS, *de passibus*, fut élu en 1366 ; mais son élection ayant été défectueuse, le pape le cassa et le nomma néanmoins à l'évêché de Dol, par bulles données à Avignon le 7 juin 1367. Jean Des Pas tint, le lundi après la fête de saint Samson, en 1373, un chapitre général dans

[a] *Vide librum* 2, *ligni Vitæ Ardoldi Wion*, p. 296.

[1] Plusieurs auteurs le nomment Simon Le Maye ; mais en Bretagne il a porté constamment le nom de Le Maire, aussi bien qu'à Marmoutier.

lequel il assigna des revenus pour distribuer chaque jour du pain aux chanoines. Il mourut dans la même année, et fut inhumé dans son église[1].

GEOFFROI DE COETMOISAN ou COATMOHAN, abbé de la Couture, fut fait évêque de Quimper en 1358, et transféré à Dol en 1373 ou 1374. Il assista au Parlement tenu à Paris en 1375, pour fixer la majorité des rois à quatorze ans[a]. Sa mort arriva en 1380, le jour en est marqué au 30 novembre dans l'obituaire de la Couture. Pierre, abbé de Saint-Meen, succéda à Geoffroi de Coetmoisan; il avait été confesseur du pape Urbain VI, et évêque de Sinigaglia dans les États romains. Ce pape, qui l'avait transféré à Dol, le recommanda par lettre à Charles V, roi de France, et demanda pour Pierre la protection de ce monarque; mais le prélat ne put voir les effets de cette honorable recommandation, car il mourut le 24 décembre 1381.

GUI DE ROYE, fils de Matthieu, sire de Roye et grand maître des arbalestriers de France, devint d'abord chanoine de Noyon, puis doyen de Saint-Quentin, auditeur de Rote à Avignon, et ensuite évêque de Verdun. Pendant qu'il était auditeur à Avignon, il s'était fait connaître du pape Grégoire XI, qui l'employa dans plusieurs négociations importantes, même après lui avoir conféré l'évêché de Verdun. Il fut transféré à Dol par l'anti-pape Clément VII, et fit sa soumission à la chambre apostolique le 9 août 1381. Mais il tint peu de temps ce dernier siége, ayant été transféré successivement à Tours, à Sens et à Reims, où il était en 1383. L'année suivante il fit présent à son successeur de tous ses biens, joyaux et livres qu'il avait laissés au Mont-Saint-Michel en sortant de Bretagne. Sa mort arriva en 1409; comme il passait par Voutré, petite ville de l'État de Gênes, il fut frappé d'un coup de javelot dans une émeute populaire, et succomba aussitôt. Son corps

[1] Le *Gallia christiana*, t. 13, compte au nombre des évêques de Dol Jean de Dampierre, d'abord évêque de Verdun dans la même année. Les auteurs de cet ouvrage disent que ce prélat y fut transféré en 1375 par le pape Grégoire XI; mais, si le fait est vrai, il ne paraît pas que cette translation ait été effectuée.

[a] *Hist. de la Maj. des rois*, par Du Puy, p. 160.

ayant été porté à Gênes, on l'inhuma dans l'église cathédrale, après qu'on lui eût fait de magnifiques funérailles.

ERARD ou EVERARD DE TREMIGON, d'une noble et ancienne maison, qui tire son nom de la terre de Tremigon, fut d'abord docteur en décret de la Faculté de Paris, ensuite doyen de Chartres et conseiller du roi; il fut chargé de diverses ambassades en Espagne, et pourvu d'une charge de maître des requêtes. Son mérite et ses services l'élevèrent sur le siége de Dol en 1382. Se trouvant à Paris en 1484, il y rencontra au Louvre l'écuyer Guillaume de Chambörant, auquel il reprocha en termes injurieux et devant le roi, que ce seigneur était la cause de la mort d'un frère que ce prélat venait de perdre. Chamborant attaqua en justice l'évêque de Dol, qui fut condamné par arrêt du Parlement à une amende de cinq cents livres. Il mourut en 1386.

GUILLAUME DE BRIE, évêque de Rennes, fut transféré à Dol le 27 août 1386, suivant une procédure faite au Parlement de Paris en 1405[a]. Il fit sa soumission à la chambre apostolique le 15 avril 1387, et ratifia le 18 du même mois le douaire accordé à la duchesse Jeanne de Navarre. Sa mort arriva le 2 février 1390, selon le compte rendu au duc pour les fruits recueillis pendant la vacance du siége.

RICHARD DE LESMENEZ fit sa soumission à la chambre apostolique, tant pour lui que pour Guillaume son prédécesseur, le 18 avril 1391. Il fut témoin de la réconciliation faite à Tours, le 26 janvier 1392, entre le duc Jean le Vaillant et le connétable de Clisson. Son nom se trouve dans le rôle des prélats qui assistèrent au parlement général tenu à Rennes en 1398. Deux ans après, il eut quelques différends avec Hamelin, archevêque de Tours; ce prélat ayant visité les diocèses d'Angers, de Nantes, de Vannes, de Quimper, de Léon, de Tréguier, de Saint-Brieuc et de Saint-Malo, voulut aussi visiter l'église de Dol le 25 mai 1400; mais il trouva les portes de la ville fermées. Sur le refus qu'on fit de les lui ouvrir, il assigna l'évêque et le chapitre à comparaître à Rennes dans six jours,

[a] *Regist. parlam. Paris.*, ad ann. 1405.

sous peine d'interdit, de suspense et d'excommunication ; et dès lors il les interdit et défendit l'entrée de l'église à l'évêque. Personne n'ayant comparu au jour marqué, il déclara de nouveau l'évêque et les chanoines interdits, suspens, excommuniés, et les somma de comparaître devant lui après la fête de saint Remi. Cette ordonnance est datée de Tours le 27 juillet 1400 ; mais nous n'avons pu découvrir quelle en fut la suite. Richard de Lesmenez mourut le 20 mai 1405, selon le compte rendu au duc des fruits recueillis pendant la vacance du siége. Il avait commencé en 1401 la fondation des Pères Carmes de Dol, qui fut continuée par son successeur et autorisée par le saint Siége.

ETIENNE CUEVRET[a], natif de Fougères, d'abord official de Paris, ensuite archidiacre de Nantes, devint évêque de Saint-Brieuc vers l'an 1404, et fut élu à Dol en 1405. Il continua la fondation des Carmes qui avait été commencée par son prédécesseur, et la fit confirmer en 1407 par l'ant-ipape Benoît XIII ; il assista par procureur au concile de Pise en 1409, et en personne à celui de Constance en 1415. Par nécessité ou par quelque autre motif, il ouvrit en 1411 la châsse de saint Samson, dans laquelle se trouvèrent un bras, deux os de la jambe et quelques os du cou. Il fonda, le 2 août 1429, une messe basse pour être dite tous les jours après matines au maître-autel de son église cathédrale. Ce prélat eut la faiblesse de prêter, au préjudice de son souverain légitime, le serment de fidélité au duc de Bedfort, qui se prétendait régent du royaume pour Henri VII, roi d'Angleterre. Il mourut le 6 décembre 1429, et fut inhumé dans le chœur de son église. Le siége vaqua près de dix-huit mois.

JEAN DE BRUC, évêque de Tréguier, fut transféré à Dol le 9 janvier 1431, et prit possession le 15 mai suivant. Il fit confirmer par le pape Eugène IV la fondation faite par son prédécesseur d'une messe basse après matines, et tint un chapitre général en 1434. Le jour de sa mort ne nous est

[a] Labbe, t. 11 et 12, *Concil. Spicilegium*, t. 6, p. 374. Martène, t. 2, *Anecdot.*, p. 1550, et t. 7, *Collect. Ms.*, p. 1222.

pas connu, mais l'année 1437 se trouve dans son épitaphe[1]. Son écu représente un sautoir chargé de douze besans ou tourteaux.

ALAIN DE L'ESPERVEZ, fils de Jean, seigneur de l'Espervez, premier président de la chambre des comptes de Bretagne et conseiller des ducs, s'étant consacré au service de Dieu, entra dans l'ordre des Frères Mineurs, connus en France sous le nom de Cordeliers, et se distingua dans son ordre par ses vertus ainsi que par son érudition. Dans un âge assez avancé il fut nommé à l'évêché de Dol par le pape Eugène IV, le 11 décembre 1437, et ensuite transféré à Quimper le 24 août 1444; il y mourut le 17 mars 1455.

RAOUL DE LA MOUSSAIE, d'une maison noble de Bretagne, protonotaire du saint Siége, fut pourvu de l'évêché de Dol vacant par la translation d'Alain L'Espervez à Quimper[2]. Raoul fit son entrée solennelle à Dol le 25 décembre de la même année, suivant les registres du chapitre, et assista par procureur au concile provincial tenu en 1448, dans le réfectoire de l'église d'Angers, par Jean Bernard, archevêque de Tours. Ce procureur était Jean de La Moussaie, docteur en droit, et régent à l'Université d'Angers. Robert, évêque de Rennes, Jean, évêque du Mans, Guillaume, évêque de Nantes, et Pierre, évêque de Saint-Malo, furent les seuls prélats qui se trouvèrent à cette assemblée; les autres y assistèrent par députés. L'archevêque ayant statué que pour cette fois seulement les évêques se placeraient suivant le temps de leur sacre, Jean de La Moussaie s'opposa à ce règlement, et représenta que depuis un temps immémorial l'évêque de Dol était en possession d'avoir un fauteuil décemment orné, et placé vis-à-vis celui de l'archevêque de Tours. L'archevêque répondit qu'il ne voulait porter aucun préjudice à l'évêque; qu'il connaissait ses droits, et qu'il lui avait fait mettre un fauteuil; que s'il

[1] Elle est conçue en ces termes :
Hic jacet piæ recordationis et Ecclesiæ defensor D. Joannes de Bruc, Venetensis diœcesis parochiæ de Glennac oriundus.... 1437.

[2] Les registres consistoriaux ne conviennent pas du jour de cette promotion, quoiqu'ils s'accordent sur l'année; les uns la marquent au 24 août, et les autres au 25 novembre 1444.

n'était pas plus orné décemment, c'est qu'il ne s'était pas présenté en personne. Jean de La Moussaie demanda acte de sa réclamation et de la réponse de l'archevêque, qui lui fut délivré par les notaires du concile.

La dispute survenue entre les archevêques de Tours et les évêques de Dol par rapport aux visites durait encore. Raoul de La Moussaie entreprit de la terminer, et tint plusieurs conférences à ce sujet. La première dont nous ayons connaissance eut lieu chez les Cordeliers de Dinan, le 16 novembre 1450. Il y fut réglé que l'archevêque de Tours ne pourrait visiter qu'une fois dans sa vie le diocèse de Dol, et que la visite se ferait dans l'église de Bobítal, où il recevrait soixante boucliers d'or pour son droit de procuration : mais ce règlement n'eut pas lieu.

La seconde conférence fut tenue à Tours le 17 mars 1461, en présence de l'archevêque de Tours et de maître Robert Ruellan, licencié ès lois, chanoine et chantre de l'église de Dol, procureur de l'évêque et du chapitre. Après bien des discussions, il fut décidé et accordé 1° que l'archevêque de Tours et ses successeurs feraient la visite dans l'église de Dol de la même manière qu'ils le faisaient dans les autres églises de la métropole ;

2° Que dans la première visite que ferait chaque archevêque de Tours dans l'église de Dol, l'évêque et le chapitre seraient tenus, au lieu de procuration, de nourrir l'archevêque et toute sa suite ; mais que dans les autres visites l'évêque et le chapitre seraient tenus simplement de donner à l'archevêque, pour droit de procuration, quatorze boucliers d'or à raison de soixante-quatre au marc, ou leur juste valeur ;

3° Que l'abbé et les religieux de Saint-Jacut paieraient au même archevêque, pour droit de procuration, dix livres ; l'abbé et les religieux du Tronchet cent sous, le prieur de Dol huit livres, le prieur du Pont-à-Dinan cinquante sous, le prieur de Saint-Broladre soixante sous, le prieur du Mont-Dol vingt sous, le prieur de Lanmeur soixante sous monnaie, à raison de sept livres et demie par marc d'argent ;

4° Comme toutes ces procurations particulières ne suffisent pas pour faire la somme due à l'archevêque, il pourra, par lui ou par d'autres, visiter plusieurs de ces églises jusqu'à ce qu'il ait reçu sa procuration en entier ;

5° Que si l'évêque de Dol est présent à la visite, il pourra avoir un siége préparé, mais inférieur à celui de l'archevêque, comme on le pratique dans les conciles provinciaux ;

6° Que l'archevêque et l'évêque feront ratifier dans un an ou plus tôt, par notre saint Père le pape, le présent traité, afin qu'il puisse servir de règle pour toujours. Le pape Nicolas V le ratifia par ses bulles du 20 janvier 1452, et obligea les parties à s'y conformer, sous peine d'excommunication encourue par le seul fait, et dont il se réserve la connaissance. Raoul de La Moussaie fonda en 1456 trois chapelains pour chanter tous les jours une messe solennelle dans son église, immédiatement après celle d'Etienne Cuevret, son prédécesseur. Il mourut le 16 avril de la même année, suivant Du Paz. On faisait dans la cathédrale deux anniversaires pour le repos de son âme, l'un le 12 janvier, et l'autre le 17 juillet.

Alain de COETIVI [a], évêque d'Avignon et cardinal du titre de Sainte-Praxède, obtint, suivant les registres consistoriaux, l'évêché de Dol en commende le 17 juin 1456. Comme il ne pouvait résider dans ce diocèse, il y fit transférer, le 18 juin 1456, Ambroise de Cambrai, évêque d'Alet. Ambroise eut pour successeur dans le spirituel Gabriel, pourvu le 6 juin 1460 par le pape Pie II. C'est au cardinal d'Avignon que l'on doit l'établissement de cinq officiaux, qui se trouvaient dans le diocèse de Dol, et que l'on appelait de Dol, de Lanmeur, de Lannion, de Lanvolon, et de Saint-Samson. Ce cardinal fut par son mérite un des hommes les plus remarquables de son époque. Choisi par le pape Callixte III pour remplir les fonctions de légat en France et en Bretagne, il fit à Vannes, au mois de juin 1456, l'élévation du corps de saint Vincent Ferrier qui venait d'être canonisé l'année précédente. Ce cardinal était venu en France pour solliciter, de la part du pape, le roi Char-

[a] *Gall. christ.*, t. 1er. Auberi, *Hist. des card. franç.*, t. 2, p. 265.

les VII de porter du secours aux Grecs contre les Turcs qui assiégeaient Constantinople, dont ils ne tardèrent pas à s'emparer. Doué d'une élocution facile et brillante, il persuada au roi d'entrer dans les vues du pape ; mais la mort de ce pontife, qui arriva peu de temps après, empêcha l'exécution de ce projet. Ce fut le cardinal de Coetivi qui s'opposa, dans le conclave où se fit l'élection de Callixte III, à ce que le cardinal Bessarion, Grec très-savant et très-recommandable, fût élevé au souverain pontificat : « Comme » s'il manquait, dit-il, dans l'Eglise latine des sujets dignes » de parvenir à la papauté. » Le cardinal d'Avignon décéda à Rome le 22 juillet 1474, âgé de soixante-six ans, et fut inhumé dans l'église de Sainte-Praxède [1].

Christophe DE PENMARC'H fut pourvu de l'évêché de Dol sur la résignation du cardinal d'Avignon, son oncle, malade à Rome. Il écrivit au duc de Bretagne pour lui demander son agrément, et il l'obtint. Mais le cardinal étant décédé avant que la réponse du duc fût arrivée, le pape lui conféra l'évêché vacant *per obitum*, et non sur la résignation précédente. Le duc, ayant eu connaissance de cette collation, ne voulut point reconnaître Christophe de Penmarc'h pour évêque de Dol, ni recevoir son serment de fidélité. Les choses restèrent dans cet état jusqu'en 1478, que Christophe fut transféré le 14 janvier sur le siége de Saint-Brieuc, vacant par la translation de Pierre de Laval à Reims, et mourut dans cette ville en 1505.

Michel GUIBÉ, neveu du fameux Landais, favori de François II, duc de Bretagne, fut d'abord évêque de Léon, puis transféré à Dol en 1478, et fit serment de fidélité au duc le 4 août de la même année. Il paya les droits de la chambre apostolique le 5 mars 1479, et assista aux Etats de Vannes en 1480. Le siége de Rennes ayant vaqué en 1482, par la mort de Jacques d'Espinai, le trésorier

[1] On voit dans cette église son tombeau avec cette épitaphe :

Sedente Sixto IV, Alanus, episcopus Sabinensis, Ecclesiæ romanæ cardinalis, nobilissimâ apud Britones Coetivorum gente natus, illustri legatione ad Gallos pro fide functus, cujus vita exemplum virtutis, actiones autem privatim et publicè salutares fuere, hoc monumento conditus est. Vixit annos LVI, menses VIII, dies XV. MCDLXXIV.

Landais y plaça Michel Guibé, qui, le 29 mars 1482, obtint ses bulles du pape Sixte IV, et mourut en 1501.

THOMAS JAMES, né à Saint-Aubin-du-Cormier, homme recommandable par sa piété, sa prudence et son érudition, docteur en droit et archidiacre de Penthièvre dans l'église de Saint-Brieuc, fut pourvu en 1478 de l'évêché de Léon, d'où il fut transféré à Dol le 28 mars 1482. Il paya les droits de la chambre apostolique le 15 juillet suivant, et le 28 il envoya une procuration au trésorier Landais pour prêter en son nom le serment de fidélité au duc. Il était de retour de Rome en 1486, suivant un acte du Mont-Saint-Michel; et il ne pensa plus qu'à bien gouverner son troupeau. Le pape Alexandre VI lui rendit le privilége de faire porter la croix devant lui dans son diocèse, d'en timbrer ses armes et de s'en servir dans ses sceaux. Sa mort arriva le 5 avril 1504, après vingt et un ans et sept jours d'épiscopat. Il fut enterré dans la croisée de son église, du côté de l'Evangile, où l'on voit encore son magnifique tombeau [1].

[1] On y lit cette inscription :

D. Thomas James, jurium doctor, patriâ Albinus de Cormerio, patre Petro, Sixti papæ tempore arcis Sancti-Angeli Romæ castellano et Francisci Britonum ducis oratore ac procuratore, Penthevriæque archidiacono, Leonensis episcopus creatus, et paulo post in Dolensem episcopatum transfertur. Vir quidem optimus ac divini cultûs cupidus et assiduus; in delinquentes clemens; pauperum, pupillorum et viduarum causas et vitam propriâ manu ità tutatus est, ut ab omnibus meritò pater pauperum diceretur: in religiosos benignus, virgines egenas clàm dotabat; cilicio utens, bis aut ter in hebdomada jejunans; familiares, parentum loco habens; post bellorum turbines inter Francorum regem Carolum VII et Britanniæ ducem Franciscum, Dolensisque civitatis direptionem et ecclesiæ depredationem vi factam, quæ fuit 11 octobris 1482, et urbis et nundinarum, P. Halle, et castrorum atque molendinorum factus est restaurator, ab Alexandro papâ VI ob ejus eximias virtutes crucis deferendæ beneficium ante se per diœcesim et sibi et successoribus obtinuit; et in armis ac sigillis ubique pallâ possent Dolenses episcopi uti, ecclesiam mirificè fundationibus dotavit, juraque ecclesiæ et dignitatem semper tutatus est; ornamentisque ex auro et serico, vasisque argenteis et auratis decoravit. Obiit præsul nonas aprilis, die Veneris sanctâ, horâ nonâ 1503. Passionem devotè audiendo, et hic collacrymantibus omnibus sepelitur. Sedit annis uno et viginti, diebus septem, cujus anima requiescat in pace. Amen.

D. Thomæ hoc sepulcrum Joannes James ejus nepotis, jurium licentiati, Lehonnensis commendatarii, Dolensis thesaurarii et canonici, impensâ et curâ structum atque ornatum anno 1507.

MATHURIN DE PLEDRAN, gentilhomme breton, chanoine de Nantes, fut élu le 12 juin 1504, et fit son entrée à Dol le 18 juin 1507. Il rendit foi et hommage au roi Louis XII pour le temporel de son église, le 1er février 1514. Ce fut lui qui la même année officia pontificalement dans l'église des Carmes de Nantes, lorsque le cœur d'Anne de Bretagne, reine France, y fut apporté, pour être déposé dans le tombeau de son père, qui se trouvait dans la même église, et mourut le 10 décembre 1521, selon Du Paz. C'est à ce prélat que le diocèse doit son premier bréviaire imprimé. Il était autrefois représenté sur les vitraux de la chapelle Saint-Hervé.

THOMAS LE ROY ou RÉGIS était originaire de la paroisse de Messac, diocèse de Rennes. Né avec toutes les qualités qui font les grands hommes, il apprit les sciences qui étaient en usage de son temps. Reçu docteur en droit canonique et civil, il fut fait archidiacre de Plougastel dans l'église de Tréguier, et maître des requêtes au conseil de Bretagne. La reine Anne l'honora de sa confiance, et l'envoya à Rome pour y négocier quelques affaires. Cette commission le fit connaître dans la capitale du monde chrétien, où il forma peu à peu un établissement. Les papes Jules II et Léon X le firent successivement clerc de la chambre apostolique, secrétaire des brefs et président des lettres apostoliques. Il fut leur procureur au concile de Latran, commencé en 1512 et terminé en 1517. En reconnaissance de ses services, on le gratifia de plusieurs canonicats et cures en Bretagne. Comblé d'honneurs et de biens, Thomas ambitionna d'être noble, et sollicita si bien cette faveur auprès du roi François Ier, qu'il l'obtint par lettres données à Lyon au mois de mai 1522. Il fut pourvu la même année de l'évêché de Dol, et mourut à Rome deux ans après sans avoir été sacré, parce que le roi, qui, à cette époque, avait conclu avec Léon X le fameux concordat par lequel il devait nommer à tous les siéges épiscopaux de son royaume, ne voulut pas admettre sa nomination, et choisit un autre sujet pour l'évêché de Dol.

Avant sa mort, il fit un testament par lequel il légua tous ses biens à Raoul Le Roy, sieur Du Plessis-Raffrai, son

neveu, qu'il avait fait comprendre dans son arrêt de noblesse. Entre les biens légués il y avait un palais à Rome, situé sur la paroisse de Saint-Laurent *in Damaso*, que Thomas donna à son neveu et à ses descendants, à condition que s'ils le vendaient, ils en seraient déchus, et qu'il appartiendrait à la Société de Saint-Thomas, qu'il avait établie dans l'église collégiale de Nantes, et, après l'extinction de cette Société, au tribunal de la Rote. Son cœur fut déposé dans l'église de Notre-Dame de Nantes, sous une lame de cuivre qui représentait sa figure. Outre les bénéfices dont on a parlé ci-dessus, il était chefcier de la collégiale de Nantes, chanoine des églises cathédrales de Nantes, de Rennes et de Quimper, recteur perpétuel et commendataire de Nozai, de Derval et de Fougeré dans le diocèse de Nantes; de Massac, de Poligné et de Domaigné dans le diocèse de Rennes; de Bothoa dans celui de Quimper. Cette multiplicité de bénéfices, réunis sur une même tête, était un abus énorme, introduit dans le XV[e] siècle, et que le concile de Trente a condamné depuis comme contraire aux saints canons, qui ne permettent pas à un prêtre de posséder plusieurs bénéfices à charge d'âmes.

Après la mort de Thomas Le Roy, décédé en cour de Rome, le pape Clément VII nomma à l'évêché de Dol Jean de Staphiléo, dont les provisions sont datées du 25 octobre 1524; mais cette nomination n'eut pas lieu.

FRANÇOIS DE LAVAL, fils naturel de Guy XVI[e] du nom, comte de Laval, et d'Anne d'Espinai, trésorier de la Madeleine de Vitré, abbé de Painpont et du Tronchet, fut nommé évêque de Dol par François I[er] en 1528. Le chapitre vit cette nomination avec peine et montra de la répugnance à le recevoir; aussi n'était-il pas encore sacré le 10 décembre 1530. Le roi lui procura des bulles, et il corrigea tellement dans la suite les défauts de son entrée par son mérite et sa bonne conduite, qu'il gagna l'amitié de ses chanoines, qui eurent pour lui une estime particulière. Charles Pineau, religieux dominicain, célèbre prédicateur et abbé de Montfort, fut son suffragant. François mourut dans son prieuré de Sainte-Catherine de Laval le 2 juillet 1556, et

fut enterré dans le milieu du chœur de sa cathédrale [1]. Il avait été légitimé au mois de mars 1539, son père et sa mère n'étant pas mariés.

JEAN DU MAZ, doyen de l'église d'Angers, fils de Réné, baron de Matefelon et de Duretal, et de Marguerite de La Jaille, prit, par procureur, possession de l'évêché de Dol le 25 septembre 1556. Il mourut le 12 septembre 1557 sans avoir été sacré, et fut inhumé dans l'église de Saint-Maurice d'Angers, sous un magnifique mausolée qu'il avait fait construire en le chapelle des chevaliers du Croissant.

CHARLES D'ESPINAI, fils de Gui, seigneur d'Espinai, et de Louise de Goulaine, clerc du diocèse de Rennes et abbé de Saint-Gildas-des-Bois, fut d'abord chantre et chanoine de la cathédrale de Rennes, puis nommé à l'évêché de Dol en 1558. Il assista au concile de Trente n'étant pas encore sacré, et y donna des preuves de son zèle et de son érudition. On lit son nom parmi ceux des Pères de cette auguste assemblée. Il assista aussi au concile provincial d'Angers, tenu par Simon de Maillé, archevêque de Tours, en 1583. La cérémonie de son sacre se fit le 16 septembre 1565, dans l'église de Gahart, par Antoine Le Cirier, évêque d'Avranches, assisté d'Etienne Boucher, évêque de Quimper, et de Rolland de Neufville, évêque de Léon [2]. Charles d'Espinai décéda le 12 septembre 1591.

ENEMOND REVOL, conseiller au grand conseil, fils de Louis Revol, secrétaire d'Etat sous les rois Henri III et Henri IV, fut nommé à l'évêché de Dol pendant le siége de Rouen : mais il ne prit point de bulles. Après avoir joui des revenus de l'évêché pendant treize ans, il s'en démit en 1603 en faveur d'Antoine Revol son cousin germain, en se réservant une pension de quatre mille livres.

ANTOINE REVOL, né à Paris en 1548, mais originaire du Dauphiné et cousin d'Enemond, embrassa dans sa jeu-

[1] On mit sur son tombeau cette inscription :

Messire François de Laval, évêque de Dol, abbé de Painpont et du Tronchet, qui fonda céans douze obits, décédé le 2 juillet, dort ici. *Requiescat in pace.* Amen.

[2] Martène, *Collect. M.*, t. 6, p. 1234.

nesse l'état religieux, et fut d'abord chanoine régulier de Saint-Ruf à Valence en Dauphiné, puis chanoine et chantre de l'église de Dol. Il possédait cette dignité lorsque Henri IV le nomma, en 1603, évêque de Dol. Il fut sacré à Paris le 6 janvier 1604, dans l'église de Saint-Martin-des-Champs, par Paul Hurault, archevêque d'Aix, et prit possession le 20 février suivant. Aussitôt le nouveau prélat s'appliqua tout entier à bien conduire son diocèse, but qu'il atteignit surtout par ses synodes, ses visites fréquentes et les beaux établissements qu'il fit. Ami de saint François de Sales, il fonda à Dol un monastère pour les filles dont ce saint prélat a été l'instituteur. Mais ces religieuses abandonnèrent dans la suite cet établissement, à cause du mauvais air de la ville, qu'elles ne purent supporter. Enemond Revol, neveu d'Antoine, chantre de Dol et prieur de Notre-Dame dans la même ville, mit, l'an 1634, les religieuses bénédictines de la Trinité à la place des filles de Sainte-Marie, pour seconder les pieuses intentions de son oncle qui était décédé dans son manoir des Ormes le 6 août 1629, après vingt-cinq ans et sept mois d'épiscopat. Il avait été enterré dans la chapelle de Saint-Samson, où ses neveux avaient fait placer sur la muraille une grande lame de cuivre sur laquelle étaient deux inscriptions [1].

[1] Il suffit de transcrire ici celle qui fait mieux connaître le caractère de ce prélat :

D. O. M. Siste viator, moræ pretium feres. Hic vitæ purioris vel sectanda norma, vel colenda memoria : tibi subjicitur vir maximus Antonius, patriâ Delphinus, genere Revolius, haud impar majoribus suis, annis junioribus utramque militiam professus egregiè, tandem ætate maturiori unicè Christi militiæ se addixit. Primùm apud suos Sancti Rufi abbas, dein apud Armoricos hujus Dolensis ecclesiæ præsul effectus est, eam rexit annis 25, prorsùs incumbens illi, cavensque ne quæ debet vel ab episcopo pietas, vel à comite fortitudo, à quoquam in eo desiderari posset. Cathedræ suæ convulsum honorem tenendi primas in comitiis hujus provinciæ penitùs asseruit ; monasteriorum hâc in urbe existentium unum ad strictiorem pietatem compulit, alterum è suo fundavit, dùm ad compescendos tùm temporis insolentissimos impetus maris ad ejus ripam sacrum facturus accederet ex pertinaciâ laboris et aeris injuriâ febrim contrahit, a quâ diebus novem vexatus, 10 conficitur anno R. S. 1639, ad diem Augusti sextam, omnia sua moriens in pias largitiones effundit. Hoc in sacello juge sacrificium jugiter et diebus singulis pro animæ suæ remedio curat offerendum. Quid à magno præsule majus exspectas ? Abi, viator, et quam tibi optas quietem, eamdem ei deprecare. Edmundus, hujus ec-

HECTOR DOUVRIER[a] appartenait par sa naissance à une famille honorable de Toulouse, et qui occupait dans la magistrature des postes élevés. Il était docteur en droit civil et canonique, abbé de Saint-Menge-de-Châlons et aumônier de la reine Marie de Médicis, lorsqu'il fut nommé à l'évêché de Dol le 1er septembre 1629, et sacré à Paris le 2 août 1630, par Jean-François de Gondi, archevêque de cette ville, assisté des évêques de Die et de Luçon. Il devint conseiller d'État et gouverneur de la ville et du château de Dol au mois de septembre suivant. Il assista à l'assemblée du clergé qui se tint en 1645. Ayant consenti à permuter son évêché avec celui de Nîmes, occupé par Antoine Cohon, le roi le transféra à Nîmes le 19 février 1644, et il y fit son entrée le 14 février 1646. Son église cathédrale avait été détruite par les protestants, et en partie reconstruite par son prédécesseur; il la bénit un mois après son arrivée. Les protestants qui étaient dans sa ville épiscopale, et qui étaient très-remuants, lui donnèrent souvent du souci, et allèrent l'attaquer un jour dans son palais. Il jeta un interdit sur la ville, et se retira à Beaucaire; mais bientôt après, ayant reçu les soumissions des magistrats, il leva cet interdit et rentra dans sa ville. On l'avait soupçonné d'abord de favoriser le jansénisme, et il avait peut-être fourni un peu matière à ce soupçon; mais, à ses derniers moments, il déclara qu'il se soumettait sans aucune restriction aux décisions de l'Eglise. Ce fut dans ces sentiments qu'il mourut, le 20 juin 1655, après avoir mis la dernière main à son église cathédrale.

ANTOINE-DENIS COHON, fils d'un chandelier de Craon, en Anjou, naquit en 1594. Après avoir commencé ses études, il se rendit à Paris, y lutta contre l'indigence, y acheva avec succès son éducation, et devint ensuite chanoine et prévôt de Mesancey, dans l'église de Chartres, puis prédicateur ordinaire du roi et conseiller en tous ses conseils. Ses talents et sa science théologique lui avaient, dès l'âge de vingt-cinq ans, acquis la réputation d'un excellent prédica-

clesiæ præcentor et prior Subdolensis, sanctæ Sedis apostolicæ protonotarius, ex fratre primogenito filius, mœstissimus poni curavit.

[a] *Gall. christ.*, t. 6, p. 461.

teur, Louis XIII le nomma à l'évêché de Nîmes le 19 novembre 1633, et le pape ayant agréé sa nomination, il fut sacré le 29 octobre 1634. Les Calvinistes triomphaient alors sur la ruine des églises et des monastères qu'ils avaient renversés dans le Languedoc; le nouveau prélat ne fut point épouvanté de leurs conquêtes. A peine eut-il reçu la consécration épiscopale, qu'il se rendit à son diocèse, où il s'appliqua sans relâche à fortifier les restes du troupeau, et à l'augmenter par ses prédications et ses aumônes. Dieu bénit ses travaux, et il eut la consolation d'en recueillir les fruits avec abondance. Il n'y a aucune église dans le diocèse, pas même la cathédrale, qui n'ait été relevée par ses soins et ses largesses. Il signala sa charité au péril de sa vie dans diverses occasions, mais surtout dans la peste qui frappa son troupeau en 1640; fléau dont les ravages furent très-grands à Nîmes, et qui cessa presque subitement, à la suite d'un vœu qu'il fit à la sainte Vierge. Nonobstant les bénédictions que Dieu répandait sur ses travaux, il désira quitter le pays qu'il habitait, où son zèle lui avait fait des ennemis parmi les Huguenots, et auxquels il donnait aussi de justes sujets de plainte, par ses manières trop hautaines et quelques torts graves; il permuta son évêché avec Hector Douvrier, évêque de Dol. Le roi agréa cette translation le 19 février 1644, et le pape Innocent X la ratifia le 2 mai suivant; mais il abdiqua entièrement le 24 novembre 1648, pour ne plus penser qu'à son salut. Cependant Hector Douvrier étant mort le 20 juin 1655, le roi, à la demande du clergé et du peuple de Nîmes, nomma à cette église M. Cohon, qui n'eut ses bulles que le 27 août 1657. Il y eut de nouveau à essuyer beaucoup de persécutions de la part des protestants, qui ne pouvaient supporter l'ardeur de son zèle pastoral ni les lumières de sa doctrine. Ce prélat, recommandable surtout par sa piété et ses abondantes aumônes, mourut le 7 novembre 1760, après avoir fait dans son église et dans son diocèse plusieurs fondations et ornements précieux, qui sont des monuments éternels de sa foi et de sa libéralité. M. Cohon parut en chaire dans les occasions les plus remarquables : il prononça en 1643 l'oraison funèbre de Louis XIII; il fit, pour le sacre de

Louis XIV en 1654, un discours qu'il prêcha pendant la cérémonie, et qui fut trouvé excellent. Il avait en 1644 donné dans l'église de Notre-Dame de Paris l'oraison funèbre de la reine d'Espagne ; en 1653 il prononça celle du cardinal de Richelieu, archevêque de Lyon et frère du grand ministre de ce nom.

ROBERT CUPIF, natif d'Anjou, doyen de Notre-Dame du Folgoet, grand archidiacre, official et vicaire général de Quimper, puis évêque de Léon, fut transféré à Dol en 1648, par suite de la permutation qu'il fit avec Antoine de Cohon de ses bénéfices contre cet évêché. Ayant obtenu ses bulles au mois de novembre 1652, il prit possession le 16 février 1653. Il n'occupa pas longtemps son nouveau siége, car son décès arriva en 1657.

MATHIEU THOREAU, issu d'une ancienne famille de Poitou, docteur de Sorbonne, chanoine et doyen de la cathédrale de Poitiers, agent du clergé de France en 1660, charge dans laquelle il signala son zèle contre le jansénisme, fut, dans la même année, nommé à l'évêché de Dol. Son sacre eut lieu dans l'église des Grands-Augustins, à Paris. Il assista à l'assemblée du clergé en 1665. Après avoir gouverné sagement son diocèse, il mourut le 31 janvier 1691, âgé de quatre-vingts ans. Il fut inhumé dans la chapelle de Saint-Samson sous une tombe de marbre[1].

[1] On y a gravé cette inscription :

Hoc marmore tegitur
reverendus in Christo pater et dominus
D. Mathæus Thoreau,
episcopus et comes Dolensis,
regi à sanctioribus consiliis,
clero Gallicano quondam rebus ab universis,
genere inter Pictavos illustris,
pietate inter præsules conspicuus,
in regendo prudens,
in deferendo sagax,
quem postquam Venetiis Armorici
generalium comitiorum
præsidem integerrimum habuerunt,
non multò post vitâ functum
mœstissimi viderunt.
Anno redemptæ S. H. 1692, ætatis 80, pontificatûs
32, pridiè kalendas februarii.
Requiescat in pace.

JEAN-FRANÇOIS DE CHAMILLART, né en 1657, appartenant à une famille honorable, et docteur en théologie, devint d'abord abbé commendataire de Font-Gombault en 1687, et fut sacré évêque de Dol le 5 avril 1692. Il signala son zèle pour le bien de son diocèse par l'établissement d'un séminaire, dont il confia la direction aux Eudistes. Transféré à Senlis en 1702, il se montra véritable pasteur par sa vigilance, et se rendit recommandable par l'intégrité de ses mœurs. Senlis lui dut aussi un séminaire, dont il donna encore la direction aux Eudistes, et les revenus de l'hôpital furent augmentés par ses soins. Ses aumônes étaient abondantes, surtout en faveur des pauvres honteux. M. de Chamillart succéda au grand Bossuet dans la charge de premier aumônier de la duchesse de Bourgogne, et, en 1702, il obtint son admission à l'Académie française. Il mourut à Paris, à l'âge de cinquante-sept ans, le 16 avril 1714, après avoir fondé son anniversaire. Son corps fut transporté à Senlis et inhumé dans sa cathédrale.

FRANÇOIS-ELIE DE VOYER DE PAULMY D'ARGENSON, né en 1653, fils du comte d'Argenson, conseiller d'État et ambassadeur à Venise, fut d'abord chanoine, puis doyen de Saint-Germain-l'Auxerrois à Paris, ensuite nommé évêque de Dol le 15 avril 1702, et sacré le 18 mars 1703, dans la chapelle de l'archevêché, par le cardinal de Noailles, assisté de M. de Chamillart, qui venait de passer à l'évêché de Senlis, et de M. d'Aubigné, évêque de Noyon. M. d'Argenson, qui manifesta son opposition au jansénisme, occupa pendant douze ans le siége de Dol, après lesquels il fut, en 1715, transféré à l'archevêché d'Embrun, d'où il passa, en 1719, à celui de Bordeaux. Il y mourut, avec le titre de conseiller d'État, à l'âge de soixante-quinze ans, le 25 octobre 1728. Il avait en commende l'abbaye de Preuilly en Touraine, et celle du Relec en Basse-Bretagne.

JEAN-LOUIS DU BOUCHET DE SOURCHES, d'une famille honorable, né en 1669, était chapelain de la reine,

lorsqu'il fut sacré évêque de Dol le 12 juillet 1716. Pendant tout le temps de son épiscopat il se montra véritable pasteur. « La bonté de son caractère, dit un auteur contemporain, la régularité de ses mœurs, sa tendre et vive sollicitude pour les intérêts spirituels et temporels de son troupeau, le saint usage qu'il faisait de ses revenus, sa généreuse tendresse pour les pauvres, ses aumônes abondantes, et autres bonnes œuvres de toute espèce, lui avaient acquis pendant sa vie l'affection, l'estime, la vénération de tous ses diocésains, et le firent généralement regretter après sa mort. Il n'eut guère d'ennemis que ceux de l'Eglise, qu'il combattit toujours avec vigueur et fermeté, mais sans fiel ni aigreur. En 1718, il publia un mandement daté du 27 septembre de la même année en faveur de la constitution *Unigenitus*. On y découvre aisément l'esprit de modération, de sagesse, de vérité et de zèle qui animait constamment l'illustre prélat.

»Après avoir combattu les appels, il prouve l'œcuménicité de la bulle *Unigenitus* et réfute les principaux subterfuges qu'emploient les novateurs pour se soustraire à l'autorité de ce décret, puis il conclut ainsi : « A ces causes, vu la » constitution *Unigenitus* de N. S. P. le pape, du 8 sep» tembre 1713, les délibérations et instructions pastorales » de l'assemblée de 1713 et 1714, le mandement de notre » prédécesseur (de Voyer de Paulmy d'Argenson), du 20 » juin 1714, les mandements de plus de cent dix évêques » de France pour l'acceptation de ladite constitution, dû» ment informés de l'acceptation des évêques des différentes » nations catholiques ; vu en outre un imprimé qui a pour » titre : *Instrumentum appellationis interjectæ die primâ* » *martii* 1717, et en français : *Acte d'appel interjeté le* » 1er *mars* 1717, et plusieurs libelles répandus pour la dé» fense dudit imprimé... Nous adhérons à l'acceptation » faite par notre prédécesseur de ladite constitution *Uni*» *genitus*, et l'adoptant, renouvelant et confirmant, etc., or» donnons à tous les prêtres et ecclésiastiques, séculiers et » réguliers, exempts et non exempts, et à tous fidèles de » notre diocèse, de se soumettre à ladite constitution *Uni-*

» *genitus*, comme étant un jugement dogmatique de l'Eglise » universelle, duquel tout appel est nul, frivole, illusoire, » téméraire, scandaleux, injurieux au saint Siége et au » corps des évêques, contraire à l'autorité de l'Eglise, » schismatique, et tendant à renouveler et fomenter des » erreurs déjà condamnées.

» Défendons à tous nos diocésains, sous peine d'excom- » munication encourue par le seul fait, dont nous réservons » le pouvoir à nous et à nos vicaires généraux, d'interjeter » aucun appel de ladite constitution... comme aussi de ne » rien dire, croire ou faire qui puisse être contraire au res- » pect et à l'obéissance due à ce jugement de l'Eglise ca- » tholique... Enfin, de lire et retenir le libelle intitulé en » latin : *Instrumentum appellationis*, et en français, *Acte » d'appel,* ensemble les écrits ou mémoires imprimés ou » manuscrits qui ont paru jusqu'ici ou qui pourront paraître » dans la suite, tant pour la justification dudit appel que » contre ladite constitution. »

» Telle fut la loi que M. de Sourches publia en 1718, et qu'il fit observer durant tout le cours de son épiscopat. Il eut aussi grand soin de n'employer dans les fonctions du sacré ministère, et de n'admettre aux saints ordres, aucun sujet légitimement suspect en matière de doctrine. Il n'était pas moins attentif à maintenir la pureté des mœurs qu'à conserver l'intégrité de la foi. Au reste, il punissait sans irriter et refusait sans offenser, parce que ses démarches étaient toujours guidées par la religion et animées de la plus tendre charité. Il termina sa carrière le 25 juin 1748. »

Jean-François DONDEL, né dans le diocèse de Vannes en 1694, devint vicaire général de M. Fagon, évêque de cette ville, et montra un grand zèle pour la pureté de la foi, à une époque où le jansénisme comptait dans cette partie de la Bretagne d'assez nombreux sectateurs. Ce zèle déplut à son évêque qui était gouverné par les partisans de l'erreur, et il lui en fit sentir son mécontentement. M. Dondel fut choisi pour remplacer dans le siége de

Dol M. Du Bouchet de Sourches, et reçut, le 16 février 1749, la consécration épiscopale à Paris, dans la chapelle intérieure de la maison professe des Jésuites, de M. de Montmorin, évêque de Langres, assisté de MM. de Fargues, évêque de Saint-Claude, et Bertin, évêque de Vannes. Lié avec le célèbre M. de Beaumont, le nouveau prélat, pendant son séjour à Paris, après son sacre, seconda ce digne archevêque dans les efforts qu'il faisait pour arrêter les progrès du jansénisme. Après avoir gouverné dix-huit ans l'église de Dol, M. Dondel mourut dans le courant du mois de janvier 1767.

Urbain-René DE HERCÉ succéda à M. Dondel, et a été le dernier évêque de Dol. Il était né à Mayenne le 6 février 1726. Il remplissait à Nantes les fonctions de vicaire général lorsqu'il fut appelé à l'épiscopat. M. de Talleyrand-Périgord, depuis archevêque de Paris et cardinal, le sacra dans l'église de Saint-Sulpice le 5 juillet 1767, en même temps que MM. de Grimaldi, évêque du Mans, et Boisgelin de Cucé, alors évêque de Lavaur. Le nouveau prélat s'annonça comme un apôtre à son diocèse, et soutint par sa conduite l'idée avantageuse qu'il avait d'abord fait concevoir de sa vertu. Un de ses premiers soins fut de donner à son église un nouveau Propre des saints de Dol. Il le publia en deux volumes sous le titre de *Lectionarium*, en l'année 1769. Exact observateur de la résidence, il ne s'éloignait pas de son troupeau ; aussi recevait-il à l'époque des ordinations des clercs de plusieurs autres évêchés qui venaient se faire ordonner par lui. Attentif à faire ses visites pastorales, il parcourait à pied les paroisses de son diocèse, et se mettait à la tête des missionnaires qu'il chargeait d'évangéliser les peuples qui lui étaient confiés. Les prêtres qui faisaient la retraite à son séminaire avaient aussi la consolation de le voir au milieu d'eux partager leurs exercices, et il les excitait à profiter de cette grâce précieuse autant par ses exemples que par ses discours. Tel vécut ce digne évêque pendant les vingt-deux années de son épiscopat qui précédèrent la révolution. Nous ne connaissons pendant ce

temps que deux faits remarquables qui le regardent; le premier est l'assemblée des évêques de la province ecclésiastique de Tours, à laquelle il assista, et où il jouit du privilége de son siége; le second est qu'il présida les Etats de Bretagne en 1786, et qu'il fut appelé à Paris en 1787 pour y faire partie de l'assemblée des notables. Dès lors la révolution s'avançait menaçante; le rappel des protestants avait causé aux amis de la religion les plus vives inquiétudes. M. de Hercé, chargé de haranguer le roi, crut devoir profiter de cette occasion précieuse pour lui peindre les maux de l'Etat et les alarmes de l'Eglise. Il le fit avec énergie; mais la vérité est rarement accueillie dans les cours[1]. Le courage de l'évêque de Dol déplut à Louis XVI, que les méchants flattaient alors pour le tromper et le perdre ensuite plus sûrement, et il l'exila dans son diocèse, ce qui fut pour le prélat une peine bien douce et de courte durée, car le roi le rappela bientôt à Paris. Les événements ne tardèrent pas à justifier le langage austère qu'il avait tenu au monarque. L'Assemblée nationale voulut bouleverser l'Eglise de France, et prétendit créer, sans l'intervention du souverain pontife, de nouveaux siéges épiscopaux. Un de ces siéges était placé à Laval, et M. Thoumin des Vaupons, vicaire général de Dol, fut, par le suffrage d'électeurs laïques, appelé à le remplir[2]. M. de Hercé, qui avait l'âme droite et qui ne prévoyait pas tous les funestes desseins des ennemis de l'Eglise, ayant appris cette élection, dépêche son valet de chambre auprès de M. des Vaupons, qui était alors à Mayenne, son pays natal, et l'engage à accepter, conseil que ce respectable ecclésiastique ne crut pas devoir suivre. L'évêque de Dol ne fut pas longtemps sans recon-

[1] On dit qu'un autre évêque, attaché à la cour, lui ayant demandé de quel droit il avait osé parler si hardiment au monarque : « De quel » droit, Monseigneur ? lui répondit M. Hercé; de celui que me confère » ma croix, » en lui montrant sa croix pectorale.

[2] M. Michel Thoumin des Vaupons, archidiacre de Dol, résidait souvent à Mayenne. Il partit pour la déportation le 24 août 1792, se rendit à Jersey, de là en Angleterre, et mourut à Dorchester près d'Oxfort, le 2 mars 1796. (*Note communiquée par M. Boullier, curé de la Trinité de Laval.*)

naître que les révolutionnaires n'étaient autre chose que des persécuteurs, et que l'Eglise n'avait dans ces prétendus réformateurs que des ennemis acharnés. Bientôt chassé de son palais, de son siége, et de sa ville épiscopale, il se vit contraint de se réfugier chez un de ses frères qui habitait Mayenne, son pays natal. Il y jouissait du repos de la solitude, lorsqu'il apprit qu'une loi ou peut-être plutôt un simple arrêté de l'administration départementale de Laval, obligeait les prêtres catholiques de son ressort à se rendre dans cette ville. On pouvait soustraire M. de Hercé à cet ordre tyrannique, et sa famille le lui proposait; mais il le refusa en disant : « A Dieu ne plaise que je laisse échapper une si belle » occasion de confesser le nom de Jésus-Christ. Je dois » l'exemple aux prêtres, et je serai trop heureux de me voir » à leur tête dans la captivité. » Il partit le jour même avec l'abbé de Hercé, son frère et son vicaire général. Au commencement il ne fut pas renfermé, mais seulement soumis chaque jour à un appel nominal, qui lui était commun avec tous les prêtres fidèles rassemblés de tous les points de ce département; appel qui fournissait aux méchants l'occasion d'accabler d'injures et d'outrages ces confesseurs de la foi. Plus tard ils reçoivent tous l'ordre de se rendre à des couvents qu'on venait de dévaster et qui devaient leur servir de prison. Ils y entrèrent et y supportèrent avec patience le dénûment le plus absolu des choses nécessaires à la vie. Après quelques mois de captivité, le vénérable prélat fut, avec ses dignes compagnons, déporté hors de France en vertu d'une loi qui atteignait tous les prêtres fidèles. Il se rendit à Jersey, où il fit éclater son zèle, en donnant des retraites aux nombreux ecclésiastiques qui s'étaient réfugiés dans cette île. Les excès sans cesse renaissants de la tyrannie et l'indignation avaient soulevé la Bretagne contre le gouvernement révolutionnaire. Une armée royaliste y avait été organisée et opposait quelque résistance aux entreprises des républicains. On songea en Angleterre à lui envoyer des renforts; des corps d'émigrés assez considérables se formèrent, et une descente fut résolue à Quiberon, sur la côte de Vannes. L'évêque de Dol et plusieurs

ecclésiastiques s'offrirent pour administrer les secours spirituels aux régiments qui devaient composer cette expédition. Leurs offres ayant été favorablement accueillies, M. de Hercé donna, le 1er janvier 1795, une lettre pastorale, dans laquelle il peignait les maux sous le poids desquels la France gémissait, et le désir que l'armée royale avait de l'en délivrer. Il quitta l'Angleterre avec le titre de vicaire apostolique, et les troupes apportées par des bâtiments anglais débarquèrent à Quiberon au mois de juillet 1795. Elles eurent d'abord quelque espoir de succès; mais cet espoir ne fut pas de longue durée. Les républicains les attaquèrent avec tant d'impétuosité, que M. de Sombreuil se vit obligé de se rendre avec tous ses compagnons d'armes. Une capitulation fut conclue et presque aussitôt violée par un prétendu représentant du peuple altéré de sang comme un tigre. Tous les émigrés, au lieu d'être regardés et traités comme des prisonniers de guerre, furent considérés comme des rebelles et destinés à la mort, malgré leur grand nombre, car ils n'étaient pas moins de quatre mille. On vit dans cette occasion mémorable la loyauté, la franchise, la fidélité et la noblesse des sentiments aux prises avec la fureur, la perfidie et la cruauté; et celles-ci eurent le malheur d'en triompher. Lors de la défaite des troupes royales, on avertit l'évêque de Dol des dangers qu'il courait; et on lui indiqua les moyens d'y échapper, qui étaient de se jeter dans un canot, afin de gagner une frégate anglaise stationnée à une distance peu éloignée du lieu du combat. Ce fut en vain qu'on lui fit les plus vives instances pour qu'il se sauvât : « Non jamais, répondit-il, je n'abandonnerai mes compagnons d'infortune, mes bons prêtres, mes fidèles amis; je ne quitterai point nos malades, et jusqu'à mon dernier soupir je leur donnerai les consolations de l'Eglise et les secours spirituels. » Il tint le même langage à son frère qui l'accompagnait : « Laisserons-nous, lui dit-il, laisserons-nous sans consolations, sans secours spirituels, ces malheureux blessés, nos concitoyens, nos compagnons d'infortune? Nous pouvons leur être plus que jamais utiles. Ah! mon

» frère, ne les abandonnons pas, et sacrifions, s'il le faut, » la vie de nos corps pour celle de leurs âmes. » Ces deux héros de la charité chrétienne s'embrassèrent alors et retournèrent vers l'hôpital des émigrés, qui était déjà au pouvoir des républicains.

Les deux frères furent bientôt arrêtés eux-mêmes avec d'autres ecclésiastiques [1], chargés de fers et conduits à Vannes sur le refus que fit de les juger la commission militaire d'Aurai. Ce refus était d'autant mieux fondé, que ces hommes vénérables ne pouvaient être assimilés aux militaires; ils n'avaient d'autres armes que leurs bréviaires, et dans une seconde lettre pastorale, qu'il publia avant son départ pour la France, M. de Hercé avait manifesté clairement les intentions qui le ramenaient en Bretagne [2]. Il n'y revenait que pour soutenir la foi des fidèles, ramener ceux qui s'étaient égarés et faire refleurir la religion. Mais la passion ne raisonne pas, et l'impiété puissante lâche rarement sa proie. Aussi le prélat et les prêtres captifs furent-ils enveloppés dans la condamnation à mort que prononça contre tous les émigrés la commission sanguinaire de Vannes, trop fidèlement imitée sur ce dernier point par celle d'Aurai. Le peu de jours qui s'écoula entre l'arrestation et l'exécution de ces intéressantes victimes, fournit à M. de Hercé les moyens de remplir le but qu'il s'était proposé en accompagnant l'armée royale. Il fut leur consolateur, leur apôtre et leur père dans ces moments terribles. Il releva leur courage abattu, ranima leur foi, et les aida puissamment à mourir en héros chrétiens. Conduit au supplice entre MM. de Sombreuil, de Broglie et de La Landelle, il disait au peuple éploré qui se trouvait sur son pas-

[1] Dans ce nombre se trouvaient MM. Rolland de Kerloury, Du Largez, recteur de Pleumeur-Bodou, Gilard de l'Archantel, vicaire général de Quimper, Gérard, curé de Montauban, et Gauthier, recteur de Plélan, l'un et l'autre du diocèse de Saint-Malo, un curé du diocèse de Rouen, deux de celui de Luçon, et neuf autres prêtres.

[2] Les intrus, qui manifestaient en toute rencontre une haine violente contre le clergé fidèle, s'élevèrent beaucoup contre l'évêque de Dol, et voulurent faire accroire qu'il était venu souffler la guerre civile; mais ils ne purent y réussir, si ce n'est auprès de quelques-uns de leurs partisans.

sage : « Mes bons enfants, nous n'étions pas venus pour » vous conquérir, mais pour vous convertir. » Lorsqu'il fut arrivé sur la Garenne, promenade de Vannes, choisie pour le lieu de l'exécution, il pria qu'on lui ôtât son chapeau[1], car il avait les mains liées comme un criminel : il se mit à genoux pour offrir à Dieu son sacrifice, et dans cette position il reçut le coup mortel de la main des soldats, chargés de fusiller les prêtres et les émigrés. Ainsi périt, le 3 juillet 1795, à l'âge de soixante-neuf ans, le vénérable évêque de Dol, martyr de sa charité. Il fut inhumé sur le lieu de son supplice ; mais ses restes ont été depuis recueillis et déposés dans la cathédrale de Vannes. On fit un service solennel pour lui en Angleterre, et un prêtre français y prononça son oraison funèbre.

DIOCÈSE DE SAINT-BRIEUC.

Cette ville est située au confluent des rivières de Trieu et d'Arguenou, qui se déchargent dans le havre du Leguer. Elle tire son nom de son fondateur, qui fut saint Brieuc, originaire de la Grande-Bretagne. Appelé à la vie solitaire, il quitta sa patrie sur la fin du ve siècle, et passa dans l'Armorique[a]. Un seigneur du pays, nommé Rigualt ou Rivallon, lui donna le lieu appelé la Vallée double, qu'il défricha peu à peu avec le secours des compagnons de sa retraite. Il bâtit dans ce lieu un monastère et une église, qu'il consacra à Dieu, sous l'invocation de saint Etienne, premier martyr. Ce monastère fut érigé en évêché par Nominoé vers l'an 848 : telle est au moins l'opinion la plus commune ; mais il y a des érudits qui ne la partagent pas,

[1] Nous avons, peu de temps après ce déplorable événement, entendu raconter à un habitant de Vannes que lorsque M. de Hercé pria qu'on lui ôtât son chapeau, un grenadier se disposa à lui rendre ce service ; mais qu'il en fut empêché par M. de Sombreuil, qui lui dit : « Laisse, tu » n'en es pas digne ; » et qu'il l'enleva avec les dents, ayant lui-même les mains liées.

[a] *Voyez* sa vie, *Vies des Saints de Bretagne*, t. 1er.

et qui ont peine à croire que l'Eglise ait laissé un prince séculier établir des siéges épiscopaux de son autorité privée, sans qu'elle ait fait entendre aucune réclamation contre cette entreprise. Il serait à croire, selon eux, et leur sentiment est aussi le nôtre, que saint Brieuc n'a pas été simple évêque régionnaire, mais bien titulaire de son siége. Si l'on objecte que ses successeurs ne sont pas connus, on peut répondre que l'histoire garde le même silence sur les évêques de Saint-Brieuc depuis l'époque de Nominoé jusqu'au XIe siècle. Une preuve qui vient à l'appui de l'opinion que nous exposons ici, c'est que sainte Osmane, qui se retira dans ce pays et y mourut solitaire au commencement du VIIe siècle, y trouva un évêque. Ainsi cette partie de la Bretagne avait donc son propre pasteur. On pourrait ajouter que les différences de mœurs, d'usages et de langage qui se faisaient encore remarquer au commencement de notre siècle entre les habitants du diocèse de Saint-Brieuc et leurs voisins prouvaient, à l'observateur attentif, une séparation plus ancienne que le IXe siècle, dans un pays qui, n'ayant point été bouleversé par les révolutions, n'avait éprouvé que des changements lents et en petit nombre [1].

[1] En 1792, Molinier, évêque intrus de Tarbes, pour justifier son intrusion, voulut, dans une lettre prétendue pastorale, montrer que les siéges épiscopaux avaient été dans les siècles antérieurs érigés sans l'intervention de l'Eglise, et il citait en preuve Dol, Tréguier et Saint-Brieuc établis par Nominoé. L'abbé Barruel, dans son *Journal ecclésiastique* (juillet 1792), lui répond en ces termes : « Ce qui est très-certain, c'est que l'évêché de Dol existait sans interruption depuis Childebert et saint Samson, trois cents ans avant Nominoé, selon Fleury même. Celui de Tréguier, quoique non rempli, n'existait pas moins ; les évêques de la province pouvaient le remplir, sans qu'il fût besoin d'une nouvelle création. Quant à l'évêché de Saint-Brieuc, Dom Lobineau * le fait, il est vrai, créer par Nominoé, d'après la Chronique de Nantes ; mais le chroniqueur, qui s'est trompé sur les deux premiers, peut aussi s'être trompé sur celui-ci. Une inscription trouvée avec les reliques de saint Brieuc en 1210, nous apprend qu'il a été évêque. Il est fort vraisemblable que le monastère bâti par saint Brieuc, et où il est mort, a été le siége épiscopal, et qu'il a pris ensuite le nom d'évêque. D'ailleurs les anciens évêques de la province auraient pu ériger un évêché nouveau d'après le désir du duc. Ce qui est certain, c'est qu'il n'existe dans aucun des monuments de ce siècle de plaintes d'une érection d'évêchés **. »

* *Histoire de Bretagne*, l. 2.

** *Voir* le septième volume de la collection des historiens de France.

L'ancien diocèse était borné au levant par l'évêché de Saint-Malo, au midi par celui de Vannes, au couchant par ceux de Quimper et de Tréguier, et au nord par la mer. Il renfermait cent quinze paroisses, dont l'une, celle de Loudéac, la plus populeuse de toutes, avait quatre trèves. Ces trèves étaient au nombre de treize. On comptait aussi, dans ce diocèse, quatre collégiales, quatre abbayes d'hommes, celles de Lantenac, Saint-Aubin-des-Bois, Boquen et Beauport, et cinq prieurés à nomination royale. La ville épiscopale n'avait qu'une paroisse, celle de Saint-Michel, une collégiale, un séminaire, deux couvents d'hommes et trois de femmes. L'église cathédrale, dédiée à saint Étienne, premier martyr, fut construite au commencement du XIIIe siècle par saint Guillaume, évêque de Saint-Brieuc, et achevée, après sa mort, du produit des offrandes des fidèles qui, témoins de ses miracles, affluaient à son tombeau. Ce saint vérifia ainsi la parole qu'il avait dite : qu'il rebâtirait son église vif ou mort. On célébrait, le dimanche le plus près du 16 septembre, l'anniversaire de la dédicace de cette cathédrale. L'évêque de Saint-Brieuc était seigneur de la ville, et y exerçait une juridiction temporelle. L'estimation du revenu de son évêché a beaucoup varié ; au commencement du XVIIIe siècle il était d'une valeur de dix-huit mille francs, en 1764 de vingt-deux mille francs, et enfin en 1790 de douze mille francs ; mais nous croyons qu'il y avait erreur en dernier lieu, et que sa valeur était plus considérable.

Le chapitre de la cathédrale était composé d'un doyen, d'un trésorier, de deux archidiacres, celui de Penthièvre et celui de Goello, d'un scolastique, d'un grand chantre et de treize chanoines, dont le duc de Penthièvre était le premier. Tous les dignitaires étaient aussi chanoines, à l'exception du doyen. Il y avait de plus six chapelains et huit musiciens fondés. Les dignités et les canonicats étaient à la nomination alternative du pape et de l'évêque.

Le siége épiscopal de Saint-Brieuc ayant été un de ceux que le concordat de 1801 a conservé, son territoire a reçu des accroissements considérables, Ainsi il s'est agrandi de tout l'ancien évêché de Tréguier, à l'exception de vingt-six

paroisses, de portions considérables de ceux de Saint-Malo et de Quimper, de plusieurs enclaves de Dol, et de trois paroisses de Vannes, celles de Plélauff, Perret et Mellionec; mais il a perdu deux de ses anciennes paroisses, celles de Saint-Samson et de Bréhan-Loudéac, réunies au diocèse de Vannes. Le nouvel évêché de Saint-Brieuc est maintenant borné au nord par la mer, à l'est par le diocèse de Rennes, au midi par celui de Vannes et à l'ouest par celui de Quimper. Il compte quarante-huit cures et trois cent quinze succursales. La ville épiscopale est divisée en deux paroisses : celle de Saint-Étienne, desservie dans l'église cathédrale, et celle de Saint-Michel. Elle possède encore un grand séminaire et trois communautés de femmes : la maison des Dames du Refuge, celle des Sœurs de la Providence et la maison mère des Filles du Saint-Esprit, autrefois établies à Plérin, paroisse voisine.

SÉMINAIRE.

M. Denis de La Barde, pieux évêque de Saint-Brieuc, est le fondateur du séminaire. Ce digne prélat acheta une maison au centre de la ville, et sur l'emplacement il fit, en 1664, construire un grand bâtiment qu'on voit encore aujourd'hui. La chapelle, qui est d'un bon goût, ne fut bâtie que peu de temps avant sa mort. Il confia la direction de cet établissement aux prêtres de la congrégation de Saint-Lazare, qui l'ont conservée jusqu'à la révolution. A cette époque déplorable, le séminaire avait pour supérieur M. Dubois, mort, le 12 juillet 1817, curé de Sainte-Marguerite à Paris. C'était un homme de mérite, plein de zèle et qui faisait tous ses efforts pour prémunir les ecclésiastiques et les fidèles contre les pernicieuses doctrines qui se répandaient alors. Il excita tellement la haine des révolutionnaires, qu'ils voulurent attenter à ses jours, et qu'il ne put échapper à leur fureur qu'en franchissant les murs du jardin de sa maison : tant ces apôtres de la liberté étaient tolérants !

Pendant la terreur, le séminaire devint une des nombreuses maisons d'arrêt dont la France était alors couverte.

Aliéné ensuite, il fut, en 1804, racheté par le nouvel évêque, M. Caffarelli, et rendu la même année à son ancienne destination. Dès l'année précédente, M. Chantrel, Lazariste et ancien supérieur du séminaire de Saint-Paul de Léon, après avoir, pendant dix ans, opéré en Angleterre de grands biens en faveur des émigrés, prit à loyer une maison dans la rue aux Toiles, et y réunit quelques étudiants en théologie qui, plus tard, formèrent le noyau du grand séminaire. La chapelle de cet établissement avait été transformée en salle de spectacle; elle fut également rachetée et rouverte en 1810.

PETITS SÉMINAIRES.

Le diocèse de Saint-Brieuc, ayant une vaste étendue et une population considérable, dont près de la moitié parle la langue bretonne, a eu besoin de plusieurs petits séminaires. Il en possède trois qui sont placés à Dinan, à Tréguier et à Plouguernevel. Celui de Dinan est dans l'ancien couvent des Cordeliers, et doit son établissement à un vénérable prêtre nommé M. Bertier, mort en 1837. Celui de Tréguier avait été établi, en 1810, dans la maison dite des Vieilles-Paulines, et avait eu pour noyau une petite école ecclésiastique, formée à Yvias par M. Richard, zélé curé de cette paroisse, mort vicaire général de Saint-Brieuc en 1827; des persécutions, suscitées en partie par l'Université, le détruisirent entièrement l'année suivante. Il fut rétabli, en 1816, dans le local du collége, et occupe, depuis 1820, l'ancien séminaire des Ordinands. Nous avons déjà parlé de Plouguernevel à l'article de Quimper.

COLLÉGIALES.

La plus ancienne était celle de Saint-Guillaume à Saint-Brieuc, nommée primitivement Notre-Dame-de-la-Porte, parce qu'elle se trouvait proche de la porte de la ville. On n'en connaît pas l'origine qui remonte à une époque plus reculée que le XIIIe siècle, dans lequel mourut saint Guillaume. Elle était composée d'un doyen et de dix-neuf chanoines, dont dix-sept étaient choisis à l'alternative par le pape et par l'évêque, et les deux autres nommés par un

patron laïque. A l'époque de la révolution ce patron était le duc d'Aiguillon, ancien gouverneur de la Bretagne. En 1790 il nomma à l'une d'elles Mgr. Hyacinthe-Louis de Quelen, aujourd'hui archevêque de Paris. Cet illustre prélat était alors âgé de douze ans, et venait de recevoir la tonsure. M. l'abbé Blivet, l'un des chanoines de cette église, fut son procureur et prit en son nom possession du bénéfice, qui fut presque immédiatement supprimé, ainsi que tous les autres. Le chapitre de Saint-Guillaume fit, à l'occasion de sa suppression, au mois d'octobre 1790, une déclaration très-forte et très-motivée qu'il adressa aux officiers municipaux de Saint-Brieuc; mais que pouvaient les meilleures raisons contre le torrent dévastateur de la révolution!

La collégiale de Quintin fut, en 1405, fondée sous l'invocation de la sainte Vierge, par Geoffroi V, comte de cette ville. Elle n'avait primitivement que cinq chanoines et deux enfants de chœur; mais le nombre des prébendes ayant été augmenté dans la suite des temps, ce chapitre était composé d'un doyen et de onze chanoines lors de la suppression. Le duc de Lorges, seigneur de Quintin, nommait à tous les canonicats.

La ville de Lamballe devait sa collégiale à Jean V, duc de Bretagne. Il fit cette fondation dans l'église de Notre-Dame en 1435, et elle fut la même année ratifiée par François de Bretagne, comte de Montfort. Ce chapitre n'avait pas de doyen, et les prébendés qui le composaient ne prenaient que le titre de chapelains. Le duc de Penthièvre nommait à ces bénéfices.

Nous n'avons pu trouver aucun renseignement touchant la collégiale de Matignon, dont l'église était dédiée à la sainte Vierge. C'étaient sans doute les membres de la famille de Goyon, seigneurs de cette ville, qui avaient fondé ce chapitre. Il n'était composé que de six chanoines nommés par le duc de Valentinois.

CATALOGUE HISTORIQUE DES ÉVÊQUES DE SAINT-BRIEUC.

ADAM est le premier évêque de Saint-Brieuc qui nous soit connu. Il souscrivit à la fondation de l'abbaye de

Saint-Georges de Rennes faite par le duc Alain III, en 1032.

HAMON est désigné comme évêque de Saint-Brieuc dans une charte de la même abbaye dressée vers l'an 1077. Il mourut en 1088, selon la Chronique de Nantes.

GUILLAUME souscrivit une donation faite au monastère de Redon par Eudon, comte de Porhoet, en 1092. Il fonda un anniversaire qui se célébrait tous les ans dans sa cathédrale le 2 novembre.

ROBERT[a] fut sacré par Geoffroi, archevêque de Tours. Il fit à l'abbaye de Saint-Melaine quelques donations, que Josse, archevêque de Tours, rappelle dans une lettre qu'il écrivit en 1158.

JEAN[b] fit le voyage de Rome en 1109, soit pour y recevoir la consécration des mains du pape Pascal II, soit pour visiter les tombeaux des saints apôtres. A son retour, il logea avec Baldric, archevêque de Dol et son compagnon de voyage, à l'abbaye de Saint-Florent-lès-Saumur, où il ratifia toutes les donations faites à cette maison dans son diocèse. On lit son nom dans les souscriptions du premier concile général de Latran, auquel il assista en 1128. Il donna en 1138 les églises de Brehant-Moncontour et de Planguenoual à l'abbaye de Saint-Melaine. Il donna également à l'abbaye de Marmoutier les églises de la Ferrière, de la Roche-Tanguy et de Notre-Dame de Jugon. L'an et le jour de sa mort sont inconnus.

ROLAND [b] fut sacré par le pape Innocent II, à la charge de reconnaître l'archevêque de Dol. Il donna en 1144 l'église de Saint-Aaron aux Bénédictins de Marmoutier, et mourut le 5 octobre 1147, suivant la Chronique de Nantes. Ce fut sous l'épiscopat de Roland que Eon de l'Etoile, gentilhomme du pays de Loudéac, débita ses rêveries et autorisa les désordres publics qui en furent la suite. Cet insensé fut en 1148 condamné à la prison perpétuelle par le concile de Reims.

JOSSE, nommé aussi JOSTON et GOTHEFREY, ori-

[a] Martène, t. 3, *Anecd.*, p. 920.
[b] Martène, *ibid.* Labbe, t. 10, *Concil.*
[c] Martène, *ibid.*

ginaire de Bretagne, devint évêque par la faveur d'Eudon, comte de Bretagne, et fut sacré en 1147. Ce prélat souscrivit à plusieurs actes dressés de son temps, entre autres à celui de la fondation de l'abbaye de Lantenac, faite par Eudon, comte de Porhoet [a]. En 1155, il fut transféré à Tours, et succéda à Ingelbaud, archevêque de cette ville, selon toutes les chroniques. Dans ce poste élevé, il montra toutes les belles qualités qu'il possédait, et s'occupa non-seulement du bien du diocèse, mais aussi de celui du royaume. Il eut la consolation de recevoir dans son église le pape Alexandre III, qui y présida un concile en 1163. Quoique Josse appartînt à une famille riche et opulente, sa générosité envers les pauvres était si grande, qu'il s'était dépouillé de tout, et qu'il ne put faire un testament. Il mourut en 1173.

JUDICAEL mourut en 1161, suivant la Chronique de Nantes.

OLIVIER DU TEILLAI succède à Judicaël dans les catalogues. On faisait autrefois dans sa cathédrale un anniversaire pour le repos de son âme, le 13 janvier.

GEOFFROI [b] ratifia, en 1164, une charte de l'abbaye de Saint-Aubin-des-Bois, et souscrivit, en 1179, au troisième concile général de Latran. Le corps de saint Brieuc fut transféré en 1166 dans l'abbaye de Saint-Serge-lès-Angers; Henri II, roi d'Angleterre; Conan, comte de Bretagne; Guillaume, abbé de Saint-Serge; abbé de Saint-Aubin; Hugues, abbé de Saint-Nicolas; Guillaume, abbé de Saint-Maur, et Guillaume, abbé de Toussaint, assistèrent à cette pieuse cérémonie.

JOSSELIN gouvernait l'église de Saint-Brieuc en 1199. Suivant une charte de Marmoutier, il donna aux chanoines de Sainte-Croix de Guingamp la troisième partie des dîmes de Pordic, et mourut en 1206, selon la Chronique de Nantes.

GUILLAUME, IIe du nom, fut élu en 1206. Il conféra, l'année suivante, la cure de Saint-Aaron à un clerc présenté par l'abbé de Marmoutier, patron de cette église.

[a] Maan, *Hist. eccl. Turon.*

[b] Martène, t. 7, *Collect.* M. Lobineau, *Vies des Saints*, t. 19.

PIERRE confirma en 1208 toutes les donations faites à l'abbaye de Saint-Melaine par Jean, Judicaël et Jeoffroi, ses prédécesseurs dans le siége de Saint-Brieuc. Il reçut en 1210 une portion des reliques de saint Brieuc, qui lui fut cédée par les religieux de Saint-Serge d'Angers, et qu'il transporta avec beaucoup de solennité en Bretagne[a]. Sa mort est marquée dans le nécrologe de cette abbaye au 24 août 1212. L'auteur de la Chronique de Nantes nous représente ce prélat comme un homme aimable dans ses manières et respectable par sa vertu.

SILVESTRE scella, au mois de mars 1213, une lettre donnée par le duc Pierre Mauclerc aux religieux de Marmoutier, pour la confirmation de tous les biens dépendants du prieuré de Saint-Martin de Lamballe. Il mourut en 1220, selon la Chronique de Nantes.

Saint GUILLAUME PINCHON[b], chanoine de Saint-Gatien de Tours, fut sacré évêque de Saint-Brieuc en 1220[c]. Né d'une famille honnête et instruit des devoirs d'un bon pasteur, il soutint avec une fermeté inébranlable les droits de l'épiscopat contre le duc Pierre Mauclerc. Ce prince le persécuta et l'obligea à sortir de ses Etats[1]. Guillaume se retira à Poitiers, où il fit pendant quelque temps les fonctions de coadjuteur de l'évêque diocésain, qui était infirme. Il assista en 1224 à la dédicace de l'église de Villeneuve, et en 1228 à l'élection d'un archevêque de Tours, comme ancien chanoine de cette église. De retour en son diocèse, il s'appliqua à rebâtir son église et à réformer les abus qui s'étaient glissés dans le clergé pendant son absence.

[a] *Voyez* la vie de saint Brieuc, t. 1[er] des *Saints de Bretagne*.

[b] Martène, t. 3, *Anecdot.* p. 957. *Spicileg.*, t. 2, p. 606.

[c] *Voyez* sa vie, *Vies des Saints de Bretagne*, t. 2.

[1] Depuis six siècles la mémoire de ce saint évêque était en vénération dans son diocèse, lorsque de nos jours, un écrivain a entrepris de la flétrir et de le représenter comme un rebelle. Qui le croirait ? c'est un Breton qui s'est chargé de cette tâche et qui a cru pouvoir réussir en altérant visiblement un passage qu'il a trouvé dans un historien, auquel il fait dire précisément le contraire de ce qu'on y lit ! Nous laissons aux gens d'honneur à apprécier ce procédé, qui nous paraît si opposé à notre caractère national, et nous plaignons cet écrivain, dont le livre au reste ne se fait remarquer ni par l'exactitude, ni par les charmes du style, d'avoir sacrifié la vérité au désir de plaire aux ennemis de la religion.

Dieu se contenta de sa bonne volonté, et le retira de ce monde le 29 juillet 1234. Trois ans après, les miracles éclatèrent tellement à son tombeau, qu'ils attirèrent un grand concours de peuple à Saint-Brieuc. Il fut canonisé par le pape Innocent III en 1247, et son corps fut levé de terre l'année suivante [a].

Après la mort de saint Guillaume, le chapitre élut pour son évêque Nicolas [b], maître des écoles [1], et nomma trois procureurs pour le faire sacrer par Juhel, archevêque de Tours. L'élection se trouva défectueuse et fut déclarée nulle. Nicolas et les chanoines se démirent entre les mains de l'archevêque, par acte passé à Cande, le 13 novembre. Alain, trésorier de l'église de Vannes et chanoine de celle de Saint-Brieuc, qui n'avait point assisté à l'élection, se démit aussi de son droit entre les mains de l'archevêque; mais Thibaud, archidiacre de Goello, fit procéder à une nouvelle élection, qui tomba sur le même Alain : il écrivit ensuite à l'archevêque pour le prier de ratifier cette dernière élection; l'une et l'autre n'eurent point lieu, et l'archevêque usa de son droit.

PHILIPPE fut élu et sacré en 1234 par Juhel, archevêque de Tours. Il mit la dernière main à son église, et se servit, à cet effet, des offrandes que faisaient les fidèles au tombeau de saint Guillaume. C'est par ce moyen que fut vérifiée la parole qu'avait dite ce saint pendant sa vie, qu'il achèverait son église vif ou mort. Philippe vivait encore en 1248. Suivant une charte de Marmoutier, il y a apparence qu'il entreprit cette même année le voyage de la Terre-Sainte, et qu'il mourut dans ce pèlerinage.

ANDRÉ [c] scella, en 1251, une transaction passée entre Aliénor de Porhoet, dame de La Chèze, et le prieur de la Trinité, touchant une cohue [2] au bourg de Mohon. Il adjugea, en 1255, l'église de Saint-Aaron aux religieux de Mar-

[a] *Voyez* sa vie, t. 2 des *Vies des Saints de Bretagne.*

[b] Martène, t. 3, *Anecdot.*, p. 958, 959.

[1] Titre qui était le même que celui de scolastique et écolâtre.

[c] Martène, t. 3, *Anecdot.*, p. 959.

[2] Marché aux comestibles.

moutier, sur le témoignage de Pierre de Lamballe, archevêque de Tours, originaire de cette paroisse, et sur les lettres de Roland, son prédécesseur. Il nous reste une lettre d'André, évêque de Saint-Brieuc, qui s'excuse [a] auprès de l'archevêque de Tours, de ne pouvoir assister au sacre des évêques de Vannes et de Tréguier. L'année de sa mort ne nous est pas connue, mais le jour en est marqué au 21 mai dans l'obituaire de Beauport.

RAOUL [b] tenait le siége de Saint-Brieuc en 1257, selon un acte de l'abbaye de Saint-Aubin-des-Bois. Il fut envoyé en Angleterre en 1259, pour y négocier le mariage de Jean de Bretagne, dit Le Roux, avec la fille du roi d'Angleterre. Il y réussit et mourut la même année.

SIMON [c] ratifia, au mois de janvier 1260, la cession faite par les religieux de Saint-Valeri-sur-Mer à ceux de Saint-Aubin-des-Bois, d'une chapelle sise auprès de Matignon. Obligé de voyager, en 1263, pour les affaires de son diocèse, il écrivit à l'archevêque de Tours pour s'excuser de ne pouvoir assister au sacre de l'évêque de Nantes, indiqué au dimanche dans l'octave des apôtres. Nous avons de pareilles lettres de ce prélat datées de 1264 et 1270. Son décès arriva en 1271.

PIERRE DE VANNES [d] fut élu en 1271 à la place de Pierre, archidiacre d'Angers, qui avait refusé cette dignité. Le chapitre écrivit le 21 juillet aux vicaires capitulaires de Tours, dont le siége était alors vacant, pour les prier de confirmer l'élection. Ils l'approuvèrent, et Pierre fut sacré le premier dimanche de l'an 1272. Ce prélat fut un des exécuteurs testamentaires du duc Jean Le Roux. On ne sait pas l'année de sa mort. Le jour en est marqué au 11 de février dans le nécrologe de Beauport.

GUILLAUME GUEGUEN, natif de la paroisse de Hillion, succède à Pierre de Vannes dans les catalogues ; mais son nom ne se trouve dans aucun acte. Il fit beaucoup de bien

[a] *Mémoires relatifs à l'histoire de Bretagne*, t. 1er.
[b] *Matthæus Vestminster*, p. 370.
[c] Martène, t. 3, *Anecd.*, p. 960, 964.
[d] Martène, t. 3, *Anecd.*, p. 965.

à sa cathédrale. Dupaz dit que ce prélat gouvernait l'église de Saint-Brieuc en 1297 et 1298.

GEOFFROI ratifia, en 1308, une transaction passée entre Geoffroi Tournemine, chevalier, seigneur de La Humandaie, et Yves, abbé de Saint-Aubin-des-Bois. Il était évêque dès l'an 1301, suivant un acte de la même abbaye.

ALAIN, dit DE LAMBALLE, est qualifié évêque de Saint-Brieuc dans un acte daté de l'an 1306, et imprimé dans Rymers[a].

JEAN D'AVAUGOUR[b] fut élu en 1320, et fit sa soumission à la chambre apostolique le 19 mai de la même année. La cérémonie de son sacre fut faite en Bretagne avec l'agrément de l'archevêque de Tours, à qui il rendit en 1321 l'obéissance due selon les canons. Il ratifia, en 1326, la fondation d'une chapelle dans l'église de Notre-Dame de Penpol, et fut transféré à Dol le 8 juillet 1329. Il mourut à Senlis le 8 mai 1340.

MATHIEU fut élu en 1328, et fit sa soumission à la chambre apostolique le 5 octobre de la même année; mais il se démit ou mourut quelques mois après.

RAOUL DE LA FLÈCHE fit sa soumission à la chambre le 2 mars 1329, en qualité d'élu de Saint-Brieuc. Il fut un des prélats qui assistèrent, en 1330, aux conférences tenues à Vincennes, au sujet de la juridiction, entre les évêques et les officiers du roi Philippe de Valois[1]. Raoul mourut en 1335, selon la Chronique de Nantes. L'obituaire de Beauport fait mémoire de cet évêque le 17 mars.

GUI DE MONTFORT[c] fut élu en 1335, et sacré le dimanche dans l'octave des apôtres, par Jean, archevêque de Tours. L'évêque de Dol s'excusa de ne pouvoir assister à cette cérémonie. Albert le Grand assure que Gui mourut en 1359.

HUGUES DE MONTRELAIS[d], issu d'une famille noble

[a] T. 3, p. 558.

[b] Maan, *Historia Eccl. Turon.* p. 146.

[1] Ces officiers avaient à leur tête le fameux Pierre de Cugnières, qui plaidait contre le clergé.

[c] Martène, t. 3, *Anecd.*, p. 973.

[d] Auberi, *Histoire des Cardinaux français*, t. 1er, p. 565.

sur les confins de la Bretagne et de l'Anjou, exerça successivement les charges de chantre, de doyen et d'archidiacre de la Mée, dans l'église de Nantes, sous l'épiscopat d'Olivier Saladin. Il fut élu à la place de ce prélat en 1354; mais le pape transféra Robert Painel, évêque de Tréguier, à Nantes, et nomma Hugues de Montrelais évêque de Tréguier. Hugues fut transféré à Saint-Brieuc en 1358, et paya les droits de la chambre apostolique le 16 octobre 1359. Il assista au traité conclu à Guérande en 1364, et le signa comme procureur de la comtesse de Penthièvre. Il y obtint pour son siége la restitution de la terre des Châtelets, qui était dès lors la maison de campagne des évêques de Saint-Brieuc, et qu'ils n'ont perdue qu'à l'époque de la révolution, lors de la vente des biens de l'Eglise. Son attachement à cette princesse ne le rendit pas suspect au duc, qui lui confia les sceaux du duché. Il y a apparence que les troubles qui, en 1371, agitèrent la Bretagne, le déterminèrent à se retirer à Avignon. Le pape Grégoire XI le créa cardinal le 20 décembre 1375, et le nomma à l'évêché de Sabine. Il prit le titre de cardinal de Bretagne, et mourut le 26 février 1390.

GEOFFROI DE ROHAN, évêque de Vannes, fut transféré à Saint-Brieuc après la retraite de Hugues de Montrelais. Il fonda un anniversaire qui se célébrait tous les ans le 2 novembre, et mourut en 1374.

LAURENT DE LA FAYE, né en Touraine, fut élu en 1375, et fit sa soumission à la chambre apostolique le 26 janvier 1376. Le roi Charles V, par lettres du 22 février 1376, lui accorda les fruits de la régale. Il fut transféré à Avranches en 1379. Après avoir gouverné cette église pendant douze ans, il mourut subitement en 1391.

GUILLAUME, V du nom, fit sa soumission à la chambre apostolique le 3 octobre 1379, tant pour lui que pour Laurent, son prédécesseur, qui n'avait pas satisfait à ce devoir. Il mourut en 1385, suivant les registres consistoriaux.

GUILLAUME ANGER, fils de Thibaud, seigneur du Plessis-Anger, et de Marguerite de Châteaubriant, fit sa soumission

à la chambre apostolique le 17 juillet 1385, tant pour lui que pour Guillaume, son prédécesseur, qui n'y avait pas entièrement satisfait. Il fut conseiller du duc Jean V, ratifia, le 18 avril 1387, le douaire assigné à la duchesse Jeanne de Navarre, et assista aux Etats de Nantes en 1389. Le jour de son décès est marqué au 22 mars dans le nécrologe de son église. Il paraît qu'il mourut en 1403, au retour d'un voyage en France, où il avait accompagné le duc Jean.

Étienne CUEUVRET, natif de Fougères, docteur en droit et secrétaire du duc Jean V, fut le successeur de Guillaume Anger, suivant tous les catalogues; mais il fut transféré à Dol en 1405 ou 1406 pour le plus tard. Voyez plus haut le reste de son histoire. Il mourut en 1429.

Jean DE MALESTROIT[a], recteur de Sérent au diocèse de Vannes, fut fait évêque de Saint-Brieuc et chancelier de Bretagne en 1406. Le connétable de Clisson le mit au nombre de ses exécuteurs testamentaires en 1407. Il assista, par procureur, au concile de Pise en 1409, et fonda en 1414, dans son église, une messe, pour laquelle il fit don à ses chanoines de la terre de Brie, au diocèse de Rennes. Un acte de l'an 1417 lui donne la qualité de gouverneur du comté Nantais; il y fut transféré le 24 août 1419, et y mourut le 14 septembre 1443.

Alain DE LA RUE, évêque de Léon, fut transféré à Saint-Brieuc le 18 septembre 1419, et mourut le 4 juin 1424. Il fonda une messe qui se célébrait le premier jour de chaque mois.

Guillaume BRILLET, natif de Vitré, recommandable par sa piété et la douceur de son caractère, fut nommé à l'évêché de Saint-Brieuc le 24 juin 1424, et ensuite transféré de Saint-Brieuc à Rennes [1], le 26 septembre 1427, suivant les registres consistoriaux. Il se démit de ce dernier siége en 1447, et mourut en 1448 ou en 1470.

Guillaume EDER, doyen de l'église de Nantes, fut

[a] *Spicilegium*, t. 6, p. 363.

[1] Ce prélat, prétend D. Morice, fut d'abord évêque de Saint-Malo; mais c'est une erreur; son nom ne se trouve pas dans le catalogue des évêques de ce siége.

pourvu le 15 mars 1428 de l'évêché de Saint-Brieuc. Il assista au concile provincial, tenu à Nantes le 23 avril 1430 par Philippe de Coetquis, archevêque de Tours. Suivant la teneur de son testament, daté du 24 décembre de la même année, il fonda une messe qui se célébrait le 22 du même mois dans son église. Il y a apparence qu'il mourut vers le même temps. Après son décès, le chapitre choisit pour évêque Guillaume de Malestroit, doyen de Saint-Malo; mais le duc n'agréa pas cette élection, et nomma un autre sujet.

HERVÉ HUGUET DE BOISROBIN, du diocèse de Rennes, fut pourvu le 29 janvier 1431. Il était conseiller de Jean V, duc de Bretagne. Ce fut sous son épiscopat que ce prince fonda en 1435 la collégiale de Lamballe, et il est parlé plusieurs fois de ce prélat dans l'acte de fondation. Il fit son testament au mois de mars 1436, et mourut presque aussitôt. L'ouverture de cet acte fut faite le 17 mars en présence du chapitre et de Pierre Huguet, sieur de La Rivière, frère du défunt.

OLIVIER DU TILLAI, évêque de Léon, fut transféré à Saint-Brieuc le 4 juillet 1436. Il donna procuration l'année suivante pour juger le différend qu'Hervé, son prédécesseur, avait eu avec le doyen de son chapitre. Le siége étant vacant le 27 février 1439, Olivier doit être mort vers la fin de 1438, ou au commencement de 1439.

JEAN L'ESPERVIER [a] [1], d'une famille honorable de Bretagne, qui avait plusieurs de ses membres dans la magistrature, fit ses études à Nantes et devint chanoine de la cathédrale de cette ville. Il fut élevé, par la faveur du duc Pierre II, sur le siége de Saint-Brieuc le 27 février 1439, et chargé par le pape Nicolas V de mettre en exécution les bulles d'érection de l'abbaye de Redon en évêché. Mais les évêques de Nantes, de Vannes, de Rennes et de Saint-Malo, ayant remontré au pape que cette érection portait

[a] Martène, t. 8, *Collect. M.*, p. 975.

[1] D. Morice dit que ce prélat fut d'abord évêque de Léon; mais cet écrivain se réfute lui-même, en n'en faisant aucune mention dans son catalogue des évêques qui ont occupé ce siége.

un préjudice considérable à leurs églises, ce pontife suspendit l'exécution de ses bulles, par un bref daté du 20 décembre 1449. Cette érection n'eut point lieu; elle avait été faite en faveur de l'Abbé le Sénéchal de la maison de Kercado. Jean L'Espervier fut tranféré une seconde fois à Saint-Malo, par bulles du 15 juillet 1450. Il y mourut en 1486.

JEAN PRÉGENT, protonotaire du saint Siége, fut élu le 29 avril 1450; mais le pape, en accordant des bulles à Jean L'Espervier pour Saint-Malo, nomma à celui de Saint-Brieuc Jacques Peurel, docteur en droit civil et canonique. Ce dernier paya les droits de la chambre apostolique en 1451, 1455 et 1462. Le premier fit serment de fidélité au duc en juillet 1453. Cependant il ne paraît pas qu'il ait été paisible possesseur pendant plusieurs années, le duc ayant nommé en 1157 un régisseur du temporel de Saint-Brieuc[1]. Enfin, Jacques Peurel fut fait auditeur de Rote au mois de novembre 1462, et sa promotion assura l'évêché à Jean Prégent. Ce prélat fit la cérémonie des épousailles de Jean, vicomte de Rohan, et de Marie de Bretagne, au château de la Chèze, le 8 mars 1462. Il fit reconstruire à ses frais la chapelle de saint Guillaume dans sa cathédrale, et mourut en 1472.

PIERRE DE LAVAL, fils de Guy XIV, comte de Laval, et d'Isabelle de Bretagne, fut élu évêque de Saint-Brieuc le 28 février 1472, et prêta serment de fidélité au duc le 14 juin suivant. Tranféré à Reims le 8 octobre 1473, par le pape Sixte IV, il eut de ce pontife la permission de posséder pendant trois ans l'évêché de Saint-Brieuc en commende; pendant ce temps il obtint une autre bulle pour retenir l'administration de son premier siége pendant toute sa vie. Mais le duc, qui n'avait point été consulté sur cette affaire, fit révoquer la seconde bulle. Pierre de Laval jouissait en outre des abbayes de Saint-Aubin et de Saint-Nicolas d'Angers, ainsi que de celle de Saint-Meen, bénéfices qui lui assuraient un revenu considérable. Il y joignait aussi

[1] Il y eut encore à cette époque un autre prétendant au siége de Saint-Brieuc, c'était Rolland de Penhoadic. Aux Etats qui se tinrent en 1451 à Vannes, il protesta contre Jean Prégent. On ne sait quelles suites eut cette prétention.

en commende l'évêché de Saint-Malo. Sa mort arriva le 14 août 1493.

Christophe DE PENMARC'H, d'une famille noble du pays, fils de Louis, sire de Penmarc'h, et d'Alix de Coetivy, fut d'abord nommé à l'évêché de Dol, d'où il fut transféré à Saint-Brieuc le 14 janvier 1477, à la recommandation du duc François II. L'archevêque de Reims, fondé sur les bulles qu'il avait obtenues du pape Sixte IV, lui disputa les fruits de son évêché, dont le duc lui avait donné mainlevée par ses lettres du 30 juin 1478. Christophe se pourvut devant les conservateurs des priviléges de l'Université de Paris, qui se déclarèrent pour lui et menacèrent l'archevêque des censures de l'Eglise, s'il ne se désistait. Ce jugement ne fut pas suffisant pour mettre des bornes à l'avidité de l'archevêque : il en interjeta appel au parlement de Paris. Pour abréger les procédures, Christophe porta ses plaintes au pape contre l'archevêque. Le pape défendit à l'archevêque, sous peine d'excommunication, de troubler Christophe dans la jouissance de son évêché, et de poursuivre l'appel qu'il avait interjeté au parlement. Innocent VIII, qui succéda à Sixte IV, donna commission au cardinal de Foy de réintégrer Christophe et de le faire jouir de son temporel, en attendant qu'il jugeât le procès que l'archevêque de Reims lui avait intenté. Il y a apparence que le cardinal accommoda cette affaire ; car on ne trouve rien dans la suite sur cette matière. Quoique ce prélat eût le bon droit en sa faveur dans sa discussion avec Pierre de Laval, il craignait beaucoup que cet archevêque, par son crédit, n'obtînt gain de cause contre lui. Il alla se recommander aux prières d'une personne pieuse, qui vivait recluse près de l'église de Saint-Guillaume à Saint-Brieuc. La recluse lui conseilla de s'engager par vœu à bâtir un couvent de Frères Mineurs en l'honneur de saint François et de saint Antoine de Padoue. Il le fit, gagna son procès et accomplit ensuite fidèlement sa promesse. Telle est l'origine de la maison que les Cordeliers avaient à Saint-Brieuc. Christophe assista aux Etats tenus à Vannes en 1480, et comme témoin au contrat de mariage de la duchesse Anne de Bretagne avec Louis XII, roi de France, en 1498.

Ce prélat officia à la procession solennelle faite à Nantes le 2 décembre 1502, pour la réparation d'un sacrilége commis par un bedeau de l'Université, qui avait volé un ciboire et jeté les saintes hosties dans des archives. Il publia des statuts synodaux, fit son testament le 16 décembre 1505, et mourut quelques jours après.

Olivier DU CHASTEL, de la noble et ancienne famille Du Chastel dans l'évêché de Léon, fut pourvu le 29 mars 1506, et obtint de la reine Anne les fruits échus pendant la vacance du siége. Ce prélat renouvela tous les statuts synodaux de ses prédécesseurs, et y en ajouta de nouveaux. Sa munificence éclata dans l'embellissement de ses maisons épiscopales. Il testa le 12 mai 1525, et choisit pour ses exécuteurs testamentaires François Du Chastel, vicomte de Pommerit, et Charles Du Quelenec, vicomte du Fou. Son décès arriva deux jours après, c'est-à-dire le 16 mai. Il paraît avoir eu un suffragant nommé, dans les registres de la chancellerie, Guillaume de La Chapelle.

Jean DE RIEUX, fils de Jean, sire de Rieux, et d'Isabeau de Bretagne, fut pourvu de l'évêché de Saint-Brieuc le 6 septembre 1525. Il était abbé commendataire de Prières, et n'avait encore que dix-huit ans. La crainte que sa maison ne s'éteignît et le peu d'inclination qu'il avait pour l'état ecclésiastique l'empêchèrent de s'y engager : de sorte qu'il administra l'évêché de Saint-Brieuc pendant près de vingt ans sans être ecclésiastique. M. de Rieux, son frère, lui donna, en 1531, la seigneurie de Châteauneuf et une partie de celle de Rieux pour son partage. Il se démit en 1544 de son évêché, et épousa en 1548 Béatrix de Jonchère, dame de La Perrière en Anjou. Pendant son administration il eut pour suffragant Geoffroi, évêque de Tibériade.

François DE MAUNY[a] fut pourvu le 20 septembre 1544, sur la démission du précédent, et fut transféré d'abord à Tréguier en 1545, et ensuite à Bordeaux en 1553. Ce fut sous son épiscopat que le roi confirma définitivement aux

[a] *Gallia christ.*, t. 2.

archevêques de Bordeaux la prérogative de siéger et de juger avec les magistrats du parlement de cette ville. François de Mauny mourut en 1558.

Après la démission de Jean de Rieux, le pape nomma à l'évêché de Saint-Brieuc André, cardinal du titre de Saint-Corneille, auquel succéda, le 18 février 1551, le cardinal Durand de Durantis. Ce dernier fut remplacé par le cardinal Du Bellay, qui céda à Jean Du Tillet en 1553, suivant les registres consistoriaux : mais il ne paraît pas qu'on ait eu égard en France à ces nominations.

Jean DU TILLET, né à Angoulême, devint évêque de Saint-Brieuc par la translation de François de Mauny à Bordeaux, et la cession du cardinal Du Bellay. Ce fut le 13 septembre 1553 qu'eut lieu sa nomination à ce siége. Il avait dès son jeune âge cultivé avec succès les littératures grecque et latine, ainsi que le droit canonique, l'histoire ecclésiastique et l'histoire de France. Son frère aîné, greffier en chef au parlement de Paris, très-versé dans l'histoire du royaume et écrivain estimé, lui servit d'abord de guide. François Ier ayant accordé à Jean Du Tillet la permission de visiter les principales bibliothèques de France, surtout celles des monastères, à une époque où aucune n'avait encore été détruite par les Calvinistes, comme plusieurs le furent bientôt après ; il les explora et y recueillit des matériaux historiques précieux que plus tard il mit en œuvre. Après avoir pendant onze ans gouverné l'église de Saint-Brieuc, ce prélat permuta son évêché contre celui de Meaux avec Louis de Brézé [a], à certaines conditions qui ne furent point approuvées du saint Siége, et dont l'inexécution causa entre les deux évêques un procès que Du Tillet ne vit pas finir [1]. Dans son nouveau siége, il se montra plein de zèle pour la défense de la religion catholique, attaquée à cette époque avec beaucoup de violence par les Huguenots, alors très-nombreux dans la Brie. Il fut en 1568 choisi pour

[a] D. Duplessix, *Hist. de l'Eglise de Meaux*, t. 1er.

[1] D. Morice et l'abbé Ruffelet n'ont pas connu cette circonstance de la permutation.

itre : *Pratique intérieure et journalière, tirée du Cantique des Cantiques*; mais le temps nécessaire pour l'achever lui manqua. Saint Charles était l'objet de sa dévotion particulière; aussi voulut-il que l'église des Ursulines lui fût dédiée. M. de La Porte introduisit dans son diocèse le Bréviaire romain. Il remplissait tous les devoirs d'un bon pasteur, lorsqu'en 1631 il fut attaqué d'une maladie de langueur qui finit par mettre ses jours en danger. Ses parents le pressèrent alors de résigner son évêché à l'un de ses cousins germains, chanoine de Saint-Brieuc et homme recommandable par sa conduite ; mais ce bon évêque, rempli de l'esprit ecclésiastique et sachant bien que les bénéfices ne peuvent être l'héritage des familles de ceux qui les possèdent, répondit à ces sollicitations qu'il avait reçu son bénéfice de l'Eglise et qu'il voulait le lui rendre, pour qu'elle en disposât à son gré. Sa maladie faisant chaque jour des progrès, il entreprit une confession générale, après laquelle il communia. Ayant ensuite fait son testament, par lequel il légua aux pauvres tout ce qu'il possédait, et recommandé à M. de Saint-Mandé, chanoine de la cathédrale, la communauté des Ursulines, il rendit son âme à Dieu le 22 juin 1632, à peine âgé de quarante ans [1]. Son corps fut inhumé dans l'église des Ursulines dont il avait été le fondateur et le bienfaiteur. Trois prélats de la province, qui étaient ses intimes amis, MM. Le Gouverneur, évêque de Saint-Malo, de Rieux, évêque de Léon, et Champion, évêque de Tréguier, lui rendirent les derniers devoirs et officièrent à la cérémonie de ses obsèques. M. de Vezins, frère de M. de La Porte, lui fit élever un tombeau surmonté de sa statue. La maison des Ursulines ayant changé de destination depuis la révolution et étant devenue caserne, on en démolit l'église en 1833. Le 5 septembre on y trouva le corps de ce digne évêque renfermé dans un cercueil de plomb : il n'y avait plus que les ossements, une crosse de bois et un calice de fer-blanc. Ces respectables restes, recueillis avec soin, furent, le 17 novembre suivant, transférés solennellement à la cathédrale et inhumés de nouveau dans cette église.

[1] On dit qu'il mourut de faim par l'impéritie des médecins.

ETIENNE DE VIRAZEL[1], né à Toulouse, succéda à M. de La Porte. Il s'était tellement distingué par son talent pour la chaire, qu'on le regardait comme un des meilleurs prédicateurs du royaume ; aussi prêcha-t-il plusieurs fois à la cour, et la reine Anne d'Autriche l'entendait avec un plaisir particulier. Non content d'annoncer les vérités de la religion, il en faisait la règle constante de sa conduite, et sa piété était aussi remarquable que son éloquence. Il fut en 1630 nommé abbé de Saint-Sever, dans le diocèse de Constances, et en 1631 évêque de Saint-Brieuc. M. de Gondy, premier archevêque de Paris, assisté du pieux Nicolas Sanguin, évêque de Senlis, et du célèbre Henri de Sponde, évêque de Pamiers, le sacra dans la chapelle de l'archevêché le 1er février 1632. L'année suivante M. de Virazel assista aux Etats de Bretagne tenus à Dinan. Il s'appliqua avec zèle à l'instruction de son troupeau, produisit beaucoup de fruits de salut par ses prédications, et favorisa les Ursulines de Saint-Brieuc. Le P. de Condren, second général de la congrégation de l'Oratoire, étant mort le 7 janvier 1641, Louis XIII voulut qu'on fît l'oraison funèbre de ce grand serviteur de Dieu ; l'évêque de Saint-Brieuc, qui se trouvait alors à Paris, fut chargé de cette honorable tâche par la volonté de la reine. « Elle jugea bien, dit un auteur contemporain[a], qu'une des » plus rares vies de son siècle devait être louée par une » des bouches les plus éloquentes, et qu'il n'appartenait » qu'à un prélat d'une vertu consommée de publier ces » sentiments inconnus d'une âme si pure et si heureuse. » M. de Virazel ne survécut guère au P. de Condren. De retour dans sa ville épiscopale, il tomba malade dès le lendemain de son arrivée et mourut très-saintement au bout de trois semaines, le 1er juin 1641. On a sa Vie imprimée in-4o, mais elle est si mal écrite, que la lecture en est à peine supportable.

DENIS DE LA BARDE, qui remplaça dans le siége de

[1] Des écrivains le nomment Vilazel ; plusieurs de ses contemporains écrivaient Virazel, et c'est ainsi qu'on lit son nom dans le *Gallia christiana nova*. Il paraît qu'à Saint-Brieuc le premier nom avait prévalu.

[a] Le P. Amelotte, *Vie du P. de Condren*.

Saint-Brieuc M. de Virazel, fut par son mérite et ses talents un des prélats les plus remarquables de son époque. Appartenant à une famille distinguée et neveu de M. de Bouthillier, archevêque de Tours, il devint d'abord chanoine de Paris et étudia ensuite en Sorbonne. Il le fit avec tant de succès, qu'il obtint le premier rang dans sa licence; mais le chapitre de Paris ne voulant pas alors souffrir qu'aucun de ses membres eût le titre de docteur, M. de La Barde ne put recevoir le bonnet. Il prit le parti de voyager pendant quelque temps, et parcourut l'Angleterre, la Hollande, la Flandre, l'Allemagne, et alla ensuite à Rome où le bonnet de docteur lui fut donné, dans l'église de Saint-Louis, par M. Le Bret, Français, membre de la Sorbonne et qui devint plus tard doyen de Saint-Brieuc et ensuite évêque de Toul. Pendant son séjour dans la capitale du monde chrétien, il se rendit utile à la France, et Louis XIII le chargea en 1633 de solliciter auprès du saint Siége la nomination de cardinaux français. Il procura l'établissement de plusieurs missions dans l'Orient. Urbain VIII, alors régnant, avait nommé au riche prieuré de Saint-Martin-des-Champs à Paris le cardinal Antoine Barberin, son neveu. M. de La Barde eut assez de crédit sur l'esprit de ce prélat pour l'engager à s'en démettre en faveur du cardinal de Richelieu, et à recevoir en échange le titre de protecteur des affaires de France. De retour à Paris en 1635, il fut choisi par le clergé pour l'un de ses agents, et pendant six années il en remplit les fonctions. On lui donna aussi la charge de supérieur de la congrégation pour la propagation de la foi qui fut établie à Paris à cette époque, et il défendit, en sa double qualité d'agent du clergé et de supérieur de cette congrégation, les intérêts de l'Eglise avec autant de succès que de zèle. Le cardinal de Richelieu, qui connaissait son mérite et son dévouement au roi, le fit nommer à l'évêché de Saint-Brieuc, et lui écrivit de sa propre main, le 10 juin 1641, pour le lui annoncer. Le nouveau prélat, nommé aussi conseiller du roi, fut sacré dans l'église de la Visitation de la rue Saint-Antoine à Paris, le 6 juillet 1642, par M. de Bouthillier, son oncle, archevêque de Tours, assisté des évêques d'Amiens

et de Marseille. Depuis ce moment M. de La Barde se trouva à toutes les grandes assemblées qui avaient pour objet le bien de la religion ou celui du royaume. Les États de Bretagne étant assemblés à Vannes en 1643, il y prononça l'oraison funèbre du cardinal de Richelieu qui était à sa mort gouverneur de la province. Ce tribut ne fut pas le seul qu'il paya à la mémoire de morts illustres; en 1646 il fit devant l'assemblée générale du clergé l'oraison funèbre du cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux, avec tant de succès, que tous les assistants lui en demandèrent l'impression. Aux Etats tenus à Nantes en 1651, il prononça celles de M. Achille de Harlay, évêque de Saint-Malo, et du duc François de Cossé-Brissac, commandant de la Bretagne. Ces mêmes Etats le choisirent pour les représenter aux Etats généraux qui devaient s'assembler à Tours en 1650 et 1651. Au milieu de ces occupations extraordinaires, ce digne prélat ne négligeait pas l'administration de son diocèse. C'est à lui qu'est dû l'établissement du séminaire de Saint-Brieuc, et Lamballe vit naître sous son épiscopat la société si utile des Dames hospitalières de Saint-Thomas-de-Villeneuve. Il eut beaucoup à souffrir de la part du théologal de son église, nommé Noulleau, né à Saint-Brieuc, homme de talent, mais séduit par le jansénisme qui commençait alors à se répandre. Cet ecclésiastique rebelle écrivit et publia en 1651 un *factum* contre son évêque qui l'avait interdit. Ne pouvant alors dire la messe à Saint-Brieuc, il allait chaque jour la célébrer à Saint-Quai qui était du diocèse de Dol, et faisait ainsi habituellement environ sept lieues [1]. M. de La Barde appela dans son diocèse le vénérable P. Maunoir, célèbre missionnaire de la compagnie de Jésus, et le chargea d'y faire des missions auxquelles il travaillait lui-même. « On ne pou» vait retenir ses larmes, écrit cet homme apostolique [a], en » voyant cet illustre et vénérable évêque, blanc comme un » cygne, se rendre à l'église de grand matin et se mettre sur » un banc qui lui servait de confessionnal, où il recevait tous » ceux qui se présentaient, et où, sans se souvenir de la fai-

[1] Noulleau est auteur de quelques ouvrages. Il mourut en 1672.
[a] Dans ses Mémoires, cités dans sa Vie écrite par le P. Boschet.

» blesse de son grand âge, il demeurait aussi longtemps que » les plus jeunes et les plus robustes missionnaires. Il donna » la confirmation à son peuple; et sa foi, outre le sacrement » qu'il conférait, était aussi très-propre à affermir les fi» dèles dans leur créance. Dieu soit béni de ce qu'il donne » ainsi de saints évêques à son église de Bretagne. » Non-seulement M. de La Barde instruisait de leurs devoirs par de fréquentes missions les peuples confiés à ses soins et les portait à la vertu, mais il veillait aussi avec un grand soin au maintien de la discipline ecclésiastique. Chaque année il tenait son synode, auquel tous les curés étaient obligés d'assister. Il publia des statuts qui sont un monument de sa sagesse. Le protestantisme conservait encore quelques prosélytes dans cette partie de la Bretagne, et la marquise de La Moussaye, zélée Calviniste, tenait, dans son château de Quintin, des assemblées des gens de sa religion; il les fit défendre par le roi. M. Le Neboux de La Brosse, chanoine de la cathédrale de Saint-Brieuc, ayant été nommé évêque de Léon, il reçut dans cette même église, en 1672, la consécration épiscopale de l'évêque diocésain, assisté de ceux de Tréguier et de Vannes. Enfin, après une carrière honorable et féconde en bonnes œuvres, M. de La Barde rendit son âme à son Créateur le 22 mai 1675. Il avait fondé, dans l'église cathédrale de Paris et dans celle de Saint-Brieuc, une messe solennelle pour l'anniversaire de son sacre. Ce fut ce prélat qui fit reconstruire le palais épiscopal de Saint-Brieuc.

Hardouin FORTIN DE LA HOGUETTE devint le successeur de M. de La Barde. Il était né en Périgord, de Philippe de La Hoguette et de Louise Péréfixe, sœur de M. Hardouin de Péréfixe, archevêque de Paris. Élevé avec soin par son père, qui avait été instituteur du duc de Longueville, il devint docteur de la maison et société de Sorbonne, chanoine de l'Église de Paris, archidiacre de Josas [a], agent du clergé, et fut sacré évêque de Saint-Brieuc dans l'église de Sorbonne, le 3 mai 1676. M. de La Barde, en établissant le séminaire de Saint-Brieuc, avait chargé quelques cures du diocèse de

[a] Titre de l'un des archidiaconés du diocèse de Paris.

pensions en faveur de cette maison. M. de La Hoguette ayant, peu de temps après son arrivée dans son diocèse, pris connaissance des revenus du séminaire et du produit des bénéfices chargés de ces pensions, rendit le 10 juin 1677 une ordonnance par laquelle il en déchargea quelques curés, et les reporta sur d'autres. Au nombre de celles-ci se trouvaient Plémet et Plougenast. Les recteurs de ces paroisses, qui sont considérables, refusèrent de payer leur taxe. Condamnés à Saint-Brieuc, ils en appelèrent au parlement, qui leur donna gain de cause, et leur évêque se vit forcé d'obtenir contre eux deux arrêts du conseil du roi pour les obliger à s'acquitter d'une contribution qu'il était en droit de leur demander, qui avait pour objet le bien général du diocèse, et à laquelle ils devaient se soumettre d'autant plus volontiers que le séminaire était à cette époque dans un véritable état de gêne[a]. Les peuples de l'évêché de Saint-Brieuc n'avaient qu'à s'applaudir de posséder un tel pasteur, qui était rempli de capacité et de zèle; mais ils n'eurent pas l'avantage de le conserver longtemps; M. de La Hoguette fut transféré à Poitiers en 1680. Il continua de s'y distinguer, comme il l'avait fait à Saint-Brieuc, par son zèle pour la défense de la foi, et un talent particulier pour la conversion des hérétiques, qui étaient en grand nombre dans ce diocèse. Son mérite le fit placer sur le siége archiépiscopal de Sens, après qu'il eut pendant cinq ans gouverné l'Église de Poitiers. Dans ce poste éminent, où Louis XIV le plaça en 1685, il fit briller les mêmes vertus, le même amour pour la religion, le même zèle pour la conversion des hérétiques, dont il avait déjà donné tant de preuves. Il tint, avec ses suffragants, une assemblée le 1er juin 1699 pour condamner le livre des *Maximes des saints* de Fénelon. La modestie de ce prélat était remarquable. Le roi ayant voulu le nommer commandeur de l'ordre du Saint-Esprit, il lui répondit qu'il n'était pas d'une naissance assez distinguée pour être élevé à cette dignité, et que sa famille n'avait été ennoblie que par Henri IV. L'Église de Sens lui dut un nouveau Bréviaire, un rituel et un missel. M. de La Hoguette mourut à l'âge de soixante-douze ans, le 28 no-

[a] Rapports des agents du clergé.

vembre 1715, après avoir été le modèle des prélats, l'ornement de l'Église, le père et le soutien des pauvres. Il fut enterré dans son église métropolitaine. On grava sur son tombeau une épitaphe qu'il avait lui-même composée[1].

LOUIS-MARCEL DE COETLOGON fut nommé à l'évêché de Saint-Brieuc après la translation de M. de La Hoguette à Poitiers. Issu d'une ancienne et illustre famille, dont le château principal, et qui lui donnait son nom, se trouve dans le diocèse qu'il était appelé à gouverner, Louis-Marcel eut pour père le marquis de Coetlogon de Mejusseaume, lieutenant pour le roi dans la Haute-Bretagne, et gouverneur de Rennes. Sa mère, nommée Philippe de Coetlogon, était cousine de son époux, et héritière du marquisat. François de Coetlogon, évêque de Quimper, était son oncle. Le jeune abbé, ayant fait ses études ecclésiastiques à Paris, devint docteur en théologie, vicaire général de Quimper, et fut député par la province de Tours à l'assemblée générale du clergé de 1680. Louis XIV le nomma à Saint-Brieuc en 1681, et M. de Harlay, archevêque de Paris, assisté de MM. de Guémadeuc et de Baglion de Saillant, évêques de Saint-Malo et de Tréguier, le sacra le 14 décembre de l'année suivante dans l'église de la maison professe des Jésuites, rue Saint-Antoine. Le nouveau prélat s'empressa de se rendre dans son diocèse, où il fit briller toutes les vertus d'un saint évêque. On ne pouvait voir une conduite pastorale plus éclairée et plus douce, et une conduite particulière plus réglée et plus édifiante. La prudence semblait née avec lui. Il mit tous ses soins à donner aux paroisses de bons pasteurs, favorisa les missions dans lesquelles il travaillait lui-même avec zèle, et montra une tendre sollicitude pour les pauvres. Sous son gouvernement le bon ordre régna, et la piété fleurit dans le diocèse de Saint-Brieuc. Jacques II, roi de la Grande-Bretagne, ayant passé par Saint-Brieuc, fut si charmé de la réception que lui fit le

[1] Cette épitaphe, qui nous paraît un peu singulière, est conçue en ces termes :

Hic jacet Harduinus pontifex, qui pacificè vixit cum tribus capitulis Briocensi, Pictaviensi et Senonensi. Ora, viator, ut Deum sibi pacificum pastor pacificus experiatur. Obiit, etc.

prélat, qu'il en informa Louis XIV. Ce monarque qui, en nommant M. de Coetlogon évêque, disait qu'il l'avait fait prophète dans son pays, lui témoigna la satisfaction qu'il éprouvait de sa politesse envers le roi d'Angleterre. M. de Coetlogon eut, après la révocation de l'édit de Nantes, la consolation de voir plusieurs familles calvinistes du pays rentrer dans le sein de l'Eglise catholique, et leur conversion fut en grande partie l'ouvrage de sa douceur, de ses prévenances et de son active charité. Il fut un des prélats qui assistèrent, au mois de juillet 1699, à l'assemblée provinciale de Tours, réunie pour condamner le livre des *Maximes des saints* de l'illustre Fénelon. Transféré en 1705 à Tournay, ville qui appartenait alors à la France, il ne tint ce siége que deux ans, et y mourut le 18 avril 1707, très-regretté de ses nouveaux diocésains. Son corps fut inhumé dans le chœur de l'église cathédrale[1], et le P. Philippe, de la Compagnie de Jésus, prononça son oraison funèbre. On trouva un bel éloge de lui dans l'épître que lui adressa le P. Champion de la même Société, en lui dédiant les œuvres du P. Rigoleuc, Jésuite célèbre par sa piété, né à Quintin, diocèse de Saint-Brieuc.

Louis FRÉTAT DE BOISSIEUX, successeur de M. de Coetlogon, dédommagea dignement le diocèse de Saint-Brieuc de la perte qu'il venait de faire de son évêque. Il était d'une famille distinguée d'Auvergne, alliée au maréchal de Villars et aux maisons de Polignac et de Noailles. Attaché d'abord à la marine royale en qualité de capitaine de vaisseau, il voulut, au retour d'une campagne, faire une retraite pour se préparer à ses pâques. Dieu lui ayant parlé au cœur, il renonça au monde, et embrassa l'état ecclésiastique. Prêtre plein de piété et de zèle, M. de Boissieux ne cherchait pas à se produire; mais, après avoir obtenu le titre de docteur en droit, il s'était attaché à quelques membres de la mission de Saint-Lazare,

[1] On mit sur son tombeau l'inscription suivante :

D. O. M. Hic jacet illustrissimus ac reverendissimus D. Ludovicus Marcellus de Coetlogon, Dei ac sanctæ Sedis apostolicæ gratiâ episcopus Sanbriocensis per 20 annos et ampliùs; deindè per duos annos episcopus Tornacensis. Obiit 18 aprilis anno 1707, ætatis suæ 59. Requiescat in pace.

et travailla avec eux aux missions dans plusieurs diocèses, et dans les intervalles il demeurait à Paris dans leur séminaire des Bons-Enfants, nommé depuis de Saint-Firmin. Louis XIV, qui connaissait son mérite et son ardeur pour le salut du prochain, le nomma, le 11 avril 1705, à l'évêché de Saint-Brieuc, et il fut sacré par le cardinal de Noailles, archevêque de Paris, assisté des évêques de Laon et de Noyon, dans la chapelle des Nouvelles Catholiques, le 11 octobre 1705. Ce prélat fut un pasteur suivant le cœur de Dieu et l'un des plus saints évêques qu'ait eus la Bretagne. Tout occupé de la sanctification de son troupeau, il s'employa constamment à la procurer par tous les moyens qui étaient en son pouvoir. C'est à lui qu'est dû l'affermissement des conférences ecclésiastiques. Il publia à ce sujet, le 13 janvier 1707, un règlement très-sage. La conservation de la pureté de la foi dans son diocèse lui paraissait d'une extrême importance, aussi reçut-il avec empressement la constitution *Unigenitus*, qui condamne les *Réflexions morales* du P. Quesnel ; il publia en 1714 une ordonnance pour l'acceptation pure et simple de cette bulle. M. Leuduger, célèbre missionnaire, trouva en lui un protecteur au milieu de ses travaux apostoliques. Il favorisa aussi l'établissement des Ursulines à Quintin en 1707. La voûte de sa cathédrale menaçait ruine, il la répara à ses frais et à l'aide de quelques secours que lui donna le gouverneur de la province. C'est aussi à ses soins qu'on doit la disposition actuelle du chœur de son église. « La mémoire » de M. Frétat de Boissieux, évêque de Saint-Brieuc, se » conservera longtemps parmi les Bretons, dit un pieux » écrivain [a]. Un inviolable attachement aux devoirs de » l'épiscopat, une ardente charité pour les pauvres, un zèle » soutenu pour les intérêts de la religion et de la province, » furent les principales vertus qui caractérisèrent ce bon » prélat. »

Il présida les Etats de Saint-Brieuc en 1715. Etant allé à ceux d'Ancenis en 1720, il y mourut à l'âge de cinquante-huit ans, le 30 octobre, peu de jours après la clôture de

[a] M. Carron, *Modèles du clergé.*

cette assemblée. Son corps fut rapporté à Saint-Brieuc, et inhumé dans la cathédrale. On grava sur son tombeau une épitaphe qui fait un bel éloge de ses vertus, et le chapitre décida de célébrer chaque année son anniversaire par un service solennel. M. de Boissieux publia quelques statuts et supprima un certain nombre de fêtes.

PIERRE-GUILLAUME DE LA VIEUXVILLE POURPRIS fut nommé à l'évêché de Saint-Brieuc le 8 janvier 1721 et sacré le 6 juillet de la même année. Il était auparavant doyen de la cathédrale de Nantes, vicaire général et abbé commendataire de Carnoët. Un de ses premiers soins en arrivant dans son diocèse fut d'en recueillir les anciens statuts et de les publier de nouveau avec les changements que pouvaient exiger les temps et l'expérience. Il fit paraître en 1723 ce recueil « qu'on peut, dit un écrivain [a], regarder comme un chef-d'œuvre dans son genre. » Il établit au collége une chaire de théologie. Point de doute que ce prélat, qui s'était empressé de visiter en détail son troupeau, n'eût opéré un grand bien si la Providence avait prolongé sa carrière ; mais il fut frappé d'apoplexie, n'ayant encore que six ans d'épiscopat, et il mourut le 13 septembre 1727. Il avait présidé les États de Saint-Brieuc en 1724 et 1726.

LOUIS-FRANÇOIS VIVET DE MONCLUS occupa le siége de Saint-Brieuc après M. de La Vieuxville. Il fut sacré à Senlis le 9 mars 1728, par M. Trudaine, évêque de cette ville. L'épiscopat de M. de Monclus à Saint-Brieuc fut remarquable par diverses améliorations qu'il introduisit dans son diocèse. Ce prélat réforma l'abus qui s'était introduit parmi les chanoines de la cathédrale de prendre chaque année six mois de vacances. Son désir était de remettre en usage l'ancien Bréviaire de Saint-Brieuc ou d'en avoir un qui fût commun à tous les diocèses de Bretagne ; dans ce dessein, il fit rechercher avec soin les exemplaires de l'ancien Bréviaire diocésain [b] ; mais ce projet n'ayant pu s'effectuer, il publia, en 1731, un nouveau Propre, mieux rédigé que les précédents, et dans lequel il inséra les offices des princi-

[a] Sevoy, *Devoirs ecclésiastiques*, t. 1er.
[b] *Voyez* son Mandement en tête du Propre.

paux saints de la province. Ce fut ce prélat qui approuva le premier la pieuse société des Filles du Saint-Esprit, établies à Plérin. Clément XI avait chargé M. de Vintimille, archevêque de Paris, de prendre soin des religieuses du Calvaire, congrégation dans laquelle le jansénisme comptait alors beaucoup de prosélytes : M. de Vintimille s'associa pour cet effet M. de Monclus. Benoît XIV ayant donné, en 1740, une bulle pour le concours des cures en Bretagne dans les mois réservés au pape, Louis XV, par une déclaration de 1742, en ordonna la publication. L'évêque de Saint-Brieuc fit paraître, le 29 août de la même année, un mandement pour prescrire l'établissement de ce concours, qui, tandis qu'il a été en vigueur, a donné d'excellents pasteurs aux paroisses. Ce prélat avait présidé les Etats de la province assemblés à Saint-Brieuc en 1730. Il s'opposa aux démarches qu'ils voulurent faire à cette époque auprès du roi pour obtenir le retour de M. de La Bédoyère, procureur général du parlement, que Louis XV avait mandé et retenait à Paris à cause de son fanatisme janséniste. M. de Monclus fut transféré à Alais en Languedoc dans l'année 1744, et y combattit avec zèle le jansénisme. Il mourut dans sa ville épiscopale, à l'âge de soixante-seize ans, le 21 juillet 1755. Il était aussi abbé de Saint-Gilles dans le diocèse de Nîmes.

Hervé-Nicolas THÉPAULT DU BRIGNOU fut nommé à l'évêché de Saint-Brieuc à l'époque de la translation de M. de Monclus à Alais. Il était né dans le diocèse de Tréguier en 1703, et appartenait à une famille noble. Au titre de vicaire général de Quimper il joignait celui de chanoine de cette cathédrale, lorsqu'il devint évêque. Son sacre eut lieu le 7 mars 1745. M. Du Brignou présida les Etats de Bretagne, qui se tinrent à Saint-Brieuc en 1758, et représenta la province ecclésiastique de Tours comme un de ses députés à la célèbre assemblée générale du clergé de 1765. Plus heureux que plusieurs de ses collègues, dont les diocèses étaient agités par les folies du jansénisme, il n'eut pas à combattre cette erreur dans un pays qui jouissait d'une tranquillité parfaite, suivant le témoignage qu'il en

rendait lui-même à un grand archevêque [a], et parmi un peuple qui a toujours été si sincèrement attaché à la foi catholique. Mais s'il avait la consolation de trouver dans son troupeau la docilité que doivent tous les fidèles à la voix de leur pasteur, il n'en prenait pas moins part aux attaques dirigées contre la religion et ses ministres. Le mandement qu'il publia en 1751, et par lequel il condamnait un mauvais livre, ayant pour titre LETTRES : *ne repugnate bono vestro*, etc., est une preuve de son zèle. L'intérêt qu'il portait à son diocèse s'étendait jusqu'aux avantages temporels des habitants, et il partagea la joie publique, en plaçant la première pierre du quai du Legué, construction qui devait être si utile au port de Saint-Brieuc. La Bretagne était à cette époque assez fortement agitée par des querelles entre son gouverneur et une partie des Etats. M. Du Brignou, mêlé à ces discussions, comme membre du premier des ordres qui composaient cette assemblée, se fit remarquer par sa modération. Aussi un écrivain contemporain assure-t-il « que sa mémoire sera toujours chère à la province [b]. » Attentif à procurer le bien spirituel de son diocèse, il supprima diverses pratiques blâmables qui avaient lieu surtout dans les campagnes, et qui consistaient principalement dans des représentations de tragédies, sortes de farces indécentes, et dans des processions ridicules. Après vingt et un ans d'épiscopat, M. Du Brignou mourut à Saint-Brieuc, le 26 janvier 1766, dans la soixante-troisième année de son âge, regretté de tous ses diocésains, mais particulièrement des pauvres dont il était le père [1].

[a] Lettre manuscrite de M. Du Brignou à M. de Beaumont, archevêque de Paris.

[b] Linguet, *Mémoires pour le duc d'Aiguillon*.

[1] Voici l'épitaphe qu'on mit sur son tombeau :

D. O. M.
Hic jacet RR. in X[to] P. DD. H. N. Thépault Du Brignou, ep.
et D. Sanbriocensis, religionis, quam semper coluit et fovit,
amantissimus,
in pauperes profusus,
in omnes beneficus,
obiit die 26 janvier 1766.
Requiescat in pace.

François BAREAU DE GIRAC, né à Angoulême en 1732, était doyen de la cathédrale et vicaire général de ce diocèse, lorsqu'il fut appelé à remplir le siége de Saint-Brieuc. M. de Beaumont, archevêque de Paris, assisté des évêques de Béziers et d'Orléans, le sacra dans l'église de Saint-Roch le 31 août 1766. MM. de Beausset de Roquefort, évêque de Fréjus, et de Malide, évêque d'Avranches, reçurent en même temps que lui la consécration épiscopale. M. de Girac, pendant son séjour à Saint-Brieuc, présida les Etats de la province, qui se tinrent dans cette ville en 1768. Quoiqu'il n'eût alors que trente-quatre ans, et que les esprits fussent à cette époque très-agités en Bretagne, il s'acquitta de cette commission avec tant de capacité, que le siége de Rennes étant venu à vaquer, il y fut nommé en 1769. Nous avons déjà parlé de son administration dans ce dernier siége, et des tribulations qu'il eut à supporter par suite de sa fidélité à Dieu et à l'Eglise; nous dirons seulement ici que ce respectable prélat mourut à Paris à l'âge de quatre-vingt-huit ans, le 29 novembre 1820.

Jules FERRON DE LA FERRONNAYS, d'une famille noble et ancienne de Bretagne, né au château de Saint-Mars-les-Ancenis en 1735, devint le successeur de M. de Girac à Saint-Brieuc, et fut sacré à Paris le 8 avril 1770. A peine ordonné prêtre, il avait été appelé par l'évêque de Conserans pour être son vicaire général. Plus tard il accompagna à Rome le cardinal de Bernis, et fut son conclaviste au conclave qui précéda l'élection de Clément XIV en 1769. Ce cardinal ayant rempli avec beaucoup d'habileté les intentions du roi, reçut le titre de protecteur des églises de France, et l'abbé de La Ferronnays, l'évêché de Saint-Brieuc. On ne tarda pas à remarquer la haute idée que le nouveau prélat avait de la dignité épiscopale. Tout entier à ses devoirs, il s'appliquait à les remplir avec toute la vivacité de son naturel et la bonté de son cœur. Sa tendre compassion pour les malheureux se manifesta surtout à l'époque d'un désastre qui eut lieu près de Saint-Brieuc au mois de septembre 1773. Le Trieu, petite rivière qui passe à Quintin et à Châtelaudren, éprouva une crue subite et si considé-

rable, qu'elle devint un torrent dévastateur qui renversait et entraînait tout ce qui se trouvait sur ses rives. Informé de ce malheur, l'évêque de Saint-Brieuc s'empresse de se rendre à Châtelaudren pour porter des secours aux infortunés riverains, et par sa persévérance à faire rechercher et recueillir les victimes de l'inondation, il eut la consolation de sauver la vie à un enfant de cinq à six ans, engagé sous de grosses pierres et qui devait y périr. Louis XV, informé de cette belle action, fit un éloge public du courage des membres de la famille de La Ferronnays[1]; et une main, tout à la fois généreuse et inconnue, lui adressa mille louis, c'est-à-dire une somme de vingt-quatre mille francs, qui lui arriva très à propos pour rendre ses aumônes plus abondantes.

Le diocèse de Saint-Brieuc perdit bientôt ce bon prélat, qui, en 1775, fut transféré à Bayonne, où il montra le même zèle, les mêmes vertus, et surtout la même charité qui avait excité l'admiration, et lui avait acquis l'amour de son premier troupeau. Une mortalité sur le bétail ayant fait éprouver de grandes pertes dans les campagnes des environs de sa ville épiscopale, il parcourut les villages pour consoler les paysans désolés, et fournit à chaque paroisse les bœufs nécessaires au labourage. Après quelques années passées à Bayonne, M. de La Ferronnays fut placé, en 1783, sur le siége de Lisieux, vacant par la mort de M. de Condorcet. On se proposait de célébrer par une fête son arrivée dans son nouveau diocèse, mais il la refusa, et demanda que la somme qui devait servir à en payer les frais fût employée d'une manière plus utile. Avant de se rendre à Lisieux il y avait fait publier une lettre pastorale dans laquelle il exprimait les sentiments les plus bienveillants pour le clergé et le peuple qu'il était appelé à gouverner. Sa conduite ne démentit pas ses paroles, et pendant qu'il put jouir de la tranquillité il ne fut occupé que des moyens de procurer le bien spirituel et temporel de son troupeau; mais M. de La Ferronnays n'eut guère le temps d'achever le bien qu'il avait entrepris ni de réaliser celui qu'il méditait. La révolution vint bientôt le jeter

[1] « Les Ferronnays, dit ce monarque, vont à l'eau comme au feu. »

dans une nouvelle carrière. Ame droite et sans défiance, il en vit les commencements sans effroi, parce qu'il n'en comprit pas d'abord les funestes suites; il crut qu'il ne s'agissait que de la réforme des abus. La spoliation de ses biens qu'il tenait de l'Eglise ne put lui arracher une plainte; mais bientôt il ne put se méprendre sur les projets des impies et des méchants; lorsqu'il les vit lever leurs mains sacriléges pour s'apprêter à renverser l'autel et le trône, il fit entendre sa voix avec courage, afin d'avertir son peuple des dangers qui menaçaient la religion. En 1791 l'évêque de Lisieux publia, entre autres écrits, une lettre pastorale très-éloquente. Il ne lui en fallut pas davantage pour mériter de paraître devant un tribunal qui lui enjoignit de quitter le pays sans délai. Après avoir passé quelque temps dans un château de son diocèse, d'où il veillait encore sur son troupeau, il se vit contraint de s'éloigner, et bientôt après de quitter la France. Il séjourna dans divers pays, éprouvant quelquefois toutes les rigueurs de la pauvreté, et fut souvent forcé de quitter les asiles qu'il s'était choisis, pour fuir devant les troupes françaises. Enfin, ce respectable prélat succomba aux douleurs d'une longue maladie et mourut à Munich le 15 mai 1799. Il était âgé de soixante-quatre ans. On a publié en 1829 une Notice de sa vie sans nom d'auteur. Elle est de format in-8° et bien écrite.

HUGUES-FRANÇOIS DE REGNAULT-BELLESCIZÉ monta sur le siége de Saint-Brieuc après M. de La Ferronnays. Il était fils du prévôt des marchands de Lyon et avait vu le jour dans ce pays en 1732. Son sacre eut lieu le 25 juin 1775. Son premier soin en entrant dans son diocèse fut de choisir deux excellents vicaires généraux, MM. de Robien et Gofvry [1]. Tout le monde connaît le pre-

[1] M. Gofvry, né à Allineuc, paroisse du diocèse de Saint-Brieuc, fit ses études dans la ville épiscopale et entra ensuite dans la compagnie de Saint-Sulpice. Il professa longtemps et avec distinction la théologie au grand séminaire d'Angers. M. de Bellescize le ramena à Saint-Brieuc, lorsqu'il vint prendre possession de son siége. Ce respectable ecclésiastique, aussi sage que savant, devint bientôt la lumière et le guide du clergé du diocèse. Son opposition aux profanes nouveautés de la révolution lui attira quelques tracasseries, qu'il supporta avec beaucoup de fermeté. Déporté en Angleterre comme prêtre fidèle, il ne tarda pas à conquérir la vénération des nombreux ecclésiastiques alors réunis à Jersey. Il mourut dans cette île, âgé d'environ soixante-quinze ans, dans l'année 1795. On a publié après sa mort un ouvrage qu'il avait composé et

» lait ce beau siècle de toutes les lumières, avaient, dit un » écrivain de cette époque, ouvert les yeux de M. de La » Harpe. Les instructions de l'évêque de Saint-Brieuc achevèrent de le déterminer. Après avoir été son apôtre, il » fut le dépositaire de son repentir, et il eut le bonheur » avant de mourir de voir l'ouvrage de la grâce se fortifier » chaque jour [a]. » On rapporte que le respectable prélat souffrait avec beaucoup de patience dans sa prison de violentes douleurs de goutte. La Harpe, qui en fut témoin, surpris de ce calme au milieu des souffrances, lui en témoigna son étonnement. M. de Bellescize lui fit entendre alors que la religion donnait une force merveilleuse pour supporter tous les maux de la vie ; et Dieu bénissant ses paroles, il vit bientôt son compagnon d'infortune abjurer ses erreurs et revenir sincèrement à la religion [b]. M. Bellescize ne jouit pas longtemps de la liberté qu'il avait recouvrée ; soit qu'il fût usé par les infirmités ou épuisé par les rigueurs de sa captivité, il mourut à l'âge de soixante-quatre ans, le 20 septembre 1796. L'église de Saint-Roch sa paroisse étant occupée par les intrus, on présenta son corps à l'église de la Conception, où M. Marduel, curé légitime et de plus son compatriote et son ami, lui rendit les derniers devoirs. M. Bellescize joignait à beaucoup d'esprit un peu d'originalité dans le caractère.

L'église de Saint-Brieuc se trouva privée de pasteur légitime pendant l'espace de près de six ans. Le diocèse fut pendant ce temps gouverné par le respectable abbé Manoir, ancien secrétaire de l'évêché et promoteur, qui avait des pouvoirs de vicaire général. Ce digne ecclésiastique, caché dans le pays, y était exposé à toutes les rigueurs de la persécution, et fut même pendant assez longtemps enfermé dans une maison d'arrêt. Enfin le concordat ayant rendu la paix à l'Eglise de France, les siéges que ce concordat conservait reçurent de nouveaux évêques. Celui de Saint-Brieuc n'eut qu'à s'applaudir du pasteur que la Providence lui donna. C'était

[a] *Annales religieuses, politiques et littéraires*, t. 2.

[b] Nous avons entendu raconter dans le temps cette particularité que nous rapportons ici.

Jean-Baptiste-Marie CAFFARELLI, appartenant à une famille noble et vertueuse. Il était né au Falga en Languedoc le 1er avril 1763. Après avoir fait ses humanités au collége établi dans l'abbaye de Sorrèze, il embrassa l'état ecclésiastique, entra au séminaire des Lazaristes à Toulouse, et fut en 1786 promu au sacerdoce. Placé vicaire dans une paroisse du diocèse de Toulouse auquel il appartenait, il ne put longtemps remplir paisiblement ses fonctions. La révolution, qui ne tarda pas à éclater, poursuivait à outrance les prêtres fidèles; aussi M. Caffarelli se vit-il bientôt obligé de fuir et de passer en Espagne. Il y trouva un asile chez l'évêque de Cordoue, et habita ensuite quelques autres villes. Son frère aîné, officier d'un mérite distingué, général du génie, faisait partie de l'armée d'Egypte en 1798 et fut blessé mortellement devant Saint-Jean-d'Acre. En mourant, il recommanda sa famille à Bonaparte qui, on le sait, commandait cette armée et avait pour lui une grande estime. Celui-ci lui promit de prendre intérêt à ses frères, et remplit cet engagement lorsqu'il fut parvenu au pouvoir. Un des MM. Caffarelli fut nommé préfet maritime de Brest, et appela près de lui son frère exilé. L'abbé Caffarelli habitait Brest lorsqu'à l'époque de la publication du concordat, Bonaparte le nomma à l'évêché de Saint-Brieuc. M. de Boisgelin, ancien archevêque d'Aix, alors archevêque de Tours, assisté de MM. Couet Du Vivier de Lorry, ancien évêque d'Angers, alors évêque de La Rochelle, et de Maillé de La Tour-Landry, évêque de Rennes, le sacra dans l'église de Saint-Roch le 1er mai 1802, jour de la fête de saint Brieuc. On n'était pas sans inquiétude dans ce diocèse au sujet du nouveau prélat, inconnu à la population et frère de l'un des puissants du jour, à une époque où la religion n'était guère que tolérée par ceux qui avaient le pouvoir en main; mais l'on fut bientôt rassuré sur son compte, lorsqu'on sut qu'il avait souffert l'exil pour la foi, et qu'on vit sa conduite envers les prêtres constitutionnels. S'il ne put, par un obstacle imprévu, obtenir d'eux des rétractations formelles, il leur fit sentir au moins combien il était opposé à leurs faux principes, et le peu d'estime qu'il avait pour eux. L'obligation que le gouvernement lui im-

posa d'en placer plusieurs, le jeta dans la peine et l'embarras, et retarda l'organisation de son diocèse. Le premier des évêques de Bretagne il rouvrit son séminaire qu'il avait racheté du produit des aumônes des fidèles. Actif et zélé, M. de Caffarelli visitait chaque année une portion considérable de son troupeau, et prolongeait ses courses pastorales jusqu'à l'espace de deux mois sans interruption. Après les efforts que l'impiété avait faits pour détruire la religion en France, tout était à rétablir; l'étendue et les difficultés de la tâche ne l'effrayèrent pas, et il mit courageusement la main à l'œuvre. Sous son épiscopat les membres épars de diverses communautés se réunirent et reprirent leurs utiles fonctions. Telles furent les Sœurs de la Croix et les Ursulines de Tréguier, les Ursulines de Quintin et les religieuses du Refuge de Guingamp qui, n'ayant pu recouvrer leur ancienne maison, se fixèrent à Saint-Brieuc. Ce respectable prélat eut, le 14 mars 1807, la consolation d'élever au sacerdoce un de ses diocésains qui lui était bien cher, Mgr. de Quelen, aujourd'hui archevêque de Paris. Le 5 septembre 1810, il établit à Tréguier une école ecclésiastique qui ne put longtemps résister aux tracasseries de l'Université, et fut détruite au bout de quelques mois. Quoique M. de Caffarelli fût dévoué à Bonaparte, qui avait comblé sa famille de bienfaits, il ne trahit point la cause de l'Eglise dans le concile assemblé à Paris en 1811; au contraire, il y soutint avec fermeté les droits du saint Siége, et s'attira une honorable disgrâce de la part du maître impérieux qui gouvernait alors la France, et qui le priva pendant presque tout le reste de son règne de la faculté de faire des ordinations[1]. Ce respectable prélat ne fournit pas une longue carrière; il était d'un tempérament assez délicat, et vers la fin de l'année 1814 sa santé s'altéra visiblement; cependant on ne le croyait pas en danger, lorsqu'il expira presque subitement le 11 janvier 1815, n'ayant pas encore cinquante-deux ans accomplis. Son corps fut inhumé dans sa

[1] Par une disposition des articles organiques du concordat, il fallait une permission du gouvernement pour que les évêques pussent admettre les sujets aux ordres sacrés. Cette restriction tyrannique a été depuis abolie.

cathédrale et déposé dans un tombeau adossé au mur du sanctuaire, en face de l'autel de la Sainte-Vierge. M. de Caffarelli était un homme très-remarquable sous le rapport des qualités du cœur. Bon, compatissant, généreux, il se fit aimer de tous ceux qui le connurent. Appelé, dans des temps difficiles, à gouverner un vaste diocèse, composé de fractions de plusieurs autres, il sut y maintenir la tranquillité et y fit fleurir la religion.

Une longue vacance suivit la mort de M. de Caffarelli. Le diocèse fut pendant ce temps gouverné par MM. Manoir, Boulard et Jean-Marie-Robert de La Mennais en qualité de vicaires capitulaires. L'Eglise de France, qui avait gémi sous la tyrannie de Bonaparte pendant les dernières années de sa domination, jouit de plus de liberté lorsque le Seigneur eut frappé cet homme superbe. Les vicaires capitulaires de Saint-Brieuc profitèrent de ce calme pour s'occuper d'établissements utiles et procurer des missions à diverses paroisses du diocèse. Un petit séminaire fut établi à Tréguier, en 1816, et bientôt après les Ursulines de Lamballe ainsi que celles de Dinan rentrèrent dans leurs anciennes maisons. Ce fut aussi en 1816 que les missions recommencèrent; celle de Saint-Brieuc, qui eut lieu cette année, dura six semaines, et le peuple s'y porta avec une affluence toujours croissante qui remplit de consolation les ouvriers évangéliques employés à cette œuvre de salut. Celle de Loudéac, qui se donna au mois de mai de l'année 1817, ne fut pas moins abondante en fruits de bénédiction.

Cependant le gouvernement s'occupait de guérir les maux de la religion, et de donner des pasteurs aux peuples qui avaient perdu les leurs. Un concordat, entre le pape Pie VII et le roi Louis XVIII, fut à cet effet signé en 1817; mais, si les ennemis de l'Eglise ne pouvaient plus, comme quelques années plus tôt, lui faire en France une guerre ouverte, ils étaient encore assez puissants pour arrêter le bien qu'elle attendait. Ce concordat ne reçut pas son exécution. Il fallut souffrir des retards jusqu'à la moitié de l'année 1819. A cette époque

Mgr. MATHIAS LE GROING DE LA ROMAGÈRE fut

nommé évêque de Saint-Brieuc et sacré en cette qualité, le 17 octobre 1819, dans l'église des Carmélites de la rue de Vaugirard à Paris, avec MM. d'Andigné, évêque de Nantes, et de Bruc, évêque de Vannes, par M. de Clermont-Tonnerre, archevêque de Toulouse et depuis cardinal, assisté de MM. de Salamon et Saussol, évêques de Saint-Flour et de Séez. M. de La Romagère est né à Saurier, diocèse de Moulins, le 5 décembre 1756. Sa famille, noble et ancienne, est alliée à celle de Richelieu. Après avoir fait ses humanités en province, il commença ses études ecclésiastiques au séminaire de Saint-Sulpice à Paris, y prit ses grades et devint prieur de Sorbonne. Lorsqu'il eut été élevé au sacerdoce, M. de Clermont-Tonnerre, alors évêque de Châlons-sur-Marne, l'appela près de lui et le nomma chanoine de sa cathédrale, avec le titre de vicaire général. M. de La Romagère, attaché à cette église, se trouvait à Châlons quand la révolution commença. Il y resta, malgré tous les dangers qui le menaçaient et s'y employa avec zèle à préserver les fidèles du schisme et à les fortifier dans la foi. La persécution devenant chaque jour plus violente, il fut arrêté en 1793 et conduit comme un criminel jusqu'à Rochefort, et là jeté dans un des vaisseaux où la mort frappa tant de prêtres fidèles. Une demande, que sa charité lui inspira d'adresser à ses geôliers, en faveur de ses confrères, aggrava pour lui les rigueurs de la captivité et le fit condamner pour huit jours aux fers. Il eut la douleur de perdre pendant sa détention l'abbé de La Romagère son frère, archidiacre de Narzène dans l'église de Bourges, vicaire général de ce diocèse, et comme lui prisonnier pour la foi sur le même vaisseau. Rendu à la liberté en 1795, M. Le Groing de La Romagère se retira dans son pays natal, et devint vicaire général de Bourges et de Clermont. Il fut nommé en 1817 à l'évêché de Saint-Brieuc; mais il ne put prendre possession de son siége avant la fin de l'année 1819. Divers établissements utiles qu'il a formés et affermis sont autant de preuves de son zèle pour le bien de son diocèse. Ses travaux passés et son âge avancé n'ont pu jusqu'ici ralentir l'activité du zèle de ce vénérable prélat.

DIOCÈSE DE TRÉGUIER [1].

Cette ville est située dans la partie septentrionale de la Bretagne, à l'embouchure de deux rivières nommées le Guindy et le Jaudy qui se déchargent dans l'Océan. Des érudits ont cru que c'était des peuples de ce canton dont Jules César faisait mention, lorsqu'il parlait des *Lexobii* ou *Lexovii;* mais Danville prouve que cet écrivain avait en vue les habitants de Lisieux[a]. Nous sommes assez disposés à croire qu'il a autrefois existé une ville nommée Lexobie, située à l'embouchure de la rivière de Leguer, dans la paroisse de Ploulec'h. La tradition en est si généralement répandue dans le pays, qu'on ne peut la regarder comme entièrement fausse; mais ce qu'il nous est impossible d'admettre, c'est l'assertion du P. Albert le Grand, qui prétend que Drenalus, disciple de Joseph d'Arimathie, a fondé à Lexobie un siége épiscopal dès le Ier siècle de l'ère chrétienne. Cette opinion n'étant appuyée sur aucune preuve solide, doit être rejetée. La partie septentrionale de la Bretagne, alors peu habitée, n'eut pas le bonheur d'être sitôt éclairée des lumières de la foi, et, s'il y a eu des évêques à Lexobie, ce dont il est permis de douter, ce siége n'a été établi qu'à une époque moins reculée. On prétend que la chapelle de Notre-Dame-de-Coz-Gueaudet, construite sur les ruines de Lexobie, et pèlerinage assez fréquenté, a été érigée pour rappeler la mémoire de l'ancienne cathédrale, détruite ainsi que la ville par les Danois, au IXe siècle [2]. L'établissement d'un siége épiscopal

[1] En latin, *Trecor* et *Trecorium ;* en breton, *Landreguer.* Le diocèse de Tréguier, *Diœcesis Trecorensis ;* en breton, *Escopti Treguer.*

[a] Notice de l'ancienne Gaule.

[2] On a adopté cette tradition dans le Propre de Tréguier de 1770, aux leçons de la fête de saint Tugdual. Mais nous doutons que cette partie de la leçon soit conforme à l'ancienne légende.

fixé à Tréguier par saint Tugdual, nous semble bien plus certain, et le titre seul d'évêque de Tréguier, donné constamment à ce saint, en offre une preuve, fortifiée par la connaissance qu'on a des noms de ses successeurs qui ont gouverné cette église à une époque bien antérieure à celle qu'on assigne à la prétendue érection de cet évêché par Nominoé. Ce diocèse, borné au nord par la mer, au levant par celui de Saint-Brieuc, au midi par celui de Quimper et au couchant par celui de Léon, renfermait cent et une paroisses et vingt-neuf trèves, deux collégiales, deux abbayes, celle de Bégard et celle de Sainte-Croix de Guingamp, et deux prieurés à nomination royale. Il est depuis sa suppression réuni au diocèse de Saint-Brieuc, à l'exception de vingt-six paroisses attachées à celui de Quimper. La cathédrale, dédiée d'abord à saint André, apôtre, puis, plus tard, à saint Tugdual et à saint Yves, devenue église paroissiale depuis la suppression du siége, a été construite à la fin du XIVe siècle [a]. La belle flèche qui orne cet édifice est du XVIIIe siècle. L'anniversaire de la dédicace de cette église était fixé au dimanche dans l'octave de la Fête-Dieu, et à cette époque de l'année, toutes les paroisses du diocèse étaient obligées de venir en procession la visiter. C'est là sans doute l'origine de la foire assez célèbre qui se tient encore à Tréguier pendant l'octave de la Fête-Dieu, et principalement dans le cloître des anciens chanoines, attenant à la cathédrale, beau monument du XVe siècle [b]. Le revenu de cet évêché n'était porté qu'à la somme de vingt mille francs; mais nous savons qu'il en valait quarante mille à l'époque de la révolution. L'évêque joignait à son titre spirituel celui de comte de Tréguier, et la ville épiscopale était soumise à sa juridiction temporelle. Cette ville, qui compte à peine trois mille habitants, était divisée en trois paroisses : celle de la Rive, dédiée à saint Sébastien, celle de l'Hôpital, sous le patronage de saint Vincent, et celle du Minihy, formée surtout du territoire de ce nom alors attaché à la ville, mais qui fait aujourd'hui une succursale distincte. Toutes étaient desservies à des

[a] La première pierre fut placée en 1393, suivant le P. Albert.
[b] Il fut construit en 1461. (*Extrait des archives du chapitre.*)

autels du bas de la nef de la cathédrale par trois curés qui remplissaient en même temps, avec trois autres prêtres, les fonctions de vicaires du chapitre et en dépendaient; aussi l'office canonial était le seul qui se fît dans cette église[1]. Le chapitre de Tréguier, curé primitif de ces paroisses, était composé du grand chantre qui le présidait, d'un trésorier, d'un archidiacre, celui de Tréguier, d'un écolâtre et de douze chanoines, dont l'évêque était le premier, et jouissait en cette qualité de la prébende attachée à son siége. Une autre prébende servait à la dotation de la Psallette, établissement que le pape Nicolas V approuva par sa bulle de 1449, et Callixte III, son successeur, en 1456. L'église de Tréguier avait un second archidiacre, celui de Plusquellec; mais il n'était pas chanoine. Les dignités et les canonicats étaient à la nomination alternative du pape et de l'évêque. Les hommes vénérables qui en 1790 composaient ce chapitre, supportèrent avec courage les tribulations que leur causa la tourmente révolutionnaire, et sont tous morts dans des lieux plus ou moins éloignés de leurs anciens bénéfices. La ville de Tréguier possédait quatre communautés de femmes : les Ursulines, les Filles de la Croix et deux maisons de Sœurs de Saint-Paul.

SÉMINAIRE.

Le séminaire de Tréguier a eu l'insigne honneur d'être fondé par saint Vincent de Paul. Ce grand serviteur de Dieu, sur la demande que lui en fit le très-vertueux évêque, Balthasar Grangier, qui occupait alors le siége épiscopal, envoya en 1654 quelques-uns de ses prêtres et des frères qui commencèrent cet utile établissement. M. Thépaut Du Rumelin, chanoine de Tréguier, dont le nom mérite d'être conservé et dont on voit encore la tombe dans la chapelle du séminaire, donna tout le terrain nécessaire pour les bâtiments et leurs dépendances, et la congrégation de Saint-Lazare l'a desservi jusqu'en 1791. Il

[1] Les convois et les services pour les morts se faisaient à Notre-Dame-de-Coateolvezou, chapelle très-ancienne, fondée, dit-on, par saint Tugdual et transformée aujourd'hui en halle.

semble que la protection de saint Vincent a préservé cette maison d'une destruction complète et l'a rendue à son ancienne destination. Après avoir été aliénée et dégradée pendant la révolution, elle fut rachetée en 1820; et c'est maintenant un des petits séminaires du diocèse de Saint-Brieuc.

COLLÉGIALES.

La collégiale de Notre-Dame-du-Mur, à Morlaix, fut fondée par Jean II, duc de Bretagne, le 15 août 1295, sous l'épiscopat de Geoffroy de Tournemine, évêque de Tréguier, qui fut témoin de cette fondation, ainsi que les évêques de Rennes, de Nantes, de Dol et de Léon. Ce chapitre était composé d'un prévôt qui était nommé par le roi, et de huit chanoines à la nomination alternative du pape et de l'évêque. Le clocher de cette collégiale, qui était très-élevé, s'écroula avec fracas le 28 mars 1806, et l'église elle-même a été détruite.

Les seigneurs de Tonquedec fondèrent, vers le milieu du XVe siècle, une collégiale dans l'église de leur paroisse, et l'érection canonique en fut faite par Jean de Ploeuc, évêque de Tréguier, le 17 août 1447. Un prévôt-recteur et quatre chanoines formaient ce chapitre, dont tous les membres étaient nommés par la famille de Tonquedec.

CATALOGUE HISTORIQUE DES EVÊQUES DE TRÉGUIER.

Saint TUGDUAL ou PABUTUAL est regardé comme le premier évêque de Tréguier. Fils de Hoel Ier, souverain de l'Armorique, il naquit dans la Grande-Bretagne, y passa sa jeunesse, y embrassa l'état monastique et revint ensuite dans le pays de ses pères, où il fonda deux monastères, celui de Léon qu'il habita d'abord, et celui de *Trecor*, dans lequel il passa une grande partie de sa vie et où il finit ses jours. C'est auprès de ce monastère de *Trecor* que s'est formée la ville de Tréguier. Saint Tugdual y mourut le 30 décembre 564 [a]. Les catalogues lui donnent pour successeur Rivelin, nommé aussi Ruelin et honoré d'un culte public; Perbogat,

[a] Voyez sa vie, *Vies des Saints de Bretagne*, t. Ier.

qu'on nomme aussi Pergat, qui est honoré comme patron de Pouldouran près de Tréguier; Leothere, Félix, Martin, Denys, Gosennan, Gratien, Paul et Soffrus. On ne trouve aucun monument qui fasse mention de ces prélats, ni de leurs successeurs jusqu'au XIe siècle [1]. Aussi nous commencerons par le suivant.

GUILLAUME est le premier évêque de Tréguier, dont il soit parlé dans les chartes; il souscrivit à la fondation de l'abbaye de Saint-Georges de Rennes, faite en 1032 par le duc Alain III.

MARTIN [a] fut d'abord secrétaire et châtelain de Geoffroi, comte d'Anjou. C'est en cette qualité qu'il dressa un acte de donation faite à l'abbaye de Saint-Serge, quelques jours après la mort de Hubert, évêque d'Angers. Ce prélat mourut, selon MM. de Sainte-Marthe, en 1047.

La notice du cartulaire de Saint-Serge ajoute que Martin fut dans la suite élu évêque de Tréguier.

HUGUES de Saint-Pabutual donna en 1086, aux religieux du Mont-Saint-Michel, le mont Hirglas et ses dépendances. Ce mont, situé dans la paroisse de Plestin, appelée dans la donation Plegestin, est au bord de la mer et appartenait en propre à ce prélat. Il y joignit la dîme de cette paroisse.

RAOUL approuva en 1110 une confraternité établie par Hervé, vicomte de Léon, entre les religieux de Saint-Mahé et des laïques. Il souscrivit au concile tenu à Dol, en 1128, par Gérard, évêque d'Angoulême et légat du saint Siége. Il mourut, suivant le P. Albert, en l'année 1117. Raoul était évêque de Tréguier, lorsque quatre religieux de l'abbaye de l'Aumône, dans le diocèse de Chartres, vinrent en 1130 établir l'abbaye de Begard dans son diocèse. Comme il avait vivement désiré cet établissement, il reçut ces religieux avec joie.

[1] Nous en convenons; mais le culte public rendu à saint Ruelin, honoré comme évêque de Tréguier du sixième siècle, et non comme évêque régionnaire, nous paraît prouver solidement, malgré le silence des historiens, que cet évêché était fondé à cette époque et n'avait pas besoin de l'autorité séculière de Nominoé pour commencer d'exister.

[a] Sammarth., t. 3.

Un autre évêque de Tréguier, que le P. Albert nomme Hugues, reçut du pape Luce II, en 1144, une lettre qui lui signifiait qu'il eût désormais à regarder le seul archevêque de Tours comme son métropolitain [1]. Hugues mourut en 1150.

GUILLAUME [a] donna en 1151 l'abbaye de Saint-Sauveur de Guingamp aux religieux de Marmoutier, pour la convertir en un prieuré. Mais cette donation n'eut pas de suite, car Etienne, comte de Lamballe, en disposa en faveur des religieux de Saint-Melaine de Rennes. Ce prélat fut accusé en 1153 de dissipation, de simonie, de parjure et autres crimes. Le pape Anastase IV commit en 1154 Engelbaud, archevêque de Tours, pour examiner la conduite de l'évêque de Tréguier et lui en faire un rapport exact. Guillaume étant demeuré sur son siége, il est naturel de croire que les accusations formées contre lui n'avaient pas un fondement solide. Il fut un des témoins qui signèrent la charte que le duc Conan IV donna aux religieux de Coetmalouen pour confirmer la fondation de leur abbaye. Ce fut sous son épiscopat que Derien, seigneur de La Roche-Jaudy, appelée depuis de son nom La Roche-Derien, fonda dans cette petite ville le prieuré de Sainte-Croix, pour la dotation duquel il donna les dîmes de Lanloup et de Plouguiel, ainsi qu'une rente à Goudelin. L'acte en fut dressé à La Roche-Derien, en présence de Guillaume, évêque de Tréguier, de G..., abbé de Sainte-Croix de Guingamp, et de Hamon, chapelain du seigneur. Ce prieuré n'ayant pas de revenus suffisants, on lui assigna en 1236 cent sous de rente, à prendre sur le four de Saint-Sauveur de Guingamp; mais alors il portait le nom de prieuré de Notre-Dame. Il paraît qu'il était supprimé longtemps avant la révolution, car il n'en reste aucun souvenir dans ce pays. Guillaume mourut en 1175, suivant la Chronique de Robert, abbé du Mont-Saint-Michel.

YVES, surnommé HOUGNON [b], était originaire de Breta-

[1] Il est étonnant que D. Morice ne dise pas un mot de cet évêque, dont le titre se trouve cependant dans une pièce qu'il a publiée.

[a] Labbe, t. 10, *Concil.*

[b] Jean Maan, p. 260. Robert du Mont-Saint-Michel.

gne et archiprêtre de l'église de Tours. Il succéda à Guillaume en 1175, selon le continuateur de Sigebert. Quatre ans après, il entreprit le voyage de Rome pendant lequel il fut attaqué par des voleurs, qui lui enlevèrent tous ses effets, et le battirent si rudement, qu'il mourut huit jours après cet accident, en 1179.

GEOFFROI LOIZ, fils d'un bourgeois de Guingamp, fut élu et sacré en 1179, suivant Robert, abbé du Mont-Saint-Michel. Il confirma en 1187 les religieux de Saint-Melaine dans la possession des églises de Saint-Sauveur et de la Trinité de Guingamp. Son nom se trouve à la fin d'une charte de l'abbaye de Beauport, datée de l'an 1202. Du Paz le fait assister en 1210 à un concile tenu à Rennes par Jean de La Faye, archevêque de Tours : mais il ne donne point de preuves de la tenue de ce concile provincial, dont aucun auteur n'a parlé avant lui.

ETIENNE scella en 1224 une transaction passée entre les religieux de Bégard et Eudon, fils de Guillaume de Bellisle. Il ratifia aussi la fondation des Frères Prêcheurs de Morlaix, faite en 1237.

PIERRE confirma en 1138 une transaction passée entre Macle, abbesse de Saint-Georges de Rennes, et un chevalier nommé Derrien. On trouve dans le cartulaire de Saint-Melaine une lettre de ce prélat à l'abbé Hervé, touchant une donation faite par Hamelin.

HAMON fut sacré en 1255 avec Alain, évêque de Vannes. Il vivait encore en 1262, selon des actes de Bégard et de Saint-Aubin-des-Bois.

ALAIN DE LESHARDRIEU[a] ratifia en 1266 une transaction passée entre les abbés de Bonrepos et de Sastrie en Angleterre. Il écrivit le 24 décembre 1721 aux grands vicaires capitulaires de Tours, pendant la vacance du siége, pour s'excuser de ce qu'il ne pouvait assister à la consécration de Pierre, élu de Saint-Brieuc.

ALAIN DE BRUC, d'une noble famille de Bretagne, reçut le 12 janvier 1284, dans son diocèse, les Jacobins éta-

[a] Martène, t. 3, *Anecdot.*, p. 965.

blis à Guingamp. Ce prélat eut le bonheur de posséder saint Yves dans son diocèse; il le nomma son official, lui donna la cure de Tredrez en 1285, et mourut dans la même année.

GEOFFROI TOURNEMINE [a] fut élu au mois d'avril 1286, et sacré presque aussitôt par Renaud, archevêque de Tours. Geoffroi donna la cure de Lohannec à saint Yves en 1294. Il vivait encore en 1307, selon une quittance qu'il donna aux exécuteurs testamentaires du duc Jean II. Saint Yves fonda en 1293 la chapelle de Kermartin, et mourut sous l'épiscopat de ce prélat, c'est-à-dire le 19 mai 1303.

JEAN RIGAUD fit sa soumission à la chambre apostolique le 26 mars 1317 pour l'évêché de Tréguier.

PIERRE DE L'ISLE fit sa soumission à la chambre apostolique le 1er mars 1324, en qualité d'élu de Tréguier. Il fut un des exécuteurs testamentaires de Guillaume Coetmohan, de la paroisse de Plouaret, qui testa le 14 avril 1325, et fonda le collége de Tréguier à Paris, où il était chanoine de Notre-Dame.

YVES DE BOISBOESSEL [b] fit sa soumission à la chambre apostolique le 13 novembre 1327, en qualité d'élu de Tréguier. MM. de Sainte-Marthe, après Du Paz, assurent qu'il était de la maison de Boisboessel, appelée aussi Boisboissel; mais il est nommé *Yvo præpositi* dans des actes de Marmoutier datés de 1328 et 1329, ce qui semble signifier Yves le prévôt. Cet évêque alla à Rome en 1329 avec Guy de Bretagne, muni d'une procuration du chapitre de Tréguier, pour supplier le pape Jean XXII de procéder à la canonisation de saint Yves. Ce pontife nomma des commissaires qui commencèrent leur information le 23 juin 1330, et la conclurent le 4 août suivant. Il fut transféré à Quimper en 1330, puis à Saint-Malo en 1348, et y mourut en 1349.

ALAIN HELOURI [c] fit sa soumission à la chambre aposto-

[a] Martène, t. 3, *Anecdot.*, p. 970.
[b] Regist. Vatican.
[c] Martène, t. 4, *Anecd.*, p. 1113.

lique le 5 novembre 1330 en qualité d'élu de Tréguier. Il reçut en 1336 la visite dans sa cathédrale de l'archevêque de Tours, qui termina plusieurs différends survenus entre l'évêque et le chapitre. Pierre, abbé de Bégard, et Guillaume-Philippe, archidiacre de Saint-Brieuc, contribuèrent aussi par leurs bons conseils à apaiser ces divisions. Alain tint un synode en 1334, dans lequel il confirma les statuts de ses prédécesseurs, et en publia de nouveaux. Sa mort est marquée sous l'an 1338 dans la Chronique de Nantes.

Richard DU POIRIER fut sacré à Tours par l'archevêque Pierre de Frétaud en 1329, le dimanche *ante carnis privium*, c'est-à-dire le dimanche de la Septuagésime ou de la Quinquagésime, selon le temps où commençait le carême [a]. Il jeta la même année les fondements de la nouvelle église de Tréguier. Il eut la consolation de voir placé au rang des saints Yves Helory, la gloire de son clergé et l'honneur de son diocèse, que le pape Clément VI canonisa le 19 mai 1347. Richard leva de terre le corps du saint le 28 octobre 1348, au milieu d'une grande foule de peuple qui faisait éclater sa joie.

Robert PAINEL visita le tombeau des apôtres le 24 mai 1354, suivant les registres du Vatican, et fut transféré l'année suivante sur le siége de Nantes.

Hugues DE MONTRELAIS, doyen de l'église de Nantes, fut fait évêque de Tréguier en 1355 par le pape Innocent VI, transféré à Saint-Brieuc en 1358, et mourut en 1390.

François ALAIN paya les droits de la chambre apostolique pour l'évêché de Tréguier le 5 novembre 1358, et mourut en 1362, suivant les registres consistoriaux.

Even et en français Yves BEGAIGNON [b], issu d'une famille noble du diocèse de Tréguier et de la paroisse de Plestin, embrassa d'abord la règle de saint Dominique, dans le couvent de Morlaix. Il étudia ensuite la théologie

[a] Martène, t. 3, p. 973, *Anecdot.*

[b] Martène, t. 4, *Anecdot.*, p. 1118. Auberi, *Hist. des card. français*, t. 1er, p. 88.

dans l'Université de Paris avec tant de succès, que le pape le choisit pour son pénitencier. Cette dignité le conduisit à l'évêché de Tréguier, dont il fut pourvu le 28 novembre 1362, suivant les registres consistoriaux. En 1364, Charles de Blois et la comtesse Jeanne, son épouse, visitèrent le tombeau de saint Yves. Even leur montra les reliques et leur en donna une parcelle pour le roi de Chypre, qui avait une grande dévotion à ce saint, depuis surtout qu'il avait obtenu un miracle éclatant par son intercession. Ce prélat tint en 1365, le jeudi avant la fête de la Pentecôte, un synode dans lequel il confirma les statuts de ses prédécesseurs et en publia de nouveaux. Le pape Urbain V l'ayant créé cardinal et grand pénitencier de l'Eglise romaine, il se démit de son évêché en 1371. Il mourut à Rome en 1378.

JEAN BRUN, conseiller et aumônier du duc Jean le Conquérant, avocat en cour de Rome, fut nommé à l'évêché de Tréguier le 12 juin 1371, sur la démission du cardinal Begaignon [a]. Dès cette même année il tint à Guingamp un synode dont il publia les statuts, qui sont un monument de son zèle. Il en tint encore depuis plusieurs autres dont les statuts ont été donnés au public par D. Martène. Sa mort arriva en 1378.

THIBAUD DE MALESTROIT fut élu en 1378, et son élection fut admise à Rome en 1379 [b]. Il donna procuration, le 1er mars, à Jean de Malestroit pour demander au duc mainlevée du temporel de son église. D. Martène a donné quelques statuts synodaux publiés par ce prélat en 1380. Il fut transféré à Quimper en 1383, et y mourut en 1408.

HUGUES DE KEROULAI [c], natif du diocèse de Léon, et docteur fameux en l'un et l'autre droit, fut élu évêque de Tréguier en 1383. Il assista aux Etats tenus à Rennes en 1384, et fut envoyé la même année vers le roi de France pour lui faire des remontrances sur les atteintes portées

[a] Martène, t. 4, *Anecdot.*
[b] Martène, *ibid.*
[c] Le P. Albert le Grand le nomme Hugues de Kerrievalen.

par ses officiers aux prérogatives du duché de Bretagne. Son épiscopat ne fut pas de longue durée, car il mourut en 1384.

PIERRE MOREL, natif de Guingamp, fit serment de fidélité au duc pour l'évêché de Tréguier le 30 mars 1385. Il ratifia en 1387 le douaire accordé à la duchesse Jeanne de Navarre, et assista aux Etats de Nantes en 1389. Charles de Blois, et, après lui, Jean de Montfort, avaient donné à l'évêque et au chapitre de Tréguier les droits d'entrée et de sortie tant du port de cette ville que de celui de La Roche-Derien ; mais Jean IV, duc de Bretagne, voulut que de nouveaux droits fussent perçus à son profit dans ces mêmes ports. Pierre y consentit, ainsi que son chapitre, par acte fait le 15 mai 1354. Ce prélat fut un des témoins de la fondation de Saint-Michel-du-Champ près d'Auray, où fut depuis établie la Chartreuse. Du Paz marque sa mort au 3 mai 1401.

YVES HIRGOUET [1], médecin des ducs de Bretagne, fut élu évêque de Tréguier en 1401. Il fit serment de fidélité au duc Jean V l'an 1402, le lundi après *Invocabit me*, et mourut en 1403.

HUGUES LESTOQUER, natif du Minihi près de Tréguier, prit l'habit de dominicain à Morlaix et y fit profession. Il devint docteur en théologie de Paris et confesseur des ducs Jean IV et Jean V. Celui-ci le présenta au chapitre de Tréguier, qui l'élut évêque en 1403. Il fut transféré en 1404 à Vannes, où il mourut le 10 octobre 1408.

BERNARD DU PARRON fut transféré de Nantes à Tréguier en 1403 par l'anti-pape Benoît XIII; mais il ne paraît pas avoir été reconnu, à cause des troubles que le schisme d'Avignon causait alors dans l'Eglise. Ce qu'il y a de certain, c'est que Jean Rolland fit, au nom du duc, la recette du temporel de Tréguier depuis le 8 janvier 1404 jusqu'au 17 septembre 1408. Bernard Du Parron transigea, le 22 octobre 1411, avec Henri le Barbu, évêque de Nantes, sur quelques différends qu'ils avaient eus ensemble pendant qu'il était évêque de Tréguier.

[1] Le P. Albert le Grand dit que ce prélat se nommait Yves de Kergoat.

CHRISTOPHE DE HAUTERIVE[a], natif du diocèse de Tournai, religieux de l'ordre de Saint-Augustin et docteur en théologie, obtint mainlevée de l'évêché de Tréguier le 17 septembre 1408. Son nom se lit dans les souscriptions du concile tenu à Pise en 1409. Il fonda en 1416 une messe dans le collége de Tréguier, à Paris. En 1417 il fonda également un quatrième vicaire dans sa cathédrale pour soulager les trois autres vicaires-curés. Il mourut la même année.

MATHIEU ROCDERE, natif de Lannion et docteur en théologie, fut pourvu le 15 décembre 1417. Ce prélat fut honoré de la confiance de ses souverains. Jeanne de France, épouse de Jean V, duc de Bretagne, l'envoya en 1420 comme ambassadeur auprès de Charles VII, depuis roi de France, alors dauphin, pour lui demander secours contre les Penthièvre qui venaient d'arrêter par trahison le duc son époux. Ce prélat alla également avec le même titre trouver plus tard le duc de Bourgogne. Il mourut en 1422, suivant les registres consistoriaux.

JEAN DE BRUC[b] obtint ses bulles du pape Martin V le 29 avril 1422. Il publia quelques statuts synodaux en 1425 et en 1426. Dans le second article de ceux-ci, il permet que des laïques des deux sexes récitent dans les églises des vies des saints en vers et l'Oraison dominicale en langue vulgaire, ce qui prouve qu'alors on y faisait toujours les prières en latin. Dans le troisième, il défend expressément, et conformément aux ordonnances du duc de Bretagne, les foires et marchés les dimanches et les jours de fête. Jean de Bruc fut transféré à Dol en 1430, et mourut le 1er novembre 1437.

PIERRE PIEDRU ou PREDOU[c], évêque de Tréguier, assista au concile provincial de Nantes le 23 avril 1431. Il était fils de Guillaume Piédru, bourgeois de Nantes, et de Jeanne Mauléon. C'est dans cette qualité qu'il assigna, en 1432, dix livres de rentes sur son patrimoine pour la rétribution d'une

[a] Labbe, t. 10, *Conc.*
[b] Martène, t. 4, *Anecdot.*, p. 1133.
[c] Martène, *Anecdot.*, t. 4, p. 1133.

fondation faite par son père dans l'église de Nantes. Il fut du nombre des ambassadeurs envoyés par le duc au concile de Bâle en 1434. A son retour, il fut transféré à Saint-Malo par bulles du 27 août 1435.

RAOUL ROLLAND[a], natif de la paroisse de Plounez au diocèse de Saint-Brieuc, docteur en droit et auditeur de Rote, fut pourvu l'an 1435 par le pape Eugène IV. Il reste un grand nombre de statuts synodaux de ce prélat, qu'il publia en 1436 et années suivantes. On y remarque surtout un nombre énorme de fêtes de précepte, qui s'élève jusqu'à soixante. Il en établit encore une nouvelle pour la ville de Tréguier, et les paroisses de Plouquiel et de Plougrescant: ce fut celle de saint Goneri, à cause, dit-il, des miracles qui s'opéraient à cette époque par son intercession. Un de ses statuts a pour objet de défendre aux caquins ou caqueux, cordiers pour la plupart, et qu'on croyait descendre des anciens lépreux, de se mêler parmi les autres fidèles, et leur ordonne de se placer toujours au bas des églises et dans un lieu séparé, usage qui a subsisté jusqu'au XVIIIe siècle dans divers cantons de la Bretagne. Ces statuts ont été donnés au public par D. Martène. Le décès de Raoul Rolland arriva en 1441 le vendredi saint, suivant Du Paz.

JEAN DE PLOUEC[b], originaire du comté Nantais, obtint ses bulles du pape Eugène IV, le 4 mai 1442. Il érigea, par l'autorité du même pape, l'église paroissiale de Tonquedec en église collégiale le 17 août 1447, et fit les funérailles du duc François Ier en 1449. Sa mort arriva en 1453.

JEAN DE COETQUIS[c], intrus dans le siége de Rennes, fut absous le 3 octobre 1453 de l'excommunication qu'il avait encourue, et puis transféré par le pape Nicolas V à l'évêché de Tréguier. Il en prit possession par procureur le 16 mars 1454, et mourut le 23 septembre 1464. Ce prélat tint plusieurs synodes dans lesquels il publia des statuts. Il s'élève surtout contre les réunions nocturnes, connues en Bretagne sous le nom de *fileries*. Il nous fait

[a] Martène, *Anecdot.*, t. 4, p. 1137.
[b] Martène, t. 4, *Anecdot.*, p. 1152.
[c] Martène, *ibid.*

aussi connaître un abus qui existait de son temps, c'est qu'aux fêtes patronales on payait des deniers des églises, malgré l'opposition des curés et des marguilliers, les farceurs publics et les histrions qui s'y trouvaient. Ces statuts ont été mis au jour par D. Martène. Jean de Coetquis avait pris sur la fin de ses jours Christophe Du Chastel pour son coadjuteur; mais il se repentit bientôt de son choix, et il fut obligé d'avoir recours au duc, qui défendit, par ses lettres du 24 octobre 1453, au coadjuteur de troubler l'évêque dans ses fonctions et dans la perception de ses droits.

CHRISTOPHE DU CHASTEL [a], neveu du cardinal d'Avignon et coadjuteur de Tréguier sans être sacré, obtint du pape Paul II les bulles de son évêché, datées du 8 janvier 1466. Il reçut quelques mois après la consécration épiscopale sans avoir prêté le serment de fidélité au duc. Comme cette cérémonie devait précéder le sacre, il écrivit au duc pour s'excuser sur sa précipitation et lui demander un délai pour remplir ce devoir. Le duc lui accorda tout ce qu'il souhaitait, en considération du cardinal son oncle, qui lui avait rendu de bons services auprès du pape. Christophe obtint mainlevée de son temporel le 18 juillet 1466, publia quelques statuts synodaux en 1467 et 1469, et mourut le 9 décembre 1479. Ce prélat fonda deux anniversaires et une chapellenie dans sa cathédrale. Il donna par son testament tous ses livres à son église et voulut qu'ils fussent mis dans la nouvelle librairie, c'est-à-dire dans la bibliothèque du chapitre.

Après la mort de Christophe Du Chastel, le duc fit saisir les revenus du diocèse de Tréguier, le 28 décembre 1479. Il écrivit ensuite au pape pour lui recommander Pierre Chauvin qu'il avait nommé à l'évêché vacant. Le pape refusa Pierre Chauvin pour des raisons qui ne sont pas connues. Le duc ne lui ayant point désigné d'autre sujet, il nomma à l'évêché de Tréguier Raphaël, cardinal diacre du titre de Saint-Georges, son neveu. Il écrivit ensuite au duc le 24 avril 1480, et lui commanda, sous peine de désobéissance et de censures ecclésiastiques, de reconnaître

[a] Martène, t. 4, *Anecd.*, p. 1167.

son neveu. Par une autre lettre, datée du 29 octobre suivant, il lui recommande Bargi des Barges, docteur en droit, qu'il envoie en Bretagne avec le titre de nonce pour prendre possession de l'évêché. Le duc consentit à la prise de possession, et reçut le serment de fidélité qui lui fut fait par Bargi, le 11 septembre 1481, à condition que le cardinal de Saint-Georges, qui n'était qu'administrateur, résignerait à Robert Guibé. Le cardinal accepta la condition pour ne pas désobliger le duc. Pendant ces brouilleries, un prélat nommé Mahé fit les fonctions épiscopales à Tréguier, et les continua sous Robert Guibé.

Robert GUIBÉ fut en 1483 pourvu de l'évêché sur la démission du cardinal de Saint-Georges. Il était encore mineur, mais la faveur du trésorier Landais lui donnait l'âge et le mérite compétents pour remplir un si redoutable ministère. En 1483 il nomma ses vicaires généraux deux chanoines de la cathédrale. Il ne résidait pas à Tréguier: la peste y était alors si violente, que presque tous les ecclésiastiques s'étaient éloignés de cette ville. La protection d'une grande reine le fit transférer à Rennes en 1501, et lui procura d'autres dignités dans la suite. Il mourut à Rome le 9 septembre 1513, ayant le titre de cardinal, et fut inhumé dans l'église de Saint-Yves des Bretons.

Jean CALLOET, de la famille de Lanidi, établie à Plouignau, près de Morlaix, diocèse de Tréguier, docteur en droit civil et canonique, chantre de l'église de Quimper, succéda à Robert Guibé en 1501. Le pape lui accorda ses bulles le 24 mars 1502, à la recommandation du roi Louis XII. Ce prince honorait Jean Calloet de sa confiance, et l'avait choisi pour son confesseur. Pour reconnaître ses services, il l'établit président de la chambre des comptes de Bretagne et le nomma à l'évêché de Tréguier ; mais Jean Calloet n'exerça pas longtemps ces emplois. Il mourut en odeur de sainteté le 7 mars 1505, à Saint-Michel-en-Grève, d'où il fut transporté à son église. Il fut inhumé dans sa cathédrale, où l'on voyait autrefois son tombeau couvert d'une lame de cuivre, sur laquelle était gravée son épi-

taphe[1]. Lorsqu'on ouvrit son tombeau pour y mettre Adrien d'Amboise, en 1611, son corps fut trouvé entier, ainsi que ses ornements de taffetas jaune, selon le procès-verbal dressé alors et conservé pendant longtemps dans les archives de l'église cathédrale.

Après la mort de Jean Calloet, la reine Anne écrivit, le 18 mars 1305, au chapitre de Tréguier, pour lui défendre de procéder à aucune élection avant qu'elle lui eût fait savoir ses intentions. Le chapitre les ayant sues, élut, le 21 novembre 1505, Jean de Grignaux, qui se démit, quelques jours après, en faveur de son frère.

ANTOINE DE GRIGNAUX[a] fut élu le 22 décembre 1505 à la place de son frère, qui s'était démis. Il tint, le 20 octobre 1515, un synode dans lequel il ordonna que la fête de saint Goneri serait chômée tous les ans, le premier mardi d'avril. Il mourut au château de Loches en Touraine, le 16 novembre 1537, après avoir gouverné le diocèse de Tréguier pendant trente-deux ans, et la saisie fut mise sur son temporel le 13 décembre suivant.

LOUIS DE BOURBON, fils de François, comte de Vendôme, et de Marie de Luxembourg, né à Ham en Picardie, le 2 janvier 1493, fut pourvu de l'évêché de Tréguier le 14 juin 1538. Il était déjà évêque de Laon et du Mans, et archevêque de Sens. Le pape Léon X l'avait créé cardinal en l'année 1531. Ce prélat assista, par procureur, aux Etats de Nantes en 1529. Il se démit du siége de Tréguier en 1543, et mourut, âgé de soixante-quatre ans, à Paris, le 11 mars 1557. On regarda Louis de Bourbon comme l'ornement de l'Eglise catholique à l'époque où les nouvelles hérésies désolaient la France. Son corps fut inhumé dans la cathédrale de Laon, et ses entrailles dans l'église de l'abbaye de Saint-Denis, près de Paris.

[1] Elle est ainsi conçue :

Hic jacet reverendissimus pater in Christo dominus Joannes Calloet, juris utriusque doctor ; Trecorensis episcopus, Trecorensis et Corisopitensis ecclesiarum cantor et canonicus, christianissimi regis consiliarius, Britanniæque cameræ præses.

[a] Sammart. Martène, t. 4, Anecd.

Hippolyte D'EST[a], fils d'Alphonse Ier, duc de Ferrare, et de Lucrèce Borgia, nommé le cardinal de Ferrare, abbé d'Ainai et de Flavigni, administrateur des diocèses d'Auch, de Narbonne, de Milan et d'Autun, eut aussi en 1543 l'administration de l'évêché de Tréguier, dont il paraît s'être démis en 1544. Il était, de plus, archevêque de Lyon, et devint ensuite, par permutation, archevêque titulaire d'Auch en 1551, puis d'Arles. Il se démit de ce dernier siége en 1565, et mourut, à Rome, le 2 décembre 1572. Ce prélat aima les savants, et leur fit éprouver les effets de sa générosité.

Jean DE RIEUX succéda au cardinal de Ferrare, ayant été transféré de Saint-Brieuc, selon les registres consistoriaux. Il ne fut jamais sacré évêque, et se maria en 1548.

François DE MAUNY fut pourvu, le 8 juin 1545, par la translation de Jean de Rieux, mais il est très-probable qu'il n'eut l'évêché de Tréguier qu'en commende, car il resta évêque de Saint-Brieuc jusqu'en 1555, qu'il fut transféré à Bordeaux, où il mourut en 1558.

Jean JUVÉNAL ou JOUVENEL DES URSINS[b], prieur de Nogent-le-Rotrou, chanoine et ensuite doyen de l'église de Paris, abbé de Saint-Meen, nommé à l'évêché de Tréguier le 22 octobre 1548, fit son entrée solennelle dans sa ville episcopale le dimanche des Rameaux de l'an 1548, et mourut à Paris le 27 octobre 1566. Jacques Le Hugues, cordelier et docteur en théologie de la Faculté de Paris, fut son procureur au concile de Trente.

Claude DE KERNEVENOY, abbé de Bégard, fut nommé en 1556, et obtint mainlevée du temporel de son église; mais il se démit en 1572, sans avoir été sacré. Il y a apparence qu'il ne put obtenir de bulles.

Jean-Baptiste LE GRAS, natif de Saint-Brieuc, religieux Dominicain, obtint du pape Grégoire XIII les provisions de l'évêché de Tréguier en 1572. Il assista, par procu-

[a] *Gallia christiana*, t. 4, p. 182. Ciaconius, *Hist. rom. pont.*, t. 3, p. 650.

[b] Martène, t. 8, *Collect. Ms.*, p. 1237.

reur, aux Etats de Dinan en 1573, et fit serment de fidélité au roi le 24 décembre 1578. Sa mort arriva au mois de février 1583, et son corps fut inhumé dans sa cathédrale, à l'entrée de la chapelle nommée le Chœur du Duc, sous une table de marbre rouge. Il avait fondé, le 27 juillet 1574, deux anniversaires pour lui dans l'église de Tréguier.

FRANÇOIS DE LA TOUR[a], d'une famille noble de la Basse-Bretagne, ayant embrassé l'état monastique dans l'abbaye du Relec, ordre de Cîteaux, devint vicaire, puis chanoine de Tréguier, et posséda diverses cures. Il fut ensuite nommé évêque de Quimper, et de là transféré à Tréguier, et c'est lui qui fonda les prières qui se font encore dans la nef de l'ancienne cathédrale, après vêpres, tous les dimanches de carême. Il fonda aussi un anniversaire à Tréguier en 1583. Il gouverna cette église pendant dix ans, dans des temps difficiles, et mourut en 1593 à Plougouven, paroisse de son diocèse, qui était le lieu de sa naissance et où il fut inhumé.

GUILLAUME DU HALGOET, d'une famille noble de Plougrescant, paroisse assez voisine de Tréguier, fut nommé évêque de cette ville en 1593, et sacré l'année suivante. Il mourut le 29 octobre 1602, et fut inhumé dans la chapelle de saint Goneri en Plougrescant, où l'on voit le tombeau qu'il s'était préparé. Ce tombeau, un des monuments les plus remarquables du pays, est élevé à une hauteur de cinq à six pieds au-dessus du sol. Le prélat y est représenté de grandeur naturelle, couché, et revêtu de tous ses ornements épiscopaux. Le temps a jusqu'ici respecté ce monument.

GEORGES LOUET, conseiller-clerc au parlement de Paris, chanoine de Notre-Dame, abbé de Toussaint et doyen de l'église d'Angers, fut nommé à l'évêché de Tréguier : mais il mourut à Angers, sa patrie, en 1608, avant d'avoir été sacré.

ADRIEN D'AMBOISE, né à Paris, fit ses études au col-

[a] Sammarth.

lége de Navarre, par les bienfaits du roi Charles IX. Il fut élu recteur de l'Université en 1579, devint grand-maître de Navarre en 1594, curé de Saint-André-des-Arcs à Paris, en 1596, et enfin, nommé évêque de Tréguier par Henri IV, en 1604, et sacré la même année. On dit qu'il était aussi, avant son épiscopat, chanoine d'Amiens et théologal de Paris. Il était frère de François d'Amboise, maître des requêtes de l'hôtel. Sa piété et son savoir contribuèrent seuls à son élévation. Il présida les Etats tenus dans son diocèse en 1607, et mourut le 29 juillet 1616. Son corps fut inhumé dans le chœur de son église cathédrale, sous une lame d'airain, chargée d'une inscription [1].

Adrien d'Amboise composa une tragédie tirée de l'Ecriture sainte, intitulée : *Holopherne*, et imprimée à Paris en 1580.

Pierre CORNULIER, conseiller au parlement de Rennes, abbé de Saint-Meen et de Blanche-Couronne, fut nommé à l'évêché de Tréguier en 1616. Il assista à l'assemblée des notables tenue à Rouen en 1617. Transféré à Rennes en 1620, il y mourut le 22 juillet 1639.

Guy CHAMPION DE LA CHAISE, Breton d'origine, et de la famille Champion de Cicé, qui, dans le XVIII[e] siècle, a donné deux illustres prélats à l'Eglise de France, était chanoine de Paris, et abbé de Bonne-Fontaine, après l'avoir été de Fontenay en 1611, lorsqu'il fut nommé à l'évêché de Tréguier. René de Breslay, évêque de Troyes, assisté des évêques d'Amiens et de Meaux, le sacra à Paris en 1620. Il assista, l'année suivante, aux Etats de Rennes, et fut chargé de la grande députation en cour. C'est sous

[1] Voici cette inscription :

Amboesi pater eruditionum,
Argivâ et Latiâ madens Minervâ,
Paulinâ in cathedrâ disertè præco,
Idemque hæreseos severè censor,
Priscorum nova norma episcoporum,
Antistes pie, pauperum patrone,
Custos virginitatis atque amator,
Tu quòcumque ieris, sequeris agnum.

son pontificat que les Récollets, les Capucins, les Carmelites, les Calvairiennes et les Ursulines s'établirent dans son diocèse. Il mourut d'une attaque d'apoplexie le 14 septembre 1635, et fut inhumé dans sa cathédrale.

Noel DESLANDES[1], successeur de Guy Champion et l'un des plus dignes prélats qui aient rempli le siége de Tréguier, ne dut son élévation qu'à son mérite. Né de parents pauvres et obcurs à Saint-Cyr-du-Gand, près de Blois, en 1569, il perdit sa mère en voyant le jour, son père à l'âge de trois ans; et resté ainsi orphelin dès sa première enfance, il dut les soins qu'il reçut à une femme charitable qui était comme lui sans fortune, et qui, lorsqu'il en fut capable, l'employa à garder le bétail. Il se livrait à cette occupation, lorsqu'un jour deux religieux dominicains du couvent de Blois, qui faisaient la quête, l'ayant rencontré, il leur plut par l'air spirituel qu'ils lu trouvèrent, et surtout par la vivacité de son regard. Noël avait alors onze ans; il se montra tout disposé à les suivre, et ces religieux l'ayant accueilli avec bonté, lui enseignèrent à lire et à écrire. Il ne tarda pas à se présenter au couvent des Dominicains et à demander d'y être reçu en qualité de novice. La manière aisée dont il répondit aux difficultés qu'on lui faisait, disposa les esprits en sa faveur; on l'admit au noviciat, et à l'âge requis par les canons, il prononça ses vœux. A peine eut-il fait profession, que la peste, dont il fut atteint, l'obligea de sortir de son couvent et de se réfugier dans une loge, où il se trouva privé de tout secours humain. Tourmenté par la faim et accablé par la maladie, il allait périr, si une pauvre servante n'eût pris soin de lui, malgré l'horreur qu'inspirent les pestiférés. Il revint à la santé; mais le mal qu'il avait souffert avait

[1] Les auteurs varient sur le lieu de la naissance de ce prélat. Le P. Albert le Grand, les MM. de Sainte-Marthe et D. Morice disent qu'il était natif du diocèse de Tréguier. Les PP. Echard et Touron, écrivains dominicains, assurent, ainsi que l'historien de Blois, Nicolas Bernier, qu'il était fils d'un paysan des environs de Blois. Nous avons suivi ces derniers, parce qu'ils donnent des preuves convaincantes de la vérité de leur assertion. Nous savons que la famille de Noël Deslandes subsiste encore avec honneur en Bretagne, et nous ne voulons choquer personne; mais nous devions préférer la vérité historique à tout autre motif, et nous l'avons fait.

autant affaibli son esprit que son corps, et l'on ne trouvait pas que le frère Deslandes répondît aux belles espérances qu'on avait conçues de lui lorsqu'il était plus jeune. Cependant à l'âge de dix-neuf ans il sortit de cet engourdissement fâcheux, et ayant été envoyé à Paris pour y continuer ses études, il fit, sous le célèbre P. Coeffeteau de son ordre, des progrès si visibles en philosophie et en théologie, qu'à la fin de son cours on le jugea capable d'enseigner la première de ces sciences, et il s'en acquitta dignement. Il reçut le bonnet de docteur en 1606, et déjà son talent l'avait placé parmi les orateurs les plus distingués de la capitale. Sa réputation comme prédicateur était si bien établie, qu'on le chargea en 1610 de prononcer l'oraison funèbre de Henri IV à Saint-Merry, en même temps que saint François de Sales la faisait dans l'église de Notre-Dame. Devenu prédicateur de Louis XIII, le P. Deslandes enleva constamment et pendant de longues années les suffrages de la cour et de la ville. Son éloquence n'avait pas moins de force et d'énergie que de grâce et de douceur. Aussi se rendait-il facilement maître de son auditoire ; mais, il faut le dire, ce n'était pas son talent seul qui le rendait si puissant en paroles. La sainteté de sa vie contribuait grandement à donner tant d'autorité à ses discours. On le regardait avec raison comme un saint religieux, et l'on venait par dévotion de tous les quartiers de Paris pour assister à sa messe au couvent de Saint-Jacques, où il demeurait. Sa pratique était de se confesser tous les jours avant de célébrer, et il le faisait avec les marques de la contrition la plus vive, quoique sa vie fût très-pure. Ses succès comme prédicateur donnèrent à plusieurs évêques le désir de l'entendre dans leurs cathédrales, et il répondit à ces invitations. Plein de zèle pour la défense de la foi attaquée à cette époque avec audace par les protestants, le P. Deslandes mérite d'être compté au nombre de ces hommes apostoliques qui, au commencement du XVIIe siècle, prémunirent en France les fidèles du venin de l'hérésie, et ramenèrent au vrai bercail de Jésus-Christ un grand nombre de brebis qui s'étaient égarées. Son mérite ne pouvait rester ignoré dans son ordre ; aussi fut-il choisi deux fois pour gouver-

ner le couvent de Saint-Jacques en qualité de prieur, et devint-il vicaire général de la congrégation de France. Ayant fait en cette qualité la visite du couvent de Morlaix, il donna l'ordre au P. Albert le Grand, religieux de cette maison, de publier les Vies des saints de Bretagne. Ainsi, c'est en partie au P. Deslandes qu'on doit cette compilation, précieuse sous plus d'un rapport. Sage et habile supérieur, il sut par sa douceur et sa modération se faire aimer de tous. Ses vertus et sa capacité semblaient l'appeler aux premières dignités de l'Eglise; mais sa modestie lui fit successivement refuser l'évêché de Nantes, le titre de suffragant de Toul et l'archevêché de Tours. Le prélat qui occupait alors ce dernier siége lui exprima à son lit de mort le désir qu'il lui succédât. « Monseigneur, lui répondit l'humble religieux, songeons à sauver notre âme, et non pas à l'archevêché. » Cependant la modestie du P. Deslandes n'avait pu le cacher au regard sûr et pénétrant du cardinal de Richelieu, premier ministre de Louis XIII, et qui montrait beaucoup de zèle pour donner aux peuples de bons pasteurs. Ce grand homme, qui l'avait déjà chargé d'une négociation dont il s'acquitta dignement, le força d'accepter l'évêché de Tréguier en l'année 1635. Le pape Urbain VIII, qui avait autrefois entendu avec plaisir le P. Deslandes en Sorbonne lorsqu'il était nonce en France, témoigna sa joie de ce choix et s'empressa de faire expédier ses bulles. Le nouveau prélat fut sacré à Paris et se hâta de se rendre dans son diocèse, où il se montra constamment un saint évêque, enseignant son peuple par ses discours et par ses exemples. Il s'appliqua surtout à préserver son troupeau des dogmes corrupteurs du calvinisme et à faire régner la piété parmi les fidèles. Enfant de saint Dominique et très-dévot à la sainte Vierge, il propagea son culte en établissant la confrérie du Rosaire dans toutes les paroisses du diocèse de Tréguier. L'épiscopat ne rompit pas ses anciennes relations avec ses confrères. Son plaisir était de se retrouver au milieu d'eux, et de partager leurs exercices ainsi que leurs pratiques de mortification. Il visitait souvent les Dominicains de Guingamp et ceux de Morlaix; mais c'était dans les moments que lui laissaient libres ses

devoirs d'évêque qu'il remplissait assidûment. A la mort de Louis XIII en 1643, l'évêque de Tréguier sollicita près de la reine régente la permission de quitter son siége pour finir ses jours dans la retraite; le cardinal Mazarin, alors premier ministre, qui connaissait combien il s'acquittait dignement de ses obligations, lui fit entendre qu'il ne pouvait espérer de voir accueillir sa demande. Dieu prit bientôt soin de donner le repos à son serviteur en l'appelant à lui. M. Deslandes mourut le 19 août 1645, dans la soixante-quatorzième année de son âge et après neuf ans d'épicopat. Il avait souhaité d'être enterré dans l'église de son ordre à Blois; mais les chanoines et les habitants de Tréguier y firent de si fortes oppositions, que cette cause ayant été plaidée au parlement de Bretagne, ils obtinrent que le corps de leur évêque serait inhumé dans sa cathédrale. Il le fut en effet au milieu du chœur, et l'on y voyait encore sa tombe au commencement de ce siècle. Le théologal du chapitre prononça l'oraison funèbre de ce vénérable prélat.

M. Deslandes laissa beaucoup de sermons qui furent dispersés à sa mort. Il n'y a eu qu'une seule de ses productions qui ait été imprimée; c'est son *Oraison funèbre de Henri IV*. Elle le fut à Paris en 1611, in-8°.

BALTHAZAR GRANGIER remplit le siége de Tréguier après Noël Deslandes. Il était fils de Timoléon Grangier, seigneur de Liverdis, conseiller au parlement de Paris et président aux enquêtes, et d'Anne de Refuge, sœur d'Eustache de Refuge de Précy, personnage très-distingué et ambassadeur de France dans plusieurs cours. Balthazar Grangier fut d'abord aumônier des rois Louis XIII et Louis XIV, et devint abbé commendataire de Saint-Barthelemi de Noyon, de l'ordre de Prémontré. Nommé en 1646 à l'évêché de Tréguier, il reçut, le 18 novembre de la même année et dans l'église de l'abbaye de Saint-Victor de Paris, la consécration épiscopale de Dominique Séguier, évêque de Meaux, assisté des évêques de Dol et de Sarlat, Anthime Cohon et Jean de Lingendes. Dès son arrivée dans son diocèse, le nouveau prélat se montra plein de l'esprit de

Dieu. Tout occupé de la sanctification de son peuple, il ne négligea aucun des moyens qui pouvaient lui faire atteindre ce but. Les missions lui parurent un moyen efficace pour opérer le salut des âmes. Secondé par saint Vincent de Paul, qui lui envoya à cet effet quelques-uns de ses disciples, il en entreprit plusieurs dans lesquelles il travailla comme un simple missionnaire. Le diocèse de Tréguier dut à M. Grangier l'établissement d'un séminaire en 1654, sa ville épiscopale celui de deux édifiantes communautés religieuses qui y subsistent encore : les Hospitalières la même année et les Filles de la Croix en 1667. Humble et rempli d'indulgence, il pardonnait volontiers les injures qui lui étaient personnelles ; mais ce n'était pas chez lui un effet de faiblesse, il sut être ferme de caractère, et lorsqu'il s'agit de défendre les droits de l'autorité épiscopale. Il le prouva surtout dans une affaire qui lui fut suscitée en 1664 par les Dominicains de Morlaix. L'official de Tréguier ayant été averti que ces Pères avaient reçu, sans le consentement de l'évêque, une fondation par laquelle ils étaient obligés d'exposer le Saint-Sacrement deux fois tous les jeudis de l'année et de le porter en procession tous les jeudis de chaque mois, il rendit une ordonnance portant permission au promoteur de les faire assigner devant lui pour représenter le contrat de cette fondation. Cette ordonnance ayant été signifiée à ces religieux, ils en interjetèrent appel comme d'abus, et firent donner assignation au promoteur de Tréguier pour comparaître au parlement de Bretagne. M. Grangier, voyant que la juridiction ecclésiastique et même la dignité et l'autorité épiscopale étaient gravement blessées par cet appel comme d'abus si irrégulier et par cette assignation si opposée aux saints canons, en fit ses plaintes à l'assemblée du clergé qui se tint à Paris en 1665, et lui demanda aide et protection contre l'entreprise téméraire de ces religieux. N'approuvant pas les expositions fréquentes du Saint-Sacrement, il fit connaître ses motifs dans un mémoire qu'il présenta à cette assemblée. Cette démarche eut tout le succès qu'il avait droit d'en attendre. L'assemblée du clergé adressa une requête au conseil du roi, et représenta que cette affaire était une

cause commune à tous les archevêques et évêques de France. Il intervint en conséquence un arrêt du conseil, le 6 novembre 1665, qui déchargea le promoteur de Tréguier de l'assignation qu'il avait reçue, et défendit aux Dominicains de Morlaix d'exécuter la fondation en question sans la permission de l'évêque de Tréguier. On a remarqué sans doute que M. Grangier possédait en commende l'abbaye de Saint-Barthelemy de Noyon; mais comme il connaissait la sévérité des canons touchant la pluralité des bénéfices, il se démit généreusement de cette abbaye, montrant ainsi tout le respect et la soumission qu'il avait pour les règles ecclésiastiques. Après avoir pendant trente-trois ans d'épiscopat constamment édifié son diocèse par l'exemple de toutes les vertus, ce vénérable prélat termina par une mort sainte son édifiante carrière. Il finit ses jours à Tréguier le 2 février 1679 et fut inhumé dans le chœur de sa cathédrale. Sa réputation de piété était si bien établie, qu'on le regardait comme un saint, et pendant longtemps les femmes du pays ont porté sur sa tombe leurs enfants infirmes ou malades pour obtenir leur guérison [1].

François-Ignace DE BAGLION DE SAILLANT [2], fils du baron de Jons, naquit à Agen, et porta pendant quelque temps les armes, avec le titre de colonel. Sa piété et son goût pour les sciences ecclésiastiques le déterminèrent à entrer dans la congrégation de l'Oratoire, où il se rendit digne des premiers emplois. Il devint supérieur de la maison de la rue Saint-Honoré, et l'on songeait à le choisir pour supérieur général, lorsque Louis XIV le nomma à l'évêché de Tréguier. Il fut sacré le 23 juillet 1679 dans l'église de Saint-Honoré, par François de Harlay, archevêque de Paris, assisté des évêques de Saint-Malo et de Cahors. Il fit partie de la fameuse assemblée du clergé de 1682, y officia et fut un des signataires des quatre articles. Le roi le transféra à Poitiers au mois d'avril 1686; mais, à cause des difficultés survenues entre le saint Siége et la France,

[1] Voyez l'article de M. Grangier, *Vies des Saints de Bretagne*, t. 4.
[2] *Gall. christ.*, t. 2, p. 1210.

il ne put avoir ses bulles qu'en 1694. Il mourut de la mort des justes le 26 janvier 1698.

EUSTACHE LE SÉNÉCHAL DE CARCADO, né, vers l'an 1624, d'une des familles nobles les plus distinguées de la Bretagne, et nommée Le Sénéchal, parce qu'elle possédait la charge héréditaire de sénéchal de la province, fut d'abord aumônier de la reine d'Autriche pendant la régence de cette princesse, abbé de Geneston en 1674, et remplaça ensuite M. de Baglion sur le siége de Tréguier en 1686. Il se fit remarquer par la vivacité de son esprit ; aussi les Etats de Bretagne le choisirent-ils en 1693 pour le députer vers le roi. Il entreprit le voyage de Paris en cette qualité, et, tandis qu'il s'entretenait avec un de ses amis, il mourut subitement le 15 mai 1694, âgé de soixante-dix ans passés. Il fut inhumé dans le chœur de l'église paroissiale de Saint-Cosme à Paris, où ses cendres ont reposé jusqu'en 1836, époque à laquelle cette église a été démolie.

OLIVIER JEGOU DE QUERVILIO, d'une famille noble de Bretagne, né en 1643, docteur en théologie de la Faculté de Paris, était chanoine et grand archidiacre de Quimper, lorsqu'il fut en 1694 nommé évêque de Tréguier et sacré en cette qualité le 3 octobre suivant, dans l'église de Port-Royal de Paris, par Jean-Baptiste-Michel Colbert, alors archevêque de Toulouse, assisté des évêques de Mirepoix et de Castres. L'évêque de Mirepoix était Pierre de La Broue, qui depuis acquit une triste célébrité par son attachement au jansénisme. Nous ne savons si les relations de ce prélat avec M. de Quervilio influèrent sur les sentiments de celui-ci ; mais ce qu'il y a de certain, c'est qu'il se montra pendant son épiscopat favorable à l'hérésie. Lié avec le cardinal de Noailles, il garda en 1714 un silence coupable, lorsque l'assemblée du clergé, après avoir accepté la bulle *Unigenitus*, adressa à tous les évêques de France une instruction pastorale relative à cette bulle et qui devait être publiée avec elle [1]. Il se montra également

[1] On a dit que le diocèse de Tréguier était le seul de tout le royaume dans lequel la bulle *Unigenitus* n'avait pas été publiée ; mais c'est une erreur, elle le fut plus tard.

opposé à l'accommodement proposé en 1720, pour éteindre le schisme et rétablir la paix dans l'Eglise gallicane. Justement irrité de cette résistance opiniâtre aux décisions de l'Église, le pape Benoît XIII priva M. de Quervilie et son troupeau de la grâce du Jubilé de 1725. Ce prélat donna à la congrégation des Filles de Saint-Paul, établie dans son diocèse par madame de Lezerdrot, des constitutions, statuts et règlements, qu'il publia le 25 juin 1727. Il mourut à Tréguier le 2 août 1731, à l'âge de quatre-vingt-huit ans, et fut inhumé dans le chœur de la cathédrale, où l'on voyait encore il y a quelques années la pierre tumulaire qui couvrait ses cendres.

François-Hyacinthe DE LA FRUGLAIE DE KERVER succéda dans le siége de Tréguier à M. de Quervilie. Il était vicaire général de Quimper et curé de Crozon, grande paroisse du même diocèse, lors de sa promotion à l'épiscopat. Son sacre eut lieu le 4 mai 1732. Loin d'imiter la conduite de son prédécesseur par rapport au jansénisme, il s'appliqua soigneusement à combattre l'erreur et à la détruire. Après avoir fait la visite de son diocèse, il obtint du pape Clément XI, en 1732, une bulle pour la publication du Jubilé dans l'évêché de Tréguier. Voulant sans doute donner aux esprits rebelles le temps de s'éclairer et de se soumettre à la voix de l'Eglise, il différa jusqu'en 1734 la publication de cette bulle et il y joignit celle de la bulle *Unigenitus*. Par le mandement qu'il donna le 16 décembre à ce sujet, il défendait de parler des cent et une propositions condamnées, autrement qu'il est marqué dans la constitution, sous peine d'excommunication encourue par le seul fait. Afin de s'assurer de la doctrine de tous les pasteurs, M. de La Fruglaie assembla un synode, dans lequel chaque recteur fut obligé de souscrire la condamnation des erreurs répandues dans le livre des *Réflexions morales*. Un noble Breton, que son mérite et ses emplois ont rendu célèbre, M. Gilles Du Coetlosquet, précepteur des enfants de France, ayant été sacré évêque de Limoges, le 4 février 1740, par M. de La Rochefoucauld, archevêque de Bourges, l'évêque de Tréguier et un autre prélat breton, le savant

M. d'Argentré, évêque de Tulle, firent à cette cérémonie la fonction d'assistants du consécrateur. Au bout de treize ans d'épiscopat, M. de La Fruglaie mourut à Tréguier le 3 décembre 1745, à l'âge de soixante ans.

CHARLES GUY LE BORGNE DE KERMORVAN, né en 1694, devint évêque de Tréguier après M. de La Fruglaie. Il paraît qu'à cette époque on comprit combien il était utile de donner aux peuples de cette partie de la Bretagne des pasteurs qui sussent parler sa langue. Sous ce rapport, on ne pouvait faire un meilleur choix que de M. de Kermorvan, qui était lui-même Bas-Breton du pays de Léon, et qui remplissait les fonctions de vicaire général de ce diocèse, lorsqu'il fut nommé à l'évêché de Tréguier. Son sacre eut lieu le 11 juillet 1746. Plus heureux que son prédécesseur, il ne vit pas son diocèse privé de la grâce du Jubilé de 1750, et à cette occasion il publia un mandement assez étendu. Ce prélat était d'une doctrine saine; mais il eut le malheur d'avoir son frère aîné, prêtre et résidant à Paris, livré à toutes les erreurs du jansénisme et tellement fanatique, qu'il fut arrêté par la police, enfermé à la Bastille et renvoyé ensuite dans son pays natal, d'où il revint bientôt à Paris, par le crédit de la maréchale de Montmorency sa parente [1]. L'épiscopat de M. de Kermorvan ne nous a pas paru fertile en événements remarquables. Ce prélat, après avoir été longtemps paralytique, mourut dans son palais épiscopal, le 1er octobre 1761. C'est le dernier évêque qui ait fini ses jours à Tréguier.

JOSEPH-DOMINIQUE DE CHEYLUS, né à Avignon en 1717, fut d'abord doyen de la cathédrale, et vicaire général de Lisieux, pendant l'épiscopat de M. de Brancas, qui était son compatriote. A la mort de ce prélat il rédigea à cette occasion et au nom du chapitre un mandement qu'on regarda comme un modèle dans ce genre. M. de Cheylus montra plus d'une fois son zèle contre les erreurs du temps pendant son séjour à Lisieux. Nommé à l'évêché de Tré-

[1] Cet abbé mourut sur la paroisse de Saint-Sulpice, en 1752, et l'évêque de Tréguier n'arriva à Paris que pour recevoir son dernier soupir. Le prélat avait un autre frère qui était chanoine de Quimper.

guier, il reçut le 25 avril 1762, dans la chapelle de l'archevêché de Paris, la consécration épiscopale de l'illustre M. de Beaumont, assisté de MM. de La Bastie, évêque de Saint-Malo, et de Marthonie de Caussade, évêque de Meaux. Le nouveau prélat ne fit pas à Tréguier un long séjour; dès l'année 1766 il fut transféré à Cahors, diocèse important qu'il gouverna pendant dix ans. En 1772, il crut devoir signaler à la Faculté de théologie de Paris une consultation sur les droits des curés, production enfantée par l'esprit d'erreur et de rébellion contre l'autorité épiscopale. Appelé en 1776 à remplacer M. de Condorcet, évêque de Bayeux, qui venait de mourir, M. de Cheylus joignit à cette dignité le titre de premier aumônier de la comtesse d'Artois. Ennemi des nouveautés dangereuses, ce prélat se montra constamment opposé aux principes destructeurs que la révolution cherchait à faire prévaloir, et combattit avec force les innovations criminelles qui en 1790 vinrent jeter le trouble dans l'Eglise de France. Lorsque la violence de la persécution força la plupart des évêques à chercher un asile dans les pays étrangers, celui de Bayeux fut d'abord obligé de se rendre à Paris; il voulut ensuite revenir dans sa ville épiscopale pour y fortifier son clergé dans la foi; mais comme il trouva sur la route des embûches et qu'il apprit qu'une populace ameutée l'attendait pour l'immoler, il se réfugia dans l'île de Jersey, peu éloignée de son diocèse. « Parvenu à l'âge des patriarches, dit un de ses compa-
» gnons d'exil [a], ses mœurs douces en rappelaient la bonté,
» la simplicité et la sainteté, pendant que les charmes d'un
» esprit uni et loyal et la sérénité d'une âme sans remords
» faisaient oublier son grand âge. Environné qu'il était d'un
» nombre infini de pasteurs de son diocèse, fugitifs comme
» lui de leurs églises et de leur patrie, il n'eut point d'au-
» tre occupation, d'autre habitude, d'autre jouissance enfin,
» que celles de vivre au milieu d'eux et avec eux, de les
» consoler dans leurs malheurs, et de faire, en quelque
» sorte, plus que de partager avec sa tribu de vénérables
» prêtres la faible parcelle de fortune qu'il avait heureu-

[a] M. l'abbé de Luberçac, *Journal de l'Emigration et Déportation du clergé de France en Angleterre.*

» sement sauvée du grand naufrage... Il ne laissa rien dans » le monde que le souvenir de ses vertus, et ne témoigna » en quittant la vie que le regret de n'avoir pas fait davan- » tage de bonnes œuvres. » Il mourut à Jersey à l'âge de quatre-vingts ans, le 22 février 1797. Un autre émigré, M. le prince duc de Bouillon, fit ériger à sa mémoire un monument sur lequel les curés de son diocèse, qui étaient comme lui exilés, prirent soin de graver une épitaphe très-honorable.

JEAN-MARC DE ROYÈRE occupa, après M. de Cheylus, le siége de Tréguier. Il était né le 1er octobre 1727, au château de Badefol, en Périgord, d'une famille noble, mais peu favorisée des biens de la fortune. Sa mère ne pouvant, par ses propres moyens, lui procurer une éducation convenable, l'amena, jeune encore, à Paris, et le présenta à l'abbé de Bonneguise, son compatriote et allié de sa famille. L'abbé de Bonneguise était grand vicaire et archidiacre de Cambrai, et aumônier de la Dauphine. Il se chargea de l'éducation du jeune Royère, et étant devenu évêque d'Arras en 1752, il l'emmena avec lui, et le fit son grand vicaire, puis archidiacre. L'abbé de Royère acquit ainsi l'habitude de l'administration ecclésiastique. En 1766, M. de Cheylus ayant été transféré à Cahors, M. de Royère fut nommé à Tréguier, et sacré en cette qualité le 26 avril 1767, dans l'église des Dames-du-Calvaire, près le Luxembourg, à Paris. Ce fut M. de Beaumont, archevêque de Paris, qui fit la cérémonie, assisté de M. de Bonneguise et de M. Roquelaure, évêque de Senlis. Le nouveau prélat se concilia l'estime publique à Tréguier, par son zèle et sa piété. Il établit la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus, en institua la confrérie dans sa cathédrale, et publia le 26 avril 1768 un très-bon mandement sur cette dévotion. On lui fut redevable d'un nouveau Propre des saints de son diocèse, imprimé en 1770. Il aimait à visiter les communautés religieuses de Tréguier, et y donnait des conférences pleines d'onction. C'est dans ces occasions qu'on l'entendit plus d'une fois annoncer les désastres de l'Église de France. La Bretagne n'eut pas longtemps l'avantage de jouir de ses exemples. Le siége de Castres

étant devenu vacant en 1673, par la mort de M. de Barral, M. de Royère y fut nommé à sa place. Il méritait de succéder à un si vertueux prélat.

La gravité de ses mœurs, son application à ses fonctions, son assiduité à faire les visites pastorales, la simplicité et l'onction de ses discours, tout en lui était digne d'un pasteur des âmes. Il avait partagé son diocèse en quatre districts, et il en visitait régulièrement un chaque année. Il prenait une part très-active aux retraites qu'il procurait à son clergé, et il prêchait chaque jour. Il y présidait aussi des conférences familières où l'on proposait des cas de conscience. L'évêque discutait les raisons pour et contre, émettait son avis, et l'appuyait de si bonnes preuves, qu'il était difficile de ne pas s'y rendre. L'habitude de l'oraison à laquelle il était fidèle l'avait rendu très-expérimenté dans les matières spirituelles et dans la direction des consciences, et plusieurs personnes pieuses eurent à se féliciter de s'être mises sous sa conduite, ou de l'avoir du moins consulté sur leurs peines intérieures. Sa charité embrassait tous les malheureux, mais les pauvres honteux, les hôpitaux et les séminaires étaient l'objet particulier de ses soins.

M. de Barral, dont les sages établissements existent encore à Castres, avait commencé la construction d'un séminaire; M. de Royère l'acheva et y dépensa soixante-douze mille francs. Tous les ans il fournissait, à ses dépens, le blé nécessaire pour la maison. Il aimait à visiter les élèves du sanctuaire, et à les entretenir de l'excellence du sacerdoce et des obligations qu'il impose. Rien n'était plus propre à faire impression que la dignité et l'esprit de foi avec lesquels il imposait les mains aux ordinands. Plein de bonté pour les prêtres fidèles à leur vocation, avec quelle force il repoussait ceux qui en négligeaient les devoirs! Il fut membre des assemblées du clergé de 1772 et de 1780, et dans la première, ce fut lui qui prononça le discours d'ouverture, où il traita de l'union de la religion avec l'autorité civile.

Plus d'une fois, avant la révolution, il s'effraya de la disposition des esprits et en présageait les tristes résultats.

Député par son clergé aux États généraux, il paraît s'être dégoûté de bonne heure de cette assemblée tumultueuse; il adhéra à l'*Exposition des principes*. Quelque temps après son retour de Paris, il fut chassé de son palais, et se retira chez M. de Bonne, son beau-frère, à Castres même. On ne l'y laissa pas tranquille. Le 14 juillet 1790, une troupe armée tenta de forcer le portail de la maison de M. de Bonne; ne l'ayant pu, elle escalada les murs et pénétra jusqu'à l'appartement de l'évêque, dont le calme et la présence d'esprit déconcertèrent un peu les assaillants. Toutefois il fallut partir. Le lendemain M. de Royère se mit en route par Ax, dans le comté de Foix, accompagné de M. l'abbé de Bonne, son grand vicaire, qui ne le quitta jamais.

Après deux mois de séjour à Ax, on envoya treize gendarmes pour l'arrêter. Le prélat disait la messe lorsqu'ils arrivèrent; quand il l'eut terminée, on lui signifia le mandat d'amener, qu'il reçut sans émotion; il demanda seulement la liberté de déjeuner, ce qui ne devait pas retarder beaucoup : son déjeuner ne consistait, tous les jours, qu'en un petit morceau de pain trempé dans de l'eau et du vin. Pendant ce petit repas, un ami du prélat lui conseille de s'évader par une porte de derrière et de profiter de la négligence des gendarmes, qui allaient et venaient; M. de Royère refuse, l'ami l'entraîne et le met en un lieu de sûreté. Ces gendarmes furent fort irrités; on fit des visites domiciliaires très-rigoureuses dans la ville, elles furent sans résultat.

Le lendemain matin l'évêque partit pour Urgel, par le plus mauvais temps, et de là se rendit à Vich. Un grand nombre de prêtres passèrent successivement par cette ville, en se réfugiant en Espagne; M. de Royère leur rendit tous les services qui dépendaient de lui, les accueillant avec bonté, leur procurant des logements et pourvoyant à leurs besoins. Au bout d'environ deux ans de séjour à Vich, l'approche des troupes françaises le força de s'enfoncer plus avant en Espagne, et il alla jusqu'à Lisbonne. Là, on lui assigna pour résidence l'abbaye d'Alcobaça, de l'ordre de Saint-Bernard.

Les religieux le reçurent avec la distinction due à son caractère et à son mérite. Le prélat resta environ huit ans dans ce monastère, édifiant les religieux par sa conduite, leur faisant quelquefois des instructions en latin, et menant lui-même la vie d'un religieux. Il entretenait une correspondance très-étendue, et on est même étonné qu'il pût y suffire. En 1801, lorsqu'on demanda la démission aux évêques, il rendit ainsi compte à un ami des motifs de sa conduite :

« Le bref m'a été notifié officiellement. Quelque étonnant que soit ce coup inattendu, je n'ai point hésité, j'ai » envoyé ma démission pure et simple à Sa Sainteté. J'ai » pris le parti que j'ai cru le plus sûr pour mon salut. » Quoique les évêques fussent très-fondés à refuser au » pape cette démission générale, puisqu'ils sont avec lui » juges de la foi, ses collègues établis comme lui par le » Saint-Esprit pour gouverner l'Eglise de Dieu dans » la portion qui leur est échue, cependant j'ai considéré » que le saint Père est mon supérieur de droit divin. » Jésus-Christ m'ordonne de l'écouter, je l'ai écouté; de » lui obéir, je lui ai obéi. C'est le parti le plus sûr et » celui que tous les prêtres du diocèse doivent prendre.

» Il arrivera tout ce qu'il plaira à Dieu de permettre ou » d'ordonner à la suite du concordat, auquel Sa Sainteté » avoue qu'elle a été forcée absolument de consentir. » Ceux qui se soumettront aux ordres du saint Père ne » seront responsables de rien, ni devant Dieu ni devant les » hommes; c'est le pape qui répond de tout. Mais, autant je vous exhorte tous à obéir à tout ce qui viendra » réellement du pape, autant je vous exhorte à vous méfier » de tout ce qui n'en viendra pas, de toutes les additions, » explications, interprétations, etc. »

L'évêque de Castres survécut peu à cette démarche; il mourut à Alcobaça le 24 mai 1802, après cinq jours de maladie. M. l'abbé de Bonne, qui ne l'avait pas quitté, lui ferma les yeux[1].

[1] Les matériaux de cette Notice ont été fournis par M. le curé de l'ancienne cathédrale de Castres, et par nous, en 1829, à M. Picot, directeur de l'*Ami de la Religion*, qui l'a rédigée et publiée telle que nous la reproduisons ici.

Jean-Augustin DE FRÉTAT DE SARRA naquit le 9 février 1726, au château de Sarra en Auvergne. Nommé le jour même de son ordination, vicaire général du Puy, par M. Lefranc de Pompignan, qui occupait alors ce siége, il en remplit les fonctions pendant plusieurs années avec zèle et édification. Il fut sacré évêque de Tréguier le 22 janvier 1774 et ses diocésains, qui ne tardèrent pas à reconnaître ses vertus et son mérite, l'entourèrent bientôt de leur vénération et de leur amour. Ils n'eurent pas longtemps la consolation de posséder ce bon pasteur; après quinze mois de séjour parmi eux, il leur fut enlevé pour enrichir l'église de Nantes. M. de Sarra se montra sur ce nouveau siége tel qu'il avait paru dès les premiers moments de son épiscopat, un prélat selon le cœur de Dieu. Il termina sa sainte carrière le 20 septembre 1783, ainsi que nous l'avons déjà dit plus en détail.

Jean-Baptiste-Joseph DE LUBERSAC, né à Limoges le 15 janvier 1740, était vicaire général d'Arles et aumônier du roi, lorsqu'il fut placé sur le siége de Tréguier et sacré en cette qualité, dans la chapelle du château de Versailles, le 6 août 1775, par M. de La Marthonie de Caussade, évêque de Meaux, assisté de MM. de Girac, évêque de Rennes, et de Sarra, évêque de Nantes. Assez jeune alors, le nouveau prélat eut le malheur de donner sa confiance à quelques hommes qui n'en étaient pas dignes. L'un d'eux, qui depuis acquit une triste célébrité, était le fameux abbé Syeys, qu'il fit chanoine de sa cathédrale. Ses manières, différentes de celles de M. de Sarra, plurent peu à ses diocésains. On savait d'ailleurs que l'évêché de Tréguier n'était plus que comme une sorte de marchepied, pour élever sur des siéges plus importants des prélats que l'autorité en jugeait dignes, aussi fut-on peu surpris et affligé de le perdre au bout de cinq ans. M. de Lubersac, lui-même, qui ne se plaisait guère en Basse-Bretagne, où il ne se regardait pas comme fixé, et qui appartenait au clergé de la cour par son titre de premier aumônier de madame Sophie, tante du roi, espérait bien qu'il serait rapproché de Paris, afin de pouvoir plus commodément faire son service. Son attente ne fut pas trompée : l'évêché de Chartres étant de-

venu vacant en 1780, par la mort de M. de Fleury, l'évêque de Tréguier y fut nommé. Dès le moment de sa nomination, il se montra fortement attaché aux règles de l'Église, en faisant sentir à des curés du diocèse de Chartres, qui séjournaient à Paris et qui étaient venus le visiter à son arrivée dans la capitale, qu'il aurait eu beaucoup plus de plaisir à les voir au milieu de leurs troupeaux. Il fit son entrée dans sa ville épiscopale le 8 août 1780, et donna aussitôt tous ses soins à l'administration de son diocèse, qu'il gouverna avec tant de piété, de zèle et d'édification qu'il se concilia le respect, l'estime et la confiance de tous ses diocésains. Un objet qui par son importance lui parut surtout mériter son attention, fut la liturgie de son église. Il l'améliora, et publia en 1783 un nouveau bréviaire qui fut suivi d'un nouveau missel. M. de Lubersac avait été en 1782 membre de l'assemblée du clergé; il assista également à celle de 1788. L'année suivante le clergé de son diocèse, qu'il présida lors des élections, le nomma député aux États généraux. Ce prélat, qui était cependant ennemi des innovations, se laissa un instant entraîner. On le compta au premier rang parmi les évêques qui se réunirent au tiers après la séance du 23 juin 1789, et le 4 août suivant il vota pour la suppression de plusieurs droits et priviléges. Mais s'il avait été d'avis de quelques changements dans l'ordre politique, il repoussa toutes les entreprises qu'on tenta contre la religion. Il souscrivit la déclaration du 13 avril 1790, et quelques autres protestations du côté droit. Il fut un des signataires de l'*Exposition des principes* sur la constitution civile du clergé, et adhéra à l'instruction de M. de La Luzerne, du 15 mars 1791. Le prélat passa en Angleterre à la fin de la session et se rendit ensuite en Allemagne. Il habita différentes villes de ce pays, et entre autres Hildesheim, où il secourut, au moyen d'aumônes envoyées de Chartres, les prêtres de son diocèse exilés comme lui pour la foi. On trouve son nom à la fin de l'*Instruction sur les atteintes portées à la religion*, publiée le 15 août 1798 par les évêques français retirés dans les pays étrangers. Ayant donné sa démission en 1801, à la demande de Pie VII, il revint en France, où il ne fut pas

toujours à l'abri des rigueurs du besoin. Enfin, Bonaparte le nomma chanoine de Saint-Denis, lors de la formation de ce chapitre. Il vivait dans la retraite, ne voyant que sa famille et quelques amis, et partageant son temps entre les exercices de piété et des lectures instructives. Les reliques des vêtements de la sainte Vierge, conservées depuis le xe siècle au moins dans la cathédrale de Chartres, avaient été, pendant la terreur, préservées de la destruction par de pieux fidèles qui plus tard les remirent à M. de Lubersac. Il les reçut avec joie, les reconnut et les rendit à son ancienne église. On voulut, à ce qu'il paraît, l'engager à remonter sur son siége, lors du concordat de 1817; mais son âge avancé ne lui permis pas de reprendre les fonctions de l'épiscopat. Il mourut à Paris, le 30 août 1822, dans la quatre-vingt-troisième année de son âge. Par son testament, il avait demandé à être déposé dans le caveau destiné aux évêques dans la cathédrale de Chartres; ce caveau ayant été détruit pendant la révolution, on plaça sa dépouille mortelle dans l'ancienne église de Saint-Lubin, qui, après avoir été celle des Capucins, sert aujourd'hui à l'hospice des vieillards. On fit pour lui, à cette occasion, un service solennel auquel assistèrent un grand nombre d'habitants de Chartres.

Augustin-René-Louis LE MINTIER naquit le 28 décembre 1729 à Sevignac, paroisse de l'ancien diocèse de Saint-Malo, aujourd'hui du diocèse de Saint-Brieuc. Il fit ses études à Paris, où il reçut de M. de Beaumont la tonsure cléricale à l'âge de dix-huit ans. Il devint docteur en théologie dans le cours de l'année 1757. M. de Girac, nommé évêque de Saint-Brieuc en 1766, le choisit pour son grand vicaire; et lorsque ce prélat fut transféré à Rennes en 1769, M. Le Mintier l'y suivit avec le même titre. Il était depuis onze ans employé dans l'administration de ce diocèse, quand le siége de Tréguier étant venu à vaquer par la translation de M. de Lubersac à Chartres, il y fut nommé en 1780. Son sacre eut lieu dans l'église des Feuillants de la rue Saint-Honoré à Paris, le 30 avril de la même année. M. de Girac, évêque de Rennes, assisté de MM. de Lubersac, évêque de Chartres, et de La Marche, évêque de

Léon, fit la cérémonie. Pieux et instruit, M. Le Mintier s'appliqua au gouvernement de son diocèse ; il observait la résidence et se rendait très-accessible à son clergé. Il publia un nouveau catéchisme, et consacra solennellement en 1782 l'église de Langoat, qui venait d'être reconstruite ; puis, l'année suivante, celle de Pleudaniel. On reprochait à M. l'évêque de Tréguier trop de facilité à admettre dans le sanctuaire des sujets suspects, qui, par leur défection, lui causèrent plus tard un vif chagrin. Le malheureux Louis XVI, effrayé de l'orage révolutionnaire qui grossissait au-dessus de sa tête, crut devoir, le 2 septembre 1789, adresser une lettre à tous les évêques du royaume, pour réclamer le secours de leurs prières et les engager à essayer de calmer par leurs exhortations l'agitation toujours croissante. M. Le Mintier, à cette occasion, publia un mandement qui bientôt fit grand bruit, et qui, dit-on, était dû à la plume de l'abbé Laënnec, théologal de l'église de Tréguier. Ce mandement, écrit avec force, indiquait comme causes de la révolution les libelles contre l'Eglise et le gouvernement, signalait les véritables ennemis de l'Etat, et manifestait pour l'avenir des craintes que les événements n'ont que trop réalisées. Le prélat s'élevait surtout contre la facilité avec laquelle on laissait tout dire et tout imprimer, et défendait avec chaleur le clergé qu'on s'apprêtait à dépouiller de ses biens. Il ne dissimulait pas son opposition au système qui prévalait alors et aux innovations qui en étaient la suite. C'en fut assez pour qu'on représentât comme un écrit séditieux et incendiaire cette instruction pastorale rédigée avec sagesse. L'année suivante, l'évêque de Tréguier fut dénoncé à l'Assemblée nationale, et reçut l'ordre de se rendre à Paris. C'était le fameux abbé de Pradt, alors membre de cette assemblée, qui avait proposé à la tribune de le faire venir dans la capitale. Il y fut appelé le 9 août 1790 et renvoyé devant le tribunal du Châtelet, qui, après avoir instruit la procédure, déclara le 14 septembre suivant qu'il n'était pas coupable. M. Le Mintier ne jouit pas longtemps de la tranquillité : dénoncé de nouveau, ainsi que d'autres prélats de Bretagne, et mandé, avec les évêques de Léon et de Vannes, à la barre de l'Assemblée

nationale le 14 février 1791, il ne répondit pas à ce nouvel appel. Insulté et outragé dans sa ville épiscopale, même dans son propre palais, il crut devoir se soustraire par la fuite à des persécutions sans cesse renaissantes. Il passa en avril 1791 à Jersey, île anglaise peu éloignée de son diocèse, avec lequel il conserva toujours des relations. Les prêtres français proscrits qui se réfugièrent dans la même île trouvèrent dans l'évêque de Tréguier un consolateur et un modèle. Sa présence dans ce pays fut utile à la religion; il y fit des ordinations et y exerça plusieurs fois d'autres fonctions épiscopales[1]. La crainte d'une descente ayant en 1796 déterminé le gouvernement anglais à fai. : passer les émigrés de Jersey en Angleterre, M. Le Mintier se rendit à Londres, et y fixa sa résidence. C'est dans cette ville qu'il composa quelques petits écrits sur les matières du temps, et entre autres un opuscule de seize pages d'impression, qui a pour titre : *Dissertation concernant la promesse de fidélité exigée des prêtres catholiques par le nouveau gouvernement de France.* Il soutient qu'elle n'est pas permise, et il y défend avec force les droits de Louis XVIII. Sa mort suivit de près cette publication. Il vivait à Londres dans une profonde retraite. La goutte, à laquelle il était sujet, lui causa de grandes souffrances, auxquelles il succomba le 21 avril 1801, chez madame de Catuelan, veuve du premier président du parlement de Bretagne. L'esprit de piété qui avait animé ce vertueux prélat pendant sa vie se manifesta surtout à ses derniers moments. On était édifié de la patience avec laquelle il supporta les douleurs qu'il éprouvait. Il fut enterré avec beaucoup de solennité dans le cimetière de Saint-Pancrace à Londres, et l'abbé de Châteaugiron, prêtre du diocèse de Rennes, prononça son oraison funèbre. En sa personne finit cette longue et vénérable suite d'évêques de Tréguier. « La mort de M. Le Min» tier, dit un auteur contemporain qui était son compagnon

[1] Ayant été dans le cas de consacrer à Jersey des pierres d'autel, on lui fit observer qu'on n'avait pas de reliques pour y mettre. « Il faut en » faire, » répondit en riant le bon évêque; voulant faire entendre à ceux qui lui parlaient qu'il fallait qu'ils devinssent des saints.

» d'exil[a], causa un deuil général, non-seulement dans le » clergé de France résidant à Londres et dans toutes les » parties de l'Angleterre, mais parmi tous les ordres et clas- » ses de l'émigration. D'une voix unanime, la justice publique » proclama qu'en sa vénérable personne l'Eglise gallicane ve- » nait de perdre une de ses premières lumières, le clergé » en général un modèle de perfection évangélique, ses di- » gnes coopérateurs, ministres des saints autels, un père » consolateur, et les fidèles de son diocèse un tendre ami, » toujours prêt à leur donner l'instruction et la nourriture » spirituelle. »

a L'abbé de Lubersac, *Journal historique et religieux de l'émigration et déportation du clergé de France en Angléterre.* 1 vol. in-8; Londres, 1802.



ABBAYES.

L'ordre monastique remonte en Bretagne à une époque très-reculée, car on a des preuves certaines qu'il y était établi dès le ve siècle. Saint Jacut et saint Guénolé sont les deux premiers solitaires dont les monastères nous soient connus. Saint Melaine, saint Paul de Léon, saint Gildas, saint Samson, saint Brieuc, saint Tugdual, saint Malo et saint Meen, en fondèrent d'autres dans le siècle suivant. Tous ces saints personnages, si l'on en excepte saint Melaine et peut-être saint Malo, étaient originaires des îles Britanniques, et les avaient abandonnées pour se soustraire à la fureur des Barbares. Ils suivaient les règles établies dans leur pays et qu'ils avaient pratiquées eux-mêmes dès leur plus tendre jeunesse. On ne sait pas précisément dans quel temps leurs disciples embrassèrent la règle de saint Benoît. Elle n'était pas encore reçue dans le monastère de Landevenec en 818. L'empereur Louis le Débonnaire soumit cette année les Bretons qui s'étaient révoltés contre ses officiers. Pendant qu'il était campé sur les bords de la rivière d'Elé, il reçut la visite et les hommages de l'abbé de Landevenec. Surpris de voir la forme de l'habit et de la tonsure de cet abbé, il lui demanda de quel ordre il était; l'abbé lui répondit qu'il suivait la règle des moines d'Écosse. L'empereur lui ordonna de quitter ces habits étrangers, et de se conformer à l'Eglise romaine, dont les moines suivaient la règle de saint Benoît. L'abbé se soumit à des ordres si positifs, et ses successeurs s'y sont conformés tant qu'ils ont existé dans la province. La règle de saint Benoît était si connue et si estimée dans tout l'Occident, qu'il est difficile de croire qu'elle n'eût pas été reçue dans quelques monastères de Bretagne avant l'expédition faite par Louis le Débonnaire en 818.

Les premiers habitants des déserts armoricains, appelés

de Dieu à pratiquer la perfection des conseils évangéliques, but principal de l'état religieux et qui le rend si respectable aux yeux de la foi, furent, en se séparant du monde, très-utiles néanmoins à la société ; car ils s'appliquèrent à défricher les terres incultes, et ils y réussirent si bien, qu'on vit peu à peu des villes et des bourgs se former dans ces retraites. C'est à de tels ouvriers que les villes de Redon et de Quimperlé doivent leurs commencements. La vie pauvre et édifiante de ces religieux leur acquit une grande réputation; et comme ils faisaient profession d'instruire la jeunesse, leurs maisons furent bientôt peuplées d'enfants. On voit même des pères consacrer les leurs au service des autels, sans attendre qu'ils fussent en âge de prendre un parti. Il est vrai que pour leur procurer quelque douceur, ils sacrifiaient souvent avec eux une partie de leurs biens, et que ces enfants parvenus à l'âge viril avaient droit de réclamer contre leur consécration.

Le nombre des monastères fut d'abord peu considérable en Bretagne ; mais la population ayant augmenté dans la suite des temps, les vocations se multiplièrent. Puis le désir de s'assurer à perpétuité des prières après leur mort porta plusieurs seigneurs, dont la vie n'avait peut-être pas été toujours très-chrétienne, à ouvrir à la piété de nouveaux asiles. L'édifiante réforme qui s'opéra dans l'ordre de Saint-Benoît au commencement du XIIe siècle, et qui est connue sous le nom de réforme de Cîteaux, rendit si recommandables ceux qui l'embrassèrent, que le clergé séculier, les grands et le peuple de Bretagne souhaitèrent de posséder au milieu d'eux des religieux si réguliers. L'ordre canonial de Saint-Augustin avait aussi à la même époque des droits bien acquis à l'estime publique. Ce fut cette estime qui lui procura des établissements dans la province. Deux siècles plus tard les religieux surnommés Mendiants, entièrement dévoués au service spirituel du prochain, parurent avec raison des auxiliaires très-utiles aux pasteurs des âmes, et furent appelés en Bretagne avec empressement. Dans des temps moins éloignés de nous, la civilisation faisant des progrès, et le nombre des pauvres croissant avec la population, on sentit mieux le besoin de procurer

de l'instruction à la jeunesse, et aux pauvres, surtout aux malades et infirmes, des soins plus assidus. Aussi, lorsque le Seigneur eut suscité, dans les XVI[e] et XVII[e] siècles, ces utiles congrégations, ou enseignantes ou hospitalières, furent-elles accueillies avec joie dans notre pays où la foi a toujours été si pure et si solidement établie. Quelques âmes, favorisées des grâces les plus précieuses, désirent vivre dans une entière séparation du monde, afin de ne point participer à sa corruption, et de pouvoir s'unir à Dieu d'une manière plus intime. Des maisons, en très-petit nombre, étaient ouvertes à ceux qui sentaient cet attrait. D'après cet exposé fidèle des causes de l'établissement des ordres religieux, on voit aisément combien étaient injustes les déclamations des impies contre ces pieux asiles, et combien aussi avaient été légitimes les motifs de ceux qui édifièrent ces saintes demeures.

ANCIENS MONASTÈRES.

—

Nous venons de dire avec raison que les monastères n'avaient pas été d'abord nombreux en Bretagne ; cependant il en a existé plusieurs qui ont disparu depuis longtemps, soit par l'effet de la malice d'hommes puissants, soit par celui des guerres intestines ou des irruptions des Barbares. Ainsi, outre ceux des saints que nous avons cités et qui ont été ou changés en cathédrales ou entièrement détruits, il y en a eu quelques autres dont l'histoire a conservé le souvenir. Voici ceux dont les noms sont parvenus jusqu'à nous.

Le monastère de Saint-Malo, nommé aussi de Saint-Moach, fut détruit dans le VII[e] siècle par un seigneur du pays, nommé Rivallon.

Aindre, célèbre monastère, fondé par saint Pascaire, évêque de Nantes, et saint Hermeland qui en devint le premier abbé, fut détruit par les Normands en 843, et n'a jamais été rétabli.

Lominé, nommé aussi Moréac, du nom d'une paroisse voisine sur le territoire de laquelle il était peut-être situé,

dut sa destruction aux Normands dans une de leurs invasions en Bretagne vers la fin du IXe siècle. Nous avons déjà dit ailleurs [a] que Lominé est nommé en breton *Lochmenec'h*, et est composé des deux mots *loch*, lieu, et *menec'h*, pluriel de *manac'h*, moine, qui signifient lieu des moines.

Ballon a été un monastère célèbre par la bataille qui, en 845, eut lieu dans son voisinage, entre les Bretons et les Français, et qui fut suivie de la défaite totale de ceux-ci. Peu de temps après, l'abbé de cette maison envoya vers Nominoé deux de ses religieux, prêtres nommés Corweten et Carwolou, qui étaient chargés de demander à ce prince, en faveur de son monastère, les droits de navigation sur la rivière d'Oust, et qu'ils ne purent obtenir. L'histoire ne nous apprend rien touchant l'époque de la destruction de ce monastère, qui était situé dans les environs de Redon.

Lanvollon, paroisse qui était du diocèse de Dol, et est aujourd'hui de celui de Saint-Brieuc, possédait autrefois un monastère nommé Vallon. Nous ne savons à quelle époque il a été détruit. Il est à présumer que la commanderie de Saint-Jean, dont la chapelle a été démolie en 1816, avait été établie sur le fonds de cette ancienne abbaye.

L'abbaye de Sucino fut ruinée dans le XIIe siècle, par le duc Jean II, surnommé le Roux, pour se venger du baron de Lanvaux, seigneur du pays, et qui lui avait fait la guerre.

On compte encore d'autres anciens monastères de Bretagne qui ont cessé d'exister, soit par l'effet des invasions des Normands, soit par les usurpations des laïques qui s'emparaient de ces pieuses demeures et les laissaient tomber en ruines. C'est à la fureur des Barbares que la communauté de Gahart dut sa destruction. On ignore la cause de celle des monastères de Sainte-Leupherine, de Guernhel, de Busal, de Gonoch, de Castel-Wel à Avezac, diocèse de Nantes, et de Saint-Dudocca. Plusieurs, qui n'étaient pas importants, ont été supprimés par l'autorité compétente, réunis à des abbayes plus considérables, et ont subsisté avec le simple titre de prieurés.

On ne connaît que trois anciens monastères de filles,

[a] *Vies des Saints de Bretagne*, t. 2, p. 335.

qui aient été détruits en Bretagne, celui de Sainte-Ninnoc, dont nous avons parlé dans la Vie de cette sainte[a], celui de Saint-Clément, qui était à Nantes, dans un des faubourgs de la même ville et dans le lieu où il y eut ensuite un collége, puis une communauté ecclésiastique. Ces deux derniers furent ravagés par les Normands lorsqu'ils prirent cette ville d'assaut en 843. Plus tard, leurs biens furent réunis au chapitre de la cathédrale, et leur territoire devint celui de la juridiction du chapitre.

Une vicomtesse, nommée Rojanteline, avait, dans le XIe siècle, formé dans un lieu de la Bretagne, nommé en latin *Cavana plebs*[1], une petite communauté de filles; mais voyant que le lieu qu'elle avait choisi n'était pas favorable, elle unit cette communauté naissante, et composée seulement de neuf personnes, à l'abbaye de Saint-Georges de Rennes, qui fut fondée à cette époque.

ORDRE DE SAINT-BENOIT.

Cet ordre, si célèbre dans toute l'Eglise d'Occident, fut fondé en 529 par le grand saint dont il porte le nom. Benoît, né à Nursie, ville d'Italie, vers l'an 480, et élevé à Rome, comprit de bonne heure les dangers auxquels la vertu est exposée au milieu du monde. Il se retira dès sa première jeunesse dans le désert de Subiaco, d'où il passa au Mont-Cassin, situé aujourd'hui dans le royaume de Naples, et il y construisit un monastère célèbre qui subsiste encore. La règle de saint Benoît fut introduite dans les abbayes de Bretagne, par l'ordre de l'empereur Louis le Débonnaire, dans le IXe siècle. Chaque maison de l'ordre était alors indépendante des autres, et cet état subsista jusqu'au XVIIe siècle. A cette époque, le vénérable Père Noël Mars, fervent religieux et supérieur du prieuré de Lehon, près de Dinan, réforma son monastère, et ayant fait ensuite adopter cette réforme aux abbayes de Redon, du Tronchet,

[a] *Vies des Saints de Bretagne*, t. 1er.

[1] Nous pensons que c'est Covan, paroisse peu éloignée de Tréguier.

de Lantenac, de la Chaume, de Landevenec et de Saint-Meen, il unit en congrégation les religieux de ces maisons; mais cette congrégation n'ayant pu obtenir du saint Siége des bulles d'approbation, elle ne subsista pas longtemps, et les abbayes qui la composaient furent successivement unies à la congrégation de Saint-Maur, qui commençait alors et qui se faisait remarquer par sa régularité. L'ordre de Saint-Benoît possédait en Bretagne treize abbayes dont nous allons parler, la prévôté de Vertou et un grand nombre de prieurés.

Les Bénédictins de Saint-Maur ont eu parmi eux plusieurs sujets bretons d'un mérite distingué. Ce sont surtout : Dom Jean-Etienne Badier, né à Dol en 1650 et mort prieur de l'abbaye de Corbie le 6 juillet 1719, auteur de l'Histoire de l'abbaye de Marmoutier; Dom Denys Briant, né à Pleudihen, diocèse de Saint-Brieuc, mort dans l'abbaye de Redon le 6 février 1716, auteur d'un ouvrage estimé sur l'Histoire ecclésiastique du Maine, intitulé : *Cenomania sacra*, resté manuscrit; Dom Gui-Alexis Lobineau, né à Rennes en 1666, mort dans l'abbaye de Saint-Jacut le 3 juin 1727, auteur des Vies des Saints de Bretagne et de plusieurs autres ouvrages historiques; Dom Jean Maur Audren de Kerdrel, né à Lanilis, diocèse de Léon, mort prieur de l'abbaye de Marmoutier le 7 avril 1725, auteur du plan de la nouvelle Histoire de Bretagne; Dom François Le Texier, né à Melesse, diocèse de Rennes, le 22 décembre 1683, mort dans l'abbaye de Saint-Vincent du Mans le 9 avril 1758, auteur d'un grand nombre de Mémoires historiques qui ont été utiles à divers savants; Dom Hyacinthe Morice de Beaubois, né à Quimperlé le 25 octobre 1693, mort dans le monastère des Blancs-Manteaux, à Paris, le 14 octobre 1750, auteur de la nouvelle Histoire de Bretagne en 2 vol. in-fol., dont le second fut publié par Dom Taillandier, et de plus éditeur des 3 vol. des Mémoires relatifs à l'histoire de cette province; Dom Hippolyte-Augustin de Coniac, né à Rennes en 1731, l'un des principaux collaborateurs à la nouvelle édition des Conciles des Gaules et de France; Dom Jean Le Saint, né à Trédarzec, diocèse de Tréguier, en 1705, mort à Marmoutier

le 12 mars 1766, auteur d'un volume de la continuation des Mémoires de Tillemont, ouvrage qui n'a pas été publié; Dom Julien Raguideau, né à Nantes en 1628, mort dans l'abbaye de Saint-Valeri, en Picardie, le 1er septembre 1701, auteur de l'Oraison funèbre de Charles-Henri de La Trémouille, prince de Tarente, prononcée à Vitré en 1672; Dom Nicolas Jamin, né à Dinan en 1711, prieur de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés en 1763, mort le 9 février 1782, auteur de plusieurs bons ouvrages de morale et d'un livre très-connu et très-estimé qui a pour titre : *Pensées théologiques relatives aux erreurs du temps.*

ABBAYE DE LANDEVENEC [1].

—

Cette abbaye, la plus ancienne de Bretagne, dut ses commencements à saint Guingalois, nommé plus communément Guenolé en Bretagne. Ce saint, désirant vivre dans la solitude, choisit ce lieu qui était désert, et s'y fixa avec quelques compagnons vers l'an 442. Ses vertus lui acquirent l'estime et l'affection de Grallon, alors roi de Bretagne, qui lui fit bâtir un monastère et devint ainsi le fondateur de l'abbaye, dans laquelle il fut ensuite inhumé et où l'on faisait pour lui chaque année un service, auquel assistaient les prêtres du canton, usage qui a subsisté jusqu'à la suppression de ce monastère. La situation primitive de Landevenec était dans un lieu froid et malsain; mais on le transféra dans un autre lieu, voisin du premier et dont la situation était très-agréable. Placé près de la mer, dans la paroisse du même nom, diocèse de Quimper, au confluent des deux rivières d'Aulne et du Fou, entouré de hautes collines couvertes de bois, qui le préservaient des vents dangereux, il offrait une solitude très-agréable. La maison était fondée pour neuf religieux et l'abbé jouissait d'un revenu de six mille francs. La mense abbatiale fut en 1781 unie à l'évêché de Quimper. L'église était dédiée à la sainte Vierge. Cet anti-

[1] *Abbatia Landtevenecensis.*

que monument ne subsiste plus; il a été renversé par l'impiété révolutionnaire, et l'on y voit seulement quelques ruines de l'église. Les tombeaux de saint Guénolé et de Grallon n'ont pas été plus respectés que le reste; brisés par des mains barbares, leurs débris sont entrés dans la construction de maisons à Brest.

CATALOGUE HISTORIQUE DES ABBÉS.

Saint Guingalois, fils de Fracan, prince de la Grande-Bretagne, et de Guen ou Blanche, son épouse, fut le premier abbé de Landevenec. Ce saint mourut le 3 mars 504, dans un âge fort avancé et plein de jours [a].

Saint Guenhael succéda à saint Guingalois en 504. Après avoir gouverné sagement son monastère pendant sept ans, il fut obligé de l'abandonner et de passer dans l'île de Bretagne pour éviter la fureur des Frisons, qui mettaient tout à feu et à sang dans l'Armorique. Rioval ayant chassé les Frisons en 513, saint Guenhael revint à son monastère, où il séjourna quelque temps, c'est-à-dire trois ans. Il se retira enfin dans le diocèse de Vannes, où il mourut vers l'an 518.

L'ancien catalogue des abbés de Landevenec, inséré au cartulaire de cette maison, fait succéder à saint Guenhael Matmunoc, Segneu, OElam, Gurdestin, Benedic, Gurdilec, Johan, Clément, Johan et Gurlohet, sur lesquels la tradition ne nous fournit rien.

Matmonoc ou Matmunoc, abbé de Landevenec, alla trouver en 818 l'empereur Louis le Débonnaire pour lui rendre ses hommages. Ce prince était entré en Bretagne pour dompter les habitants qui s'étaient soulevés contre lui. Il se trouvait campé sur les bords de la rivière d'Elé, lorsque Matmonoc se présenta devant lui. Surpris de l'habillement que portait cet abbé, il lui demanda quelle règle il suivait. Matmonoc lui répondit qu'il suivait la règle de saint Colomban. L'empereur l'exhorta à quitter cette règle, et à prendre celle de saint Benoît, qui était en usage dans les monastères des Gaules. L'abbé lui promit de faire ce qu'il

[a] Voyez sa vie, *Vies des saints de Bretagne*, t. 1er.

souhaitait, et c'est à lui que l'ordre de Saint-Benoît est redevable de l'abbaye de Landevenec.

GURDESTIN, abbé, écrivit dans le IXe siècle la Vie de saint Guingalois, fondateur de son monastère. Cette Vie est au commencement du cartulaire de la maison, qui paraît avoir été écrit dans le même siècle.

BENOÎT, abbé de Landevenec, obtint d'Hepunou, fils de Rivelen, l'église de Sancius [1]. Cette donation fut approuvée par Huarveten, évêque de Quimper.

CADNOU fut gratifié par Budic, comte de Cornouaille, du vicariat d'Edern, sous le règne du duc Alain le Grand, décédé en 907. On ignore l'année de la mort de cet abbé; le jour en est marqué dans le nécrologe du monastère au 14 août.

JEAN fut fait prisonnier par les Normands. Après une longue captivité, il fut mis en liberté et revint en Bretagne. Le duc Alain Barbetorte lui donna le soin de l'abbaye de Landevenec, et fonda en sa considération le prieuré de Batz, près Guérande.

BLENLIVED ou BLENLIGUET assista à la fondation de l'église de Saint-Ronan de Locrenan, faite, en 1031, par Alain Cagnart, comte de Cornouaille. On ne sait pas l'année de sa mort; le jour en est marqué au 15 juin dans le nécrologe du monastère.

ELIZÉE ou ELIZUC souscrivit à une donation faite à l'abbaye de Quimperlé, en 1037, par Judith, comtesse de Cornouaille. Il mourut le 4 juillet 1055, suivant la Chronique de Quimperlé.

KILLAC ou KILLA [a] fut élu en 1056, assista au sacre du roi Philippe Ier en 1060, et mourut le 9 juin 1085.

JUSTIN fut témoin dans le différend que les religieux de Redon eurent, l'an 1089, avec les chapelains du duc Alain Fergent, pour la célébration du service divin en présence

[1] Ce nom se trouve ainsi dans le texte latin de la donation, publié par D. Morice; mais nous croyons que c'est une erreur. *Sancius* n'ayant aucune analogie avec les noms bretons, peut-être faudrait-il lire Sant-Sieu, nom d'un disciple de saint Brieuc.

[a] Du Chesne, t. 4, *Hist. de France*, p. 162.

de ce prince. L'année de sa mort est inconnue; mais le jour en est marqué au 10 novembre dans le nécrologe de son monastère.

Parmi les abbés suivants, plusieurs ne sont connus que de nom; le nécrologe de leur monastère, qui les indique presque tous, marquant seulement le jour de leur mort, sans dire toujours en quelle année elle est arrivée.

Guillaume.

Lancelin.

Orscand.

Elinard ou Elmard occupait le siége abbatial en 1142, et mourut le 27 mai.

Grallon ou Graslon souscrivit la charte donnée en 1160 aux chevaliers du Temple, par le duc Conan le Petit. Il mourut le 12 mars, selon le nécrologe de son abbaye.

Rivallon du Fou mourut le 14 novembre 1216, selon le même nécrologe.

Grazlon de Saint-Enogat, village près le Pont-l'Abbé.

Jacques.

Rivallon de Broerec'h eut quelques différends avec R., évêque de Quimper, touchant la visite que ce prélat voulait faire dans l'abbaye de Landevenec. Cette dispute commença en 1226 et fut terminée en 1236, par la médiation de Cadioc, évêque de Vannes.

Tadic mourut le 20 juin 1240, selon le nécrologe de son monastère.

Rivallon de Ploemergat mourut le 11 avril 1254.

Rivallon de Treflès mourut le 24 février 1256.

Bernard d'Edern mourut le 6 août 1271.

Bernard de Kerlauré mourut le samedi avant l'Ascension, en l'année 1280.

Rivallon, religieux de Quimperlé, succéda au précédent, et mourut en 1282, selon la Chronique de Quimperlé.

Rioc mourut le 7 janvier 1283, suivant le nécrologe de son monastère.

Jean de Léon occupait le siége abbatial au mois de juin 1293.

Gradlon, religieux de Quimperlé, succéda au précédent, et mourut le 13 mars 1307, suivant le nécrologe de Quimperlé.

Jean Le Porc mourut le 23 mars 1308 ou 1309, selon notre manière de compter les années.

Guillaume, religieux de Saint-Melaine de Rennes, succéda à Jean le Porc et mourut le 3 octobre 1311.

Yves Gormon mourut le 17 juin 1344, suivant le nécrologe de son monastère.

Jean de Langoueznou, abbé après Yves Gormon, fut, dit-on, témoin du prodige qui s'opéra au tombeau de Salaun, surnommé *ar foll*, de la bouche duquel il sortit après sa mort un lis dont toutes les feuilles portaient ces mots écrits en lettres d'or : *Ave, Maria*. Cet abbé vécut très-saintement, et l'on assure qu'on obtint plusieurs miracles à son tombeau. Il est auteur de la prose : *Languentibus in purgatoris*.

Armel de Languern mourut le 22 juillet 1362.

Alain de Daoulas mourut le 3 juin 1371.

Guillaume de Partenai mourut le 9 août 1399.

Yves de Poulmic fut témoin de l'enquête faite le 4 août 1410, sur les droits du vicomte de Rohan en Cornouaille et en Léon. Il mourut le 5 avril 1426, selon le nécrologe de son abbaye.

Henri Morillon [a] mourut le 22 février 1442.

Jacques de Villeblanche fut élu abbé de Landevenec en 1443, et nommé à l'évêché de Quimper par le pape Eugène IV. Le duc n'ayant pas agréé cette nomination, le pape transféra à Quimper Alain l'Espervez, évêque de Dol. Jacques de Villeblanche assista, le 15 octobre 1480, à l'entrée solennelle de Gui, évêque de Quimper, et mourut en 1490.

Matthieu Hemery mourut le 2 septembre 1496.

Jean de Vieux-Chastel, religieux de Landevenec et prieur de Tonq, fut élu en 1496 et tint le siége pendant vingt-cinq ans. Son décès arriva le 19 mars 1552.

[a] *Vetus Tabularium ejusdem loci.*

Thomas Le Roy, clerc de la chambre apostolique, secrétaire des brefs et nommé à l'évêché de Dol, obtint en 1522 l'abbaye de Landevenec en commende [1], et mourut en 1524.

Alain de Tregain, archidiacre de Quimper, reçut du pape Clément VII en 1524 les bulles de l'abbaye de Landevenec. Cette place lui fut disputée par quelque régulier; mais Alain fut maintenu, le 3 octobre 1526, dans son bénéfice.

Louis de Kerguern succéda à l'archidiacre de Quimper, et mourut au mois de juin 1534. A cette époque, frère Alain de Pencoet se prétendait abbé de Landevenec, et était apparemment celui qui avait disputé l'abbaye à Alain de Tregain.

Maurice Brient obtint mainlevée de l'abbaye de Landevenec le 14 avril 1525, et mourut en 1538.

Arnoul Brient, doyen de Notre-Dame-de-Cléry, obtint les bulles de l'abbaye de Landevenec au mois de septembre 1538, et prêta au roi serment de fidélité le 30 avril 1541. Il fit beaucoup de réparations et d'embellissements dans

[1] Par le concordat passé en 1517 entre le pape Léon X et François Ier, ce monarque obtint pour lui et ses successeurs la faculté de donner à des ecclésiastiques séculiers la plupart des abbayes de son royaume en commende. Les abbés commendataires, si nombreux autrefois en France, datent de cette époque. Ils avaient droit de jouir de tous les revenus de la mense abbatiale; mais ils ne pouvaient s'immiscer en rien dans le gouvernement intérieur de l'abbaye, qui avait alors pour supérieur un religieux avec le titre de prieur. Les revenus de ces abbés étaient du tiers de ceux de la maison, et lorsqu'ils n'étaient pas contents de leur part, ils pouvaient demander un nouveau partage des biens. Ces partages ruinaient souvent les monastères, parce que ces abbés ne résidant pas sur les lieux, ne donnaient pas aux propriétés dont ils avaient la jouissance les soins que les religieux prenaient des leurs; d'où il arrivait que dans les partages on rendait à ceux-ci des terres qui avaient perdu une partie de leur valeur. Ces commendes, qui souvent étaient abusives, ont été une des causes qui ont nui à l'état monastique en France. Avant le concordat de 1517, les abbés étaient des religieux élus par les communautés. On les appelait abbés réguliers. Nous ne voulons pas cependant condamner un ordre de choses qui n'avait été établi que du consentement du saint Siége; mais seulement signaler les abus qui en étaient résultés. Nous reconnaissons que les commendes étaient entre les mains du roi une ressource pour récompenser les ecclésiastiques de mérite qui avaient rendu service à l'Eglise ou à l'Etat, et pour l'aider à soutenir certaines dignités, qui quelquefois avaient besoin de ce secours.

son église. Sa mort arriva le 15 septembre 1555, selon son épitaphe, que l'on voyait autrefois dans le clocher de l'église.

Maurice DE COMMACRE, neveu du précédent, fut fait coadjuteur de Landevenec en 1540, succéda à son oncle en 1555, et résigna à Pierre Loargan en 1577.

Pierre LOARGAN obtint en 1577, du pape Grégoire XIII, les bulles de l'abbaye de Landevenec sur la résignation de Maurice de Commacre. C'était un prêtre simple et fort ignorant; il était gouverné par le marquis de La Roche, qui avait l'administration du temporel de l'abbaye et qui en percevait les fruits. Ce seigneur, craignant que frère Louis Lansulien, prieur de l'abbaye, ne le troublât dans son administration, le flatta toujours d'une résignation; mais il n'exécuta jamais sa promesse, et le prieur mourut en 1601 sans avoir rien obtenu. Ainsi c'est mal à propos qu'on lui a donné le titre d'abbé dans le nécrologe.

Jean BRIENT, chanoine et archidiacre de Quimper, obtint les bulles de l'abbaye en 1068, sur la résignation de Pierre Loargan. Il prit possession le 9 juin 1609, et dès lors il s'appliqua à rétablir le temporel qui était dans un très-grand désordre. Il y remédia pour le spirituel, en introduisant, dans son monastère, en 1609, les Pères de la Société de Bretagne. Il mourut le 21 mai 1630, et fut inhumé dans son église où l'on voyait son épitaphe [1].

Pierre TANGUI fut pourvu de l'abbaye en 1627 par suite de la résignation qu'en avait faite Jean Brient le 1er mars de la même année. Il en prit possession le 21 février 1630, et y introduisit les Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur en 1636. Il mourut en 1669, et fut enterré dans la chapelle de Notre-Dame dans l'église abbatiale.

Jacques TANGUI fut nommé en 1665 sur la résignation

[1] Voici cette épitaphe :

Hic exspectat resurrectionem mortuorum R. ac V. vir Joannes Brient Curiosolita, qui superstes juris utriusque doctor, archidiaconus ac canonicus Corisopitensis hujusque cœnobii archimandrita, ejusque reformationis auctor, bonorum venditorum redhibitor, ædium ædificiorumque restaurator, novorumque pervigil exstitit exstructor.

du précédent, assista aux États tenus à Vitré en 1673 en qualité d'abbé de Landevenec. Il mourut en 1695, et fut enterré dans la même chapelle.

Pierre DE LÉNEBOUX DE LA BROSSE, évêque de Saint-Paul de Léon, prit possession de l'abbaye le 6 avril 1696. Il mourut dans son diocèse en 1700.

Balthazar DE ROUSSELET DE CHATEAURENAUD, abbé de Fontaine-les-Blanches, ordre de Cîteaux, fut pourvu de l'abbaye de Landevenec le 4 janvier 1701, prit possession le 12 mars 1702, et mourut au mois d'avril 1713.

Charles-Marie DUPLESSIS D'ARGENTRÉ fut nommé en 1712. Il mourut le 25 novembre 1712.

Jacques-Philippe DE VARENNES, nommé à l'abbaye de Landevenec le 24 décembre 1713, prit possession en 1714, et mourut en 1745.

Jean-Baptiste-Marie CHAMPION DE CICÉ, né à Rennes le 10 février 1725, nommé à l'abbaye de Landevenec en 1746, fut d'abord vicaire général de Bourges, ensuite évêque de Troyes et sacré à Rome en cette qualité par le pape Clément XIII le 3 septembre 1758, puis transféré à Auxerre le 1er janvier 1761. Il posséda le dernier cette abbaye en commende. La mense abbatiale fut réunie à l'évêché de Quimper en 1781. M. de Cicé, après avoir souffert un long exil pour la foi, mourut en Prusse dans le courant de l'année 1805.

ABBAYE DE SAINT-JACUT [1].

Cette abbaye, appelée primitivement Landouar [2], était située dans le diocèse de Dol, sur le bord de la mer, qui forme en ce lieu une presqu'île souvent couverte de sable que la marée y apporte. On n'y voyait que l'abbaye avec ses dépendances et une église paroissiale nommée aussi

[1] *Abbatia Sancti Jacuti.*

[2] *Lan* et *douar* sont deux mots bretons qui signifient église de terre.

de Saint-Jacut, mais anciennement Notre-Dame-de-Landouar. Cette abbaye était à deux lieues de Saint-Malo. Sa fondation était pour douze religieux, et le revenu de son abbé montait à six mille francs. Elle reconnaissait pour son fondateur le saint dont elle portait le nom, qui vivait dans le VIe siècle et sous le règne du roi Grallon. Sa situation l'exposa souvent au pillage des Saxons, des Normands et des Anglais, qui ont détruit tous les monuments nécessaires pour bien constater la suite de ses abbés. Aussi leurs noms sont-ils inconnus jusqu'au commencement du XIe siècle.

CATALOGUE HISTORIQUE DES ABBÉS.

Saint JACUT et saint GUETHENOC, frères de saint Guénolé, professèrent d'abord, et pendant plusieurs années, la vie monastique sous la conduite d'un saint personnage nommé Budoc. Ils voulurent ensuite vivre en ermites, et se retirèrent dans un lieu très-incommode, d'où ils passèrent dans la presqu'île de Landouar, où, ayant rassemblé quelques disciples, ils jetèrent les fondements de l'abbaye dont saint Jacut eut le gouvernement, son frère s'étant choisi une autre solitude. On ne connaît pas l'époque précise de la mort de ce saint abbé.

HINGUETEN est le premier successeur de saint Jacut qui se trouve dans les anciennes chartes. Il vivait sous le règne des ducs Geoffroi Ier et Alain III, son fils aîné. Ce dernier le chargea de rétablir le monastère de Saint-Meen de Gaël qui avait été ruiné par les Normands. Il vivait aussi sous le règne de Robert, roi de France, mort en 1032.

GUYOMAR ou WIHOMAR assista aux obsèques d'Emme, vicomtesse de Porhoet, morte en 1092 et enterrée dans l'église de Sainte-Croix de Josselin.

MARCHEN accompagnait Rivallon, évêque d'Aleth en 1118, lorsque ce prélat se rendit auprès de Geoffroi, vicomte de Porhoet, pour lui administrer les derniers sacrements.

GUILLAUME était contemporain de Daniel, évêque de Saint-Malo de Baignon, et de Guillaume, abbé de Marmoutier,

avec lequel il fait une transaction. Ce dernier mourut en 1124.

Mainon [a] assista au concile tenu à Reims, en 1131, par le pape Innocent II, et y fit juger le différend qu'il avait avec les religieux de Marmoutier pour la coutume [1] du poisson qui se vend à Dinan.

Henri [b] fut bénit par Hugues, archevêque de Dol, vers l'an 1159. Il fit confirmer en 1163, par le pape Alexandre III, toutes les donations faites à son monastère. Le même pape lui donna, en 1180, commission pour juger le différend que les religieux de la Vieuxville avaient avec G. Gaiplig.

D.... accorda en 1201 à Hervé, abbé de Redon, l'usage de la maison de la Trinité en Porhoet pendant sa vie.

Nicolas est désigné comme abbé de Saint-Jacut-de-l'Ile [2], dans un acte daté de l'an 1210.

Blain scella en 1230 un accord passé entre Juhel de Montfort, seigneur de Plancoet, et les religieux de Saint-Aubin-des-Bois. Il avait été tiré du monastère de Saint-Meen, suivant le nécrologe de cette maison.

Mathieu transigea en 1251 avec Pierre de Chemillé, seigneur de Mortagne, et Aliénor de Porhoet, son épouse, pour une cohue [3] qu'ils voulaient faire sur les terres du prieuré de la Trinité.

Simon fut nommé en 1266 arbitre du différend que l'évêque de Dol avait avec son chapitre pour le vicariat de Ros. Il ratifia en 1274 un accord entre l'abbé de Saint-Melaine et Guillaume le Noir, chevalier.

Geoffroi fit unir en 1303 à la chambrerie de son monastère deux prieurés du diocèse de Tréguier, dont les

[a] Martène, t. 4, *Anecd.*, p. 139.

[1] On appelait *la coutume* en Bretagne un droit qui était perçu sur les marchandises exposées au marché.

[b] Martène, t. 3, *Anecd.*, p. 919.

[2] On nomme aujourd'hui Saint-Jacut-de-la-Mer la paroisse qui se trouve en ce lieu, et qui est maintenant une succursale du diocèse de Saint-Brieuc.

[3] On appelait *cohue* la halle destinée à la vente des comestibles.

revenus n'étaient pas suffisants pour l'entretien de quatre religieux.

GUILLAUME occupait le siége abbatial de Saint-Jacut-de-l'Ile en 1315.

EUDON était abbé en 1339 et 1349.

Guillaume DE RAYES tenait le siége abbatial en 1352, et vivait encore le 23 juin 1390.

Olivier PAYEN succéda à Guillaume de Rayes en 1387 ou 1390; car il y a de la contradiction entre les actes de son temps, qui paraissent mal datés ou mal copiés. Il vivait encore en 1404.

Jean MENSIAU fut élu en 1405 et mourut en 1417.

GUILLAUME était abbé de Saint-Jacut le mardi après la fête de tous les saints en 1417. Il s'obligea, par acte passé le 17 février 1424, à faire tous les ans un service solennel pour le duc Jean V qui avait déchargé les vassaux de l'abbaye de quelques subsides injustement établis. Alain IX, vicomte de Rohan, lui donna, le 17 février 1438, cent écus d'or pour la célébration d'un anniversaire dans son église. Il obtint du pape Nicolas V la permission d'officier avec la mitre, l'anneau et les autres ornements pontificaux, et vivait encore en 1450. Il en est parlé dans l'accord fait entre l'archevêque de Tours et l'évêque de Dol en 1452.

Bertrand DE BRONS fut élu en 1461, et présenta, suivant son droit, un sujet à l'évêque pour la cure de Saint-Jacut, le 6 octobre 1464. Il mourut en 1471, et fut inhumé dans son église. Le duc fit ensuite défense aux religieux de recevoir aucun abbé sans son agrément.

Etienne MILLON, protonotaire apostolique, paraît avoir été pourvu en commende par le duc François II. Il assista aux Etats tenus à Redon le 23 avril 1476 pour la ratification du traité de Senlis, et il porta la parole au nom des trois Etats. Il mourut en 1498, et fut inhumé dans la chapelle de Saint-Vincent, qu'il avait fait construire.

JEAN, archevêque de Tharse et abbé commendataire de Saint-Jacut, rendit aveu en 1498, pour le temporel de son abbaye.

Antoine, cardinal du titre de Sainte-Praxède, est indiqué comme commendataire et administrateur perpétuel de Saint-Jacut, dans un acte de l'an 1507.

Bernard, cardinal du titre de Sainte-Marie *in porticu*, fut pourvu sur la résignation du précédent, et se démit en 1516.

Frère Jean Des Cognets, religieux du monastère, fut d'abord vicaire et procureur du cardinal de Sainte-Praxède. Ce dernier étant mort, il fut élu à sa place le 12 mai 1511. Le pape lui suscita un concurrent dans la personne du cardinal de Sainte-Marie, à qui il conféra l'abbaye vacante en cour de Rome. Jean se défendit de son mieux; mais enfin il fut débouté à Rome de ses demandes et condamné aux dépens. Son concurrent se démit en 1516 entre les mains du pape Léon X. Ce pontife, en considération de la reine Claude, qui protégeait frère Jean Des Cognets, lui conféra l'abbaye par ses bulles du 5 décembre 1516. Frère Jean mourut le 24 juin 1520, et fut enterré dans la chapelle de la Vierge, où l'on voit encore son tombeau.

Frère Georges de Guemadeuc, prieur de Henansal et d'Escoublac, fut élu le 20 août 1520, et obtint ses bulles en 1522, à la recommandation de la reine Claude. Il entra dans les ordres sacrés en 1540, et fut bénit par Jean de Mauni, évêque de Saint-Brieuc, en 1546. Soit par infirmité, soit par des motifs de conscience, il se démit en 1559 en faveur de frère Louis de Saint-Meloir, et mourut en 1568.

Frère Louis de Saint-Meloir, pourvu en 1559 sur la résignation du précédent, fut bénit le 4 décembre 1569 par Bertrand de Marillac, évêque de Rennes. Il se démit en 1584 en faveur de Robert Harens, et mourut le 9 novembre 1592.

Frère Robert Harens, fils de Bertrand Harens et de Thomine Gautier, fit profession de la règle de saint Benoît dans l'abbaye de Saint-Jacut le 5 mars 1582, et fut pourvu de la même abbaye par le pape Grégoire XIII, en conséquence de la démission de frère Louis de Saint-Meloir et de la nomination du roi Henri III. Ses provisions sont datées du 5 décembre 1584. Il mourut au château de Quebriac en 1600.

Louis DE BREHANT, fils d'Antoine, seigneur de La Roche, fut en 1600 nommé à l'abbaye de Saint-Jacut par le roi Henri IV. Le pape Clément VIII lui accorda des bulles le 1er mars 1603, à condition que le tiers des revenus de l'abbaye serait employé aux réparations; qu'il prendrait les ordres sacrés aussitôt qu'il serait en âge de les recevoir, et que l'abbaye ne serait donnée dorénavant qu'à des religieux. Il mourut en 1614.

Pierre DE FRANCHEVILLE, recteur de Combourg, obtint les bulles de l'abbaye de Saint-Jacut le 29 septembre 1616. Il voulut introduire les Bénédictins anglais dans son abbaye; mais le parlement refusa d'enregistrer les lettres patentes que ces religieux avaient obtenues du roi, et leur défendit, par arrêt du 7 juillet 1643, de prendre aucune abbaye dans la Bretagne. Les démarches que l'abbé fit pour se relever de cet arrêt déterminèrent le parlement à en rendre en 1646 un autre qui ordonne que les Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur seront admis dans le monastère de Saint-Jacut. Ce dernier arrêt fut exécuté selon sa forme et teneur en 1447, le 29 mars, par Dom Germain Morel, prieur de Saint-Melaine. Pierre de Francheville mourut en 1651.

Louis-Hercule DE FRANCHEVILLE obtint l'abbaye en commende en 1651, prit possession en 1652, rendit aveu au roi le 29 décembre 1661, et se démit de son abbaye en 1687 pour se marier.

René FOUQUET, aumônier ordinaire du roi, fut nommé et prit possession en 1687. Il mourut le 15 janvier 1706.

Jean ROUSSEAU DE L'AUBANIE, prieur et chef de l'église collégiale de Brive-la-Gaillarde, fut nommé à l'abbaye de Saint-Jacut le 3 avril 1706. Ses bulles furent expédiées le 14 juin 1707, et fulminées à Dol le 11 septembre de la même année. Il conserva longtemps ce bénéfice, car sa mort n'arriva qu'en 1760.

Yves-Alexandre DE MARBEUF, né dans le diocèse de Rennes en 1734, fut nommé à l'abbaye de Saint-Jacut en 1761, étant déjà chanoine-comte de Lyon et vicaire géné-

ral de Rouen. Ayant été sacré évêque d'Autun le 12 juillet 1767, il se démit de cette abbaye. Ce prélat devint archevêque de Lyon en 1788, et mourut à Lubeck, le 15 avril 1798, à l'âge de soixante-cinq ans.

N. de Rays, vicaire général de Tréguier, posséda l'abbaye en commende depuis 1767 jusqu'en 1772.

Antoine-Joseph Des Laurents, évêque de Saint-Malo, fut abbé commendataire de Saint-Jacut après M. de Rays, et la garda jusqu'à sa mort arrivée le 15 octobre 1785.

L'abbaye fut laissée une année aux économats [1].

Barthélemi-Philibert d'Andrezel, né à Salins en Franche-Comté, en 1757, devint vicaire général de Bordeaux, député à l'assemblée du clergé en 1785, et nommé abbé commendataire de Saint-Jacut en 1786. Après avoir été attaché à M. de Cicé pendant que ce prélat fut garde des sceaux, il passa en Angleterre en 1792, rentra en France en 1803, et devint en 1809 inspecteur général de l'Université. Il se retira à Versailles après avoir eu sa retraite en 1824, et y mourut au commencement de l'année 1826.

ABBAYE DE SAINT-MELAINE [2].

Cette abbaye, située dans la ville de Rennes, était fondée pour douze religieux et un noviciat. L'abbé jouissait d'un revenu de neuf mille francs. Son église sert aujourd'hui de cathédrale, et un hôpital est établi dans les bâtiments. Elle doit son origine au saint évêque dont elle portait le nom [3]. Il naquit dans le diocèse de Vannes, vers le milieu du v[e] siècle, et il apprit dès son enfance à aimer et servir Dieu. On ne sait pas quelle profession il suivit avant son épiscopat; de quelque nature qu'elle ait été, sa vie fut si pure et sa con-

[1] Caisse établie à Paris pour percevoir les revenus des biens ecclésiastiques, lorsque les bénéfices n'avaient pas de titulaires.

[2] *Abbatia Sancti Melanii.*

[3] D. Lobineau dit que le monastère ne fut fondé par saint Paterne qu'après la mort de saint Melaine.

duite si exemplaire, que saint Amand, évêque de Rennes, le désigna pour son successeur, avant que de mourir. Il fut promu à sa place le 6 janvier 485, et mourut au monastère de Platz, le 6 novembre 530, suivant le P. Le Cointe. Son corps fut transporté à Rennes, et inhumé dans le terrain où a été depuis l'abbaye de Saint-Melaine, et qui était alors le cimetière de la ville. C'est dans le même lieu que le saint évêque avait établi un monastère pour y vaquer de temps en temps à la vie contemplative, comme l'avaient pratiqué le grand saint Martin et quelques autres évêques.

Il y a apparence qu'il se servit pour cet établissement du ministère de saint Paterne, qui fut dans la suite évêque d'Avranches; car Fortunat de Poitiers nous apprend que ce saint avait bâti un monastère dans le territoire de Rennes, et l'on n'en connaît point d'autre que celui de Saint-Melaine. D'ailleurs le grand nombre de religieux qui se trouvèrent aux obsèques de ce saint ne nous permet pas de croire qu'ils fussent tous habitants du monastère de Platz; il semble même que tous ces religieux se disputèrent la possession du saint corps, que le Ciel adjugea à ceux de Rennes. Le grand nombre de miracles que Dieu opéra à son tombeau porta les fidèles à y bâtir une église magnifique, qui fut réduite en cendres quelque temps avant l'épiscopat de Grégoire de Tours. Cet accident obligea les religieux à abandonner le lieu et à chercher une autre retraite. Le roi Salomon II rétablit ce sanctuaire, le peupla de nouveaux religieux, et leur donna d'amples revenus pour leur subsistance. On conservait encore, sur la fin du XVI[e] siècle, la charte de ce prince; l'abbé de Montalais fut accusé de l'avoir supprimée pour justifier les grands retranchements qu'il fit dans l'abbaye. Lanovius, de l'ordre des Frères-Mineurs, met saint Melaine à la tête des chanceliers de France, dans son catalogue des chanceliers[1].

[1] Imprimé à Paris en 1634, et à Strasbourg par Jacques Wencker en 1715.

CATALOGUE HISTORIQUE DES ABBÉS [1].

BERTULPHE [a] est le premier abbé dont le nom soit connu; il assista au concile provincial de Châlons en 644, et y souscrivit comme procureur de Durioterus, évêque de Rennes.

AMBRICHON fut témoin de la vente de deux pièces de terre faite aux religieux de Redon vers l'an 832.

La suite des abbés de Saint-Melaine nous est inconnue jusqu'à l'an 1054. Un acte copié par Du Paz, dans les archives de Saint-Pierre de Rennes, nous apprend que Thibaud, évêque de cette église, se démit sur la fin du xe siècle et se fit abbé de Saint-Melaine; Dom Lobineau a fait imprimer cet acte dans les preuves de son histoire : mais outre que cet acte est très-injurieux à la mémoire des évêques de Rennes, il est difficile de l'accorder avec la Chronique de l'abbaye de Saint-Florent de Saumur. L'auteur de cette Chronique assure que l'abbaye de Saint-Melaine fut ruinée par les Normands dans le xe siècle, et réduite en une affreuse solitude; que le duc Alain III, ayant fondé en 1032 l'abbaye de Saint-Georges, entreprit aussi de rétablir celle de Saint-Melaine; qu'il lui fit plusieurs donations, entre autres la dîme de la monnaie qu'il faisait battre à Rennes; que les guerres qu'il eut à soutenir contre son frère Eudon, et l'administration du duché de Normandie, dont il fut chargé pendant le voyage du duc Robert à la Terre-Sainte, le détournèrent de son entreprise; que les bâtiments restèrent imparfaits et la demeure si incommode, qu'il n'y resta qu'un seul religieux, encore avait-il de la peine à vivre. Tout cela suppose que depuis le règne des Normands il n'y avait point eu de communauté à Saint-Melaine, et par conséquent point d'abbé.

Il n'y a qu'une chose qu'on peut objecter contre ce sen-

[1] Depuis l'impression de notre premier volume des *Vies des Saints de Bretagne*, on a trouvé dans l'église de Saint-Sauveur à Rennes des reliques considérables de saint Melaine. On vient d'ajouter au bréviaire de ce diocèse un office propre et rédigé avec soin de ce saint évêque, ainsi qu'un autre de saint Amand, son prédécesseur.

[a] Labbe, t. 5, *Concil.*

timent. C'est que Richard II, duc de Normandie, ayant appris que les chanoines du Mont-Saint-Michel étaient très-négligents à s'acquitter des offices divins, les chassa et mit en leur place des religieux bénédictins qu'il tira des églises de Saint-Vandrille, de Jumiéges, de Saint-Taurin d'Evreux, de Saint-Bénigne de Dijon, de Saint-Evroul et de Saint-Melaine. Il y avait donc des religieux à Saint-Melaine en 966, qui est l'époque de l'établissement des Bénédictins au Mont-Saint-Michel. Mais il n'est pas difficile de résoudre cette objection en disant que ces religieux de Saint-Melaine, qui furent admis au Mont-Saint-Michel, étaient les mêmes qui avaient abandonné leur monastère pour se soustraire à la fureur des Normands, qui s'étaient retirés à Preuilli en Touraine avec le corps de leur saint patron, et qui étaient revenus en Bretagne lorsque la tranquillité y fut rétablie. Quand on a fait vœu de stabilité dans un monastère, on en est toujours censé religieux, quoiqu'on le quitte par obéissance ou par nécessité.

L'abbaye de Saint-Melaine était donc encore en ruines sous le règne du duc Alain III. Quelque bonnes intentions qu'eût ce prince pour cette maison, il ne put les exécuter : son rétablissement était réservé à Geoffroi le Bâtard, comte de Rennes. Touché de la désolation du sanctuaire, Geoffroi envoya en 1054 des députés au vénérable Sigo, abbé de Saint-Florent de Saumur, pour lui demander un homme capable de rétablir le monastère de Saint-Melaine dans son ancienne splendeur. Pour l'engager à entrer dans ses vues, il soumit Saint-Melaine à Saint-Florent. Sigo, après avoir consulté sa communauté sur une affaire aussi importante, choisit Even et l'envoya à Rennes pour seconder les bonnes intentions du comte Geoffroi.

Even ou Yvon était originaire de Bretagne, si nous en croyons d'Argentré. C'était un homme d'une naissance illustre et d'un mérite rare. Il avait tous les talents nécessaires pour fonder une colonie et pour la conduire à sa perfection. Arrivé à Rennes, il travailla avec succès au rétablissement de la maison dont son abbé lui avait confié l'administration. Les bâtiments commencés par le duc Alain III furent achevés en peu d'années; la bibliothèque

fut fournie de bons livres, et il mit dans la sacristie tous les ornements nécessaires pour la célébration des divins mystères.

Il n'en demeura pas là. Dépourvu de saintes reliques, il s'adressa à Gervais, archevêque de Reims, qui avait une portion considérable de celles de saint Melaine, et il le pria instamment de les céder à une église à qui elles appartenaient préférablement à toute autre. Gervais lui accorda sa demande, et lui écrivit dans cette occasion une belle lettre que Bollandus a rapportée dans le premier tome de ses Actes des Saints. Il ne manquait plus au nouvel établissement de Saint-Melaine qu'un nombre suffisant de religieux pour y faire l'office divin. La Providence y pourvut abondamment. L'éclat des vertus de l'abbé Even et les talents qu'il avait pour la conduite des âmes lui attirèrent peu à peu des disciples. Dans l'espace de vingt-sept ans qu'il gouverna l'abbaye, le nombre s'en accrut tellement qu'il s'en trouva cent à ses obsèques, tous profès de la communauté.

Ce serait sortir du sujet que de suivre l'abbé Even dans le voyage qu'il fit à Rome en 1076, avec Gilduin, élu archevêque de Dol. Ceux qui voudront savoir la suite de son histoire la trouveront dans l'article des évêques de Dol, siége qu'il fut appelé à occuper. Nous y ajouterons seulement qu'il mourut le 25 septembre 1081, selon la Chronique de Nantes. Son corps fut inhumé dans l'abbaye de Saint-Melaine, dont il s'était réservé l'administration en montant sur le siége de Dol. Il fut levé de terre du temps de l'abbé Guillaume, et l'on trouva dans son tombeau une inscription gravée sur une lame de plomb [1].

[1] Voici cette inscription :

Anno dominicæ Incarnationis 1081, Rom. pontifice Gregorio VII, consule Rhedonensi Gaufrido et Silvestro episcopo, VII kal. octobris, Dom. Evenus, Dolensis archiepiscopus et abbas Sancti Melanii, vir strenuissimus omniumque morum honestate præclarus, pater piissimus, cœnobiique hujus restaurator mirificus. Nàm ut primùm abbatiam suscepit, unum tantummodò monachum in ea invenit; infrà verò 27 annos, quibus monasterio præfuit, in tantùm congregatio crevit, ut die obitûs sui perfectus numerus centum fratrum ibi remanserit. Idcircò credendum est eum à Domino non tricennum, nec sexagesimum, sed potiùs centesimum percepisse fructum.

Telle fut la fin de l'abbé Even, restaurateur de Saint-Melaine.

Gervais, religieux de Saint-Florent de Saumur, fut élu à sa place en 1080. On ne sait si cette élection se fit du consentement des deux communautés, ou si l'abbé de Saint-Florent la fit de son propre mouvement. Ce qui nous paraît certain, c'est que la supériorité que le comte Geoffroi avait donnée aux religieux de Saint-Florent sur ceux de Saint-Melaine ne fut pas de longue durée. Les premiers nommaient toujours un sujet de leur communauté pour abbé de Saint-Melaine, et les derniers voulaient en avoir un qui fût tiré de leur corps. Cette diversité de sentiments donna lieu dans la suite à un grand procès entre les deux abbayes. L'affaire ayant été portée à Rome, le pape nomma des commissaires pour la terminer. La sentence des commissaires ne subsiste plus; mais le silence que l'on a gardé depuis sur cette matière ne permet pas de douter que les juges séparèrent les deux communautés, et laissèrent à celle de Saint-Melaine la liberté de faire son élection sans consulter celle de Saint-Florent. L'abbé Gervais mourut en 1109, et fut extrêmement regretté de ses religieux. Les grands talents qu'il avait pour le gouvernement et la haute réputation qu'il s'était acquise par la sagesse de ses conseils, l'ont fait placer par Orderic Vital au nombre des vénérables Pères du xiie siècle.

Raoul fut élu en 1109 et mourut en 1116. Quelques mois avant sa mort, il transporta au prieuré de Saint-Nicolas de la Guerche les reliques de ce saint, que l'on conservait dans l'église de Saint-Melaine. Ce prieuré avait été fondé par Silvestre de la Guerche, évêque de Rennes, en considération de l'abbé Gervais. Guillaume de la Guerche, fils de l'évêque Silvestre, ratifia la fondation de son père en reconnaissance des reliques que lui apporta l'abbé Raoul.

Donoal, religieux du Mont-Saint-Michel, fut en 1116 élu abbé de Saint-Melaine, et en 1120 évêque de Saint-Malo. Il fut gratifié par Marbode, évêque de Rennes, de l'église de Notre-Dame de Vitré. Cette église avait d'abord

été fondée pour des chanoines qui la desservirent pendant plusieurs années avec édification. Mais comme il n'y a rien de stable ici-bas, les chanoines se relâchèrent peu à peu, négligèrent la célébration de l'office divin, dissipèrent les biens de l'Eglise, et se précipitèrent dans plusieurs désordres. Pour remédier aux abus et retrancher les scandales, Marbode, évêque de Rennes, et Robert, seigneur de Vitré, chassèrent les chanoines et mirent à leur place des religieux de Saint-Melaine. Ces derniers y séjournèrent peu d'années; car à peine Robert fut-il mort, que les chanoines se rassemblèrent et chassèrent à leur tour les religieux.

Raoul II [a] succéda à Donoal vers l'an 1120. Il y a apparence que son administration fut troublée par les religieux de Saint-Florent, qui se croyaient en droit de donner un abbé à la communauté de Saint-Melaine. L'affaire fut portée devant le pape Calixte II qui la jugea; mais les religieux de Saint-Melaine ne voulurent pas se soumettre à sa décision. Marbode, évêque de Rennes, chargé de l'exécution des ordres du pape, excommunia l'abbé et les religieux, et donna avis au pape de ce qu'il avait fait. Le pape approuva sa conduite et l'exhorta à continuer jusqu'à ce que les religieux eussent satisfait au jugement de l'Eglise, et réparé les mépris qu'ils avaient faits du saint Siége. On ne sait pas quelles furent les démarches des religieux et les moyens qu'ils employèrent pour se faire absoudre de l'excommunication; mais ils satisfirent si bien le pape, qu'il prit en 1121, sous sa protection, leur maison et tous les biens qui lui appartenaient. L'abbé Raoul recouvra en 1123 l'église de Plelan, et mourut vers l'an 1126.

Hervé assista en 1127 à la réconciliation de l'église de Redon, faite par Hildebert, archevêque de Tours. L'année suivante il fit confirmer par le duc Conan III tous les dons et priviléges accordés à son abbaye par les ducs et seigneurs de Bretagne. Cependant les chanoines de Notre-Dame de Vitré n'avaient pas profité de leur disgrâce, et continuaient à vivre dans le désordre. Le pape en ayant reçu des plaintes, ordonna à Hamelin, évêque de Rennes,

[a] Baluze, lib. 2, *Miscellan.*, p. 196.

de chasser ces chanoines scandaleux, et de remettre en leur place les religieux de Saint-Melaine. Cette expédition fut faite en 1132, avec le consentement du duc et des seigneurs de Vitré. L'abbé Hervé obtint en 1145 une charte d'Alain, comte de Penthièvre et de Richemont, qui confirmait toutes les donations faites à l'abbaye de Saint-Melaine par les seigneurs de Penthièvre, et en particulier la supériorité qu'ils lui avaient donnée sur celle de Saint-Sauveur de Guingamp. Cette église avait été érigée en abbaye sous la dépendance de Saint-Melaine; mais la modicité de ses revenus obligea les abbés de Saint-Melaine à la remettre en son premier état de prieuré conventuel.

Guillaume Chalopin obtint en 1148 une bulle du pape Eugène III, qui imposait silence aux anciens chanoines de Notre-Dame de Vitré, et confirmait ce qui avait été fait en 1132 par Hamelin, évêque de Rennes. Il fit ratifier en 1152, par Henri, comte de Penthièvre, toutes les donations faites à son monastère par ses prédécesseurs. Le duc Conan IV, Robert, seigneur de Vitré, Josse, archevêque de Tours, et Alain, évêque de Rennes, lui donnèrent de pareilles lettres en 1157 et 1158.

Guillaume Privé est indiqué comme abbé de Saint-Melaine dans une transaction passée le 24 février 1169, entre son chapitre et celui de Saint-Pierre de Rennes. L'année suivante, l'évêque et les chanoines reconnurent tous les priviléges accordés au monastère de Saint-Melaine, par les papes Urbain II, Calixte II, Innocent II, et Eugène III. Guillaume Privé vivait encore en 1180, suivant une charte de Saint-Jacques de Montfort.

Gervais, IIe du nom, fut commis en 1184, par le pape Luce III, pour juger le différend que les religieux de Sainte-Croix de Vitré avaient avec les seigneurs de la Ville-Rolland. Le même pape, par ses bulles datées du 1er juillet 1185, mit sous la protection du saint Siége l'abbaye de Saint-Melaine, et confirma toutes les donations qui lui avaient été faites. Gervais fut arbitre du différend que Pierre, évêque de Saint-Malo, eut en 1187 avec les religieux de Marmoutier.

Geoffroi Moisel obtint en 1191 une lettre de Herbert, évêque de Rennes, qui confirme l'abbaye de Saint-Melaine dans la possession des églises qui lui avaient été données par ses prédécesseurs. Il fut gratifié l'an 1208 de la terre de Marcillé-Raoul, par Robert, seigneur d'Apigné, et vivait encore en 1224, suivant un acte capitulaire du chapitre de Saint-Pierre de Rennes.

Guillaume de Tinteniac fut élu en 1214 et mourut en 1220. En 1219, il présenta un sujet pour la cure de Planguenoual, et sa présentation fut admise par Etienne, évêque de Saint-Brieuc.

Geoffroi II fut élu l'an 1120, et céda la même année, à André et Geoffroi Malciou, une partie de la dîme que Renaud de Pocé avait donnée à son monastère. Il mourut le 23 avril 1228, suivant la Chronique de Quimperlé.

Mathieu fut élu en 1228, ou au commencement de l'année suivante. Il permit en 1240 à Alain d'Acigné de bâtir une chapelle dans son manoir, et fit une association en 1245 avec Richard, abbé du Mont-Saint-Michel.

Alain termina la contestation qui durait depuis plusieurs années, entre les comtes d'Oxford et les abbés de Saint-Melaine, touchant la nomination du prieur d'Hasfeld en Angleterre. Hugues de Ver, comte d'Oxford, prétendait que le patronage de ce monastère lui appartenait; les abbés de Saint-Melaine avaient aussi les mêmes prétentions, sans qu'on puisse dire sur quel fondement. Pour mettre fin à ce différend, l'abbé Alain passa en Angleterre en 1254. Il fut accompagné dans ce voyage d'un de ses religieux, chargé de la procuration de sa communauté. Ayant joint le comte, il lui représenta vivement les suites fâcheuses d'une pareille contestation, et le dérangement qu'elle causait dans le monastère d'Hasfeld. Pour y apporter un prompt remède, il lui proposa de mettre l'affaire entre les mains de Foulques, évêque de Londres, dans le diocèse duquel était situé Hasfeld. Le comte accepta la proposition, persuadé de l'équité du prélat et de la droiture de l'abbé. Foulques, ayant examiné les titres et les raisons des deux parties, ordonna qu'à l'avenir, le prieur de Hasfeld venant à décéder, les

religieux s'adresseraient au comte d'Oxford pour lui demander la permission d'élire un autre prieur ; que le comte ferait ratifier l'élection du prieur par l'évêque de Londres ; que le nouveau prieur annoncerait au plus tôt la mort de son prédécesseur et son élection à l'abbé de Saint-Melaine ; que l'on ne ferait point passer les religieux d'une communauté à l'autre ; que le prieur d'Hasfeld pourrait admettre des clercs au noviciat, selon la règle de saint Benoît ; que l'abbé de Saint-Melaine passerait en Angleterre de sept ans en sept ans, pour y recevoir les professions des novices, ou qu'il commettrait quelqu'un pour les recevoir, lorsqu'il serait empêché de le faire en personne ; que les religieux d'Hasfeld iraient en procession au-devant de l'abbé lorsqu'il ferait sa première entrée dans leur église ; que l'abbé pourrait y séjourner l'espace de quatre jours avec dix personnes et dix chevaux ; que l'abbé négligeant d'y venir en personne, ou de commettre quelqu'un en sa place, le prieur d'Hasfeld recevrait les professions des novices, avec permission de l'évêque de Londres et sans préjudice des droits de l'abbé ; que tous les prieurs d'Hasfeld seraient obligés de faire serment de fidélité à l'abbé de Saint-Melaine, la première fois qu'il visiterait leur maison, et s'engageraient à observer le présent accord ; qu'ils donneraient l'hospitalité aux abbés de Saint-Melaine, et à ceux qui les accompagneraient, toutes les fois qu'ils passeraient par leur monastère ; que, pour les frais des voyages que les abbés feraient en Angleterre pour la réception des novices, les religieux d'Hasfeld paieraient annuellement, à l'abbaye de Saint-Melaine, vingt marcs d'argent rendus à leurs péril et fortune dans l'église de Saint-Paul de Londres, d'où l'abbé les ferait passer en Bretagne comme bon lui semblerait ; qu'il en accuserait la réception par une quittance scellée de son sceau et de celui de son monastère. Telle fut l'ordonnance de l'évêque de Londres, à laquelle les parties se soumirent le 11 novembre 1254, sans aucune réservation : c'est le seul acte qui nous reste de l'abbé Alain.

Hervé II échangea en 1256 le prieuré de la Roche-Derrien contre celui de la Madeleine de Moncontour, possédé alors par les chanoines de Sainte-Croix de Guingamp. Deux ans

après, il obtint des moines de Preuilly une partie considérable des reliques de Saint-Melaine, qu'il transféra dans son église. Ces reliques avaient été portées en Touraine dans le xe siècle, et déposées au château de Preuilly pour les soustraire à la fureur des Normands. Jean de Matefelon, archevêque de Tours, les leva de terre en 1224 et les mit dans une châsse d'argent. C'est de cette châsse que fut tirée la portion qu'obtint l'abbé Hervé [1]. Cet abbé vivait encore en 1272, selon un acte de présentation à la cure de Brehant.

Etienne afféagea en 1278, à Raoul Begasse, quelques portions de terre sises sous le domaine de Rolland de Cucé. Il céda en 1286, au seigneur de Châteaubriant, les dîmes qu'il possédait dans le territoire de cette ville, et ce seigneur lui donna trente-deux livres de rente annuelle sur les tailles et la cohue de Bain. On ne sait pas en quelle année il mourut ; mais il vivait encore en 1295, suivant un accord fait avec l'évêque et le chapitre de Rennes pour les droits de procuration.

Michel est indiqué comme abbé de Saint-Melaine dans une transaction datée de l'an 1298, et dans le règlement fait l'an 1318 par Alain, évêque de Rennes, pour l'établissement d'un vicaire perpétuel dans l'église de Vern. Il vivait encore en 1330, selon un acte du prieuré de Notre-Dame de Vitré.

Nicolas de Bréal ou de Tréal, abbé de Saint-Melaine, échangea en 1328 quelques portions de terre avec Guillaume de Borgon. Cela suppose que Michel, son prédécesseur, se démit quelques années avant sa mort. Nicolas obtint en 1332, du duc Jean III, la permission de tenir tous les ans une foire le 14 septembre. Guillaume, évêque de Rennes, allant à Rome en 1341, nomma pour ses vicaires généraux l'abbé de Saint-Melaine, Guillaume Hequenville, chantre, et Jean, archidiacre du Désert. Nicolas mourut le 2 juillet 1352, et fut inhumé au pied du maître-autel de son église.

[1] On en détacha depuis quelques parcelles pour les donner aux religieux de Saint-Etienne de Caen, en 1614, aux paroissiens de Saint-Melaine, près Châteaubourg, en 1617, et aux Dominicains de Rennes, en 1627, comme il paraissait par les actes capitulaires de l'abbaye.

Jean Le Bart, fils ou neveu de Macé, chancelier de Bretagne, fut élu en 1352. Partisan de Charles de Blois, il se trouva à l'assemblée tenue à Dinan la même année, pour la délivrance de ce prince. Il signa les lettres données aux ambassadeurs envoyés en Angleterre, et prêta une forte somme d'argent pour aider à payer la rançon de Charles. Sa maison étant exposée au pillage des partis qui couraient le pays, il acheta quelques maisons dans la rue du Four-du-Chapitre, auprès d'une chapelle nommée Saint-Melaine-le-Petit. Il y transporta tout ce qu'il avait de précieux dans son abbaye, et s'y logea avec ses religieux en attendant la fin de la guerre. Les chanoines de Saint-Pierre consentirent à cet établissement, à condition que les religieux retourneraient dans leur monastère aussitôt que la paix serait faite, et qu'ils vendraient leur hospice à des laïques. La province n'ayant été paisible qu'après la fin de la Ligue, les religieux se réservèrent cet hospice pour s'en servir dans le besoin. Ce ne fut qu'en 1614 qu'ils l'afféagèrent pour cent livres de rente à Paul Hay, sieur des Nétumières, et à Gilles Du Lis, sieur Du Tertre. Jean Le Bart assista aux Etats tenus à Guérande en 1380, et signa le traité de paix conclu entre le roi de France et le duc de Bretagne. Il se démit sur la fin de ses jours en faveur de Guillaume Glé, et mourut au mois de décembre 1393. Son corps fut inhumé au pied du maître-autel de son église, ainsi que ceux de quatre de ses successeurs qui le suivent immédiatement.

Guillaume Glé paya le 12 septembre 1391, à la chambre apostolique, la somme de cinq cent huit livres en petits boucliers d'or, pour les provisions de son abbaye. Il tint son chapitre général le 8 novembre 1392, et mourut le 13 mai 1398.

Jean Rouxel reçut l'hommage de quelques-uns de ses vassaux le 14 décembre 1398, et prit possession de son abbaye le 25 septembre 1399. Il mourut le 10 juillet 1402.

Pierre de La Morinaie, prieur de Châteaugiron, fut élu le 25 juillet 1402, et béni la même année par Anselme, évêque de Rennes. Il obtint du pape Jean XXIII le droit de porter la mitre, l'anneau et les ornements pontificaux,

par lettres données à Constance en 1415. Nicolas V confirma ce privilége en 1449. Pierre mourut au mois d'août 1422.

Matthieu BERTRAND, prieur de Lamballe, fut élu en 1422, et député au concile de Bâle en 1432. Il eut l'honneur de recevoir le duc François Ier dans son abbaye en 1443. Ce prince venait à Rennes pour s'y faire couronner, et il fit son entrée solennelle dans la ville de la même manière que la faisaient les nouveaux évêques. Matthieu mourut en 1448.

Mathurin LE LIONNAIS fut élu en 1448, et fit le voyage de Rome l'année suivante, pour y demander justice au pape contre les abbesses de Saint-Georges et les archidiacres de Rennes, qui lui disputaient le premier pas dans les cérémonies publiques. Pendant son séjour à Rome, il obtint la confirmation de tous les priviléges de son abbaye. A son retour, il fut chargé de quelques commissions dont il s'acquitta avec tout le succès que le duc attendait de sa capacité. Le pape Sixte IV le nomma, en 1471, à l'évêché de Chitro en Turquie, et lui permit de s'en faire sacrer évêque pour aller y résider. Il retint le gouvernement de son abbaye jusqu'à l'an 1474 qu'il la résigna à son neveu. Il mourut le 15 mai 1488 et fut inhumé dans la chapelle de Sainte-Anne, où l'on voit encore son tombeau.

Jean LE LIONNAIS, docteur en droit civil et canonique, fut élu en 1474 à la place de Mathurin, son oncle. Il assista en cette qualité aux Etats de Vannes en 1480, et y tint le second rang entre les abbés de la province. Le duc l'admit dans ses conseils en 1483, et le chargea de renouveler les anciennes alliances entre l'Espagne et la Bretagne. Le succès de cette commission lui en procura une autre en 1485 : ce fut de faire signer au roi de France le traité de Bourges; commission qu'il partagea avec le chancelier et le grand-maître de Bretagne. Il mourut le 10 avril 1486, et fut enterré dans la chapelle de Sainte-Anne.

Olivier DE BRONS, fils d'Olivier, seigneur de Brondineuf, fut élu le 24 mai 1486. Il était déjà prieur de Tremblay et abbé régulier de Saint-Aubin-des-Bois. Ces deux titres ne l'empêchèrent pas d'accepter l'abbaye de Saint-Melaine;

mais il n'en fut paisible possesseur que quatre ans après. Le cardinal de Foix, soutenu de l'autorité du duc, s'empara de l'abbaye et en perçut les revenus jusqu'à sa mort, arrivée en 1491. Les religieux, instruits de cette nouvelle, élurent une seconde fois Olivier de Brons, que l'évêque de Rennes et les grands vicaires de Tours refusèrent de confirmer. D'un autre côté, le pape nomma à l'abbaye Antoine, cardinal du titre de Saint-Anastase, son neveu. La duchesse Anne défendit aux religieux de reconnaître ce cardinal pour leur abbé, et se déclara pour Olivier de Brons, son aumônier. Le cardinal n'ayant pu obtenir l'agrément de la duchesse, céda tous ses droits à Olivier pour une pension de cent cinquante ducats. Cette cession satisfit la duchesse, qui envoya au cardinal des lettres de naturalité pour posséder en Bretagne des bénéfices jusqu'à la valeur de cinq cents ducats. En conséquence de ces lettres, Olivier de Brons conféra au cardinal les prieurés de Bedesq et de la Celle-Guerchoise. Il mourut en 1500, et fut inhumé au pied du maître-autel de son église.

Robert Guibé, évêque de Rennes, fut nommé à l'abbaye de Saint-Melaine, par le roi Charles VIII et la reine Anne, son épouse, en 1500. Il mourut à Rome en 1513, et la saisie fut mise sur le temporel de l'abbaye le 23 novembre de la même année.

Laurent Pucci, prêtre-cardinal du titre des Quatre-Couronnés, fut pourvu par le pape Léon X, le 26 novembre 1513, et obtint mainlevée du temporel de l'abbaye en 1514. Il se démit deux ans après, sans avoir tiré aucun fruit de son bénéfice.

Noël Du Margat, religieux du Tronchet et prieur de Combourg, obtint du pape Léon X les bulles de l'abbaye de Saint-Melaine, le 8 avril 1516. Il fit confirmer par le même pape tous les priviléges de son abbaye et en obtint quelques nouveaux. On ne saurait assez le louer d'avoir réformé les abus qui s'étaient glissés dans son abbaye sous ses prédécesseurs, et d'avoir réparé l'église et les bâtiments qui tombaient en ruine. Il se démit en 1523 en faveur de François Chauveau, son neveu, et mourut le 20 février

1525. Son corps fut déposé dans la chapelle de Délivrance, où l'on voit encore son tombeau.

François CHAUVEAU succéda à son oncle, et obtint ses bulles le 25 novembre 1523. La saisie mise sur le temporel de l'abbaye, après la mort de Noël Du Margat, donne lieu de croire que son neveu n'avait été regardé jusqu'à ce moment que comme un coadjuteur. Il mourut le 23 mai 1532, et la saisie fut mise sur le temporel de l'abbaye le 2 juin suivant.

Réné BOURSAULT DE MONTEJAN, protonotaire du saint Siége, doyen de Candé en Anjou, et aumônier du roi, prit possession le 25 juillet 1532, en vertu des bulles qu'il avait obtenues du pape Clément VII le 30 juin précédent. Il prêta serment de fidélité au roi dans la chambre des comptes de Nantes, en 1539, et mourut en 1549.

PAYEN LE SUEUR, dit D'ESQUETOT [a], chanoine de l'église de Rouen, fut fait conseiller garde-scel au parlement de Normandie en 1544, abbé de Saint-Melaine en 1548, et évêque de Coutances en 1550. Il mourut dans l'abbaye d'Evron, au diocèse du Mans, le 24 décembre 1551, et fut inhumé dans le même lieu.

Etienne MARTEL succéda à l'abbé d'Esquetot dans les abbayes de Saint-Jouin-sur-Marne et de Saint-Melaine, et dans le siége de Coutances. Il prêta serment de fidélité au roi dans la chambre des comptes de Nantes, en 1552. Il différa son entrée dans sa ville épiscopale jusqu'en 1558, malgré les désirs qu'exprimaient ses diocésains de voir parmi eux leur premier pasteur, sur la force duquel ils comptaient pour arrêter les progrès du calvinisme. Leur attente fut trompée : effrayé des approches des troupes des Huguenots, ce prélat prit lâchement la fuite et alla se réfugier pendant quelque temps dans l'abbaye de Saint-Melaine. Ayant ensuite passé dans celle de Saint-Jouin, il y mourut le 26 mai 1560.

Artur DE COSSÉ [b], fils naturel de Charles, comte de Brissac, maréchal de France, fut d'abord pourvu des abbayes de

[a] *Gallia christ.*, t. 2, p. 1276.

[b] *Ibid.*

Saint-Jouin-sur-Marne et de la Trinité de Lessai en Normandie. Le roi lui donna encore celle de Saint-Melaine en 1560. L'année suivante, il fut légitimé par son père et pourvu de l'évêché de Coutances. Il semble que tant d'honneurs et de biens auraient dû satisfaire son ambition; mais les vases sacrés de l'autel, l'argenterie de la sacristie, et les ornements les plus précieux de l'église de Saint-Melaine devinrent l'objet de ses désirs, et il les enleva. Les religieux s'en plaignirent; mais il les maltraita et leur ôta encore tout ce qui fut à sa bienséance, même leur batterie de cuisine. Ne trouvant plus rien à piller, il permuta en 1570 avec l'abbé du Mont-Saint-Michel. Tel est le portrait peu flatté que Dom Morice fait de ce prélat. Rouault, curé de Saint-Pair-en-Mer, historien des évêques de Coutances, diocèse auquel il appartenait, en parle d'une manière bien différente. Il le représente comme un pasteur selon le cœur de Dieu, et tout dévoué pour le salut de son peuple. Il est certain qu'il eut beaucoup à souffrir pour la foi; car, les Calvinistes s'étant emparés de Coutances au mois d'août 1562, ils ne se bornèrent pas à détruire tous les objets de religion qui leur tombèrent sous la main; ils s'emparèrent de la personne de l'évêque, le placèrent à rebours sur un âne, dont ils lui mirent la queue dans la main, et le conduisirent ainsi à Saint-Lô, au milieu des huées de la populace. Il resta quelque temps prisonnier dans cette ville, d'où il se sauva déguisé en garçon meûnier. Il se retira d'abord à Saint-Malo, puis dans son abbaye de Saint-Melaine, et revint au bout de trois mois dans sa ville épiscopale. Artur de Cossé se montra également zélé pour l'Eglise et pour l'Etat; aussi le roi Henri III l'employa-t-il dans des affaires importantes. Accablé de vieillesse, il se retira dans un château de son diocèse, nommé Loisellière, et y mourut le 7 octobre 1587. Il est à croire que ce prélat, se trouvant dépouillé de tout en rentrant à Coutances, demanda aux religieux de Saint-Melaine une partie de leur argenterie, et que quelque historien, fâché de le voir en obtenir, l'aura, dans sa mauvaise humeur, accusé d'avoir spolié entièrement l'abbaye.

François Le Roux, protonotaire du saint Siége et abbé du

Mont-Saint-Michel, fut transféré à Saint-Melaine en 1570, en conséquence de sa permutation avec Artur de Cossé. Il mourut au mois de mars 1572, et la saisie fut mise sur le temporel de l'abbaye dans le même mois.

Etienne Le Proust afferma les revenus de son abbaye à Michel le Petit, sieur de La Vallée, le 12 juillet 1574. On ne sait en quelle année il fut nommé, ni quelle fut celle de sa mort.

Mathurin de Montalais, natif d'Anjou et aumônier du roi, prit possession au mois de juin 1575, et prêta serment de fidélité dans la chambre des comptes de Nantes le 17 novembre suivant. Il fut ordonné diacre en 1580 par Aimar Hennequin, évêque de Rennes, et pourvu de la chantrerie de Saint-Pierre de Nantes en 1583. Son nom se lit dans les souscriptions du concile provincial tenu à Tours la même année. Il présida aux Etats assemblés à Rennes pendant la Ligue, et s'y acquit une grande réputation. On l'accuse d'avoir aliéné quelques biens de son abbaye, et d'avoir maltraité ses religieux pour contribuer à la fondation du collége de cette ville. Il décéda le 12 janvier 1603, et fut inhumé dans la chapelle de Saint-Benoît.

Pierre Du Lion, seigneur de La Cave, maître des requêtes de l'Hôtel, fut d'abord nommé à l'abbaye de Saint-Germain d'Auxerre, qu'il quitta en 1603 pour avoir celle de Saint-Melaine. Il fut dix ans sans avoir de bulles, soit qu'il n'eût pas le moyen de les payer, ou qu'il ne voulût pas en faire la dépense. C'est à lui que la congrégation de Saint-Maur dut son introduction dans l'abbaye de Saint-Melaine, faite au mois de décembre 1627. La mort termina ses jours en 1636.

Louis de Nogaret [a], fils de Jean-Louis, duc d'Epernon, et de Marguerite de Foix, comtesse de Candale, fut nommé à l'abbaye de Saint-Melaine en 1637. Né avec des inclinations martiales, il les aurait suivies dès sa jeunesse si ses parents ne l'eussent obligé à embrasser l'état ecclésiastique par un abus alors assez commun parmi les grands. Le roi

[a] *Gall. christ.*, t. 6, p. 1969.

le nomma en 1621 à l'archevêché de Toulouse, et le pape Paul V le fit cardinal du titre de Saint-Adrien. Les progrès qu'il avait faits dans la théologie et la capacité qu'il avait pour les grandes affaires lui procurèrent diverses com missions dans l'Etat et dans l'Eglise. Ces différentes occupations lui rappelèrent peu à peu ses premières inclinations. En effet, il se démit de l'archevêché de Toulouse, sans avoir été sacré, pour commander nos armées en Allemagne, en Italie et dans les Pays-Bas. Il termina ses jours dans cette dernière vocation, et mourut à Rivoli, près Turin, le 28 septembre 1639.

Thomas Isnard de Castello [a], comte de la Monta, abbé de Caramagne en Piémont, et conseiller au Conseil d'Etat du duc de Savoie, fut nommé à l'abbaye de Saint-Melaine en 1639. Guichenon nous le représente comme un personnage fameux par ses ambassades et ses négociations. Les affaires d'Etat ne lui firent pas oublier son abbaye, dont il soutint les droits avec beaucoup de fermeté jusqu'à sa mort, arrivée en 1659.

Jules-Paul de Lionne, fils d'Artur, ministre d'Etat, et frère d'un des premiers vicaires apostoliques aux Indes, envoyés par le séminaire des Missions-Etrangères de Paris, fut nommé en 1659, et se démit en 1670. Il obtint successivement les abbayes de Marmoutier, Châlis, Cercamp, et le prieuré de Saint-Martin-des-Champs. Il mourut à Paris le 5 juin 1721.

Jean Destrades, ancien évêque de Condom, prit possession de l'abbaye le 14 août 1670. Il était fils de François Destrades, gentilhomme de la chambre du roi, et de Suzanne de Roquessa, et frère de Godefroi Destrades, maréchal de France. Ayant embrassé l'état ecclésiastique, il fut pourvu dans sa jeunesse de l'abbaye de Bonnefontaine, au diocèse de Comminges, et nommé à l'évêché de Périgueux en 1646. Le roi le transféra à Condom au mois de septembre 1647. Fatigué du gouvernement de cette église, il la remit en 1670 entre les mains du roi, qui lui donna l'abbaye de

[a] *Hist. de Savoie*, p. 1120.

Saint-Melaine. C'est dans cette maison qu'il se retira pour y finir ses jours dans le repos. Les bienfaits dont il la combla y avaient rendu chers son nom et sa mémoire. Il mourut le 13 juin 1684, et fut enterré au milieu du chœur des religieux. M. le maréchal Destrades fit mettre sur sa fosse une belle tombe de marbre, avec une épitaphe[1].

François DESTRADES, neveu du précédent, conseiller et ambassadeur du roi à la cour de Savoie, fut pourvu de l'abbaye en 1684, et mourut à Passy, près Paris, le 10 mai 1715.

Michel DE LA ROCHE, chanoine et archidiacre de l'église de Paris, obtint l'abbaye en 1715, et mourut à Paris au mois d'octobre 1724. Il avait été choisi en 1696, par le pape Innocent XII, pour apporter la barrette au cardinal Cavallerini, alors nonce en France.

Martin DU BELLAY, fils de François-René Du Bellay et

[1] Voici cette épitaphe :

D. O. M.
Hic jacet
reverendissimus et illustrissimus
Joannes Destrades,
Condomiensis episcopus
qui pontificales infulas
amplissimamque diœcesim,
quam per annos decem piè sapienterque rexerat,
miro christianæ humilitatis exemplo
spontè abdicavit,
uni Deo sibique victurus.
Secessit in Rhedonense Sancti Melanii cœnobium
cui abbas præfuit,
cujus ædes instauravit,
quod amore præcipuo coluit,
comitate, liberalitate, caritate
omnes sibi devinciens.
Suis se pastorem, egentibus patrem, afflictis solamen
exhibuit.
His laboribus probatus senex,
Meritis quàm annis gravior
occubuit
Die XII mensis junii anno ætatis 75
R. S. H. 1685.
Fratri carissimo
Gaufredus Destrades, Franciæ marescallus,
amoris hoc pignus et doloris monumentum
posuit.

de Marthe-Suzanne de Rochechouart, obtint l'abbaye de Saint-Melaine en 1724, et le prieuré de Combourg en 1727. Il fut nommé à un grand vicariat de Tours en 1729, et à l'évêché de Fréjus en 1739. Ayant quitté son siége en 1766, il conserva son abbaye jusqu'à sa mort, arrivée en 1775. Ce prélat termine la série des abbés de Saint-Melaine. Ce titre et les revenus qui en dépendaient furent, cette même année, réunis à l'évêché de Rennes par les soins de M. de Girac, qui en était alors évêque.

ABBAYE DE SAINT-GILDAS-DE-RHUIS [1].

Cette abbaye, dont les commencements remontaient au VIe siècle, était située dans une presqu'île de la côte de Vannes, nommée Rhuis, et dans la paroisse de Saint-Goustan. Elle était fondée pour neuf religieux; son abbé jouissait d'un revenu de six mille francs. Les bâtiments de cette abbaye sont maintenant occupés par des sœurs de la Charité de Saint-Louis. Son église, qui renferme plusieurs anciens monuments et possède de précieuses reliques, est devenue paroissiale.

CATALOGUE HISTORIQUE DES ABBÉS.

Saint Gildas, surnommé le Sage ou Badonic [a], est reconnu pour le fondateur de ce monastère, de l'église duquel saint Gildas l'Albanien était le patron. Il était né dans la Grande-Bretagne en 494, et comme cette année fut fameuse par la victoire signalée que les Bretons remportèrent sur les Saxons, près du Mont-Badon, on l'a surnommé Badonic pour le distinguer des autres écrivains de ce nom. Elevé dans les maximes de la vie solitaire, il quitta sa patrie vers l'an 527 pour se soustraire à la fureur des Saxons et des Anglais qui la désolaient. La Providence le conduisit dans l'île

[1] *Abbatia Sancti Gildasii Ruyensis* et *Rhuvigiensis*.
[a] *Mathæus Westmons.*, p. 238.

d'Houat, où il trouva une solitude telle qu'il la souhaitait. Il passa ensuite dans la presqu'île de Rhuis et y établit un monastère. C'est dans ce lieu qu'il écrivit les deux traités qui nous restent de lui, et que l'on regarde comme la plus pure source de l'ancienne histoire des Bretons. Etant retourné à Houat, il y mourut vers l'an 570, plein de jours et de mérites [a]. Le malheur des temps nous a fait perdre la suite de ses successeurs jusqu'au x[e] siècle, que le monastère fut détruit par les Normands.

Dajoc ou Daoc [b] en était abbé lorsque ces barbares entrèrent dans la Bretagne. Instruit des maux qu'ils avaient faits dans les siècles précédents, il abandonna son église, et emporta avec lui presque tout le corps du saint fondateur de sa maison, et ceux de saint Patrice, apôtre d'Hibernie, de saint Alban, martyr, de saint Patern, évêque de Vannes, de sainte Brigide, abbesse d'Ecosse, et plusieurs autres reliques. Il déposa ces précieux trésors à Bourg-Deols en Berri, où il bâtit une église et un monastère sous le nom de Saint-Gildas. Ebbon, seigneur du lieu, contribua à cet établissement, et fit plusieurs dons au nouveau monastère qui a subsisté jusqu'en 1622, époque à laquelle il fut sécularisé. Après la retraite de Dajoc, les Normands détruisirent sa maison de Rhuis, et la réduisirent en une affreuse solitude. Ils traitèrent de la même manière le monastère de Moriac ou Locminech.

Les choses, en 1008, étaient encore en cet état, lorsque le duc de Bretagne, Geoffroi I[er], touché de la désolation de ces deux sanctuaires, demanda à Gauzlin, abbé de Saint-Benoît-sur-Loire, des religieux pour les rétablir. Afin de seconder les pieuses intentions du duc, Gauzlin lui envoya un de ses religieux nommé Félix, qui parut en Bretagne comme un autre Esdras. Félix s'appliqua avec un soin infatigable à l'œuvre dont il était chargé, et Dieu bénit tellement ses travaux, qu'en peu d'années il répara le premier de ces deux monastères, et le peupla de saints religieux. Sa commission finie, il ne pensa plus qu'à retourner à Fleuri.

[a] *Voyez* sa vie, *Vies des Saints de Bretagne*, t. 1[er].
[b] *Gall. christ.*, t. 2, p. 153, 1164.

La duchesse Havoise s'opposa longtemps à son dessein; mais elle céda à ses importunités en 1025, et lui donna une lettre pour son abbé, qui avait été fait archevêque de Bourges. Gauzlin, ayant lu la lettre de la duchesse, donna la bénédiction abbatiale à Félix, et le renvoya en Bretagne pour gouverner l'abbaye de Rhuis qu'il avait réparée. Félix y mourut en odeur de sainteté, le 4 mars 1038, selon la Chronique de cette maison.

VITAL[a] fut le successeur de saint Félix; il porta ses plaintes à Isembert, évêque de Poitiers, contre les religieux de Saint-Philibert, qui avaient enlevé le corps d'un de ses religieux. Ce religieux était saint Gulstan, qu'il avait envoyé à Beauvoir pour les affaires de son monastère, et qui y était décédé dans une grande réputation de sainteté. Vital vivait encore le 11 mars 1067, selon une charte de Saint-Florent.

FRAVAL assista aux obsèques d'Emme, vicomtesse de Porhoet, faites en 1092 par Morvan, évêque de Vannes, dans l'église de Sainte-Croix de Josselin. On ne sait pas l'année de sa mort; le jour en est marqué au 3 mars dans le nécrologe de Landevenec.

HERVÉ transigea avec l'évêque élu de Quimper pour l'église du Saint-Tudi, et lui promit une inviolable fidélité. Ce prélat était Robert, solitaire de Locrenan, qui fut choisi pour remplacer Bénédic en 1113 ou 1114, et mourut en 1130.

Pierre ABEILARD[b], natif du Pallet, diocèse de Nantes, et appartenant à une famille noble, vit le jour vers l'année 1079. Doué d'un esprit pénétrant, il aurait pu acquérir une réputation honorable, et mener une vie beaucoup moins agitée, s'il avait su joindre aux connaissances qu'il acquit en théologie une foi humble et soumise et des mœurs régulières; mais son orgueil et sa témérité en matière de doctrine lui attirèrent des condamnations de la part de l'Église, et ses désordres des humiliations et des peines qui empoisonnèrent une partie de sa carrière. Ne pouvant plus

[a] *Gal. christ.*, t. 2, p. 1164.
[b] *Spicil.*, t. 2, p. 423.

rester dans le monde, après un malheur qu'il s'était attiré, il voulut cacher sa honte dans l'état monastique, et se fit religieux dans l'abbaye de Saint-Denis près de Paris. Elu abbé de Rhuis vers l'an 1125, il accepta cette dignité pour s'éloigner d'objets dont la vue l'affligeait continuellement; mais il trouva de nouveaux chagrins dans une communauté très-déréglée, et dans un pays dont le langage lui était inconnu. Les mauvais procédés des religieux de Rhuis obligèrent Abeilard à quitter cette maison. Après diverses catastrophes, qu'il aurait pu éviter s'il avait été moins présomptueux, il se retira au monastère de Clugny, d'où il passa au prieuré de Saint-Marcel de Châlons. Il finit ses jours dans cette dernière maison le 21 avril 1142. La Chronique de Rhuis met sa mort en 1141, et lui donne Guillaume pour son successeur.

Guillaume succéda à Pierre Abeilard en 1141, suivant la chronique de son monastère.

Guethenoc-Judelet fut un des arbitres nommés en 1161 pour juger le différend que les chanoines de Nantes avaient avec les religieux de Quimperlé, pour l'église de Notre-Dame dans la ville de Nantes. Il souscrivit en 1164 au droit de bouteillage accordé aux religieux de Marmoutier par Eudon, comte de Porhoet, sur les vins de la ville de Vannes.

Tangui, abbé de Saint-Gildas, mourut le 23 décembre, suivant l'obituaire de Landevenec.

H. transigea en 1218 avec Guillaume, abbé de Saint-Melaine.

Rivald paraît avoir été l'un des juges du différend que l'évêque et le chapitre de Saint-Malo eurent en 1231, avec Hamon de Querhiriac, pour la propriété des dîmes de la paroisse de Brons. On ignore l'année de sa mort; le jour en est marqué au 5 octobre dans l'obituaire de Landevenec.

Pierre a le titre d'abbé de Saint-Gildas-de-Rhuis dans un contrat de vente, que l'on conservait aux archives de l'abbaye de Prières, et qui était daté de l'an 1257. Il se

démit le 16 novembre 1259, selon la Chronique de son monastère.

EUDON succéda à Pierre en 1259, et mourut le 14 janvier 1281, selon le nécrologe de Quimperlé.

ALAIN donna en 1306 quittance aux exécuteurs testamentaires du duc Jean II, pour ce qui avait été légué par ce prince à son monastère.

PIERRE II donna en 1313 procuration à frère Geoffroi, son religieux, pour terminer le différend qu'il avait avec Geoffroi et Payen de Malestroit.

LAURENT succéda au précédent, suivant une enquête faite en 1395, pour prouver le droit d'usage dans la forêt de Rhuis en faveur de cette abbaye.

GUILLAUME II fut le successeur de Laurent, selon la même enquête.

HERVÉ II donna au duc Jean IV en 1384 quittance de la somme de quarante livres pour l'honoraire de trois cents messes.

Olivier PREDIC donna le 22 octobre 1387 quittance de la somme de quarante livres, qui lui avaient été accordées par le duc pour les réparations du four de Calmont au faubourg de Vannes.

GUILLAUME III fut recommandé au duc de Bretagne par le pape Jean XXIII le 30 août 1413.

PIERRE III fut recommandé au même prince par le pape Martin V, la treizième année de son pontificat, c'est-à-dire l'an 1430 ou 1431.

Jean DE KERMEN est indiqué comme abbé de Saint-Gildas-de-Rhuis, dans le traité passé à Redon le 24 août 1441, entre les nonces du pape et les commissaires du duc, touchant la nomination aux évêchés de Bretagne.

Hervé DE BEAUBOIS transigea, le 18 juillet 1446, avec François, sire de Rieux, pour une rente due à son monastère. Il mourut à Rome le 19 janvier 1463.

Pierre DE BRIGNAC, abbé de Saint-Gildas-de-Rhuis, obtin un mandement de la chancellerie en 1502.

Robert Guibé, cardinal du titre de Saint-Anastase, obtint l'abbaye après la mort de Pierre de Brignac, et mourut à Rome en 1513. La saisie fut mise sur le temporel, le 23 novembre de la même année.

André Hamon, évêque de Vannes, était abbé de Saint-Gildas-de-Rhuis le 30 décembre 1525.

Jean de La Motte, chanoine de Rennes, était abbé commendataire de Rhuis, le 14 janvier 1529, et mourut coadjuteur de Quimper en 1537.

Jean Danielo, chanoine et archidiacre de Vannes, fut pourvu de l'abbaye en 1537, et mourut en 1540.

Philippe, cardinal du titre de Saint-Martin-aux-Monts, dit le cardinal de Boulogne, obtint mainlevée de l'abbaye de Rhuis, après avoir fait par procureur le serment de fidélité au roi en la chambre des comptes de Bretagne.

Jean Stuart fit serment de fidélité au roi en 1552, pour l'abbaye de Saint-Gildas-de-Rhuis dans la chambre des comptes de Nantes. Il est nommé Huart par MM. de Sainte-Marthe.

Jean de Quilfistre fit serment de fidélité au roi le 10 mai 1564, et mourut vers l'an 1582.

Jean-Baptiste de Gadagne, conseiller au conseil et aumônier ordinaire de la reine, fit serment de fidélité au roi pour l'abbaye de Rhuis le 9 novembre 1582.

Guillaume d'Avauçon de Saint-Marcel, archevêque d'Embrun, fut abbé de Rhuis depuis 1593 jusqu'au mois de mai 1598. Ce prélat était d'une famille noble du Dauphiné, et avait la charge de camérier du pape, lorsque le roi Charles IX le nomma en 1561 à l'archevêché d'Embrun. Il eut beaucoup à souffrir de la part des Calvinistes qui pillèrent son église. Son zèle le fit distinguer parmi les Pères du concile de Trente, à la clôture duquel il assista. Il se trouva aussi au colloque de Poissy et aux Etats de Blois de 1577 et de 1588.

Constantin Chevalier, abbé de Rhuis, fit serment de fidélité au roi dans la chambre des comptes de Nantes, le 7 juin 1603.

Charles DE MONTIGNI était abbé en 1613.

Charles DE CLERMONT fit serment de fidélité au roi pour l'abbaye de Rhuis en 1617. Il mourut en 1626.

Henri DE BRUC était abbé de Rhuis en 1627. Il mourut en 1635.

Michel FERRAND introduisit en 1638 les Bénédictins de Saint-Maur dans son monastère. Sa mort arriva en 1649.

Jacques BERTOT fut nommé en 1678. Il mourut au mois d'avril 1681.

Henri-Emmanuel DE ROQUETTE, docteur de Sorbonne, fut nommé au mois d'avril 1681. Il devint membre de l'Académie française en 1720, et mourut au mois de mars 1725.

Jean-Joseph DE VILLENEUVE fut nommé au mois de mars 1725. Il paraît qu'il mourut en 1772; ce qu'il y a de certain, c'est qu'à cette époque la mense abbatiale de Saint-Gildas-de-Rhuis fut réunie à l'évêché de Vannes, sous l'épiscopat de M. Bertin.

ABBAYE DE SAINT-MEEN [1].

Cette abbaye était du diocèse de Saint-Malo, et située dans une bourgade qui lui doit son existence. Elle portait primitivement le nom de Gaël, et donnait à son abbé un revenu de sept mille francs. Son église et ses bâtiments subsistent encore et servent au petit séminaire du diocèse de Rennes, qui y a été établi. Elle fut fondée vers l'an 600 par saint Meen, avec la permission de Juthael ou Hoël III, roi de Bretagne. Ce saint était originaire de la Grande-Bretagne, et était venu dans l'Armorique vers l'an 557 avec saint Samson, archevêque de Dol. Il eut l'avantage de voir au nombre de ses religieux saint Judicaël, qui quitta dans la suite le cloître pour monter sur le trône. Ce fut, selon les apparences, sous le règne de ce prince qu'il termina ses jours dans une heureuse vieillesse. On ignore le nom de ses successeurs;

[1] *Abbatia Sancti Mevenni.*

son monastère fut détruit sur la fin du VIIIe siècle. Hélocar, qui en était abbé, ayant été placé sur le siége d'Aleth, obtint de l'empereur Charlemagne la permission de rétablir le monastère de Saint-Meen, et ce prince lui donna des lettres pour assurer les biens qui en dépendaient. Ces lettres furent confirmées par Louis le Débonnaire en 816, à la requête du même Hélocar. Depuis cette époque on ne trouve plus rien dans le IXe siècle, qui concerne l'abbaye de Saint-Meen; elle fut détruite dans le siècle suivant par les Normands, et changée en une affreuse solitude.

CATALOGUE HISTORIQUE DES ABBÉS.

Hingueten, abbé de Saint-Jacut, fut chargé en 1008 par la duchesse Havoise et par les princes Alain et Eudon, ses enfants, de rétablir le monastère de Saint-Meen et de Saint-Judicaël. Il ne négligea rien pour seconder les pieuses intentions des deux princes, et il fit un saint usage des présents qu'ils offrirent au nouveau monastère. Cette commission lui a mérité le titre de restaurateur de Saint-Meen qu'il gouverna jusqu'à sa mort. Le prêtre Ingomar lui dédia la Vie de saint Judicaël.

Robert, deuxième abbé de Saint-Meen, mourut au mois de janvier, selon l'obituaire de cette maison.

Eudon mourut au mois de septembre, suivant le même obituaire.

Judicael était contemporain d'Airard, évêque de Nantes et de Perennès, abbé de Redon.

Belbaud mourut au mois de décembre, selon l'obituaire de son abbaye.

Brient assista aux obsèques d'Emme, vicomtesse de Porhoet, faites dans l'église de Sainte-Croix de Josselin, par Morvan, évêque de Vannes en 1092. Sa mort est marquée au 9 décembre dans le nécrologe de son abbaye.

Guillaume souscrivit à la fondation du prieuré de Loheac en 1101, et contribua à la réconciliation des vicomtes de Porhoet avec les religieux de Marmoutier en 1116.

Joston fut témoin de la donation des dîmes de Guer,

faite par Donoald, évêque d'Aleth, à Garnier, abbé de Marmoutier. Le P. Le Large croit que ce Joston est le même que Judicaël de Tremorel, dont il est parlé dans l'obituaire, et qui mourut le 3 septembre.

HENRI[a] fut déposé par ses religieux, soutenus de l'autorité de saint Jean de La Grille leur évêque. Ils lui donnèrent pour successeur Robert, dont nous parlerons ci-après. L'archevêque de Tours approuva d'abord ce changement, mais il le blâma dans la suite, et n'ayant pu engager Robert à se démettre, il se déclara contre lui. L'affaire fut portée à Rome, comme on l'apprend d'une lettre de Pierre de Celles au pape Eugène III; mais on n'a pu savoir le jugement que prononça le pape sur ce sujet. Ce qui nous paraît certain, c'est que Robert continua ses fonctions d'abbé, et qu'on donna à Henri la qualité d'abbé de Saint-Judicaël. Une charte de l'abbaye de Saint-Melaine, datée de 1163, prouve ces deux titres.

ROBERT II [b] souscrivit en 1163 l'accord fait par Josse, archevêque de Tours, entre les religieux de Saint-Melaine et les chevaliers du Temple pour le four de Montfort. Il fit confirmer, en 1184, les priviléges de son monastère par le pape Luce III. Pierre Le Baud le met au nombre des commissaires établis par le pape Clément III pour juger de la validité du mariage d'André de Vitré avec Mathilde de Mayenne.

ROLLAND obtint en 1192 une bulle du pape Célestin III qui confirme tous les priviléges et biens de son abbaye. Le même pape ratifia la sentence rendue par Raoul, évêque d'Angers, Simon, abbé de Savigni, et Herbert, archidiacre, qui déclarent le prieur de Painpont soumis à l'abbé de Saint-Meen.

PIERRE souscrivit l'acte de fondation de la collégiale de La Guerche faite en 1206 par Guillaume, seigneur de La Guerche, fils de Geoffroi de Pouencé.

ROBERT contribua, en 1220, à un accommodement entre Payen de Malestroit et les religieux de Marmoutier.

[a] *Petrus Cellensis*, lib. 1, epist. 6.
[b] Le Baud, *Chron. de Vitré*, ch. 31.

Barthélemi, abbé de Saint-Meen, mourut le 27 juillet, selon le nécrologe de Landevenec.

Raoul Laese mourut au mois de décembre, selon l'obituaire de sa maison.

Judicael, natif de Trémorel, près Saint-Meen, fit une association avec les religieux du Mont-Saint-Michel en 1296, et mourut le 16 août 1297, selon le nécrologe de Landevenec.

Olivier de Saint-Malon traita, en 1312, avec Olivier, seigneur de Montauban, fut un des exécuteurs testamentaires de Raoul, sire de Montfort, en 1314, transigea en 1319 avec Geoffroi, seigneur de Montfort, pour quelques fiefs situés dans la paroisse de Saint-Lirg, et mourut le 10 juin 1330.

Jacques Payen succéda à l'abbé de Saint-Malon, et mourut au mois de décembre 1343.

Guillaume, prieur de Vitré, fut recommandé à l'évêque de Saint-Malo par le pape Clément VI le 29 janvier 1344. On ne voit pas la raison de cette nomination du pape à l'abbaye de Saint-Meen.

Alain Le Roux accepta en 1369 une fondation faite dans son église par Guillaume Lévêque, seigneur de Molant, et Jeanne de Montfort, sa femme. Il mourut le 29 août 1374, selon le nécrologe de Montfort.

Guillaume Le Roux, abbé de Saint-Meen, et du Tronchet, traita en 1385 avec le sire de Montfort pour les dégâts que ce seigneur avait faits sur un moulin de son abbaye. Il mourut le 7 mars 1400, selon le nécrologe de la maison.

Guillaume Servot mourut le 18 mars 1431, selon le nécrologe de son abbaye.

Olivier Servot, neveu ou parent de Guillaume, mourut le 7 mars 1441, selon le même nécrologe.

Robert de Coetlogon, fils d'Olivier, seigneur de La Gaudinaie, fut élu en 1443 et gouverna l'abbaye pendant cinquante ans. Jean l'Espervier, évêque de Saint-Malo, l'accusa en 1485 auprès du duc de plusieurs crimes dignes de

punition. Le duc en conséquence donna commission à Guillaume Loaisel, seigneur de Brie, d'arrêter frère Robert de Coetlogon. Il n'est point fait mention dans cette commission des crimes de l'accusé; mais il y a bien de l'apparence que son plus grand crime était d'avoir amassé vingt mille écus, dont le trésorier Landais voulait s'emparer, et dont il s'empara réellement. Ce malheureux favori, étant devant ses juges, avoua le vol, et déclara qu'il ne l'avait fait que pour empêcher Robert de Coetlogon de sortir de Bretagne, et pour conserver une somme considérable à la province. La mort du trésorier justifia l'abbé, qui continua à gouverner sa maison comme il l'avait fait avant l'accusation intentée contre lui. Il mourut le 30 avril 1492, après avoir enrichi d'ornements son église.

Pierre DE LAVAL, archevêque de Reims, évêque de Saint-Malo, abbé de Saint-Aubin et de Saint-Nicolas d'Angers, obtint encore l'abbaye de Saint-Meen en 1492; mais il la tint peu de mois, étant mort le 14 août 1493.

Robert GUIBÉ, évêque de Nantes et cardinal du titre de Saint-Anastase, obtint l'abbaye en 1493, et la posséda jusqu'à sa mort arrivée en 1513 à Rome, où il fut inhumé dans l'église de Saint-Yves des Bretons.

François HAMON, neveu du cardinal Guibé, lui succéda dans l'évêché de Nantes et dans l'abbaye de Saint-Meen. Il nomma pour vicaire général André Hamon, son frère, et mourut le 7 janvier 1532.

Réné DU BELLAY fut nommé à l'abbaye de Saint-Meen en 1532, et a l'évêché du Mans en 1536. Il mourut à Paris en 1546, et fut inhumé dans l'église cathédrale de Notre-Dame, dont le cardinal Du Bellay, son frère, était évêque.

Jean JUVÉNAL DES URSINS fut, en 1539, pourvu de cette abbaye sur la démission de l'évêque du Mans, et obtint mainlevée du temporel le 6 novembre 1540.

PONTHUS DE BRIE obtint l'abbaye en 1543 sur la démission du précédent, et la posséda jusqu'en 1557.

Jacques HELUIS, dit DE LA ROCHE-SUR-YON, était fils d'un laboureur du diocèse de Beauvais. Le cardinal de Bourbon,

prince de La Roche-sur-Yon, le prit en affection, et l'éleva aux premières dignités de l'Eglise en le faisant, non-seulement abbé de Saint-Meen, mais encore évêque de Langres, duc et pair de France. Il mourut le 26 mars 1565.

Charles DE BOURBON, archevêque de Rouen et cardinal de la sainte Eglise romaine, fit serment de fidélité au roi en 1574 pour l'abbaye de Saint-Meen, dont il avait été pourvu après la mort de son élève.

Pierre DE RAGAN ou RAGEAN rendit foi et hommage au roi en 1579 pour l'abbaye de Saint-Meen. Il est indiqué dans cet acte comme évêque de Rouanne.

Jean HELUIS, neveu ou parent de Jacques dont on vient de parler, succéda à l'évêque de Rouanne en 1585. Il y a apparence que les princes de La Roche-sur-Yon lui procurèrent cette dignité.

Jean PICAUT soutint les droits utiles et honorifiques de son abbaye avec beaucoup de fermeté, et mourut en 1592 selon les Mémoires du P. Le Large, qui nous fournit ces trois abbés.

Jean D'ESPINAI, frère de Charles, évêque de Dol, succéda au précédent, et mourut vers l'an 1604.

Pierre CORNULIER assista aux Etats tenus à Rennes en 1604 en qualité d'abbé de Saint-Meen. Il y assista dans la suite comme évêque de Tréguier et de Rennes. C'est à ce prélat qu'on est redevable du bel hôpital qui sert à loger les pauvres et les pèlerins qui ont recours à l'intercession de Saint-Meen dans plusieurs maladies. Il mourut le 22 juillet 1639 et fut inhumé dans son église de Saint-Pierre de Rennes.

Achille DE HARLAY-SANCI, évêque de Saint-Malo, fut nommé au mois d'août 1639, et obtint, le 20 octobre 1643, la permission d'ériger un séminaire ecclésiastique dans son abbaye. Cette permission fut confirmée par lettres patentes du mois de mars 1646, portant union de la mense conventuelle, des offices claustraux et des bâtiments de l'abbaye au séminaire qui avait été donné à la congrégation de la mission dite de Saint-Lazare. M. de Harlay mourut le 20 novembre 1646.

Ferdinand DE NEUFVILLE succéda à son oncle et dans l'évêché de Saint-Malo et dans l'abbaye de Saint-Meen. Il mourut évêque de Chartres le 2 janvier 1690, à l'âge de quatre-vingt-deux ans.

Charles-Ferdinand DE CHAMPLAIS DE COURCELLES, neveu de M. de Villeroi, fut, en 1675, pourvu de l'abbaye vacante par la démission de son oncle, et mourut à Paris le 8 juillet 1698.

Antoine FAGON, fils du fameux Fagon, premier médecin de Louis XIV, obtint l'abbaye au mois d'août 1698. Il devint successivement évêque de Lombez et de Vannes, et termina sa carrière à l'âge de soixante-dix-sept ans, le 16 février 1744.

Gilbert-Blaise DE CHABANNES, vicaire général de Nevers et de Langres, député à l'assemblée du clergé de 1745, fut nommé à Saint-Meen en 1743, et se démit en 1745 pour obtenir l'abbaye de Bon-Port au diocèse d'Evreux, dont il jouit jusqu'en 1779.

N. DE GUERSANS, vicaire général de Rennes, remplaça le précédent en qualité d'abbé commendataire de Saint-Meen, au mois de juin 1745, et posséda cette abbaye jusqu'en 1764. Il était en même temps premier archidiacre et chanoine de Rennes.

N. DE MOSTUÉJOULS, sous-précepteur des enfants de France, succéda dans l'abbaye à M. de Guersans en 1764; mais il s'en démit l'année suivante, et fut nommé à celle de Saint-Vincent de Senlis qu'il possédait encore en 1790. Il était, à cette dernière époque, premier aumônier de la comtesse de Provence, épouse de Louis XVIII.

N. VENDOMOIS DE SAINT-AUBIN, chanoine scolastique de Rennes, fut abbé de Saint-Meen depuis 1765 jusqu'en 1771.

N. DESCOGNETS, grand archidiacre, chanoine et vicaire général de Quimper, nommé en 1771, a été dernier abbé de Saint-Meen, et en 1790 la révolution le dépouilla de ce bénéfice.

ABBAYE DE SAINT-MATTHIEU [1].

Cette abbaye était située dans la paroisse du même nom, diocèse de Léon, sur le bord de l'Océan, aux extrémités de la Bretagne, ce qui l'a fait nommer Saint-Matthieu et Saint-Mahé fine-terre ou fine-poterne, et en breton *San-Mazé fin ar bed*. Les Saxons, les Normands et les Anglais l'ayant ravagée en différents temps, ont causé la perte de tous les monuments nécessaires pour constater son origine et la suite de ses abbés. Ainsi, nous dirons seulement qu'elle était fondée pour six religieux, que l'abbé jouissait d'un revenu annuel de trois mille cinq cents francs; qu'on y envoyait autrefois comme en exil les religieux bénédictins de l'intérieur de la France, que leurs supérieurs voulaient punir, et que ce monastère n'est plus aujourd'hui qu'un monceau de ruines. Nous nous contenterons de marquer ici ce qui nous a paru plus vraisemblable sur cette matière. Les uns croient que cette église fut bâtie dans le IXe siècle pour recevoir le corps de l'apôtre saint Matthieu, qui avait été apporté d'Ethiopie en Bretagne par des marchands; les autres lui donnent une plus haute origine, dont ils font honneur à saint Tanguy qui vivait dans le VIe ou VIIe siècle [2].

Le sentiment des premiers est appuyé sur les Chroniques de Nantes, de Quimperlé et du Mont-Saint-Michel, qui mettent la translation du corps de saint Matthieu en Bretagne sous l'an 857, au commencement du règne de Salomon. La Chronique de Saint-Maixent ajoute que ce saint corps fut transporté quarante-huit ans après en Italie pour le mettre à couvert de la fureur des Normands [3]. Pierre Le Baud, qui avait vu ces Chroniques, n'a pas cru devoir s'y arrêter, et a placé la translation des reliques de

[1] *Abbatia Sancti Matthæi in finibus terræ.*

[2] C'est ce dernier sentiment que nous avons suivi d'après D. Lobineau. *Voyez* saint Tanguy, *Vies des saints de Bretagne*, t. 1er.

[3] *Chron. Malleacense ad annum* 853.

saint Matthieu sous le règne de Salomon, IIe du nom, roi des Bretons Armoricains. Il cite pour son garant Paulin, évêque de Léon, qui a écrit l'histoire de cette translation, dont Henschenius déclare avoir vu un exemplaire dans l'abbaye de Vaucelle. Paulin ou Paulinien, évêque de Léon, vivait dans le xe siècle, et souscrivit la charte dressée vers l'an 950 pour le rétablissement de l'abbaye de Saint-Père-en-Vallée. Il rapporte que cette translation se fit sous le règne de Salomon, roi de Bretagne ; mais tout ce qu'il dit de ce Salomon ne convient nullement à celui qui régnait dans le IXe siècle, et dont il ne pouvait ignorer les actions, puisqu'il n'y avait que soixante ou soixante-dix ans qu'il était mort. Il faut donc chercher un autre prince du même nom, sous le règne duquel cette translation a été faite.

Paulin déclare que le roi Salomon fut tué par ses propres sujets dans une émeute populaire, que Flavius, patrice romain, son beau-père, en porta ses plaintes à Valentinien, et que cet empereur envoya une armée faire le dégât sur les terres des Armoricains pour les punir de leur sédition, et pour venger la mort du roi, qui était son allié. L'empereur Valentinien étant monté sur le trône vers l'an 424, et Salomon étant mort en 434, il faut donc placer entre ces deux époques la translation du corps de saint Matthieu, qui fut déposé dans l'église de Saint-Paul de Léon, c'est-à-dire dans l'église où plus tard ce saint établit son siége en 511 ou 512. Ce trésor y fut conservé jusqu'au commencement du xe siècle, qu'il fut transporté en Italie, comme nous l'apprend l'auteur de la Chronique de Saint-Maixent[1]. Quelque Breton eût assez de crédit ou d'adresse pour obtenir dans le XIIe siècle le chef de saint Matthieu, qui fut transporté en Bretagne et déposé dans le monastère qui portait son nom[2].

[1] Tempore Salomonis regis et ducis Cornubiæ corpus sancti Matthæi apostoli translatum est in urbem Legionensem et conditum est in ecclesia Sancti Pauli. Inde post 480 annos translatum est in Leucaniæ partibus.

[2] C'est ce que nous apprenons d'une charte datée de l'an 1206, et qui commence par ces mots :

« Hervæus de Leonià, qui primus dominorum Leonensium receptioni et venerationi SS. capitis B. Matthæi apostoli interfui, etc. »

L'abbaye de Saint-Matthieu n'était donc en possession du chef de son patron que depuis le XIIIe siècle : elle subsistait longtemps avant que de recevoir ce dépôt ; il ne faut donc point attribuer son établissement à cette translation, mais à saint Tanguy, solitaire du VIe ou VIIe siècle.

CATALOGUE HISTORIQUE DES ABBÉS.

SIMÉON est nommé *abbas Leonensis* dans une charte de Redon datée du 25 août 870. Cela ne peut convenir qu'à un abbé de Saint-Matthieu ou à un abbé du monastère de Batz, bâti par saint Paul de Léon : mais on n'a aucune preuve que ce dernier ait subsisté jusqu'en 870.

EUDON, abbé de Saint-Matthieu, mourut le 25 mai, selon l'obituaire de Landevenec.

TIRITIEN mourut le 20 mai, selon le même obituaire.

CURION mourut le 6 juin, suivant le même obituaire.

DANIEL approuva en 1110 une association faite entre ses religieux et les habitants de la ville de Morlaix, où il y avait un prieuré dépendant de cette abbaye.

PÉRENNÈS obtint, le 10 juillet 1157, de Hervé, comte de Léon, l'affranchissement de tous les biens dépendants de son monastère.

INISANT mourut le 25 septembre, selon l'obituaire de Landevenec.

HERVÉ mourut le 11 décembre 1218, suivant le nécrologe de Quimperlé.

RIVALLON, fils de Haeluc, religieux de Quimperlé, succéda à Hervé, et mourut le 14 janvier 1229, suivant le même nécrologe.

YVES DE LA PALUE OU DU MARAIS, *de Palude*, mourut le 9 mars, suivant l'obituaire de Landevenec, qui indique également le décès des trois abbés suivants.

YVES DE LA PALUE, neveu ou parent du précédent, mourut le 12 juin.

EVEN mourut le 19 décembre.

YVES mourut le 22 juin 1315.

GUILLAUME tint, le lundi après la translation de saint Benoît en 1332, un chapitre général, dans lequel il fut réglé que les prieurs de Goelotforêt diraient à perpétuité trois messes par semaine pour les seigneurs de Léon, bienfaiteurs de ce prieuré et de l'abbaye de Saint-Mahé.

PHILIPPE fit dresser le cartulaire de son abbaye en 1343. Il reconnaît dans la préface de cet ouvrage que les comtes de Léon sont ses fondateurs et bienfaiteurs.

GUILLAUME, dit DOGAN, mourut le 13 septembre, suivant l'obituaire de Landevenec.

EVEN GLEBEUF mourut le 30 juin, selon le même obituaire.

JEAN, abbé de Saint-Matthieu, était trésorier général de Bretagne en 1408, et premier président de la Chambre des comptes en 1420.

Guillaume DE KERLEC'H occupait le siége abbatial en 1430, suivant un acte de son monastère, et vivait encore en 1467. Il fut commis par le duc en 1462 pour gouverner l'abbaye de Redon, à cause des infirmités de l'abbé Le Sénéchal, qui le rendaient incapable de toute administration. Les Anglais descendirent à Saint-Mahé la même année, et firent beaucoup de dégâts sur les biens de l'abbaye.

Jean NOUEL succéda à l'abbé de Kerlec'h et mourut vers l'an 1486. Le pape nomma à sa place Antoine *de Grassiis*, évêque de Thuile, l'un de ses référendaires. Le duc, pour favoriser son confesseur, engagea Antoine à se démettre, et lui accorda, le 24 avril 1486, la permission de posséder en Bretagne des bénéfices jusqu'à la valeur de trois cents ducats.

Jean DE LA FOREST, confesseur du duc François II, obtint l'abbaye en 1486 sur la démission d'Antoine *de Grassiis*, et mourut vers l'an 1487.

Jean BRUNET, prieur d'Aindre, au diocèse de Nantes, était abbé en 1487, et mourut en 1515.

Henri LE JACOBIN, docteur en théologie, obtint mainlevée des revenus de l'abbaye de Saint-Mahé, le 15 juin 1515.

Hamon Barbier, chanoine de Nantes et de Saint-Paul de Léon, recteur de plusieurs paroisses et conseiller au Parlement de Bretagne, archidiacre de Quiminidili dans l'église de Léon, obtint en 1533 les bulles de l'abbaye de Saint-Mahé, et les présenta à la Chambre des comptes. Frère Hervé de Kermeno lui disputa ce dernier bénéfice; mais on ne voit pas à qui il fut enfin adjugé. Le temporel de l'abbaye fut saisi dans le mois de décembre 1543, à la requête du procureur général.

Claude Dodieu, chanoine et archidiacre dans l'église de Rennes, vicaire général du même diocèse, fit serment de fidélité au roi pour l'abbaye de Saint-Matthieu en 1553. Il en était pourvu en 1552, et la possédait encore en 1571.

François de Kernechriou succéda, suivant quelques mémoires, à M. Dodieu ; mais on ne sait combien d'années il tint cette abbaye.

Côme de Roger, Florentin, conseiller et aumônier du roi, prieur de Saint-Nicolas de Josselin, fit serment de fidélité au roi pour l'abbaye de Saint-Matthieu en 1607. Ses mœurs et ses discours impies l'ayant rendu suspect d'athéisme, il fut exclu par arrêt du nombre des abbés.

André de Liza succéda au précédent, et se démit en 1617.

Jean Roger de Foix fut pourvu en 1617 sur la démission du sieur de Liza, et vivait encore en 1628.

Louis de Jant ou de Jouhan succéda au précédent.

N. L'Alat, originaire de Bordeaux, succéda au précédent; il mourut en 1633.

Louis de Fumée, seigneur des Roches en Touraine, rendit aveu au roi, en 1634, pour le temporel de son abbaye, consentit à l'introduction de la réforme en 1655, et mourut dans son château des Roches-Saint-Quentin le 7 avril 1657.

Louis de Menou, originaire de Touraine, prit possession par procureur le 20 septembre 1658, et mourut en 1702.

Claude DE MENOU, frère du précédent et chanoine de Loches, fut pourvu le 16 juillet 1702, et mourut le 24 novembre 1721, après avoir comblé son abbaye de ses bienfaits.

Léonor DE ROMIGNY, docteur et syndic de Sorbonne, chanoine de l'église de Paris et vicaire général, fut nommé à l'abbaye au mois d'octobre 1723; il mourut subitement le 4 août 1739 à l'âge de cinquante-neuf ans. Son zèle pour la conservation de la pureté de la foi en France lui attira la haine des Jansénistes.

Jean Louis GOUYON DE VAUDURANT fut nommé en 1739 à l'abbaye de Saint-Mahé et, en 1745 à l'évêché de Saint-Paul de Léon. Il se démit de son siége en 1763, et conserva son abbaye jusqu'en 1779, époque de sa mort.

N. DE ROBIEN, Breton d'origine, vicaire général d'Auxerre, succéda à M. Gouyon en 1780. La révolution le dépouilla de son abbaye en 1790.

ABBAYE DE SAINT-SAUVEUR DE REDON [1].

Cette abbaye, du nombre de celles qui ont vu près d'elles se former des villes, était située au confluent de l'Oult et de la Vilaine, dans un lieu agréable, et où se trouve un petit port. L'établissement définitif de ce monastère date de l'an 832 : il était fondé pour vingt religieux, et l'abbé jouissait d'un revenu de douze mille francs. L'église, qui était très-belle, fut détruite en 1784 par un incendie qui épargna seulement le chœur. Elle a été depuis reconstruite, mais sur un plan beaucoup moins étendu que l'ancien, ce qui fait que le clocher est maintenant éloigné de la nef d'une distance de cinquante pieds. Cette église sert aujourd'hui de paroisse. La maison, vendue pendant la révolution et partagée entre plusieurs acquéreurs, a été en partie

[1] *Abbatia Sancti Salvatoris Rotonensis.*

démolie ; ce qui en reste est devenu un petit collége. L'abbaye de Redon était immédiatement soumise au saint Siége.

CATALOGUE HISTORIQUE DES ABBÉS.

Saint Convoion, diacre de l'église de Vannes, jeta les fondements de cette abbaye en 823. Il était né à Comblessac dans le même diocèse, et venait d'être élevé au sacerdoce par l'évêque Renier. Rempli de la grâce qu'il avait reçue, il se retira dans la forêt de Redon avec quelques personnages pleins de piété. Autorisé par Ratuili, seigneur du lieu, et par Nominoé, lieutenant de l'empereur Louis le Débonnaire, il bâtit quelques cellules et un oratoire qu'il dédia au Sauveur du monde. Un religieux de Saint-Maur-sur-Loire se joignit aux nouveaux habitants du désert, et leur apprit pendant deux ans à pratiquer la règle de saint Benoît. Le petit troupeau s'augmenta considérablement par la retraite de plusieurs hommes d'une naissance distinguée, et animés des plus pieux sentiments, qui se mirent sous la conduite de Convoion. Ce saint homme voyant que le Ciel avait approuvé son établissement, le fit confirmer par l'empereur Louis le Débonnaire, alors maître de la Bretagne, et de nombreuses donations ne tardèrent pas à enrichir son monastère [1]. Le clergé d'Angers lui donna le corps de saint Apothème, évêque de cette église [2] ; il obtint en 847, du pape Léon IV, le corps de saint Marcellin, pape et martyr : d'autres églises lui cédèrent les corps de saint Meloir, martyr, et de saint Benoît, ermite de Macerac. L'acquisition de ces trésors le consola beaucoup des persécutions que le démon lui avait suscitées dès le commence-

[1] L'opinion de la fin prochaine du monde était alors si généralement répandue, que presque toutes les donations faites à cette époque à l'abbaye de Redon commencent par ces mots : *Mundi termino appropinquante :* « Le terme du monde approchant, etc. » On a accusé les religieux d'avoir propagé ces idées, afin de s'enrichir plus facilement par les donations ; mais cette accusation est injuste ; ils partageaient eux-mêmes cette opinion de la fin prochaine du monde, et qui était alors répandue dans presque tous les pays chrétiens.

[2] Voyez ce que nous disons de ce fait historique, *Vies des Saints de Bretagne*, t. 2. On conserve encore à Redon une partie des reliques de saint Apothème.

ment de sa retraite, mais elle ne le mit pas à couvert de la fureur des Normands. Après avoir souffert plusieurs insultes de la part de ces barbares, il fut enfin obligé d'abandonner son monastère et de se retirer avec ses religieux au château de Plelan. La guerre se prolongeant, il bâtit dans ce lieu un nouveau monastère, et confia le soin de celui de Redon à Ritcand, son disciple. Dégagé d'une partie du gouvernement, il ne s'occupa plus que de Dieu, à qui il rendit son esprit le 5 janvier 868. Son corps fut inhumé à Plelan, d'où il fut transporté dans la suite à Redon.

Ritcand fut chargé de l'administration de Redon, tandis que saint Convoion terminait sa carrière à Plelan. Après la mort de ce saint homme, il obtint du roi Salomon que les abbés de Redon seraient élus par la communauté, conformément à la règle de saint Benoît. Salomon ne borna pas à ce privilége son attention pour le monastère de Redon : il lui soumit le monastère de Plelan en 869, et voulut que ce dernier fût appelé le monastère de Salomon. Il le combla encore de présents dignes de sa magnificence, entre autres des reliques de saint Maixent et de saint Léon, pape. Ritcand termina ses jours en 871.

Liosic fut élu, en 871, en vertu du privilége accordé par Salomon à son monastère. Il obtint de Gurvant, comte de Rennes, et de Pasquiten, comte de Vannes, la moitié de la seigneurie de Plechâtel ; son prédécesseur avait été gratifié de l'autre moitié par le roi Salomon.

Roenvallon est indiqué comme abbé de Redon dans une donation faite à cette abbaye, par le comte Pasquiten, le 19 juin 876.

Libère ou Livers, fils de Ratuili, premier bienfaiteur de l'abbaye, la gouverna depuis l'an 877 jusqu'en 888. Il assista au couronnement du duc Alain le Grand, fait en l'église d'Allaire, en 878, par Armengaud, évêque de Nantes. Après cette cérémonie, le duc donna à l'église de Saint-Sauveur de Redon le bourg d'Ardon dans l'île de Rhuis.

Fulchric succéda à Livers en 888. Ce fut de son temps que Quérak, fils du duc Alain le Grand, tomba malade au bourg d'Allaire. Le duc, sensiblement affligé du danger où

était son fils, le fit transporter à l'église de Saint-Sauveur de Redon, et le recommanda aux prières des religieux. Tandis qu'ils étaient en prières, une sueur abondante sortit du corps de l'enfant, ses douleurs se dissipèrent et il se trouva parfaitement guéri. Le duc, en reconnaissance de cette guérison, fit présent au Sauveur du monde de son domaine de Macerac, le 8 novembre 888.

RITVALD donna l'habit monastique à Retwalart, son frère.

CATLUIANT était contemporain de Gurmaillon, comte de Bretagne, et de Bili, évêque de Vannes, qui lui donna la paroisse de Guipré.

ADÉMAR, frère de Haimon, vicomte de Poitou, était abbé de Redon, lorsque l'on rendit aux Poitevins le corps de saint Maixent, qu'ils avaient apporté en Bretagne pour le préserver de la fureur des Normands. Cette restitution fut faite en 924.

BERNARD vivait sous le règne du duc Alain Barbelorte.

HÉROIC, médecin de profession, fut accusé, en 982, d'avoir empoisonné Guerech, comte de Nantes, pour favoriser Conan, comte de Rennes. Il n'y a pas de preuve que Héroic ait été abbé; il pouvait être religieux et médecin.

THIBAUD succéda à Héroic avant l'an 992, et mourut au commencement du siècle suivant.

MAINARD gouverna les abbayes de Redon et du Mont-Saint-Michel, sous le règne du duc Geoffroi Ier. Ce prince lui donna l'île de Guadel ou de Belle-Ile, dont il confia l'administration à Catuallon, qui fut son successeur. Le duc Alain III affranchit à sa considération tous les biens de l'abbaye de Redon, et les exempta des rentes dont elles étaient redevables au domaine. Mais, quelque attachement que Mainard eût pour une maison dans laquelle il s'était consacré au service de Dieu, il la quitta quelques mois avant sa mort, et se retira au Mont-Saint-Michel, où il acheva ses jours en 1009.

CATUALLON, frère du duc Geoffroi Ier, et oncle du duc Alain, est nommé pour ces raisons abbé sérénissime dans une charte de son monastère. Il fut d'abord chargé de

l'administration de l'île de Guadel, où il assembla plusieurs religieux pour célébrer les offices divins. La sagesse qu'il fit paraître dans le gouvernement de cette colonie, sa piété et sa naissance le firent choisir pour remplir la place de l'abbé Mainard. Cette élection donna un grand relief à la communauté de Redon, et lui procura de grands biens pendant que Catuallon vécut. Judicaël, évêque de Vannes, son frère, lui rendit la juridiction épiscopale que Susan et Courantgen, ses prédécesseurs, avaient donnée à Redon, mais dont l'exercice avait été interrompu par les guerres des Normands. Il souscrivit la fondation de l'abbaye de Saint-Gildas-des-Bois en 1026, et fournit des religieux pour ce nouvel établissement. Il fit la même chose en 1029 pour le monastère que le comte Alain Cagnart fonda à Quimperlé. La Chronique de cette abbaye marque la mort de notre vénérable abbé sous l'an 1041, mais il y a apparence que cet auteur s'est trompé, puisque le pape Léon IX lui adressa une bulle vers l'an 1050. Il est probable qu'il se démit et qu'il ne mourut qu'en 1050. Le nécrologe du Roncerai en assigne le jour au 15 janvier.

Hogonnan ne nous est connu que par la Chronique de Quimperlé. Il ratifia l'association faite par Catuallon entre son monastère et celui de Sainte-Croix de Quimperlé.

Perennès augmenta considérablement les revenus de son abbaye par les donations qu'il reçut. Josselin, fils de Guethenoc, vicomte de Porhoet, fonda de son temps le prieuré de Sainte-Croix de Josselin; Raoul, seigneur de Montautour, lui donna la terre de ce nom en 1047, et Harscoët, seigneur de Rais, fonda l'abbaye de La Chaume qu'il soumit à celle de Redon. Ce fut aussi sous le même règne que furent fondés les prieurés de Her et de Notre-Dame de Paimbœuf; le premier, par Rodulphe, seigneur du Pèlerin; et le second, par Glevian, prince de Bécon. Perennès mourut le 21 mai 1060, suivant les nécrologes de Quimperlé et de Landevenec.

Almod marcha sur les traces de ses prédécesseurs et en reçut la récompense dès son vivant. Il fit confirmer en 1062, par Quiriace, évêque de Nantes, toutes les donations

faites à son abbaye dans ce diocèse : mais il se brouilla dans la suite avec ce prélat pour les immunités de son église. Quiriace fit tous ses efforts pour les anéantir, et Almod ne négligea rien pour soutenir les droits de sa maison. N'ayant pu en venir à bout, il porta ses plaintes contre le prélat, à Étienne Corticole, légat du saint Siége en France. Étienne se transporta à Nantes dans l'espérance de pacifier les troubles; mais il n'y réussit pas. Il évoqua l'affaire à Rome : elle y fut examinée, en 1075, en présence du pape, du légat Corticole, de plusieurs archevêques, évêques et abbés. Parmi ces derniers se trouvait Almod, abbé de Redon. Ce dernier sut si bien plaider sa cause, qu'il fit déposer Quiriace de son siége. Quiriace, ayant appris cette nouvelle, céda au jugement, et sa soumission lui valut son rétablissement. On ignore l'année et le jour de la mort de l'abbé Almod.

Bili gouvernait l'abbaye en 1084. Les seigneurs de Châteaubourg lui donnèrent cette même année la dîme de leurs moulins. Sa mort est marquée au 28 octobre dans le nécrologe de Landevenec.

Robert est indiqué comme abbé de Redon dans des actes datés de 1086 et 1091. Il eut un grand différend avec les chapelains du duc Alain Fergent, qui prétendaient officier dans son église et avoir les offrandes des fidèles, lorsque le duc était présent ; mais ils furent déboutés de leurs prétentions par sentence des évêques de Rennes et de Vannes, à qui le duc avait déféré la décision de cette affaire.

Justin assista en 1092 aux obsèques d'Emme de Léon, vicomtesse de Porhoet, faites dans l'église de Sainte-Croix de Josselin par Morvan, évêque de Vannes. L'année suivante, il régla avec le même prélat l'exercice de la juridiction épiscopale qu'il avait sur ses vassaux. Il reçut en 1100 la fondation du prieuré de Frossai, diocèse de Nantes, faite par un clerc nommé Urvod, qui embrassa l'état religieux; et en 1101 celle du prieuré de Loheac. Ce dernier fut fondé par Gautier, seigneur de Loheac, en l'honneur d'une portion de la vraie croix qui lui fut apportée de la Terre-Sainte par Simon de Ludron. Pour conserver ce précieux instrument de notre rédemption, Gautier fit bâtir

une église qui fut consacrée le 29 juin 1101 par Judicaël, évêque de Saint-Malo. La consécration finie, Judicaël transporta solennellement le reliquaire dans la nouvelle église. Guillaume, abbé de Saint-Meen, le fameux Robert d'Arbrissel, avec ses compagnons et une foule de peuple, assistèrent à cette pieuse cérémonie. Gautier dota ensuite son église de revenus convenables pour l'entretien des religieux qui la desserviraient. L'abbé Justin, qui fut un des principaux promoteurs de cette fondation, souscrivit en 1105 à celle des chanoines réguliers de Saint-Médard de Doulon. On ne sait pas l'année de sa mort.

GAUTIER fut assez heureux pour gagner les bonnes grâces du duc Alain Fergent, et pour faire exempter ses vassaux d'Avezac, de Marsac et de Macerac des contributions et des corvées que ce prince exigeait dans le pays pour la construction du château de Blain. Les lettres qu'il obtint à cet effet sont datées de l'an 1108. Il mourut le 10 novembre, suivant le nécrologe de Landevenec.

HERVÉ eut la satisfaction de recevoir à la pénitence celui qui depuis longtemps était le persécuteur de son abbaye. Ce fut le duc Alain Fergent, qui avait beaucoup vexé les vassaux de Redon, pour la construction du château de Blain. Touché de Dieu, il se démit de ses Etats en 1112, et se retira au monastère de Redon, où il termina ses jours en 1119. Dès les premiers jours de sa conversion, il répara le tort qu'il avait fait à quelques vassaux de l'abbaye, en les exemptant de tailles qu'il leur avait imposées. Soutenu de la protection de ce prince, Hervé prit possession en 1117 de l'île de Guadel, qui avait été donnée à son monastère par le duc Geoffroi, mais que le comte Alain Cagnart avait revendiquée comme une portion de son patrimoine, et cédée aux religieux de Quimperlé. Ces derniers ne se sentant pas assez forts pour résister à un si puissant adversaire, portèrent leur plainte à Gérard, évêque d'Angoulême et légat du saint-Siége en France. Gérard condamna l'abbé de Redon à rendre dans un mois ce qu'il avait pris injustement, sous peine d'interdit et d'excommunication. L'abbé, n'ayant point exécuté la sentence, subit les censures

qui y étaient portées. On ne sait pas ce qu'il fit pour mériter l'absolution; mais il ne renonça pas entièrement à ses prétentions sur Belle-Ile, comme on le verra dans la suite. Il rendit en 1119 les derniers devoirs au duc Alain Fergent, qui fut inhumé dans son église par Baldric, archevêque de Dol, assisté de Marbode, évêque de Rennes, de Brice, évêque de Nantes, de Jacques, évêque de Léon, et autres prélats. Après la mort d'Alain Fergent, Olivier de Pontchâteau, Savari, vicomte de Donges, et plusieurs autres seigneurs de leurs amis, firent le dégât sur les terres de l'abbaye de Redon, enlevèrent ses vassaux et les rançonnèrent. L'abbé en porta ses plaintes au duc Conan III, qui ne tarda pas à venir à son secours. Les seigneurs, avertis de la marche du duc, s'enfermèrent dans l'église de Redon. Le duc les força dans leur retraite, et fit enfermer dans la tour de Nantes les chefs de ce brigandage avec quelques-uns de leurs complices. Pour réparer les profanations commises dans le sanctuaire, l'abbé Hervé fit le voyage de Rome en 1126, et présenta au pape une lettre du duc qui priait Sa Sainteté de remédier aux désordres qui régnaient en Bretagne, surtout dans le territoire de Redon soumis au saint Siége. Le pape donna commission à Gérard, évêque d'Angoulême, son légat, et à Hildebert, archevêque de Tours, d'assembler un concile en Bretagne, et d'exciter les évêques à se servir de toute l'autorité de leur ministère contre les usurpateurs des biens ecclésiastiques. Il permit aussi à l'abbé Hervé de faire réconcilier son église par tel prélat que bon lui semblerait.

L'abbé, étant de retour à son monastère, disposa toutes choses pour la réconciliation de son église. Elle fut faite le 23 octobre 1127, jour de la première dédicace, par Hildebert, archevêque de Tours, assisté de Gui, évêque du Mans, de Hamelin, évêque de Rennes, de Donoal, évêque d'Aleth, de Galon, évêque de Léon, de Robert, évêque de Quimper, et de plusieurs abbés et seigneurs. Le lendemain, Olivier de Pontchâteau, que le duc avait mis en liberté, offrit au Sauveur du monde et à son église de Redon la terre de Ballac. La prison ne l'avait point rendu plus sage et ses inclinations étaient toujours les mêmes. Sollicité

par ses amis qui aimaient le désordre, il ravagea encore les terres de l'abbaye en 1131, et consomma en débauches tout son butin. Les religieux le citèrent en justice et obtinrent une sentence contre lui ; mais il s'en moqua. Insensible à toutes les remontrances, il fut excommunié par Brice, évêque de Nantes. Ce dernier coup l'étonna et le réduisit à la raison. Pour réparer les dommages qu'il avait faits à l'abbaye, il lui donna la terre de Brengoen. On ne sait pas l'année de la mort de Hervé, sous l'administration duquel ces événements arrivèrent ; mais il vivait encore en 1133.

GUILLAUME tenait le siége abbatial en 1140, suivant une transaction passée entre quelques-uns de ses religieux et les seigneurs d'Armaillé.

YVES [a], prieur claustral de Redon, succéda à l'abbé Guillaume et jugea, l'an 1144, le différend qu'Alfred Du Valarblez et ses partisans avaient avec Hervé de Sion. Il obtint du pape Eugène IV, en 1147, la confirmation de tous les priviléges de son monastère. En 1148 il rendit les derniers devoirs à la duchesse Hermengarde, et l'enterra à côté du duc Alain Fergënt, son époux. On croit qu'il vé: jusqu'en 1158.

SILVESTRE souscrivit à la donation du droit de bouteillage dans le port de Vannes, faite l'an 1164 aux Bénédictins de Saint-Martin de Josselin par Eudon, comte de Porhoët, et Alain, vicomte de Rohan, son cousin. Il mourut en 1169, selon les Mémoires de Du Paz.

VIVIEN souscrivit à une transaction passée en 1187 entre Pierre, évêque de Saint-Malo, et les religieux de Marmoutier, touchant les églises que ces derniers possédaient dans le diocèse de Saint-Malo.

Après la mort de Vivien, la communauté s'assembla et élut le sujet qui lui parut le plus propre pour la gouverner. L'élu alla trouver Guethenoc, évêque de Vannes, pour lui demander la bénédiction ; mais Guethenoc ne voulut point la lui donner, à moins qu'il ne lui fît serment de fidé-

[a] Martène, t. 1er, *Anecdot.*, p. 403.

lité et d'obéissance. L'élu refusa de faire ce serment et se démit de son droit. La communauté, assemblée une seconde fois, élut Jean qui, n'ayant pu gagner l'évêque, se pourvut à Rome. Le pape Innocent III, sans annuler ni approuver l'élection, ordonna que les parties mettraient leurs raisons par écrit et produiraient leurs titres. Cette ordonnance était juste ; mais elle ne pouvait s'exécuter sans des dépenses considérables. Pour les éviter, les parties choisirent pour arbitres de leur différend Geoffroi, évêque de Nantes, et Pierre, évêque de Saint-Brieuc. Les arbitres, après avoir examiné les raisons alléguées de part et d'autre, reconnurent en 1208 que l'abbaye était soumise au saint Siége, et néanmoins ils accordèrent à l'évêque de Vannes la juridiction sur six paroisses qui en dépendaient. Cette sentence fut confirmée par le pape Innocent III en 1210; mais la paix qu'elle produisit ne fut pas de longue durée.

Guethenoc suscita un nouveau procès au monastère par rapport aux amendes qui appartiennent au for ecclésiastique. Cette affaire ayant été portée à Rome, le pape Honoré III commit l'évêque de Saint-Brieuc et l'archidiacre de Rennes pour la terminer. La sentence rendue par ces deux commissaires adjuge au monastère la troisième partie des amendes dont il avait joui jusqu'alors. Ces chicanes terminées, le duc Pierre Mauclerc en suscita de plus funestes à l'abbaye. Résolu de renverser tout ce qu'on appelle droits, priviléges et immunités ecclésiastiques, il s'empara non-seulement des droits de l'abbaye de Redon, mais encore de ses revenus. Insatiable de biens, il traita de la même manière presque toutes les églises du pays. Le clergé de Bretagne en porta ses plaintes au pape, qui excommunia Mauclerc, et mit tout son duché en interdit. Ce jugement ne servit qu'à irriter Mauclerc et à exciter son avidité. Maître des droits ecclésiastiques, il chercha à s'emparer de ceux de ses barons. Ces derniers, soutenus de l'autorité du roi saint Louis, forcèrent Mauclerc en 1137 à remettre le duché à Jean de Bretagne, son fils. Pour réparer le mal qu'il avait fait, il prit la croix et fit le voyage de la Terre-Sainte.

Au milieu de tous ces désordres, Cadioc, évêque de Vannes, renouvela toutes les chicanes que Guethenoc son prédécesseur avait faites à l'abbaye de Redon; mais obligé de défendre les droits de son église contre le duc, il fit une trêve de quinze ans avec l'abbé et les religieux. Le traité fut passé au pays de Rais en 1137. Le nouveau duc était d'un caractère plus doux et plus modéré que son père; mais il n'était pas moins adroit à augmenter ses revenus. Ce qu'il ne croyait pas pouvoir faire par lui-même, il le faisait exécuter par d'autres, qu'il lui était libre de désavouer. Ses officiers pillèrent encore le monastère de Redon, enlevèrent les ornements de l'église, s'emparèrent d'une partie de ses revenus, et obligèrent les religieux à abandonner leur maison. On ne sait pas quel fut le lieu de leur retraite, mais ils étaient encore fugitifs en 1253. Le pape Innocent IV leur écrivit, cette même année, une lettre dans laquelle il déclare qu'on ne peut les forcer pendant leur exil à pourvoir aucune des églises ou aucun des bénéfices qui dépendent de leur abbaye. Enfin, la tranquillité ayant été rétablie en 1256 par l'intervention du pape Alexandre IV, les religieux fugitifs retournèrent à leur maison, et s'appliquèrent à réparer les pertes qu'ils avaient faites.

Le monastère de Redon se trouva dans une si grande désolation, qu'il fallut le rebâtir entièrement, les anciens bâtiments n'étant pas en état d'être réparés. Les religieux en vinrent à bout avec le secours des maisons qui leur étaient associées, des aumônes des fidèles, des restitutions que la crainte des censures leur procura, et par la libéralité de la comtesse Agnès, qui leur fit présent, entre autres choses, d'un crucifix d'argent, qui est peut-être le même que l'on voyait encore au maître-autel dans le XVIIIe siècle.

Les titres de l'abbaye ne nous fournissent que le nom d'un abbé depuis l'an 1187 jusqu'en 1288. Pour suppléer à ce défaut, nous insérerons ici les noms de quelques abbés qui se trouvent dans le nécrologe de la maison. Il serait à souhaiter que l'auteur de cet ouvrage eût marqué l'année de leur mort : mais il est tombé dans une faute ordinaire à

tous les compositeurs de martyrologes, de nécrologes et d'obituaires.

Jean souscrivit en 1210 à un acte de restitution faite à l'abbaye de Blanche-Couronne par Eudon, seigneur de Pontchâteau. Il y a apparence que c'est le même qui eut tant de différends avec Guethenoc, évêque de Vannes, pour l'exemption de son abbaye.

Daniel mourut le 11 septembre, suivant l'obituaire de son abbaye.

Henri de Rigoer mourut dans le mois d'octobre, selon le même obituaire.

Robert Bisel mourut au mois de mars, suivant le même obituaire.

Jean de Guipri transigea en 1288 avec Guillaume, sire de Rieux, pour les réparations d'une porte de la ville de Redon, appelée la porte Redonnaise. Il mourut le 12 février 1307, et fut inhumé dans son église avec une épitaphe [1].

Olivier de Berno fit un nouveau traité en 1332 avec l'évêque de Vannes, qui exempta de la juridiction épiscopale les maisons priorales, les religieux et les domestiques qui y habitaient ; mais les églises paroissiales dépendantes des prieurés furent exceptées de cette exemption, et soumises au prélat. Ce traité fut approuvé la même année par Etienne, archevêque de Tours.

Jean de Tréal tint le siége abbatial depuis 1340 jusqu'en 1370, suivant les catalogues anciens et modernes. Dès le commencement de son administration il eut le chagrin de voir mourir le duc Jean III, qui ne laissa point d'enfants. Le duché devint la proie de Charles de Blois et de Jean de Bretagne, comte de Montfort, qui se firent la guerre pendant plus de vingt ans. L'abbé prit le parti de Charles, qui lui parut avoir le meilleur droit. Cette dé-

[1] Voici cette épitaphe :

Mille datis annis centum ter et ἑπτὰ Joannis
Funere patroni plebs doluit Rotoni.
Simplex, pacificus, humilis, facundus, honestus,
Justus, munificus, mitis, honorificus.

marche fut la source des maux qu'il eut à souffrir pendant toute la guerre; il eut le malheur d'être fait prisonnier, et de voir toutes ses fermes détruites. Mis en liberté par le paiement d'une somme considérable, il fit fortifier sa ville par des murs et des fossés, et la tint jusqu'à la bataille d'Aurai. Après cette journée, le vainqueur se présenta devant les places qui avaient tenu le parti de son concurrent. L'abbé de Redon n'attendit pas l'arrivée de Jean de Montfort; il le prévint avec les principaux de la ville, et ils conclurent ensemble un traité par lequel le duc s'engagea à maintenir les droits de l'abbaye, consentit à l'élargissement des otages que l'abbé avait donnés pour sa rançon, et lui céda la nomination du capitaine de la ville, droit dont les abbés ont joui jusqu'à l'établissement des commendes. Après ce traité conclu en 1364, le duc entra victorieux dans Redon. L'abbé se trouva l'année suivante à Guerrande, où il signa le traité de paix fait entre le duc et les procureurs de la comtesse de Penthièvre. Il mourut dans le mois de mars 1380.

Matthieu Le Bar gouvernait le monastère en 1370, selon les catalogues, et mourut en 1380.

Guillaume de Trebiguet, abbé de Quimperlé, fut transféré à Redon en 1384. Son élection fut notifiée au duc par Jean Treal, à qui les religieux avaient donné leur procuration pour faire cette notification. Il prit le parti du roi de France contre le duc : mais il obtint des lettres d'abolition en 1382. Son nom se trouve dans les souscriptions du douaire accordé en 1387 à la duchesse Jeanne de Navarre, et dans le rôle des abbés qui assistèrent aux Etats de Nantes en 1389.

Raoul de Pontbrient, abbé de Redon, fit serment de fidélité au duc en 1396, et obtint une sauvegarde pour son abbaye.

Jean de Pontbrient est nommé entre les personnes qui assistèrent à la cérémonie de l'hommage rendu le 7 janvier 1404 au roi Charles VI, par Jean V, duc de Bretagne.

Raoul de Pontbrient consentit en 1419 au mariage de Jean d'Aoigné, seigneur de Lande, son allié, avec demoiselle

Catherine de Malestroit. Il obtint en 1421, du duc Jean V, que la fabrique des monnaies établie à Redon ne porterait aucun préjudice à l'abbaye. Sa mort arriva le 18 décembre 1422.

Guillaume Bodart obtint en 1427, du duc Jean V, la sortie de tous les monnayeurs et banquiers établis à Redon, à cause du tort qu'ils causaient à l'abbaye. Il mourut en 1428.

Guillaume Chesnel obtint ses bulles du pape Martin V en 1429, et rendit aveu au duc, le 12 janvier 1432, pour tous les biens que son abbaye tenait sous le ressort de Ploermel. On lui attribue l'honneur d'avoir fait construire en pierre le pont de Redon, qui n'était anciennement que de bois; il obtint pour cet effet la permission de lever quelques droits sur les vins et les denrées qui entraient dans la ville. Son décès arriva en 1439, suivant les catalogues.

Jean de Sesmaisons obtint ses bulles du pape Eugène IV en 1439. D'autres veulent que ce soit Jean Du Tertre, concurrent d'Yves Le Sénéchal; mais les catalogues ne font aucune mention de Jean Du Tertre, et mettent Jean de Sesmaisons au nombre des abbés.

Yves Le Sénéchal, fils d'Even, seigneur de Kercado, et de Jeanne La Vache, fut élu en 1440, et son élection fut confirmée par le concile de Bâle, qui n'était pas encore terminé. Le pape Eugène IV, ignorant ce qui s'était passé dans le concile, nomma à l'abbaye de Redon Jean Du Tertre, religieux de la même maison, et écrivit au duc en sa faveur. Le duc n'agréa point la nomination de Jean Du Tertre et s'en tint à ce qui avait été fait par le concile. Le pape, n'ayant pu rien gagner sur l'esprit du duc, consentit qu'Yves Le Sénéchal demeurât en place, à condition néanmoins qu'il renoncerait à l'obéissance du concile de Bâle, et qu'il dédommagerait Jean Du Tertre de ses frais. Ce fut à ces conditions qu'Yves Le Sénéchal prit possession de son abbaye. Pour le récompenser de sa soumission, le pape lui accorda le pouvoir de bénir les ornements des églises, et de réconcilier celles qui auraient été profanées. Après avoir donné au saint Siége des preuves de sa soumission, le nou-

vel abbé mit la dernière main au pont de la ville, qui avait été commencé par son prédécesseur, fit construire une chapelle en l'honneur de la sainte Vierge, et augmenta les édifices de son monastère. Son attention au gouvernement de sa maison lui mérita l'estime du duc François Ier, qui demanda au pape Nicolas V l'érection de l'abbaye en évêché. Le pape lui accorda sa demande en 1449, à condition que l'église de Redon serait toujours desservie par des religieux profès de l'ordre de Saint-Benoît, et que l'évêque serait tiré du même ordre. Mais cette érection n'eut pas lieu, et fut arrêtée tant par la mort du duc François Ier que par l'opposition des évêques voisins. Yves Le Sénéchal continua ses premières fonctions, et vieillit à la tête de sa communauté. Devenu infirme et incapable d'agir, il se déchargea des affaires temporelles sur Jean Le Sénéchal, son parent. Ce dernier abusa de l'autorité qui lui avait été confiée, et s'attira une disgrâce par sa mauvaise conduite. Les religieux, mécontents de son administration, en portèrent leurs plaintes au duc, qui en 1462 réduisit l'abbé à une pension de six cents livres, et commit, par ses lettres du 20 juillet, l'abbé de Saint-Matthieu pour administrer le temporel de Redon.

Soit par mécontentement ou par imbécillité, Yves Le Sénéchal se démit en 1463 de son abbaye en faveur d'Artur de Montauban, qui de l'ordre des Célestins était passé dans celui de Saint-Benoît. Le duc, informé de cette disposition, s'opposa à la prise de possession d'Artur, et rompit toutes les mesures qu'il avait prises pour s'établir en Bretagne. Le titre d'abbé demeura à Yves Le Sénéchal, qui cessa de vivre le 3 janvier 1467. Il fut inhumé dans la chapelle de Bonne-Nouvelle, qu'il avait fait construire, et où l'on voyait son tombeau avec son épitaphe [1].

Alain de Coetivy, d'une famille noble et distinguée de Bretagne, dernier évêque d'Avignon avant l'érection de ce siége en archevêché, évêque commendataire de Dol, prieur

[1] Voici cette épitaphe :

Hit jacet venerabilis Dominus Yvo Le Senechal, abbas insignis hujus monasterii, qui hanc ædificavit capellam, aliaque multa reædificavit ædificia. Tandem post multa valdè laudabilia et laude digna moritur die 3 januarii anno 1467. Anima ejus requiescat in pace. Amen.

de Béré et cardinal du titre de sainte Praxède, obtint l'abbaye de Redon en 1468, et mourut à Rome le 22 juillet 1474, étant évêque de Savine.

Odet de La Rivière fut élu en 1474 et obtint la même année ses bulles du pape Sixte IV. Le cardinal de Foix lui confia le soin du diocèse de Vannes, dont il était évêque. Il obtint en 1486, du duc François II, la permission de visiter tous les prieurés réguliers dépendant de son abbaye. Après la mort de ce prince, il céda à la duchesse Anne le magnifique calice d'or que l'on conservait depuis longtemps dans son église, et qui pesait quinze marcs huit onces. La duchesse lui donna en reconnaissance un autre calice d'argent, pesant trente marcs, et cent livres de rente sur son domaine. Il fit confirmer, en 1491, tous les priviléges de son abbaye, et mourut le 7 octobre de l'année suivante. Son tombeau était dans la chapelle de Notre-Dame-Du-Puy.

Guillaume Gueguen, évêque de Mirepoix[1], obtint l'abbaye en commende en 1492. Il fut transféré à Nantes en 1500, et mourut le 29 novembre 1506.

Antoine de Grignaux, évêque de Tréguier et abbé commendataire de Redon, mourut en 1505, suivant Padioleau; mais cet auteur se trompe au moins pour le nom, car Antoine de Grignaux ne mourut que plus de trente ans après. Il avait un frère nommé Jean, qui pouvait avoir été pourvu de l'abbaye sur la démission de Guillaume Gueguen, et être mort en 1505.

Pierre de Brignac, religieux de Redon et abbé de Saint-Gildas de Ruis, fut élu en 1505, et obtint ses bulles du pape Jules II. En 1506 le roi lui donna mainlevée du temporel le 27 février 1507. Il mourut en 1514, et la saisie fut mise sur l'abbaye le 18 juin.

Louis de Roussy, cardinal du titre de saint Clément, succéda à Pierre de Brignac, et vivait encore en 1520.

[1] C'est par erreur qu'il est indiqué ici comme évêque de Mirepoix: il n'occupa jamais ce siége; aussi les savants auteurs du treizième volume du nouveau *Gallia christiana*, publié en 1785, le passent-ils entièrement sous silence dans leur catalogue des évêques de Mirepoix.

Clément CHAMPION, valet de chambre ordinaire du roi François Ier, obtint du pape Clément VII les bulles de l'abbaye de Redon, et la permission de les mettre à exécution le 20 novembre 1524.

Jean SALVIATI, fils de Jacques Salviati et de Lucrèce de Médicis, sœur du pape Léon X, naquit à Florence le 24 mars 1490, et fut fait cardinal le 1er juillet 1517. Envoyé nonce en France en 1527, il y fut pourvu de l'évêché de Saint-Papoul et de l'abbaye de Redon. Le roi lui permit, le 14 mai 1528, de mettre à exécution les bulles qu'il avait obtenues pour ce dernier bénéfice. Les abus qui s'étaient glissés dans le monastère depuis l'introduction des commendes, l'obligèrent de travailler à les réformer. Le mandement qu'il obtint en 1541 pour cette opération prouve qu'il y trouva beaucoup d'opposition de la part des religieux. Il mourut d'une attaque d'apoplexie à Ravenne le 28 octobre 1555.

Bernard SALVIATI, frère de Jean, chevalier de Malte, grand prieur de Rome et amiral de son ordre, embrassa l'état ecclésiastique et fut pourvu en 1549 de l'évêché de Saint-Papoul vacant par la démission de son frère. Il y a apparence qu'il obtint du même l'abbaye de Redon pour laquelle il fit serment de fidélité au roi le 10 janvier 1557. La reine Catherine de Médicis le choisit pour son grand aumônier, et lui procura le chapeau de cardinal en 1561. Il mourut à Rome le 6 mai 1568, et fut enterré dans l'église de Sainte-Marie de La Minerve.

Paul-Hector SCOTTI, Italien, fit serment de fidélité au roi pour l'abbaye de Redon en 1575. Il embrassa le parti de la Ligue et du duc de Mercœur, qui en était chef en Bretagne. Le roi, pour le punir, fit saisir son temporel en 1591, et donna au sieur de La Tiolaie les deux tiers des revenus de Brains et de Langan. Cet abbé mourut en 1596, et tous ses effets furent déclarés appartenir au roi par déférence. Le roi en gratifia le sieur de Lignerie-Saint-Luc.

Artur D'ESPINAY, fils de François, seigneur de Saint-Luc, chevalier de l'ordre du roi, grand-maître de l'artillerie de

[a] *Gall. christ.*, t. 1er.

France, et de Jeanne de Cossé, fut nommé à l'abbaye de Redon en 1600, et fit serment de fidélité au roi le 26 avril. Il fit rebâtir la maison abbatiale, et introduisit dans le monastère les Pères de la Société réformée de Bretagne. Il assista aux Etats généraux assemblés à Paris en 1614 en qualité de député du clergé de Bretagne, et fit serment de fidélité au roi en 1618 pour les abbayes de Redon et de Rillé. Le roi le nomma quelques mois après à l'évêché de Marseille, et le fit commandeur de ses ordres. Il mourut en 1618 sans avoir été sacré.

Armand-Jean Du Plessis, cardinal, duc de Richelieu, premier ministre du royaume sous le règne de Louis XIII, fit serment de fidélité au roi pour l'abbaye de Redon en 1622. Il introduisit en 1628 les Bénédictins de la congrégation de Saint-Maur dans son abbaye, et leur aida à rebâtir les lieux réguliers, qui tombaient en ruines. Il termina ses jours le 4 décembre 1642, et fut inhumé dans l'église de Sorbonne, qu'il avait fait construire.

César de Choiseul Du Plessis-Praslin, chevalier de Malte, fils de César, maréchal de France, et de Colombe de Charron, première dame d'honneur de la duchesse d'Orléans, tint l'abbaye depuis 1643 jusqu'en 1648, qu'il fut tué à la bataille de Trancheron.

Alexandre de Choiseul, frère du précédent, fut pourvu en 1648, et quitta l'état ecclésiastique en 1652 pour suivre la profession des armes.

Auguste de Choiseul[a], frère des deux précédents, fut pourvu en 1652, et se démit en 1681 pour soutenir sa maison dont il était devenu héritier.

Emmanuel-Théodose de La Tour d'Auvergne prit possession de l'abbaye en 1681. Le prince de Turenne, son frère aîné, étant mort en 1692, il renonça à l'état ecclésiastique et se maria en 1696.

Henri-Oswald de La Tour d'Auvergne fut nommé à l'abbaye de Redon en 1692, sacré archevêque de Vienne

[a] Le registre des États tenus en 1669 le nomme Antoine et lui donne la qualité de chevalier de Malte.

le 10 mai 1722, et fait cardinal en 1737. Il assista à l'élection du pape Benoît XIV en 1740, se démit de son archevêché en 1745, et mourut à Paris le 23 avril 1747, à l'âge de soixante-seize ans; il était abbé supérieur de Cluny, grand prévôt de l'église cathédrale de Strasbourg, et possédait quatre abbayes avec celle de Redon.

Henri-Louis-René DESNOS fut nommé à l'abbaye de Redon le 27 mai 1747, étant alors vicaire général de Saint-Brieuc. Il devint évêque de Rennes en 1761, puis de Verdun en 1770. Il conserva son abbaye jusqu'au moment où la révolution l'en dépouilla, et mourut en exil dans le courant de l'année 1793.

ABBAYE DE SAINT-GILDAS-DES-BOIS [1].

Ce monastère, qui a donné son nom à la paroisse du diocèse de Nantes dans laquelle il était situé, fut fondé pour huit religieux en 1026 par Simon, seigneur de La Roche-Bernard, en l'honneur de Dieu et de saint Gildas abbé, dans un lieu nommé Lampridic. Alain III, duc de Bretagne, Matthias, comte de Nantes, Varin, évêque de Rennes, et Gautier, évêque de Nantes, approuvèrent cette fondation. Catuallon, abbé de Redon, fournit des religieux pour peupler le nouveau monastère. Son abbé possédait un revenu annuel de trois mille cinq cents francs. Il avait le droit d'officier avec les ornements pontificaux. Les bâtiments de cette abbaye, après avoir été vendus plusieurs fois pendant la révolution, sont devenus en 1828 la propriété des Sœurs de l'instruction chrétienne qui les occupent aujourd'hui. L'église, bien conservée, est affectée au service de la paroisse.

[1] *Abbatia Sancti Gildasii de Nemore.*

CATALOGUE HISTORIQUE DES ABBÉS.

HELOGON fut le premier abbé de Saint-Gildas.

RODALD ou ROZAUD succéda à Helogon, et vivait encore en 1095. On ignore l'année de sa mort ; mais le jour en est marqué au 27 mai dans le nécrologe de Landevenec.

MAIN donna l'habit monastique à Bernard, seigneur de La Roche-Bernard, réduit à l'extrémité.

SIMON souscrivit une charte de l'abbaye de Redon, datée de 1126. Il assista l'année suivante à la réconciliation de cette église, faite par Hildebert, archevêque de Tours, et la consécration de la chapelle des infirmes, faite par le même prélat en 1133.

HERVÉ obtint l'église de Missillac de Bernard, évêque de Nantes.

TUAL souscrivit une donation faite vers l'an 1160 au monastère de Redon par Eudon, seigneur de Pontchâteau, en présence de Bernard, évêque de Nantes, et de Rouaud, évêque de Vannes.

GESTIN vivait sous l'épiscopat de Robert, évêque de Nantes, qui fut élu le 25 décembre 1170, et mourut en 1185. Cet abbé obtint en 1186 une bulle du pape Alexandre III qui prenait le monastère de Saint-Gildas sous sa protection.

M., que quelques-uns veulent être MORVAN ou MEEN, vivait du temps de Geoffroi, évêque de Nantes, c'est-à-dire vers l'an 1200.

V., c'est-à-dire GUILLAUME ou VINCENT, transigea en 1217 avec Hervé, seigneur de Blain, pour le champ du cimetière que ce seigneur et ses frères disputaient à son monastère. Il vivait encore en 1225.

JEAN transigea en 1251 avec Eudon, seigneur de Pontchâteau, pour la juridiction de son abbaye, et céda en 1254 aux religieux de Lanvaux la chapelle de Saint-Nicolas et de Saint-Gildas de Pleguinin.

Pierre TROUSSIER vivait en 1333.

HERVÉ DU PORT reçut en 1364 deux cents florins d'or de demoiselle Jeanne de Dinan pour la fondation d'une messe par semaine dans son église.

GUILLAUME fut, en 1393, recommandé à Jean IV, duc de Bretagne, par Clément VII, pape d'Avignon.

HERVÉ DE BEAUBOIS était abbé en 1424 et 1446, selon quelques actes de son monastère.

Guillaume D'ESTOUTEVILLE, archevêque de Rouen et cardinal de l'Eglise romaine, tenait l'abbaye en commende en 1456. Il y a apparence qu'il se démit, en 1462, en faveur du suivant.

Jean LE SÉNÉCHAL prit possession de l'abbaye en 1462 sans la participation et l'agrément du duc. Ce prince, ayant su sa démarche, donna commission le 3 août 1462 à Olivier Du Breil, son procureur général, et à Jean Blanchet, son procureur à Nantes, de se transporter à Saint-Gildas, de procéder contre Jean Le Sénéchal, et de le conduire dans les prisons de Nantes s'il refusait d'obéir. On ne sait pas quel fut le succès de cette commission. Ce qui paraît certain, c'est que Jean Le Sénéchal trouva moyen de satisfaire le duc et de se maintenir dans l'abbaye. Il y a apparence que ce personnage est le même qui avait gouverné le monastère de Redon pendant les dernières années de l'abbé Le Sénéchal, et qui se conduisit si mal, que les religieux firent interdire l'abbé et son économe. Quoi qu'il en soit, Jean Le Sénéchal résigna au suivant en 1492.

Jean BOHIER, protonotaire du saint Siége, archidiacre de Nantes et recteur de Saint-Martial, au diocèse de Saint-Flour, obtint mainlevée de l'abbaye de Saint-Gildas-des-Bois le 4 novembre 1492. Il mourut en 1508.

Guillaume BRIÇONNET, évêque de Lodève, conseiller et aumônier ordinaire de la reine Anne, obtint en 1509 un mandement pour mettre à exécution les provisions qu'il avait obtenues pour l'abbaye de Saint-Gildas-des-Bois. Il mourut en 1514, archevêque de Narbonne.

André HAMON, élu évêque de Vannes, obtint mainlevée

de l'abbaye de Saint-Gildas-des-Bois le 24 mai 1515, et la tenait encore l'an 1526.

Jean DE LANGEAC [a], comte de Lyon, succéda à André Hamon en 1505. Il était protonotaire du saint Siége, aumônier du roi et prévôt du chapitre de Saint-Julien de Brives. Le roi le nomma à l'évêché d'Avranches. Il fut ensuite transféré à Limoges, où il mourut le 22 juillet 1542. Homme d'un mérite distingué, il s'acquitta avec succès de diverses ambassades dont le roi l'avait chargé. Le souvenir de son aménité s'est longtemps après sa mort conservé dans le diocèse de Limoges, où le peuple le surnommait *le bon évêque*.

Guillaume EDER était abbé de Saint-Gildas-des-Bois en 1532. Il succéda à Claude de Rohan dans l'évêché de Cornouaille, et mourut au mois de mai 1546.

BAUDOUIN DE GOULAINE tenait l'abbaye en commende en 1548 et 1552.

Charles D'ESPINAI, abbé commendataire de Saint-Gildas-des-Bois et prieur des prieurés de Gahard et de Saint-Jacques de Bécherel, fit serment de fidélité au roi pour ces trois bénéfices en 1558, et fit aveu en 1575.

Yves BOULANGER possédait l'abbaye en 1594.

François DU CAMBOUT fit serment de fidélité au roi en 1600 pour l'abbaye de Saint-Gildas-des-Bois, et assista aux Etats de Rennes en 1608.

Réné DE LA MOTTE fit serment de fidélité au roi en 1618 en qualité d'abbé de Saint-Gildas-des-Bois, et vivait encore en 1626.

Henri DE BRUC assista aux Etats tenus en 1632 comme abbé de Saint-Gildas-des-Bois.

Sébastien-Joseph DU CAMBOUT, fils de Charles, baron de Pontchâteau, et de Philippe de Beurges, fut pourvu dès son bas âge de l'abbaye de Saint-Gildas-des-Bois. Sa mort arriva le 27 juin 1690, après une vie passée presque tout entière dans les intrigues du jansénisme, dont il fut un des

[a] *Gallia christ.*, t. 2, p. 464.

plus chauds partisans. Il avait habité assez longtemps la fameuse solitude de Port-Royal. Les Jansénistes voulurent en faire un saint de leur parti, et D. Lobineau a osé mettre la vie de ce sectaire parmi celles des saints de Bretagne.

Pierre Du Cambout, évêque d'Orléans et cardinal, neveu du précédent, fut pourvu de l'abbaye en 1690, et mourut le 4 février 1706.

Henri-Ignace de Brancas fut nommé à Saint-Gildas en 1706, et placé sur le siége de Lisieux en 1715. Il mourut dans sa ville épiscopale le 1er avril 1760, étant sous-doyen des évêques de France. C'était un prélat très-recommandable.

N. de Coëtlosquet devint abbé commendataire de Saint-Gildas-des-Bois en 1760. Il était aussi trésorier de l'église cathédrale de Tréguier, titre qui était la seconde dignité de ce chapitre. Sa carrière ne fut pas longue; il mourut à l'âge de trente-deux ans, le 29 juillet 1763.

François-Marie de Valory La Pomeraie succéda à M. de Coëtlosquet dans la commende de Saint-Gildas-des-Bois, à laquelle il fut nommé en 1763. Cet abbé était issu d'une famille de Bretagne et prêtre du diocèse de Rennes. Produit de bonne heure à la cour, il devint aumônier de la comtesse d'Artois et prévôt de la collégiale de Saint-Pierre de Lille. Il possédait encore son abbaye lorsque la révolution la supprima, ainsi que toutes les autres.

ABBAYE DE QUIMPERLÉ [1].

Cette abbaye, à laquelle la ville qui porte son nom doit ses commencements, était située dans le diocèse de Quimper, au confluent de deux rivières et dans une position très-agréable. Elle fut fondée en 1029 par Alain Cagnart, comte de Cornouaille, dans un lieu qui se nommait anciennement Anaurot, et qui a pris dans la suite le nom de

[1] *Abbatia Sanctæ Crucis Kemperlegiensis.*

Quimper-Elé, c'est-à-dire confluent des rivières d'Elé et d'Idol. Quelques auteurs prétendent que le monastère fut construit sur les ruines d'un ancien ermitage bâti par saint Gunthiern. Ce qui paraît constant, c'est que la mémoire de ce saint solitaire a toujours été en vénération à Quimperlé[1]. Les premiers habitants de ce désert lui avaient dédié une chapelle qui a subsisté jusqu'à la fin du XVIIe siècle ; elle était dans l'emplacement où fut alors construite la maison abbatiale. Celle qu'Alain Cagnart fit bâtir fut consacrée en l'honneur de la sainte Croix. Catuallon, abbé de Redon, souscrivit l'acte de fondation, et lui fournit des religieux pour commencer cet établissement. Depuis la révolution, les bâtiments servent à loger les diverses autorités de la ville, et l'église est devenue paroissiale. Les monuments curieux qu'elle renfermait autrefois ont été détruits ou mutilés par les révolutionnaires. La belle bibliothèque que ce monastère possédait a été dispersée. Son précieux cartulaire, souvent cité par D. Morice, a été conservé, et nous l'avons sous les yeux. Cette abbaye était fondée pour sept religieux. L'abbé possédait un revenu de sept mille cinq cents francs.

CATALOGUE HISTORIQUE DES ABBÉS.

Saint GURLOÈS, prieur claustral de Saint-Sauveur de Redon, est reconnu pour le premier abbé de Quimperlé. Il fut bénit par Orscand, évêque de Quimper, et mourut en odeur de sainteté le 25 août 1057, suivant la Chronique de son monastère que nous suivons dans ce catalogue. Les miracles opérés à son tombeau lui ont fait déférer un culte religieux, quoiqu'il n'ait pas été canonisé.

JEAN succéda à saint Gurloès. On prétend qu'il abdiqua quelques années avant sa mort, et qu'il termina sa carrière le

[1] On remarque que la chapelle souterraine qui se trouve dans l'église de Quimperlé est beaucoup plus ancienne que cette église, et l'on veut en conclure qu'il y avait dans ce lieu un monastère antérieurement à l'époque d'Alain Cagnart ; mais comme on n'en donne pas de preuves suffisantes, il faut dire qu'il y avait seulement une chapelle dédiée à saint Gunthiern, et que le comte de Cornouaille aura de préférence choisi ce lieu pour bâtir l'abbaye. Voyez *Vies des Saints de Bretagne*, t. Ier, vie de saint Gunthiern.

14 juin 1081, selon le nécrologe de l'abbaye de Landevenec, ce qui suppose une démission.

VITAL est qualifié abbé dans une donation faite au monastère par Alfred surnommé Mab, mot qui signifie en français fils.

JUNGOMAR fut élu en 1059, se démit en 1066, et mourut en 1088, suivant la Chronique de son monastère.

BENOÎT, frère de Hoel, comte de Cornouaille, et de Benedic, évêque de Quimper, embrassa d'abord la vie monastique dans l'abbaye de Landevenec. Sa naissance et son mérite lui procurèrent, en 1066, l'abbaye de Quimperlé, et l'évêché de Nantes en 1081. On ne sait pas les raisons qui le portèrent à joindre la qualité d'abbé à celle d'évêque. Il quitta l'une et l'autre en 1114, et se retira à Quimperlé, où il mourut l'année suivante.

KILLAC gouverna le monastère sous la dépendance de Benoît, ce qui lui a fait donner le titre d'abbé.

HOEMERIC ou HEMERIC est indiqué comme abbé dans quelques titres; mais on ne sait s'il le fut véritablement, ou simplement administrateur sous Benoît. Il mourut le 5 juillet 1130.

HELMARC'H paraît avoir été abbé au même titre que les deux précédents; il vivait encore en 1128.

GURHAND ou GURVAND fut élu en 1114 sur la démission de Benoît, et bénit par Raoul, archevêque de Tours. Il se démit en 1130 et mourut l'année suivante.

ADONIAS fut élu en 1130, se démit vers l'an 1140 et mourut le 3 mars 1143, suivant la Chronique de son monastère.

ROENGUALLON ou RIGUALLON fut élu vers l'an 1140, se démit en 1147, et vivait encore en 1160, suivant une charte du Temple.

RODAUD fut élu en 1147, mais on ignore l'an et le jour de sa mort.

RIOC succéda au précédent, et mourut le 21 mai 1160, selon l'obituaire de son monastère.

DONGUALLON fut élu en 1160, et mourut en 1163, suivant la Chronique de son abbaye.

RIVALLON fut élu en 1165, se démit en 1186, et mourut en 1187. En 1166, il obtint de Bernard, évêque de Quimper, une lettre qui confirme son droit de patronage sur les églises de Quimperlé. Quelques actes lui donnent le nom de Ruallend.

EVEN fut bénit en 1186, se démit en 1209, et mourut le 3 janvier 1210, suivant la Chronique de son abbaye.

SAVARIC fut bénit en 1209, et mourut en 1211, selon la même Chronique.

DANIEL fut bénit en 1212, se démit en 1237, et mourut en 1249, selon l'obituaire de son monastère.

RIVALLON, surnommé SALIGOG, fut élu en 1237, et mourut en 1239, suivant la Chronique de son monastère.

EVEN succéda à Rivallon, et mourut le 13 février 1263. Il eut quelques différends avec Gui, évêque de Quimper, pour le patronage des églises de Quimperlé. Leur dispute fut terminée par une transaction datée du mois d'octobre 1262, par laquelle le patronage est adjugé à l'abbé, mais la collation et le droit de visite sont donnés au prélat[1].

DANIEL, IIe du nom, surnommé DE BELS ou SALIGOG, fut élu l'an 1262, et mourut le 31 août 1269. *II kalendas septembris obiit Daniel dictus Broth de Belsiâ,* dit l'obituaire.

DANIEL, IIIe du nom, surnommé BLANCHART, élu le 2 septembre 1269, fut déposé en 1277. Il en appela au pape, et mourut à Viterbe le 11 septembre 1279.

CADIOC fut élu en 1278, et mourut le 20 avril 1296.

Alain DE KERUDIERNE, moine de Saint-Martin-des-Champs, fut élu en 1296, bénit le 6 janvier 1297 par l'évêque de Paris dans l'église de Saint-Victor, et fit son entrée à Quimperlé le dimanche de *Quasimodo* suivant. Il mourut le 4 mai 1324.

Yves DE QUILLIHOUC'H ou DE QUILLIOUC'H accepta, le 27 avril 1370, la fondation d'une messe par semaine, faite par le duc Jean IV. Il mourut le 10 juillet 1381.

[1] La ville de Quimperlé était autrefois partagée en deux paroisses, Saint-Colomban et Saint-Michel. Aujourd'hui ces paroisses ne subsistent plus.

GUILLAUME fut élu en 1381, et transféré à Redon en 1384.

Robert PEPIN fut recommandé au duc par le pape Clément VII, siégeant à Avignon. Il ratifia, le 18 avril 1387, le douaire accordé à la duchesse Jeanne de Navarre, et vivait encore le 10 juin 1397.

Henri DE LESPERVEZ tenait le siége abbatial en 1409, et mourut le 2 mai 1434.

Hervé MORILLON fut élu en 1434, et mourut en 1453, selon un catalogue moderne.

Guillaume DE VILLEBLANCHE fut élu en 1453, et mourut le 10 octobre 1483. Il consentit, en 1472, à la levée d'un impôt sur les vins et les denrées vendus par ses vassaux, à condition que les autres seigneurs de Bretagne approuveraient cette imposition.

Sébastien DU POU, religieux de Redon, fut élu en 1483, et mourut en 1499, le 12 décembre. Après la mort de cet abbé, Robert Guibé, évêque de Tréguier, obtint du pape Alexandre VI la permission de posséder l'abbaye de Quimperlé en commende : mais les religieux lui opposèrent un sujet qui eut l'agrément de la cour.

Pierre DE KERGUS, conseiller et maître des requêtes ordinaires du roi, fut élu par ses confrères en 1500. Il obtint, le 27 septembre 1512, la permission de célébrer l'office divin dans l'un des prieurés de son abbaye, à cause de la contagion qui régnait à Quimperlé. Son décès arriva le 29 août 1520.

Daniel DE SAINT-ALOUARN, élu en 1521, gouverna l'abbaye pendant trente-deux ans, et mourut le 25 mai 1553. L'obituaire s'exprime ainsi sur son article : *VIII kalendas junii obiit frater Daniel de Saint-Alouarn, abbas istius loci, qui mirum in modum hoc monasterium donis ac virtutibus illustravit.* C'est le dernier abbé régulier de cette maison.

Odet DE COLIGNI, évêque de Beauvais et cardinal, sous le nom de Châtillon, prit possession, par procureur, de l'abbaye, le 21 novembre 1553, et se démit en 1566. Il mourut en Angleterre en 1571, dans la religion protestante

qu'il avait embrassée, et après avoir donné en France de grands scandales par son apostasie.

Louis DE VALLORY, protonotaire du saint Siége et aumônier ordinaire du roi, fit serment de fidélité au roi, en 1566, pour l'abbaye de Quimperlé, et obtint ses bulles l'année suivante. L'abbaye lui fut disputée par Étienne Boucher, secrétaire du roi, et son ambassadeur à Rome, mais il fut maintenu dans sa promotion.

Pierre DE LA BESSÉE, chanoine de Notre-Dame de Paris, était abbé commendataire de Quimperlé en 1575 et 1579; il mourut en 1586.

Henri DE GONDI, évêque de Paris, fit serment de fidélité au roi pour les abbayes de Quimperlé et de Buzai en 1600, et mourut le 3 août 1622.

Jean-François-Paul DE GONDI, connu sous le nom de cardinal de Retz, prit possession de l'abbaye le 10 août 1624, et s'en démit en 1668. Ce fut de son temps que la réforme de Saint-Maur fut introduite dans le monastère par les soins de Dom Pierre Rouxel, religieux de Saint-Melaine et chambrier de Quimperlé.

Guillaume CHARRIER, gentilhomme lyonnais, fut nommé à la requête du cardinal de Retz, et prit possession le 23 juin 1668. Il décéda au château de La Roche, près Lyon, le 5 septembre 1717.

Christophe-Louis TURPIN-CRISSÉ DE SANZAI, évêque de Rennes et ensuite de Nantes, prit possession le 20 avril 1718, et mourut le 29 mars 1746.

N. DE GOYON-VAUROUAULT fut nommé à l'abbaye le 23 avril 1746, et la posséda jusqu'en 1758, époque à laquelle nous croyons qu'il mourut.

N. BERTHELOT, docteur en théologie, curé de Bièvres, diocèse de Paris, nommé en 1752 instituteur des enfants de France, fut pourvu de l'abbaye de Quimperlé en 1758. Il en jouit jusqu'en 1785.

Guillaume DAVAUX, né le 1er mars 1740, à la Côte-Saint-André, en Dauphiné, fit avec succès ses études théologiques au séminaire de Saint-Irénée, à Lyon, et montra

beaucoup d'ardeur pour l'étude. Placé d'abord dans la maison de Rohan-Guémené, il fut choisi par Louis XVI pour être instituteur du dauphin, de son frère qui porta plus tard le nom de Louis XVII et mourut d'une manière si déplorable, et de Madame royale, devenue depuis duchesse d'Angoulême et ensuite dauphine. Homme excellent et plein de vertus, il s'acquit l'estime et l'affection de l'infortuné monarque qui lui avait confié ses enfants, et le nomma à l'abbaye de Quimperlé en 1785. L'abbé Davaux, tout en évitant la persécution, resta fidèle à ses anciens maîtres ; il mourut à Paris, à l'âge de quatre-vingt-deux ans, le 8 novembre 1822, avec les titres de vicaire général de Soissons et de chanoine honoraire de Saint-Denis.

ABBAYE DE LA CHAUME [1].

Cette abbaye, située sur le territoire de la paroisse de Machecoul, reconnaissait pour son fondateur Harscoët, seigneur de Retz, quoiqu'il ne l'eût pas fait bâtir. Il donna en 1055, à Perennès, abbé de Redon, les églises de Notre-Dame et de Saint-Jean, près la ville de Sainte-Croix de Machecoul, en lui recommandant de cultiver surtout le territoire de Notre-Dame, d'y bâtir des cellules et d'y mettre des religieux qui eussent la crainte de Dieu. Il ajouta que si l'abbé ou ses successeurs jugeaient à propos d'y établir un abbé, il serait tiré de la communauté de Redon et agréé par les seigneurs de Retz ; ou, si ces derniers nommaient l'abbé, ils le présenteraient à la communauté de Redon : mais, si les uns et les autres ne pouvaient s'accorder, les religieux de La Chaume éliraient leur abbé, conformément à la règle de saint Benoît. On ne sait en quel temps la communauté de La Chaume fut assez nombreuse et assez opulente pour avoir un abbé. Elle était fondée pour quatre religieux. Ce nombre ayant paru insuffisant dans le XVIIIe

[1] *Abbatia de Calma.*

siècle, on réunit, en 1767, ces religieux à ceux de Vertou, maison qui était du même ordre et dans le même diocèse; mais, à l'époque de cette réunion, le titre d'abbé fut conservé et a subsisté jusqu'à la révolution. Le revenu annuel de l'abbé était de deux mille francs. Les bâtiments de cette abbaye servent maintenant à des usages profanes.

CATALOGUE HISTORIQUE DES ABBÉS.

Glemarhoc est le premier abbé de ce monastère qu'on trouve dans les titres; il souscrivit à une donation faite à l'abbaye de Redon en 1100 par Fredor de Frossai.

Philippe souscrivit l'acte de la dot accordée en 1112 par Bernard, seigneur de Machecoul, à sa fille, qui se faisait religieuse dans l'abbaye du Roncerai.

Haimon est indiqué comme abbé de La Chaume dans la permission que le même Bernard, seigneur de Machecoul, accorda aux religieux de Saint-Martin de bâtir un bourg et d'y tenir une foire.

Gautier assista comme témoin à une donation faite en 1126 à l'abbaye de Redon par Olivier de Pontchâteau, et l'année suivante à la réconciliation de l'église de Redon faite par Hildebert, archevêque de Tours. Il vivait encore en 1134.

Philippe était abbé en 1184. Dom Mabillon n'en connaît pas de plus ancien.

Louis était abbé en 1292. Il mourut en 1294.

Nicolas, abbé de La Chaume, était tuteur des enfants d'Olivier Le Roux en 1322. Il vivait encore en 1324.

Michel de Tréal était abbé en 1328 et 1336.

Pierre de Touyac plaidait en 1346 contre Girard Chabot, sire de Retz, selon une sentence rendue, touchant leur affaire, par Philippe de Beaumanoir, chevalier, bailli de Touraine, le 24 septembre.

Jean Taillefer fut abbé depuis 1351 jusqu'en 1374.

Thomas Ruffier était abbé en 1386 et 1387;

Jean Larcher, depuis 1391 jusqu'en 1402.

André Larcher succéda au précédent.

André de Lorme était abbé en 1413;

Guillaume en 1418;

Denis en 1421;

Jean était abbé en 1428 et 1456.

Jean Groilar était abbé en 1438 et 1441.

Nicolas de Tréal était abbé de La Chaume en 1446, suivant un acte de Blain;

Jean-Louis Le Roux en 1448;

Jacques Rousseau en 1453;

Alain Loret en 1456.

Guillaume Jehanno, secrétaire du roi, fut pourvu en 1456 par le maréchal de Loheac, et présenté au légat pour requérir ses bulles. Le duc Pierre II écrivit au maréchal pour le remercier de ce qu'il avait fait, et pour le prier de présenter aussi Guillaume Jehanno à l'abbé de Redon, afin qu'il n'y eût aucun obstacle à la conclusion de cette affaire. La précaution du duc était sage, car l'abbé avait présenté trois de ses religieux au sire de Retz, et celui-ci n'en avait choisi aucun, quoiqu'il fût obligé, suivant les usages observés de tous temps, de choisir un des trois sujets qui lui étaient indiqués par l'abbé. On ne sait pas quelles furent les suites de cette affaire; mais il y a apparence que l'abbé (Yves Le Sénéchal) agréa Guillaume Jehanno pour ne pas se brouiller avec les puissances.

Jean de Saint-Gildas était abbé de La Chaume en 1458.

Fr.-Raoul Geslin fut maintenu en possession de l'abbaye par lettres de la chancellerie datées de 1502. Mais Fr.-Mathurin de Chauvigni, son compétiteur, appela de ces lettres au conseil de Bretagne.

Fr.-Jean Du Plesseix était abbé en 1516; mais il fut débouté par Fr.-Jean Coutellier le 2 octobre 1507.

Louis de Saiges ou d'Aiges était abbé en 1513.

Fr.-Jacques de La Porte fut présenté par le baron de Retz le 1er octobre 1519 pour être pourvu de l'abbaye de La Chaume; mais il ne fut pas agréé, et on lui opposa Fr.-Antoine Geoffroi qui avait été élu en 1516. Ce dernier fut maintenu par lettres de la chancellerie datées du 18 juillet 1522. Fr.-Jacques de La Porte appela au conseil le

23 juillet et y gagna son procès. Il renouvela son serment de fidélité au roi en 1543, selon un acte cité par Padioleau.

Olivier DE MONTAUBAN fut député en cour par les Etats de la province en 1557, et fit serment de fidélité au roi pour son abbaye en 1560.

Louis DE MONTAUBAN fit le même serment en 1561, ce qui suppose qu'Olivier était mort.

Henri DE RASTELLI ou DU RATEAU était abbé en 1579, suivant un acte de l'église de Quimper;

Claude-Etienne NOUVELLET en 1594;

Pierre DE GONDY, cardinal de Retz, depuis 1596 jusqu'en 1606.

Olivier DE MONTAUBAN, IIe du nom, était abbé de La Chaume en 1613;

Jean-François DE GONDY, doyen de Notre-Dame de Paris, depuis l'année 1616 jusqu'en 1651.

Jean-François-Paul DE GONDY, cardinal de Retz, archevêque de Paris, était abbé de La Chaume en 1662.

GUI DE LOPRIAC assista aux Etats tenus à Vitré en 1671 en qualité d'abbé de La Chaume.

Christophe-Louis TURPIN CRISSÉ DE SANZAY fut pourvu de l'abbaye en 1725, étant alors évêque de Rennes. Il occupa ensuite le siége de Nantes, où il mourut le 29 mars 1746.

N. DE POLY DE SAINT-THIEBAULT, vicaire général de Nantes, fut nommé à l'abbaye le 17 avril 1746. Il la conserva jusqu'en l'année 1778, qui fut sans doute l'époque de sa mort.

N. DUCLUZEL devint abbé commendataire de La Chaume en 1778, et ne la garda que jusqu'en 1782.

Jacques-Julien MESLÉ DE GRANDCLOS termine la série des abbés de La Chaume. Il était premier archidiacre de Saint-Malo lorsqu'il fut nommé à cette abbaye en 1782. M. Cortois de Pressigny, dernier évêque de Saint-Malo, avait choisi pour vicaire général ce digne ecclésiastique que la révolution vint bientôt dépouiller de son bénéfice. Il supporta avec courage toutes les épreuves par lesquelles

les prêtres fidèles eurent à passer à cette époque désastreuse, et mourut à Saint-Malo dans un âge avancé, en l'année 1806.

ABBAYE DE BLANCHE-COURONNE[1].

Les commencements de cette abbaye, qui se trouvait dans la paroisse de la Chapelle-Launay, près de Savenay, sont absolument inconnus; cependant plusieurs auteurs assurent qu'elle fut fondée pour seize religieux en 1160. Tout ce qu'on peut en dire de plus certain, c'est que les seigneurs de Donges, de Rochefort, de Pontchâteau et de La Roche-Bernard, en étaient les principaux bienfaiteurs. Leurs donations étant postérieures à l'an 1160, on ne croit pas que la fondation de l'abbaye soit plus ancienne. Cependant on croyait à Nantes qu'elle remontait à l'an 969. Le nombre des religieux de cette maison avait bien diminué, car elle n'était plus fondée que pour six. Elle fut supprimée peu de temps avant la révolution et réunie au prieuré de Pirmil. Son abbé jouissait d'un revenu annuel de deux mille francs.

CATALOGUE HISTORIQUE DES ABBÉS.

Ernaud est le premier abbé de Blanche-Couronne qui se trouve dans les actes du xiie siècle; il fut un des juges du différend que les chanoines de Saint-Pierre de Nantes eurent en 1161 avec les religieux de Quimperlé, pour la propriété de l'église de Notre-Dame dans la ville de Nantes. Une notice du cartulaire de Quimperlé lui donne le nom d'Hervé. Il peut être aussi le Renaud du nécrologe du Ronceray, qui mourut le 3 juin.

A. reçut dans sa communauté en 1167 Geoffroi, fils de Jelent, avec tout ce qui lui appartenait. L'acte de cette donation fut dressé en présence de Bernard, évêque de Nantes, le 3 juillet.

[1] *Abbatia de Alba Corona.*

SEBRAND fit une transaction en 1184 avec Robert, évêque de Nantes, pour quelques dîmes.

JEAN afféagea en 1197, à André Arabe, un moulin qui avait été donné à son monastère par Simon Le Grand. Eudon, seigneur de Pontchâteau, fit plusieurs dons au monastère pendant que cet abbé le gouvernait. On ne sait pas en quel temps Jean mourut; mais il vivait encore en 1218.

DANIEL reçut la donation faite à son église par Tiphaine de Tinteniac, dame de Pontchâteau, d'une mine de froment et d'une jeune vigne pour fournir le vin nécessaire à la messe.

JEAN II arrenta en 1133, à Guillaume Le Prévost, une terre nommée La Grée pour dix sous de cens annuel. Josselin, seigneur de La Roche-Bernard, lui donna en 1239 une saline sise à l'entrée du marais de Trevali. Cet abbé vivait encore en 1270.

Guillaume DE LA FERRIÈRE afféagea en 1284 quelques terres à Guillaume Escorchart, et vivait encore en 1298 et 1311.

Jean DE BRIE est indiqué comme abbé de Blanche-Couronne dans un acte de son monastère, daté de l'an 1314.

Olivier DE TREGUZ fut élu en 1338, et transigea en 1349 avec Geoffroi, seigneur d'Ancenis, pour une rente de seize livres qui était due à son abbaye sur les bateaux de la Loire qui passaient à Oudon.

Thomas LONCLE fut un des exécuteurs testamentaires d'Eon, seigneur de Rochefort, vicomte de Donges, mort en 1372. Il vivait encore le 10 juillet 1381.

Guillaume DE LA PASQUERAIE ou PESQUERAIE était abbé de Blanche-Couronne en 1400. Il rendit aveu à la seigneurie de Donges en 1409 pour les biens de son monastère situés dans cette vicomté.

Thibaud AUBRIET rendit aussi aveu à la seigneurie de Donges en 1409; ce qui suppose que son prédécesseur mourut cette même année. Thibaud vivait encore en 1441.

Thibaud DE LOUVEDAI était abbé en 1456. Il rendit aveu à la seigneurie de Retz en 1460 et à celle de Donges en

1471, et fut maintenu dans ses droits sur le prieuré de Pontchâteau en 1489.

Pierre rendit aveu en 1476 à François de Chauvigni, seigneur de Retz, vicomte de Brou, et à Jeanne de Retz, son épouse. Si cette date est vraie, il faut que Thibaud de Louvedai se soit démis et qu'il ait repris le gouvernement après la mort de Pierre, ou il faut admettre un troisième Thibaud après Pierre.

André Le Maitre fut élu en 1498 et mourut vers 1503.

Jean Briçonnet, conseiller au conseil et vice-chancelier de Bretagne, obtint le 20 janvier 1503 un mandement en qualité d'abbé commendataire de Blanche-Couronne, et possséda cette abbaye jusqu'à sa mort arrivée en 1538.

Fr.-Guillaume Viau fut maintenu dans ses droits sur l'abbaye de Blanche-Couronne par lettres de la chancellerie datées du 26 août 1538. C'était un abbé régulier qui plaidait contre la commende qui eut lieu.

Le cardinal de Macon succéda au vice-chancelier Briçonnet, et mourut en 1541 ou 1542.

Jean de Lorraine, cardinal diacre du titre de Saint-Onuphre, fut pourvu de l'abbaye en 1542, et fit serment de fidélité au roi en 1543. Il se démit de l'abbaye vers l'an 1548.

Nicolas Du Colledo était abbé commendataire de Blanche-Couronne en 1548 et 1554.

François de Gaignon fit serment de fidélité au roi pour l'abbaye de Blanche-Couronne en 1561.

Marin Melloteau était abbé en 1583. Il fit serment de fidélité au roi en 1576.

François de Cahideuc était abbé en 1596.

Claude de Cotignon, conseiller et aumônier du roi, fit serment de fidélité dans la chambre des comptes de Bretagne pour son abbaye de Blanche-Couronne en 1602.

Pierre Cornullier, conseiller au parlement, était abbé de Blanche-Couronne en 1612. On ne sait pas en quelle année il s'en démit. Il mourut évêque de Rennes le 22 juillet 1639.

Claude CORNULLIER assista aux Etats tenus à Nantes en 1638 en qualité d'abbé de Blanche-Couronne. Ce fut lui qui introduisit la réforme dans son abbaye. Il dressa le concordat le 28 juin 1652 avec les PP. Dom Matthieu Pichonnet et Dom Benoît Huchet. Cet abbé mourut au mois d'août 1681.

Jean-Jacques REGNAUD DE BARRES prit possession de l'abbaye au mois de septembre 1681, et assista aux Etats de Vitré en 1683. Il se démit ensuite en faveur de l'abbé de Béthune d'Orval, dont il épousa la sœur. Cet abbé mourut en 1736.

Armand DE BÉTHUNE D'ORVAL eut l'abbaye de Blanche-Couronne sur la démission du précédent.

Daniel-Bertrand DE LANGLE, né à Rennes en 1702, fut nommé en 1729 abbé de Blanche-Couronne, puis pourvu du doyenné de l'église de Nantes, ensuite élevé à l'épiscopat et sacré évêque de Saint-Papoul le 5 avril 1739. Il mourut au mois de juin 1774.

N. DE LA TOUR, nommé en 1774, possédait l'abbaye, lorsque la révolution envahit tous les biens de l'Eglise.

ABBAYE DE NOTRE-DAME DE LANTENAC[1].

La paroisse de La Chèze, diocèse de Saint-Brieuc, possédait cette abbaye sur son territoire. Eudon, IIe du nom, comte de Porhoet et duc de Bretagne au titre de Berthe, son épouse, la fonda vers l'an 1150, en présence de Geoffroy, évêque de Saint-Brieuc, de saint Jean de La Grille, évêque de Saint-Malo, et de plusieurs autres personnes. Il la dota de revenus suffisants; mais les commendes en ont dissipé une si grande partie, qu'à peine en restait-il pour entretenir trois religieux, quoiqu'elle fût fondée pour six. Aussi, un arrêt du conseil prescrivit-il,

[1] *Abbatia Beatæ Mariæ de Lantenaco.*

en 1767, la translation de ces trois religieux dans une autre maison de leur ordre; mais cet arrêt ne reçut pas son exécution, car il s'en trouvait encore trois à Lantenac, lorsque la révolution éclata. Le jansénisme compta, dans le XVIIIe siècle, plus d'un partisan parmi eux ; ce qui obligea l'évêque de Saint-Brieuc à refuser de les approuver pour entendre les confessions. Vendue dès le commencement de la révolution, cette abbaye fut changée en une ferme par l'acquéreur. L'église ne tarda pas à être démolie, et les pierres ont servi à la construction d'une maison à Loudéac. Le revenu annuel de l'abbé de Lantenac était de deux mille trois cents francs. C'est également aux commendes qu'il faut attribuer la disette de titres de cette maison qui a fait perdre les noms de plusieurs des abbés qui l'ont gouvernée. Pour ne point nous écarter de notre plan, nous rapporterons ici ce que nous avons trouvé sur ce sujet dans les autres archives de la province.

CATALOGUE HISTORIQUE DES ABBÉS.

ROBERT est le premier abbé de Lantenac dont le nom soit connu. Il assista en 1248 à un chapitre général que tint l'abbé de Hambie [1], dont sa maison dépendait alors.

JEAN fit une transaction en 1271, le samedi avant les Cendres, avec Alain VI, vicomte de Rohan.

Guillaume GUINOU fit dresser, le 15 mars 1350, une copie collationnée de la charte de fondation de son monastère. Il accepta, le 27 octobre 1380, la fondation d'une messe chaque jour, que Jeanne de Navarre, vicomtesse de Rohan, avait faite dans son église.

PIERRE rendit aveu le 21 août 1394, au vicomte de Rohan, pour le temporel de son abbaye. Il vivait encore le 4 mai 1412.

PIERRE II transigea le 16 octobre 1446 avec Alain IX, vicomte de Rohan, sur la chapellenie de Rohan fondée par Jean, vicomte de Rohan, en faveur d'un religieux de son abbaye.

[1] Abbaye du diocèse de Coutances en Normandie.

Geoffroi GUITON était prieur de Saint-Martin de Josselin et abbé de Lantenac dès l'année 1469, suivant quelques comptes de Blain. Il vivait encore en 1495.

PIERRE III, dit DE LA GRÉE, gouvernait le monastère en 1496.

Alain DE LESCOUET est indiqué comme abbé de Lantenac dès 1506, dans les registres de la chancellerie; mais les procédures qui se trouvent sous son nom dans les mêmes registres nous apprennent qu'il n'était pas paisible possesseur. Il fut maintenu par lettres enregistrées à la chancellerie, le 21 septembre 1514. Frère Yves de Tournevilly, qui paraît avoir été son compétiteur, fut réintégré le 7 août 1529. Nonobstant ce jugement, frère Alain de Lescouet porta la qualité d'abbé de Lantenac jusqu'à sa mort arrivée en 1540.

Après la mort d'Alain de Lescouet les religieux élurent pour abbé frère Louis DE BOTDERU, prieur de Saint-Guen, qui fut maintenu par lettres enregistrées à la chancellerie en 1547; mais il y a apparence que le cardinal Le Veneur, évêque de Lisieux, à qui le roi avait donné l'abbaye, l'emporta.

César DE LA BARRE succéda au cardinal Le Veneur, et mourut en 1547. Le temporel fut mis en régale le 10 décembre de la même année.

RENAUD-SOUDAN fit serment de fidélité au roi en 1558 pour l'abbaye de Lantenac.

Jean FABRI était abbé en 1561;

Antoine CHARBONNIER en 1575.

Mathurin DENECHAUT était abbé le 23 juillet 1582. Il paraît qu'il vivait encore en 1600. L'abbaye fut en économat depuis 1601 jusqu'en 1610.

Guillaume DU PONT était abbé en 1612.

Étienne DU PONT succéda à son oncle en 1641. Il assista aux Etats de Saint-Brieuc en 1677.

Louis FERNOU succéda à Étienne Du Pont, et se maria en 1706.

Augustin GIRI DE MONTELIAUD fut pourvu en 1706, et mourut au mois de février 1731.

Louis-Alexandre-Marin DE KERBRINGAL, chanoine de Quimper, fut nommé au mois de septembre 1731, et posséda l'abbaye pendant cinquante-cinq ans.

N. DE BARRAL, vicaire général et archidiacre de Troyes, fut nommé à Lantenac en 1786. Il a survécu à la révolution, et s'était retiré à Grenoble, son pays natal. Il était frère de M. de Barral, évêque de Troyes, mort archevêque de Tours le 6 juin 1816.

ABBAYE DE NOTRE-DAME DU TRONCHET[1].

Ce monastère, situé près de la ville de Dol, et fondé pour quatre religieux, reconnaissait pour son fondateur Alain, fils de Jourdain, sénéchal de Dol, qui fit don à l'abbaye de Tiron de la terre du Tronchet et de ses dépendances. Cette donation fut confirmée par une bulle du pape Alexandre III, donnée à Bénévent vers l'an 1170. L'abbé de Tiron[2] y mit quelques-uns de ses religieux, auxquels il donna un abbé pour les conduire. Depuis cet établissement, les religieux du Tronchet vécurent dans la dépendance des abbés de Tiron jusqu'aux commendes. L'abbé de cette maison avait un revenu annuel de deux mille denx cents francs.

CATALOGUE HISTORIQUE DES ABBÉS.

RAOUL fut le premier abbé du Tronchet; il était contemporain d'Étienne de Fougères, évêque de Rennes, mort en 1178, et d'Albert, évêque de Saint-Malo, mort en 1184.

GUILLAUME fut commis par le pape pour juger avec Pierre, évêque de Saint-Malo, le différend que les religieux de la Vieuxville avaient avec Guillaume Jourdan et Ruellon Baudouin dans la paroisse de Baguar[3].

[1] *Abbatia Beatæ Mariæ de Tronchelo.*

[2] Abbaye célèbre du diocèse de Chartres, fondée en 1109 par le bienheureux Bernard, surnommé de Tiron.

[3] Cette paroisse se nomme aujourd'hui Baguer.

Gautier reconnut le 15 août 1207 que son monastère avait d'abord été une dépendance de l'abbaye de Tiron, et que l'abbé de Tiron l'avait érigé en abbaye soumise à sa juridiction.

Jean était abbé en 1232, suivant un acte de Saint-Florent, concernant le pont à Dinan. Il céda en 1244 au chapitre de Dol les dîmes d'Espiniac pour celles de Plendihen, et en 1246 à Thomas de Rochefort, chevalier, la terre du Val-Hervelin, pour les dîmes de Saint-Salin.

Nicolas reconnut en 1258, le samedi avant le dimanche *Lœtare*, que l'élection des abbés du Tronchet appartenait à l'abbé de Tiron ; une bulle de Rome, obtenue par Nicolas, archidiacre de Dol, donna lieu à cette reconnaissance. L'archidiacre y avait fait insérer, sans la participation des religieux, le droit d'élire leurs abbés. Nicolas ne voulut pas se prévaloir de cette clause, et y renonça.

Martin contracta une société de prières avec la communauté de Saint-Melaine de Rennes, au mois de janvier 1259. On ne sait pas le jour de sa mort; le jour en était marqué au 14 mai dans l'obituaire des Cordeliers d'Angers.

Pierre Mahé succéda à Martin, et fut confirmé par Jean Mahé, évêque de Dol, son parent. Ce prélat fonda en 1273 un anniversaire pour sa famille dans l'église du Tronchet. L'année suivante Pierre contracta une société de prières avec Simon, abbé de Jacut.

Thomas reçut la visite de Jean, abbé de Tiron, dans les années 1282 et 1294. Il vivait encore en 1297.

Josse reçut en 1301 la visite de Simon, abbé de Tiron. L'année suivante il s'excusa de ne pouvoir assister au chapitre général de Tiron. Il mourut en 1309, et ses religieux écrivirent à l'abbé de Tiron le samedi avant le dimanche *Invocabit me*, tant pour lui annoncer la mort de leur abbé, que pour le prier de leur en donner un autre.

Mathieu écrivit à l'abbé de Tiron le lundi de la Pentecôte 1334 pour s'excuser de ne pouvoir assister au chapitre général indiqué pour la fête de la Trinité. Il vivait encore en 1340.

Guillaume PEPIN s'excusa en 1343 de ne pouvoir assister au chapitre général indiqué à Tiron pour le lundi de la Trinité, à cause des guerres civiles de Bretagne. Il fit la même démarche en 1353, et mourut au mois de décembre 1354.

Guillaume GALIOT fut, en 1355, élu et confirmé abbé du Tronchet. Il écrivit l'année suivante à l'abbé de Tiron pour s'excuser de ne pouvoir assister au chapitre général, à cause des guerres. Il fit la même démarche le 12 mai 1368, et mourut an mois de juin 1374.

Pierre BELIN, religieux de Tiron, fut sommé le juin 1374 d'accepter l'abbaye du Tronchet, à laquelle il avait été nommé par Jean, abbé. On ne sait s'il accepta.

Robert PEPIN reconnut le 7 juin 1378 que son monastère était anciennement une celle[1] de l'abbaye de Tiron; que cette celle avait été érigée en abbaye par un abbé de Tiron ; et que cet abbé avait droit de visite et de correction, tant sur l'abbé que sur les religieux du Tronchet.

Raoul TOURNEVACHE, soi-disant abbé du Tronchet, plaidait en 1399 et 1402 contre l'abbé de Tiron. Cet homme paraît avoir été intrus contre l'usage.

Guillaume LE ROUX (*Rufus*), abbé de Saint-Meen et du Tronchet, mourut au mois de mars 1400, suivant le nécrologe de Saint-Meen. On ne sait qui l'avait pourvu, mais il paraît par la suite que la communauté du Tronchet cherchait à se soustraire à la juridiction des abbés de Tiron, et qu'elle était soutenue par les évêques de Dol.

JEAN mourut en 1420, selon l'histoire du monastère.

Thibaud DE BAULON obtint des provisions de Rome sur une prétendue démission faite en sa faveur par l'abbé Jean ; mais cette démission fut déclarée fausse par l'évêque de Dol, à qui le pape avait écrit d'en connaître.

Alain COSTARD fut élu par la communauté, mais l'abbé de Tiron s'opposa à son élection, et le cita à Tiron. Alain appela de cette citation au pape, à qui il représenta que de

[1] On appelle *Celle*, dans l'ordre de Saint-Benoît, un petit monastère qui quelquefois dépend d'un autre plus considérable.

tout temps les abbés du Tronchet avaient été élus par leurs religieux, sans la participation de ceux de Tiron. Le pape renvoya l'affaire à l'évêque de Dol, qui la jugea en faveur d'Alain, en déclarant qu'il suffisait que l'abbé du Tronchet fût élu par la communauté et confirmé par l'évêque diocésain.

Giles RAGUENEL[a] fut élu en 1436, et bénit par l'évêque de Dol. Il conféra en 1457 le prieuré de Saint-Perreux, et mourut en 1473.

ALAIN est indiqué comme abbé du Tronchet dans un acte de Boquen daté de 1473; c'était l'année de son élection. Il mourut vers 1478.

François DE BEAUCHESNE obtint ses bulles en 1478, et fut mis en possession par le sire de Coetquen, grand-maître d'hôtel de Bretagne, commissaire du duc en cette partie. Jean, cardinal d'Angers et légat du saint Siége en France, lui accorda le 22 juillet de la même année le droit de porter l'anneau, la mitre et les autres ornements pontificaux. Cet abbé vivait encore en 1481.

Jean DU CHASTELIER obtint des lettres de sauvegarde pour son monastère en 1486.

Hugues DE MALEZIER, religieux de Marmoutier, et régent au collége de cette abbaye établi à Paris, fut élu en 1496 par l'abbé de Tiron. Il paraît par une procédure que cette abbaye lui fut disputée; mais il fut maintenu par une sentence datée du 12 avril 1499.

Tristan DE VANDEL, docteur en droit, protonotaire du saint Siége, chanoine de Dol, trésorier de la Madeleine de Vitré et recteur de Pleguen, fut maintenu en possession de l'abbaye le 23 septembre 1508. Il donna l'année suivante aux religieux de Saint-Melaine une retraite dans son abbaye. La peste affligeait alors la ville de Rennes, et avait obligé ces religieux à abandonner leur maison. Pour reconnaître ce service, le cardinal Guibé, qui était abbé de Saint-Melaine, envoya des lettres de société à Tristan de Vandel et à ses religieux. Vandel fut troublé dans sa pos-

[a] Martène, t. 1er, *Anecdot.*, col. 1829.

session par l'abbé de Tiron; mais le saint Siége le maintint et débouta l'abbé de ses prétentions. Le décès de Tristan arriva en 1533.

François DE LAVAL, évêque de Dol, fut pourvu de l'abbaye en 1534, et mourut le 2 juillet 1556.

Louis D'ESPINAI, protonotaire apostolique, chanoine et chantre de Saint-Pierre de Rennes, et prieur de Notre-Dame de Vitré, était abbé en 1558. Quelques-uns croient qu'il l'avait eue sur la démission du cardinal de Bourbon, qui en avait été pourvu d'abord, et qui la résigna à l'abbé d'Espinai, l'un de ses agents.

Réné MASSE OU DE LA MASSE était abbé en 1567 et 1584, suivant l'histoire du monastère.

Charles D'ESPINAI, chanoine et chantre de Saint-Pierre de Rennes, prieur de Gahard et de Bécherel, abbé de Gildas-des-Bois, et évêque de Dol, obtint l'abbaye du Tronchet, après la mort du sieur de La Masse, et la posséda jusqu'à son décès arrivé en 1591.

Pierre BOUTEILLER, chantre et scolastique de Dol, fut pourvu par le duc de Mercœur, et obtint ses bulles le 11 novembre 1592. Il prêta serment de fidélité dans la chambre des comptes de Nantes en 1596. Le roi lui opposa Pierre Plumeron, qui fut maintenu par arrêt du parlement de Bretagne; mais l'un et l'autre furent évincés à la paix générale de 1598.

François LE PRÉVOST, chanoine et trésorier de Saint-Pierre de Rennes, fut nommé en 1598, et fit serment de fidélité au roi la même année dans la chambre des comptes de Nantes.

Jean LE PRÉVOST fut nommé en 1603, fit serment de fidélité au roi en 1607, et introduisit, le 9 octobre de la même année, les Pères de la Société de Bretagne dans son abbaye.

François DE MONTMORENCI [a], fils d'Anne, marquis de Tury, et de Marie de Beaune, fut pourvu de l'abbaye

[a] *Gall. christ.*, t. 4, p. 741.

du Tronchet le 18 mars 1628; mais il s'en démit en 1640, ainsi que de l'abbaye de Molême, pour épouser Catherine Roger.

Charles DE ROSMADEC assista, en qualité d'abbé du Tronchet, aux Etats tenus à Rennes en 1640. Les grandes réparations que son prédécesseur lui avait laissées à faire le déterminèrent à se démettre en 1648. Ce fut de son temps que les Bénédictins de Saint-Maur furent introduits dans l'abbaye[1]. Il mourut en 1672, archevêque de Tours, après avoir été évêque de Vannes.

Antoine-Denis COHON, évêque de Dol, prit possession le 25 avril 1649. Il ne produisit point de bulles, et on croit qu'il n'en a jamais eu.

Louis BERRIER fut nommé en 1671, et permuta avec l'abbé de Lonlai, au diocèse du Mans, en 1680.

Jules DE GOTH D'EPERNON prit possession en personne, le lundi de la Pentecôte, en 1680, et céda Lonlai au précédent. Il portait un nom illustre; mais il ne paraît pas en avoir été l'héritier légitime; car le dernier rejeton de la maison d'Epernon, le marquis de Rouillac, mourut à Paris en 1662, ne laissant qu'une fille, qui ne vécut que jusqu'à l'âge de seize ans.

Claude FYOT DE VAUGIMOIS succéda, en 1712, à Jules d'Epernon. Il était né à Dijon le 31 août 1660, d'une famille honorable, et avait pour un de ses oncles le pieux Claude Fyot, abbé commendataire de Saint-Etienne de Dijon. Il fut lui-même un modèle de piété, et remplit avec édification, pendant longtemps, la place de supérieur du séminaire de Saint-Irénée, à Lyon. On a de lui plusieurs ouvrages scientifiques. Sa mort arriva en 1753.

N. COLIN DE LA BIOCHAIS, archidiacre et vicaire général de Dol, fut abbé commendataire du Tronchet depuis 1753 jusqu'en 1776.

N. DE BOISBILLY, chanoine de la cathédrale de Quimper,

[1] D. Beaunier dit que ce fut en 1636 que les Bénédictins de Saint-Maur entrèrent au Tronchet; ainsi, si cet écrivain ne se trompe pas, François de Montmorenci en était encore abbé.

et ensuite vicaire général de Rennes, fut pourvu de l'abbaye en 1776 et la conserva jusqu'en 1786.

N. DE SAINT-SAUVEUR, vicaire général de Vannes, nommé abbé du Tronchet en 1786, ne posséda que quatre ans ce bénéfice, en ayant été dépouillé par la révolution.

ABBAYE DE SAINT-MARTIN-DE-VERTOU [1].

—

Ce monastère, qui a donné son nom à la paroisse du diocèse de Nantes dans laquelle il était situé, devait son origine à un pieux solitaire du VIe siècle, nommé Martin, devenu célèbre par ses miracles. Il vivait sous l'épiscopat de Félix, évêque de Nantes, dont il avait été le disciple, et mourut le 23 octobre. On ignore le nom de ses successeurs. Brice était abbé en 1105. Son successeur, qui gouvernait en même temps l'abbaye de Saint-Jouin, diocèse de Poitiers, réunit à cette dernière Vertou, qui devint une prévôté dépendante de cette abbaye.

Voici les noms des prévôts que nous avons trouvés dans les actes de la province : on y trouve aussi quelques personnages indiqués comme abbés de Vertou, mais ils étaient en même temps abbés de Saint-Jouin. Cela paraît clairement par la charte que Benoît, évêque de Nantes, accorda aux religieux de Vertou en 1105, et dans laquelle Simon est appelé abbé de Vertou et de Saint-Jouin.

CATALOGUE HISTORIQUE DES ABBÉS.

AIMER obtint en 1066, du duc Conan II, que les terres de la châtellenie du Palais, qui avaient été mises en vignes, payassent la dîme à son monastère, comme elles payaient avant ce changement la dîme de blé.

Geoffroy HALLARD, Jean POLIOT, Guillaume DE LA ROCHE tinrent successivement la prévôté de Vertou, depuis la fin

[1] *Monasterium Sancti Martini Vertavensis.*

du XI[e] siècle jusqu'à l'épiscopat de Bernard, évêque de Nantes, mort en 1169.

RAINAUD était prévôt sous l'épiscopat du même prélat, et lui a peut-être survécu.

BERNARD fit, le 5 mai 1189, une transaction avec Guillaume de Goulaine.

NICOLAS était prévôt au mois de juillet 1245.

ANDRÉ exerçait la même charge en 1302;

Jean MUCET le 20 août 1467.

Alain DE COETIVY, évêque d'Avignon et cardinal du titre de Sainte-Praxède, mort en 1474.

B., cardinal de Sainte-Marie *in Porticu*, nommé par le pape Sixte IV en 1474.

François HAMON, évêque de Nantes, était prévôt de Vertou en 1518.

Gabriel DE GRAMMONT, cardinal, et

Guillaume DE CARNÉ se disputaient la prévôté en 1532.

Vincent DE BAUVILLIERS, abbé de Celles en Berri, était prévôt en 1537.

Jean DUMAR, doyen de l'église d'Angers, était prévôt de Vertou en 1543.

Philippe DU BERGEAU, doyen de la même église en 1555.

Louis PICO DE LA MIRANDE, abbé de Saint-Mesmin près d'Orléans, fit, en 1560, serment de fidélité au roi pour la prévôté de Vertou.

Philippe DU BEC, évêque de Nantes, fit le même serment en 1562.

Pierre MARIAU, chanoine de Notre-Dame de Paris, fit le même serment en 1577.

Michel LE BER, chanoine de la même église de Paris, fit la même chose en 1586.

François VALLET fit le même serment en 1600.

Jean VALLET, aumônier du roi et prieur de la Trinité de Fougères, avait la prévôté de Vertou en 1603.

Pierre Le Ber, chanoine et archidiacre du Mans, était prévôt en 1612. Il se démit en 1632.

Charles de Beaumanoir de Lavardin fut pourvu en 1632 de la prévôté de Vertou, sur la démission du précédent.

César d'Estrées, cardinal, était prévôt en 1644. Il introduisit la réforme dans le monastère de Vertou en 1664, et se démit en 1709.

Jean d'Estrées, neveu du précédent, fut pourvu de la prévôté sur la démission de son oncle. Il fut nommé à l'archevêché de Cambrai, et mourut le 3 mars 1718, sans avoir été sacré.

Armand Bazin de Bezons, archevêque de Bordeaux, succéda au précédent en 1718. Il est mort en 1721.

Libéral de Maranzac, prieur commendataire de Saint-Léonard de Noblat, fut pourvu de la prévôté de Vertou en 1721.

Les autres prévôts de Vertou ne sont pas connus, si ce n'est le dernier, nommé Dom Coulon, qui possédait ce titre en 1790.

ABBAYE DE SAINT-GEORGES [1].

Cette abbaye, qui se trouvait dans la ville de Rennes, reconnaissait pour fondateur Alain, III[e] du nom, duc de Bretagne. Ce prince établit cete maison en 1032, en faveur d'Adèle, sa sœur. Il y avait déjà quelques années que cette princesse menait une vie retirée au milieu de la cour. Pour la mettre en état de consommer son sacrifice, le duc fit bâtir un monastère hors des murs de la ville et le dota d'amples revenus. Plusieurs personnes d'une naissance distinguée s'engagèrent à accompagner la princesse dans sa retraite. Aussitôt que les édifices furent achevés, elles furent introduites dans le nouveau monastère par le duc et la duchesse

[1] *Abbatia Sancti Georgii.*

sa mère, par les comtes de Penthièvre, de Cornouaille et de Nantes, par les évêques et les seigneurs qui étaient à la cour.

L'abbaye de Saint-Georges, fondée pour quarante-cinq religieuses, était riche, et a été florissante jusqu'à sa destruction. On y élevait un assez grand nombre de demoiselles nobles, et les religieuses appartenaient à cette classe de la société. L'abbesse jouissait d'un revenu annuel de vingt mille francs. En 1792, époque de la destruction des communautés religieuses, les dames de Saint-Georges montrèrent beaucoup de fermeté lorsqu'on voulut les expulser; elles dirent qu'elles ne quitteraient leur maison que poussées dehors par les baïonnettes. Elles n'en furent pas moins obligées de sortir.

CATALOGUE HISTORIQUE DES ABBESSES.

La princesse Adèle fut établie abbesse de la communauté, qu'elle gouverna jusqu'à sa mort, arrivée le 5 mars 1062.

Hodierne succéda à la princesse Adèle en 1068, et fut bénite par Alain, évêque de Rennes. On ignore l'année de sa mort; le jour en est marqué au 13 janvier dans le nécrologe de Roncerai.

Adèle de Bretagne, sœur du duc Alain Fergent, fut bénite par Silvestre de La Guerche, évêque de Rennes, vers l'an 1085. Le duc à sa considération confirma toutes les donations faites au monastère, et lui en fit de nouvelles.

Tiephaine fut la quatrième abbesse de Saint-Georges, et vivait comme les deux précédentes du temps de Gervais, élu abbé de Saint-Melaine en 1081, et mort en 1109.

Adelaïde obtint une bulle du pape Alexandre III, qui prend le monastère de Saint-Georges sous sa protection avec tous les biens qui lui ont été donnés. Ce pape monta sur le saint Siége en 1159.

Etiennette de Tinteniac, suivant un acte, fut bénite vers l'an 1184, transigea en 1200 avec quelques laïques qui lui disputaient les oblations de l'église de Mordelles,

et mourut le 23 septembre 1209, suivant les Mémoires de Du Paz.

Mathilde vivait en 1223 et 1231, suivant quelques actes de s on abbaye.

Jamette transigea en 1274, avec les chanoines de Dol, pour les dîmes de la paroisse de Saint-Georges-de-Gubaïngné au même diocèse.

Guiotte, par la grâce de Dieu abbesse de Saint-Georges, transigea en 1275, avec Olivier de Tinteniac, chevalier, sur un vivier qui était en contestation.

Catherine de Matefelon reçut en 1295 uné obligation qui lui fut faite pour une certaine somme d'argent, et acquit quelques terres en janvier 1304.

Philippe de Matefelon gouvernait l'abbaye en 1321 et 1322, suivant quelques actes de son monastère.

Alix de Matefelon afféagea, en 1360, un emplacement situé devant son monastère.

Julienne Du Guesclin permit au duc, le 5 août 1399, de lever vingt sous par feu sur les hommes de Tinteniac.

Philippotte de Saint-Pern obtint un mandement de la chancellerie le 30 juin 1406. Elle plaida contre Isabeau Turpin, qui fut maintenue par lettres du 17 septembre 1406.

Isabeau Turpin était abbesse au mois de juillet 1420, suivant un acte de Saint-Pierre de Rennes.

Perrine Du Feu ou Du Fou disputa le pas aux abbés de Saint-Melaine dans les processions et cérémonies publiques. Leur différend fut terminé par une transaction passée à Châteaubriand le 28 mars 1454, dans laquelle il fut réglé que l'abbé de Saint-Melaine, à cause de sa dignité sacerdotale et autres raisons, aurait toutes les prééminences et prérogatives sur l'abbesse de Saint-Georges. Elle vivait encore le 25 avril 1460.

Isabeau Piedeloup fut élue en 1461, mais son élection ne fut pas unanime, une partie de la communauté s'étant déclarée pour Olive de Quelen. La première réclama la protection du duc et l'obtint; la seconde eut recours au

pape, qui lui fit expédier ses bulles : mais Isabeau fut maintenue par lettres du duc, enregistrées à la chancellerie au mois de juin 1462. Fondée sur cet arrêt, elle jouit de l'abbaye, sans bulles et sans bénédiction jusqu'à sa mort, arrivée en 1472, suivant M. de Langan, auteur du catalogue des abbesses de Saint-Georges.

Olive DE QUELEN entra en possession de l'abbaye après la mort de sa concurrente, et s'en démit en 1485 en faveur de Françoise d'Espinai, sa religieuse. Marguerite Du Guini, religieuse de Saint-Sulpice, fit quelques démarches auprès du duc pour se procurer cette place : mais la faveur de la maison d'Espinai l'emporta.

Françoise D'ESPINAI succéda à madame de Quelen en 1485, et mourut en 1520. Pour prévenir les troubles qui pouvaient naître après sa mort dans la communauté, elle s'était donné une coadjutrice qui lui succéda.

Roberte BUSSON présenta son placet au conseil de Bretagne en 1520, pour avoir permission d'exécuter ses bulles sur l'abbaye de Saint-Georges, et en obtint mainlevée. Elle paraît être morte vers l'an 1523.

Isabeau HAMON, sœur des évêques de Nantes et de Vannes, prit possession de l'abbaye en 1523. Les religieuses menaient alors une vie si licencieuse, qu'elle fut obligée d'avoir recours au bras séculier pour les contraindre à vivre régulièrement.

Christine TOUSTAIN ou TOUTAIN succéda à Isabeau Hamon, et ne réussit pas mieux que celle qui l'avait précédée à soumettre les religieuses à la vie régulière.

Jeanne DE LA PRIMAUDAIE, religieuse de Fontevrault, était abbesse en 1534; mais les lettres de maintenue et de sauvegarde, qu'elle obtint du consei de Bretagne le 2 mars 1536, marquent que sa possession n'était pas paisible.

Marie DE KERMENO fut maintenue en possession de l'abbaye en 1536, et en jouissait encore en 1540. Cela suppose qu'elle supplanta Jeanne de La Primaudaie.

Jeanne DE KERMENO fit, en 1556, serment de fidélité au

roi dans la chambre des comptes de Nantes pour l'abbaye de Saint-Georges. Elle mourut le 27 avril 1572.

Philippe D'ESPINAI obtint mainlevée de l'abbaye de Saint-Georges le 26 janvier 1573, et mourut sur la fin de l'an 1583.

Gabrielle DE MAURE paraît avoir succédé à madame d'Espinai. Elle fit serment de fidélité au roi en 1598, et mourut la même année.

Marguise DE BEAUQUERRE fit serment de fidélité au roi, et obtint mainlevée de l'abbaye de Saint-Georges en 1599.

Françoise DE LA FAYETTE fit serment de fidélité au roi en 1617 pour l'abbaye de Saint-Georges. Elle choisit pour sa coadjutrice Madeleine de La Fayette, sa nièce, et mourut le 30 juin 1633.

Madeleine DE LA FAYETTE fut bénite en 1663, et mourut en 1693, après avoir rebâti une partie de sa maison.

Marguerite DU HALGOET fut pourvue en 1693, à la recommandation de Madeleine Du Halgoet, duchesse de Coislin, sa parente, et du cardinal de Coislin, évêque d'Orléans et grand aumônier de France.

Elisabeth D'ALÈGRE prit possession de l'abbaye le 2 mai 1715. Elle mourut le 18 avril 1741.

Judith DE CHAUMONT DE GUITRI prit possession le 17 octobre 1742, et mourut en 1779.

N. BAREAU DE GIRAC, sœur de M. de Girac, évêque de Rennes, fut nommée à l'abbaye de Saint-Georges en 1779, et survécut à la destruction de son monastère. Elle était la quarante-sixième abbesse ; ce qui prouve que le catalogue ci-dessus est loin d'être complet.

ABBAYE DE SAINT-SULPICE [1].

Raoul, surnommé de La Fustaie, est reconnu pour le principal fondateur de ce monastère, qui se trouvait dans

[1] *Abbatia Sancti Sulpitii.*

la paroisse du même nom, diocèse de Rennes. Il avait d'abord embrassé la règle de Saint-Benoît dans l'abbaye de Saint-Jouin de Marnes. La réputation de Robert d'Arbrissel le détermina à quitter son monastère pour suivre ce nouveau Jean-Baptiste dans le désert. Non-seulement il se rendit l'imitateur de sa pénitence, mais encore le compagnon de ses travaux apostoliques. Robert ayant dans la suite fondé l'abbaye de Fontevrault en Anjou, Raoul entreprit un pareil établissement dans la forêt du Nid-de-Merle, au diocèse de Rennes. Nous disons pareil, parce qu'il soumit aux filles pour les soins de la vie ceux auxquels elles étaient soumises pour l'usage des sacrements. On ne sait en quelle année il jeta les fondements de cette maison, où il termina ses jours le 16 août 1129. Le nécrologe marque sa mort en ces termes : *Sanctus Rodulphus, monachus Sancti Jovini, pater fratrum et monialium Sancti Sulpitii, obiit* 17 *kal. septembris anno Domini* 1129.

L'abbaye était fondée pour vingt-cinq religieuses, et l'abbesse avait un revenu annuel de vingt mille francs.

CATALOGUE HISTORIQUE DES ABBESSES.

Marie, fille d'Etienne, roi d'Angleterre, fut la première abbesse de cette maison à qui elle procura de grands biens. Les évêques de Quimper, de Rennes et de Poitiers lui soumirent les monastères de Locmaria, de Saint-Malo près Ercé, et de la Madeleine de Fougereuse; de sorte que sa maison devint un chef d'ordre dès son vivant. Henri II, roi d'Angleterre, lui donna le manoir de Lilleherche avec toutes ses dépendances. Elle mourut le 6 mai 1159.

Nine ou Nive succéda à Marie d'Angleterre et fit confirmer en 1162, par le pape Alexandre III, toutes les donations faites à son abbaye. Elle eut l'avantage de recevoir dans sa communauté Enoguent, fille d'Alain, comte de Richemont, et de Berthe, duchesse de Bretagne. Le duc Conan IV, à cette considération, donna aux religieuses de Saint-Sulpice le lieu de Merle, où a été depuis leur monastère. Nive obtint en 1181 une lettre de Philippe, évêque de Rennes, qui confirme la donation qu'Alain et Etienne

ses prédécesseurs avaient faite à Saint-Sulpice de l'église d'Ercé-en-Lamée. On ne sait en quelle année elle mourut.

A. était abbesse de Saint-Sulpice sous le règne de la duchesse Constance. Elle est nommée Aanor dans une donation faite au prieuré de Sainte-Croix par André, seigneur du lieu. Mais, dans un acte daté de l'an 1201, elle est nommée Ameline. Un obituaire marque sa mort en 1210.

Olive obtint en 1213 une lettre de Pierre, évêque de Rennes, qui ratifie toutes les donations en dîmes faites à son monastère. Elle mourut le 6 mars 1214.

Mabille obtint en 1216 une sentence qui lui adjuge une portion de dîme dans la paroisse de Moulins, diocèse de Rennes, après la mort de Barthélemi, recteur de cette église. Elle retira en 1224 ses religieuses du monastère de la Pierre d'Albéric, et mit à leur place deux chapelains. On ne sait en quel temps elle mourut, mais elle vivait encore en 1228.

E. transigea en 1239 avec Alain, gendre de Pierre, seigneur de Partenai, sur quelques villages de la paroisse de Mouazé, qui furent cédés.

Jeanne de Kaer, abbesse de Saint-Sulpice, visita au mois de mars 1250 le prieuré de Locmaria, près Quimper.

Agnès gouvernait l'abbaye en 1258, et vivait encore au mois d'août 1285.

Guillemette présenta le vicariat de Locmaria à frère Alain, oblat de son monastère, selon un acte de 1294, vu par M. Hevin.

Eustaise accorda en 1294 au même frère Alain une pension alimentaire de deux cent quarante livres par an pour ses honoraires de vicaire perpétuel de Locmaria.

Jeanne afféagea en 1302 une terre de son abbaye, et transigea en 1314 avec Geoffroi, seigneur de Châteaubriand, sur l'usage que ses religieuses de Saint-Malo de Teillai avaient dans la forêt de ce nom.

Perrine des Granges succéda à Jeanne, et gouverna l'abbaye pendant trente ans. Elle visita le prieuré de Locmaria le 9 avril 1344, et mourut le mardi avant la fête de saint Jacques et de saint Philippe, vers l'an 1345.

Marguerite DE COETQUEN était abbesse en 1363, suivant un acte de son monastère.

ALMOTE donna le 12 février 1372 l'administration du prieuré de Locmaria, près Quimper, à frère Guillaume Du Breuil.

Guibourde D'ORANGE succéda à Almote, et mourut le 1er avril 1391.

Jeanne MILLON, élue en 1391, permit en 1402 à Raoulette de Coetquen, prieure de Locmaria en Porhoet, de rendre aveu à la seigneurie de Porhoet, et mourut en 1407.

Gillette DE TALIE gouverna l'abbaye pendant dix-neuf ans, et mourut le 9 juin 1426.

Guillemette MILLON lui succéda, mais on ignore le temps de sa mort.

Jeanne DE QUEDILLAC rendit en 1450 aveu à la comtesse de Laval, dame de Vitré, pour les biens de son monastère dépendants de cette dame. Elle mourut le 15 avril 1461.

MARIE était abbesse en 1461; mais on ne sait de quelle maison elle était, ni en quelle année elle mourut.

Jeanne MILLON mourut le 7 mars 1498.

Andrée BELLONEAU fut élue en 1498, et mourut le 5 février 1529.

Alizon DU PONTBELLANGER fut élue en 1529, et donna procuration le 9 juillet 1535 pour recueillir la succession de dame Perronelle Millon, prieure de Locmaria, qui appartenait à sa maison. Son décès arriva le 17 juillet 1546.

Jacqueline DE HARCOURT paraît avoir succédé à madame Du Pontbellanger. Elle fit serment de fidélité au roi en 1556. Elle conféra le 7 novembre 1508 le prieuré de Locmaria, près Quimper, à Gabrielle de Morais, sa nièce, et mourut le 5 décembre 1577.

Marguerite DE HARCOURT était coadjutrice de Jacqueline, sa tante, en 1570; mais on ne sait si elle lui survécut.

Gabrielle DE MORAIS fit serment de fidélité au roi en 1579, et conféra en 1580 le prieuré de la Ville-aux-Non-

mains à sœur Michelle de La Haye, sa religieuse. Elle fut obligée de quitter son monastère en 1583 pour se préserver de la contagion qui affligeait le pays. Après avoir gouverné sagement sa communauté pendant plusieurs années, elle se démit en faveur de dame Antoinette Morais, sa nièce, et mourut le 17 décembre 1614.

Antoinette DE MORAIS fut pourvue sur la résignation de sa tante, et ne vécut pas assez longtemps pour lui fermer les yeux, étant morte le 11 septembre 1608. Elle fit serment de fidélité au roi en 1605, selon Padioleau.

Marguerite D'ANGENNES fut nommée en 1608, et fit serment de fidélité au roi en 1610. Elle réforma son monastère, donna l'exemple de toutes les vertus, et mourut saintement le 3 juillet 1662, à l'âge de quatre-vingt-deux ans, après avoir gouverné sa maison pendant cinquante-quatre ans [a].

Marguerite DE MORAIS, abbesse de Saint-Sulpice, plaidait en 1688 contre Jeanne de Talhoet, prieure de Locmaria, qui lui disputait la juridiction sur ce prieuré. Elle mourut le 3 juin 1704.

Angélique-Rénée DE LA FORÊT D'ARMAILLÉ, grande prieure de l'abbaye, fut nommée abbesse le 15 août 1704, et prit possession le 10 novembre de la même année. Elle mourut le 1er mai 1721.

Olive-Claude-Éléonore DE LESQUEN DE LA VILLEMENEUST prit possession le 24 juin 1721, donna sa démission en 1727, et se retira chez les religieuses cordelières de Quimper, où elle mourut le 21 septembre 1730.

Madelaine-Élisabeth DE BOUCHARD DE LUSSAN D'ESPARBÈS D'AUBETERRE, grande prieure de Notre-Dame-de-la-Saulsaie, prit possession de l'abbaye de Saint-Sulpice le 17 juillet 1727.

N. DE LA BOURDONNAIE succéda en 1755 à madame d'Esparbès, et gouverna l'abbaye jusqu'en 1778.

N. LEMAÎTRE DE LA GARLAYE fut, en 1778, nommée abbesse de Saint-Sulpice. Elle a survécu à la destruction de sa maison.

a *Voyez* sa vie, *Vies des Saints de Bretagne*, t. 4.

ABBAYE DU MONT-CASSIN.

Cette abbaye, auparavant prieuré, située dans la ville de Josselin, était d'une époque récente. Elle devait son établissement à Sébastien de Guemadeuc, évêque de Saint-Malo, qui la fit ériger en 1677. L'abbesse jouissait d'un revenu de deux mille francs.

CATALOGUE HISTORIQUE DES ABBESSES.

Suzanne DE GUEMADEUC, prieure de Locmaria et sœur de l'évêque de Saint-Malo, fut la première abbesse du Mont-Cassin.

Suzanne Eléonore DE GUEMADEUC succéda à sa tante dans la dignité d'abbesse.

N. PHARAMUS gouvernait ce monastère en 1740.

Voilà les seules abbesses dont nous ayons connaissance. Le titre avait été supprimé avant la révolution, et il n'y avait plus qu'une prieure élective.

ORDRE DES CHANOINES RÉGULIERS DE SAINT-AUGUSTIN.

L'origine des Chanoines réguliers n'est pas bien connue. Ceux qui veulent faire remonter cet ordre aux premiers siècles de l'Eglise en attribuent l'établissement à saint Augustin ; mais ils ne peuvent prouver leur assertion. Ce qu'il y a de plus certain sur cette matière, c'est que saint Chrodogand, évêque de Metz, qui vivait dans le VIIIe siècle, donna une règle aux chanoines qui desservaient les églises cathédrales et qui vivaient alors en communauté. Cette règle, dont celle de Saint-Augustin fut la base et qui depuis cette époque a éprouvé diverses modifications, a

été suivie par un grand nombre de communautés de clercs qui ont fini par former des ordres religieux. On ne sait pas au juste en quel temps les Chanoines réguliers s'étaient établis en Bretagne; mais ils n'y étaient pas plus anciens que le milieu du XIIe siècle. Ils y possédaient neuf abbayes, dont six appartenaient à la congrégation de Sainte-Geneviève, nommée aussi congrégation de France.

ABBAYE DE SAINT-PIERRE-DE-RILLÉ [1].

Auffroy, fils de Meen, seigneur de Fougères, fonda en 1024, suivant Ogée, une collégiale dans l'église de Saint-Pierre-de-Rillé.

Henri de Fougères, fils de Raoul, sire de Fougères, et de Havoise de Bienfait, fit de ce collége une abbaye située dans un faubourg de Fougères, diocèse de Rennes, et il la donna aux Chanoines réguliers qu'il appela d'ailleurs. On ne sait en quelle année il forma cet établissement, ni quel en fut le motif. Tout ce qui nous paraît certain, c'est que le seigneur, chassant dans la forêt de Fougères en 1150, fut attaqué de la maladie dont il mourut. Il se fit transporter dans son château de La Foresterie, près du bourg de Landéan, où il appela tous les clercs, ses enfants, ses barons, et une partie de ses sujets pour leur déclarer ses dernières volontés. Il recommanda sur toutes choses à Raoul, son fils aîné, de protéger l'abbaye de Rillé et toutes ses dépendances. Après avoir réglé ses affaires domestiques, il prit l'habit de l'ordre de Cîteaux, avec le consentement de sa femme, et s'engagea dans la communauté de Savigni, où il mourut la même année. Cette abbaye était fondée pour huit chanoines réguliers et produisait à son abbé un revenu annuel de trois mille francs. La mense abbatiale avait été réunie en 1721 à la cure de Lorient; mais il paraît que cette réunion ne subsista pas jusqu'à la révolution et qu'on nomma un nouvel abbé commendataire, différent du curé

[1] *Abbatia Sancti Petri de Relleyo* et *Relejo*.

de Lorient. La réforme de sainte Geneviève fut introduite à Rillé en 1628 par le vénérable P. Faure, réformateur des Chanoines réguliers. Le peuple de Fougères l'accueillit comme un ange du ciel. L'église de l'abbaye a été détruite, mais les autres bâtiments subsistent encore et ont été transformés en un hôpital d'incurables, desservi par des sœurs d'une pieuse société du pays.

CATALOGUE HISTORIQUE DES ABBÉS.

Gautier d'Alion fut le premier abbé de Rillé. Il était présent à la cérémonie dont on vient de parler, et mourut le 9 janvier 1157.

Guillaume[a] fut élu en 1157 et mourut le 3 mars 1173. Il fit confirmer par Raoul de Fougères la fondation de son monastère et toutes les donations qui y avaient été faites.

Maurice souscrivit à l'accord fait en 1174 entre Guillaume, abbé de Saint-Melaine, et Josselin, abbé de Savigni, pour les dîmes de la paroisse de Thorigné. Il fut commis en 1184 par le pape pour juger le différend que les religieux de Sainte-Croix de Vitré avaient avec les seigneurs de La Ville-Rolland. On ne sait pas l'année de sa mort; le jour en est marqué dans le nécrologe de son monastère.

Pierre souscrivit en 1197 à un accord passé entre Herbert, évêque de Rennes, et l'abbé de Marmoutier. Il vivait encore en 1200, selon une charte de Savigni. Sa mort est marquée au 4 janvier dans le nécrologe de son abbaye.

Gautier fut témoin de la paix faite entre l'abbesse de Saint-Sulpice et Juhel de Mouazé, en présence de Pierre de Dinan, évêque de Rennes, touchant les moulins de Mouazé. Il vivait encore en 1210, selon une charte de Marmoutier.

Guillaume certifia en 1217 la transaction passée entre l'abbé du Mont-Saint-Michel et Guillaume Le Moine, chevalier, touchant la chapelle de Notre-Dame-de-Malterre.

Les actes nous fournissant très-peu d'abbés de Rillé jusqu'au xvie siècle, nous remplirons les intervalles des noms qui se trouvent dans le nécrologe.

[a] *Monast. anglic.*, t. 1er, p. 810.

ROLLAND mourut le 14 février, selon le nécrologe de son abbaye.

PHILIPPE mourut le 19 mars, selon le même nécrologe. Il transigea en 1255 avec l'abbesse de Saint-Sulpice pour les dîmes de Saint-Médard.

LUC mourut le 13 juin, suivant le même nécrologe.

MATHIEU mourut le 19 août, selon le même nécrologe.

THOMAS transigea en 1286 avec Hugues Le Brun, comte de La Marche et seigneur de Fougères, sur la haute justice du bourg de Rillé. Il mourut le 10 février, selon le nécrologe de son abbaye.

RAGENARD mourut le 20 septembre, selon le même nécrologe.

ANCELIN mourut le 24 octobre, selon le même nécrologe.

GEOFFROI mourut le 1er novembre, selon le même nécrologe.

Hugues MAUVEIS mourut le 3 mars, selon le même nécrologe.

GUILLAUME gouvernait l'abbaye en 1391, selon une charte de son abbaye. Ce peut être le *G. dictus abbas Burgensis*, dont il est parlé dans le nécrologe, et qui mourut le 18 septembre.

Jean DE RENNES était abbé en 1406, selon un acte de son abbaye. Il mourut le 29 janvier, selon le nécrologe qui indique également le jour de la mort des abbés suivants.

Mathieu GROUSSIN mourut le 11 mars.

Geoffroi PIÉDEVACHE mourut le 19 février.

Jean DE LAVAL était abbé en 1431, et mourut le 6 janvier, selon l'obituaire de Montfort.

Mathieu DE SAINT-GILLES mourut le 4 avril, suivant le nécrologe de son abbaye.

Jean DE VAULÉON, *de Valle Leonis*, mourut le 24 juin, selon le même nécrologe.

Guillaume DE TOUFFOU obtint une sauvegarde pour sa maison en 1460, et conféra le prieuré d'Apigné en 1479.

Sa mort est dans le nécrologe au 6 décembre. Il fut le premier professeur de droit canon dans l'université de Nantes, et il travailla beaucoup à l'érection de cette université.

Raphael DE CERVA tenait l'abbaye en 1496. Il y a apparence que c'était un Italien pourvu par le pape.

Maurice LE BIGOT, protonotaire du saint Siége, occupait celui de Rillé en 1505, et mourut le 3 juillet 1537. Son temporel fut mis en régale le 11 du même mois.

Jean LE BIGOT, neveu du précédent, obtint mainlevée des revenus de Rillé le 25 août 1537. Il fit serment de fidélité au roi dans la chambre des comptes de Nantes, le 27 mai 1541.

Sébastien THOMÉ, trésorier de l'église de Rennes, et prieur des prieurés de Saint-Sauveur-des-Landes et de Noyal-sur-Vilaine, était encore abbé de Rillé en 1558. Il fit serment de fidélité au roi pour ses bénéfices en 1561, et mourut le 14 janvier 1569, suivant le nécrologe de son abbaye.

Réné DE LA HAYE fut nommé en 1569, et mourut le 1er août 1581, selon le même nécrologe.

Melchior DE MARCONNAI, grand vicaire du diocèse de Rennes, fut pourvu de l'abbaye de Rillé en 1581, nommé à l'évêché de Saint-Brieuc en 1601, et mourut en 1618.

Nicolas DE LIMAGUES succéda à l'évêque de Saint-Brieuc.

Pierre D'ESPINOSE assista aux Etats de Bretagne en 1655 et 1657, comme abbé de Rillé.

N. COHALAN, curé de Lorient, fut à ce titre abbé commendataire de Rillé.

N. LOLIVIER DE TRONJOLY, successeur de M. Cohalan dans la cure de Lorient, fut également abbé de Rillé en 1763; mais ayant été nommé ensuite doyen de la cathédrale de Saint-Brieuc, il conserva cette abbaye, et c'est sans doute à cette époque que l'union de Rillé à la cure de Lorient cessa. M. de Tronjoly conserva ce bénéfice jusqu'en 1790, qu'il en fut dépouillé par la révolution.

ABBAYE DE SAINTE-CROIX DE GUINGAMP[1].

Cette abbaye, du diocèse de Trégnier, était située dans un faubourg de Guingamp, qui conserve encore le nom de Sainte-Croix. Etienne, comte de Penthièvre[a], et la comtesse Havoise, son épouse, la fondèrent et y mirent, vers l'an 1130, des chanoines réguliers, qu'ils tirèrent de l'abbaye de Bourgmoyen près Blois. On ne sait pas en quelle année le comte fit cette fondation; tout ce qui paraît certain, c'est qu'il mourut en 1137, et que cet établissement fut confirmé par le duc Conan IV, son petit-fils, et par la duchesse Marguerite d'Ecosse, son épouse. Cette maison avait été tellement ruinée par les abbés commendataires, qu'il ne s'y trouvait plus de religieux longtemps avant la révolution, quoique la fondation eût été faite pour huit chanoines. Le revenu annuel de l'abbé était de quatre mille francs. Les bâtiments de l'abbaye subsistent encore et servent maintenant à des usages profanes.

CATALOGUE HISTORIQUE DES ABBÉS.

Saint JEAN[b], surnommé DE LA GRILLE, fut le premier abbé de Sainte-Croix, qu'il gouverna pendant quatorze ans. Il devint ensuite évêque de Saint-Malo en 1144, et mourut en 1173, le 1er février, jour où l'on célèbre sa fête[c].

MOYSE fut élu en 1144, et souscrivit à plusieurs chartes du duc Conan IV. Son zèle pour la pureté des mœurs lui

[1] *Abbatia Sanctæ Crucis Guengampensis.*

[a] Bernier, *Hist. de Blois*, p. 49.

[b] Martène, t. 3, *Anecdot.*, p. 920.

[c] *Voyez* son article, *Vies des Saints de Bretagne*, t. 2. Nous profitons de cette occasion pour réparer une omission que nous avons faite dans sa vie. Nous ignorions qu'on eût visité son tombeau avant la révolution. Nous savons maintenant que cette visite fut faite par M. Des Laurents, le 15 octobre 1785. On vient d'en retrouver les actes à Saint-Malo.

attira l'indignation de Henri, comte de Penthièvre. Ce prince ne pouvant supporter les reproches de l'abbé, qui avait été chapelain de sa mère, le chassa de sa maison et donna sa place à une demoiselle qui lui servait de concubine. Les chanoines eurent recours au pape Eugène III, qui fit rentrer Henri dans son devoir. Pour réparer le passé, il retira sa concubine de l'abbaye de Sainte-Croix, et la maria à un de ses barons, qui était prévôt de Tréguier. Il rappèla ensuite Moyse, et le rétablit dans ses honneurs. Nonobstant cette satisfaction, quelques personnes accusèrent encore Henri auprès du pape Alexandre III. Pour fermer la bouche à ses ennemis, il envoya à Rome, vers 1180, R., abbé de Sainte-Croix, auquel il donna une lettre pour le pape. Cette lettre nous apprend que Henri avait alors quatre-vingts ans; qu'il avait placé par ordre de son père la première pierre de l'église de Sainte-Croix *adhuc infantulus;* et qu'elle avait eu trois abbés qui l'avaient gouvernée depuis plus de cinquante ans. D'où l'on peut conclure que cette église fut commencée vers 1110, et que les chanoines y entrèrent vers 1130, comme nous l'avons dit.

R. fut le troisième abbé de Sainte-Croix, suivant la lettre dont on vient de parler. On ne sait pas en quelle année il mourut.

Jodoin obtint en 1190 une bulle du pape Clément III, qui confirma la fondation de son abbaye et ratifia toutes les donations qui y avaient été faites. Le pape rappelle dans sa bulle celles de ses prédécesseurs Innocent II et Alexandre III pour la même abbaye. Jodoin vivait encore en 1202.

L. souscrivit à la fondation de l'abbaye de Guirvinil ou de Beauport faite en 1202 par Alain, comte de Penthièvre, en présence de Guillaume, évêque de Saint-Brieuc, et de Geoffroy Loiz, évêque de Tréguier.

Daniel transigea en 1267 avec Alain de Lezardrieu, évêque de Tréguier, pour la propriété de l'église de Ploumagoar.

Jean de Pledran transigea, le 6 février 1397, avec

Catherine de Léon, veuve de Henri de Pledran son frère, pour son douaire.

Rolland, abbé de Sainte-Croix, fut recommandé au duc, en 1405, par l'antipape Benoît XIII.

Prigent Baher, pourvu de l'abbaye de Sainte-Croix, fut recommandé au duc par le pape Martin V en 1418, et vivait encore le 20 septembre 1436, suivant une quittance de ce temps.

Jean Hamon fut élu en 1437, et vivait encore en 1452, selon un acte de l'abbaye de Boquen.

Bertrand était abbé de Sainte-Croix en 1453 et 1497, suivant des acquits qui se trouvaient aux archives du duché de Penthièvre. Il se nommait François Bertrand, suivant un acte de 1477.

Rolland était abbé en 1502 et 1512, selon des acquits datés de ces années et conservés autrefois aux archives de Penthièvre.

Pierre de Kervanay fut maintenu, le 6 septembre 1514, en possession de l'abbaye, qui lui était, selon les apparences, disputée par un régulier; il vivait encore en 1529.

Jean Le Cozic présenta son placet à la chancellerie en 1536, pour faire enregistrer les bulles qu'il avait obtenues pour l'abbaye de Sainte-Croix, et vivait encore en 1546, le 12 février, suivant une quittance autrefois conservée aux archives du duché de Penthièvre.

Philippe Remond fit serment de fidélité au roi en 1556 pour l'abbaye de Sainte-Croix de Guingamp.

Pierre Cornullier assista, en qualité d'abbé de Sainte-Croix, aux Etats tenus à Rennes en 1598, et mourut évêque de cette ville le 22 juillet 1639.

Louis Du Matz ou Du Metz assista aux Etats tenus à Vitré en 1671, en qualité d'abbé de Sainte-Croix.

Charles Du Plessis d'Argentré fut pourvu de l'abbaye de Sainte-Croix en 1699, sacré évêque de Tulles le 10 juin 1725, et mourut le 27 septembre 1740.

Réné-Joseph de Gouyon Launay Thaumats, aumônier

de la reine, archidiacre et vicaire général de Quimper, fut nommé à l'abbaye en 1741. Il mourut à Versailles, à l'âge de quarante-huit ans, le 21 mars 1762.

N. DE LA FRESLONNIÈRE, ancien vicaire général de Rennes, nommé abbé de Sainte-Croix en 1762, possédait encore ce bénéfice lorsque la révolution éclata.

ABBAYE DE SAINT-JEAN-DES-PRÉS[1].

On n'a pu découvrir jusqu'à présent le véritable fondateur de cette abbaye, qui était située à une demi-lieue et dans le territoire de la ville de Josselin, ni ses commencements et ses progrès. Quelques-uns l'attribuent à Henri II, roi d'Angleterre et usurpateur de la Bretagne dans le XIIe siècle; d'autres aux comtes de Porhoet, seigneurs du territoire. Il n'y a aucun titre ni pour les derniers ni pour le premier. Cependant la présomption est pour les comtes de Porhoet; car il est difficile de se persuader que Henri II et Geoffroi, son fils, qui ruinèrent en 1168 et 1175 le château de Josselin, qui chassèrent tous les habitants de la ville, et firent des dégâts affreux dans tout le pays, aient ruiné en même temps l'abbaye de Saint-Jean-des-Prés qu'ils auraient fondée quelques années auparavant. Il est bien plus naturel de penser qu'ils n'ont détruit cette abbaye qu'en haine de la maison de Porhoet, qui leur était toujours opposée; et s'ils la rétablirent ensuite, ce ne fut que pour réparer une partie des maux qu'ils avaient commis dans leurs emportements. Les malheurs arrivés à cette maison religieuse l'avaient dépouillée de tous ses anciens monuments, et il n'en est resté aucun qui puisse constater la suite de ses abbés jusqu'au XVe siècle, si l'on en excepte les trois premiers de cette liste qui sont du XIIe siècle. Elle était fondée pour huit religieux, et son abbé jouissait d'un revenu annuel de cinq mille cinq cents francs.

[1] *Abbatia Sancti Joannis de Pratis.*

CATALOGUE HISTORIQUE DES ABBÉS.

JUD.... est le premier qui soit connu ; il fut du nombre des huit abbés qui assistèrent de leurs conseils Jean de La Grille, évêque de Saint-Malo, et Guillaume de Passavant, évêque du Mans, commis par le pape Adrien IV pour juger le différend que l'évêque de Nantes avait avec les religieux de Tournus.

GUI fut témoin d'une donation faite en 1165 à l'abbaye de Montfort, par un gendarme de Loheac, nommé Pierre; et d'une autre faite au prieuré de la Trinité de Combourg par Albert, évêque de Saint-Malo. On lui donne dans ces actes le titre d'abbé de Josselin, et non de Saint-Jean-des-Prés; mais, comme il n'y a pas eu dans cette ville d'autre abbaye que celle de Saint-Jean-des-Prés, on a fort bien pu donner à l'abbé de Saint-Jean le titre d'abbé de Josselin, comme on a donné le nom d'abbé de Montfort à l'abbé de Saint-Jacques, près Montfort, et celui d'abbé de Fougères à l'abbé de Saint-Pierre de Rillé, près Fougères.

A.... est indiqué comme abbé de Saint-Jean-des-Prés dans une charte de Painpont, datée de l'an 1199.

NICOLAS, abbé de Saint-Jean-des-Prés, mourut le 17 janvier, suivant le nécrologe de Montfort.

Pierre DE BART ou LE BART porte le titre d'abbé de Saint-Jean dans un ancien acte de cette abbaye, dont la date ne paraît plus, dit le P. Le Large.

Robert LESCUIER fit bâtir le cloître de sa maison en 1402. Il soutint plusieurs procès pour la défense des droits de son abbaye, et vivait encore en 1447.

GUI DE COETLOGON était abbé en 1450, suivant un aveu daté de cette année. Il fut transféré à Painpont deux ans après, et mourut abbé de cette maison en 1472, selon le P. Le Large.

Jean DE LA BOUERE fut élu en 1452. Il faisait les fonctions de grand vicaire du diocèse de Saint-Malo en 1460, et vivait encore en 1471.

Robert DE BREDE succéda au précédent, si l'on s'en rapporte à un ancien acte non daté, vu par le P. Le Large.

Pierre BIHOULIER tint l'abbaye depuis l'an 1476 jusqu'en 1492.

Mathurin DE L'ORME fut élu après la mort de Pierre Bihoulier; mais le pape n'agréa pas son élection, et nomma à l'abbaye

Jean BOHIER, natif d'Auvergne. Ce dernier, étant déjà abbé de Rhuis, se démit de son droit sur Saint-Jean-des-Prés, en faveur de Gilles de Coetlogon, qui le fit valoir.

Gilles DE COETLOGON, chanoine de Saint-Jacques de Montfort et licencié en droit canon, obtint ses bulles du pape Alexandre VI, le 9 novembre 1495. Quoiqu'elles lui accordent tous les droits d'abbé régulier, elles ne lui donnent cependant l'abbaye qu'en commende. Gilles obtint, en 1501, le privilége de bénir et réconcilier les églises, de conférer les ordres mineurs, et d'officier avec la mitre et les ornements pontificaux. Son décès arriva en 1506, selon le P. Le Large.

Guillaume GRIMAUD, curé de Guegon, obtint l'abbaye en commende en 1507, et la coadjutorerie pour son neveu en 1532. Il fut un des exécuteurs testamentaires de Jacques, vicomte de Rohan, mort en 1527.

Louis GRIMAUD, neveu du précédent, présenta son placet à la chancellerie en 1533, pour avoir permission de mettre à exécution les bulles de coadjuteur de Saint-Jean-des-Prés, qu'il avait obtenues du pape. Il succéda à son oncle en 1536, et mourut vers 1540.

Louis DE POMMELEUC était abbé de Saint-Jean en 1540 et 1541, selon les statuts synodaux de Guillaume Le Gouverneur, évêque de Saint-Malo.

Antoine DE SENECTERRE tenait l'abbaye en 1545, et avait pour grand vicaire Sébastien Thomé, trésorier de l'église de Rennes. Il se démit en faveur de son frère, et mourut en 1592, évêque du Puy-en-Velai, siége auquel il avait été nommé en 1561.

Jacques DE SENECTERRE fut pourvu sur la démission de son frère, et fit serment de fidélité au roi dans sa chambre des comptes de Nantes, en 1560. L'abbaye était en régale en 1655.

Martin DE BEAUNE, de la maison de Semblançai, fut nommé en 1565, et se démit vers 1568 en faveur de Pierre Foullé, qui était son grand vicaire dans l'administration de l'abbaye.

Pierre FOULLÉ, sieur DE MARZY, conseiller et aumônier de la reine-mère, fit serment de fidélité au roi pour Saint-Jean-des-Prés le 6 avril 1568; obtint mainlevée de l'abbaye le 7 juillet 1573, et mourut à Paris en 1594. Il fut inhumé dans l'église de Saint-Severin.

Samuel CYRANO fut nommé par la reine-mère en 1594, mais il se démit quelques jours après en faveur du suivant.

Pierre PIGRAI ou PIGUERAI, Parisien et agent du clergé, prit possession en 1595, assista aux Etats de Rennes en 1600, et mourut dans son abbaye en 1619.

Claude BLONDEAU, agent du clergé et aumônier ordinaire du roi, fut nommé en 1619, assista aux Etats de Ploermel en 1626, et mourut en 1648.

Octave DE BLANCHEFORT, archidiacre de Sens, reçut l'économat de l'abbaye en 1648, dans l'espérance d'avoir ses bulles de Rome; mais enfin il céda ses droits à son successeur.

Sébastien DE GUEMADEUC prit possession de l'abbaye en 1650, et en jouit pendant cinquante-deux ans. Il mourut évêque de Saint-Malo le 7 mars 1702.

Jean ERNEST, comte DE LOWVENSTEYN, prince souverain de Chasse-Pierre, neveu du cardinal de Fustemberg, grand doyen de la cathédrale de Strasbourg, chanoine de Cologne, et prince abbé de Stavelo, fut nommé le 16 avril 1702 à l'abbaye de Saint-Jean-des-Prés, et en prit possession le 28 novembre 1703. Élevé sur le siége épiscopal de Tournay en 1713, il mourut en 1731.

N. DE BRILLAC, fils de Pierre, premier président au Par-

lement de Bretagne, fut nommé au mois de novembre 1751, et posséda l'abbaye jusqu'en 1784. Il avait été vicaire général de Poitiers.

N. JACQUELOT DU BOIS-ROUVRAY, ecclésiastique breton, trésorier de la cathédrale de Vannes et vicaire général de ce diocèse, fut nommé à l'abbaye de Saint-Jean en 1784, et en jouit jusqu'en 1790.

ABBAYE DE ST.-JACQUES DE MONTFORT[1].

Cette maison, qui se trouve près de la petite ville de Montfort-la-Canne, autrefois du diocèse de Saint-Malo et aujourd'hui de celui de Rennes, était redevable de sa fondation à la piété de Guillaume, Ier du nom, sire de Montfort et de Gaël. Les religieux de Saint-Melaine approuvèrent son dessein et lui accordèrent, le 1er mai 1152, le terrain où furent jetés les fondements de la nouvelle église. Saint Jean de La Grille, alors évêque de Saint-Malo, la consacra à Dieu sous l'invocation de saint Jacques, apôtre.

Cette abbaye était fondée pour six chanoines réguliers et valait à son abbé deux mille cinq cents francs de revenu annuel. Les bâtiments de cette maison sont aujourd'hui occupés par une communauté d'Ursulines.

CATALOGUE HISTORIQUE DES ABBÉS.

BERNARD fut le premier abbé de Saint-Jacques de Montfort. Entre toutes les règles qui lui parurent propres à former les premiers religieux de cette maison, il choisit celle d'Arouaise, abbaye d'Artois, qui était la plus austère de toutes celles qui étaient en usage de son temps. D. Martène a donné au public cette observance sous le nom de *coutumes des chanoines réguliers de Saint-Jacques de Montfort*. Bernard, que sa haute piété rendait très-recommandable, travailla utilement en 1168 à réconcilier l'évêque de Rennes

[1] *Abbatia Sancti Jacobi Montisfortis.*

avec son chapitre. On ne sait pas l'année de sa mort; le jour en est marqué au 22 septembre dans le nécrologe de l'abbaye.

Jean DE VAUNOISE était originaire de la paroisse de Romillé près Montfort et d'extraction noble. Ce fut à sa considération que Geoffroi, sire de Montfort, céda à l'abbaye de Saint-Jacques tous les droits seigneuriaux qu'il avait sur la terre de Vaunoise. Son mérite et sa piété le firent élire archevêque de Dol vers 1189; mais il mourut avant son sacre, et fut inhumé dans son abbaye.

TUAL, prieur du monastère de Painpont, membre dépendant de l'abbaye de Saint-Meen, fut nommé par le pape Célestin III en la place de Jean de Vaunoise, que le chapitre de Dol avait élu pour son archevêque. Comme il était religieux bénédictin, les chanoines marquèrent une grande répugnance à le recevoir; mais ils furent obligés de se soumettre à la décision du pape. Devenu paisible possesseur, il reprit le dessein qu'il avait conçu quelques années auparavant de soustraire le monastère de Painpont à celui de Saint-Meen et d'y établir des chanoines réguliers. Le pape Innocent III lui en accorda la permission, ainsi que Pierre Giraud, évêque de Saint-Malo; mais on ne sait précisément en quelle année fut faite cette érection. L'année de la mort de Tual n'est pas plus certaine; le jour en est marqué au 24 février dans les nécrologes de Painpont et de Montfort.

R. fut un des arbitres du différend que Raoul, sire de Montfort, eut en 1210 avec Eudon et Juhel, ses enfants, pour leur subsistance, suivant une charte du château de Vitré.

Guillaume DE PONTOINT transigea en 1216 avec l'abbé de Saint-Melaine sur les droits de la chapelle de La Bretonnière située dans la paroisse de Pacé. Il mourut le 26 mars 1217, suivant l'obituaire de son abbaye.

EVEN ordonna en 1217 qu'on célébrerait tous les ans, le 3 novembre, un anniversaire pour les pères et mères des chanoines de l'abbaye. Il mourut le 12 avril 1219, suivant le même obituaire.

Robert DE SAINT-GONLAI transigea en 1220 avec Jean de Dol, sire de Combourg, fut gratifié en 1224 de l'église de Bourg-de-Comptes par Josselin de Montauban, évêque de Rennes, et donna le 28 août 1227, aux deux chanoines réguliers de l'église de Rennes, les deux tiers des grosses dîmes de la paroisse de Langan. Sa mort est marquée au 27 septembre dans le nécrologe de l'abbaye.

Raoul DE SAINT-GONLAI succéda à son oncle ; mais on ne sait en quel temps il fut élu, ni en quelle année il mourut.

Geoffroi LE MAINARD fut le dixième abbé de Montfort, suivant l'auteur du nécrologe, qui met au rang des abbés Bressel et Guillaume de Saint-Maugan. Il mourut le 21 octobre 1296. On lui attribue quelques règlements faits pour rétablir l'observance dans l'abbaye, en conséquence de la visite que Renaud, archevêque de Tours, y fit en 1293.

Jean DE BELLEVILLE fut nommé en 1296 arbitre du différend que les chanoines de Saint-Malo avaient avec Guillaume de Saint-Gilles, chevalier. Il mourut le 2 janvier 1328, suivant le nécrologe de son abbaye, qui lui donne le titre de restaurateur de son église, c'est-à-dire du chœur; mais le testament de Raoul, sire de Montfort, prouve la fausseté de cette date.

Raoul LE MOLNIER, prieur de La Bretonnière, fut un des exécuteurs testamentaires de Raoul, sire de Montfort, décédé en 1314; mais il se démit de cette commission selon un acte du château de Vitré. Il continua l'église commencée par son prédécesseur, et mourut le 13 juin 1332, selon le nécrologe.

Raoul DOLNOIR, docteur en décret, afféagea un pré en 1343, et mourut en 1360 le 27 juin, selon l'auteur du catalogue des abbés de cette maison.

Raoul QUINOU où QUERNOU succéda en 1360, selon le même catalogue, et ne tint le siége que quelques mois.

Pierre ADELINE fut élu en 1362, et accorda l'année suivante à Raoul de Vaunoise, chevalier, une espèce de juridiction sur quelques vassaux de l'abbaye. Il afféagea quel-

ques héritages à M. Guillaume Lévêque en 1382, et mourut à Angers en 1401, le 12 septembre. On l'avait inhumé dans le chœur des Cordeliers de cette ville, du côté de l'Evangile.

Guillaume Guiho, abbé de Painpont, fut transféré à Montfort en 1401, en conséquence de l'élection que les chanoines de Montfort avaient faite de sa personne. Il obtint des lettres de sauvegarde pour son abbaye le 6 avril 1406, et mourut le 13 novembre 1410.

Bertrand Harel fut élu en 1410, et confirmé par le pape Jean XXIII qui le recommanda au duc. Il fit consacrer son église par Guillaume de Montfort, évêque de Saint-Malo, en 1428, et mourut le 28 janvier 1448.

Robert Hubert obtint du pape Calixte III l'usage des habits pontificaux dont ses prédécesseurs ne s'étaient point servis. Son décès est marqué dans le catalogue des abbés de Montfort au 23 novembre 1463.

Jean de La Doesnelière, fils de Guillaume, seigneur Du Failla dans la paroisse de Romillé, succéda au précédent, et en mourut le 13 octobre 1472.

Bertrand de La Doesnelière, oncle du précédent, fut élu en 1478, et mourut le 26 avril 1484.

Brient de La Doesnelière, neveu des deux précédents, obtint, le 16 août 1485, la permission de mettre en exécution les lettres apostoliques qu'il avait obtenues pour l'abbaye de Montfort. Les chanoines opposèrent Guillaume Piédevache, dont l'élection avait été ratifiée par l'évêque de Saint-Malo. Le duc de son côté demanda au pape l'abbaye pour Gilles de Coetlogon, chanoine de Painpont ou de Montfort ; mais le pape avait déjà expédié les provisions de Brient de La Doesnelière, qui demeura paisible possesseur par la cession de Guillaume Piédevache en 1486. Il se démit aussi en 1487, et on ne sait ce qu'il devint.

Gilles de Quebriac, doyen de l'église de Saint-Malo, fut pourvu par le pape Innocent VIII en 1487, sur la démission de Brient de La Doesnelière. Il mourut le 16 décembre 1508.

Gui Le Clerc, chanoine régulier et abbé de La Roë en Anjou, conseiller et aumônier de la reine Anne, obtint en commende l'abbaye de Montfort en 1509, fut nommé à l'évêché de Léon en 1514, se démit en 1521, et se retira à La Roë, où il mourut le 11 mai 1523.

Guillaume de Tacé, conseiller et aumônier du roi, fut élu en 1523 par ses confrères; mais il n'eut des bulles qu'en qualité de commendataire. François de Laval, évêque de Dol et abbé commendataire de Painpont, lui disputa l'abbaye, sur laquelle il fut maintenu en 1525 par lettres de la chancellerie. Nonobstant ce jugement, il paraît, par un ancien compte autrefois conservé aux archives de Montfort, que les deux contendants s'accommodèrent ensemble, et partagèrent entre eux les fruits de l'abbaye. Guillaume mourut à Montfort le 8 juillet 1535.

Charles Pineau, religieux dominicain, docteur en théologie et célèbre prédicateur, fut nommé à l'abbaye de Montfort par le roi François Ier, à la recommandation du comte de Laval. Le pape lui accorda des bulles, à condition qu'il embrasserait l'observance de son abbaye. Il fut bénit dans l'église des Dominicains d'Angers le 28 avril 1538, par Jean, évêque d'Angers, assisté de François, abbé de Toussaint, et de Pierre, abbé de Saint-Crépin de Soissons. François de Laval, évêque de Dol, lui donna un canonicat dans son chapitre, le nomma grand vicaire du diocèse, et enfin lui procura le titre d'évêque de Castorie. Charles Pineau mourut à Dol au mois de mars 1549 et y fut inhumé.

Roland de Neufville, fils de Regnaud, seigneur Du Plessis-Bardoul, gouverneur du comté de Montfort, et de Charlotte Ruffier, fut pourvu en 1550 de l'abbaye de Saint-Jacques qu'il tint pendant soixante et un ans. Il devint évêque de Léon en 1562, et mourut à Rennes le 5 février 1613.

Jean de Tanouarn, neveu du précédent, assista, en qualité d'abbé de Montfort, aux Etats tenus à Rennes en 1613. Persuadé que la pluralité des bénéfices est illicite, il refusa la coadjutorerie de Léon et l'évêché de Dol qui lui furent offerts. Il introduisit la réforme de sainte Geneviève dans

son abbaye, et mourut le 17 septembre 1663 au Plessis-Bardoul. Son corps fut transporté à Montfort et inhumé au pied du sanctuaire.

Jean-Jacques d'Obheil, né à Moulins en Bourbonnais, prit possession de l'abbaye le 26 février 1663, fut nommé à l'évêché d'Orange en 1674 et sacré dans l'église des Célestins de Paris en 1677. Il mourut au mois d'août 1720. Son diocèse lui dut le rétablissement du palais épiscopal.

N... de Marbeuf fut nommé à cette abbaye le 8 janvier 1721.

N... de Champlais fut nommé au mois de mars 1725. Il devint chanoine de la collégiale de Guérande et posséda son abbaye pendant soixante et un ans, n'étant mort qu'en 1786.

Claude Fauchet obtint en 1787 l'abbaye de Montfort. Il était né en Nivernais, avait été d'abord précepteur dans la famille de Choiseul, puis prêtre de Saint-Roch à Paris, où l'archevêque le frappa d'interdit. Esprit ardent, il se livra au ministère de la chaire, flatta le goût de son époque, et finit par obtenir le titre honorable de prédicateur du roi. Il devint prieur de Saint-Nicolas de Josselin et abbé de Montfort. Chaud partisan de la révolution, il la prêcha, la défendit et fut nommé évêque constitutionnel de la Manche. Ayant embrassé le parti des fédéralistes, il déplut aux terroristes, qui le firent arrêter et condamner à mort. Les approches du trépas le rappelèrent aux sentiments de religion, et dans ses derniers moments il témoigna son repentir de sa conduite passée. « Je suis puni, dit-il, non de ce dont on m'accuse, mais de ce que j'ai fait précédemment[1]. » Il fut guillotiné le 31 novembre 1793, et mourut repentant de ses fautes. Il était très-charitable et se dépouillait de tout en faveur des pauvres. Il y a lieu de croire que ses aumônes lui obtinrent la grâce de sa conversion.

[1] Nous tenons ces détails d'une dame respectable, ancienne paroissienne de Saint-Roch, et qui avait beaucoup connu l'abbé Fauchet.

ABBAYE DE LA MADELEINE DE GENESTON[1].

Bernard, évêque de Nantes, fut le fondateur de cette abbaye, qui était dans ce diocèse. Le pape Alexandre III en ratifia la fondation par ses lettres de 1163. Les grands biens donnés à cette nouvelle colonie, et mentionnés dans les letres de ce souverain pontife, supposent qu'elle avait été établie quelques années auparavant, car il n'est pas vraisemblable que toutes ces donations aient été faites en même temps : ainsi on peut rapporter la fondation de Geneston à l'an 1160. Bernard, qui en a été le premier auteur, mourut le 27 décembre 1169. Cette abbaye était dans une paroisse du même nom, aujourd'hui supprimée. Son abbé jouissait d'un revenu annuel de douze cents francs.

CATALOGUE HISTORIQUE DES ABBÉS.

Clément paraît avoir été le premier abbé de Geneston, quoiqu'il ne soit nommé que prieur dans la bulle du pape Alexandre III de l'an 1163. La raison en est que c'était d'abord un simple prieuré auquel ce pape accorda le titre d'abbaye.

Thevin mourut le 15 août, suivant le nécrologe de son abbaye.

Bertrand mourut le 23 janvier, suivant le même nécrologe.

Thomas reçut quelques donations faites à son monastère en 1189 et 1199. Sa mort est marquée au 24 novembre dans le nécrologe.

David mourut le 3 juin, suivant le même nécrologe.

Pelerin reçut en 1225, de Gazoen, seigneur de La Poissonnière, douze deniers de rente sur la saussaie de

[1] *Abbatia Beatæ Magdalenæ de Genestonio.*

Saint-Lucien. Il mourut le 11 janvier 1226, selon le nécrologe de son abbaye.

Jean Viau fut témoin de la donation précédente, et mourut le 7 mai, suivant le même nécrologe.

Jean Guillas mourut le 11 décembre, selon le nécrologe.

Geoffroi mourut le 20 novembre, suivant le nécrologe.

Pierre, abbé de Geneston, et Maurice de Belleville, seigneur de Montagu, choisirent en 1259 l'évêque de Nantes pour arbitre de leur différend. Cet abbé vivait encore en 1274, et mourut le 13 décembre, selon le nécrologe de son monastère.

Jean Groisart mourut le 15 juin, selon le nécrologe. C'est peut-être le même qu'André Grinsart dont il est fait mention dans un catalogue des abbés de cette maison.

Guillaume Boivin ou Bellevin mourut le 24 mars, suivant le même nécrologe de son abbaye.

Jean des Rames mourut le 15 novembre, suivant le nécrologe de son abbaye.

Henri de Blanchecourbe tenait le siége abbatial en 1316, et mourut le 10 mars, selon le même nécrologe.

Guillaume Peschart mourut le 23 janvier, suivant le nécrologe.

Simon Charpentier fit un afféagement en 1367, et mourut le 3 août 1382.

Guillaume Gauterelli ou Gautreau mourut le 3 septembre, selon le nécrologe de son abbaye.

Olivier de Flazne mourut le 14 janvier, selon le nécrologe.

Etienne Mercereau était abbé en 1444, et mourut le 28 février 1452.

Guillaume Raoul succéda à Etienne en 1453, et mourut en 1486.

Jean Goheau mourut en 1509, suivant le nécrologe de son abbaye.

Robert DE COMMENAN mourut en 1509, selon un ancien catalogue.

Julien BAILLON mourut en 1521, selon le même catalogue.

Michel DE COETLOGON mourut au mois de décembre 1537. Il ne fut pas toujours paisible possesseur, François de Sacé lui ayant disputé son abbaye.

Mathurin GLÉ obtint mainlevée du temporel de l'abbaye le 19 juin 1538. Il assista aux Etats de Nantes l'année suivante, et vivait encore en 1544.

Philibert DE L'ORME fit serment de fidélité au roi dans sa chambre des comptes de Nantes en 1547.

François DE GAIGNON était abbé en 1563 et 1573.

Nicolas CORBINEAU fit serment de fidélité au roi en 1576.

François DE CHADIEU est indiqué comme abbé dans un titre daté de l'an 1595.

François GRIGNON fit serment de fidélité au roi en 1598, pour l'abbaye de Geneston. L'abbaye était vacante en 1604.

Frère Louis DE MARS fit serment de fidélité au roi en 1606, assista aux Etats de Nantes en 1622, et mourut le 6 avril 1639.

Sébastien-Joseph DU CAMBOUT, d'une famille illustre de Bretagne, fut pourvu de l'abbaye en 1639. Il mourut à Paris, le 27 juin 1690, avec la réputation bien méritée de janséniste entêté [1].

Renaud DE SÉVIGNÉ assista aux Etats de Nantes en 1663, comme abbé de Geneston.

Eustache LE SÉNÉCHAL, de la maison de Kercado, fut nommé à l'abbaye de Geneston en 1674, et mourut évêque de Tréguier le 15 mars 1694.

N. OURCEAU jouissait de cette abbaye en 1726.

Louis MALO MOREAU DE SAINT-HÉLIER, ecclésiastique malouin, frère du célèbre Moreau de Maupertuis [2], fut

[1] Voyez ce que nous en disons à l'article de Saint-Gildas-des-Bois.

[2] Grand géomètre, membre de l'Académie française et président de celle de Berlin, mort le 17 juillet 1759.

nommé au mois de juillet 1728 à l'abbaye de Geneston, et la posséda jusqu'à sa mort arrivée le 3 mars 1754. Sans avoir la réputation de Maupertuis, l'abbé Moreau de Saint-Hélier était un homme de mérite.

N. Franc de Fontaine devint abbé commendataire en 1754, et conserva son titre jusqu'en 1790.

ABBAYE DE SAINTE-MARIE DE PORNIT [1].

Pornit, aujourd'hui Pornic, petite ville et port de mer du diocèse de Nantes, renfermait dans son enceinte cette abbaye, de laquelle on ne connaît ni l'année de la fondation, ni les noms des fondateurs. Quelques historiens pensent que les chanoines réguliers établis à Saint-Médard de Doulon en 1105, par Benoît, évêque de Nantes, ayant été privés de leur établissement en 1109, à cause de leur conduite peu édifiante, se retirèrent à Pornit en 1117 près d'une chapelle qui appartenait aux religieux de Saint-Serge d'Angers, et que les religieux de Marmoutier, qui avaient été gratifiés du prieuré de Saint-Médard, dédommagèrent ceux de Saint-Serge ; mais cette conjecture n'est appuyée sur aucun titre. L'abbé jouissait d'un revenu annuel de deux mille francs.

CATALOGUE HISTORIQUE DES ABBÉS.

André est le premier abbé de Pornit qui nous soit connu ; il vivait sous le règne du roi Philippe-Auguste, et fut témoin dans l'enquête que ce prince fit faire en 1206 sur les droits de l'évêque de Nantes. Comme il déclare dans sa déposition avoir connu Brice, évêque de Nantes, et tous ses successeurs, il pouvait avoir été fait abbé en 1170.

G. traita avec les religieux de Saint-Serge en 1224, touchant quelques différends entre les deux chapitres.

Aigobert prouva, par témoins produits le mardi avant

[1] *Abbatia Sanctæ Mariæ de Pornido, de Porindo, de Pornitio et de Pornidio.*

la fête de saint Gilles en 1246, que le marais de Ritort appartenait à son abbaye, et que ses prédécesseurs en avaient joui [a].

Geoffroi reçut en 1251 quelques donations faites à son abbaye par un prêtre nommé Pierre Cleret.

Guillaume tenait le siége abbatial en 1312 et se qualifiait : *Frater Guillelmus, abbas Portus-Nitidi* [1].

Guillaume II, vieux et infirme en 1369, nomma un de ses religieux pour visiter les prieurés dépendants de son abbaye et lui en rapporter la véritable situation [b].

Pierre Moisan était abbé le 1er mars 1387, et mourut au mois d'octobre 1427, après une administration de plus de quarante ans.

Pierre Sauvaign fut élu quelques jours après la mort de son prédécesseur, et confirmé par le pape Martin V le 1er février 1428. Il tint le 28 février 1450 un chapitre général, auquel assistèrent les prieurs curés de Chauvai, de Cheix, du Clion, de Sainte-Marie, de la Plaine, de Pornit, de Guermiton et de Haute-Perche, membres de son abbaye. Il vivait encore au mois de mars 1457.

Olivier Sauvaign, prieur de Notre-Dame-de-la-Plaine, et neveu, selon les apparences, du précédent, tenait le siége abbatial en 1460 et 1463.

Charles Davaugon obtint, le 10 octobre 1464, un bref du pape Paul II, adressé à l'abbé de Villeneuve, au grand archidiacre de Nantes et au chefecier de l'église collégiale de Nantes, pour procéder au recouvrement des biens de son abbaye, qui avaient été aliénés. Il mourut en 1478, suivant l'abbé Travers.

Olivier Apert succéda au précédent, et son élection fut confirmée par Pierre Du Chaffaut, évêque de Nantes, sans aucun recours à Rome. Il se démit le 6 juillet 1484, et mourut au mois de novembre 1485.

[a] Acte vu par l'abbé Travers.

[1] Si *Portus Nitidus* est en latin le nom primitif de ce lieu, on devrait en français préférer le nom de Pornit à celui de Pornic, qui paraît d'ailleurs assez récent.

[b] Acte vu par l'abbé Travers.

Jacques CORBELLI ou CORBEAU, fils de Guillaume Corbeau et de Catherine Apert, fut pourvu le 4 juillet 1484 sur la démission de son oncle, faite entre les mains de Jean de La Balue, évêque d'Angers, dit le cardinal d'Angers. Il obtint le 16 septembre 1521, du pape Léon X, Jean Heaulme pour son coadjuteur, et mourut quelques mois après.

Jean HEAULME, pourvu de la coadjutorerie de Pornit le 16 septembre 1521, en est nommé abbé dans un acte du 11 janvier 1524. Il assista le 6 novembre 1541 à l'entrée solennelle de Louis d'Acigné, évêque de Nantes, et mourut au commencement du mois de juin 1562 aux Chartreux de Nantes, chez lesquels il fut inhumé. Il avait fait serment de fidélité au roi en 1556.

Jean HUBERT, neveu ou cousin du précédent, obtint le 1er juin 1562 des lettres d'expectative pour l'abbaye de Pornit, qui était sur le point de vaquer. Le pape Pie IV admit sa nomination le 20 juillet 1565, et Pie V lui en fit expédier ses bulles le 17 janvier 1566. Il fut bénit par Philippe Du Bec, évêque de Nantes, le 20 novembre 1575, et mourut vers l'an 1580.

Guillaume GIROUST était abbé le 5 avril 1580, et mourut en 1591. Le siége vaqua pendant quelques années à cause des troubles de la Ligue.

Gaspar DU GAY, chanoine de Notre-Dame de Paris, est le premier abbé commendataire de Pornit. Il rendit aveu au roi dans sa chambre des comptes de Nantes en 1600, et se démit en 1601 en se réservant une pension viagère de deux cents livres, dont il jouissait encore en 1620.

Guillaume PINEAU, religieux de Notre-Dame du Bourg, fut pourvu en 1601 sur la résignation de Gaspar Du Gay. Il fut très-zélé pour les droits de son abbaye et pour le service divin dans son église ; mais la conventualité finit à sa mort, arrivée en 1620. Il avait fait serment de fidélité au roi en 1617.

Roger DE CONIGAN succéda au précédent, et mourut vers l'an 1640.

HERVÉ mourut le 11 mai 1200, selon le nécrologe de son abbaye.

EVEN fut élu en 1200, se démit en 1233, et mourut le 25 avril 1246. Il fit consacrer son église le 12 septembre 1232, par Cadiou, évêque de Vannes, et Raoul, évêque de Quimper.

G. certifia en 1251 la copie d'une lettre de Henri, roi d'Angleterre, à Alain, vicomte de Rohan, datée de 1229.

HERVÉ DE GUICASTEL mourut le 8 novembre 1281, selon le nécrologe de son abbaye.

DANIEL, dit LE CHAUVE, mourut le 12 avril 1285, selon le même nécrologe.

DANIEL LE CHEVALIER mourut le 13 septembre 1287, suivant le même nécrologe.

GUI POTAIRE mourut le 8 avril 1309, selon le même nécrologe.

HERVÉ DE FORQUILY accepta en 1317 une fondation faite dans son église par Hervé de Léon, seigneur de Noyon-sur-Andelle. Sa mort est marquée dans le nécrologe au 2 août 1325.

Alain SEISSORIS DE FORQUILY accepta en 1337 la fondation de deux messes chaque jour, faite par Hervé de Léon, seigneur de Noyon, pour Hervé, son père, et Marguerite de Rais, son épouse. Il mourut le 26 avril 1351, après vingt-cinq ans d'administration.

HERVÉ DE POULMIC ne tint le siége qu'un an, et mourut le 16 mai, suivant le même nécrologe.

Jean GUERRANT ou GUERRAULT fit rebâtir le monastère, et mourut le 1er octobre 1398, après trente-huit ans d'administration.

Louis DE LA PALUE mourut en 1399, selon l'historien moderne de son abbaye.

Etienne LE PETIT, natif de Fougères, fut recommandé au duc Jean V, en 1410, par le pape Jean XXII, et mourut en 1425.

Gui Manfuric, licencié en droit canonique, gouverna l'abbaye pendant vingt-sept ans, et s'en démit en 1452. Il fit bâtir la tour qui était sur le chœur, et obtint du pape le droit de porter la mitre. Sa mort est marquée dans le nécrologe au 22 mai 1468.

Guyomarc'h, que l'historien moderne de l'abbaye assure avoir été de la maison de Rohan, fut élu en 1468. On ignore l'an et le jour de sa mort. La conjecture de cet historien est fondée sur un écusson de gueule à neuf mailles d'or, surmonté d'une crosse et d'une mitre, qui se voyait au-dessus de la porte du cloître, dans la chapelle du Fau.

Guillaume Le Lay souscrivit la fondation des Frères Mineurs, dits depuis Récollets de Landernau, faite par Jean, IIe du nom, vicomte de Rohan, en 1488. Il fit bâtir la chapelle de la Trinité, unit le prieuré de Dirinon à la mense conventuelle, et combla de biens son monastère. Son décès arriva le 23 juin 1502. Il fut inhumé dans le chœur de son église, sous une lame de cuivre sur laquelle était gravée une inscription [1].

Jean Du Largez succéda à Guillaume Le Lay en 1502, et fut fait évêque d'Avesnes [2] le 30 juillet 1507. Claude de Rohan, évêque de Quimper, le choisit pour faire les fonctions épiscopales dans son diocèse, et lui donna la cure de Glomel. Il se démit de son abbaye en 1520, et mourut le 6 novembre 1533. Son corps fut inhumé devant le grand autel de Daoulas avec une inscription [3].

Charles Jegou obtint en 1519 une bulle du pape Léon X, portant ordre à l'archidiacre de Dinan de lui donner l'ha-

[1] Voici cette épitaphe :

Hit jacet frater Guillelmus Le Lay, abbas hujus monasterii de Doualas, qui rexit illud annis 35, et restauravit ac acquisivit ei plura bona. Obiit autem die 23 mensis junii anno Domini 1502.

[2] Il y a ici certainement une erreur. Avesnes est une petite ville du diocèse d'Arras, qui n'a jamais été siége épiscopal.

[3] Elle est ainsi conçue :

Hic jacet frater Joannes Du Largez, episcopus Avennensis et abbas hujus monasterii ; eidem multa acquirens bona honorificè illud rexit 20 annos. Obiit sextâ luce novembris anno 1533. Anima ejus requiescat in pace. Amen.

bit de chanoine régulier dans l'abbaye de Daoulas, et de le pourvoir du gouvernement de cette abbaye, supposé qu'il l'en jugeât capable. L'archidiacre exécuta ces ordres; mais Charles Jegou, plus instruit des règles de l'Eglise, se repentit de sa démarche dans la suite, et se fit absoudre à Rome en 1527 des censures qu'il avait encourues dans son entrée. Il mourut le 10 janvier 1535, et fut enterré devant le maître-autel de son église, où l'on voyait une inscription [1]. On lui attribue l'honneur d'avoir fait faire la grande vitre du maître-autel qui était un chef-d'œuvre de l'art pour la beauté des peintures, et qui s'est conservée jusqu'à la fin du XVIIIe siècle.

Olivier Du Chastel fut élu en 1535 et mourut le 1er novembre 1550. Il était fils de Tangui Du Chastel et de Marie Du Juch.

Jean Predour fut pourvu de l'abbaye par la même voie que Charles Jegou, son prédécesseur, c'est-à-dire qu'il obtint du pape Jules III une bulle adressée aux évêques de Quimper, de Léon et de Tréguier, ou à l'un d'eux, pour lui donner l'habit de chanoine régulier, en 1550. Un grand vicaire du diocèse de Quimper, chargé par son évêque de cette commission, la remplit en 1553, et Jean Predour se fit absoudre à Rome, en 1552, des censures qu'il avait encourues dans son entrée. Il fit serment de fidélité au roi en 1556, et mourut le 11 octobre 1573.

Jean de Kerguisiau obtint ses bulles du pape Grégoire XIII en 1573, prit possession en 1574, prêta serment de fidélité au roi dans sa chambre des comptes de Bretagne en 1576, et mourut le 29 septembre 1581.

René Du Louet, dernier abbé régulier, fut élu en 1581, et mourut le 12 juillet 1598. Il fut enterré devant le maître-autel de son église, où l'on voit encore son tombeau avec une épitaphe [2].

[1] Voici cette inscription :
Hit jacet frater Carolus Jegou, abbas hujus monasterii de Daoulas, et acquisivit plura bona, et fecit multa ædificia, et rexit eam per 15 annos. Obiit die 10 mensis januarii anno 1535.

[2] Voici cette inscription :
Hic jacet frater Renaus Du Louet, abbas hujus Cœnobii de Daou-

René DE RIEUX, aumônier de la reine Marie de Médicis, fut pourvu de l'abbaye de Daoulas en 1600, et mourut le 5 mars 1651, évêque de Saint-Paul-de-Léon.

Charles-Maurice LE TELLIER, fils de Michel Le Tellier, chancelier de France, eut dès sa jeunesse plusieurs riches abbayes en commende, et fut pourvu entre autres de celle de Daoulas en 1651, n'ayant encore que neuf ans. Il s'en démit entre les mains du roi en 1666, devint archevêque de Reims en 1668, et mourut à Paris le 17 février 1710, à l'âge de soixante-huit ans.

Louis DE LA MOTTE-VILBRET D'ASPREMONT, clerc de la chapelle de la duchesse d'Orléans, fils de François de La Motte, comte d'Aspremont, lieutenant-général des armées du roi et gouverneur de Salins en Franche-Comté, fut pourvu de l'abbaye de Daoulas en 1667. Il paraît avoir été le dernier abbé de cette maison, que le roi Louis XIV unit au séminaire des aumôniers de la marine de Brest par ses lettres du 5 avril 1692.

ABBAYE DE NOTRE-DAME DE BEAULIEU[1].

Cette abbaye, qui se trouvait dans la paroisse de Mégrit, ancien diocèse de Saint-Malo, fut fondée, en 1170, par Rolland de Dinan, fils d'Alain, seigneur de Bécherel, pour huit religieux de l'ordre de Saint-Augustin. On dit qu'elle porta d'abord le nom de Notre-Dame-du-Pont-Pilard, parce qu'elle fut primitivement établie près d'un pont où se trouvait une image de la sainte Vierge. Rolland de Dinan ayant, en 1663, donné aux Chanoines réguliers sa terre de Beaulieu, l'abbaye y fut transférée et a depuis lors, porté ce dernier nom. La Chronique de Nantes attribue cet honneur à

las, qui quidem acquisivit ei silvam de Daoulas et plura alia bona, et rexit illud annis sexdecim. Obiit autem 12 julii anno 1598, cujus anima pace fruatur.

[1] *Abbatia Beatæ Mariæ de Belloloco.*

Juhel, seigneur de Mayenne, qui avait épousé Gervaise, dame de Dinan ; mais Beaulieu était fondé avant cette alliance de Juhel avec Gervaise, qui ne peuvent être regardés que comme bienfaiteurs de cette abbaye. Il paraît que la dotation de cette maison avait souffert de l'injure des temps, car il n'y avait que trois chanoines réguliers à l'époque de sa suppression, en 1791. Les bâtiments n'offrent plus aujourd'hui qu'un amas de ruines. L'abbé jouissait d'un revenu de seize cents francs.

CATALOGUE HISTORIQUE DES ABBÉS.

E. est le premier abbé de Beaulieu que l'on trouve dans les actes du XIIe siècle. Il fut témoin de l'accord fait en 1199 entre Guillaume de Lohéac et Amauri de Montfort, qui se disputaient la cure de Guer.

Guillaume Ier du nom approuva, en 1209, le règlement fait entre son chapitre et celui de Saint-Malo, touchant les dîmes de Saint-Pierre-de-Caulne.

B. reçut, en 1226, la donation faite à son chapitre et à celui de Saint-Malo par Geoffroi de La Roche, chevalier, d'une portion de dîme dans la paroisse de Caulne, nommé Listernoc. Il fut un des commissaires nommés par le pape Grégoire IX, en 1231, pour juger le différend que Pierre, évêque de Saint-Malo, et son chapitre avaient avec Hamon de Querhiriac pour les dîmes de Brons.

Guillaume II mourut le 8 mai, suivant le nécrologe de Saint-Jacques de Montfort.

Jean décéda le 11 novembre, selon le même nécrologe.

Guillaume III scella, en 1298, un acte passé entre le prieur de Lehon et Guillaume Mengui touchant le moulin de la Haye de Dinan.

Robert donna quittance, en 1307, aux exécuteurs testamentaires du duc Jean II, de la somme léguée par ce prince à son monastère. Il reconnut, en 1322, que le prieur de Bécherel était exempt des droits de coutume qui appartenaient à l'abbé de Beaulieu pendant les foires de Plu-

maûdan. On ignore l'année de sa mort; mais le jour en est marqué dans le nécrologe de Rillé au 29 septembre.

Jean Le Bon était abbé en 1361, suivant un acte de son abbaye, et mourut en 1363, selon le P. Le Large.

Guillaume de Lesquen tenait le siége abbatial en 1374. Il était inhumé dans l'église, où l'on voyait les armes de Lesquen sur son tombeau.

Guillaume Du Val succéda au précédent en 1391, suivant le P. Le Large, assista aux États de Vannes en 1398 et mourut en 1405.

Guillaume Le Flo fut en 1406 recommandé au duc Jean V par l'antipape Benoît XIII. Le duc reçut cet abbé, et le mit au nombre des conseillers. Guillaume se démit en 1426, et mourut au mois de juillet 1427.

Guillaume Boutier, conseiller et aumônier du duc Jean V, fut en 1426 pourvu de l'abbaye de Beaulieu par le pape Martin V, sur la démission de son prédécesseur. Son mérite et ses bonnes qualités le firent élire deux fois évêque de Saint-Malo, mais elles ne furent pas assez connues du pape pour en obtenir des bulles : de sorte qu'après bien des poursuites faites par le duc, par les chanoines de Saint-Malo et par l'abbé même, il fut obligé de rayer de ses titres celui d'élu de Saint-Malo. On ne sait pas précisément l'année du décès de cet abbé, qui vivait encore en 1467.

Marc Gruel succéda à Guillaume Boutier, son parent : il possédait cette dignité en 1470 et 1476, selon quelques actes de son abbaye.

Guy le Lionnais, chanoine de Rennes, obtint l'abbaye de Beaulieu en commende, vers l'an 1477, et fut élu évêque de Rennes, en 1501, à la place de Michel Guibé ; mais les chanoines, ayant su que la cour n'approuvait pas ce choix, rétractèrent, le 3 mars de la même année, tout ce qu'ils avaient fait à ce sujet. Gui se démit de son abbaye en 1517 en faveur de Mathurin Glé, son neveu. Le pape Léon X admit sa résignation, à condition qu'il se réserverait le titre de commendataire et la jouissance de tous les biens de

l'abbaye. Gui mourut le 18 juin 1528 et fut inhumé dans son église.

Mathurin Glé, religieux de l'abbaye de Beaulieu, fut pourvu de la cure de Mégrit par le cardinal Briçonnet le 13 mars 1504. Le pape Léon X lui donna l'abbaye de Beaulieu le 23 janvier 1517, aux conditions marquées ci-dessus. En qualité d'abbé de Beaulieu et de prieur des prieurés de Mégrit et de Corseult, il assista aux États de la province, ouverts le 24 septembre 1522, Gui le Lionnais, son bienfaiteur, étant décédé en 1528, il entra en jouissance du revenu de l'abbaye, dont il n'avait eu jusqu'alors que le titre. Il assista au couronnement du duc François, dauphin de France, en 1532, et mourut en 1545.

Simon de Maillé n'eut d'abord que l'économat de Beaulieu, mais il en fut fait abbé en 1456. Il prêta le serment de fidélité au roi, en cette qualité, dans le courant de l'année 1551; fut placé sur le siége de Tours en 1554, se démit de son abbaye en 1571, et mourut archevêque de Tours en 1597.

Urbain de Rotais fut pourvu en 1571, suivant le P. Le Large; conféra la cure de Goudelin, près Châtelaudren, en 1583, et vivait encore en 1595.

Claude Glé, sieur de La Roche, conseiller-clerc au parlement de Bretagne, était abbé en 1599, et fit serment de fidélité au roi dans sa chambre des comptes de Bretagne en 1600. On ne sait en quelle année il mourut.

Charles de Bourgneuf, transféré de l'évêché de Saint-Malo à celui de Nantes, fut pourvu de l'abbaye de Beaulieu vers l'an 1608, et mourut à Chartres le 6 juin 1617.

Gilles Gasselin, chanoine de Saint-Germain de Mortain et aumônier de la reine Marie de Médicis, obtint du pape Paul V l'administration de l'abbaye, par bulles du 18 décembre 1617, et mourut en 1624.

François Langlois, de la maison du Prémorvan et du Plessis-Meen, en Bretagne, fut nommé à l'abbaye de Beaulieu en 1625. Mais, s'étant attiré quelques fâcheuses affaires, il fut arrêté, mis en prison à la Bastille, sous le

ministère du cardinal de Richelieu, et il y mourut après avoir été obligé de se démettre de son abbaye en 1628.

Claude-Philippe Le Clerc Du Tremblai, prit possession de l'abbaye le 18 juin 1628, étant encore écolier de l'université de Nantes. Il était né à Paris d'une ancienne famille, et devenue illustre par divers emplois dont le roi l'avait honorée. Son père était gouverneur de la Bastille et très-proche parent du fameux P. Joseph, Capucin, qui eut tant de part au gouvernement sous le ministère du cardinal de Richelieu. Soutenu d'une telle faveur, Claude obtint encore l'abbaye de Mondée, au diocèse de Bayeux, et fut fait dans la suite chanoine de Notre-Dame de Paris, conseiller et aumônier du roi. Le pape ayant refusé le chapeau de cardinal au P. Joseph, offrit de le donner à l'abbé de Beaulieu, son neveu; mais le roi, qui avait demandé cette faveur pour l'oncle, ne jugea pas à propos d'en faire jouir le neveu. Claude introduisit la réforme de sainte Geneviève dans son abbaye le 21 août 1659, et mourut le 5 septembre 1704, âgé de quatre-vingt-onze ans. Il fut inhumé dans l'église de Notre-Dame de Paris, comme ancien chanoine de cette métropole. Il était à sa mort le seul bénéficier de France qui eût été nommé par Louis XIII.

Edouard Bargedé, chanoine, chantre et grand vicaire de Nevers, fut nommé, le 1er novembre 1704, abbé de Beaulieu. Ayant été l'année suivante placé sur le siége de Nevers, il remit au roi son abbaye ; ce prélat mourut en 1719.

N...... Boterel de La Bretonnière, originaire de Bretagne, fut pourvu de l'abbaye sur la démission du précédent.

N. Tiercent de Ruellant, chanoine et grand vicaire de Rennes, fut nommé en 1738.

N. de Montlouet, grand vicaire de Dol, obtint l'abbaye de Beaulieu en 1749, et la conserva jusqu'à l'année 1755, qui fut sans doute celle de sa mort.

N. de Pontual, vicaire général de Vannes, devint abbé de Beaulieu en 1755, et en jouit jusqu'en 1789, l'année de

sa mort. Il n'eut pas de successeur, l'Assemblée nationale ayant dès cette même année décrété la spoliation de l'Eglise de France.

ABBAYE DE NOTRE-DAME DE PAINPONT[1].

—

Cette maison, qui donnait son nom à une paroisse et qui se trouvait dans le diocèse de Saint-Malo, était originairement une dépendance de l'abbaye de Saint-Meen de Gaël, habitée par des religieux bénédictins. Tual, qui en était prieur à la fin du XIIe siècle, fut fait abbé de Saint-Jacques de Montfort, nonobstant les oppositions que les chanoines formèrent à sa nomination. Devenu paisible possesseur de cette abbaye, il prit la résolution de soustraire le monastère de Painpont à la juridiction de l'abbé de Saint-Meen et d'y établir des chanoines réguliers : le pape Innocent III lui en accorda la permission, ainsi que Pierre Giraud, évêque de Saint-Malo, mais on ne sait précisément en quelle année s'opéra ce changement. Cette abbaye était fondée pour onze chanoines réguliers, et donnait à l'abbé un revenu annuel de quatre mille francs. Son église est devenue paroissiale.

CATALOGUE HISTORIQUE DES ABBÉS.

GEOFFROY, surnommé LE PORC, fut le premier abbé de Painpont : sa mort est marquée dans le nécrologe au 19 janvier.

[1] *Abbatia Panis pontis et Beatæ Mariæ de Panepontis.*

L'usage ordinaire est d'écrire le nom de cette abbaye comme il se trouve ici, ou de substituer l'*m* à l'*n* dans la première syllabe ; mais nous croyons que telle n'est pas la véritable orthographe, et qu'il faudrait écrire Penpont, comme le fait Albert le Grand. Ce lieu étant très-ancien, point de doute qu'il n'ait eu un nom breton ; or, *pen* et *pont* sont deux mots de cette langue qui, réunis, signifient tête ou bout du pont, ce qui indique la situation de l'abbaye près de la rivière d'Aph.

DAVID mourut le 9 juin, selon le nécrologe de son abbaye.

Jean LE BOUC mourut le 13 février, selon le même nécrologe.

Guillaume VEZIN transigea au mois de mars 1230 avec l'abbé de Saint-Melaine pour la chapelle de Trescoet dans la paroisse de Plelan. Il fonda en 1231, pour un chanoine régulier, le prieuré de Saint-Martin dans l'église de Rennes. Sa mort arriva le 21 janvier.

Robert GOUYON mourut le 18 septembre, selon le même nécrologe.

Jean DE BOCAT ou BOXAT nomma en 1285 Jean, fils aîné d'Arthur, duc de Bretagne, en qualité de parrain. Cette cérémonie fut faite dans l'abbaye de Saint-Florent-le-Vieil par Durand, évêque de Nantes. Jean mourut le 15 mai, selon le nécrologe de son abbaye.

MATHIEU transigea en 1314 avec le chapitre de Rennes pour les dîmes de la paroisse de Messac. On ne sait pas l'année de sa mort ; le jour en est marqué dans le nécrologe au 1er septembre.

Olivier GUIHO afféagea quelques terres en 1336.

Geoffroi DU PLEXIS prêta, le jeudi après la fête de saint Aubin en 1342, soixante florins d'or à l'écu, à Raoul, sire de Montfort, chevalier. Sa mort est marquée dans le nécrologe au 27 juillet.

Guillaume DE COICIMADRE permit en 1368 à Raoul, sire de Montfort, de lever quelques impositions sur les vassaux de son abbaye, mais à condition qu'elles ne tireraient point à conséquence pour l'avenir, et qu'elles ne lui donneraient aucun droit sur ses sujets. Sa mort est marquée dans le nécrologe au 15 novembre. C'est peut-être lui qui assista aux Etats tenus à Nantes en 1389.

Guillaume GUIHO transigea en 1379 avec Aubin, abbé de Pontron, pour quelques vignes qui étaient contestées par leurs maisons. Il fit unir en 1399 le prieuré de Breu à la mense de son monastère, et fut transféré à Montfort en 1402.

Raoul Guiho succéda à Guillaume, son parent, en 1402. Il eut quelques différends avec Raoul, sire de Montfort, qui lui disputait le droit d'usage dans la forêt de Brécilien; mais il fut maintenu dans son droit par sentence rendue à Ploermel en 1405. Sa mort est marquée au 18 juin 1407, dans les nécrologes de Painpont et de Montfort.

Olivier Guiho fut élu en 1407, et rendit aveu au duc en 1411 pour les biens de son abbaye, situés sous le ressort de Ploermel. Il fit compiler les statuts synodaux du diocèse de Saint-Malo et reconstruire les édifices de son abbaye, qui tombaient en ruines. Le nécrologe met sa mort au 25 février 1452.

Gui de Coetlogon, abbé de Saint-Jean-des-Prés, fut transféré à Painpont en 1452, et mourut le 31 août 1472.

Après la mort de Gui de Coetlogon, le pape Sixte IV conféra de son propre mouvement l'abbaye de Painpont à Pierre, cardinal du titre de Saint-Sixte, son confident; mais ce prélat ne fit pas beaucoup de cas du présent du pontife, et céda tous ses droits au suivant.

Michel Le Sénéchal, fils de Raoul Le Sénéchal et de Catherine de Coetlogon, fut pourvu de l'abbaye en 1473, sur la cession du cardinal de Saint-Sixte. La duchesse Anne le mit au nombre des ambassadeurs qu'elle envoya à Tournai en 1490, pour y régler ses différends avec la France. Il mourut le 20 mars 1501, selon le nécrologe de son abbaye.

Pierre Du Plexis, de la maison Du Plexis-Mauron, fut élu après la mort de Michel le Sénéchal par ses confrères; mais, après avoir longtemps disputé l'abbaye à René Hamon, il la lui céda en se réservant une modique pension.

René Hamon, protonotaire du saint Siége, obtint l'abbaye en commende le 16 avril 1551, et mourut en 1521. Il était de la maison de Bouvet, dont était chef alors messire François Hamon, seigneur de Bouvet, vice-amiral de Bretagne.

Louis Du Tertre présenta son placet à la chancellerie le 16 novembre 1521 pour y faire enregistrer les bulles de l'abbaye de Painpont qu'il avait obtenues. Il vivait encore le 14 octobre 1528.

François DE LAVAL, évêque de Dol, prit possession de l'abbaye de Painpont le 11 novembre 1530, et mourut le 1er juillet 1554.

Germain LE VAILLANT DE QUELIS, fils de Jean, conseiller au grand conseil, fut pourvu de l'abbaye de Painpont en 1554, élu conseiller-clerc au Parlement de Paris le 4 septembre 1556, et sacré évêque d'Orléans en 1586. Il y a apparence qu'il se démit la même année de son abbaye, pour laquelle il avait fait serment de fidélité en 1561 et 1577.

Denis HURAULT, neveu du chancelier de Chiverni, fut nommé à l'évêché d'Orléans en 1586; mais il céda son droit à Germain Le Vaillant, qui se démit en sa faveur de l'abbaye de Painpont; Hurault la tint jusqu'en 1590.

Pierre HERVÉ fut pourvu en 1590 et se démit le 4 octobre 1608 en faveur du suivant.

Sébastien DE ROSMADEC, religieux de Saint-Germain-des-Prés, fut pourvu en 1608, sur la démission de son prédécesseur. Le clergé de Bretagne le députa aux États généraux assemblés à Paris en 1614. Il permuta son abbaye avec l'évêché de Vannes en 1622.

Jacques MARTIN, évêque de Vannes, permuta en 1622 son évêché avec l'abbaye de Painpont, et se retira à Paris, où il mourut le 12 janvier 1624.

Bernard DE SARIAC, ancien agent du clergé, fut nommé à l'abbaye de Painpont en 1624 et en prit possession le 24 juin de la même année. Il introduisit la réforme de Sainte-Geneviève dans sa maison en 1649, et mourut au mois de juin 1656.

Charles DE ROSMADEC, évêque de Vannes, fut nommé à l'abbaye de Painpont en 1649 et transféré sur le siége de Tours en 1671. Il mourut aux eaux de Bourbon dans le mois d'avril 1672.

François ROBERT, conseiller-clerc au Parlement de Paris, fut nommé en 1672.

Henri-Constance DE LORT DE SERIGNAN DE VALRAS, agent

général du clergé, fut pourvu de l'abbaye de Painpont en 1722 et sacré évêque de Mâcon le 27 juillet 1732. Il termina sa carrière le 8 novembre 1763.

N. Du Breil de Rays, Breton, fut nommé le 8 septembre 1743 et posséda l'abbaye jusqu'en 1772. Il était vicaire général de Tréguier et avait aussi l'abbaye de Saint-Jacut.

N. Le Dall de Tromelin, d'une famille noble de Basse-Bretagne, premier archidiacre de Tréguier, fut nommé abbé commendataire de Painpont en 1773, et conserva cette abbaye jusqu'en 1781 qu'il s'en démit, lorsqu'il obtint celle de Mureaux, de l'ordre de Prémontré, dans le diocèse de Toul. Après avoir été déporté en Angleterre pendant la révolution, M. de Tromelin devint chanoine de Saint-Brieuc en 1805, et mourut subitement dans cette ville le 9 juin 1808. C'était un ecclésiastique très-respectable.

Charles-Guillaume-Cardin Morin Du Marais, de Lisieux, chanoine de l'église de Paris, nommé à Painpont en 1781, en fut le dernier abbé. Il mourut le 29 avril 1804.

ABBAYE DE NOTRE-DAME DE BEAUPORT[1].

Cette abbaye, située dans la paroisse de Plouezec, diocèse de Saint-Brieuc, et dont la mer baignait les murs, fut fondée en 1202 par Alain, seigneur de Goello et comte de Penthièvre, fils de Henri, de l'illustre maison des ducs de Bretagne. Après avoir fait construire les bâtiments nécessaires, Alain la dota richement, comme on peut le voir dans la bulle d'Innocent III qui confirma cette fondation. La même année on y introduisit pour la desservir une colonie de religieux Prémontrés qu'on tira de l'abbaye de La Luzerne, diocèse d'Avranches. Josselin, évêque de Saint-

[1] *Abbatia Beatæ Mariæ de Bellu porto.*

Brieuc, vit cette fondation avec plaisir, reçut les religieux avec bienveillance et les employa dans son diocèse [1].

Il n'en fut pas de même de Jean Meschin ou de La Mouche, évêque de Dol. Alain premièrement avait fondé dans le diocèse de Dol un monastère de Saint-Rion pour des Victorins. Ces religieux, sans doute ne s'y trouvant pas bien, l'avaient abandonné; et Alain, voyant qu'il n'était plus habité, en avait réuni la donation à l'abbaye de Beauport. Cette disposition contrariait de La Mouche, qui croyait que les religieux pourraient y revenir. L'évêque se plaignait en outre de ce qu'Alain avait donné à Beauport le patronage de trois cures, situées dans le diocèse de Dol, d'où il s'ensuivait qu'une partie de ses ouailles se trouveraient confiées à des étrangers.

Ce mécontentement néanmoins dura peu. L'évêque de Dol fut si satisfait de la manière dont les Prémontrés se conduisirent, qu'il ne put leur refuser son estime. Il loua la libéralité d'Alain en leur faveur, et approuva ce qu'il avait fait. Pour donner même à ces religieux une marque de sa bienveillance, il fit présent à l'abbaye de Beauport du chef de saint Maudet, extrêmement révéré dans le pays, et dont les reliques attiraient un grand concours de peuple. Les religieux de Beauport, jusque dans les derniers temps, avaient conservé la mémoire de ce bienfait, et célébraient encore la fête de ce saint le 18 novembre avec beaucoup de solennité.

[1] Nous pensons que ce monastère de Saint-Rion, situé dans l'île de Carohénes, était une ancienne maison religieuse qui se trouvait dans l'île de Bréhat, autrefois du diocèse de Dol. C'est d'après ce sentiment que nous nous écartons ici de D. Morice pour suivre la note que nous a fournie feu M. Lecuy, abbé, général de Prémontré, mort chanoine de l'église de Paris le 22 avril 1834, à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans. Il avait tiré cette note des annales de son ordre; elle nous a paru conforme à la vérité. Il s'ensuit que la bulle d'Innocent III, publié par D. Morice, t. 1er des *Mémoires pour servir à l'histoire de Bretagne*, p. 732, ne regarde pas l'abbaye de Beauport, comme cet écrivain le croit, mais bien celle de l'île de Carohénes; ce qui est d'autant plus admissible que Beauport était en terre ferme, et que cette bulle est adressée *Willelmo abbati Sancti Rioni in insulâ Carohenes*. Il est à croire que cette abbaye de Saint-Rion fut transférée en terre ferme, à Beauport, à peu près à cette époque. *Caro enès* sont deux mots bretons qui signifient cerf et île.

Conan, frère d'Alain, imita sa libéralité envers l'abbaye de Beauport, et voulut aussi la doter. Il lui donna son château de Ravendale et beaucoup de biens qu'il possédait en Angleterre, dans le diocèse de Lincoln. Il y joignit le patronage de neuf cures qui dépendaient de lui. Innocent III approuva aussi cette donation, et permit par une bulle à l'abbé de Beauport d'envoyer pour desservir ces paroisses ceux de ses religieux qui savaient la langue du pays.

L'abbaye de Beauport n'eut pas également à se louer de quelques évêques de Saint-Brieuc, qui voyaient avec déplaisir les exemptions et les priviléges que les papes avaient accordés à l'ordre auquel l'abbaye appartenait. L'un d'eux, vers 1246, ôta aux religieux de Beauport l'administration des cures qui étaient dans son diocèse, dont néanmoins le patronage leur appartenait, et quoiqu'ils les desservissent d'une manière irréprochable; aussi s'empressa-t-il de réparer cette injustice en renvoyant les ecclésiastiques séculiers qu'il leur avait substitués.

Mais un autre évêque, nommé Jean d'Avaugour, soutint les mêmes prétentions, et y tint opiniâtrément. Il fit même emprisonner l'abbé, que cela n'intimida point. Cet abbé, le dix-neuvième dans la liste des abbés de Beauport, se nommait Jean Boschier. Il défendit avec courage les priviléges de son ordre et les immunités de son abbaye. La persécution fut longue. Quoique Boschier eût obtenu plusieurs jugements en faveur de sa cause, et qu'Alexandre V et Jean XXIII se fussent prononcés contre l'évêque, les procès continuèrent de se succéder; ce ne fut qu'en 1433, sous Eugène IV, que tout fut terminé, ce pape ayant ordonné l'exécution des jugements rendus par ses prédécesseurs.

Jean V, duc de Bretagne, avait en grande estime l'abbé Boschier et visitait fréquemment l'abbaye de Beauport. Il faillit d'y être surpris en 1420 par Olivier, comte de Penthièvre, qui, sachant qu'il devait s'y rendre, était venu lui dresser des embûches, dans lesquelles il serait infailliblement tombé, si, par un heureux hasard, quelque événement n'avait dérangé le projet qu'il avait formé de venir coucher à l'abbaye.

L'abbaye de Beauport était fondée pour vingt-cinq reli-

gieux ; elle avait un noviciat, desservait quatorze paroisses dans divers diocèses, et avant la réformation, neuf en Angleterre, dans le diocèse de Lincoln. Les recteurs qu'elle fournissait jouissaient généralement de la réputation de pasteurs zélés, instruits et soigneux de leurs troupeaux.

On voyait dans le sanctuaire de l'abbaye de Beauport deux monuments qui renfermaient les corps d'Alain et de son épouse, fondateurs du monastère [1].

CATALOGUE HISTORIQUE DES ABBÉS [2].

Raoul a été le premier abbé de Beauport. Il avait été tiré de l'abbaye d'Ardenne, ordre de Prémontré, dans le diocèse d'Avranches, près de Caen.

Simon fut un des exécuteurs testamentaires de Guillaume le Borgne, sénéchal de Goello, mort en 1215. On ne sait pas l'année de son décès ; mais le jour en est marqué au 25 juin dans le nécrologe de son abbaye.

Roger mourut le 15 mai, suivant le nécrologe de son abbaye.

Henri ou Hervé céda en 1249 aux chanoines de Sainte-Croix de Guingamp tous ses droits sur les dîmes de Pordic, et ces derniers lui cédèrent tous leurs droits sur celles de Plouezec.

Robert est indiqué comme abbé de Beauport dans un accord daté de l'an 1269, et qui était conservé dans les archives de Blain.

Michel Binien ou Bivien, ou Vivien était lié d'amitié avec saint Yves et l'assista à ses derniers moments. Il mourut

[1] Il s'en trouvait un troisième dans la salle capitulaire, où l'on prétendait qu'avaient été déposés les restes de Jeanne de Bretagne, comtesse de Goello, issue par sa mère du fondateur de Beauport. Cette tradition, passée d'âge en âge, et conservée à Beauport, est contestée par quelques auteurs qui ont écrit sur la Bretagne, et qui assurent que cette dame avait été inhumée dans le chœur des Cordeliers de Guingamp, en 1384.

[2] Guillaume paraît avoir été abbé avant la fondation de Beauport. Ce fut lui qui obtint en 1198 une bulle du pape Innocent III, par laquelle ce pontife prend sous sa protection le monastère de Saint-Rion dans l'île de Carohènes et les religieux de Saint-Victor qui y étaient établis.

le 4 octobre 1304, selon le nécrologe de son abbaye.

Jean DE TERRE *de Humo* mourut le 13 octobre, suivant le même nécrologe.

Michel GAUTIER mourut le 19 octobre, selon le même nécrologe.

Guillaume DE POMMERIT mourut le 10 novembre 1355, suivant le même nécrologe.

André LE FEUVRE fut appelé aux informations faites en 1330 pour la canonisation de saint Yves. Il déposa en cette qualité qu'il avait été miraculeusement guéri par l'invocation du saint d'une fièvre opiniâtre qu'il avait depuis quatorze mois. Il mourut le 13 avril, selon le même nécrologe.

Jean CANETTE mourut le 11 juillet, selon le même nécrologe.

Jacques MORICEAU mourut le 16 avril, suivant le même nécrologe.

Jean BOSCHIER fut élu en 1398, se démit en 1442, et mourut le 11 mai de l'année suivante, après avoir comblé de biens son monastère. Son attachement à la maison de Penthièvre le rendit suspect au duc Jean V, qui le fit arrêter en 1424, et nomma des commissaires pour entendre les témoins assignés contre lui; mais il se justifia des accusations, et fut renvoyé à son abbaye.

Pierre HUET, docteur en décret, fut élu en 1442. Appelé à l'information des miracles de saint Vincent Ferrier par le cardinal de Coetivy, légat du saint Siége, il en obtint la permission de porter la mitre et les autres ornements pontificaux, et vivait encore en 1470. Son décès est marqué au 21 avril dans le nécrologe de l'abbaye [1].

Amauri DE LA ROCHE obtint du duc, pour son abbaye, une sauvegarde datée du 28 février 1487.

[1] De son temps vivait à Beauport un religieux-prêtre d'une grande piété, nommé Belluec, qui mourut en 1464. Si l'on en croyait le nécrologe de Beauport, il aurait fait après sa mort plusieurs apparitions, comme si, dit le même nécrologe, il venait demander à être canonisé: *Quasi peteret canonizari*.

Robert DE LA VALLÉE fut pourvu par le pape Innocent VIII en 1490, et mourut le 9 septembre 1498.

Jean LE BIGOT fut élu en 1498 et mourut le 4 mars 1540. Il était Breton et frère de Jean Le Bigot, seigneur de La Villebougault, mort en 1502.

Jacques d'ANNEBAUT, fils du connétable héréditaire de Normandie, paraît avoir été le premier abbé commendataire de Beauport. Il se démit de cette abbaye lorsqu'il fut en 1539 élevé sur le siége épiscopal de Lisieux. Il devint cardinal du titre de Sainte-Susanne, et mourut le 7 juin 1558[1].

Gilles QUEMPER DE LANASCOL, chanoine de Notre-Dame de Nantes, fut fait coadjuteur de Beauport en 1536 et prêta serment de fidélité au roi en cette qualité le 16 octobre 1539. Le titre d'abbé commendataire que lui donne le procès-verbal de la réformation de la coutume suppose que son prédécesseur s'était démis entièrement. Il mourut le 4 mars 1546, suivant le nécrologe de son abbaye.

Simon DE MAILLÉ fit serment de fidélité au roi pour l'abbaye de Beauport en 1551.

Charles CONTIN prêta le même serment en 1577, le 7 août.

TORQUAT DE GONDY succéda à Contin, si l'on en croit le P. Albert; mais il y a apparence que les copistes ont mal lu les noms, et qu'ils ont pris Gondy pour Contin.

Claude DE LA ROCHEPOZAY fit serment de fidélité par procureur pour l'abbaye, vacante par la résignation de messire Charles Treguate de Contin, le 12 août 1581, et obtint mainlevée de son temporel, suivant Padioleau.

Ferdinand CHASTEIGNER DE LA ROCHEPOZAY, fils d'un ambassadeur de France à Rome, fut pourvu en 1603, prêta serment de fidélité au roi et mourut à Paris en 1607, à l'âge de vingt-huit ans et pendant qu'il y étudiait en théologie.

Nicolas DAVID prêta le même serment eu 1618.

[1] D. Morice n'a pas connu cet abbé de Beauport.

Louis Chasteigner de La Rochepozay, selon MM. de Sainte-Marthe, mourut en 1637. Il était aussi abbé de la Merci-Dieu, de la Grenetière, de Preuilly et d'Ahun en Limousin.

Charles Chasteigner de La Rochepozay se trouve dans le P. Albert ; mais c'est par erreur, et MM. de Sainte-Marthe l'ont omis. Charles était marié.

Anne Chasteigner de La Rochepozay, frère puîné de Louis, fut pourvu de l'abbaye de Beauport à l'âge de douze ans, en 1637, après la mort de son frère, et posséda toutes ses autres abbayes ; il vivait encore en 1669.

Henri-Achille de La Rochefoucault, fils du duc de ce nom, pair de France, fut successivement nommé à six abbayes ; il eut celle de Beauport en 1679, et mourut en 1698.

Louis Colbert, petit-fils du grand Colbert, obtint l'abbaye et la posséda pendant quelque temps ; mais il quitta ensuite l'état ecclésiastique et prit le parti des armes.

Alexandre de La Rochefoucault de Verteuil [a], docteur de Sorbonne, prieur du Port-Dieu et de Bonne-Nouvelle de Rouen, abbé de Beauport et de Molême, mourut le 16 mai 1722. Il avait assisté aux Etats de Vitré en 1679.

Louis-François Vivet de Monclus, évêque de Saint-Brieuc, fut nommé à l'abbaye de Beauport en 1725 et transféré sur le siége d'Alais en 1744. Il mourut en 1755. Il s'était démis de son abbaye en 1746.

N. de Fumal, prévôt de l'église métropolitaine de Cambray et vicaire général de ce diocèse, fut nommé le 13 octobre 1746, et posséda l'abbaye jusqu'en 1779.

N. de Goyon, vicaire général de Rouen, fut nommé abbé de Beauport en 1779, et mourut en 1785.

Alphonse-Constance de Pontevès, aumônier des rois Louis XVI, Louis XVIII et Charles X, devint abbé de Beauport en 1785, et la conserva jusqu'en 1790. Il vit encore à Paris au moment où nous écrivons.

[a] *Gall. christ.*, t. 4, p. 141.

ORDRE DE CITEAUX.

Cet ordre, qui est une réforme de celui de Saint-Benoît, doit ses commencements à saint Robert, abbé de Molesme, qui vivait à la fin du XIe siècle, et qui voulut remettre une plus grande régularité dans son monastère. L'illustre saint Bernard, en embrassant cette réforme, lui donna un éclat qu'elle n'avait pas eu d'abord. Il en est regardé avec raison comme un des pères, et les religieux qui la suivent sont souvent de son nom appelés Bernardins. L'ordre de Cîteaux fut introduit en Bretagne en 1130 et s'y étendit tellement, qu'à la fin du XIIe siècle il y possédait douze abbayes; ce nombre s'accrut encore dans le siècle suivant. Leur nombre total était de quinze, y compris deux abbayes de femmes. A l'époque de la révolution, l'ordre des Bernardins avait, dans quelques maisons de Bretagne, perdu une partie de son ancienne régularité ; mais une sage réforme aurait pu lui rendre son éclat primitif.

La Bretagne a fourni à cet ordre un savant distingué, le P. Paul Pezron, né à Hennebond en 1639, profès de l'abbaye de Prières, docteur de Sorbonne, abbé de La Charmoie en 1697, mort en 1706, après s'être demis de son abbaye. Il est auteur de plusieurs ouvrages d'érudition.

Voici l'histoire de ces abbayes.

ABBAYE DE NOTRE-DAME DE BÉGAR [1].

Cette abbaye, qui était sur le territoire de l'ancienne paroisse de Trézelan, diocèse de Tréguier, fut fondée le 10 septembre ou le 10 novembre 1130, par quatre religieux de l'abbaye de l'Aumône, du diocèse de Chartres, qui, cherchant à former un établissement en Bretagne, s'adressèrent d'abord à Geoffroi Botherel, comte

[1] *Abbatia Beatæ Mariæ de Begario.*

de Lamballe. Ce seigneur les accueillit avec bienveillance et les envoya à Etienne, son père, comte de Penthièvre, qui les engagea à se fixer sur ses terres. Ils s'établirent avec sa permission et celle de Raoul, évêque de Tréguier, dans le lieu nommé Pluscoat ou Pure-Forêt. Ce lieu était habité par un ermite, fameux dans le pays, qui se nommait Raoul Bégar, et dont l'abbaye a pris son nom, suivant une ancienne tradition.

Cette maison était fondée pour vingt religieux, et son abbé jouissait d'un revenu annuel de dix mille francs. Aliénée dans la révolution, elle est devenue propriété particulière, et sa belle église sert aujourd'hui à la nouvelle paroisse qui y a été établie en 1802, et à laquelle on réunit alors plusieurs anciennes paroisses voisines. Le dernier prieur de Bégar, après s'être souillé par le serment, contracta une union civile et sacrilége avec une religieuse de Sainte-Claire de Dinan ; il périt bientôt après par une mort violente.

CATALOGUE HISTORIQUE DES ABBÉS.

Jean fut le premier abbé de Bégar, suivant un ancien catalogue des abbés de cette maison.

Guillaume souscrivit les lettres accordées par le duc Conan le Petit aux religieux du Mont-Saint-Michel, et confirmatives de tous les biens qui leur avaient été donnés en Bretagne.

Geoffroi fut témoin de la fondation de l'abbaye de Beauport, faite par Alain, comte de Penthièvre et de Goello, en 1202.

Salomon était abbé en 1267, suivant l'ancien catalogue des abbés de son monastère.

Even souscrivit une charte de l'abbaye de Saint-Aubin-des-Bois, datée de l'an 1309.

Pierre tenait le siége abbatial en 1321, suivant un acte de son abbaye.

Hervé de Coetgourheden ou de Coethourden plaidait,

en 1369, contre Even, évêque de Tréguier, qui lui disputait quelques priviléges de son monastère.

Philippe DE COETHOURDEN succéda à Hervé, suivant le catalogue déjà cité.

GUILLAUME est indiqué comme abbé de Bégar dans un acte de Tregouet, daté de l'an 1417.

CONAN DE KERENBORGNE envoya deux de ses religieux en Angleterre en 1428, pour y recouvrer les biens appartenant à son monastère. Il vivait encore en 1442, suivant un acte de Saint-Aubin-des-Bois.

Vincent DE KERLEAU fut élu en 1443. Il était de la maison de l'Ile, dans le pays de Goello, et fut en grand crédit sous les règnes des ducs Pierre II et François II. Le premier l'envoya à Rome en 1445, pour assurer le pape de son obéissance filiale; le second l'établit président de la chambre des comptes, et chancelier de Bretagne pendant la première disgrâce de Guillaume Chauvin. Il fut renvoyé en Angleterre en 1468 et en 1472, pour les affaires de l'Etat. A son retour il fut élu évêque de Léon; le pape Sixte IV lui en accorda les bulles; mais il chargea son abbaye d'une pension de deux cents ducats d'or pour Pierre, cardinal du titre de Saint-Sixte. Ce fut apparemment pour cette raison qu'il retint l'administration de l'abbaye de Bégar et de celle de Prières, dont il était aussi abbé. Il mourut en 1476, et fut inhumé dans son église cathédrale.

Guillaume L'ESPERVIER, abbé de Bégar, administra pendant quelque temps l'abbaye de Saint-Aubin-des-Bois, sous prétexte qu'Olivier, abbé de cette maison, était vieux, infirme et en enfance. Fatigué des soins de deux monastères, il nomma, de sa propre autorité, Jacques, abbé de La Vieuville, coadjuteur de Saint-Aubin. Ce dernier cassa les officiers de Saint-Aubin, qui se pourvurent devant Jean, abbé de Prières, réformateur et visiteur général de l'ordre de Cîteaux en Bretagne. Jean, après avoir mûrement examiné cette affaire, annula, par une sentence datée de l'an 1483, tout ce qui avait été fait par l'abbé de Bégar au

préjudice d'Olivier, abbé de Saint-Aubin, qui, quoique âgé, était sain de corps et d'esprit. Ce jugement rendit Guillaume plus circonspect dans ses démarches; il se conduisit dans la suite avec tant de sagesse, que le chapitre général de Cîteaux l'établit, en 1511, commissaire pour visiter et pour réformer les monastères de son ordre en Bretagne. Il mourut le 9 novembre 1515, et fut enterré en l'abbaye du Relec, dont il avait aussi accepté le gouvernement.

Pierre DE KERLEAU fut élu en 1515 et mourut en 1526, la saisie ayant été mise cette année sur l'abbaye. Il gouverna aussi pendant quelque temps l'abbaye du Relec.

Henri DE KERGUEC'H obtint l'abbaye de Bégar en commende en 1526, mais sa nomination n'eut pas d'effet.

Guillaume DE KERNEVENOI fut élu le 15 juin 1526, rendit aveu au roi pour les biens de son abbaye en 1532, fit élire par les religieux son neveu abbé commendataire en 1549, renouvela son serment de fidélité au roi en 1556, et mourut en 1560.

Claude DE KERNEVENOI, neveu de Guillaume, fut élu abbé commendataire de Bégar, sous le bon plaisir du pape, en 1549, le 29 mai. Il y a bien de l'apparence que Claude avait dès lors l'intention de se faire religieux; car il est difficile de croire que les religieux l'eussent élu sans cette vue. Quoi qu'il en soit, le pape admit l'élection, et Claude prit l'habit religieux. Il succéda à son oncle en 1560, et mourut en 1573.

Pierre DE LA BAUNE, conseiller et aumônier de la reine, évêque de Saint-Flour et abbé de Bégar, fit serment de fidélité au roi en 1579, et mourut en 1595.

Jean FLEURIOT fut nommé abbé de Bégar en 1595, assista en cette qualité aux Etats de Saint-Brieuc en 1602, et mourut en 1614.

Alexandre DE COSSÉ fut pourvu en 1614, assista aux Etats de Nantes en 1628, et mourut en 1675.

Louis-Marcel DE COETLOGON assista aux Etats de Saint-Brieuc en 1677, en qualité d'abbé de Bégar, fut nommé

évêque de Saint-Brieuc en 1680, transféré à Tournai en 1705, et mourut le 18 avril 1707.

Melchior DE POLIGNAC, si célèbre par son noble caractère, ses talents et sa capacité pour les affaires, né au Puy en Velay en 1661, d'une des plus illustres maisons du pays, fut, en 1707, pourvu de l'abbaye de Bégar, fait cardinal en 1713, et sacré archevêque d'Auch le 19 mars 1726. Après une vie toute consacrée à la gloire de la religion et au bien de l'Etat, le cardinal de Polignac mourut archevêque d'Auch en 1741, à l'âge de quatre-vingts ans.

Ignace CHAUMONT DE LA GALAIZIÈRE, premier aumônier du roi de Pologne duc de Lorraine, vicaire général du diocèse de Toul, prit possession de l'abbaye le 26 mai 1742, et mourut en 1785. Il fut le dernier abbé de Bégar, et après sa mort on appliqua aux économats les revenus de la mense abbatiale. Le chapitre de Tréguier était en instance pour faire réunir cette mense abbatiale à sa mense capitulaire, lorsque la révolution vint dépouiller l'Eglise de France.

ABBAYE DE NOTRE-DAME DU RELEC [1].

Suivant un ancien catalogue des monastères de Cîteaux en Bretagne, que l'on voyait dans l'abbaye de Bégar, celle du Relec fut fondée pour sept religieux, le 21 juillet 1132. Mais l'auteur de ce catalogue ne nous apprend point quel fut le fondateur de cette maison, située dans la paroisse de Plouneour-Menez, diocèse de Léon. Les religieux ayant porté dans la suite leurs aveux aux vicomtes de Léon, il y a apparence que ces seigneurs étaient leurs fondateurs. L'abbé avait un revenu de onze mille francs. Les archives de cette maison avaient été négligées à un point qu'on n'y trouvait rien d'ancien, et qui pût servir à connaître la suite des abbés. Voici ceux que nous avons découverts dans d'autres sources.

[1] *Abbatia Beatæ Mariæ de Reliquiis.*

CATALOGUE HISTORIQUE DES ABBÉS.

DAVID souscrivit à une donation faite à l'abbaye de Sainte-Croix de Guingamp, par le duc Conan IV, mort en 1171, et obtint, en 1184, des religieux de Marmoutier, la terre de Lanvane-Ploherin.

YVES fut témoin de l'arrentement fait en 1265 par Hervé, vicomte de Léon, au duc Jean Le Roux, des coutumes du port de Saint-Mahé. Il vivait encore en 1279, suivant un acte de Blain.

ALAIN transigea en 1300 avec Hervé de Penhoet, chevalier, pour les droits, franchises et libertés de quelques terres de son abbaye.

JEAN souscrivit à une transaction passée en 1309 entre Geoffroi Tournemine, chevalier, seigneur de La Hunaudaie, et Yves, abbé de Saint-Aubin-des-Bois.

GUILLAUME, lecteur en théologie et abbé du Relec, fut chargé, en 1389, par le chapitre général de Cîteaux, de réformer plusieurs abus qui s'étaient glissés dans l'abbaye de Prières. Il reconnut, en 1392, que sa maison relevait de la vicomté de Léon.

OLIVIER mourut le 1er juillet 1437.

Conan DE KERENBORGNE fut maintenu en possession de l'abbaye de Relec, par lettres enregistrées à la chancellerie, en 1479.

Guillaume L'ESPERVIER[a] obtint ses bulles du pape Innocent VIII, en 1487. On ne sait en quelle année il se démit de cette abbaye, où il mourut le 9 novembre 1515.

PIERRE était abbé en 1511, suivant un acte du château de Blain.

Louis D'ACIGNÉ, conseiller et maître des requêtes ordinaires au conseil de Bretagne, prit possession de l'abbaye du Relec en 1526. Il fut fait évêque de Nantes en 1532, et mourut le 13 février 1542, ou 1541, suivant la manière de compter les années alors en usage en France.

[a] Martène, *Anecdot.*, t. 4, p. 1519.

Sébastien THOMÉ prêta serment de fidélité au roi, pour l'abbaye du Relec, en 1541. Il eut pour concurrents frère Jacques Torselin et frère Guillaume Le Roux, qui se disputaient l'abbaye en 1543, mais dont les élections n'eurent pas lieu à cause du concordat. Cependant Louis Le Bouteiller ayant été pourvu, en 1550, de l'abbaye, vacante par la mort de Jacques Turselis ou Torselin, il faut supposer que celui-ci ait débouté les deux concurrents, ou que Sébastien Thomé soit mort en 1543.

Louis LE BOUTEILLER, docteur en théologie et aumônier de la reine, fut nommé en 1560, et fit serment de fidélité au roi dans la chambre des comptes de Nantes en 1564.

René DE RIEUX [a], fit serment de fidélité au roi pour l'abbaye du Relec en 1606.

N. cardinal de Bonencourt.

René POTIER, évêque de Beauvais, succéda au cardinal de Bonencourt ou Lenoncourt, et se démit vers 1608.

François DE PAS FEUQUIÈRE, grand doyen de Verdun et conseiller d'Etat ordinaire, était abbé du Relec en 1659.

David-Nicolas DE BERTIER, premier évêque de Blois et abbé du Relec, mourut le 20 août 1719, âgé de soixante-sept ans. Il avait été sacré évêque en 1697.

François-Elie DE VOYER DE PAULMY D'ARGENSON, archevêque de Bordeaux, fut pourvu en 1719, et mourut le 25 mai 1728.

Antoine CHARPIN DE GENNETINES, sacré évêque de Limoges le 23 janvier 1707, se démit de son évêché en 1729, et fut pourvu en même temps de l'abbaye du Relec. Il mourut à Paris en 1739 ou 1740.

N.... DU VIVIER DE LANSAC, ancien agent du clergé, chanoine, comte de Lyon, depuis l'année 1726, fut nommé au mois de septembre 1740, et mourut en 1784. Après sa mort, on affecta cette abbaye aux économats jusqu'à la spoliation du clergé.

[a] Padioleau, p. 249.

ABBAYE DE NOTRE-DAME DE BUZAI[1].

Le duc Conan III et la duchesse Ermengarde, sa mère, fondèrent, suivant la Chronique de Mellerai, cette maison pour six religieux, le 17 juin 1135, dans la paroisse de Rouans, diocèse de Nantes. Mais, soit par négligence, soit par mauvais conseils, le duc n'exécuta point ses promesses, et retira même aux religieux une partie des fonds qu'il leur avait donnés. Saint Bernard, faisant la visite de ses monastères, trouva celui de Buzai si pauvre et si incommode, qu'il ordonna à ses religieux de retourner à Clairvaux. Avant de sortir de Bretagne, il alla voir le duc et lui fit des reproches très-vifs sur sa conduite à l'égard des religieux de Buzai. Ce prince reconnut sa faute, et rendit à ces religieux tout ce qu'il leur avait ôté. Il leur donna même de nouveaux fonds, tant pour continuer leurs bâtiments, que pour entretenir un nombre suffisant de religieux. La charte de ce prince n'est point datée; mais elle fut souscrite par plusieurs évêques, entre autres par saint Jean de La Grille, alors abbé de Sainte-Croix de Guingamp, et fait ensuite évêque de Saint-Malo en 1144.

L'abbé de Buzai jouissait d'un revenu annuel de trente à quarante mille francs. Le monastère est aujourd'hui entièrement détruit, ainsi que son église, reconstruite en 1755, et dont il ne reste plus que la tour.

CATALOGUE HISTORIQUE DES ABBÉS.

Pierre fut choisi par saint Bernard même pour gouverner le nouveau monastère de Buzai; son nom se trouve dans la charte du duc Conan III, dont on vient de parler.

Guillaume était abbé en 1150. Il fit affranchir en 1152 toutes les terres de son monastère sises en Retz, et sous-

[1] *Abbatia Beatæ Mariæ de Buzaio.*

crivit une donation faite en 1153 à l'abbaye de Fontevrault, par Hoël, comte de Nantes. Il mourut ou se démit la même année.

Adam fut gratifié en 1153 par Hoël, comte de Nantes, d'une terre nommée La Villeneuve, qui devint ensuite une abbaye.

David était abbé en 1157, selon un ancien acte de son monastère. Il fut un des arbitres choisis en 1161 pour juger le différend que les chanoines de Saint-Pierre de Nantes avaient avec les religieux de Quimperlé pour la propriété de l'église de Notre-Dame de Nantes. Suivant une charte de Saint-Florent de Saumur, il vivait encore en 1166.

Pierre était contemporain de Robert, évêque de Nantes, qui mourut en 1183. Pierre avait été élu en 1170; il fut peu de temps abbé.

Geoffroi transigea en 1175 avec Olivier de Begon pour une portion de l'île de Kyriole en présence de Robert, évêque de Nantes.

Richard fut gratifié en 1177 de La Haye-Durand et d'un quartier de terre contiguë par Silvestre, fils de Rolland, seigneur de Begon. Il vivait encore en 1179.

Main reçut en 1187 une donation faite à son monastère par Raoul de Cheméré, se démit vers l'an 1199, et vivait encore en 1204.

Guillaume Robert fut élu vers l'an 1199, assista à la fondation de l'abbaye de Villeneuve en 1201, et vivait encore en 1203.

Gautier succéda à Guillaume en 1203, donna quelques vignes à Etienne de Villedieu en 1204, et vivait encore en 1205, selon un acte de son abbaye.

Richard reçut en 1207 une saline donnée à son monastère par A., seigneur de Retz, transigea en 1214 avec Aimeri, chapelain de Saint-Nicolas, sur la moitié d'une métairie, et vivait encore en 1232.

Mathieu tenait le siége abbatial en 1236, selon une charte de son abbaye.

Barthélemi afferma en 1237 la maison de Moire et ses

dépendances à Geoffroi de La Vallée, chevalier, et admit en 1240 Geoffroi de Penecé, chevalier, à la participation des prières de sa communauté, en reconnaissance des biens qu'il avait faits à sa maison.

Gilles est indiqué comme abbé dans un acte daté de 1246. Il fit ratifier en 1252 les bulles qu'il avaient obtenues du pape Innocent IV pour la fondation de l'abbaye de Prières, et établit un abbé et des religieux dans ce nouveau monastère. En 1262, il transigea avec Jacques de Guerrande, évêque de Nantes, pour un pré qui avait été donné à son abbaye par Etienne, évêque de Nantes.

Robert succéda à Gilles, et vivait en 1268, suivant le catalogue des abbés de son monastère.

Daniel tenait le siége abbatial en 1276, selon un acte de son abbaye.

Jean était abbé en 1317, et se démit en 1324.

Jean de Metz implora en 1328 la protection du duc contre les violences de Girard, seigneur de Machecoul, et vivait encore en 1331.

Henri approuva en 1359 un bail emphytéotique fait par Guillaume, abbé de Prières.

Denis était abbé en 1366, suivant un acte de son monastère.

Louis succéda à Denis, selon l'auteur du catalogue des abbés de Buzai, et vivait en 1377.

Guillaume Maréchal tenait le siége en 1385, suivant un acte de son abbaye.

Jean Gendron [a] fut gratifié en 1417 de quelques terres par Rolland de Severac. Il assista au concile de Bâle en qualité de procureur général de son ordre, commission dont il avait été chargé par le chapitre tenu à Cîteaux en 1430. Le duc de Bretagne le mit aussi au nombre des ambassadeurs qu'il envoya à cette assemblée. Jean accepta le 5 avril 1431 la fondation de la fête solennelle de la Présentation de la sainte Vierge dans son église. Il acquit en 1431

[a] Martène, t. 4, *Anecdot.*, p. 1579; et t. 8, *Coll. M.*, p. 911.

quelques terres de Gui de Carné, fils de Payen, seigneur de Lestier.

Imbert Boulay, natif de Châteaubriand, était abbé de Buzai et de Prières en 1457. Il prend cette qualité dans un acte de Prières dont il se regardait apparemment comme le premier abbé en qualité de fondateur. Un titre de La Roche-Bernard prouve que cet abbé vivait encore en 1471.

Odet de Rivière, abbé de Redon, obtint en commende l'abbaye de Buzai en 1474. Le pape écrivit au duc à ce sujet une lettre datée du 19 juillet 1474. Odet mourut au commencement de l'année 1492.

Pierre Gigan fut élu en 1492, ou se mit en possession de l'abbaye sans aucune nomination. Le roi, informé de ce qui se passait, donna commission, le 28 mars 1492, à son procureur général de procéder contre cet usurpateur. On ne voit pas quelle fut la fin de cette procédure.

Jean Bohier, archidiacre de Nantes et abbé commendataire de Saint-Gildas-des-Bois, obtint encore celle de Buzai, dont il était paisible possesseur en 1494. Il mourut en 1508.

Frère Jean, abbé régulier de Buzai, rendit, en 1519, aveu à Christophe de Sévigné, seigneur de Vigneu et de Tréal, pour les terres de son abbaye sises dans la paroisse de Montluc, diocèse de Nantes.

Léon Tissart, chanoine de Nantes, obtint en commende l'abbaye de Buzai en 1524. Le placet qu'il présenta à la chancellerie pour avoir permission de mettre ses bulles en exécution est du 4 mars 1523, avant Pâques. Il fit serment de fidélité au roi en 1536 et 1539, et vivait encore en 1543.

Frère Henri Clausse fit serment de fidélité au roi dans la chambre des comptes de Nantes en 1564 pour l'abbaye de Buzai.

Henri de Gondy, archevêque de Paris, fit le même serment en 1600, et mourut le 3 août 1622.

Jean-François-Paul DE GONDY, dit le cardinal de Retz, succéda à son oncle, et mourut en 1679.

Jean-François-Paul LE FÈVRE DE CAUMARTIN fut pourvu de l'abbaye de Buzai, sur la démission du fameux cardinal de Retz, son oncle, et mourut évêque de Blois le 3 août 1733.

Louis DE BOURBON-CONDÉ, comte de Clermont, fut nommé en 1733, et se démit en 1737 pour avoir l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, vacante par la mort du cardinal de Bissy.

Pierre-Augustin-Bernardin DE ROSSET DE FLEURY fut nommé au mois de juillet 1737 à l'abbaye de Buzai, et depuis à l'évêché de Chartres. Il mourut le 13 janvier 1780, avec la réputation d'un excellent évêque.

Après la mort de M. de Fleury, les revenus de la mense abbatiale furent appliqués aux économats jusqu'en 1789.

Jean-George LE FRANC DE POMPIGNAN, évêque du Puy, ensuite archevêque de Vienne, obtint en 1789 l'abbaye de Buzai, lorsqu'il quitta ce dernier siége. Ce prélat, qui défendit la religion avec zèle, édifia la France par ses vertus et l'éclaira par de savants écrits, montra au commencement de la révolution une timidité qui a obscurci sa gloire. Il mourut le 30 décembre 1790.

ABBAYE DE NOTRE-DAME DE LANGONET[1].

—

Ce monastère fut, suivant l'ancienne charte de Bégar, fondé par le duc Conan III dans la paroisse de Langonet, diocèse de Quimper, le 20 juin 1136. On ne sait ni quel motif porta à faire cette fondation, ni quelles personnes contribuèrent à cette bonne œuvre. Tous les titres de l'abbaye étaient depuis longtemps perdus, et il ne lui restait aucun monument qui pût servir à faire connaître ceux qui

[1] *Abbatia Beatæ Mariæ de Langonet.*

l'avaient gouvernée. Ainsi nous ne donnons ici que ce qui s'est trouvé dans différents actes de la province.

Cette abbaye avait sept religieux, son abbé jouissait d'un revenu annuel de six mille francs. Cet ancien lieu de prières a été depuis la révolution transformé en haras.

CATALOGUE HISTORIQUE DES ABBÉS.

Le premier abbé est inconnu.

Le second est saint MAURICE, qui fut un des arbitres établis en 1161 pour juger le différend que les chanoines de Saint-Pierre de Nantes avaient avec les religieux de Quimperlé, relativement à la propriété de l'église de Notre-Dame dans la ville de Nantes. Il bâtit en 1170 le monastère nommé depuis de Saint-Maurice dans la forêt de Carnoet, avec la permission du duc Conan IV, qui estimait beaucoup sa vertu. Ce prince lui donna le terrain nécessaire pour établir l'abbaye, et dota cette maison. Maurice était originaire de Loudéac, au diocèse de Saint-Brieuc, et avait cultivé les belles-lettres dans sa jeunesse[a]. Conduit par l'esprit de Dieu, il se retira vers l'an 1140 dans le monastère de Langonet, dont il fut fait abbé dans la suite. C'est dans ce dernier lieu qu'il mourut en odeur de sainteté en 1191, selon l'auteur de sa Vie. On ne sait s'il se démit du gouvernement de Langonet, lorsqu'il commença à bâtir celle de Carnoet, ou s'il retint l'administration des deux maisons.

Hervé DE CABOUL succéda à saint Maurice dans le gouvernement des abbayes de Langonet et de Carnoet, et vivait encore en 1220. On ne sait en quel temps les deux maisons se séparèrent.

GUILLAUME admit en 1307 Hervé de Léon, seigneur de Noyon, à la participation des prières de sa communauté. Il ne prend dans cet acte que la qualité d'abbé de Langonet.

Henri DE KERGOET était abbé de Langonet en 1477, suivant un acte de l'église de Quimper. Il assista le 15 octobre

[a] *Voyez* sa vie, *Vies des Saints de Bretagne*, t. 2.

1480 à l'entrée solennelle de Gui, évêque de cette église, et vivait encore en 1482.

Vincent de Kergoet était abbé en 1510 et 1514.

Frère Yves De Bouteville fut maintenu en possession de l'abbaye de Langonet le 13 avril 1518 contre frère Yves de Vaucouleur, qui lui disputait ce siége. Yves de Bouteville mourut en 1536, et son temporel fut mis en régale le 7 avril de la même année.

Jean Nicolas était abbé commendataire en 1541.

François de Bonacourcy [1] fit serment de fidélité au roi en 1549, dans la chambre des comptes de Nantes.

Paul de Bonacourcy fit un pareil serment en 1590, assista aux Etats de Rennes en 1603, et vivait encore en 1640.

Isaac de Marbeuf assista aux Etats de Vannes en 1649 en qualité d'abbé de Langonet.

Claude de Marbeuf assista aux Etats de Dinan en 1675 comme abbé de Langonet.

Réné-Auguste de Marbeuf, aumônier de la reine, fut nommé en 1725, au mois de mai, et conserva cette abbaye jusqu'en 1754.

N. de Lesquen, chanoine de Rennes et commissaire provincial de la chambre des décimes, fut nommé abbé de Langonet en 1754, et mourut le 10 novembre 1765.

Toussaint-François-Réné Conen de Saint-Luc succéda en 1766 à M. de Lesquen dans l'abbaye de Langonet, devint évêque de Quimper en 1773, et se démit de cette abbaye en 1785.

François-Charles Chevreuil, natif du diocèse de Quimper, chanoine, vicaire général, official diocésain et chancelier de l'Eglise de Paris, fut le dernier abbé de Langonet. Nommé en 1786, il ne jouit que pendant quatre ans de ce bénéfice.

[1] Ce nom ne nous paraît guère français ; nous pensons qu'il est italien, et qu'au lieu de Buonacorsi, on a mal écrit Bonacourcy.

ABBAYE DE NOTRE-DAME DE BOQUEN [1].

L'auteur de la Chronique de Nantes nous apprend que ce monastère fut fondé le 15 octobre 1137 par Olivier, prince de Dinan, et que Guillaume, évêque de Tréguier, en bénit le premier abbé. Cette maison, située dans la paroisse de Plenée-Jugon, diocèse de Saint-Brieuc, était établie pour quatre religieux. Elle produisait à son abbé un revenu annuel de douze cents francs.

CATALOGUE HISTORIQUE DES ABBÉS.

ADONIAS est le nom du premier abbé de Boquen. La Chronique de Nantes[2] assure qu'il était frère de l'évêque de Tréguier, et celle de Lamballe le dit frère du fondateur. Son peu de capacité pour le gouvernement le fit déposer dans la suite, et on mit en sa place :

GUETHENOC, homme très-pieux et très-versé dans les sciences divines et humaines.

KENNAROC succéda à Guethenoc. L'époque de sa mort ne nous est pas plus connue que celle de la mort de ses deux prédécesseurs.

BRIENT souscrivit à une charte de l'abbaye de Saint-Melaine datée du 1er octobre 1202. Il obtint de Juhel de

[1] *Abbatia Beatæ Mariæ de Boquiano.*

Le nom de Boquen s'écrit de plusieurs façons : c'est tantôt Bosquien, tantôt Boquien, et enfin Boquen. Nous croyons que cette dernière est la meilleure ; car, comme on trouve beaucoup d'autres noms de lieux dans la Haute-Bretagne qui sont évidemment bretons, nous pensons que ce nom vient de la langue bretonne, et que Boquen est composé de deux mots, de *bot*, qui signifie buisson, et de *quen*, qui veut dire beau.

[2] Nous ne savons où D. Morice a trouvé ce fait dans la Chronique de Nantes. Elle ne dit rien de cette fondation, ni même de l'époque où elle a été faite.

Mayenne, seigneur de Dinan et sénéchal dé Bretagne, une sauvegarde pour son monastère.

ALAIN est indiqué comme abbé de Boquen dans une charte de Saint-Aubin-des-Bois datée de 1223, et dans une autre de 1238.

Pierre DE PALUEL, religieux de Saint-Meen, succéda à Alain et mourut au mois d'octobre, suivant le nécrologe de Saint-Meen. Il est fait mention de cet abbé dans des actes de Saint-Aubin-des-Bois datés de 1246 et 1253.

GUILLAUME était abbé de Boquen en 1257, suivant un acte de Bonrepos. Il échangea quelques dîmes avec l'abbé de Saint-Melaine en 1268.

LUC souscrivit à l'accord fait au mois de juin 1309 entre Geoffroi Tournemine, chevalier, seigneur de La Hunaudaie, et Yves, abbé de Saint-Aubin-des-Bois.

PIERRE était abbé en 1334 et 1340, selon deux actes de son monastère.

Guillaume GRIGNON ratifia le 12 janvier 1390 une donation faite à l'abbaye de Bonrepos par Jean, vicomte de Rohan. Il est indiqué dans cet acte comme père de Bonrepos, parce que ce monastère était une fille de Boquen. On voyait au château de Blain un aveu de cet abbé, rendu à la vicomté de Rohan en 1405. Il mourut le 16 avril 1434.

Jean BONNET ou BOUVET fut élu en 1434, et se démit en 1449.

Louis DU VERGER fut élu en 1449, et se démit en faveur du suivant, moyennant une pension qu'il se réserva.

Nicolas RABEL fut élu en 1462. Vincent, abbé de Bégar, et le pape Pie II confirmèrent son élection.

Jean GONNART fit un arrangement en 1472 pour un trait de dîme dans la paroisse du Gourai, rendit aveu à la seigneurie de Trégouet en 1477, et vivait encore en 1479.

Normand BAUDRE transigea en 1483 avec Charles Du Parc, seigneur de La Motte, consentit en 1485 au rétablissement d'Olivier, abbé de Saint-Aubin, et vivait encore en 1486.

Christophe DE LA MOUSSAIE est indiqué comme abbé commendataire dans un acte de Boquen daté de 1495. Il mourut en 1522, selon l'auteur du catalogue des abbés de cette maison.

Guillaume DE KERSAL, religieux de Bégar, fut élu le 24 juillet 1522 par quelques religieux de Boquen ; mais leur élection fut rejetée par les autres, qui se déclarèrent pour le suivant.

Jean DE LA MOTTE, de la maison de Vauclerc, conseiller au parlement et archidiacre de Nantes, fut pourvu de l'abbaye de Boquen en 1522. Il fit serment de fidélité au roi le 2 février 1534, en qualité d'abbé commendataire de Saint-Gildas-de-Rhuis et de Boquen, et de coadjuteur perpétuel et irrévocable de Quimper. Son décès arriva en 1537, suivant les registres de la chancellerie.

Guillaume EDER, chantre de l'église de Nantes, fut pourvu en 1537 de l'abbaye de Boquen, et en 1539 de la coadjutorerie de Cornouaille. Il succéda à Claude de Rohan dans cet évêché, et mourut le 22 mai 1546.

Maurice DE COMMACRE, protonotaire du saint Siége, fit serment de fidélité au roi en 1548 pour les abbayes de Landevenec et de Boquen. Il afferma cette dernière neuf cents livres en 1558, et s'en démit en 1571.

Samson BERNARD fit serment de fidélité au roi en 1575 pour l'abbaye de Boquen.

Bertrand GOUYON, seigneur de Penguen, prenait le titre d'abbé de Boquen en 1585 et 1587.

Mathurin TARDIVEL était abbé en 1591.

Jean BOUAN, seigneur de Saint-Cast et de Dieudy, fit serment de fidélité au roi en 1601 pour l'abbaye de Boquen.

Jean GILLET était abbé en 1607.

Olivier FROTET, chanoine et chantre de Saint-Malo, fit serment de fidélité au roi, et assista aux Etats de Rennes en 1617, en qualité d'abbé de Boquen.

Urbain D'ESPINAI, de la maison de Vaucouleur, succéda

au sieur Frotet vers 1652, assista aux Etats de Dinan en 1675, et vivait encore en 1678.

Pierre-Jean Le Chapellier, originaire de Mauron, docteur de Sorbonne et proviseur du collége des Quatre-Nations, assista aux Etats de Vitré en 1677, en qualité d'abbé de Boquen.

N. de Duras fut pourvu de l'abbaye de Boquen le 19 octobre 1723 et la conserva jusqu'en 1757.

N. Le Mintier, ecclésiastique du diocèse de Saint-Malo, devint abbé de Boquen en 1757, et jouit de ce bénéfice jusqu'à la révolution.

ABBAYE DE SAINT-AUBIN-DES-BOIS[1].

Cette maison, située dans la paroisse de Plédeliac, diocèse de Saint-Brieuc, fut, suivant l'auteur de la Chronique de Nantes, fondée le 3 février 1137. On ignore les noms et la qualité de son principal fondateur et de ses premiers bienfaiteurs; cependant on ne peut douter que les comtes de Lamballe, seigneurs du territoire, n'y aient contribué. Brûlée entièrement en 1240, elle fut rétablie peu à peu par les libéralités de Denise, dame de Matignon. Elle devait avoir seulement quatre religieux. Son abbé jouissait d'un revenu annuel de deux mille sept cents francs. Cette abbaye avait été, pendant la révolution, affectée aux hospices de Lamballe. Elle a été rachetée par Mgr. l'évêque de Saint-Brieuc, qui en a fait une maison de retraite pour des prêtres de son diocèse. Puissent les enfants de saint Bernard rentrer un jour dans cette portion de leur ancien patrimoine!

CATALOGUE HISTORIQUE DES ABBÉS.

Philippe paraît avoir été le premier abbé de Saint-Aubin;

[1] *Abbatia Sancti Albini de Bosco.*

il fit confirmer en 1147, par le pape Eugène III, toutes les donations faites à son monastère.

GUILLAUME, abbé de Saint-Aubin, et Henri, abbé de Saint-Jacut, échangèrent quelques biens qui étaient à la bienséance de leurs maisons.

MOYSE DE BREHANT obtint en 1163 une bulle du pape Alexandre III qui confirma les dons faits à Saint-Aubin par les fidèles.

GUILLAUME II obtint de Geoffroi Botherel, comte de Lamballe, une charte qui confirmait les donations faites à son monastère par Geoffroi et Rivallon, comtes de Lamballe, ses prédécesseurs. Cette charte paraît de l'an 1177, et nous apprend que ces comtes de Lamballe avaient donné à Saint-Aubin le territoire où l'abbaye est maintenant située, avec l'usage dans la forêt de Lanmur, dite depuis de La Hunaudaye.

MAURICE reçut quelques donations faites à sa maison en 1201, et souscrivit l'année suivante à la fondation de l'abbaye de Beauport.

GAUTIER succéda à Maurice et se démit avant l'an 1227, suivant une charte de son abbaye.

GEOFFROI acquit en 1227 un quartier de dîmes dans la paroisse de Languenan pour la somme de trente livres. Le contrat fut passé par-devant Geoffroi Tournemine, sénéchal d'Alain, fils du comte de Penthièvre.

EUDON vit son monastère réduit en cendres en 1240, selon la Chronique de Nantes.

R..... reçut en 1246 une lettre de Pierre, abbé de Boquen.

HERVÉ fit consacrer en 1255 son église qui avait été nouvellement reconstruite.

JEAN tenait le siége abbatial en 1263, suivant une charte de son monastère.

ROBERT vivait en 1272.

JEAN vivait en 1289.

ANDRÉ vivait en 1304, selon l'ancien catalogue des abbés.

Jean Du Quelenec était abbé en 1626 et 1630, selon des actes de Saint-Aubin.

Gabriel Boislève, sieur de Malnoë, natif d'Angers, conseiller-clerc au Parlement de Bretagne, puis à celui de Paris et aumônier du roi, assista aux Etats de Nantes en 1638 comme abbé de Saint-Aubin. En 1647 il permuta avec Roger d'Aumont son abbaye contre l'évêché d'Avranches, et fut sacré le 10 décembre 1651. Sa mort arriva le 3 décembre 1667.

Roger d'Aumont, appartenant à une famille illustre, ancien évêque d'Avranches, devint abbé de Saint-Aubin en 1651 et mourut le 25 mars 1653. Elevé jeune à l'épiscopat, il se montra véritable pasteur et fit beaucoup de bien dans son diocèse. En 1650, le pape Innocent X le chargea de prendre avec l'évêque de Saint-Malo connaissance d'une sentence portée par M. Cupif, évêque de Léon, contre l'évêque de Rennes, son vicaire général, et les Cordeliers de la province de Touraine, qui avaient plusieurs couvents en Bretagne.

Edouard Wallot était abbé en 1657, assista aux Etats de Nantes en 1661, et vivait encore en 1678.

Cl. de La Fayette assista aux Etats tenus à Vitré en 1683 en qualité d'abbé de Saint-Aubin.

Pierre Prociffet assista aux Etats de Vitré en 1697, dans la même qualité.

Anne-Marie de Béthune fut nommé le 6 novembre 1717 et mourut le 9 mars 1752.

Alexis-César de Talhouet de Bonamour, docteur de la maison et société de Sorbonne, chanoine de la cathédrale de Rennes et vicaire général du diocèse, succéda au précédent et prit possession le 6 juillet de la même année. Sa mort arriva le 24 juillet 1753.

Charles-François de Vandomois de Saint-Aubin, chanoine et grand-vicaire de Rennes, fut nommé en 1753 et conserva cette abbaye jusqu'en 1764.

Jean-François de La Marche, alors chanoine de Tréguier,

devint abbé de Saint-Aubin en 1764, et se démit en 1777. Nommé évêque de Léon en 1772, il mourut en exil le 25 novembre 1806.

N. de Quemadeuc, vicaire général et grand-archidiacre de Châlons-sur-Saône, succéda à M. de La Marche comme abbé de Saint-Aubin, et garda ce bénéfice jusqu'à 1787.

N. Bouin de La Ville-Bouquais, vicaire général de Vannes, nommé à Saint-Aubin en 1787, en a été le dernier abbé.

ABBAYE DE NOTRE-DAME DE LANVAUX [1].

Ce monastère étant situé près de l'ancien château de Lanvaux et sur le fief de cette baronie, on ne peut douter qu'il n'ait été fondé par ceux qui en étaient propriétaires. Cette fondation eut lieu au mois de juillet 1138, dans la paroisse de Grand-Champ, diocèse de Vannes, selon la carte de Bégar; mais la baronie de Lanvaux ayant été confisquée cent ans après pour crime de félonie, les seigneurs de cette maison ne purent soutenir leur fondation, et leur établissement fut toujours depuis très-médiocre. L'abbé ne jouissait que de douze cents francs de revenu. Cette abbaye a été changée en une verrerie.

CATALOGUE HISTORIQUE DES ABBÉS.

Rouand ou Ruand fut le premier abbé de Lanvaux; sa vertu et ses lumières le firent élire évêque de Vannes en 1143. On ne sait s'il retint le gouvernement de son abbaye ou s'il s'en démit; ce qui nous paraît certain, c'est qu'il lui fit beaucoup de bien et qu'il mourut le 26 juin 1177. Il fut inhumé dans le sanctuaire de Lanvaux avec l'inscription que nous avons déjà rapportée.

Raoul vivait sous l'épiscopat de Guethenoc, évêque de

[1] *Abbatia Beatæ Mariæ de Landavalle.*

Vannes. Ce prélat, sacré en 1182, mourut en 1222, selon la Chronique de Nantes.

EUDON tenait le siége abbatial en 1205, suivant quelques actes vus par le P. Du Paz.

JESTIN fit confirmer en 1224, par Pierre de Grand-Champ, la donation du village de Kerorguen, qui avait été faite à son monastère sous l'épiscopat de Rouand et de Guethenoc, évêques de Vannes. Il vivait encore en 1223. Les désordres arrivés dans les archives de Lanvaux nous ont fait perdre la suite de ses abbés jusqu'au XVe siècle.

YVES Ier vivait en 1400.

Jean GILOUARD, GIROUARD ou GRIOUARD reconnut en 1409 que les seigneurs de Rochefort avaient donné sept livres dix sous de rente à son abbaye. Il rendit l'année suivante aveu à la seigneurie de Porhoët pour les biens qu'il tenait sous ce comté.

GUILLAUME était abbé en 1430, suivant un acte de son abbaye.

Yves DU MANHEIS vivait en 1449.

RAOUL transigea le 3 octobre 1460 avec messire Gilles Le Grest, recteur de Naizin, et fit ratifier la transaction par l'évêque de Vannes le 29 juillet 1470.

THOMAS rendit aveu en 1478 à la seigneurie de Tregouet pour les biens qu'il tenait sous cette juridiction.

Olivier MELLO fit faire le chœur de son église en 1488, et rendit aveu en 1496 au seigneur de Rochefort pour les sept livres dix sous de rente donnée à son monastère en 1253 par Thibaud, sire de Rochefort, vicomte de Douges.

THOMAS II était abbé de Lanvaux en 1503.

Pierre HELIGON échangea, en 1515, quelques rentes avec Olivier de Lanvaux, seigneur de Beaulieu et mourut l'année suivante.

Jean ORDRENEAU, religieux bénédictin, prieur de Lominé et de Bourgerel, obtint l'abbaye de Lanvaux en commende le 27 janvier 1528, à la charge d'employer le tiers du revenu en réparations et en ornements d'église.

Jean DE COEDNÉANT était abbé en 1530.

Bertrand DE BROEL ou BROUEL fut maintenu en possession de l'abbaye par lettres de la chancellerie, datées des 23 mars 1535 et 21 septembre 1538. Il assista aux Etats de Nantes en 1539, fit serment de fidélité au roi le 25 mai 1540, et mourut en 1549.

Pierre MARIGO est indiqué comme prieur de Lanvaux et élu abbé du même lieu, dans une procuration datée de 1549, qui se trouvait aux archives de Blain.

Pierre NANICLO était abbé en 1552.

Guillaume TEXTOIS était abbé de Lanvaux en 1557;

Jean DE COETLAGUT, en 1565;

Nicolas BRISSOT, en 1571;

Pierre BRINO, en 1578;

Louis LE CLERC, en 1585;

Charles DE BOUES DE RANCÉ, en 1600.

Jean LE GAUCHOIS ou DU COCHERU assista, en qualité d'abbé de Lanvaux, aux Etats tenus à Vannes en 1610.

Jean AUFFRAI, issu de la maison de La Ville-Aubri près de Saint-Brieuc, conseiller et aumônier ordinaire de la reine mère, trésorier et jadis chanoine de Saint-Brieuc, fut pourvu de l'abbaye de Lanvaux en 1614, fit serment de fidélité au roi en 1617, et assista aux Etats de Rennes la même année.

Melchior ROUXEL assista en 1640 aux Etats de Rennes, en qualité d'abbé de Lanvaux. La réforme fut établie dans cette maison en 1661, avec le consentement de cet abbé.

Claude-Philippe DE COREL DE TAGNI assista aux Etats de Nantes en 1681 comme abbé de Lanvaux.

Mathieu DES CHAMPS fut nommé à l'abbaye de Lanvaux en 1701;

Henri-Bernard DE VOLVIRE, en 1713;

Jean-Jacques DE GOMER DE LUZANÇI, en 1718.

Henri-Marie DU BREIL DE PONTBRIAND fut, en 1735,

nommé sur la démission du précédent, et conserva cette abbaye jusqu'en 1767, année de sa mort. Il était aussi chanoine de Rennes. On a de lui quelques ouvrages.

François Guillot de Montjoie, chanoine de l'Eglise de Paris, succéda comme abbé de Lanvaux à M. de Pontbriand, et mourut en 1779.

N. d'Alais-Montalet fut nommé à l'abbaye de Lanvaux en 1780, et la conserva jusqu'en 1784.

François-Charles Chevreuil, chanoine et chancelier de l'Eglise de Paris, fut abbé de Lanvaux depuis 1784 jusqu'en 1786.

N. de Corsin, chanoine de Rennes, obtint l'abbaye en 1786, et en fut dépouillé en 1790.

ABBAYE
DE NOTRE-DAME DE LA VIEUVILLE [1].

Geldouin, seigneur de Dol [2], fonda cette abbaye le 29 août 1140 suivant la carte de Bégar : mais Du Paz, qui avait vu l'acte de fondation, dit qu'il est daté de 1137. Cette abbaye, située près de Dol, dans la paroisse d'Epignac, devait avoir sept religieux. Son abbé jouissait d'un revenu annuel de deux mille cinq cents francs.

CATALOGUE HISTORIQUE DES ABBÉS.

Robert fut le premier abbé de La Vieuville, et reçut la bénédiction des mains de Geoffroi Le Roux, archevêque de Dol. Il fit confirmer par les papes Luce II et Alexandre III les biens et priviléges de son monastère. Dans la bulle de ce dernier il est nommé Osbert, ce qui est une altération de Robert.

Gautier souscrivit le 20 août 1170 à une transaction

[1] *Abbatia Beatæ Mariæ de Valle Veteri et de Veteri Villâ.*

[2] Un autre auteur dit que le fondateur fut Gilduin de Montsorel, seigneur de Landal en Normandie.

passée entre Josselin, abbé de Savigni, et Guillaume, abbé de Saint-Melaine, touchant les dîmes de la Grange-des-Vaux. Mais comme son successeur gouvernait en 1167 et en 1174, il faut nécessairement qu'il se soit démis du gouvernement, ou que la transaction ait été passée en 1160.

Luc termina en 1167 les différends que son monastère avait avec Guillaume Le Sage, forestier de Borgorth, et avec le curé d'Epignac, 1174.

Moise fut élu en 1179, et obtint l'année suivante de Zacharie, fils de Geldouin de Dol, une charte qui confirmait toutes les donations faites à l'abbaye par sa famille. Cet acte est daté de l'an 1180, la deuxième de l'abbé Moïse IV, abbé de La Vieuville, qui vivait encore en 1183.

Renaud obtint du pape Clément III une bulle qui confirmait les priviléges et les biens de son monastère. Jean, élu de Dol, lui accorda une lettre sur le même sujet le 10 février 1190.

Maurice transigea en 1196 avec Jean, élu de Dol, sur quelques dîmes ; reçut la même année deux acres de terre qui lui furent donnés par Guillaume Farci, homme de Harsculphe de Soligné, et en 1198 la dîme de Buaz donnée par Guillaume Lespine. Il vivait encore en 1214, selon une charte de Marmoutier.

Renaud fut un des témoins que l'évêque de Dol produisit en 1235, dans l'enquête qu'il fit faire contre les prétentions du duc Pierre Mauclerc.

Robert est indiqué comme abbé de La Vieuville dans un acte de Dol, daté du mois de mai 1245. Il échangea quelques terres avec Raoul, sire d'Aubigné, en 1255.

Thibaud, abbé de La Vieuville, donna une procuration en 1263 pour traiter quelques affaires en son nom.

Philippe transigea en 1266 avec le chapitre de Dol le vendredi après *Reminiscere*.

Richard céda en 1307 les dîmes d'Epignac au chapitre de Dol pour quelques autres dîmes.

Eudon Le Paumier transigea en 1317 avec Hamon d'En-

goülvent pour une maison sise au Champ à Dinan. Il vivait encore en 1323.

Pierre Quedolaie de Saint-Lau succéda à Eudon Le Paumier, suivant un ancien catalogue des abbés de La Vieuville.

Raoul Angier fit confirmer, le 8 mai 1366, par Guillaume d'Aubigné, sire de Landal, les donations faites à son abbaye par Raoul d'Aubigné, son fils.

Robert Fauchal succède au précédent dans le catalogue cité ci-dessus.

Jean, à qui le catalogue donne le surnom de Bibard, transigea en 1408 avec le chapitre de Dol pour quelques traits de dîmes.

Raoul Du Four ne nous est connu que par le catalogue cité ci-dessus.

Guillaume Fainel ou Painel fit ratifier, le 23 mars 1450, la donation faite à son église par messire Pierre Bardoul, chevalier, seigneur de Tréel, de tout ce qui lui appartenait en la paroisse d'Epignac. Guillaume se démit en faveur du suivant.

Guillaume Jouastin ne nous est connu que par le catalogue.

Thibaud Le Petit obtint en 1460, par la faveur du sire de Combourg, le droit de porter la crosse et la mitre. Il reconnut en 1463 que Geldouin, seigneur de Combourg, et son épouse avaient fondé le monastère de La Vieuville, et que Jean de Derval, sire de Derval et de Combourg, était leur héritier.

Jacques Hus est cet abbé de La Vieuville que Guillaume, abbé de Bégar, chargea du gouvernement de l'abbaye de Saint-Aubin-des-Bois, mais qui fut renvoyé à son monastère par l'abbé de Prières, visiteur général de Bretagne.

Bonabes Du Chalonge est indiqué comme abbé de La Vieuville dans une procédure datée de 1511.

Gui Du Chalonge était abbé le 7 septembre 1517. Il assista aux Etats de Nantes en 1539, et mourut le 4 février

1540. On lui donne pour successeurs, dans le catalogue cité ci-dessus, Jacques Plenguen et René Boursault, sur lesquels on ne trouve rien.

François THOMÉ fit serment de fidélité au roi pour l'abbaye de La Vieuville en 1558. Il fut nommé à l'évêché de Saint-Malo en 1573, et mourut le 17 février 1590.

Amauri LE GUIDART fit serment de fidélité au roi pour l'abbaye de La Vieuville en 1600.

Guillaume BONHOMME fit un pareil serment en 1618 pour le même sujet.

François DU CAMBOUT est mis au nombre des abbés de La Vieuville dans le catalogue : mais nous n'avons rien trouvé, et il n'est pas même dans la généalogie de cette maison.

Sébastien-Joseph DU CAMBOUT DE PONTCHATEAU, fameux Janséniste dont nous avons déjà parlé, était abbé en 1657, et assista aux États de Nantes cette année. Il se démit en 1666 en faveur du suivant.

Frère Guillaume CHERUEL fut pourvu en 1666 sur la démission de MM. de Pontchâteau, qui avaient introduit la réforme dans cette maison en 1664. Il assista aux États de Vannes en 1667, renouvela les bâtiments du monastère, et mourut à Paris le 10 janvier 1688.

Jacques-Vincent BIDAL D'ASFELD, docteur de Sorbonne, obtint l'abbaye en commende en 1688. Il s'en démit en décembre 1706, et mourut en 1726. C'était un ecclésiastique instruit, et qui est auteur de plusieurs ouvrages. Son attachement au jansénisme est une tache pour sa mémoire.

Jean-Louis GOUYON DE VAUDURAND fut nommé abbé de La Vieuville au mois de mai 1726, et ensuite placé sur le siége de Léon en 1745. Il renonça alors à son abbaye, quitta son évêché en 1763, et mourut en 1780.

N. THOMAS DE LA VALLÉE obtint l'abbaye le 26 avril 1746, et mourut le 21 avril 1750.

Raymond DE DURFORT, d'abord grand vicaire de Tours, fut nommé dans le mois de mai 1750. Il devint ensuite

évêque d'Avranches, puis de Montpellier, et enfin archevêque de Besançon. Exilé pour la foi, il mourut en Suisse le 19 mars 1792.

ABBAYE DE NOTRE-DAME DE COETMALOUEN [1].

Alain le Noir, comte de Penthièvre et de Richemond, fonda cette abbaye le 27 juin 1142, suivant la carte de Bégar : cette fondation fut ratifiée par le duc Conan IV, fils d'Alain et de Berthe, duchesse de Bretagne, en présence de Rouaud, évêque de Vannes, et de Guillaume, évêque de Tréguier. Ce monastère était situé dans la paroisse de Saint-Gilles-Pligeaux, diocèse de Quimper. Il produisait à son abbé un revenu annuel de quatre mille francs. Ce lieu n'offre plus aujourd'hui que des ruines. Le désordre dans lequel se trouvaient les archivès de Coetmalouen n'a pas permis de donner la suite de ses abbés; nous rapportons seulement ici ceux que nous avons trouvés en d'autres archives.

CATALOGUE HISTORIQUE DES ABBÉS.

DANIEL est le premier abbé qui nous soit connu; il souscrivit la charte du duc Conan IV dont on vient de parler.

EUDON fut témoin de la fondation de l'abbaye de Beauport faite en 1202 par Alain, comte de Penthièvre et de Goello.

GEOFFROI souscrivit un acte de Saint-Aubin-des-Bois daté du mois de juin 1309.

Geoffroi PLIGAU mourut le 23 mai 1385, selon son épitaphe.

[1] *Abbatia Beatæ Mariæ de Sylva Mellonis.*

Cette abbaye se nommait autrefois Coetmalouan ; le nom de Coetmalouen a prévalu. Ce nom est composé de deux mots bretons : *Coet*, qui signifie bois, et *malouen*, que nous rendons par Mellon en français. Ainsi, c'est le Bois Mellon ou de Mellon.

Bertrand donna une quittance le 6 avril 1478, et vivait encore encore en 1489, suivant le compte du trésorier de L'Espinai.

Jacques de Kerbihan fut pourvu par le pape Alexandre VI en 1502, et maintenu par lettres enregistrées à la chancellerie au mois de novembre de la même année.

Tristan Dolo, provincial des Frères-Prêcheurs, obtint les bulles de l'abbaye de Coetmalouen en 1510, et fut maintenu en possession de ce bénéfice le 13 juillet de la même année.

Frère Jean Rolland fut maintenu en possession de Coetmalouen le 19 avril 1518.

Frère Louis Guinemène, élu par ses confrères et confirmé par le pape Clément VII, fut maintenu dans son droit en 1533, et le 14 avril 1535 contre Renaud Bouchetel, archidiacre d'Angers, qui lui disputait l'abbaye.

Jean de Gaigny était abbé commendataire de Coetmalouen le 27 novembre 1537 et en 1539.

François de Maulny fut maintenu en possession de Coetmalouen en 1543, et mourut en 1545.

François de La Tour, religieux du Relec et sacré évêque de Quimper en 1573, fit serment de fidélité pour Coetmalouen en 1576, fut transféré à Tréguier en 1583, et mourut en 1593.

Le cardinal de Lorraine succéda à François de La Tour.

Erric de Lorraine, évêque et comte de Verdun, succéda au précédent. Il mourut à Nancy le 27 avril 1623.

Charles de Lorraine, neveu du précédent, fut pourvu de l'abbaye de Coetmalouen sur la démission de son oncle, et prêta serment de fidélité au roi pour cette abbaye en 1620. Evêque de Verdun comme le précédent, il quitta son siége en 1622, avec la permission du pape Grégoire XV, pour entrer dans la Compagnie de Jésus, qu'il édifia par la conduite la plus régulière. Il mourut à Toulouse, supérieur de la maison professe, le 28 avril 1631, n'étant âgé que de trente-neuf ans.

Charles d'Acigné fut nommé par le roi en 1636. Il se démit de l'abbaye trois ans après pour se marier.

François de Lorraine, frère de Charles dont on vient de parler, aussi évêque et comte de Verdun, fut nommé à l'abbaye de Coetmalouen en 1641. Il mourut le 11 juillet 1661.

Jean Du Val Broutel, aumônier de la reine, fut nommé en 1662, et mourut en 1673.

François Gobelin, aumônier du roi, fut nommé en 1674, et mourut en 1691.

Pierre de Cavoye fut nommé en 1691, et mourut en 1708.

Jean-Joseph Languet, l'un des prélats les plus distingués de l'Eglise de France dans le XVIII[e] siècle, par son savoir, son zèle pour la pureté de la foi et ses combats contre le jansénisme, d'abord évêque de Soissons en 1715, et ensuite archevêque de Sens en 1731, fut nommé à l'abbaye de Notre-Dame-de-Coetmalouen en 1709. Il mourut en 1753 à l'âge de soixante-seize ans.

Antoine-Joseph Des Laurents, d'abord vicaire général et ensuite évêque de Saint-Malo, prit possession de l'abbaye le 24 août 1753. Il la conserva pendant tout son épiscopat. Sa mort arriva le 15 octobre 1785.

N. de Goyon, chanoine et vicaire général de Rennes, fut nommé abbé commendataire de Coetmalouen en 1786 et dépouillé de ce bénéfice en 1790.

ABBAYE DE NOTRE-DAME DE MELLERAI[1].

Ce monastère, qui se trouve dans la paroisse du même nom, diocèse de Nantes, fut, suivant la carte de Bégar et la Chronique dite de Mellerai, fondé pour huit religieux, le 28 juillet 1145, par les soins de Foulques, abbé de Pon-

[1] *Abbatia Beatæ Mariæ de Mellereyo.*

tron en Anjou. Il y avait déjà quelques années que cet abbé avait envoyé deux de ses religieux en Bretagne pour y chercher un lieu propre à établir une nouvelle colonie de son ordre. Ces deux religieux s'arrêtèrent dans un lieu nommé le Vieux-Mellerai, dont la situation leur parut si commode, qu'ils formèrent le dessein de s'y établir. Alain de Maidon, seigneur du lieu, leur en accorda la permission. Tels furent les commencements de cette abbaye, que l'auteur d'une ancienne notice rapporte à l'an 1142, mais qui sont marqués en 1145 dans la Chronique de Mellerai. L'abbé jouissait d'un revenu annuel de quatre mille cinq cents francs. Vendue comme les autres biens de l'Eglise au commencement de la révolution, cette maison fut rendue à sa destination primitive en 1816, par l'acquisition qu'en firent à cette époque les Trappistes de Lulworth, qui, étant Français pour la plupart, revinrent alors d'Angleterre en France. Depuis son rétablissement elle a été florissante jusqu'en 1831 où des ennemis de la religion ont fait éprouver aux religieux de cette abbaye les rigueurs d'une injuste persécution.

CATALOGUE HISTORIQUE DES ABBÉS.

Guitern ou Guntarn fut le premier abbé de Mellerai; il obtint du pape Eugène III une bulle qui confirmait toutes les donations faites à son abbaye et lui accordait plusieurs priviléges.

Richard succéda à Guitern et fut, au mois de février 1169, arbitre dans le différend que les chanoines de Rennes avaient avec les religieux de Saint-Melaine.

Geoffroi de Beaumont obtint en 1177 de Geoffroi, seigneur d'Ancenis, une maison située à Ancenis sur le bord de la Loire. Il fit consacrer son église en 1183 par Robert, évêque de Nantes, et Guethenoc, évêque de Vannes. Il souscrivit une charte de l'abbaye de Saint-Florent, datée de 1192.

Hamon reçut en 1196 une vigne donnée en Anjou à son monastère par Yves de La Jaille, et vivait encore en 1212.

Il était contemporain de Geoffroi ou Gautier, évêque de Nantes. Ces deux prélats nous sont connus par une charte d'Olivier, seigneur de Château-Fromond, qui donna aux abbayes de Pontron et de Mellerai toutes les dîmes qu'il avait dans les paroisses de Saint-Ermeland, de la Roussière et de Château-Fromond, vers 1214.

André vivait sous l'épiscopat d'Etienne de La Bruère, évêque de Nantes. Cet abbé mourut en 1226.

Jean fit en 1259, avec Reinier de Sanlíz, sénéchal de Nantes, un traité dont l'acte était conservé dans les archives de Mellerai.

Yves jugea en 1282 le différend que les seigneurs de Châteaubriant et d'Ancenis avaient entre eux relativement à l'usage dans la forêt de Bésigné.

Guillaume échangea quelques terres avec Hervé de Blain en 1290, et fit un afféagement en 1291.

Jean transigea en 1347 avec Geoffroi, sire d'Ancenis, pour les devoirs dus par son monastère à la seigneurie d'Ancenis à raison du bois de Drullay.

Guillaume était abbé en 1405, suivant un acte de l'abbaye de Prières. Il rendit aveu à la seigneurie de Châteaubriant en 1405.

Jean rendit aveu au seigneur de Châteaubriand le 26 mars 1413. Il vivait encore en 1430, suivant une procuration qui se trouvait avant la révolution aux archives de Châteaubriand.

Jean Labourel obtint du pape la permission de porter la mitre et les habits pontificaux. Sa mort arriva en 1460.

Jean Le Verrier fut élu en 1460, et vivait encore en 1474. Il est indiqué dans un acte de cette dernière année comme réformateur de l'ordre de Cîteaux en Bretagne.

Frère Charles Gaignart était abbé de Mellerai le 6 avril 1464, suivant les registres de la chancellerie, ce qui semble supposer que le précédent s'était démis.

Guillaume Moricel rendit aveu à la seigneurie de Châteaubriand au mois de juin 1478, et mourut en 1487.

Guillaume Bouquerel fut élu en 1487, et vivait encore en 1495, selon quelques actes de l'abbaye de Prières.

Frère Mellet était abbé en 1510, selon le catalogue des abbés de la maison.

Frère Pierre de La Haye fut pourvu en 1521, assist aux Etats de Nantes en 1539, et fit serment de fidélité au roi en 1540.

Etienne de Brecé, protonotaire du saint Siége, conseiller et maître des requêtes en la maison du dauphin, fit serment de fidélité au roi pour l'abbaye de Mellerai en 1544, et mourut en 1559. L'abbaye était vacante cette année ; mais il peut se faire que ce ne fût pas par la mort d'Etienne, car le catalogue met :

Adrien de Boucart abbé en 1551, et

Jacques de Savonières abbé en 1556.

Louis Buet ou Du Buat assista, comme abbé de Mellerai, aux Etats tenus à Rennes en 1564, fit serment de fidélité au roi en 1575, présida dans l'ordre du clergé les Etats tenus à Nantes en 1583, et mourut en 1590. Il fut inhumé, le 15 août, dans l'église de Saint-Denis de la ville de Nantes.

Jean Juhel, chanoine et grand vicaire de Vannes, fut nommé en 1590, fit serment de fidélité en 1594, assista aux Etats de Rennes en 1598, et mourut en 1601.

Jean Giraud, docteur en droit et chanoine de Nantes, fit serment de fidélité au roi pour l'abbaye de Mellerai en 1602, et assista aux Etats de Nantes en 1609 et 1623.

Cl. Herlat, docteur en théologie et chanoine de Nantes, assista aux Etats de Nantes en 1628, comme abbé de Mellerai.

Antoine Binet, archidiacre de Nantes, assista, en qualité d'abbé de Mellerai, aux Etats de Vitré en 1671.

Jean-Baptiste Ollier de Verneuil, abbé de Mellerai, assista aux Etats de Vannes en 1691, et mourut en 1738.

N. Boullain fut en 1738 nommé à l'abbaye de Mellerai, et posséda ce bénéfice jusqu'en 1754.

N. Le Borgne de Kermorvan, chanoine de Quimper, et frère de l'évêque de Tréguier, succéda en 1754 à M. Boullain. Il paraît qu'il mourut en 1776.

René-Augustin Le Mintier, évêque de Tréguier, fut nommé abbé de Mellerai en 1776, et jouit des revenus de ce titre jusqu'en 1790.

Anne-Nicolas-Charles Saulnier de Beauregard, dit Dom Antoine, déjà abbé de Lulworth en Angleterre, devint abbé de Mellerai lors de la translation de sa communauté dans cette ancienne abbaye en 1816. Il était né à Joigny le 20 août 1764, avait étudié au collége de Navarre à Paris, était docteur en théologie et chanoine de Sens, lorsque la révolution éclata. Il resta fidèle à l'Eglise, émigra et entra chez les Trappistes en 1794. Il y donna de grands exemples de vertu pendant plus de quarante ans. Doué d'un esprit agréable, il joignait l'amabilité d'un homme bien élevé à la pénitence d'un bon religieux. Les persécutions que sa maison eut à souffrir en 1832 l'affligèrent sans l'abattre. Il est mort le 6 janvier 1839, à l'âge de près de soixante-quinze ans.

Le R. P. Joseph Mauloin, dit en religion Dom Maxime, natif de Machecoul, a été élu abbé de Mellerai le 28 février 1839.

ABBAYE DE ST-MAURICE [1] DE CARNOET [2].

Cette maison, située dans la paroisse de Carnoet, diocèse de Quimper, devait son origine au saint dont elle porte le nom. Il était originaire de la paroisse de Loudéac, au diocèse de Saint-Brieuc, et avait étudié les belles-lettres dans l'Université de Paris. De retour en sa patrie, il se retira dans le monastère de Langonet. Les progrès qu'il fit dans la vertu, et les preuves qu'il donna de sa sagesse, le firent

[1] On la nomme aussi Saint-Morice.
[2] *Abbatia Sancti Mauritii Carnoetensis.*

élire abbé de cette maison, qu'il gouverna, dit-on, pendant trente ans. Le désir d'augmenter son ordre et de procurer des retraites à ceux qui cherchent véritablement Dieu, lui fit accepter un emplacement que le duc Conan IV lui donna dans la forêt de Carnoet. Il s'y établit avec douze religieux qu'il avait formés à Langonet; mais les bâtiments n'étaient pas encore achevés, lorsque le duc mourut. Ce prince décéda, suivant toutes nos Chroniques, en 1171; ainsi le monastère de Carnoet doit avoir commencé en 1170, et son fondateur mourut en 1191, au mois d'octobre. Le revenu annuel de l'abbé de Saint-Maurice était de trois mille francs. Cette abbaye, fondée pour sept religieux, est aujourd'hui une simple ferme. Son église subsiste encore, et possède une partie des reliques de son saint fondateur.

CATALOGUE HISTORIQUE DES ABBÉS.

Saint Maurice, dont nous venons de parler.

Hervé de Cabocel succéda à saint Maurice, fut gratifié de plusieurs biens par les seigneurs du pays, et vivait encore en 1220.

Guillaume fit confirmer par le pape Honorius III les donations faites à son monastère. La bulle est du 30 août 1225.

Bernard était abbé l'an 1249, suivant l'ancien catalogue.

Rivallon Posthec lui succéda, et vivait encore en 1276, suivant le même catalogue. Il fut inhumé dans le chapitre.

Albéric mourut le 10 octobre 1295, selon l'obituaire de Quimperlé. Le catalogue lui donne pour successeurs :

Simon ;

Henri de Pochaer;

Guillaume, auteur de la Vie de saint Maurice, et abbé en 1323;

Guillaume de Keresper, qui fit faire le chœur et ses ornements en 1407;

Guillaume de Keranguen, abbé le 22 avril 1421.

Guillaume Derrien ou Derien, abbé en 1458 et 1464,

rendit aveu à Geoffroi de Plusquellec, seigneur de Kerhisien, en 1453.

Henri DE COISTREU, qui fit faire les chaires du chœur en 1472, rendit aveu à Jean, seigneur de Coetqueveren, en 1468, et à Riou de Rosmadec en 1478.

Jean KERDEFFREC'H fut maintenu en possession de l'abbaye de Saint-Maurice par lettres enregistrées à la chancellerie en 1479. Il assista, le 14 octobre 1480, à la première entrée de Gui Du Bouchet, évêque de Quimper.

BIZIEN DE KERAMPUIL fit faire, en 1505, une croix de vermeil qui se conservait dans son église. Il rendit aveu à Jean de Malestroit, seigneur de Pontcallec, en 1500.

Pierre CORRE, bachelier en théologie, tint le siége abbatial au moins depuis 1509 jusqu'en 1520, qu'il mourut. Il rendit aveu, en 1515, à messire Olivier de Planc, seigneur de Kerguegant.

Louis DU POU succéda à Pierre Corre; mais il eut un compétiteur dans la personne de frère Yves de Bouteville, qui fut maintenu le 1er juin 1521. Frère Louis Du Pou obtint un relèvement le 7 juillet 1526, et il y a apparence qu'il gagna son procès, son nom ayant été mis au catalogue des abbés. Il donna procuration, en 1527, pour rendre hommage au seigneur de Quimen.

Jean DE KERDEFFREC'H suit Louis Du Pou dans les catalogues; Michel de Coetlogon lui disputa l'abbaye et fut maintenu en 1529; mais il fut débouté le 8 mai 1533. Jean de Kerdeffrec'h mourut en 1541 après avoir fait serment de fidélité au roi le 8 juillet.

Jean DU STAER obtint l'abbaye en commende en 1541, et y fut maintenu contre frère Guimart de Kerastoi, frère Louis Du Dresnai, frère Jean Du Quellenec et frère Guillaume Sauvage qui aspiraient à cette place. Il n'en jouit pas longtemps, étant mort dès l'an 1543.

Michel JACOB fit serment de fidélité au roi en 1543, comme abbé commendataire de Carnoet, et mourut en 1553 ou se démit, car il paraît qu'il vivait encore en 1554.

Toussaint BARRIN tenait l'abbaye en 1554 par le crédit

du connétable de Montmorency dont il était domestique.

Jean EUDE jouit des revenus de l'abbaye depuis 1557 jusqu'en 1578, qu'il la céda à son frère. Il avait fait serment de fidélité au roi en 1577.

Richard EUDE, recteur de Moëlan, fut pourvu en 1578 sur la résignation de son frère, et mourut le 22 octobre 1583.

Pierre DE VIEUX-CHASTEL fut pourvu en 1583, et travailla beaucoup à réparer les bâtiments de son abbaye, qui avaient été très-négligés par ses deux prédécesseurs. Occupé de ces travaux, il fut tué au mois de septembre 1590 par des paysans armés. C'était à l'époque où la guerre de la Ligue était le plus allumée en Bretagne.

Frère Guillaume DE LAUNAI, religieux dominicain et docteur en théologie, prédicateur et confesseur du duc de Mercœur, fut fait abbé de Saint-Maurice en 1593, et prêta serment de fidélité dans la chambre des comptes de Nantes en 1595. C'était un homme extrêmement zélé pour le parti de la sainte union des catholiques, et qui, disait Henri IV, obtenait plus de succès par ses prédications, que le duc de Mercœur par ses canons et ses arquebuses. Ayant été fait prisonnier par des coureurs de l'armée, il fut conduit au sieur de Saint-Luc, lieutenant de roi en Bretagne. Saint-Luc déclara que la capture était bonne et qu'on méritait récompense. L'abbé répondit ingénieusement qu'elle était bonne selon saint Luc, mais non selon saint Jean. Pendant sa captivité, il résigna son abbaye à frère Olivier de Mur, religieux de Bégar, qui obtint ses provisions en 1599; mais à peine Guillaume de Launay fut-il en liberté, qu'il révoqua ce qu'il avait fait, et rentra en possession de son abbaye. Il fit serment de fidélité au roi en 1604, et assista aux Etats de Rennes en 1608.

Nicolas DRUAIS succéda à Guillaume de Launay, mourut en 1616, et fut inhumé dans le presbytère de son église.

Guillaume RIOU fut nommé en 1616. Il travailla beaucoup à rétablir le temporel de l'abbaye, et mourut le 30 septembre 1641. Il fut inhumé devant le maître-autel de son abbaye. Il avait assisté aux Etats de Vannes en 1619.

André Gaudesche, religieux de Fontaine-Daniel, dans le diocèse du Mans, fut nommé en 1641, et comme il avait embrassé l'étroite observance, il l'introduisit dans son abbaye. Il mourut le 23 septembre 1650.

Pierre Cheve, sous-prieur de Saint-Maurice, et auparavant religieux de Prières, fut nommé en 1650, et fut le dernier abbé régulier.

Pierre-Guillaume de La Vieuxville-Pourpris, doyen de la cathédrale de Nantes, assista aux Etats de Nantes en 1681 comme abbé commendataire de Saint-Maurice. Il devint évêque de Saint-Brieuc en 1721 et mourut en 1727.

N. de La Bourdonnaye fut pourvu de l'abbaye au mois de janvier 1728.

N. Regnon Du Page fut nommé à Carnoet en 1742. Il était chanoine de l'église de Nantes, archidiacre de la Mée et vicaire général. Nous croyons qu'il mourut en 1780.

N. de Keroulas, chanoine, archidiacre et vicaire général de Léon, devint abbé de Carnoet en 1780, et fut dépouillé de ce bénéfice en 1790.

ABBAYE DE NOTRE-DAME DE BONREPOS[1].

Alain III, vicomte de Rohan, et Constance de Bretagne son épouse, fondèrent pour huit religieux cette abbaye le 24 juin 1184. Ils en jetèrent les fondements dans un vallon désert et inculte, arrosé par la rivière de Blavet et situé dans une trève de la paroisse de Laniscat, nommée Saint-Gelvin. Les premiers religieux qui habitèrent ce désert furent tirés de l'abbaye de Boquen au diocèse de Saint-Brieuc. L'abbé jouissait d'un revenu annuel de dix mille francs. Les batiments de ce monastère, qui a été aliéné dès le commencement de la révolution, sont aujourd'hui détruits.

[1] *Abbatia Beatæ Mariæ de Bona Requie.*

CATALOGUE HISTORIQUE DES ABBÉS.

GAUTIER fut le premier abbé de cette maison, et reçut de son fondateur l'église de Folleborne en Angleterre.

LUC est indiqué comme abbé de Bonrepos dans une donation faite à l'abbaye de Savigni par Alain de Zouche et Alexis de Beumez, son épouse.

GUILLAUME céda à Renaud, abbé de Saint-Serge d'Angers, l'église de Fundraitone en Angleterre, qui dépendait de Bonrepos.

RICHARD fit, vers l'an 1213, confirmer et augmenter la fondation de son monastère par Josselin de Rohan, tuteur de Geoffroi, Olivier, Conan et Alain de Rohan, ses neveux.

GEOFFROI vivait en 1221, selon les catalogues anciens et modernes.

Henri DAVID vivait en 1256, suivant les mêmes catalogues.

RIVALLON traita en 1274 avec Gui Droadren, écuyer, pour la tenue de Guillaume Guezenet, et rendit hommage à Alain VI, vicomte de Rohan, en 1288.

AUFRAI transigea en 1323 avec Alain de Quebriac pour les coutumes du bourg de Miniac. Il est nommé Aufrède dans l'enquête faite en 1330 pour la canonisation de saint Yves.

RIVALLON consentit, en 1347, à un afféagement de quelques domaines de son monastère.

DAVID vivait en 1359, suivant les catalogues.

Guillaume DE QUEMPER accepta, le 2 mai 1375, une fondation de deux messes par semaine, faite en son église par Jean Ier, vicomte de Rohan. Il s'obligea, le 28 août 1381, à dire une messe par semaine pour le duc Jean le Conquérant.

Yves DE QUEMPER rendit aveu à la vicomté de Rohan en 1392, et reconnut l'année suivante que son monastère dépendait de cette seigneurie. Il est nommé entre les exécu-

teurs testamentaires du connétable de Clisson, mort en 1407. Il vivait encore en 1410.

Yves Malscot ou Malescot tenait le siége abbatial en 1424 et 1443, selon les anciens catalogues, et un acte de la chambre des comptes prouve que cet abbé y prêta serment de fidélité le 8 octobre 1425.

Henri Le Barbu résigna son abbaye le 9 mars 1463 au suivant, en se réservant une pension de cent boucliers d'or.

Alain de Penguili, prieur claustral de Bonrepos, fut pourvu sur la résignation de son prédécesseur. Le duc lui permit, le 31 mai 1465, de mettre à exécution les bulles que le pape lui avait accordées. Il fut mis en possession par un des officiers du vicomte de Rohan, et reconnut le 10 juillet suivant que l'élection des abbés de Bonrepos devait être confirmée par le vicomte de Rohan. Nous n'avons rien trouvé jusqu'à présent qui concerne ce devoir; mais cette reconnaissance donnée par l'abbé de Penguili suppose un usage établi et reçu de temps immémorial. Il vivait encore en 1476, suivant une quittance de cette année.

Henri était de la maison Du Boisberthelot. Il est nommé abbé de Bonrepos dans un acte de Blois, daté de l'an 1484.

Guillaume Le Feuvre était abbé en 1505, selon les catalogues.

Hervé de Lannion succéda au précédent; il est indiqué comme abbé de Coetmalouen et de Bonrepos dans un acte de Bégar, daté de 1526. Son décès arriva en 1534, et la saisie fut mise sur ses abbayes le 3 janvier 1535.

Renaud Bouchetel, archidiacre d'Angers, et l'un des tuteurs onéraires de René Ier, vicomte de Rohan, obtint du roi François Ier les abbayes de Coetmalouen et de Bonrepos en 1534, et en prit possession au mois de janvier 1535. Les religieux lui opposèrent frère Guillaume de Cacé, qu'ils avaient choisi pour leur abbé; mais ce fut sans effet, et ils furent obligés de subir la commende. Renaud mourut en 1536, et la saisie fut mise sur ses bénéfices le 2 mai.

Guillaume LATERANUS (DE LA COSSE ou DU COSSÉ) était en possession de l'abbaye le 3 octobre 1537. Les religieux firent un dernier effort pour avoir un abbé régulier, et élurent frère Jean Du Quellenec; mais ils ne réussirent pas. Guillaume fit serment de fidelité au roi le 27 mai 1541; fiança, le 24 avril 1549, François de Rohan, seigneur de Glé, avec Rénée de Rohan, dame de Guemené, et mourut en 1562.

Jean ROUSSELET, clerc et sommelier de la chapelle et oratoire du roi, succéda à Guillaume Lateranus, fit serment de fidélité au roi en 1563, assista aux Etats de Vannes en 1567, et mourut en 1579.

François LE NY fut nommé en 1579, fit serment de fidélité dans la chambre des comptes de Nantes en 1580, et se démit vers 1606.

Antoine DE MORRI, seigneur de La Vallière, fut pourvu en 1606, sur la résignation du précédent et la cession que lui fit Troïlus de Mezgouer, seigneur de La Roche, qui s'était emparé de l'abbaye dès l'an 1583, sous prétexte de la défendre.

Guillaume DE PEYRAT était abbé commendataire en 1609, suivant les catalogues.

Michel LE ROY eut le brevet, mais ne prit point possession.

Frère Claude DE GUILLIER, religieux de Cîteaux, fut nommé abbé avant 1620.

Frère Claude DE GUILLIER, neveu du précédent, religieux de Bonrepos, devint coadjuteur de son oncle en 1625.

Frère Claude DE GUILLIER, neveu du précédent, était abbé en 1634, et paraît être mort en 1646. Il assista aux Etats de Rennes en 1645.

Michel MAZARIN, religieux dominicain, frère du célèbre cardinal de ce nom, devint archevêque d'Aix et cardinal du titre de Sainte-Cécile, eut l'abbaye de Bonrepos en commende, et la tenait en 1647. Il mourut à Rome le 1er septembre 1618, n'étant âgé que de quarante et un ans.

Olivier Lusenac assista aux Etats de Fougères en 1653 en qualité d'abbé de Bonrepos.

Olivier Le Barbu était abbé commendataire en 1656.

Henri-François Rougé du Plessis-Bellière assista, comme abbé de Bonrepos, aux Etats de Dinan en 1669. Il quitta l'état ecclésiastique pour prendre le parti des armes, et signala sa valeur dans les guerres de Louis XIV.

N. Rougé du Plessis-Bellière succéda à son frère dans l'abbaye de Bonrepos.

Philippe-Alexandre de Montault-Navailles de Saint-Genest fut nommé en 1683, et mourut en 1734.

Jacques David de Menou, vicaire général de Nantes, fut pourvu au mois de juillet 1734, et conserva ce bénéfice jusqu'au 28 septembre 1760, époque de sa mort.

François Allaire, natif de Saint-Brieuc, nommé précepteur du duc de Chartres [1], devint abbé du Huiron en 1754, de Bonrepos en 1761. Il paraît qu'il mourut en 1776.

N. de La Biochaye, vicaire général de Dol, obtint l'abbaye en 1776 et en fut dépouillé en 1790.

ABBAYE
DE NOTRE-DAME DE VILLENEUVE [2].

Constance, duchesse de Bretagne, épouse de Geoffroi II, fils du roi d'Angleterre, fonda cette maison en 1200 dans un territoire appartenant à l'abbaye de Buzai, d'où l'on tira les premiers religieux de Villeneuve; ils furent introduits dans leur nouvelle maison le 25 mars, fête de l'Annonciation de la sainte Vierge. Cette cérémonie est antérieure à l'acte de fondation, qui ne fut dressé qu'en 1201. La pieuse fondatrice mourut en 1202, et l'on déposa son

[1] Qui devint ensuite duc d'Orléans.

[2] *Abbatia Beatæ Mariæ de Villanova.*

corps dans l'oratoire du monastère, en attendant que l'église fût bâtie. Cette abbaye a été dans la suite transférée dans un lieu plus salubre; elle produisait un revenu annuel de six mille six cents francs à celui qui en était le titulaire.

CATALOGUE HISTORIQUE DES ABBÉS.

Bertrand fut le premier abbé de Villeneuve ; il admit en 1207 Thibaud Chabot, et Olive, sa femme, à la participation des prières de sa communauté, et s'engagea à faire tous les ans un service pour eux, en reconnaissance des bienfaits qu'ils lui avaient accordés. Son décès est marqué sous l'an 1218 dans le catalogue des abbés de Villeneuve.

Jean fut gratifié en 1215, par Guillaume de Rezé, d'une rente de quinze lamproies sur l'écluse d'Estivalle. Il fit, le 24 novembre 1224, consacrer son église par Etienne, évêque de Nantes, Guillaume, évêque d'Angers, Josselin, évêque de Rennes, R., évêque de Vannes, R., évêque de Quimper, Raoul, évêque de Saint-Malo, saint Guillaume, évêque de Saint-Brieuc et les évêques de Léon et de Tréguier. Sa mort arriva en 1523.

Le catalogue fait succéder à Jean, Pierre et Raoul, dont on ne trouve aucun monument.

Thomas souscrivit une charte de l'abbaye de Buzai datée de 1250. Il mourut en 1281, suivant le catalogue.

Alain lui succéda, et mourut en 1294, selon le même catalogue.

Jean de Caen, *de Cadomo*, était abbé en 1321, suivant un acte de son monastère.

Pierre, abbé de Villeneuve, et Jean, abbé de Buzai, se plaignirent au duc Jean III, en 1328, des violences faites à leurs maisons par Girard de Machecoul.

Jean Goué échangea, le 29 avril 1347, les fonds qui avaient été légués à son monastère par Macé Maillart, chevalier, contre d'autres fonds. Ce chevalier avait été inhumé à Villeneuve, et lui avait légué par son testament quinze livres

de rente pour l'honoraire de trois messes par semaine et d'un anniversaire.

Jean DE REZÉ mourut en 1366, selon le catalogue.

Alain BERRAI ou LOUVENAN mourut en 1384, selon le catalogue.

Jean RAINEAU, mort en 1397, selon le catalogue.

Jean DURAND consentit, le 9 juillet 1403, à ce que le duc retirât, par puissance de fief, les héritages que sa communauté avait acquis d'Olive de La Salle, dame d'Audaine. Il mourut en 1407, selon le catalogue.

Jean RONDEAU, mort en 1417, suivant le catalogue.

Pierre MAIGNEN, mort en 1424, selon le catalogue.

Nicolas GOVIDU-BRANDAI, mort en 1441, selon le catalogue.

Jean DE CARNÉ, mort en 1456, suivant le catalogue.

Jean D'AVAUGOUR était abbé en 1475, selon un acte de son monastère, et mourut en 1481, dit l'auteur du catalogue.

Jean DE LOYON est indiqué comme abbé de Villeneuve dans un acte de cette abbaye, daté de 1486, et mourut en 1515, selon le catalogue; mais il doit être mort plus tôt.

YVES est indiqué comme abbé de Villeneuve dans un acte de Bégar, daté de 1509.

Bertrand DE LOYON assista aux Etats de Nantes et à la réformation de la coutume en 1539, comme abbé de Villeneuve.

YVES DE KERBERVET fit serment de fidélité au roi pour l'abbaye de Villeneuve, en 1540.

PHILIPPE, cardinal de Boulogne, obtint des lettres de sauvegarde et de maintenue sur l'abbaye de Villeneuve, en 1543.

François LE PETIT, abbé commendataire, fit serment de fidélité au roi en 1551. Il était Angevin, ainsi que le suivant.

Martin ROGER succéda au précédent en 1558, et mourut en 1571, selon le catalogue.

Guillaume PAINEAU, abbé de Montdieu, ordre de Prémontré, fut transféré à Villeneuve en 1571, assista l'année suivante aux Etats, fit serment de fidélité au roi en 1575, et présida les Etats en 1588.

Frère Antoine BOUGUIER fit serment de fidélité au roi, en la chambre des comptes de Nantes, l'an 1591.

Blaise BOUGUIER, neveu du précédent et vicaire général de l'ordre de Cîteaux en Bretagne, assista aux Etats en 1614, et vivait encore en 1623.

Bernard L'ARGENTIER, abbé régulier, mourut en 1656, suivant le catalogue.

Frère Nicolas PAGET, dernier abbé régulier, assista aux Etats de Nantes en 1665, et mourut en 1677, selon le catalogue.

Jean D'ESTRÉES obtint l'abbaye en commende en 1677, et assista aux Etats de Vannes en 1691.

Nicolas-Hubert DE MONGAULT, fils naturel du marquis de Colbert-Pouanges, né en 1674, entra d'abord dans la congrégation de l'Oratoire; en étant sorti, il devint précepteur du duc de Chartres et membre de l'Académie française en 1718. Il fut nommé à l'abbaye de Villeneuve en 1719, et reçut aussi le titre d'académicien des Inscriptions. C'était un homme instruit et bon traducteur; sa mort arriva le 15 août 1746.

N. LEFÈBRE DE LAUBRIÈRE, doyen de la cathédrale de Nantes, obtint l'abbaye de Villeneuve le 23 octobre 1746. Il paraît qu'il mourut en 1770.

Claude-François LIZARDE DE RADONVILLIERS succéda dans l'abbaye de Villeneuve à M. de Laubrière. Il était d'abord entré dans la Compagnie de Jésus; mais il y resta peu de temps. Il devint ensuite sous-précepteur des enfants de France, membre de l'Académie française et conseiller d'Etat. C'était un homme de bien, et qui, dans toute circonstance, montrait pour la religion l'attachement le plus sincère. Sa

mort arriva le 20 avril 1789; et, comme l'Assemblée nationale mit, au mois de novembre de la même année, tous les biens de l'Eglise à la disposition de la nation, M. de Radonvilliers n'eut pas de successeur pour l'abbaye de Villeneuve.

ABBAYE DE NOTRE-DAME DE PRIÈRES [1].

Jean, Ier du nom, surnommé Le Roux, duc de Bretagne, fonda en 1252 cette abbaye, située dans la paroisse de Billiers, diocèse de Vannes, pour trente religieux, destinés à prier Dieu pour le salut de son âme et pour la prospérité de sa maison. La carte de Bégar met cette fondation en novembre 1248. Les premiers habitants de ce désert furent tirés de l'abbaye de Buzai, et introduits dans la nouvelle colonie la veille de la Toussaint, par Cadioc, évêque de Vannes. Le pape Innocent IV approuva cet établissement, et y annexa plusieurs priviléges par ses lettres du 20 juillet 1258. Le prince fondateur fut inhumé dans l'église de cette abbaye. Cette ancienne église menaçant ruine, elle fut démolie au commencement du XVIIIe siècle, et remplacée par une autre, vaste et magnifiquement décorée : la première pierre y fut mise au nom du roi, le 1er avril 1716; et M. Fagon, évêque de Vannes, consacra solennellement cette nouvelle église le 20 juillet 1726. L'abbaye de Prières était la seule de Bretagne qui jouît du précieux avantage d'avoir un abbé régulier, c'est-à-dire d'être gouvernée par un religieux, abbé titulaire, dont le revenu était de trente mille francs. Il y avait un noviciat attaché à cette maison. Prières n'a pas échappé à la spoliation révolutionnaire, cette abbaye a été vendue; et au moment où nous écrivons, on démolit sa belle église, dont les matériaux doivent servir à la construction d'un pont.

[1] *Abbatia Beatæ Mariæ de Precibus.*

CATALOGUE HISTORIQUE DES ABBÉS.

Geoffroi fut le premier abbé de Prières. Il gouverna cette maison depuis l'an 1252 jusqu'en 1266.

Salomon arrenta quelques domaines de son abbaye en 1270.

Rivallon transigea, l'an 1275, avec Eudon, seigneur de La Roche-Bernard, touchant les dommages faits à son abbaye, tant par les chevaliers de Payen de Malestroit, que par Guillaume de Rochefort, vicomte de Donges.

Tangui passa, au mois d'octobre 1289, une transaction avec les exécuteurs testamentaires du duc Jean Le Roux, par laquelle il accepta quinze tonneaux de vin, pour tenir lieu de la boisson que ce prince s'était obligé de fournir à ses trente religieux.

Rolland de Coetlez succéda à Tangui, suivant le catalogue, qui ne fait point mention du précédent.

Judicael mourut le 9 janvier 1300, selon le catalogue.

Even donna, en 1306, aux exécuteurs testamentaires du duc Jean II, une quittance de la somme léguée à son monastère.

Guyomarch fut élu vers l'an 1330, et mourut le 10 mai, suivant le catalogue.

Guillaume Elen fut commis, par le chapitre assemblé à Cîteaux en 1353, pour visiter et réformer les maisons de l'ordre en Bretagne. Il était fils de Guyomarch Elen et de Catherine de Prénigou, frère de Maurice Elen, chantre de l'église de Tréguier. Né avec une grande pénétration, il cultiva les sciences humaines et sacrées, et parvint au doctorat. Les troubles qui de son temps désolèrent le pays ne causèrent aucun tort à son monastère. Il se conduisit avec tant de prudence, que les rentes qui lui étaient dues sur le domaine ducal lui furent exactement payées, soit par le duc, soit par ses adversaires. Il vivait encore le 19 mai 1372.

Henri Le Barbu ratifia en 1380 le traité passé à Guer-

rande entre le roi Charles VI et le duc Jean IV. Cet abbé fut fait évêque de Vannes en 1384, et passa au siége de Nantes en 1404.

Jean Raoul succéda à Henri Le Barbu, suivant le catalogue. Il échangea quelques domaines en 1394 avec Jeanne de Lesnerac, veuve de Raoul de Commenan. On peut encore lui attribuer un pareil échange fait en 1405, avec Guillaume, abbé de Mellerai.

Jean Raoul [a], docteur en théologie, fut élu à la place de son oncle ou son parent. Il accepta, le 17 décembre 1414, une fondation faite dans son église par le duc Jean V, souscrivit quelques mois après la vingtième session du concile de Constance, et en rapporta un bref du pape Martin V, qui recommande au duc le monastère de Prières et celui qui y préside. Député en 1430 par le chapitre général de son ordre, il assista au concile de Bâle. A son retour il établit dans son église une fête solennelle en l'honneur de la présentation de la sainte Vierge au temple. Il mourut le 28 juillet 1439, et fut inhumé dans le chapitre de son abbaye, où l'on voit encore son épitaphe[1].

Guillaume de La Landelle fut élu en 1439, et vivait encore en 1452, comme il paraît par l'acte d'accensement qu'il passa à Jean Du Daron et à Marie de La Pommeraye, d'une maison sise à Guerrande.

Le catalogue fait succéder à Guillaume un abbé de Villeblanche; mais nous n'en avons rien trouvé, et il n'était pas fort connu à l'auteur du catalogue, puisqu'il n'a pu nous apprendre son nom de baptême.

Olivier Blanchart transigea en 1460 avec Jean Prigent,

[a] Martène, t. 4, *Anecdot.*, p. 1570, 1579; t. 3, *Collect. Ms.*, p. 1220.

[1] Voici cette épitaphe :

Dignus prælatus Joannes Radulphi vocatus,
Sacræ Scripturæ doctor, claræ genituræ,
Vir custos morum, miserûm spes, lux monachorum;
Abbas de Precibus, vermibus ecce cibus,
Cui benedicendi populo, mitramque gerendi
Gratia primò datur, huic cœlica pax tribuatur.

évêque de Saint-Brieuc, fit quelques acquisitions en 1464, et mourut le 9 octobre 1467.

Vincent DE KERLEAU, abbé de Bégar, fut chargé du gouvernement de Prières en 1467, ou par le choix de la communauté ou par la nomination du pape. Ce qu'il y a de certain, c'est que le pape, en lui accordant des bulles pour Prières, lui laissa Bégar en commende, et qu'il lui donna la commende de Bégar et de Prières en lui conférant l'évêché de Léon. Il ne tint ce siége que quatre ans, étant mort le 30 octobre 1476.

Jean LE VERRIER, abbé de Mellerai, succéda à Vincent de Kerleau en 1475. Ses bulles sont du 20 février 1474 avant Pâques, et supposent la cession de son prédécesseur. Il fut commis le 15 mars 1480 avec l'abbé de Bégar par le pape Sixte IV, pour informer de la vie et des mœurs de Jacques d'Espinai, évêque de Rennes. Une procédure datée de l'an 1483 lui donne la qualité de visiteur et réformateur général de son ordre en Bretagne. Il transigea en 1493 avec Pierre Le Tresle, seigneur de Kerolland, pour les coutumes d'Herbignac, et les racheta pour une somme d'argent. Sa mort est marquée dans l'ancien martyrologe de la maison, au 23 juin 1498.

Charles DE HANGEST, évêque de Noyon, obtint l'abbaye en commende en 1498, et en jouissait encore en 1521.

Jean DE RIEUX, évêque de Saint-Brieuc, succéda à M. de Hangest, et se démit en 1533 en faveur du suivant.

Guillaume CAR, religieux de Prières, fut en 1533 pourvu de l'abbaye tant par le roi que par le pape sur la résignation de l'évêque de Saint-Brieuc. Il n'en jouit pas longtemps, étant décédé en 1536.

Gui DROUILLART, prévôt de l'église collégiale de Saint-Aubin de Guerrande, obtint l'abbaye en commende en 1537, assista aux Etats de Nantes et à la réformation de la coutume en 1539. Il fit serment de fidélité au roi, le 28 juin 1540, et mourut en 1552, selon le catalogue.

Charles DE LORRAINE, archevêque, duc de Reims, pair de France et cardinal de l'Eglise romaine, tint l'abbaye de

Prières en commende depuis l'an 1552 jusqu'en 1571, selon le catalogue.

Bertrand Guillaudon, clerc du diocèse de Poitiers, obtint l'abbaye par le crédit de madame d'Acerac, prêta serment de fidélité au roi dans la chambre des comptes de Nantes en 1574, et mourut en 1586. On prétend qu'il ne fut jamais qu'un confidentiaire[1] de la maison d'Acerac.

Jacques Landry, prêtre, fut pourvu en 1586 par la faveur de Jean de Rieux, fils de madame d'Acerac, et tint l'abbaye aux mêmes conditions que le précédent, si l'on en croit l'auteur du catalogue.

Jean Bouchart, docteur en théologie, prêta serment de fidélité pour l'abbaye de Prières en 1608, et assista aux Etats tenus à Guerrande en 1625.

Dom Guillaume Jamet, abbé régulier, succéda à Jean Bouchart, et mourut le 23 janvier 1631, selon le catalogue. Ce fut de son temps que l'abbaye, ayant embrassé la réforme, fut remise en règle en 1630. Cette réforme, connue sous le nom d'étroite observance, a rendu jusqu'à la fin la maison de Prières florissante.

Dom Jean Jouaud, sous-prieur de la maison, fut pourvu en 1631, et bénit par Sébastien de Rosmadec, évêque de Vannes. Il mourut à Paris le 2 juin 1673.

Dom Hervé Du Tertre, qui avait été nommé coadjuteur en 1657, fut confirmé abbé en 1673, et choisi ensuite pour vicaire général de l'ordre. Zélé pour la réforme de son ordre, il devint aussi visiteur des maisons de Bretagne et de Normandie. Ce titre lui procura des relations avec le célèbre abbé de Rancé, reformateur de La Trappe, contre lequel il fut d'abord prévenu ; mais ayant fait en 1676 et 1678 la visite de ce célèbre monastère, il revint de ses préventions et reconnut que l'esprit de Dieu présidait à cette réforme. Dom Hervé Du Tertre mourut le 8 décembre 1680.

[1] On appelle confidentiaire un clerc qui reçoit les provisions d'un bénéfice, après avoir fait un pacte secret pour le remettre plus tard à un autre. On nomme aussi quelquefois les confidentiaires *custodi nos*. Ils sont excommuniés par l'Eglise, qui défend expressément la confidence.

Dom Joseph-Melchior DE SERENT fut nommé abbé le 7 mars 1681, et bénit le 25 juillet 1684. Sa mort arriva le 28 juillet 1727. Ce fut lui qui eut la consolation de faire construire et consacrer la nouvelle église de son abbaye.

Dom Jacques NOUEL, abbé de La Charmoie, fut transféré à celle de Prières au mois d'août 1726, sur la démission volontaire du précédent. Il mourut au collége des Bernardins à Paris, vicaire général de l'ordre en Bretagne, le 2 septembre 1741.

Dom Claude-Marie DE LA FRUGLAYE, religieux de l'abbaye de Prières, fut nommé le 24 septembre 1741 et bénit le 25 avril 1742, par François-Hyacinthe de La Fruglaye, évêque de Tréguier. Il devint ensuite vicaire général de l'ordre, et mourut en 1766.

Dom Abel DE BAULE ne fut abbé que pendant deux ans, et mourut en 1768.

Dom Louis DE MAUX succéda à Dom de Baule. Il gouverna l'abbaye de Prières pendant dix-neuf ans, et mourut en 1787.

Dom Prudent-Charles DE CORSIN a été le dernier abbé de Prières. Après avoir été expulsé de sa maison avec ses religieux en 1792, il se retira à Paris et y mourut peu de temps après.

ABBAYE DE NOTRE-DAME DE LA JOIE [1].

La duchesse Blanche de Champagne [2] ne se contenta pas d'avoir contribué avec le duc Jean Le Roux, son époux, à la fondation de l'abbaye de Prières ; elle voulut en fonder une autre pour des filles. Elle l'établit à la porte de la ville de Hennebond, dans la paroisse de Saint-Gilles, diocèse de

[1] *Abbatia Beatæ Mariæ de Gaudio.*

[2] Nommée aussi de Navarre, parce que son père, Thibaut IV, comte de Champagne, était en même temps roi de Navarre.

Vannes. Il paraît qu'elle la dota richement, car il y avait cinquante religieuses dans ce monastère en 1740. Il a subi le sort de toutes les communautés de Bretagne, et a été vendu dès le commencement de la révolution. L'abbesse jouissait d'un revenu annuel de huit mille francs.

CATALOGUE HISTORIQUE DES ABBESSES.

Sibylle de Boisgency, nièce de la duchesse fondatrice, et religieuse de l'abbaye de Saint-Antoine de Paris, fut la première abbesse de La Joie. Hervé, seigneur de Léon, lui fit présent, en 1281, de dix livres de rente sur le port de Hennebond. On prétend qu'elle vivait encore en 1310.

Jeanne Bizien était abbesse en 1323 et 1337, suivant les actes de son monastère. Elle mourut en 1339.

Jeanne Amauri gouvernait l'abbaye en 1349. Pierre Bonables de Spinefort lui donna en 1359 dix sous de rente pour être inhumé dans son abbaye.

Jeanne de Chasteaugal était abbesse en 1381, et ne l'était plus en 1391.

Adelice Le Barbu reçut quelques donations dans les années 1391 et 1399.

Marguerite Le Barbu gouvernait l'abbaye en 1414 et 1451.

Jeanne de Coetivy fit confirmer en 1465, par le duc François II, les rentes dues à son abbaye sur la châtellenie de Pontcallec. Le cardinal de Coetivy, frère de cette abbesse, unit à l'abbaye de La Joie le prieuré de Lochrist, dépendant de Saint-Gildas-de-Rhuis.

Isabeau de Bellouan était abbesse le 24 novembre 1469, suivant les registres de la chancellerie.

Annette de Kergroézès lui succéda, et vivait en 1474 et 1482.

Guillemette Rioallen ou Rivallen était abbesse en 1489, suivant quelques actes de son abbaye. Elle eut le chagrin de voir sa maison réduite en cendres le 25 juillet 1510. L'église, la trésorerie, le dortoir, le chapitre et une bonne

partie du cloître furent consumés par le feu. La portion de la vraie croix que l'on y possédait fut trouvée entière dans les cendres. L'acte de prise de possession de cette abbesse était attaché dans les archives à un mandement donné par le duc Maximilien et Anne de Bretagne, roi et reine des Romains, au sénéchal de Hennebond pour faire jouir ladite abbesse des fruits du prieuré de Lochrist.

Marie Omnès occupait le siége abbatial en 1523. Elle obtint des lettres de sauvegarde pour son monastère en 1526, transigea avec Jean d'Espinai, seigneur du Bois-du-Lis, en 1524, et fit serment de fidélité au roi en 1541.

Françoise Omnès était abbesse le 5 février 1546. Elle fit serment de fidélité au roi le 29 avril 1556, et vivait encore en 1561.

Catherine de Carné fit serment de fidélité au roi dans la chambre des comptes en 1580.

Françoise de Kermorvan fut élue en 1590, et mourut en 1595, selon MM. de Sainte-Marthe.

Catherine Geoffroi était abbesse en 1599, selon les actes du monastère. Ce fut la dernière des abbesses nommées par la communauté.

Thomasse de Rieux fut nommée par le roi Henri IV en 1605. Elle fit serment de fidélité au roi en 1618; elle abdiqua en 1626, et mourut en 1631, selon MM. de Sainte-Marthe, ou le 18 novembre 1628, selon le catalogue de la maison.

Louise Robert, fille d'Anne Robert, fameux avocat au Parlement de Paris, et religieuse de l'abbaye de Saint-Antoine, fut bénite comme coadjutrice par Sébastien de Rosmadec, évêque de Vannes en 1626, et mourut en 1646, ou le 9 juillet 1647, selon le catalogue de la maison.

Madeleine Le Cogneux, fille de Jacques, président au Parlement de Paris, fut bénite par Charles de Rosmadec, évêque de Vannes, le 15 août 1648. Elle mourut le 2 décembre 1688.

Suzanne de Ploeuc du Timeur, religieuse de La Joie, fut

nommée par le roi, et prit possession le 6 janvier 1689. Elle mourut le 17 octobre 1705.

Jeanne Roger de Blanchefort, prieure du Reconfort en Bourgogne, fut nommée le 1er novembre 1705. Elle fut bénite à Paris par le cardinal de Noailles, et mourut le 4 mars 1719.

Antoinette-Jeanne Du Faye d'Athis deSilly, religieuse de Montreuil, fut nommée à l'abbaye de La Joie le 11 mars 1719. Elle mourut à Rennes le 12 août 1731, et fut enterrée dans l'abbaye de Saint-Georges de cette ville.

Marie-Guillemette de Langle, prieure de La Joie, fut nommée par le roi à cette abbaye le 2 décembre 1731. Elle mourut le 13 novembre 1738.

Thérèse Du Boetiez de Kerorguen, religieuse de La Joie, fut nommée par le roi à cette abbaye le 18 janvier 1739.

N. Bertin, religieuse du monastère de Coiroux, diocèse de Limoges, succéda à madame de Kerorguen en 1706, et gouverna l'abbaye jusqu'en 1766.

N. de Verdière devint abbesse de La Joie en 1766, et mourut en 1776.

N. de La Bourdonnaie, nommée en 1776, était encore à la tête de cette maison lorsqu'elle en fut expulsée avec ses religieuses en 1792, en conséquence des lois révolutionnaires.

La liste des abbesses de La Joie que nous venons de donner a été dressée sur les actes de la maison et sur ceux de la province ; cependant, comme elle n'est pas conforme en tout au catalogue rédigé dans cette abbaye, nous allons le donner ici tel qu'il nous a été communiqué.

Sybille de Boisgency, morte le 12 juillet 1312.

Jeanne Bizien, morte en 1339.

Jeanne Amauri, élue en 1339, et morte en 1349.

Amice de Kergroades, élue en 1349, morte en 1363.

Jeanne DE PESTIVIEN, élue en 1363, morte en 1307.
Jeanne DE CHASTEAUGAL, élue en 1370, morte en 1390.
Adelice LE BARBU, élue en 1390, morte en 1416.
Marguerite LE BARBU, élue en 1416, morte en 1446.
Marguerite GOUYON, élue en 1446, morte en 1450.
Adelice DE COUVENTIZAN, élue en 1450, morte en 1452.
Jeanne DE COETIVI, élue en 1452, morte en 1470.
Annette DE KERGROEZÈS, élue en 1470, morte en 1490.
Guillemette DE RIOALLEN, élue en 1490, morte en 1512.
La suite des abbesses comme dans la liste ci-dessus.

ABBAYE DE NOTRE-DAME DE KERLOT.

Cette maison, située d'abord dans la paroisse de Plomelin, diocèse de Quimper, puis dans la ville épiscopale, fut fondée pour douze religieuses le 26 mars 1652, par Pierre de Jegado, chevalier seigneur de Kerollain, Kerlot, etc. Le revenu annuel de l'abbesse était de sept mille francs.

CATALOGUE HISTORIQUE DES ABBESSES.

La première abbesse fut Elisabeth DE JEGADO, sœur du fondateur. Elle mourut dans le mois de décembre 1657.

Anne LE COIGNEUX fut nommée par le roi pour succéder à la précédente. Les héritiers de M. de Jegado s'étaient emparés des biens de la maison. Il fallut que le maréchal de La Meilleraie, gouverneur de la province, employât la force pour maintenir la nouvelle abbesse. Elle obtint en 1668 des lettres patentes qui l'autorisaient à transférer sa communauté à Quimper. Elle mourut le 12 décembre 1693.

Elisabeth SACHOT succéda à Anne Le Coigneux. Elle mourut au mois de décembre 1714.

Marie-Anne DE GOESBRIANT fut nommée le 6 janvier 1715. Elle mourut le 6 juillet 1738.

Renée ROGIER DU CRÉVY fut nommée le 12 août 1738, et gouverna l'abbaye jusqu'en 1759.

N. DE QUELEN succéda à madame Du Crévy en 1759, et vécut jusqu'en 1787.

N. DE KERGU venait d'être nommée abbesse de Kerlot, lorsque la révolution éclata. Elle en sentit bientôt les funestes effets, et fut en 1792 forcée de sortir de sa maison ainsi que ses filles. Elle n'est morte qu'en 1812.





COMMUNAUTÉS RÉGULIÈRES ET SÉCULIÈRES.

Outre les abbayes dont nous venons de parler, la Bretagne possédait encore un assez grand nombre de maisons religieuses des deux sexes, qui s'étaient successivement établies dans la province et appartenaient à des ordres répandus dans l'Occident. A l'exception des Carmes, qui, venus primitivement d'Orient, suivent la règle des anciens solitaires de cette contrée, chacun des autres corps religieux observe soit la règle de saint Augustin, soit celle de saint Benoît ou celle de saint François. Quelques ordres cependant ont leur règle particulière. Il en est ainsi des sociétés séculières, appelées de ce nom, parce qu'elles n'ont été établies que par la seule autorité des évêques et sans que le saint Siége leur ait donné sa sanction, et que les membres qui les composent ne font que des vœux simples, tandis que dans les ordres réguliers les vœux sont ordinairement solennels. Nous classons ici les diverses communautés de Bretagne suivant la règle qu'elles professaient.

CARMES DE L'ANCIENNE OBSERVANCE.

Amenés en Europe par saint Louis, à son retour de sa première croisade, ces religieux s'établirent d'abord à Paris, et se répandirent bientôt dans divers pays. Ceux qui firent la première fondation que leur ordre eut en Bretagne, s'établirent à Nantes en 1318, dans une maison que leur donna Thebaut de Rochefort, vicomte de Donges, d'où ils passèrent dans l'hôtel de Rochefort que leur accorda le même seigneur. Les Carmes formèrent successivement d'autres établissements dans la province; ils eurent des couvents à Rennes, Saint-Paul-de-Léon, Vannes, Ploermel,

Dol, Pont-l'Abbé, Hennebond, au Bon-Don, près de Vannes, au Guildo, à Quintin, Josselin et Sainte-Anne, où ils furent fondés dans le XVIIe siècle à l'occasion du célèbre pèlerinage qui commença à cette époque. Cet ordre a jeté autrefois beaucoup d'éclat en Bretagne; mais il avait bien perdu de son importance, et le nombre des religieux, qui était de plus de trois cents sous Louis XIV, avait beaucoup diminué; aussi les supérieurs songeaient-ils à abandonner plusieurs de leurs couvents lorsque la révolution commença. On cite quelques écrivains parmi les Carmes bretons ; aucun d'eux n'a produit d'ouvrages remarquables.

CARMELITES
DE L'ANCIENNE OBSERVANCE.

Ces religieuses furent appelées de Liége en Bretagne par la vénérable duchesse Françoise d'Amboise, qui les plaça d'abord au Bon-Don, d'où elles passèrent aux Couëts près de Nantes. En 1529 ces Carmelites fondèrent le beau couvent de Nazareth à Vannes. Au commencement du XVIIe siècle il se forma deux nouvelles maisons du même ordre, celle de Rennes et celle de Ploermel. Ces religieuses étaient sous la juridiction des supérieurs des Carmes ; mais la communauté des Couëts s'était mise sous celle de l'évêque de Nantes qui en 1755 lui donna de nouvelles constitutions. Aucune de ces maisons ne subsiste aujourd'hui ; les bâtiments de celle de Rennes sont occupés aujourd'hui par le séminaire diocésain.

CARMES DÉCHAUSSÉS.

M. Morin, président du présidial de Vannes, ayant deux fils qui embrassèrent cet institut, il voulut par affection pour eux leur faire bâtir un couvent dans leur ville natale. Il le fonda en 1627, et l'église fut dédiée à saint Vincent Ferrier : c'est aujourd'hui le palais épiscopal de Vannes.

Celui de Carhaix est de l'année 1644. M. de Perrine établit les religieux carmes près de la chapelle de Saint-Sauveur, pèlerinage célèbre du pays. En 1652 les religieux de Carhaix établirent celui de Brest dans l'hôpital Saint-Yves, par le crédit du gouverneur de la place, et après avoir eu plusieurs difficultés à vaincre tant du côté des habitants que du côté du chapitre de Léon. Trois Carmes irlandais, chassés de leur pays par Cromwell, contribuèrent à l'établissement de cette maison. Enfin une quatrième maison de cet ordre fut établie à Rennes en 1690. Les bâtiments en sont aujourd'hui occupés par les missionnaires diocésains.

CARMÉLITES DE SAINTE-THÉRÈSE.

Morlaix fut la ville où elles eurent leur première maison en Bretagne. Une dame du Largouet voulut être leur fondatrice, et voulut les placer près de la chapelle de Notre-Dame-de-la-Fontaine; mais elle ne put y réussir, et les établit dans un autre quartier. Ce furent des religieuses de Flandre qui vinrent former cette maison; elles la quittèrent ensuite; mais ce couvent ne fut pas détruit; il subsiste même encore. Celui de Nantes date de l'année 1619, et était placé près de la chapelle de Saint-Gildas. Les Carmélites de Guingamp s'établirent dans cette ville en 1625. Toutes ces saintes communautés ont résisté aux orages de la révolution. Celle de Nantes est encore florissante, et celle de Guingamp s'est en 1818 réunie à celle de Morlaix.

ORDRES

Qui suivent la règle de saint Augustin.

CROISIERS.

Il y a eu autrefois une maison de cet ordre en Bretagne, mais nous n'avons pu découvrir où elle était située.

TRINITAIRES,

NOMMÉS AUSSI MATHURINS.

La Bretagne, ayant un grand développement de côtes maritimes et de nombreux ports de mer, compte parmi ses habitants une multitude de marins. A des époques où les Barbaresques couraient les mers et exerçaient la piraterie, des Bretons tombaient souvent entre leurs mains, et devenaient leurs esclaves. Aussi sentit-on de bonne heure l'utilité des maisons de Trinitaires dans la province. Cet ordre, fondé dans le diocèse de Meaux en 1198, par saint Jean de Matha et saint Félix de Valois, a pour but de racheter les chrétiens qui se trouvent captifs chez les infidèles. Le premier couvent établi pour ces religieux en Bretagne fut celui de Châteaubriand. Geoffroi, baron de ce lieu, ayant suivi saint Louis à la Terre-Sainte, tomba entre les mains des Sarrasins et fut racheté par les Trinitaires. Son épouse eut tant de joie de le revoir, qu'elle mourut en l'embrassant. Geoffroi établit et dota en 1252 cette maison dans ses domaines. Celle de Dinan fut établie en 1324, celle de Sarzeau en 1341, celle de Rieux, près Redon, en 1345. Il y avait de plus en Bretagne les maisons de Dinard et de Bellean du même ordre. Ces religieux faisaient des quêtes dans les paroisses pour le rachat des captifs.

FRÈRES PRÊCHEURS,

DITS AUSSI DOMINICAINS ET JACOBINS.

Cet ordre célèbre, institué à Toulouse en 1216 par saint Dominique pour travailler à la conversion des pécheurs, et particulièrement des hérétiques albigeois, ne tarda pas à se répandre. Dès l'année 1220, Alain, seigneur de Lanvalai, s'étant croisé contre les Albigeois, et ayant éprouvé per-

dant cette guerre des effets particuliers de la protection de la sainte Vierge, fonda un couvent de l'ordre à Dinan. Il y prit ensuite l'habit, et vécut saintement dans l'état religieux. En 1228, les Dominicains furent établis à Nantes, où André, sieur de Vitré, se déclara leur fondateur. Cette fondation fut acceptée par Guillaume de Seguino, provincial de France, au nom du B. Jourdain de Saxe, alors général de l'ordre. Le couvent de Morlaix fut fondé en 1235, celui de Quimperlé en 1255, celui de Guingamp en 1284, celui de Rennes en 1368, celui de Guerrande en 1408, celui de Vitré en 1631, celui de Vannes en 1633, et celui de Nazareth, près de Plancouët, en 1650. L'église de ce dernier est aujourd'hui une succursale du diocèse de Saint-Brieuc. Hervé, Nedelec, nommé quatorzième général de l'ordre des Dominicains, en 1318, était Breton.

DOMINICAINES.

Fondées en Languedoc par saint Dominique, ces religieuses ne s'établirent à Paris qu'au commencement du XVIIe siècle. C'est de cette ville et du couvent de Saint-Thomas-d'Aquin qu'on envoya en 1631 quelques sœurs pour fonder le couvent de Dinan. La supérieure de cette nouvelle maison alla ensuite, en 1641, établir un monastère à Rennes. On voulut aussi fixer les Dominicaines à Nantes, et elles avaient en 1694 pris possession de la maison de La Touche, connue depuis sous le nom de Sainte-Catherine; mais n'ayant pu obtenir de lettres patentes, elles furent obligées de se retirer. La maison qu'elles occupaient fut donnée aux prêtres irlandais pour y former un séminaire qui y a subsisté jusqu'à la révolution, et la propriété de cette maison appartient encore au collége des Irlandais établi à Paris. Le monastère de Rennes fut supprimé en 1770. Celui de Dinan a subsisté jusqu'en 1792. L'hôpital civil est aujourd'hui établi dans ses bâtiments. Cette communauté fut plus d'une fois agitée par les troubles du jansénisme pendant le XVIIIe siècle.

AUGUSTINS.

L'origine de cet ordre n'est pas bien connue. Ce qu'il y a de plus certain, c'est que dans le XIIIe siècle le pape Alexandre IV réunit diverses congrégations d'ermites d'Italie qui vivaient à la campagne, et qu'il leur donna la règle de saint Augustin. Ils furent dans le même siècle introduits en Bretagne, et formèrent à Rennes leur premier établissement. Leur couvent de Vitré fut fondé en 1240; celui de Lamballe, sous le titre de l'*Ave Maria*, en 1330; celui de Lannion en 1364, celui de Carhais en 1372, et plus tard celui de Malestroit. Ces trois dernières maisons faisaient partie de la province de Paris; les autres appartenaient à la réforme de Bourges. On appelait les premiers Grands et les autres Petits-Augustins. Ceux-ci étaient autrefois Déchaussés.

ORDRE DE LA MERCY.

Saint Pierre Nolasque, aidé des conseils de saint Raimond de Pennafort, Dominicain, fonda en 1218 cet ordre pour travailler à la rédemption des captifs. Les religieux de La Mercy furent appelés en France dès le XIIIe siècle. En 1672, M. Gilles de La Baume Le Blanc, qui était évêque de Nantes, voulut les établir dans sa ville épiscopale, et leur donna une maison nommée l'Ermitage de saint Similien sur les hauts pavés. Ce prélat n'avait fait que répondre au vœu manifesté par la province, et s'était assuré du consentement des Etats assemblés à Nantes en 1663; mais cet établissement n'ayant pas été autorisé par lettres patentes du roi, il fut dissous au bout de quelques années.

HOSPITALIÈRES.

Les Hospitalières cloîtrées, dites de la Miséricorde de Jésus, furent d'abord établies à Dieppe; mais on ne sait à quelle époque, tous les titres de cette maison ayant été détruits dans un incendie. Appelées en Bretagne dans le XVIIe siècle, elles se chargèrent de divers hôpitaux de la province au nombre de neuf dans les villes de Rennes, Vannes, Quimper, Tréguier, Lannion, Guingamp, Aurai, Carhais, Fougères et Vitré. Ces édifiantes communautés ont résisté aux orages de la révolution, qui les avait dispersées, comme pour les punir du bien qu'elles ne cessaient de faire, et elles subsistent encore pour le bonheur des pauvres, si ce n'est celle de Quimper, qu'une injuste persécution a dissoute depuis peu d'années. Lors de l'établissement de leur ordre au Canada en 1639, les Hospitalières de Bretagne fournirent des sujets à cette nouvelle fondation. De ce nombre furent la sœur Jeanne-Thomas de Sainte-Agnès, de la maison de Vannes, et la sœur Fiquanel du Cœur-de-Marie, de celle de Tréguier.

URSULINES.

Il y a eu jusqu'à quatorze congrégations religieuses qui ont porté ce nom tant en France qu'en Italie. Quoique leurs constitutions fussent différentes, elles avaient toutes le même but, l'instruction chrétienne des jeunes filles, et reconnaissaient sainte Angèle Merici pour leur mère. Deux de ces congrégations seulement ont eu des établissements en Bretagne : celle de Paris, qui y possédait huit maisons, et celle de Bordeaux, qui en avait vingt-cinq au milieu du siècle dernier. Les Ursulines de Paris s'établirent à Rennes en 1617, et formèrent ainsi la première communauté de leur ordre dans la province; elles fondèrent ensuite diverses maisons. Les Ursulines de Bordeaux, appelées en 1621

à Dinan de Laval où elles avaient un couvent, furent une pépinière abondante qui fournit des sujets pour la formation de nombreux monastères. Celui de Tréguier fut le premier qu'elles établirent en 1625, et celui-ci à son tour en fonda six autres. Toutes ces saintes maisons, qui avaient un but si utile, auraient dû être respectées à la fin du XVIIIe siècle, si l'impiété révolutionnaire avait pu respecter quelque chose de bien ; mais les vierges qui les habitaient en furent chassées en 1792, ainsi que leurs élèves. Plus fortes par leur foi que l'impiété puissante, ces généreuses filles restèrent dans ces temps de scandale fidèles à leurs saints engagements, et se réunirent de nouveau pour la plupart en communauté aussitôt que le calme le leur permit. Ainsi la Bretagne possède encore des maisons d'Ursulines à Nantes, à Vannes, à Quimper, à Tréguier, à Morlaix, à Hennebond, à Ploermel, et dans quelques autres villes.

RELIGIEUSES DE LA VISITATION.

Cet ordre, qui reconnaît saint François de Sales pour son fondateur, doit son premier établissement en Bretagne à M. Revol, évêque de Dol, qui demanda et obtint, en 1627, des religieuses du premier monastère de Paris qu'il plaça dans sa ville épiscopale, où il les combla de ses bienfaits; mais ce digne prélat étant mort en 1629, la pauvreté et le mauvais air du pays déterminèrent ces religieuses à quitter Dol pour se fixer à Caen, où cette communauté subsiste encore et est très-florissante. La seconde personne qui s'occupa d'établir l'ordre de la Visitation dans la province, fut dame Renée Quendo, veuve de M. Olivier Du Châtelier, seigneur de La Hautoye, président à mortier au Parlement. Cette dame, pleine d'estime pour les filles de l'illustre évêque de Genève, sollicita auprès de M. Cornulier, évêque de Rennes, la permission de les appeler dans cette ville, et demanda en même temps les lettres patentes du roi pour leur établissement; les ayant obtenues, et secondée par M. Quesnel, curé de Romagné, prêtre très-estimable, elle alla chercher des

religieuses au monastère d'Orléans, et les fit venir à Rennes en 1628. Cette fondation fut bientôt suivie de celle de la maison de Nantes qui se fit en 1630 par le zèle d'une personne pieuse de cette ville, nommée Louise Hardouin. On s'adressa à cet effet à sainte Jeanne-Françoise de Chantal, qui gouvernait alors l'ordre, et qui donna sept religieuses du monastère de Moulins. La même maison de Moulins envoya à Nantes en 1631 sept autres religieuses pour fonder au Croisic un nouveau couvent de la Visitation. Après quelques années de séjour dans cette petite ville, elles transférèrent leur établissement à Vannes, où elles furent reçues avec empressement, et où leur maison a subsisté jusqu'à la révolution. Cette maison a été alors détruite, et maintenant l'hôpital civil est établi dans ses bâtiments. La maison de Rennes ne pouvant plus contenir tous les sujets qui s'y présentaient, les supérieurs prirent la résolution de fonder dans un autre lieu de la ville, nommé le Colombier, un second monastère qui fut établi en 1641. Ces deux anciens monastères de Rennes n'en forment plus qu'un, et celui de Nantes est aujourd'hui placé dans l'ancienne Chartreuse de cette ville.

RELIGIEUSES

DU MONASTÈRE DU PÈRE ÉTERNEL.

—

Cette maison, fondée à Vannes, dans la seconde moitié du XVII[e] siècle, par mademoiselle Jeanne de Quelen de Monteville [a], avait pour objet principal l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement. Ce ne fut d'abord qu'une communauté séculière, à laquelle M. d'Argouges, évêque de Vannes, donna un règlement en 1701. Plus tard elle fut érigée en monastère sous la règle de saint Augustin. Ce couvent était le seul en Bretagne où l'adoration perpétuelle du Saint-Sacrement fût établie, et il n'était dépendant

[a] *Voyez* sa vie, t. 5 des *Vies des Saints de Bretagne.*

d'aucun autre ordre : il ne subsiste plus. Le local est aujourd'hui occupé par les dames de la charité de Saint-Louis.

PÉNITENTES DE SAINTEM-ADELEINE.

M. René L'Evêque [a], vertueux prêtre de Nantes, fut celui dont la Providence se servit pour ouvrir un asile aux filles repenties de cette ville. Il trouva des personnes pieuses qui voulurent bien se consacrer à la direction de ces brebis égarées, et l'établissement de cette maison eut lieu près du port Communaux vers l'année 1670. Après avoir été pendant soixante ans consacrées à Dieu par des vœux simples, ces directrices désirèrent s'engager par des vœux solennels, et faire ériger leur maison en monastère, faveur qu'elles sollicitèrent du pape Benoît XIII, qui la leur accorda par sa bulle du 29 juillet 1729. Ces religieuses, dispersées par la tempête révolutionnaire, n'ont pu se réunir de nouveau.

RELIGIEUSES

DE NOTRE-DAME DE CHARITÉ DU REFUGE.

Un célèbre serviteur de Dieu, le P. Eudes, fondateur d'une congrégation ecclésiastique qui porte son nom, et la mère Françoise-Marguerite Patin, religieuse de la Visitation, l'une de celles qui passèrent de Dol à Caen, établirent, en 1644, à Caen l'ordre de Notre-Dame de Charité du Refuge, destiné à recevoir les filles pénitentes. Dieu ayant béni cette œuvre, qui s'affermit au milieu des contradictions, elle prit des accroissements, et la maison de Caen put en former de nouvelles. Le Refuge de Rennes fut le premier

[a] *Voyez* sa vie, *Vies des Saints de Bretagne*, t. 5.

monastère de l'ordre établi en Bretagne, et cet établissement eut lieu en 1673. Trois ans plus tard, c'est-à-dire en 1676, on fonda celui de Guingamp, après avoir eu à vaincre de grandes difficultés. Le monastère de Guingamp fournit dans la suite des sujets qui, en 1724, établirent la maison de Paris. Celle de Vannes se forma en 1683. La maison de Rennes subsiste encore, mais dans l'ancien couvent du Calvaire de Saint-Cyr; la communauté de Guingamp occupe aujourd'hui à Saint-Brieuc la maison des Filles de la Croix; enfin celle de Vannes est détruite; mais il a été établi à Nantes un nouveau monastère de l'ordre, en l'année 1809.

ORDRES

Qui suivent la règle de saint Benoît.

BÉNÉDICTINS.

Nous avons déjà parlé de cet ordre à l'article des abbayes; mais il possédait encore en Bretagne d'autres monastères qui n'avaient pas ce titre. Le plus ancien était le prieuré de Lehon, fondé, vers l'an 860, par Nominoé, souverain de Bretagne, en l'honneur de saint Magloire, lorsqu'il fit apporter, de l'île de Jersey dans ce lieu, le corps de ce saint évêque de Dol. Celui de Sainte-Croix de Josselin avait été fondé vers l'an 1070. Celui de Saint-Jacques de Pirmil, dont la date de la fondation n'est pas connue, remontait à une époque antérieure au XIIIe siècle. L'église de ce prieuré est aujourd'hui une des paroisses de la ville de Nantes. Celui de Sainte-Croix de Vitré fut fondé vers l'an 1054 par Robert, seigneur du lieu. Enfin, la maison des Bénédictins anglais avait été établie à Saint-Malo en 1611, et a subsisté jusqu'à la révolution. A cette dernière époque il ne se trouvait plus de Bénédictins à Sainte-Croix de Josselin, mais il y en avait encore à Saint-Jacques de Pirmil.

BÉNÉDICTINES.

Ces religieuses possédaient le prieuré de Loc-Maria, fondé à Quimper; un autre prieuré de Loc-Maria dans la paroisse de Plumelec, diocèse de Vannes; le couvent de la Victoire à Saint-Malo, fondé en 1621. Cette maison avait été établie par des religieuses de l'abbaye de Montmartre, près Paris. La maison de Dinan était peut-être de la même époque; mais elle fut incendiée en 1746 ou 1747, et cette communauté n'ayant pas été rétablie, l'évêque de Saint-Malo se servit des bâtiments pour y former un collége. Dol avait aussi un couvent de Bénédictines, fondé en 1634 par le comte de Poilley; celui de Clisson avait été établi en 1645. La tempête révolutionnaire a renversé tous ces pieux établissements dont aucun ne s'est relevé.

FONTEVRISTES.

L'ordre de Fontevrault, institué dans le XIIe siècle par un Breton célèbre, le vénérable Robert d'Arbrissel [a], n'avait que deux maisons en Bretagne, l'une et l'autre situées dans le diocèse de Nantes et occupées par des religieuses; c'étaient celle de La Regripière et celle du Val de Morière. La première, située dans la paroisse de Vallet, fut fondée après la mort de Robert et réformée en 1638 par le vénérable M. Olier, instituteur de la Compagnie de Saint-Sulpice. Le Val de Morière était dans la paroisse de Touvois, et sa fondation était également d'une époque postérieure à la mort du pieux Robert. Ces maisons ne subsistent plus.

[a] *Voyez* sa vie, t. 3 des *Vies des Saints de Bretagne*.

CALVAIRIENNES.

Antoinette d'Orléans de Longueville étant devenue veuve en 1597, embrassa l'état religieux dans l'abbaye de l'Encloître, diocèse de Poitiers, et y institua, de concert avec le fameux P. Joseph Du Tremblay, la congrégation du Calvaire, qui est une réforme de l'ordre de Saint-Benoît. Cette nouvelle congrégation ne tarda pas à s'établir en Bretagne. Nantes posséda un monastère du Calvaire dès l'année 1623. Morlaix et Saint-Brieuc en eurent en 1625. Redon en vit un s'établir en 1629; Rennes un autre en 1631, et Quimper eut le sien en 1634. La maison de Saint-Malo fut établie en 1639, une seconde à Rennes en 1659, et une autre à Machecoul en 1673. Cet ordre si austère ne fut pas, dans le XVIIIe siècle, à l'abri de la séduction du jansénisme. Il eut surtout une supérieure générale qui manifesta de la manière la plus déplorable son attachement à l'erreur; elle était Bretonne de naissance et s'appelait Marguerite-Françoise de Coëtquen. Envoyée en exil à cause de son obstination, elle y mourut en 1745, privée des sacrements. Il est juste de dire qu'il n'y eut que quelques religieuses qui s'écartèrent de la voie de la vérité, et que la majeure partie de la congrégation resta soumise à l'Eglise. Presque tous ces pieux asiles de la pénitence et de la piété ont été détruits en Bretagne par la révolution; les seuls monastères de Quimper, de Morlaix et de Machecoul subsistent encore. Celui de Quimper est maintenant établi dans l'ancien couvent de Récollets de Landernau.

CAMALDULES.

L'Italie vit naître cet ordre à la fin du Xe siècle, et saint Romuald en fut l'instituteur. Ces religieux s'établirent en France en 1633; mais ils s'y étendirent peu et ne possé-

daient que six maisons dans le royaume; la plus récente était celle qui se trouvait en Bretagne dans un lieu du comté de Rieux, nommé Rogat, près de Malestroit, diocèse de Vannes, où se trouvait une chapelle dédiée au Sauveur. Elle fut fondée en 1674 par Henri de Guenegaut, comte de Plancy, et Elizabeth de Choiseuil-Praslin, son épouse. Les Camaldules pratiquent exclusivement la vie solitaire, et leurs monastères sont une réunion d'ermitages.

ORDRES
Qui suivent la règle de saint François.

CORDELIERS.

La vertu de saint François d'Assise jeta tant d'éclat dans le monde chrétien, et ses disciples menaient un genre de vie si parfait, qu'on s'empressa de les appeler dans divers pays, presque aussitôt qu'il les eut réunis en société au commencement du XIIIe siècle. La Bretagne ne tarda pas à s'enrichir de ces prédicateurs évangéliques qui prêchaient la pénitence autant par leurs exemples que par leurs discours. Six ans seulement s'étaient écoulés depuis la mort de leur saint fondateur, lorsque les Frères-Mineurs, c'est ainsi qu'on les appelait alors, s'établirent à Quimper en 1232. Bientôt après ils eurent des maisons à Rennes, à Vannes et à Dinan. L'illustre saint Bonaventure s'intéressa beaucoup à cette dernière, et lui envoya une statue de la sainte Vierge que l'on conserve encore dans cette ville [1]. La maison de Rennes posséda un religieux célèbre par sa sainteté, mais dont on n'a pas la vie, parce qu'un incendie

[1] Le fondateur du couvent de Dinan fut le baron d'Avaugour, qui, ayant suivi saint Louis à la croisade, fit vœu de donner à son retour sa maison pour y établir des Frères-Mineurs. Revenu à Dinan, il accomplit son vœu et entra lui-même dans l'ordre de Saint-François. Il y vécut et mourut saintement.

détruisit ce couvent. Ce religieux, nommé Raoul, y mourut en 1303, et y fut inhumé. Dès avant la fin du XIII[e] siècle, les Franciscains eurent cinq établissements dans la province, et ils continuèrent à en augmenter le nombre dans les siècles suivants. La maison de Tréguier fut la dernière établie dans le XV[e] siècle [1]. A l'époque de leur destruction, les Cordeliers avaient quatorze couvents en Bretagne. Cet ordre y a produit quelques écrivains, entre autres le P. Etienne Brulefer, né à Saint-Malo et mort dans le couvent de Saint-Brieuc en 1483, et le P. Christophe de Penfunteniou, d'une famille noble de Basse-Bretagne, et qui, par son mérite, devint, en 1571, général de son ordre ; il écrivit beaucoup sur les matières théologiques.

RÉCOLLETS.

Ces religieux sont d'une réforme de l'ordre de Saint-François, qui fut entreprise en 1484 par Jean de La Puebla, Franciscain espagnol, et introduite en France en 1583. Plusieurs couvents de Cordeliers de Bretagne étaient soumis au supérieur de la province de Tours ou de celle de Poitiers; d'autres avaient leur supérieur dans la province. Ceux-ci embrassèrent presque tous la réforme, et les religieux qui les habitaient, devenus Récollets, formèrent une province qui possédait quatorze couvents, entre lesquels étaient ceux de l'île Verte, près de Painpol, et du Port-Louis. Ces religieux, conformément à la règle de saint François, ne vivaient que d'aumônes.

[1] Un religieux de cette maison, nommé Geoffroi de Vaux, né à Tréguier, allant à Rome en 1588, fut arrêté près de Valence par les Calvinistes, qui lui proposèrent la mort ou l'apostasie. Il eut le malheur de prendre ce dernier parti, devint ministre de l'erreur, se maria, eut plusieurs enfants, et vécut ainsi pendant neuf ans ; mais l'inquiétude qui le tourmentait et une grave maladie qu'il éprouva lui firent prendre la résolution de rentrer dans le sein de l'Eglise. Après quelques délais, il se rendit, en 1597, avec ses trois enfants, à Toulouse, où le cardinal de Joyeuse, alors archevêque de cette ville, reçut publiquement son abjuration. Nous en avons sous les yeux une relation imprimée à Toulouse.

CAPUCINS.

Cet ordre, si connu en France par les biens immenses qu'il y a produits, doit son existence à Matthieu Baschi, religieux franciscain, qui voulut réformer son ordre en Italie, et qui finit par avoir un grand nombre de disciples auxquels on donna, à cause de la forme de leur capuce, le nom de Capucins. Ils furent introduits en France en 1573, et en Bretagne peu d'années après par le duc de Mercœur. Ils s'étendirent rapidement dans cette province, et, en moins d'un demi-siècle, ils y eurent des couvents dans les principales villes. Caliope d'Argentré, dame de Cucé, baronne d'Orgères, fonda celui de Rennes en 1604. Leurs vertus, surtout leur pauvreté et leur esprit de pénitence leur acquirent promptement le respect. Leur zèle pour la gloire de Dieu et le salut des âmes leur attira également l'affection publique. Le peuple les chérissait, parce qu'il voyait ces bons religieux partager son indigence. Entièrement dévoués au service du prochain, ils étaient zélés prédicateurs et fervents missionnaires. Ils ont puissamment contribué à faire germer et à entretenir l'esprit de piété qui règne encore en Bretagne. Ils pouvaient d'autant plus facilement entreprendre de bonnes œuvres de ce genre, qu'ils étaient nombreux dans les vingt maisons qu'ils possédaient dans la province. En 1671 on y comptait environ quatre cent cinquante religieux, dont plusieurs étaient continuellement occupés à annoncer la parole de Dieu et à diriger les consciences. La suppression des Capucins fut celle qui causa aux Bretons le plus de peine au commencement de la révolution. A Saint-Brieuc, les femmes du peuple se révoltèrent contre le maire, lorsqu'il vint pour expulser les religieux de leur couvent, et le maltraitèrent. Leur pauvreté et leur humilité ne les mit pas à l'abri des persécutions à cette déplorable époque. Ceux de Roscoff furent obligés de s'embarquer pour l'Angleterre si précipitamment, qu'ils arrivèrent à Jersey avec leur habit religieux.

Un capucin breton eut, pendant plusieurs années de ces temps malheureux, à redouter sans cesse la fureur des persécuteurs qui le poursuivaient sans relâche ; c'était le P. Joseph de Loudéac, natif de Plémet, et connu dans le monde sous le nom de Guillaume Hervé. Homme de mérite et d'une grande piété, il était gardien du couvent de Dinan en 1790. Il est mort dans son pays natal, à l'âge de quatre-vingts ans, le 19 mai 1815. Les Capucins de Bretagne ont eu quelques écrivains, tels que Yves de Tréguier qui a composé plusieurs ouvrages en arabe ; Joseph de Morlaix, auteur de livres de piété, et Joseph d'Audierne duquel on a des lettres sur la canonisation des saints. La Bretagne a fourni un général à l'ordre dans la personne de N. Bascher de La Villéon, natif de Brehan-Moncontour, dit en religion le P. Aimé de Lamballe, élu le 20 mai 1768.

CLARISSES.

Ces religieuses reconnaissent sainte Claire pour leur fondatrice ; elles suivent une règle très-austère et ne vivent que d'aumônes. La première maison de cet ordre établie en Bretagne fut celle de Nantes. La vénérable duchesse Françoise d'Amboise fit cette fondation en 1457, et donna à ces religieuses l'hôtel de Rochefort sur la paroisse Saint-Vincent. En 1480 deux religieux cordeliers obtinrent la permission de fonder un nouveau monastère de Clarisses à Dinan, près de la chapelle de sainte Catherine qui leur fut cédée à cet effet. Une colonie de celle de Nantes alla habiter cette nouvelle maison, qui s'est toujours maintenue dans une grande régularité. La révolution a détruit ces deux monastères.

URBANISTES.

Sainte Claire ayant fait de la plus rigoureuse pauvreté un des principaux points de sa règle, ses filles s'appliquèrent

à la pratiquer; mais le pape Urbain IV crut devoir adoucir cette disposition de la règle, et permit aux monastères de Clarisses de posséder des biens-fonds. Quelques-uns usèrent de cette permission; d'autres ne voulurent pas en profiter. Les religieuses qui consentirent à vivre dans l'étroite pauvreté conservèrent le nom de Clarisses; les autres reçurent celui de Cordelières et d'Urbanistes. Celles-ci avaient en Bretagne quatre convents qui n'étaient pas d'une date ancienne; c'étaient : le couvent de Nantes, fondé en 1512; ceux de Quimper, d'Aurai et de Savenay. Aucune de ces maisons ne s'est rétablie après la révolution.

ORDRES

Qui suivent des règles particulières.

CHARTREUX.

Ce saint ordre, que ses austérités et son amour pour la solitude ont rendu si vénérable, fut, en 1086, institué par saint Bruno, et ne prit pas d'abord de rapides accroissements. Dans le xve siècle, François Ier, duc de Bretagne, fonda, pour onze religieux, la Chartreuse de Nantes dans le faubourg Saint-Clément, et les substitua aux chanoines d'une collégiale établie dans la chapelle de saint Donatien, dite aussi la chapelle au Duc. Cette fondation eut lieu en 1446; mais les Chartreux n'en prirent possession qu'en 1457. Ils conservaient dans leur chœur le tombeau d'Arthur III, duc de Bretagne, qui avait achevé la fondation. Cette maison est occupée aujourd'hui par les dames a Visitation. La Chartreuse d'Aurai fut établie en 1480, sur le lieu même où Jean de Montfort triompha de Charles de Blois qui lui disputait le duché de Bretagne. Cette Chartreuse, remarquable par sa belle situation, son étendue et sa jolie église, n'a pas été détruite. Les Filles de la Sagesse

l'ont acquise; elles y reçoivent des pensionnaires, y instruisent des sourds-muets, et y donnent des retraites.

On a conservé les noms de quelques Chartreux bretons recommandables par leur piété. Voici ceux qui nous ont été envoyés de la Charteuse de Grenoble : Jean Mellet, religieux de la maison de Nantes, fut remarquable par son esprit de recueillement et par sa patience dans les infirmités. Il mourut le 24 mai 1637. François Joddes, prieur de la Chartreuse de Nantes, se fit estimer par sa simplicité, sa prudence et son esprit de mortification. Il mourut saintement le 28 octobre 1569. Jean Thomas, vicaire de la même maison, brilla par ses vertus, et fut cinquante-trois ans dans son monastère. Sa mort arriva en 1600. Tranquille Lemaistre, vicaire de la Chartreuse d'Aurai, se fit admirer par son amour pour Dieu et pour le prochain. Il mourut le 1er septembre 1676. Guillaume et Jacques Bothrel, sous-prieurs de la Chartreuse d'Aurai; Gilles Duval, Pierre Du Tronchay et Maurice Thoribe, religieux de la même maison, vécurent d'une manière digne de la sainteté de leur profession.

MINIMES.

Saint François de Paule, d'abord ermite en Calabre, ayant reçu quelques disciples, fonda ainsi dans le xve siècle un nouvel ordre religieux auquel il donna par humilité le nom d'ordre des Minimes. Appelé en France par le roi Louis XI, ce saint y fit connaître sa règle, et y établit plusieurs couvents. La reine Anne de Bretagne voulut donner à ces religieux une maison à Nantes; ils l'acceptèrent, mais ils ne s'y fixèrent qu'en 1589. Pierre Cornulier, évêque de Rennes, fonda un autre couvent de Minimes en 1621, dans sa ville épiscopale. En 1624 Prigent Le Ny de Coatelez, chanoine et trésorier de la cathédrale de Léon, fit don aux Minimes de sa maison canoniale pour la changer en un couvent de l'ordre. Il en fut plus tard établi un quatrième dans un lieu nommé Saint-Fiacre, à une demi-lieue de Morlaix. Ces religieux faisaient un carême perpétuel.

GRANDMONTAINS.

Ces religieux reconnaissaient pour fondateur saint Etienne, fils du comte de Muret en Limousin, qui vivait dans le XIe siècle, et qui passa ses jours dans la solitude. Nous sommes certains que cet ordre a eu autrefois une maison en Bretagne ; mais, malgré nos recherches, nous n'avons pu découvrir le lieu où elle était située. Les Grandmontains, étant réduits en France à un petit nombre, furent supprimés en 1772.

JÉSUITES.

Cette sainte et célèbre société fut fondée à Paris, en 1534, par saint Ignace de Loyola, gentilhomme espagnol, qui faisait alors ses études dans la capitale de la France. Ce saint eut pour but en l'établissant de procurer la plus grande gloire de Dieu et le salut du prochain, par la prédication de la parole divine et l'instruction de la jeunesse. Le Seigneur, bénissant cette œuvre, la fit s'étendre et prospérer au milieu des persécutions. Le saint concile de Trente approuva la Compagnie de Jésus comme un institut pieux et digne de louange. Les biens immenses produits par les Jésuites firent qu'on désira les posséder dans tous les pays catholiques, à une époque surtout où l'hérésie faisait en Europe les plus affreux ravages. Les habitants de Rennes souhaitaient vivement les voir à la tête d'un collége dans leur ville, et la chose fut résolue en 1587 ; mais les troubles de la Ligue ne permirent pas d'exécuter cette résolution avant l'année 1604. A cette époque on donna aux Jésuites le prieuré de Saint-Thomas, et ils y ouvrirent aussitôt leurs classes. Ils furent ensuite appelés pour le même objet à Quimper en 1619 et à Vannes en 1631. Les colléges de ces trois villes devinrent

sous leur direction très-florissants, et celui de Vannes, suivant le témoignage d'un historien de la Compagnie[a], a réuni jusqu'à douze cents écoliers. En 1665, après avoir vaincu bien des difficultés, les Jésuites établirent à Nantes une résidence, et ils donnaient des retraites dans leur maison [1]. Louis XIV les chargea, en 1685, de diriger le séminaire des aumôniers de la marine à Brest. Ils devaient en même temps desservir l'église de Saint-Louis qui venait d'être érigée en paroisse et qui fut, en 1688, unie à leur séminaire ; mais des habitants ayant ensuite vu cette union avec peine, les Jésuites y renoncèrent, et obtinrent pour leur maison une nouvelle église qui fut construite en 1740. Les Jansénistes s'étaient introduits à Brest ; ils ne paraissent pas avoir été étrangers à ces tracasseries, qui du reste ne furent que le prélude de plus grandes persécutions ; car une simple accusation de propos séditieux, qui n'était peut-être qu'une plainte causée par une criante injustice, suffit pour porter la sénéchaussée de Brest à prononcer, en 1761, une sentence de mort contre le P. d'Ambrin, Jésuite. Heureusement pour lui, il était alors fugitif. Cet événement eut lieu à une époque où les ennemis de la Société l'attaquèrent avec fureur. Instrument des philosophes ennemis de la religion, le fameux Caradeuc de La Chalotais, avocat général au parlement de Bretagne, dénatura, dans un prétendu compte rendu, où dominait surtout la partialité la plus visible, les règles de l'institut des Jésuites, afin d'y trouver des motifs de condamnation contre les religieux qui les suivaient. La passion l'emporta sur la justice dans cette circonstance, et les Jésuites de Bretagne furent expulsés de leurs maisons en 1762. Ce déplorable événement affligea vivement tous les gens de bien. A la dernière messe dite par l'un d'eux dans l'église du collége de Vannes, il s'éleva un cri de douleur qui fut l'expression du sentiment pénible qu'éprouvaient tous les assistants. Les ennemis de la Société, non contents de leur victoire, poursuivirent encore de leur haine les membres épars

[a] Le P. Jouvency, *Historia Societatis Jesu.*

[1] Il y a eu aussi, en 1640, une maison de la Compagnie à Saint-Malo ; mais il faut qu'elle y ait subsisté bien peu de temps ; car, à notre connaissance, aucun historien de la province n'en a parlé.

de ce corps si respectable, et inventèrent contre eux les calomnies les plus absurdes; mais les Jésuites trouvèrent aussi de courageux défenseurs, et, dans les Etats de 1763, MM. de La Garlaie et de Coetanscour, gentilshommes, réclamèrent en leur faveur avec une générosité dont le souvenir mérite d'être conservé. Il était très-naturel qu'ils eussent des amis en Bretagne, car ils n'y avaient fait que du bien; plusieurs d'entre eux étaient des compatriotes, et la province était celle qui peut-être fournissait un plus grand nombre de sujets à la Société. Rétablis par Pie VII en 1814, les Jésuites formèrent en 1816, à Sainte-Anne d'Aurai, un établissement qui devint bientôt florissant et produisit des fruits de salut; mais la haine des ennemis de la religion n'était pas éteinte; aussi ces hommes zélés, ces véritables amis de la jeunesse, furent-ils encore en 1828 obligés de céder à la tempête. La Société de Jésus compte parmi ses membres plusieurs écrivains bretons : les PP. de Cresolles, Tournemine, André, Bougeant, Le Gobien, Neveu, La Sante, Frey de Neuville et plusieurs autres étaient des hommes d'un mérite distingué.

ORATORIENS.

Ils n'avaient qu'une maison en Bretagne, celle de Nantes. Etablis dans cette ville dès l'année 1617, ils ne tardèrent pas à y être chargés de l'éducation publique dans le collége dit de Saint-Clément. Ce ne fut d'abord que pour un temps limité qu'on leur confia ce collége en 1626; mais l'autorité municipale, satisfaite de leurs services, le leur concéda à perpétuité en 1672. Ils avaient dès lors bâti la belle chapelle qui subsiste encore et qui sert aujourd'hui à un usage si éloigné de sa première destination. La Bretagne leur doit l'établissement d'un cours public de théologie, le premier qui ait eu lieu dans la province, et la ville de Nantes leur doit le noyau de sa bibliothèque publique. Les Oratoriens de cette ville ne surent pas se préserver dans le XVIIIe

siècle du venin du jansénisme, et plus d'une fois à cette époque ils montrèrent qu'ils étaient entachés de cette erreur. Ils eurent parmi eux deux Bretons qui ont eu de la célébrité : l'abbé La Bletterie, auteur de l'histoire de Julien l'Apostat, et le P. de Gennes, l'un des plus fougueux Jansénistes qui aient paru en France. Le fameux Fouché, connu sous le nom de duc d'Otrante, était professeur de rhétorique au collége de Nantes, lorsque la révolution commença. Cet ancien collége est devenu une caserne de gendarmerie.

PRÊTRES

DE LA MISSION DE SAINT-LAZARE.

Ces estimables enfants de saint Vincent de Paul, nommés Lazaristes, se firent connaître très-avantageusement en Bretagne par les missions qu'ils y donnèrent à Pleurtuit en 1657, à Mauron en 1658, et à Plessala en 1659, missions qui produisirent des fruits abondants de salut. Ils étaient déjà établis à Saint-Meen, qui était leur plus ancien établissement dans la province. Plusieurs évêques les appelèrent dans la suite, et leur confièrent leurs séminaires, ainsi que nous l'avons déjà dit. Un membre de cette congrégation, nommé M. Macé, né en Bretagne, mourut à l'âge de quarante-cinq ans, supérieur du séminaire de La Rochelle, le 9 décembre 1768. Il avait travaillé dans les missions en France, et avait été assistant du supérieur général. Ce fut un homme remarquable, surtout par la douceur et la bonté de son caractère. On a écrit son éloge qui a été imprimé.

PRÊTRES

DE LA COMPAGNIE DE SAINT-SULPICE.

Nous avons déjà, en parlant du séminaire de Nantes, fait connaître le seul établissement que les respectables

disciples de M. Olier ont en Bretagne, le séminaire de Nantes, rétabli depuis 1807 par le vénérable M. Dorin, ancien supérieur de cette maison. Nous ajouterons ici qu'il y a eu plusieurs Sulpiciens bretons d'un mérite distingué; entre autres, M. Dollier de Casson, missionnaire en Canada; M. Le Gallic, supérieur général de la Compagnie depuis 1777 jusqu'en 1782, mort le 16 octobre 1793; M. Le Flo, né à Quimper, supérieur du séminaire du Puy, déporté en Espagne pendant la révolution, et M. Alno, supérieur de la communauté de Saint-Clément à Nantes, mort à la même époque en Italie.

EUDISTES.

Les succès obtenus par le P. Eudes, fondateur de cette congrégation dans une mission qu'il donna à Rennes en 1669, déterminèrent l'évêque de cette ville à confier aux Eudistes le séminaire qu'il établit à cette époque. Ils eurent plus tard le petit séminaire de la même ville et celui de Dol en 1701. M. Sévoy, directeur du séminaire de Rennes, et auteur des *Devoirs ecclésiastiques*, mort le 11 juin 1765, et M. Beurrier, prédicateur distingué dont on a publié les conférences, membres distingués de la congrégation des Eudistes, étaient nés en Bretagne. Cette pieuse société s'est réformée à Rennes par le zèle d'un ecclésiastique dont Dieu bénit les efforts, mais que sa modestie nous défend de nommer.

FILLES DE LA CHARITÉ.

Nous croyons superflu de donner ici une notice sur cette société si connue, si répandue, si estimée et si estimable. Il paraît que son premier établissement en Bretagne fut celui d'Hennebond. Celui de Vannes se fit en 1705, et celui de Saint-Brieuc en 1711. Depuis, il en a été formé dans presque toutes les villes un peu considérables de la province.

HOSPITALIÈRES
DE SAINT-THOMAS DE VILLENEUVE.

La ville de Lamballe a vu commencer, en 1661, cette utile Société, répandue aujourd'hui dans plusieurs provinces. Le P. Ange Le Proust, prieur des Augustins, touché de l'état de délaissement dans lequel se trouvaient les malades de l'hôpital, et d'ailleurs invité à les secourir par l'évêque de Saint-Brieuc, engagea plusieurs demoiselles, nobles, riches et charitables, à se réunir pour leur donner des soins. Fidèles à la voix de Dieu qui leur parlait par la bouche de son digne ministre, elles se formèrent en communauté; d'autant plus facilement que chacune d'elles était déjà vouée à Dieu par le vœu de chasteté, et suivait en particulier la règle du tiers ordre de Saint-Augustin; elles continuèrent à l'observer lorsqu'elles furent réunies, et leur Société la suit encore. Il paraît que la personne qui commença cette œuvre sainte fut mademoiselle Le Bohu de La Pommeraye, dont la vertu était bien connue à Lamballe. Elle fut secondée par une dame de Volvire Du Bois de La Roche, d'une des familles les plus distinguées de Bretagne. Ce grain de sénevé devint bientôt un grand arbre, et dans l'espace des vingt années qui suivirent la fondation, les Hospitalières de Saint-Thomas de Villeneuve formèrent quatorze établissements; elles choisirent de préférence les hôpitaux pauvres et délaissés, car tel est le but spécial de leur institut. En 1698, elles achetèrent à Paris, rue de Sèvres, faubourg Saint-Germain, une maison qui, depuis cette époque, est devenue le lieu de la résidence de la supérieure générale et le noviciat de la Société. Un certain nombre de leurs maisons forme un canton; ces cantons sont au nombre de trois, et chacun d'eux est dirigé par une assistante. Ces Hospitalières, non-seulement soignent les malades, mais elles se chargent aussi de gouverner les hospices qui renferment les vieillards, les enfants et les infirmes. Elles ont, de plus, des maisons où elles reçoivent les

ouvrirent, en 1664, une maison destinée à recevoir toutes les personnes qui désiraient passer quelques jours en retraite. Les hommes et les femmes y étaient reçus successivement, et y suivaient des exercices communs. Cette œuvre de zèle, particulière à la Bretagne, et qui y a produit tant de fruits, fut jugée si utile, que tous les évêques de la province l'établirent dans leurs diocèses, et la confièrent à des maisons religieuses ou appelèrent des dames de la retraite de Vannes. Celles-ci ne faisaient pas de vœux, mais vivaient néanmoins en communauté et consacraient leur vie à travailler au salut des âmes. Plusieurs d'entre elles appartenaient aux meilleures familles de Bretagne. Celles qui ont survécu à la tempête révolutionnaire ont repris leur œuvre avec empressement, et ont, par leur exemple, provoqué le rétablissement de nouvelles maisons de retraite. Les Dames de Redon embrassèrent, en 1821, l'état religieux sous le nom de Société de Marie. Elles se livrent à l'éducation de la jeunesse de leur sexe.

FILLES DU BON-PASTEUR.

Une simple lingère de Nantes, nommée La Gaudin, aidée d'un ecclésiastique, M. Barbot de La Perrinière, qui n'était alors que diacre, établit, en 1694, dans cette ville la maison du Bon-Pasteur pour offrir un asile aux filles repentantes qu'on y recevait gratuitement. Elle fut aussi secondée par M. de La Noë Ménard, prêtre zélé, mais infecté de jansénisme. L'esprit de secte pénétra avec lui dans cette maison, et l'autorité civile fut sur le point d'en éloigner la supérieure ; l'établissement néanmoins continua de subsister, et, en 1772, il fut confirmé par lettres patentes de Louis XV. La révolution l'a détruit. Il était situé près de la rue Contrescarpe. Il y avait aussi des maisons du Bon-Pasteur à Rennes et à Saint-Servan ; mais nous manquons de détails sur leur établissement.

DAMES DES ÉCOLES CHARITABLES DE SAINT-CHARLES.

Un très-vertueux directeur du séminaire de Nantes, M. Antoine Goguet du Bois-Héraut, membre de la Compagnie de Saint-Sulpice, fut, avec mademoiselle de La Bourdonnaie de Bras [1], l'instrument dont Dieu se servit pour fonder à Nantes ces écoles charitables, qui eurent pour but primitif de recevoir les nouvelles converties et d'instruire les jeunes personnes du sexe. Six personnes, qui tenaient d'autres écoles de charité, vinrent se réunir à mademoiselle de Bras, et reçurent, le 13 octobre 1698, un règlement que leur donna M. de Beauvau, alors évêque de Nantes. Elles s'établirent dans le faubourg de Saint-Clément, et elles recevaient dans leur maison de grandes et de petites pensionnaires; elles fournissaient des maîtresses d'école à diverses paroisses du diocèse. Unies par les seuls liens de la charité, elles vivaient en communauté, portaient un costume uniforme, mais ne faisaient point de vœux. La révolution a détruit cet utile établissement, et la maison des Dames de Saint-Charles, appelées aussi Carolines, est maintenant occupée par le grand séminaire de Nantes.

FILLES DE SAINT-PAUL, DITES PAULINES.

Ces Sœurs, établies autrefois dans le diocèse de Tréguier, reconnaissaient pour leur institutrice madame Du Parc de Lezerdo, veuve d'un chevalier de Saint-Louis. Cette dame, liée avec la célèbre madame de Maintenon qui lui donna son portrait, fonda cette Société en 1699, dans une belle maison qu'elle possédait à Tréguier. L'établissement avait pour

[1] Mademoiselle de Bras mourut en 1708.

objet l'instruction des pauvres filles de la campagne, la visite des pauvres à domicile, et la tenue des bureaux de charité. Elles suivaient une règle très-sage, et dont chaque chapitre commence par un verset des épîtres de saint Paul. Ces Sœurs firent diverses fondations dans le pays, telles qu'à Pontrieux et à Pedernec en 1703. En 1783 elles se chargèrent de l'hôpital de Quintin. N'ayant pu se réunir à la fin de la révolution, elles ont eu la douleur de voir s'éteindre leur Société. La belle maison qu'elles avaient construite à Tréguier, et qu'on nommait *les Paulines Neuves*, est aujourd'hui occupée par les Ursulines.

FILLES DU SAINT-ESPRIT,

DITES SŒURS BLANCHES ET SŒURS DE PLÉRIN.

Cette Société fut établie par une pauvre veuve de la paroisse de Plérin, près de Saint-Brieuc. Cette veuve, nommée Marie Balavoine, était sous la direction de M. Leuduger, célèbre missionnaire du pays [a], qui l'engagea à se consacrer au service des indigents. Renée Burel, fille pieuse de la même paroisse, se joignit à Marie Balavoine. Quelques compagnes qu'elles reçurent les aidèrent à former une petite communauté, qui se logea dans une maison du bourg de Plérin. En 1706, M. Allenou, curé de la paroisse, dressa pour cette Société naissante des règlements qui furent plus tard approuvés par M. de Monclus, évêque de Saint-Brieuc. Les œuvres auxquelles doivent se livrer surtout les Filles du Saint-Esprit, suivant leur institution primitive, sont la visite des malades à domicile et la tenue des petites écoles de filles; elles desservent aussi des hôpitaux et sont répandues dans toute la Bretagne. En 1835, leur établissement principal fut transféré de Plérin à Saint-Brieuc, dans une belle maison qu'elles y ont fait construire. C'est là que réside la supérieure générale et qu'on reçoit les sujets au noviciat.

[a] *Voyez* sa vie, *Vies des Saints de Bretagne*, t. 5.

DEMOISELLES

DE L'INSTRUCTION ET DE L'UNION CHRÉTIENNES DE FOUGÈRES.

Il se forma, à la fin du XVIIe siècle, à Fougères, diocèse de Rennes, un petit établissement d'instruction chrétienne, qui eut pour institutrice Marie Gigon, pauvre fille, native du Perche. Elle s'associa quelques autres filles pieuses, et se livra avec elles à l'instruction chrétienne de la jeunesse. Ces Sœurs se réunirent en communauté au faubourg de Saint-Léonard, et envoyèrent une colonie à Louvigné du Désert, dans le même diocèse, où l'une d'elles surtout, nommée de Collibaux de Lesmières, mourut en odeur de sainteté. La révolution a fait disparaître cette réunion, qui s'était perpétuée jusqu'à cette époque, et la maison qu'elle habitait est maintenant occupée par la gendarmerie.

FILLES DE LA SAGESSE.

La Bretagne a droit de revendiquer, comme une œuvre qui lui appartient, la pieuse Société hospitalière des Filles de la Sagesse, aujourd'hui si étendue, puisque c'est un prêtre breton, le vénérable serviteur de Dieu, Louis-Marie Grignon de Montfort, qui l'institua en 1713, de concert avec mademoiselle Trichet de Poitiers. Depuis elles ont formé un grand nombre d'établissements en Bretagne, dont celui de la Guerche paraît avoir été le premier ; plusieurs sont importants, et entre autres l'hôpital de la marine à Brest.

SŒURS

DU TIERS-ORDRE DE SAINT-DOMINIQUE.

Il existait à Morlaix une petite communauté de Sœurs du tiers-ordre de Saint-Dominique, située à Crec'hjoli, au-

haut de la rue des Fontaines. Ces Sœurs s'occupaient de l'éducation des petites filles de la ville et de celles des quartiers environnants de la paroisse de Ploujan. Elles étaient habillées de blanc et portaient un costume uniforme. Les cérémonies de leurs vêtures et de leurs professions se faisaient dans une chapelle de l'église des Dominicains. La révolution n'a pas plus épargné ce petit établissement que les maisons religieuses; elle l'a détruit en 1792.

FILLES DE LA PROVIDENCE.

M. de La Muzanchère, évêque de Nantes, confia, en 1774, à des Filles de la Providence, la maison des Incurables, qui venait d'être fondée. Nous pensons que ces Sœurs appartenaient à la Société de ce nom, instituée à Saumur par la vénérable Jeanne de La Noue, et qui desservait l'Hôtel-Dieu et le Sanitat à Nantes. Plusieurs des Sœurs de cette dernière maison furent, au commencement de la révolution, indignement traités à cause de leur attachement à la foi. La maison des Incurables subsiste encore à Nantes, et les Sœurs de la Providence continuent d'y donner leurs soins.

SŒURS DE LA PASSION.

En 1789, il existait à Saint-Malo une communauté nommée des Sœurs de la Passion. Elles enseignaient gratuitement les filles pauvres. Nous n'avons pu nous procurer aucun renseignement relatif à cette maison, qui ne subsiste plus.

FILLES DE L'UNION CHRÉTIENNE.

Cette Société fut fondée à Paris, en 1661, par M. Le Vachet, saint prêtre qui voulut fournir aux filles et femmes

protestantes qui revenaient à la foi catholique les moyens de se préparer à leur abjuration, offrir un asile aux personnes de naissance qui étaient sans fortune, et enfin procurer à la jeunesse du sexe une éducation chrétienne. Secondé par une pieuse fille, nommée Anne de La Croze, il ouvrit en 1661, à Charonne, village très-voisin de la capitale, une maison qui fut le berceau de cet institut, et d'où les Sœurs furent ensuite transférées dans la rue Saint-Denis à Paris. Cette première communauté en forma d'autres, parmi lesquelles il y en eut une à Brest. Nous ne connaissons pas la date de la fondation; nous savons seulement qu'elle a subsisté dans cette ville jusqu'à la révolution. Les Filles de l'Union chrétienne, qui portaient aussi le nom de Filles du Sacré-Cœur de Jésus, ne faisaient que des vœux simples.

DAMES DE LA CHARITÉ DE SAINT-LOUIS.

Deux dames d'une naissance distinguée, et qui habitaient Paris, où elles eurent beaucoup à souffrir pendant la révolution, allèrent se fixer à Vannes, lorsque M. de Pancemont fut nommé à ce siége en 1802. C'étaient madame de Malesherbes, veuve du défenseur de Louis XVI, et madame de Molé, sa fille. Elles établirent dans cette ville une Société religieuse de femmes, pour remplacer les anciens ordres alors détruits. Les Sœurs de cette nouvelle Société joignent les travaux de la vie active aux exercices de la vie contemplative, et se livrent à l'instruction de la jeunesse de leur sexe. Leur maison principale est à Vannes, dans l'ancien couvent du Père-Eternel; elles ont aussi des établissements à Aurai, à Pléchatel et à Saint-Gildas de Rhuis.

FRÈRES DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE.

Les Frères des Ecoles chrétiennes avaient, avant la révolution, quelques établissements dans des villes de Bre-

tagne, telles que Rennes, Nantes, Vannes, Brest, où ils ouvrirent une école en 1745, et Saint-Brieuc, où ils furent appelés en 1756. Depuis le commencement de ce siècle, ils ont augmenté le nombre de leurs maisons dans la province; mais comme ils ne peuvent aller isolément, un prêtre zélé, le respectable M. Deshayes, ancien curé de Saint-Gildas d'Aurai, aujourd'hui supérieur des missionnaires de Saint-Laurent et des Filles de la Sagesse, forma en 1816 une Société d'autres frères, instruits par les premiers, et destinés à porter l'instruction chrétienne dans les campagnes. Dieu bénit cette pieuse entreprise, et cet institut, aujourd'hui gouverné par M. l'abbé de La Mennais, a un nombreux noviciat à Ploermel, et est répandu dans toute la Bretagne. Chaque frère est placé chez le curé de la paroisse et y tient l'école. Lorsque les lieux sont importants, ils y sont plusieurs et y forment une petite communauté. Le premier frère de cette Société a été Mathurin Provost de la paroisse de Ruffiac, diocèse de Vannes.

SŒURS DE L'INSTRUCTION CHRÉTIENNE.

Le même zèle qui porta M. Deshayes à établir des Frères, le détermina aussi à former une Société de Sœurs. Il fut secondé dans son dessein par Michelle Guillaume, fille pieuse de la paroisse de Baignon, où cette Société commença. Ce ne fut d'abord qu'une petite réunion de quelques filles vertueuses; mais depuis ce germe a fructifié, et c'est maintenant une congrégation nombreuse. Ces Sœurs ont acheté l'ancienne abbaye de Saint-Gildas-des-Bois, où elles ont leur principal établissement, et sont répandues dans les diocèses de Nantes et de Vannes.

CHEVALIERS DE MALTE.

Nous terminerons le tableau que nous avons tracé de l'Eglise de Bretagne en parlant de l'ordre religieux, hospi-

talier et militaire, des chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Cet ordre, établi à Jérusalem en 1099, par Gérard de Martigues, gentilhomme provençal, pour recevoir les pauvres pèlerins de la Terre-Sainte et défendre les Chrétiens contre les Infidèles, se fixa ensuite à Rhodes, puis à Malte, où il a subsisté jusqu'en 1798. Il avait plusieurs bénéfices en Bretagne, nommés commanderies; c'étaient celles de Bisson, Carentoir, Condrie, La Feuillée, La Guerche, Lesepeaux et Nantes. La commanderie de La Feuille avait un revenu annuel de plus de quinze mille francs, et la moins richement dotée un revenu de trois mille francs.

FIN.

ADDITIONS ET CORRECTIONS.

Nous avons omis de dire qu'il y avait autrefois neuf trèves dans le diocèse de Rennes.

Le diocèse de Nantes a aussi perdu, à la nouvelle circonscription, quelques paroisses du côté de l'Anjou.

Il paraît que l'ancien petit séminaire de Nantes, dont nous avons parlé, n'était autre que la communauté de Saint-Clément, à laquelle on donnait aussi ce nom.

Le petit séminaire du diocèse de Vannes a été établi dans l'ancien couvent des Carmes de Sainte-Anne, près d'Aurai.

Le petit séminaire du diocèse de Quimper est à Pontcroix.

Page 20, *au lieu de* : Jean de Semois, *lisez*: Jean de Samois.

Page 128, *au lieu de* : VII[e] siècle, *lisez* : XVII[e] siècle.

Page 154, *au lieu de* : RAGMARD, *lisez* : RAINARD.

Nous avons pour le nom de Guerrande suivi l'orthographe ordinaire; cependant s'il est vrai que cette ville doive, comme on le dit, ses commencements à une colonie d'Angevins, il faudrait l'écrire Guerande. Ce nom serait composé du mot *guer*, qui en breton signifie ville, et du mot latin *Endium*, qui veut dire des Angevins.

TABLE DES MATIÈRES.

DIOCÈSES.

ABBAYES.

ORDRE DE SAINT-BENOIT.

ORDRE DES CHANOINES RÉGULIERS.

ORDRE DE CITEAUX.

COMMUNAUTÉS RÉGULIÈRES ET SÉCULIÈRES.

ORDRES QUI SUIVENT LA RÈGLE DE SAINT AUGUSTIN.

ORDRES QUI SUIVENT LA RÈGLE DE SAINT BENOÎT.

ORDRES QUI SUIVENT LA RÈGLE DE SAINT FRANÇOIS.

ORDRES QUI SUIVENT DES RÈGLES PARTICULIÈRES.











